

3960 [4]









NOUVEAU TRAITE'  
DE  
**GEOGRAPHIE.**

---

TOME IV,

QUI CONTIENT

**DE LA FRANCE**

*Les Gouvernements de Paris, Isle de France, Picardie,  
Artois, Flandres, Champagne & Brie, Sedan, Metz,  
Toul & Toulous, Lorraine & Barrois, Alsace,  
Franche-Comté, Bourgogne.*

---

TRADUIT DE L'ALLEMAND

DE MONSIEUR

**LE D. ANT. FREDER. BUSCHING.**



Avec des augmentations & corrections qui ne se trouvent  
pas dans l'original.

---

*Avec Privilèges.*

---

**A ZULLICHOW,**  
aux dépens de la MAISON DES ORPHELINS  
& de FROMMANN. 1770.



[47069]



LA  
FRANCE.



Comme le Chapitre de la FRANCE est, sans contredit, celui de tout cet Ouvrage qui intéressera le plus la Nation françoise; il n'y a point de soins & de peines que le Traducteur n'ait prises pour le rendre aussi complet, qu'il le pouvoit sans trop s'écarter de son Original.

Le *Dictionnaire, Historique-Geographique & Politique des Gaules & de France* par Mr. l'Abbé Expilly; la *Description de la France* par Mr. Piganiol de la Force en 13 voll. réimprimée en 1754 & plusieurs autres ouvrages aussi authentiques sont les sources dans lesquelles il a puisé pour suppléer aux lacunes du texte.

La Ville de PARIS surtout & ses environs, sujets à changer souvent de face, exigeoient des rectifications essentielles & tout à fait indispensables. On a passé, en les inférant, les bornes prescrites par Mr. Büfching; mais on se flatte néanmoins d'être approuvé, d'autant plus que cet article, tel qu'il est à présent, pourra servir de guide aux Etrangers curieux de voir les beautés de la Capitale & des châteaux royaux, & que d'ailleurs les Lecteurs françois auroient moins pardonné à un Compatriote l'oubli de tant d'objets merveilleux.

L'ordre dans l'énumération des Gouvernemens, tel qu'il est dans l'original, a paru devoir souffrir aussi quelque changement, & céder à celui de leur position Geographique. On a commencé, à l'exemple de l'auteur, par l'Isle de France, on a continué par les provinces frontières, & l'on a fini par le centre. Mais on a observé d'insérer les Provinces conquises à leur place naturelle, & chaque Gouvernement après celui auquel il confine. On croit que cette marche simple, s'accordant mieux avec la *Carte*, contribuera à en faciliter l'intelligence à ceux qui n'ont pas appris particulièrement à y lire.

Au reste, malgré toutes ces corrections & nombre d'autres faites dans les articles particuliers, le Traducteur est bien éloigné de croire qu'il n'y en ait plus à faire. Des ouvrages tels que celui-ci s'achevent rarement; & on pourroit en citer sur la France même, qui pour être classiques, n'en sont pas moins defectueux. Le VI. Volume du Dictionnaire des Gaules auroit encore contribué à rendre cette traduction plus parfaite, si Mr. Expilly, en répondant à l'impatience de l'Europe, avoit achevé au tems prescrit son Ouvrage, regardé comme un des beaux Monumens du siècle de Louis XV.



LA  
FRANCE.

---

INTRODUCTION.

§. I.



I n'y a point de Païs dont nous ayons plus de Cartes Geographiques que du Royaume de France. Outre les anciennes, faites par *Guillaume Postelle*, *Andre Thevet*, *Pierre Plantius*, *Jean Jolivet*, *Oronce Fincius* &c. & suivies par celles de *Fischer l'ainé*, de *F. Jollain*, de *Tassin* &c. il y a celles du célèbre *Sanson*, qui a travaillé avec tant de succès à leur correction; & celles qui ont été publiées dès l'institution de l'*Academie royale des sciences*. Cet illustre Corps toujours appliqué à la Geographie du Royaume, en a porté les Cartes à un degré supérieur d'exactitude, surtout depuis que les célèbres Mathematiciens *Picard*, *Cassini* & *la Hire* ont employé leurs talens &

leurs soins à déterminer la Méridienne de France, en mesurant les degrés du Méridien depuis Paris jusqu'aux extrémités septentrionales & méridionales du Royaume. Ce travail immense & pénible se continue encore aujourd'hui, sous la Direction de Mr. de *Frudaine* Conseiller d'Etat, & de Mr. de *Cassini*, petit fils du premier, pour avoir les dimensions les plus justes de toutes les parties grandes & petites de cette Monarchie. Parmi ce grand nombre de Cartes qui ont paru, on distingue particulièrement

1) Celle que *Guillaume Delisle* publia en 1703 & que les Héritiers d'*Homann* réimprimèrent ou contrefirent en 1741.

2) Celle de *J. B. Bourguignon d'Anville*, dressées avec autant d'exactitude que d'application, & insérées en partie dans la *Description Historique & Géographique de la France ancienne & moderne* par l'*Abbé Longuerue*; & dans la nouvelle Edition de l'*introduction à la Description de la France par la Force*.

3) Celle que *R. J. Julien* publia en 1751, en 24. petites feuilles dessinées par *Cassini de Thury*, & qui passe pour la plus nouvelle & la meilleure.

4) La Carte, ou plutôt l'atlas de la France en 173 grandes feuilles, que ce même *Julien* donne, & qui, quand il sera achevé, l'emportera sur tous les ouvrages en ce genre qui l'ont précédé. Nous ne parlons point des Cartes particulières des Provinces. Elles sont en si grand nom-



nombre que leur énumération nous meneroit trop loin.

§. 2.

*La France, Francia*, tire son nom des *Francs* ou *François* qui, au commencement du 5. siècle, y passèrent de la Basse-Germanie leur Patrie, & s'emparèrent des Provinces scises depuis le Rhin jusqu'à l'Embouchure de la Loire. Le nom de *Gaule, Gallia*, qu'elle portoit auparavant lui venoit des *Gaulois, Galli*, (*Galates* ou *γαλαται* chez les Grecs) nom que les Romains, au rapport de Jules-César, donnèrent les premiers à ses habitans, après leur irruption au de-là des Alpes. Et cette dénomination vient de *Ga-Hael*, mot celtique qui veut dire *Pais-conquis*, & que les Gaulois avoient eux-mêmes appliqué à une partie de l'Italie dont ils venoient de s'emparer. Ils portoient anciennement le nom de *Celtes, Celtæ*, & Mr. Schæpflin, dans ses *Vindiciæ Celticæ*, soutient avec la plus grande probabilité que l'ancienne Celtique proprement dite, n'étoit autre chose que la *Gaule*, ou les Pais situés entre les Pyrénées, les Alpes, la Mer & le Rhin. Les différentes divisions & dénominations de la *Gaule*, appartiennent à la Géographie ancienne, & n'entrent point dans notre plan.

§. 3.

Les *Limites* de cette Monarchie, en y comprenant ses dernières Conquêtes, sont: au Septentrion les Pais-bas autrichiens, & la Manche

qui la sépare de l'Angleterre; à l'Orient l'Allemagne, la Suisse & Italie; au Midi la Mer Méditerranée & les Pyrénées; & à l'Occident l'Océan occidental. Son étendue est de 10000 lieues géographiques & quarrées.

§. 4.

Le *Climat* de la France est tempéré & sain; mais sa température n'est pas partout la même. Dans les Provinces septentrionales & montueuses, on s'y ressent plus du froid que du chaud, & l'hiver, quoique très doux d'ordinaire, y dure 4 à 5 mois. On éprouve le contraire dans les Provinces méridionales; & celles qui sont voisines de la Méditerranée sont moins saines que les autres.

Le *Sol* y est en général très fertile: il y a, à la vérité, quelques contrées ingrates, & des montagnes incultes; mais elles n'ont que peu ou point d'influence sur la totalité. Mr. *Guettard*, dans son *Traité sur la nature & l'exposition du Sol en France & en Angleterre*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences* pour l'année 1746 imprimés en 1751, prétend avoir découvert par la confrontation de différents voyages avec les observations de *Hellot* & les *Ecrits de Buache*, que la France contient 3 sortes de sol, qui forment autant de cercles enfermés l'un dans l'autre. *Le premier*, selon lui, qui comprend les Environs de Paris, l'Orléannois, une partie de la Normandie, & se soutient jusqu'à Londres, n'est que sable, & ne renferme point



point d'autre métal que du fer. *Le second*, qui s'étend sur la Champagne, la Picardie, la Touraine, le Berry, le Perche, & l'autre partie de la Normandie, n'est que marne, & ne fournit point d'autres pierres que de la marne durcie, & point d'autre Minéral que du fer. *Le troisième* enfin, qui embrasse les limites & les contrées montueuses du Royaume, & la plus grande partie de l'Angleterre & de l'Allemagne, fournir de l'Ardoise, des pierres dures & toutes sortes de métaux. Ces observations méritent d'être vérifiées & approfondies.

Les *Montagnes* les plus remarquables de la France sont, les *Alpes* qui la séparent de l'Italie; les *Pyrénées* qui la bornent du côté de l'Espagne; les *Cevennes* en Languedoc; les *Montagnes d'Auvergne*; le *Mont-jura* ou de *St. Clavae* vers la Suisse; & les *Vosges* du côté de la Lorraine,

Les principaux *Fleuves* de ce Royaume sont

1) *La Seine, Sequana*, qui prend sa source en Bourgogne, près de Chanceaux dans les Montagnes, commence à être navigable près de Troyes, & se jette dans l'Océan entre le Havre-de-Grace & Honfleur, après avoir reçu l'*Yonne*, le *Loing*, la *Marne*, l'*Oise*, l'*Eure* & quelques autres rivières de moindre grandeur.

2) *La Loire, Ligeris*, qui a sa source au Mont-Gerbier-le-joux dans le haut Vivarez, & traverse le Velay & le Forez, où elle devient navigable dès la petite ville de St. Rambert. En certaines saisons de l'année ses eaux sont si basses que la

navigation y devient impraticable; & son lit est, en plusieurs endroits, parsemé de rochers dangereux, surtout au dessus de Roanne, dans une contrée qu'on appelle le Saut-de-Piney. Elle reçoit l'*Allier*, le *Cher*, l'*Indre*, la *Vienne*, la *Sarthe*, la *Mayenne*, le *Loir* & la *Seurre*; & se perd dans l'Océan entre Croisic & Bourgneuf, 12 lieues au dessous de Nantes.

3) *La Garonne*, *Garumna*, qui prend ses sources dans les Pyrénées, aux Monts d'Aure, dans la vallée d'Aran, au dessus du Comté de Comminges, & commence à être navigable près de Muret. Elle reçoit les rivières de *Neth*, d'*Arriège*, de *Tarn*, de *Gers*, la *Baïze*, le *Lot*, le *Drot*, la *Sare*, la *Girnone*, la *Rize*, la *Dordogne*, & une infinité d'autres moins considérables. Le flux de la Mer y est sensible jusqu'à St. Macaire, 8 lieues au dessus de Bordeaux. Depuis le Bec-d'Ambek où elle se joint à la *Dordogne*, son cours se trouvant augmenté jusqu'à porter les plus gros batimens, ce fleuve perd son nom, & prend celui de *Gironde*, sous lequel il se jette dans l'Océan occidental, 22 lieues plus bas, près du Phare de Gordouan, par 2 Embouchures appellées, l'une le *Pas-des-Anes*, & l'autre le *Pas-de-Grève*. Nous parlerons à l'article du Languedoc du fameux Canal qui aboutit à ce fleuve, & joint par là la Méditerranée à l'Océan.

4) *Le Rhone*, *Rhodanus*, qui prend sa source dans la *Fourche*, montagne de la Suisse, à l'extrémité Orientale du Valais, qu'il parcourt avec

une rapidité fingulière, & passe dans le Lac de Genève. Son eau blanchâtre & courrante se distingue, l'espace d'environ 2 lieues de France, de celle du lac qui est bleuâtre & tranquile; mais ensuite l'onde également calme & uniforme partout, le mêle si bien, qu'il n'est plus possible de le discerner, ni par le mouvement, ni par la couleur. C'est donc mal à propos que plusieurs auteurs anciens & modernes ont avancé(\*) que ce fleuve passe d'un bout à l'autre du lac, sans mêler les eaux, & qu'il en sort avec sa couleur & sa rapidité primitive. Ce n'est qu'à 2 lieues environ au dessus de Genève qu'il recouvre son cours, dans un endroit où le fond du lac a quelque pente, & à Genève même il reprend son nom & son mouvement parfait, en se joignant à la Larve. A 4 lieues au dessous du lac, il se précipite dans le creux d'un rocher, que l'on dit avoir un quart de lieue de longueur sur 20 à 25 toises de profondeur, & 2 à 3 seulement dans sa moindre largeur. Ce vuide forme une espèce de Cataractes, où l'on ne découvre, en y regardant, qu'un brouillard très épais. Le Rhone s'élargit en sortant, & devient navigable près de Seissel, & après avoir reçu le *Fier*, l'*Ain*, la *Saône*, l'*Isere*, la *Sorgue* & la *Durance*, il se jette dans la Méditerranée, par 3 embouchures nommées le *Gras-de-Sauze*, *Sainte Anne*, & le *Grand*

A 5

Gras.

(\*) Voi. Le Journal Helv. du mois d'avril 1741, & le Magazin de Hambourg, Tom. 10, pag. 76. & suiv.



*Gras.* Une chose particulière à ce fleuve, & tout à fait opposé à ce qui arrive à la Seine, & aux autres rivières de France, c'est que ses eaux croissent à mesure que la saison devient chaude, & qu'elles ne sont jamais plus considérables que dans les jours les plus longs; ce qui provient vraisemblablement de la fonte des Neiges des Alpes. On y remarque de plus une espèce de flux & de reflux, mais irrégulier, & au dessous de sa jonction avec l'Arve, il charrie quelque peu d'or fin.

## §. 5.

Généralement tout ce qui sert à l'entretien & aux commodités de la vie se trouve en France; si non de tout avec la même profusion, du moins en quantité suffisante pour fournir à la consommation qui s'y en fait. Dans les bonnes années, elle produit beaucoup plus de grains qu'il n'en faut pour nourrir ses habitans. On pourroit aisément même former de l'excédent, des provisions suffisantes pour suppléer aux années de stérilité; mais c'est une précaution que l'on néglige le plus souvent, & si on la prend, le mauvais état des magazins en fait perdre le fruit. Aussi l'expérience prouve qu'une mauvaise moisson est presque toujours suivie de cherté, & les tems de Guerre accompagnés d'une grande disette. Une chose qui y a encore souvent contribué, c'est le défaut de liberté dans le commerce des Grains: ce qui a porté le Roi non seulement à en permettre, en 1754, la libre

cir-

circulation dans l'intérieur du Royaume; mais encore à en approuver la sortie dans tous les Ports, par l'edit du 17. Juin 1764, sans aucune restriction, sinon qu'elle cessera dès lors que le septier vaudra 30 l. dans le lieu d'où partira la cargaison. On a lieu d'espérer que cela contribuera à encourager l'agriculture, & à prévenir les horreurs de la disette, en multipliant le produit des moissons. Aussi plusieurs Cours de Parlement versées dans l'art d'apprécier tout ce qui concourt au bien de l'Etat, en ont-elles adressé au Roi des remerciements conçus dans les termes les plus touchants & les plus propres à prouver combien cela étoit nécessaire. En effet le *Marquis de Turbilly* a prouvé dans son *Mémoire sur les défrichements*, publié en 1760 que de toutes les terres du Royaume près de la moitié étoit inculte, & les autres si mal travaillées qu'elles porteroient le double de ce qu'elles produisent en grains, si elles étoient labourées comme il faut; & il en conclut non seulement que les revenus du Roi se tripleroient, si l'on défrichoit les premières, & monteroient au quadruple si l'on amélioit les autres; mais encore, que la population deviendrait infailliblement plus nombreuse à mesure que l'aisance deviendrait plus générale. L'effet de cette exposition a été l'établissement de plusieurs nouvelles sociétés d'agriculture, & un arrêt du Conseil d'Etat, rendu en 1761 qui déclare ceux des Sujets du Roi, qui défricheront & fertiliseront des terres incultes, exempts pendant 10 ans, de la Capitation, de l'im-



pot du 20. & autres charges ; le Roi se réservant au surplus de prolonger ce terme, le cas échéant.

Il n'y a point de Province en France qui ne produise du *Vin*, & il s'y en recueille en si grande abondance, qu'on en estime l'exportation annuelle à 15 millions de livres, & celle des eaux de vie à 5 millions. Il est probable que les premiers sèps y furent apportés par les Grecs, qui s'établirent à *Marseilles* & autres lieux, le long des côtes de la Méditerranée. De là la vigne fut transportée dans la Gaule Narbonnoise, & les Romains la cultivèrent dans la Gaule Celtique. Le vin de *Champagne* passe pour le meilleur des vins de France, parce que les parties acidés qu'il renferme le rendent stomacal, & qu'il est également agréable au gout & à l'odorat. Le vin de *Bourgogne*, dont le meilleur se fait dans les environs de *Vougeot* & de *Beaune*, est d'une couleur vive, agréable, & d'un gout supérieur. Les côtes d'*Angers* & d'*Orleans* produisent des vins qui entêtent, sans cependant incommoder l'estomac. Le *Poitou* en produit du blanc, qui ressemble assez au vin du Rhin. A *Bordeaux* & plus bas en *Gascogne*, on en recueille de blancs & de rouges excellents. Les rouges, connus sous le nom de *vins de Grave*, portent très bien la Mer, & ont l'avantage de corriger l'estomac sans charger la tête. Ils ont naturellement un gout un peu âpre & désagréable, qui se corrige par le transport. La *Guienne* produit le vin de *Pontac*, & le *Languedoc* le *Muscat*, également fort & suave & connu sous les noms de *Frontig-*

*nan* & de *Lunel*. Le long du Rhône, entre *Valence* & *St. Vallière*, croit un vin rouge, agréable quoiqu'un peu rude, & dont le gout a quelque chose d'analogue à celui des Bayes de Mirthe. On le nomme *vin d'Hermitage*, & il passe pour être fort sain. La *Provence* fournit, entr'autres, les *Malvoisies*, & les vins de *Roquemor* & de *Claret*. Une partie du *Pais Messin* en produit qu'on fait souvent passer pour des vins de Champagne. Ceux d'*Alsace*, rouges & blancs, surtout les *Gentils*, jouissent aussi d'une bonne réputation, & se recueillent en abondance.

Les *Sels* tant de *Mer* que de *Source* font aussi partie du produit de la France, & l'exportation s'en estime à 10 millions par an. Le sel marin se fait sur les côtes méridionale & septentrionale du Royaume; surtout sur la dernière, où il y en a du gris & du blanc. Le sel de source se cult principalement en Lorraine & en Bourgogne, où il est inépuisable.

Il se fait de l'*Huile d'Olives* en Provence surtout & en Languedoc, & le commerce en est important.

Le *Saffran* croit dans la Normandie, l'Angoumois, le Languedoc, la Principauté d'Orange, le Gatinois qui produit le meilleur.

Les *legumes* & les *fruits* de toute espee viennent à souhait dans toutes les Provinces. Celles du Nord fournissent préféablement les fruits propres à faire du *Cidre*; & celles du Midi, surtout les Environs de Toulon produisent les *Capres*, les *Oranges*, les *Citrons*, les *Figues*,  
les

les *Grenades*, les *Olives* &c. & l'on exporte les *prunes* par navires du côté de Bordeaux.

Les Païs-bas françois, la Picardie, la Bretagne, le Beauvoisis, le Maine, le Rouergue, le Quercy, le Dauphiné, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace &c. sont très fertiles en *Lin*, & en *Chanvre*, dont la semence leur vient en grande partie du Nord.

Le Languedoc, le Roussillon, la Provence, le Berri, la Boulogne, la Normandie, le Païs Messin, & la plûpart des autres Provinces du Royaume sont riches en *Laine*; & celle qu'on tire des 3 premières ne le cède guère en finesse à celle d'Angleterre.

*La Soye* s'y cultive aussi avec succès, surtout en Languedoc, en Provence, dans le Lionnois & en Dauphiné; où l'on fait des prières publiques pour la conservation des précieux vers qui la produisent, aussi longtems qu'on est occupé à leur éducation. On tache d'en étendre de plus en plus la culture du côté du nord de la France; parce que de 25 Millions de livres, somme à laquelle monte le prix des soyes qui entrent annuellement dans les fabriques du Royaume, on est obligé d'en payer 14 à 15 Millions à l'Etranger, surtout au Piémont, qui seul en tire neuf. Nous aurons lieu d'en parler plus au long au §. 9. de cette Introduction.

Les *Bêtes à Cornes* abondent surtout en Normandie, en Auvergne, dans le Rouergue & en Bourgogne. Les *Mulets*, se trouvent aussi en grand nombre dans le Royaume: Mais les *Che-*



*vauz robustes* y sont rares. Les meilleurs sont en Normandie, dans le Poitou, en Bourgogne & en Alsace. La Bretagne & le Limosin en nourrissent le plus grand nombre.

Les forets & les campagnes fournissent du *Gibier* de reste: comme Cerfs, Chevreuils, Lapins &c. & de la volaille de toute espèce, entr'autres les Perdrix rouges si fort renommées.

*La Pêche* est très riche sur les côtes, principalement sur celles de Bretagne & de Picardie; & les rivières sont la plûpart très poissonneuses.

La France est en général assez pourvue de Bois. Il y a certaines Provinces qui en manquent; mais il seroit facile d'y remédier. Les Pyrénées en fournissent pour la construction des Vaisseaux; & l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine &c. font un très grand commerce en bois de Charpente & de Chauffage; mais dans le Royaume seulement; car l'exportation chez l'étranger en est deffendue. On trouve des *Tourbes* en Picardie.

Quant aux *Mineraux*, ils ne sont rien moins que rares en France. Il y a de *Por* dans les montagnes du Dauphiné, dans les Cevennes & ailleurs, comme cela se prouve par les eaux du Rhône, du Ceze & du Rhin qui charient des paillettes de ce précieux métal. Les Mines d'*Argent* sont moins rares & plus connues; on en trouve dans l'Isle de France, la Hainault, la Franche-Comté, la Lorraine, les Vosges, la Provence, le Languedoc &c. Les mines de *Cuivre* sont

sont assez communes, surtout dans les Pyrénées & les environs d'Amiens, d'Abbeville, de Rheims, de Troyes, de Beauvais, & en Lorraine. Il en est de même des Mines de *Fer*, de *Cinabre*, de *Plomb*, de *Cobolt*, d'*Antimoine*, de *Calamine*, ou pierre *Calaminaire* &c. L'Alsace possède une Mine d'*Acier*. Le *Charbon de terre* se trouve principalement en Hainault, & l'on fait du *Salpêtre* partout.

Les Carrières de *Marbre* sont considérables & en très grand nombre dans le Royaume, surtout en Provence, en Languedoc, en Anjou, dans le Bourbonnois, le Poitou, le Maine &c. d'où l'on en tire, capables de le disputer en finesse de grain, en dureté & en poli, aux plus beaux Marbres étrangers. Ce n'est cependant que depuis la Surintendance des Batimens de Mr. Colbert qu'on les exploite avec soin.

La France ne produit guères de *pierres précieuses*; cependant l'on trouve des Mines de *Turquoises* dans le Bas-Languedoc, des *Agathes* & des *Perles* en Lorraine &c.

Pour les *Bains & Eaux Minerales*, il y en a dans toutes les Provinces, & plusieurs dont les effets sont très marqués; par ex. les eaux de *Bagnères*, de *Barèges*, de *Balaruc*, de la *Vallée-d'Ossau*, de *Bourbon*, de *Bourbonne*, de *Luxeuil*, de *Forges*, de *Plombières*, de *Bologne*, de *Passy*, de *Bagnols* &c. On trouve aussi par-ci par-là d'autres sources dont les propriétés sont singulières; les unes conservent en plein Été, un  
froid



froid excessif, lors même que le soleil y darde ses rayons; d'autres font tomber les dents &c. Nous renvoïons au cours de l'ouvrage les curiosités dont nous ne parlons point ici.

### §. 6.

On compte en France 400 grandes villes & autour de 43000 Bourgs, Villages & Paroisses, qui font une somme d'environ 3770000 Feux. Vers le milieu du dernier siècle, le nombre des Habitans montoit à 24 millions; mais la revocation de l'édit de Nantes, & les longues guerres qui survinrent, le diminuèrent au point qu'en 1700 il ne montoit plus, suivant le dénombrement fait alors par Mr. de Vauban, qu'à 19 millions, 94 mille, 146 individus. Aujourd'hui à peine peut on compter 5 personnes par feu, & le total de la population ne peut conséquemment aller au de-là de 19 millions. (\*) Les principaux obstacles à une population plus grande & plus proportionnée à l'étendue & aux besoins de ce vaste Royaume font 1) le nombre prodigieux d'Ec-

(\*) Mr. l'Abbé Expilly, appuié sur des recherches faites avec le plus grand soin, sur les Extraits tirés des Registres vérifiés de toutes les Paroisses du Royaume, & sur d'autres actes non moins authentiques, prouve que le total général des Habitans de la France monte à 22014357. Voi. son *Diff. Geogr. Hist. & Polit. des Gaul. & de la France*, Tom. III. au mot *Feux*, pag. 121. & suiv. & Tom. V. au mot *Population*.

d'Ecclesiastiques & de Religieux de toute espèce. 2) L'Emigration de plus de 2 millions de Reformés. 3) Le fardeau des Impositions sous lequel gémit surtout le Laboureur dont l'indigence est incroyable. 4) Les Guerres longues & fréquentes que la France a à soutenir, jointes au célibat des Soldats, dont il n'y a que très peu qui osent se marier. 5) Le gout de la Débauche, qui diminue le nombre des mariages, même parmi les gens aisés. 6) Le penchant des François à s'établir chez l'étranger; & plusieurs autres que nous nous dispensons de rapporter.

*La Langue Française* tire son origine de l'ancienne langue *celtique* que parloient les naturels du País; de la *Latine* ou *Romaine* qui fut introduite dans les Gaules après que les Romains en eurent fait la conquête; & de la *Tudesque*, qui y fut apportée par les Francs, les Allemands, les Goths, & les autres Peuples du Nord. Sous les Rois Merovingiens, celle qu'on parloit à la Cour tenoit plus du *Frison* que de toute autre Dialecte Allemande, sous les Carlovingiens ce fut la vraie *Tudesque*, qui s'étant corrompue vers la fin du 9. siècle, fit place à la *Latine*, qui devint l'idiome des Eglises, des Chaires, des Tribunaux & de tout ce qu'on appelle le Monde poli, comme l'observe Mr. l'Evêque de la *Ravalière*, à l'occasion des Poësies du Roy de Navarre, dont il donna une nouvelle Edition en 1742. (\*) Le Peuple la parla lui même; mais il

(\*) On trouve dans le Journal Helvetique du Mois de

il en altéroit la pureté, soit en la construisant mal, selon le génie de son Patois provincial; soit en la mélangeant de différens termes ordinaires aux Barbares qui s'établissoient parmi eux; soit en négligeant la régularité des inflexions & des genres &c. & ainsi se forma la langue Romaine vulgaire, appelée *Romance* ou *Rustique*, qui devint ensuite particulière aux Provinces méridionales du Royaume, & la seule qui y fut en usage depuis que les Francs, & les autres Peuples barbares, s'étant mêlés & confondus avec les anciens habitans, ne formèrent plus avec eux qu'un même Peuple. D'un autre côté, il se forma par ce mélange une nouvelle langue dans le Nord de la Monarchie; & comme les *François* y étoient en plus grand nombre que les *Gaulois* ou *Romains*, on la nomma *Langue Française*. Elle se ressentit d'abord de la barbarie de son origine; mais elle se perfectionna peu à peu & devint la langue générale de tout le Royaume, sans préjudice néanmoins de la langue *Romance* qui se maintint toujours dans les Provinces méridionales où elle subsiste encore à présent. La différence de ces deux idiomes principaux sous lesquels on peut ranger toutes les dialectes ou jargons usités dans le Royaume, donna l'idée, vers la fin du 13. siècle, de diviser la

B 2

Fran-

de May 1741 & dans le Magazine de Hambourg, Tom. 10, pag. 422. & suiv. une Dissertation curieuse & digne d'être lue, sur cette question: *En quel tems la Langue Allemande a-t-elle cessé d'être en usage à la Cour de France?*



France en deux parties distinguées par la langue qu'on parloit dans chacune, & l'*Abbé de Sauvages* prétend que la ligne de séparation pourroit, à peu près, se tirer, du Levant au Couchant, par le Dauphiné, le Lionnois, l'Auvergne, le Limosin, le Périgord & la Saintonge.

On distingue 4 degrés de *Noblesse* en France. Le premier comprend les *Princes du Sang*, qui font la *Maison d'Orleans*, & les deux Branches de *Bourbon-Comte* & de *Bourbon-Conti*: & les *Princes Légitimés* de France, qui les suivent immédiatement, & ont rang avant tout les Grands du Royaume. Le second renferme la *Haute Noblesse*, Ceux qui y tiennent le premier rang sont les *Ducs-Pairs* & les *Comtes-Pairs*, dont les principales fonctions & prérogatives sont, d'assister le Roi à son sacre, de l'accompagner lorsqu'il va tenir son *Lit de Justice*, & d'avoir séance au Parlement de Paris, qui pour cette raison est appellé la *Cour des Pairs*. Il n'y en avoit autrefois que 6 Ecclesiastiques & 6 Séculiers ou Laïques; mais aujourd'hui on en compte jusqu'à 55, y compris les Princes du sang qui sont Pairs-nés; & le Roi en crée autant qu'il le juge à propos. L'érection d'un District en Duché-Pairie se fait par *Lettres-Patentes*, & non pas par *Brevet*, comme bien des gens le pensent. Après les Pairs viennent les autres Ducs & Comtes, les Marquis & les Barons; ensuite les premiers Gentils-hommes de la Chambre du Roi, les Capitaines aux Gardes, & les autres Officiers distingués de la Cour; les Chevaliers de l'Ordre  
du



du Saint-Esprit, & tous ceux qui commandent la Noblesse, comme les Maréchaux de France, les Gouverneurs des Provinces, les Lieutenants Généraux, les Baillifs & Sénéchaux d'Epée &c. Il y a aussi certaines familles illustres qui par leur naissance, & sans posséder de grandes charges, ont rang parmi la haute Noblesse.

Le troisième degré s'étend sur l'ancienne Noblesse ordinaire, que l'on divise en *Noblesse de Race* & en *Noblesse de Naissance*: la première comprend ceux dont les Ancêtres ont toujours passé pour Nobles, & dont on ne peut découvrir l'origine; ou ceux qui ont au moins une possession de 100 ans de Noblesse reconnue. La seconde renferme ceux dont les Ancêtres ont été annoblis, & dont les Lettres font preuve de leur origine roturière. Ceux qui font de l'ordre de la Noblesse ordinaire en général, sont qualifiés d'*Ecuyers*, dans la plus grande partie du Royaume, & de *Nobles*, dans certaines Provinces, comme en Normandie &c.

On range au quatrième degré tous ceux que le Roi a nouvellement annoblis, soit en leur accordant des Lettres de Noblesse, soit en leur conférant les provisions d'une charge qui annoblit; tels sont les Grades militaires, les charges de la Couronne, celles de Secrétaires du Roi, des Conseillers au Parlement de Paris & autres Cours supérieures de la même ville &c. Les Rois ont aussi accordé la Noblesse aux Echevins de plusieurs villes, & on l'appelle la *Noblesse de la Cloche*, par ce que les Assemblées, où se nom-

moient les Echevins, étoient convoquées au son de la cloche.

Les Nobles en France ont des prérogatives & des privilèges que les Roturiers n'ont pas: ils sont exemts des Tailles personnelles, pourvû qu'ils ne fassent valoir par leurs mains qu'une de leurs Métairies: ils sont déchargés du Logement des Gens de Guerre, & des droits des Francs-Fiefs: le Concordat leur a abrégé le tems d'Etudes pour devenir gradués nommés; & la plûpart des coutumes donnent à la Noblesse des avantages qu'elles refusent à la roture. C'est ce qui engage tant de Bourgeois à aspirer à la Noblesse, au grand détriment de l'Etat.

§. 7.

La *Religion Chrétienne* fut prêchée & reçue peu à peu dans le Royaume dès le 2. siècle. Elle y devint dominante au 5. sous le règne de Clovis; & au 16. la Reformation y fit des progrès très considérables: mais elle fut suivie de troubles funestes qui dégénérent plus d'une fois en guerres civiles. Henri IV. travailla, à la vérité, à les arrêter, & publia en 1598, le fameux *Edit de Nantes* en faveur des Réformés; mais Louis XIV, son petit-fils le révoqua en 1685, & depuis cette Epoque, toute Religion, autre que la Catholique Romaine, a été interdite dans le Royaume; excepté en Alsace où les Protestans jouissent d'un culte public, en vertu des Traités de paix, & où les Juifs sont, en certains endroits, tolérés, comme ils le sont dans quelques autres

autres coins de la Monarchie. On compte encore environ 2 à 3 Millions d'Huguenots dans le Dauphiné, le Languedoc, & ailleurs, mais qui n'ont aucune liberté de religion. Ils forment bien des Assemblées religieuses, qu'ils appellent *assemblées du desert*, parce qu'elles se tiennent d'ordinaire en rase campagne, & où ils assistent par 20. 30 & 40 mille; mais c'est toujours secrettement, & jamais sans s'exposer à quelque péril. On les envisage alors comme transgresseurs des Loix, qui deffendent toute espèce d'assemblée clandestine en France; & non seulement ils ont éprouvé plus d'une fois toute la rigueur de ces Loix; mais elles ont encore servi de prétexte au zèle indiscret de ceux à qui l'exécution en étoit confiée, pour leur faire essuier des persécutions, qui n'ont que trop souvent fait gemir l'humanité. Nous en épargnons le détail à nos Lecteurs, parce que sont des faits trop connus pour être retracés dans un ouvrage destiné à l'usage de la Nation même, dans le sein de laquelle ils se sont passés. Nous devons observer au reste, que la saine Philosophie qui commence à éclairer l'Europe, & la sagesse du gouvernement actuel, ont mis fin à ces scènes affligeantes, & que les Religioneux jouissent aujourd'hui de beaucoup plus de tranquillité que jamais. On verra par ce que nous aurons occasion de dire cy après, au sujet de la liberté de tous les Habitans du Royaume en fait de croyance, que malgré l'abolition du Protestantisme, les Réformés peuvent exister & rester en France,



en se renfermant dans les bornes que le pouvoir législatif prescrit à tous ceux qui ne sont pas de la Religion dominante.

Les fameuses Libertés de l'Eglise Galliane, ou de l'Eglise de France, comme cela se dit souvent par condescendance pour la Cour de Rome, consistent dans certaines prérogatives & certains droits fondés sur la constitution originaire de cette Eglise, dès le tems que les Gaules dépendoient encore des Romains, & sur les loix des premiers siècles du Christianisme. Elles ont toujours été conservées & deffendues avec autant de vigueur que de justice contre les entreprises & les innovations de tout pouvoir illégitime. Il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer au juste le nombre de ces libertés, & de les rapporter en détail; mais en voici les maximes fondamentales réduites en Abrégé dans la déclaration du Clergé de France sur la Puissance Ecclesiastique, du 19. Mars 1682.

I. Que les Apôtres, les Papes & toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles, & qui concernent le salut, & non point sur les choses temporelles & civiles: Jesus-Christ nous apprend lui même: *que son Royaume n'est point de ce monde: en un autre endroit, qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu; qu'il s'en faut tenir à ce précepte de l'Apôtre Saint-Paul: que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu;*



*Dieu ; Et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre ; c'est pourquoi celui qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.* Qu'en conséquence les Rois ne sont soumis à aucune puissance Ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses qui concernent le temporel ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise ; que leurs sujets ne peuvent être exemts de la soumission & de l'obéissance qu'il leur doivent, ou dispensés du serment de fidélité ; que cette Doctrine, nécessaire pour la paix publique, & autant avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être tenue comme conforme à l'Ecriture sainte, à la tradition des Pères, & aux exemples des Saints.

II. Que la plénitude de puissance que le St. Siège & les Papes ont sur les choses spirituelles, est telle néanmoins que les Décrets du Concile Oecuménique de Constance, contenus dans les Sessions IV. & V. approuvés par la Cour de Rome, confirmés par la pratique de toute l'Eglise, & observés de tout tems religieusement par l'Eglise Gallicane, demeurent dans leur force & vertu, & que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou les affoiblissent, en disant que leur Autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou que leur disposition ne regarde que le tems du schisme.

III. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique par les Canons faits par l'Esprit de Dieu, & consacrés par le respect gé-

néral de tout le monde, que les règles, les mœurs, & les constitutions reçues dans le Royaume & dans l'Eglise Gallicane, doivent avoir leur force & vertu, & que les usages de nos Pères doivent demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Siège Apostolique, que les Loix & coutumes établies du consentement du Siège & des Eglises, aient l'autorité qu'elles doivent avoir.

IV. Quoique le Pape ait la principale part dans les questions de Foi, & que ses Decrets regardent toutes les Eglises, & chaque Eglise en particulier, son jugement n'est pas irréformable, si le consentement de l'Eglise n'intervient.

Si la Cour, le Clergé & les facultés de Theologie ont parû se relacher de tems en tems sur certains points de ces maximes, l'Edit qui les contient n'a pour cela jamais discontinué d'être envisagé comme loi de l'Etat. Il a même été confirmé en différentes occasions, & encore en dernier lieu par le fameux arrêt du 24. May 1766, qui porte en termes exprès: „Que, Sa „Majesté veut que les quatre propositions ar- „rêtées en l'Assemblée des Evêques de son „royaume convoqués extraordinairement à cet „effet en l'année 1682, & les maximes qui y ont „été reconnues & consacrées soient inviolable- „ment observées en tous Ses Etats & soutenues „dans toutes les Universités & par tous les Or- „dres, Seminaires & Corps enseignans, ainsi „qu'il est prescrit par le dit Edit de 1682. &c.

On peut au reste ranger sous trois Classes générales les libertés actuelles de l'Eglise de France, tant par rapport à ces maximes, qu'aux pratiques constantes, coutumes & usages prouvés par l'histoire.

La première concerne les Prérogatives du Souverain & des Magistrats séculiers, & renferme 10 points principaux, de la plupart des quels dérivent une infinité de conséquences.

1) En matières temporelles, relatives au Gouvernement, le Pape ni les Evêques n'ont droit d'user d'aucune censure ni contre le Souverain, ni contre ses Officiers ou Magistrats subalternes; & c'est la principale raison pourquoi la Bulle *in Cœna Domini* a été rejetée & est sans effet dans le Royaume.

2) Le Pape n'a proprement en France aucune Jurisdiction que celle que le Roi veut bien lui accorder. Ses *Nonces* & *Legats à Latere* n'ont d'autres fonctions que celles d'Ambassadeurs, & d'autre Emploi que proche la personne du Roi. Ils ne peuvent agir en aucune affaire judiciaire en vertu de pleins pouvoirs de S. S. à moins qu'ils n'aient été au préalable ratifiées par le Roi & formellement confirmés par le Parlement. Le St. Siège n'a aucun droit d'évoquer à lui d'autres causes que celles qui par le Concordat ou d'autres réglemens royaux ont été abandonnées à sa décision: encore faut il que cette décision, pour avoir lieu, soit en tout conforme aux Loix des Papes, avoués & expressément autorisées dans le Royaume. Aucun Su-



jet ne peut non plus être judiciairement assigné à Rome; & dans toutes les affaires qui y sont appellables des Cours de justice, le Pape est obligé de déléguer des Commissaires sur les lieux pour en connoître. Aussi n'y-a-t-il ni Comte Palatin, ni Notaire Apostolique qui puisse agir en sa qualité sans l'approbation du Roi. Les dispenses que le Pape accorde aux Batards n'ont d'autre effet que celui de les rendre promovibles aux ordres Ecclesiastiques & aux Benefices, & nullement de les légitimer. Aucuns Décrets, Bulles, Brefs & autres expéditions de la Cour de Rome ne peuvent également se recevoir dans le Royaume, & bien moins encore être réputées valides qu'après un mur examen, & des Lettres patentes du Roi enrégistrées aux Cours, pour en donner la publication.

3) La Convocation & tenue de tous les Conciles, ainsi que la confirmation de leurs Décrets dépendent du Souverain; & le consentement du Pape, pour être de convenance, n'y est rien moins que nécessaire.

4) Le Roi est bien en droit d'établir des Loix sur la conduite des Membres du Clergé, & l'usage de leur autorité &c. sans avoir besoin pour cela ni d'un Concile, ni de l'agrément du S. Siège; mais aucune Loi Ecclesiastique ne peut être établie dans le Royaume, ni par les Evêques, ni par le Pape, pour soumettre quelqu'un à la Censure de l'Eglise, sous des peines extérieures quelconques, sans la permission & la Confirmation du Roi.

5) Le Pape ne peut imposer quoi que ce soit dans le Royaume, sous aucun prétexte, ni exiger d'argent de personne au de-là des contributions & revenus qui lui sont accordés par le *Concordat*. Le Roi, par contre, sans s'inquieter de l'agrément de S. Sainteté, que d'autres Souverains sont obligés d'acheter par une portion des deniers qu'elle les autorise à prélever, peut mettre à son gré des Impositions sur les Ecclesiastiques; comme il l'a prouvé dans ces derniers tems, en exigeant d'eux le paiement du 20<sup>e</sup>. & en leur enjoignant pour ce effet, l'exhibition d'un état exact de leurs biens & revenus. Cela a causé de grands mouvemens, à la vérité, mais enfin le Clergé a fini en 1753 par s'engager à paier au Roi, à titre de don gratuit, une somme annuelle de 12 millions de Livres, indépendamment des autres dons gratuits ordinaires qu'il fournit tous les 5 ans, & qui en 1755, & en 1760 montoient à 16 millions.

6) Il ne peut se faire aucun Etablissement nouveau de Colléges, Maisons régulières, Communautés, Séminaires, Confréries &c. des ordres cy devant établis, & bien moins encore s'introduire de nouveaux ordres religieux dans le Royaume, sans Lettres patentes bien & dument vérifiées, & sans la confirmation du Roi qui prend le titre *d'Evêque au dehors*. Les Instituts ou Régles de ces ordres sont de même soumis à l'autorité des Magistrats, qui les modifient à leur gré; comme il a paru lors de la reception des Jésuites, qui ne souffrit pas peu de difficultés.

tés. Le Roi a également le droit de dissoudre tout ordre religieux qu'il croit préjudiciable à l'état, & de l'expulser entièrement des terres de sa Domination. Nous en avons des preuves récentes dans la suppression de ces mêmes Jésuites, faite par l'édit du mois de Sept. 1764 & dans la diminution & réforme qui se fait actuellement dans tous les autres Ordres Monastiques du Royaume, conformément à l'édit du Mois de Mars 1768.

7) Le Roi a droit de nommer à tous les Archévêchés & Evêchés de France, sans exception; & à tous Doyennés, Abbayes, Prélatures, & autres charges supérieures de Couvens, en vertu du *Concordat* intervenu en 1516, entre le Roi François I. & le Pape Leon X. à la réserve de celles qui, pour plus sûr maintien de l'austérité & de la discipline Monastique, ont été laissées à la nomination même des Religieux. De tous les Benefices qui sont sans charge d'ame, il peut librement en conférer plusieurs à un même sujet.

8) Le Roi jouit dans tout le Royaume de la *Régale* temporelle & spirituelle, c'est à dire qu'il a le droit non seulement de jouir des revenus des Archévêchés ou Evêchés vacans dans ses états; mais encore de disposer de tous les Bénéfices qui en dépendent, les Cures exceptées, aussi long-tems que le nouvel Evêque ou Archevêque n'a pas pris possession du Diocèse, prêté le serment de fidélité, & satisfait aux autres formalités requises en France en pareil cas.

9) Tou-



9) Toute Jurisdiction Ecclesiastique est subordonnée au Juge séculier, & en reçoit appels aux Parlemens, dès la première instance, de toutes les sentences rendues en Cours d'Eglise, dès qu'il est prouvé qu'il y a entreprise de la Jurisdiction Ecclesiastique sur la Jurisdiction royale, contravention formelle aux ordonnances du Royaume, aux anciens Canons ou Libertés de l'Eglise Gallicane, & aux arrêts de régleme des Cours; & c'est ce qu'on nomme *Appels comme d'abus*. Enfin

10) Le Magistrat politique a inspection généralement sur tout ce qui regarde la Discipline extérieure, & l'exercice de l'autorité du Clergé. Les Cours sont en droit, lors même qu'il n'y a ni appel, ni plainte, d'examiner les Ecrits, ouvrages & actions quelconques des Ecclesiastiques, & de sévir indistinctement contre tout ce qui s'y trouve d'attentatoire aux Libertés de l'Eglise, & de contraire au bon ordre & à la tranquillité publique.

La seconde Classe des Libertés de l'Eglise Gallicane renferme les prérogatives des Evêques & de tout le Clergé; & on peut les réduire à 4 articles principaux.

1) Les Evêques, chargés de veiller à l'exécution des Loix de l'Eglise, & à la pureté de la Doctrine, sont les juges naturels des Questions ou Disputes qui s'élevent à cet égard dans leurs Diocèses ou dans leurs Provinces. Ils ont aussi, par l'essence de leur Dignités, le droit de connoître en première instance des causes qui regardent

la foi, d'examiner toutes décisions quelconques relatives à cet objet, & de juger même après le Pape dont ils confirment les Décrets, non comme simples exécuteurs, mais comme juges.

2) L'Autorité canonique des Evêques, confirmée par les Loix de l'état, & relative au Culte & à la Discipline, ne peut être limité par le Pape, soit en vertu de réglemens généraux, soit par brefs ou ordonnances particulières. En conséquence la rédaction, reforme ou publication des Bréviaires, Missels, Antiphonies, Rituels, & autres livres Lithurgiques, les Statuts concernant la célébration du Service divin; l'établissement ou la suppression de fêtes; l'indication & réglemeut des Processions, prières publiques & autres usages religieux; Mandemens & ordonnances pour le Gouvernement des Diocèses & l'instruction des Peuples; censure des Livres; collation des Cures & Bénéfices &c. appartiennent immédiatement aux Evêques, chacun dans leurs Diocèses respectifs, sans qu'aucune dispense, grace ou indulgence du Pape puisse déroger à leur Jurisdiction. On ne peut non plus interjetter aucun appel de leurs Sentences, non plus que de celles des Prélats réguliers, des Chapitres exemts, & des Eglises immédiates, en Cour de Rome, avant que d'avoir été porté successivement aux Tribunaux des Ecclesiastiques supérieurs du Royaume; & alors même le Pape est obligé de déléguer des Commissaires sur les lieux pour en connoître.

3) Tous les Clercs sont exemts de toutes Jurisdictions & Impots externes. On ne peut les obliger, sous quelque prétexte que ce puisse être, à comparoître hors du Royaume, & le Pape ne sauroit en aucune manière charger leurs Bénéfices d'annates, ni augmenter la taxe qu'ils paient pour leurs Bulles à sa Chancellerie.

4) Tous les Ecclesiastiques indistinctement peuvent reclamer la puissance temporelle contre les abus de leurs supérieurs, sans avoir aucune espèce de censure à redouter.

Enfin la troisième Classe de ces Libertés concerne les Prérogatives non seulement des Catholiques en général, mais encore de tous les habitans & sujets de ce Royaume pour fait de Religion. Elles se réduisent à trois points principaux.

1) Les refus de Sacremens, excommunications publiques & autres Censures ecclesiastiques, quelconques ne peuvent être admises ni employés contre personne, qu'en conformité des Décrets & des Canons reçus dans le Royaume, & dûement confirmés par les Magistrats: au défaut de quoi il est permis d'en appeller *comme d'abus*.

2) Il est libre à tous, & à chacun en particulier, de lire l'Écriture sainte, même en langue vulgaire, sans que le Clergé ait droit de le défendre ni de l'empêcher.

3) Le Clergé ne peut astreindre personne à la célébration du Culte reçu, ni incommoder pour cause de sa croïance quiconque évite de ré-



pandre ses opinions; de combattre la norme de foi & de cérémonies établies dans le Royaume, & confirmée par les Magistrats; de contrevenir aux arrêts & deffenses du Souverain relativement surtout aux Assemblées religieuses & aux mariages bénis par d'autres que par des Prêtres catholiques déclarés seuls capables par les loix, de fournir des preuves valides de la légitimité de ces fortes d'engagemens. (\*)

Les *Jansenistes*, Sectateurs du P. *Quesnel*, & adversaires de la fameuse *constitution Unigenitus*, forment en France un parti séparé dans la Communion Romaine, dont ils font cependant partie, de l'aveu même du Pape, qui est obligé de les reconnoître pour membres de l'Eglise dans le Royaume, quoiqu'ils aient été anathématisés & excommuniés par la susdite Constitution. La raison de cette politique est, que si on les excluait dans leur Patrie de toute Communion religieuse, il seroit à craindre qu'ils ne la quittassent tout à fait, comme tant d'autres l'ont fait. Au reste le bras séculier cherche à détruire ce parti peu à peu, & par des voies douces & modérées.

(\*) Voiez le *Traité des Libertés de l'Eglise de France* par le Docteur Sig. *Jacq. Baumgarthen*, ouvrage solide & fécond qui nous a beaucoup servi dans cette matière, ainsi que le *Recueil de Jurisprudence Canonique & Beneficiale*, par *Mr. Guy du Rousseau de la Combes*, & le *Recueil des actes, titres & memoires, concernant les affaires du Clergé de France*.

dérées. En 1756 le Roi tenant son lit de justice, ordonna l'exécution des Déclarations & Arrêts rendus en faveur de la Bulle *Unigenitus*, qu'il veut être regardée & inviolablement observée dans toute l'étendue du Royaume, comme une Loi de l'église & de l'état. Il confirma de même l'édit de 1695 concernant la Jurisdiction Ecclesiastique, & dont l'art XXXIV. laisse aux Evêques & Juges d'Eglise exclusivement la connoissance des Causes purement spirituelles, entr'autres de celles touchant les Sacremens. Enjoignant à tous officiers de justice, & même aux Cours de Parlement de leur en renvoyer la discussion, sans en prendre aucune jurisdiction ni connoissance, si ce n'est qu'il y eût eu *appel comme d'abus* interjetté de quelques Jugemens. Mais les troubles aiant toujours continué, le Roi a enfin imposé silence aux deux partis, & tout refus de sacrement est légitimement puni par le Juge fécelier.

Il y a dans le Royaume de France 19 Archêvêchés, en comptant celui d'Avignon, qui avec ses dépendances & le comté Venaissin, vient d'être réuni à la Couronne, comme nous le dirons cy après; 114 Evêchés, environ 40000 Paroisses, 800 Abbayes d'hommes; 320 Abbayes & Prieurés de filles; 670 Chapitres de Chanoines; 24 Chapitres de Chanoinesses ou filles nobles; 16 maisons chefs d'ordres ou de congrégations, & passé 15 mille Couvens ordinaires. Pour l'ordre de Malthe, on y compte 6 grands-Prieurés & 4 Baillages affectionnés aux *Grands-Croix*;

220 autres Commanderies, dont 80 pour les *Chevaliers*, & 40 pour les *Servants d'armes*, & 2 Couvens de religieuses Chevalières, l'un à Beaulieu en Quercy, & l'autre à Toulouse; le tout divisé en 3 langues, savoir celle de Provence, celle d'Auvergne, & celle de France, & jouissant annuellement de 1748996 liv. de rentes.

Les Archevêchés & Evêchés du Royaume, y compris la Métropole & les Suffragants d'Avignon, rapportent environ 5035000 livres par an, & leur taxe en Cour de Rome monte à 322000 florins à peu près; ce qui, en comptant le florin à raison de 5 l. monnoye de France, donne la somme totale de 1690500 livres. Nous indiquerons en parlant des villes Episcopales, les revenus & les frais de Bulles de chacun en particulier. On estime que le total général des Ecclesiastiques du Royaume, tant séculiers que réguliers, de l'un & de l'autre sexe, monte à 500000 ames, & leurs revenus au dela de 130 millions. (\*)

Le

(\*) Les Calculs de Mr. Büsching nous aiant paru peu justes par raport au dénombrement du Clergé de France & de ses revenus; nous leur avons substitué ceux de Mr. l'Abbé Expilly, vérifiés sur les détails de chaque Diocèse en particulier, & sur des titres originaux & authentiques. Voyez *Dist. Geograph. Hist. & Politiq. des Gaules & de la France, Tom. I. pag. 227. & suiv. au mot Archevêchés; & Tom. II. pag. 364 & 365, au mot Clergé.*

Quant au nombre des Couvens & maisons Religieuses du Royaume, nous devons remarquer



Le Clergé du Royaume se divise en dix-neuf Provinces Ecclesiastiques qui consistent chacune en un *Archevêché* dont elle porte le nom, & un certain nombre d'*Evêchés*, qui en sont suffragans. Ces Provinces sont

1) Celle de *Paris*, qui renferme l'*Archevêché* du même nom & les *Evêchés* de *Chartres*, *Meaux*, d'*Orleans* & de *Blois*.

2) Celle de *Lyon*, composée de son *Archevêché* & des *Evêchés* d'*Autun*, de *Langres*; de *Macon*, de *Chalons sur Saone*, de *Dijon*, & de *St. Claude*.

3) Celle de *Rouen*, qui outre son *Archevêché*, contient les *Evêchés* de *Bayeux*, d'*Avranches*, d'*Evreux*, de *Sées*, de *Lizieux* & de *Coutances*.

4) Celle de *Sens*, qui s'étend sur l'*Archevêché* du même nom, & les *Evêchés* de *Troyes*, d'*Auxerre*, de *Nevers*, & de *Bethlehem* qui a été transféré à *Clamecy*.

5) Celle de *Rheims*, qui embrasse outre son *Archevêché*, les *Evêchés* de *Foissans*, de *Chalons*

C 3

lons

quer qu'il doit diminuer considérablement en vertu de l'Edit du Roi donné à Versailles au mois de May 1768, qui porte à l'art. X. que désormais aucun Ordre ou Congrégation monastique ou régulière ne pourra conserver plus de 2 Monastères dans le ville de Paris, & d'un seul dans les autres villes, bourgs ou lieux de la Monarchie.

lons sur *Marne*, de *Laon*, de *Senlis*, de *Beauvais*, de *Aniens*, de *Noyon* & de *Boulogne*.

6) Celle de *Tours*, qui réunit l'Archevêché de *Tours*, & les Evêchés du *Mans*, de *Angers*, de *Remes*, de *Nantes*, de *Quimpercorentin*, de *Vannes*, de *St. Pol-de-Léon*, de *Treguier*, de *St. Brieux*, de *St. Malo*, & de *Dol*.

7) Celle de *Bourges*, dont l'Archevêché a pour suffragants les Evêchés de *Clermont*, de *Limoges*, de *Tulles*, du *Puys*, & de *St. Flour*.

8) Celle de *Alby*, qui comprend son Archevêché, & les Evêchés de *Rhodesz*, de *Castres*, de *Cahors*, de *Vabres*, & de *Mende*.

9) Celle de *Bordeaux*, qui avec son Archevêché renferme les Evêchés de *Agen*, de *Angoulême*, de *Saintes*, de *Poitiers*, de *Perigueux*, de *Condom*, de *Sarlat*, de *La Rochelle* & de *Luçon*.

10) Celle de *Ausçh*, qui est composée de son Archevêché, & des Evêchés de *Dax*, de *Leictoure*, de *Comminges*, de *Conserans*, de *Aire*, de *Bazas*, de *Tarbes*, de *Oleron*, de *Lescar* & de *Bayonne*.

11) Celle de *Narbonne*, qui joint à son Archevêché les Evêchés de *Beziers*, de *Agde*, de *Carcaffonne*, de *Nismes*, de *Montpellier*, de *Lodève*, de *Uzès*, de *St. Pons*, de *Aleth*, de *Alais*, & de *Perpignan*.

12) Celle de *Toulouse* qui réunit à l'Archevêché du même nom les Evêchés de *Montauban*, de *Mirepoix*, de *Lavaur*, de *Rieux*, de *Lombès*, de *St. Papoul*, & de *Pamiers*.

13) Celle

13) Celle d'*Arles* qui a son Archevêché & les Evêchés de *Marseille*, de *St. Paul-trois-Châteaux*, de *Toulon*, & d'*Oranges*.

14) Celle d'*Aix*, composée de son Archevêché, & des Evêchés d'*Apt*, de *Riez*, de *Frejus*, de *Gap*, & de *Sisteron*.

15) Celle de *Vienne* dont l'Archevêché a pour Suffragans les Evêchés de *Grenoble*, de *Viviers*, de *Valence*, & de *Die*, & ceux de *Genève* & de *St. Jean-de-Maurienne*, situés hors du Royaume.

16) Celles d'*Embrun* dont l'Archevêché a sous lui les Evêchés de *Digne*, de *Grasse*, de *Vence*, de *Glandèves*, de *Senes*; & celui de *Nice*, dans le Comté du même nom au Royaume de Sardaigne.

17) Celle de *Besançon*, dont la juridiction s'étend sur les Evêchés de *Bellay* en Bugey; de *Basle*, & de *Lausanne* en Suisse.

18) Celle de *Cambrai*, formée par son Archevêché, & les Evêchés d'*Arras*, de *St. Omer*, de *Namur*, & de *Tournay*. Quand à l'Evêque de *Strasbourg*, il est suffragant de *Moyence*; & ceux de *Metz*, de *Toul* & de *Verdun* relèvent de la Métropole de *Trèves*.

19) Celles d'*Avignon*, qui outre son Archevêché, renferme les Evêchés de *Carpentras*, de *Cavaillon*, & de *Vaison*.

Il n'y a que les Prélats des 16 premiers de ces Archevêchés qui aient droit aux Assemblées ordinaires du Clergé. Ceux de *Besançon* & de *Cambrai*, de même que les Evêques de *Strasbourg*, de *Metz*, de *Toul*, de *Verdun*, d'*Orange* &c. en sont exclus, comme n'étant point



du Clergé de France, quoique de l'Eglise Gallicane, & sous la domination du Roi. Leurs Diocèses sont réputés étrangers, parce qu'ils ont été réunis à la France depuis l'Assemblée de Melun (tenue en 1579.) où l'on donna, en quelque sorte, la première forme stable & permanente des Assemblées du Clergé de ce Royaume.

Ces *Assemblées* sont de deux sortes; les *Grandes* qu'on appelle aussi *Contrâtes*, qui se tiennent de 10. en 10. ans, & durent 6 mois: Et celles qu'on appelle *Assemblées des Comptes*, par ce que, dans les règles, on ne doit s'y occuper que de l'examen & du soude des Comptes. Elle ne durent que 3 mois, & se tiennent exactement entre les *Grandes*; ce qui fait que tous les 5 ans, il y a une Assemblée ordinaire du Clergé. Chaque Province envoie aux *Grandes*, 4 Députés, dont 2 du premier rang, c'est à dire qui sont Evêques ou Archevêques, & 2 du second ordre, qui sont Abbés, Prieurs, ou qui possèdent dans la Province quelque Benefice sujet aux Decimes. Les *Petites* ne sont composées que d'un député de chaque ordre pour chaque Province. Outre ces Assemblées ordinaires, il s'en tient quelquefois d'*extraordinaires-intermédiaires*; & cela arrive lors qu'il survient quelque affaire imprévue à laquelle le Clergé peut avoir intérêt.

Il y a en France dans chaque Diocèse, un Bureau particulier, qu'on appelle pour cela *Bureau Diocésain*, & dont la principale fonction est de

de faire sur les Benefices & autres Biens Ecclesiastiques, chacun dans son district, la répartition de ce que l'Assemblée générale a réglé qui seroit payé. C'est par eux aussi que sont jugées en première instance les contestations qui s'élèvent au sujet des Decimes & des autres Impositions établies sur le Clergé; et ces contestations s'y terminent définitivement quand la somme dont il s'agit, n'est que de 20 livres; mais dès qu'elle est au dessus, on appelle de ces Bureaux aux *Chambres souveraines Ecclesiastiques*, qui sont au nombre de 9 pour tout le Royaume, & auxquelles les Rois ont concédé le droit de juger ces sortes d'objets en dernier ressort. Elles sont établies à *Paris, Lion, Rouen, Tours, Toulouse, Bordeaux, Aix, Bourges & Pau*; & chacun est composé de 3 Conseillers au Parlement qui président tour à tour, d'un nombre plus ou moins grand de Conseillers commissaires députés des Diocèses qui y ressortissent, d'un Promoteur, d'un Greffier, d'un Huissier &c.

Il n'y a d'ailleurs rien à remarquer au sujet des affaires d'Eglise, si non que le *Concile de Trente* est rejeté en France quant à la Discipline; mais envisagé, quant au Dogme, comme obligatoire.

### §. 8.

Depuis longtems les François se sont appliqués avec succès aux arts & aux sciences. Ils commencèrent à exceller dans la *Peinture* sous le regne de François I. dès que le *Roux & François*

çois de Bologne leur en eurent fait connoître & goûter les beautés; & depuis il y a toujours eu parmi eux nombre d'artistes très habiles en ce genre. Un auteur Anonyme se plaint dans une Brochure publiée en 1746 de la décadence de cet art en France, où on ne l'emploie, dit il, qu'à des bagatelles plus propres à en corrompre le goût qu'à le perfectionner. Mais il est notoire que l'Academie royale de Peinture & de Sculpture, fondée à Paris par Louis XIV. en 1648 a fourni jusqu'à ce jour des Maitres célèbres, dont les ouvrages peuvent à juste titre être rangés parmi les Chefs d'œuvres modernes.

La *Gravure* que les François ont apprise des Italiens, a été portée dans ce Royaume au plus haut degré de perfection; & tout ce que l'on peut attendre de la main la plus habile en cet art, se trouve rassemblé dans les Ateliers des Maitres de Paris.

Pour la *Sculpture*, les François s'y distinguent beaucoup, sans atteindre cependant les Maitres Italiens, à qui la délicatesse & l'expression de leurs ouvrages méritent sans contredit le premier rang.

L'*Architecture civile* est aussi bien entendue dans le Royaume que dans aucune autre Partie de l'Europe; & il ne faut pour s'en convaincre que jeter les yeux sur ce nombre immense de bâtimens solides autant que magnifiques qu'on y élève de toutes parts. L'Academie royale que le célèbre *Colbert* fonda à Paris en 1671, pour l'a-

van-



vancement de cet art, n'a pas peu contribué à sa perfection.

Quant à l'*Architecture militaire*, tout le monde fait, depuis Mr. de *Vauban* combien la France s'y est acquis de célébrité.

Elle se distingue également dans la fabrique des *armes à feu* & des *armes blanches*, dans la *Pyrotechnie*, & dans l'art de *construire les Vaisseaux*, où elle égale les Anglois ses anciens maîtres.

Tout ce qui s'appelle *Belles-Lettres*, les François le cultivent avec un succès égal à leur bon goût; mais leur application aux sciences profondes diminue journellement, & la célébrité qu'ils s'y étoient acquise, décline, depuis que ce qu'on appelle aujourd'hui *bon ton* a prévalu dans la Nation. Plusieurs personnes opulentes, & plus recommandables encore par leur façon de penser que par leur rang, travaillent depuis près d'un siècle à ranimer cet ancien amour de la vraie erudition; & donnent par là un exemple bien plus salutaire & plus digne d'être suivi que le système des Modes toujours renouvelé & les autres futilités, qui se répandent avec tant de promptitude, & qu'on adopte avec tant de volupté.

On compte 19 Universités dans le Royaume, sans celle de Paris, qui est réputée la Mère de toutes les autres; & un grand nombre d'Académies des Sciences & beaux arts, de Sociétés littéraires, œconomiques, d'agriculture &c. dont nous parlerons dans la description des endroits où elles sont établies.

## §. 9.

Les *Manufactures & Fabriques* de France, célèbres par tout, égalent en perfection les soins que l'on prend de les encourager & de les bien entretenir. C'est à Mr. Colbert, cet habile surintendant & ordonnateur général des bâtimens & des arts, que ce Royaume est redevable de la plus grande partie de ces établissemens, qui l'ont rendu l'un des plus florissans de l'Europe. Ce Ministre porta Louis XIV. à faire, entr'autres, l'acquisition de l'*Hotel des Gobelins* (ainsi nommé de *Gilles & Jean Gobelins*, frères & teinturiers en laine; les mêmes qui sous François I. mirent en usage l'art de teindre la belle Ecarlatte appelée depuis Ecarlatte des Gobelins), & d'y établir les Manufactures incomparables, qui y fleurissent encore aujourd'hui sous le même nom. Ce lieu s'appelloit alors *Folie Gobelin*; mais le Roi y aiant fait élever en 1667 le superbe Bâtiment qui s'y voit à présent, le décora du titre d'*Hotel-royal des Gobelins*, par l'arrêt du mois de Sept. de la même année.

Cet Hotel situé à Paris, rue du fauxbourg St. Marceau, a 88 toises de longueur sur 76 de largeur, & est rempli d'excellens Peintres, Maîtres Tapissiers en haute & basse-lisse, Orfèvres, Fondeurs, Lapidaires, Graveurs, Menuisiers en ébène & en bois, & autres bons Ouvriers en toutes sortes d'arts & metiers y établis. Les Tapisseries seules y occupent 200 personnes pendant toute l'année.

C'est

C'est de-là que font fortis tant d'excellens Ouvrages en tout genre, qui servent d'ornemens à Versailles, Marly, Choisy, & autres Maisons royales, & qui se font toujours comptés parmi les plus beaux monumens de la magnificence & du bon goût. C'est aussi dans cet Hôtel qu'ont été instruits & se font perfectionnés tant d'habiles Ouvriers, qui, depuis son établissement, se font répandus dans le Royaume, & surtout dans la Capitale, où ils ont poussé les Beaux-Arts au point de ne plus gueres faire envier ni regretter aux François les Ouvrages tant vantés des Grecs & des Romains. On peut dire en particulier que les Tapisseries de haute & basse lisse, dont les grands Peintres du Royaume sont chargés de composer les Cartons, y ont acquis le dernier degré de perfection. L'Angleterre même ni la Flandre, qui les premières ont puisé cet art dans le Levant où il a pris naissance, n'ont jamais rien produit de plus achevé que les Batailles d'Alexandre, par ex. les 4 Saisons, les 4 Elemens, les Maisons royales, la suite des principales Actions de Louis XIV, depuis son mariage jusqu'à la première conquête de la Franche-Comté, le Triomphe de Scipion, l'histoire de Psiché, celle de Lucrece, de Josué, & tant d'autres morceaux exécutés aux Gobelins, sur les desseins de *Le Brun*, & après les plus beaux Originaux du Cabinet du Roi, de Raphaël, de Jules Romain, & d'autres semblables Peintres illustres des Ecoles d'Italie. La Laine & la Soye y sont employées avec un art qui imite la nature dans



sa vivacité même, & produit des traits aussi délicats que ceux du plus habile pinceau. On remarque que *Jans*, fameux tapissier de Burges, exécuta les premières Tapisseries de *haute & de basse-lisse* qui y furent fabriquées. Ces deux sortes d'ouvrages ne se distinguent que par la façon de les tisser. On appelle *Tapissierie de basse-lisse*, celle dont la chaîne est étendue horizontalement sur un métier fort bas, & dont les lisses montent & descendent. La *Tapissierie de haute-lisse*, par contre, est celle qui se fabrique sur un métier où la chaîne s'élève debout vers le plancher de l'ouvrier, & dont les lisses ou les cordons qui font croiser les fils de la chaîne tour à tour, sont au dessus de la main de l'ouvrier.

Outre les Gobelins, il y a encore d'autres Manufactures considérables de Tapisseries dans le Royaume, à *Felletin*, par ex. *Beauvais*, *Arras*, *Aubusson* en *Auvergne* &c. Et comme elles sont connues par tout l'univers, & que la beauté des ouvrages qui en sortent, les fait rechercher avec avidité, on peut se figurer aisément les sommes immenses qu'elles font entrer dans le Royaume. Elles ne sont cependant pas aussi lucratives à bien des égards que les *Manufactures de Soyerie*, quoique celles-cy ne soient plus aussi florissantes aujourd'hui, qu'elles l'étoient autrefois. C'est sous le règne de *Louis XI*, en l'année 1470, au rapport d'un historien françois, qu'on doit placer les premières qu'on ait vues en France. Elles furent établies à *Tours*, sous la

conduite de quelques Ouvriers que l'on appella de *Gènes*, de Venise & de Florence; & du tems de *Henri II.* les marchandises de Soye étoient encore si rares, même à la Cour, que ce Roy fut le premier qui en porta des Bas, & cela au mariage de sa soeur. Suivant les vues de Louis XI. il prit des arrangemens pour la culture de la soye, & fit planter des meuriers blancs dans les Provinces de ses Etats où ils croissent le mieux. Mais les guerres civiles empêchèrent l'effet de soins si utiles, & firent considérablement tomber les manufactures. *Henri III.* fit quelque chose pour les relever, mais sans beaucoup de succès; & *Henri IV.* fut celui à qui la gloire d'en être le restaurateur, étoit réservée. Il chercha à y attirer des ouvriers étrangers par des récompenses & des privilèges, rétablit les anciennes plantations de meuriers, en fit de nouvelles, surtout à Tours, où les vers à soye se multiplioient beaucoup. Mais sa mort en recula les progrès par le peu de soin que son successeur eut d'y maintenir l'ordre. Louis XIV. qui savoit combien les Manufactures en général sont utiles à l'Etat, donna de nouveaux soins à la culture de la soye, chercha les moïens de la rendre plus commune, & parvint à en faire une des plus riches branches du Commerce de son Royaume. Sous son règne, les Provinces de Dauphiné, de Languedoc & de Provence fournissoient jusqu'à 1800000 livres de Soye crue. La ville de *Tours* renfermoit 800 moulins & 8000 metiers battans en soye, & occupants journalle-

ment 40000 personnes. Celle de *Lyon* comptoit jusqu'à 18000 metiers dans le milieu du dernier siècle. Ils se trouvèrent, à la vérité, réduits en 1698, à 4000 seulement, par les émigrations qu'occasionna la révocation de l'édit de Nantes. Mais cette ville ne laisse pas d'être encore aujourd'hui très renommée pour toutes sortes d'Étoffes, surtout pour celles d'or & d'argent, qui s'y fabriquent mieux que partout ailleurs, & pour les *Armoifins* ou *Taffetas* dits d'*Angleterre*, qui s'y font en quantité, & qu'on estime particulièrement à cause du lustre inimitable qu'ils y reçoivent, & que le hazard fit trouver vers l'an 1640 à un fabriquant nommé *Octavio May*. Ce lustre se fait avec une décoction de Bierre & des Jus d'Orange mêlés, pour les Taffetas noirs, qui passent pour les plus beaux; & avec de l'eau de Citrouille distillée pour les autres Couleurs. On fait aussi de toutes sortes de belles étoffes de soye en *Auvergne*, en *Languedoc*, & dans d'autres Provinces du Royaume; mais elles n'égalent pas celles de Lyon. *Nismes* fournit outre les Serges & autres étoffes de cette espèce, qui s'y travaillent comme ailleurs, des fabriques de *bas de soye* qui l'emportent sur tous les autres.

On fait aussi en France des *Gands* & des *Bas* d'une soye tirée des cotons de certaines Araignées, & c'est Mr. *Bon*, qui le premier en a trouvé le secret. Mais, suivant le calcul de Mr. *de Réaumur*, il faut 27648 araignées pour produire une livre de soye, au lieu que 2304 vers-à-soye suffissent pour la même quantité.



Depuis cent ans les François ont considérablement perfectionné leurs Manufactures en laines, & l'on suppose que les Ouvriers étrangers qui se sont établis chez eux, & l'exportation clandestine des laines d'Angleterre n'y ont pas peu contribué. *Abbeville*, outre ses *fonderies de Canons*, & ses manufactures de *Savons*, de *Voiles* & autres ouvrages de *Chanvre*, qui la rendent très recommandable, renferme des fabriques de *Draps* & autres étoffes en laine, qui égalent en finesse & en beauté celles d'Angleterre & de Hollande. *Paris*, *Sedan*, *Louviers*, *Elbeuf* &c. fournissent aussi des *Draps fins*. Il s'en fait des *minces* de différentes espèces en Languedoc; & toutes les villes du Royaume ont, depuis 1754, la permission d'établir des fabriques de Bas. On fait à *Rouen* des *Cottines* de nouvelles qualités, & l'on trouve dans la *haute Normandie* d'excellens maitres pour la *teinte des Draps*. La *Bretagne*, fertile en chanvre & en lin, renferme quantité de *Fabriques de Toiles*, de *Cordages* & de *Voiles*. Le *Berry* vante à bon droit ses *toiles de lin*; l'*Auvergne* ses *Dentelles*, ses *Draperies*, & son *Papier* qui passe pour le meilleur de toute l'Europe. La ville de *St. Flour* est renommée pour ses belles *Tapisseries* surtout, & pour ses *Draps*; *Montpellier* pour ses *Liqueurs*; *Langres* pour sa *Coutellerie*, & *St. Quentin* pour ses superbes *Baptistes*. *Cambray* & le *Hainault françois* produisent cette magnifique toile, dite de *Cambray*, qui surpasse en beauté tout ce qui se fait en ce genre dans l'univers.



Les *manufactures* de Glaces à miroirs & les *Verreries* du Royaume tiennent encore un des premiers rangs, autant par leur produit que par leur célébrité. Les Venitiens sont bien les premiers qui soient parvenus à faire des glaces d'une blancheur parfaite, d'un beau poli, & de 50 pouces de hauteur; mais il étoit réservé aux François de porter cet art à un degré d'éminence où l'Italie n'a jamais pû atteindre. Outre les Glaces soufflées, qui se travailloient dans le Royaume depuis plus de 20 ans, le Sieur *Abraham Thevart* en inventa en 1688 une nouvelle fabrique, dont jusqu'alors on n'avoit pas eu la moindre idée en Europe. Ce fut de les couler à la manière du plomb que les Plombiers reduisent en tables; & cette invention s'est d'autant plus accréditée, qu'elle donne la facilité non seulement de faire des glaces du double de la grandeur & du volume de celles qui se souffloient à la manière de Venise; mais encore de fondre toutes sortes de bandes & bordures de miroirs, de corniches, de moulures, & autres pareils ouvrages en Cristal. La fonte de ces glaces se fait principalement au *Chateau de St. Gobin* près de la Fere en Picardie, & à *Tour-la-ville* près de Cherbourg en Normandie: & elles se polissent à la Manufacture royale de Paris, rue du Reilly, au Fauxbourg St. Antoine. On fait aussi du Verre en Languedoc, mais il n'atteint ni la finesse, ni la blancheur de celui dont nous venons de parler.

Une Manufacture plus considérable encore par son utilité, c'est celle du *Plomb-laminé*, dont

dont l'idée vient des Anglois, ainsi que la Machine qui sert à cet usage. Tous ceux qui savent que les ouvrages de plomb laminé durent plus longtems que ceux de plomb simplement fondû, connoîtront les grands effets qu'on a lieu d'attendre d'un Etablissement comme celui-là.

Il en est de même de la Manufacture des *Armes blanches* établie en Alsace, & de celle d'Acier, qui doit son origine à la mine de ce metal découverte depuis quelques années, à 5 lieues de Strasbourg.

La *Porcelaine* de *Vincennes* jouit de la plus grande réputation, quoiqu'elle n'égle pas celle de *St. Cloud*.

Il y a d'ailleurs une infinité d'autres fabriques & manufactures en France, mais il seroit trop long d'en faire le détail. Il faut remarquer au reste que l'émigration de ce nombre prodigieux de Protestans réfugiés dans les Païs étrangers, a beaucoup porté de préjudice à leur débit. Les Hollandois seuls, qui avant cette Epoque exportoient annuellement du Royaume pour 36 millions de marchandises, indépendamment du bled & du sel, en tirent à peine aujourd'hui pour 4 à 5 millions.

#### §. 10.

Il est aisé de se former à présent une idée du Commerce de France. La nature du sol (§. 5.) & l'industrie des habitans (§. 9.) concourent également à le rendre important. Des vins de toute espèce, liqueurs, eaux de vie & de fen-



teur; les Soyés, Chanvres, Lins, Bois de noyer, poix, huile & gomme de Térébentine, Graines de Lin pour huile; Amandes, Oranges, Citrons, Figues, Olives & huiles d'Olives, Raifins secs, Chataignes & Marons, Capres & autres fruits; Miel, Saffran, Fromages; Sel, Grains de toute espèce; Mulets &c. les Galons, Draps & Fissus d'or & d'argent de toutes façons; Velours, Tripes de velours, Pannes, Pluches, Satins, Damas, Tabis, Taffetas, Papelines, Brocards, Brocatelles, Moncayards, Crêpes ras, soye è coudre &c. Draps, Serges, Ratines, Baracans, Camelots, Calmandes, Etamines, Razes, Crêpons, Bayettes, Sempiternes, Flanelles, Revêches, Anacostes, Cadis, Burates, Frises, Droguets, Pinchinats, Tiretaines, & autres semblables étoffes toutes de laine, ou de laine mêlée de fil, poil, cotton, ou autre semblable matière; Moquettes, Mocades, Tripes & Damas de laine, Ligatures & autres pareilles marchandises; Linge ouvré, Toiles de toutes sortes, Futaines, Bazins, Coutils, Canevas, Broderies de toute espèce, Dentelles de soye & de fil, & une infinité d'ouvrages de modes; Tapisseries de haute & basse-lisse, Bergame, Tonture de Laine, Toiles cirées, Tapisseries peintes, Papier velouté; Couvertures de Laine & de Cotton pour lits, Matelas &c. Chapeaux de Castors, demi-Castors, Caudebecs, de Lyon, de Marseille &c. Bas, Camifoles, & autres ouvrages de Bonneterie, de Soye, de Laine, de Fil, de Cotton & de Poil, tant au metier qu'au tricot; Glaces de miroirs & de carosles, Cristaux, Verres, Porcelaines,

Fayances, Pipes à fumer &c.; Cuirs de Hongrie, Veaux façon d'Angleterre, Maroquins, Buffles, Chamois &c. toutes sortes d'armes offensives & deffensives, ouvrages de Coutellerie & de Tail-landerie; Fer blanc & noir battu en feuilles; Colle forte, Savons noirs & blancs, tant secs que liquides; Tabacs en corde & en poudre; Papier, Parchemin, Epingles, Eguilles, Vernis &c. telles sont les immenses richesses de la France, & le fond de son commerce avec les autres Nations. Instruit des ressources & de la beauté de ce Royaume, l'Empereur *Maximilien I.* disoit plaisamment, que *s'il se pouvoit qu'il fût Dieu, son fils aimé lui succéderoit, & le second seroit Roi de France.*

Les belles Chaussées construites dans toute l'étendue de la Monarchie; le grand nombre de rivières navigables qu'elle renferme, & les Canaux magnifiques auxquels la plûpart de ces rivières communiquent, comme celui de *Bourgogne*, de *Briare*, de *Crapone*, d'*Orleans*, de *Picardie*, le fameux *Canal royal de Languedoc* &c. fournissent de grands secours au *Commerce intérieur*, & le rendent d'une facilité peu commune.

Le *Commerce extérieur* n'a pas moins d'avantages, & il s'étend par tout l'univers. Celui qui se fait *par Terre* pénètre en Suisse & en Italie par *Lion*, en Allemagne par *Metz* & *Strasbourg*, en Hollande par *Lille*, & en Espagne, où la Contrebande est d'un aussi grand rapport que le Commerce ouvert, par *Bayonne* & *Per-*

*pignan &c.* Le Commerce de Mer se pratique de trois manières différentes :

1) Celui qui se fait de proche en proche ou d'un port à l'autre, & qu'on nomme *Cabotage* ou *Commerce des Côtes*. Il sert principalement à entretenir une sorte de correspondance entre toutes les Provinces maritimes du Royaume, à tirer de l'une ce qui manque à l'autre, & à nourrir l'industrie.

2) Celui qui se fait en *Europe*, & qui consiste dans l'échange des secours réels & effectifs que les différens Royaumes se prêtent les uns aux autres. Ces secours sont ou des productions de la terre, ou des ouvrages travaillés dans les Manufactures, ou des Curiosités d'un art exquis; & il est aisé de voir que plus un Royaume en est pourvû, plus les Etrangers y abordent. Aussi tous les Ports de France sont-ils fréquentés par toutes les Nations Européanes, qui viennent en foule y échanger leur superflû. Ce qui n'empêche pas que les Vaisseaux françois n'aillent à leur tour visiter les Ports de leurs voisins, où ils font un Commerce toujours avantageux, surtout avec l'Angleterre, les Païs-Bas & l'Italie. Ils ne fréquentent pas souvent les Mers du Nord; ce qui leur est préjudiciable, en ce qu'ils ont besoin des Marchandises qu'on en tire, & que les recevant de la seconde & de la troisième main, ils ne peuvent les avoir à aussi grand prix que s'ils les prenoient à la source.

3) Le Commerce qui embrasse les trois autres parties du Monde, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique,



que. Il se fait presque uniquement par la voye de Marseille; & comme les périls y sont plus grands, & les risques plus ordinaires, les profits y sont aussi beaucoup plus considérables. Le trafic de la *Guinée* n'est pas le moins important: les François en tirent de l'or, de l'ivoire, & surtout des Nègres qu'ils transportent en Amérique. Les Colonies qu'ils ont dans ce nouveau Continent, sont l'objet d'un autre Négoce de la plus grande conséquence, & favorisent la Contrebande excessive qui se fait dans les possessions Espagnoles, par l'entremise des Espagnols mêmes. Le Commerce des Indes Orientales & du Levant se fait par la voye du Port l'Orient, & ne le cède point aux autres pour les avantages qu'il procure.

C'est de tout tems que les François ont entretenu quelque commerce hors de l'Europe; mais il n'a pas toujours été dans la même force, & il a souffert bien des vuides & des interruptions, surtout lorsqu'il étoit dirigé par des Compagnies qui n'entendoient point leurs intérêts; prodigues dans les occasions qui demandoient de l'épargne, & avares ou il falloit se répandre avec quelque profusion. Mr. *Deslandes*, qui fait ces remarques dans son *Essai sur la Marine & sur le Commerce* pag. 168. & suiv. ajoute que ces Compagnies, selon lui, avoient trois deffauts essentiels: le premier étoit de vouloir recueillir presque en même tems qu'elles semoient, sans attendre la saison favorable, & sans songer que les meilleurs fruits sont ceux qui tardent le plus à

meurir. Elles se hatoient de jouir, comme font tous les François, sans savoir faire céder à un intérêt éloigné, mais plus considérable, un intérêt présent, mais beaucoup plus petit. De-là vient qu'elles se rebutoient facilement, & que par une sorte de lâcheté, elles abandonnoient dans l'exécution les entreprises les mieux conçues dans le Cabinet. Le *second*, c'est que pour gagner plus excessivement, on faisoit venir, sans reflexion, plus de marchandises des païs étrangers qu'il ne s'en pouvoit consommer dans le Royaume; ce qui étoit le vrai moien de les avilir. Le *troisième* & le plus grand, c'est que les vues particulières dans ces Compagnies l'emportoient sur l'avantage commun & général. Ceux qu'on mettoit à leur tête, moins par habileté que par brigue & par faveur, confioient non seulement les premiers emplois des Colonies, mais encore la conduite des vaisseaux à leurs parens & à leurs amis; souvent même à des gens dont ils tiroient des pensions secretes. Ainsi la Compagnie mal gouvernée s'appauvrissoit des négligences réitérées ou des profits obscurs & détournés de ses principaux Membres.

Cet auteur avoue que les choses sont à présent sur un meilleur pié, & que la *Compagnie des Indes*, qui a absorbé toutes les autres, n'a aucun de leurs défauts, & qu'elle est appuïée sur des fondemens qui paroissent solides: mais qu'il est à craindre cependant qu'en embrassant, comme elle fait, un Commerce trop étendu, qu'en dégradant les Classes du Royaume déjà fort

fort affoiblies, & qu'en employant sans choix des gens de toute espèce, elle ne vienne enfin à subir le même sort qu'ont eu les autres. L'Abbé de St. Pierre observe dans un de ses Mémoires politiques, & Mr. Deslandes le rapporte après lui, que la Balance du Commerce de France avec l'étranger va au moins à 150 millions par an: ce qui fait par mois, l'un portant l'autre, 12 millions 500 mille livres.

Il fut créé en 1710 un *Tribunal*, pour l'inspection générale du Commerce, composé des Conseillers d'Etat & autres Commissaires ordinaires du Conseil du Roy, & de 12 députés choisis entre les principaux Négocians des villes du Royaume où le Commerce est le plus considérable & le plus florissant. Le Roy le perfectionna en 1724, en y érigeant 4 Offices de Conseillers en ses Conseils, Intendants du Commerce.

Il y a 30 Villes en France où l'on bat Monnoye, & chacune d'elles a pour marque distinctive une Lettre de l'Alphabet ou quelque autre figure, qui s'imprime sur toutes les pièces d'or, d'argent & de billon, qui sortent de leurs Balanciers. Ces villes sont

1 Paris qui a pour mar-	6 Angers	F.
que un	A. 7 Poitiers	G.
2 Rouen	B. 8 La Rochelle	H.
3 Caen	C. 9 Limoges	I.
4 Lyon	D. 10 Bordeaux	K.
5 Tours	E. 11 Bayonne	L.
	D 5	12 Tou-



12	Toulouſe	-	M.	22	Bourges	-	Y
13	Montpellier	-	N.	23	Grenoble	-	Z
14	Riom	-	O.	24	Aix	-	&
15	Dijon	-	P.	25	Rennes	-	9
16	Perpignan	-	Q.	26	Metz	-	AA.
17	Orleans	-	R.	27	Strasbourg	-	BB.
18	Rheims	-	S.	28	Befançon	-	CC.
19	Nantes	-	T.	29	Lille	-	W.
20	Troyes	-	V.	30	Pau	-	uneVache.
21	Amiens	-	X.				

Dans chaque Hotel des Monnoyes de ces 30 villes, il y a un ou deux Juges - Gardes, un Contrôleur Contre-Garde, un Procureur du Roi, & un Greffier en chef, qui compoſent la Jurisdiction. Les Officiers du travail ſont, le Directeur, l'Effayeur, le Graveur, les Monnoyeurs, ordinairement au nombre de 2 ou 3, les Ajuſteurs &c. Mais tous ces Hotels particuliers & leurs dépendances ſont ſous la direction immédiate de deux *Cours ſuprêmes des Monnoyes* établies l'une à *Paris*, & l'autre à *Lyon*, pour juger ſouverainement de tout ce qui a rapport aux Monnoyes, & aux Ouvriers en or & en argent du Royaume.

La Monnoye ſe diviſe en *Monnoye réelle* ou *effective*, qui embrasse toutes les piécés d'or, d'argent, de billon & de cuivre qui ont cours dans le Royaume; & en *Monnoye imaginaire* ou de *compte*, inventée pour la facilité du Commerce, comme la *Livre*, qui fait 20 ſols, ou environ 6 gros de Saxe: la *Piſtole* qui vaut 10 Livres, & la *demi-Piſtole* de 5 livres.

Les Espèces en *or*, aujourd'hui courrantes en France, sont le *double Louis* de 48 livres, le *Louis* de 24. & le *demi-Louis* de 12. Suivant la dernière Evaluation, & en vertu des arrêts du Conseil d'Etat du Roi, le *Louis-d'or* est du titre de 22 Carats, au remède de loi de 5 feizièmes, & de la taille de 30, au Marc; ce qui revient à peu près à la valeur de 6 *Ristalers*.

Les espèces en *argent* sont, l'*Ecu* de 6 livres ou 6 francs (120 sols) l'*Ecu* de 3 livres, ou 60 sols; la *pièce* de 24 sols; la *pièce* de 12 sols, & la *pièce* de 6 sols. L'*Ecu* de 6 livres est du titre de 11 deniers, au remède de loi de 3 grains, & à la taille de 8 & 3 dixièmes, au Marc.

Les espèces en *billon* sont, la *pièce* de 2 sols, celle de 6 liards, celle d'un sol, & celle de 3 liards. La matière dont elles sont composées est un alliage approchant de celui des *Kreutzers* d'Allemagne.

Les espèces en *cuivre* sont, le *sol*, qui vaut 4 liards ou 12 deniers, le *demi-sol*, le *liard*, & le *denier*, qui est une des plus petites, & la plus rare monnoye du Royaume.

Depuis l'ordonnance de 1667, tous les Livres de Comptes & écritures se tiennent dans toute la France par *Livres, sols, & deniers*.

## §. II.

De tous les Royaumes qui subsistent, la *France* est un des plus anciens & un de ceux qui se sont soutenus avec le plus de gloire. Ses Habitans portoient autrefois le nom de *Celtes*, auquel

quel succéda celui de *Gaulois* que les Romains leur donnèrent, comme nous l'avons dit (§. 2). Jules-César, environ 40 ans avant la naissance de Jésus-Christ, conquit toutes les Gaules, & les réduisit en Provinces Romaines. Au commencement du 5. siècle les *Bourguignons*, les *Visigoths* & les *Bretons* y firent une irruption & envahirent plusieurs contrées où ils s'établirent. Les *Francs*, après eux, quittèrent les Terres qu'ils possédoient en Allemagne, & vinrent sous *Pharamond*, *Clodion*, *Merouée*, & *Childéric* leurs chefs, s'emparer des Provinces Gauloises que la décadence de l'Empire laissoit au premier occupant. *Clovis le Grand* ou *Louis*, fils & successeur de *Childéric*, étendit sa domination sur tout le Rhin, depuis son embouchure jusque bien au dessus de Strasbourg, & sur tous les Pais entre cette rivière, la Seine, la Loire, & la Garonne. La Religion Chrétienne, que ce Prince embrassa en 496, ne contribua pas peu à ses succès. Elle servit à lui attacher de plus en plus et ses nouveaux sujets qui la professoient presque tous, et ceux que l'idolatrie ou le schisme détachoit des *Bourguignons*, des *Visigoths* & des *Bretons*, qu'il réduisit en partie sous sa domination. Alors les Gaules prirent le nom de *France* ou d'*Empire françois*, qui fut divisé en deux parties principales, savoir l'*Austrasie* ou la France Orientale, & la *Neustrie* ou la France Occidentale avec les deux *Aquitaines*, & la *Novempopulanie* &c.

Après la mort de *Clovis*, arrivée au mois de Nov. 511, cet Empire fut divisé entre ses quatre fils

*Thier-*



*Thierry, Clodomir, Childéric & Clotaire.* Les deux derniers y ajoutèrent le Royaume de *Bourgogne* qu'ils conquièrent en 534, & la plus grande partie des possessions des Wisigoths. En 558 *Clotaire* réunit de nouveau sous son pouvoir toute la Monarchie françoise; mais elle fut encore démembrée après sa mort: funeste maxime qui se pratiqua même sous la seconde race, & qui fut la source fatale des troubles & des divisions qui la désolèrent.

Au milieu du 7 siècle le pouvoir des Maires du Palais fut porté à un point excessif, & devint bientôt absolu. Après la mort de Dagobert II, *Pepin d'Heristal* se fit déclarer Duc d'Austrasie; & pendant son gouvernement, il s'empara tellement de l'autorité, qu'il étoit en effet Souverain du País, quoiqu'il ne parût gouverner que sous les ordres de *Thierry III*, Roi de Bourgogne & de Neustrie. Après son décès, arrivé en 714, *Charles Martel*, son fils naturel, lui succéda, & devint plus puissant encore, en réunissant en sa personne les Mairies de *Neustrie* & d'*Austrasie*. Après la mort du Roi *Thierry IV*, il gouverna tout le Royaume, avec la qualité de *Duc des François*, sans se mettre en peine de remplir au moins d'une ombre de Roi le Trône vacant. Les services signalés qu'il rendit à l'Etat, firent agréer aux seigneurs du Royaume le partage qu'il fit en 741 de la Monarchie entre ses deux fils *Carloman* & *Pepin*. Le premier devint Maître de l'*Austrasie*, de la *France Germanique*, & de toutes les Nations qui en dépendoient; l'autre

eut

eut la *Neustrie*, la *Bourgogne* & la *Provence*. Ces Princes conférèrent bien, par politique, la Couronne à Childéric III, mais *Carloman* aiant embrassé la vie monastique en 746, *Pepin*, depuis surnommé *le Bref*, fut si bien le concilier l'amour du Peuple, & le respect des Grands, qu'il fut solennellement proclamé Roi à Soissons en 752, & Childéric, prince foible & reconnu incapable de régner, fut rasé & jetté dans un Couvent, avec son fils *Thierry* dernier Prince de sa Race.

On vit alors pour la première fois la Couronne passer dans une maison étrangère, & la famille des *Merovingiens* faire place à celle des *Carlovingiens*. *Pepin* réunit la *Septimanie* à la Couronne, & enleva l'Exarchat de Ravenne à *Aistolphe*, Roi des Lombards, & le céda au St. Siège à titre de Donation, que Charlemagne confirma, dit-on, ensuite, en y ajoutant de nouvelles terres. Ce même *Charlemagne*, Guerrier infatigable & digne successeur de son Père, subjuga le Royaume des Lombards, soumit les Saxons, étendit sa puissance presque par toute l'Europe, & rétablit l'Empire d'Occident, dont il fut proclamé & sacré Chef, le jour de Noel de l'année 800. Mais à sa mort la Nation perdit beaucoup de son lustre, & sa gloire s'affouplit pour longtems. *Louis le Débonnaire*, son fils, succéda bien à toute sa puissance; mais la foiblesse, les scrupules, la condescendance outrée pour les Prêtres, & le trop de bonté qu'il apporta sur le Trone, lui firent commettre des fautes

tes qui, jointes à l'ingratitude de ses Enfans rebelles, armèrent bientôt ses sujets les uns contre les autres, & donnèrent lieu aux Provinces éloignées de secouer le joug, & aux Barbares de faire des incursions dans ses vastes Etats. Ses Successeurs plus foibles encore, non seulement ne résistèrent pas à leurs ennemis; mais leur laissèrent envahir les plus belles parties de leurs Domaines; souffrirent que les particuliers se rendissent indépendans dans leurs Gouvernemens, & laissèrent empiéter sur les droits de la Couronne au point qu'à la fin tout le Royaume étoit tenu selon les loix des fiefs, & que toute l'autorité étoit presque anéantie. *Louis V* fut le dernier Roi de cette Race, & la Cour de France cessa sous son règne d'être *allemande*.

*Charles* son oncle, Duc de la Basse-Lorraine devoit légitimement lui succéder, & il fit tous ses efforts pour cela; mais l'aversion qu'il avoit inspirée aux François, fit qu'ils lui préférèrent *Hugues Capet* l'un des plus puissans Seigneurs du Royaume. Il fut sacré à Rheims le 30 Juillet 987; & c'est le Chef de la troisième Race des Rois de France.

Lui & ses Successeurs animés d'un même esprit, & par une suite de prudence dont ils ne s'écartoient jamais relativement à cet objet, regagnèrent petit à petit tout ce qui avoit été usurpé par les Seigneurs, & recouvrèrent enfin les plus précieux droits de leur Couronne. Mais la fureur des Croisades qui commença à se



répandre sous *Philippe I*, affoiblit beaucoup l'Etat.

*Philippe IV*, surnommé *le Bel*, supprima l'ordre des *Templiers*; événement monstrueux, dit *Mr. le Président Hénault*, soit que les crimes dont on les chargeoit fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés. *Charles IV*, le dernier de ses fils, étant mort sans enfans mâles, *Philippe VI*, dit *de Valois*, chef de la seconde branche des *Capetiens*, monta sur le Trône en 1328. *Edouard III*, Roi d'Angleterre, prétendoit à cette succession, par sa Mere *Isabelle*, fille de *Philippe le Bel*; ce qui donna lieu aux guerres longues & ruineuses, que ces deux Princes & leurs Successeurs se firent mutuellement.

En 1361, *Jean le Bon* hérita du Duché de *Bourgogne*, par la mort de *Philippe de Rouvre*, dernier Duc de la première Maison de *Bourgogne*, & le donna ensuite à *Philippe le Hardi*, son fils cadet. *Charles VII*, que la fameuse *Jeanne d'Arcq*, dite la *Pucelle d'Orleans*, aida si efficacement à reconquérir son Royaume sur les Anglois, leur enleva la *Normandie* & la *Guyenne* qu'il réunit à la Couronne. *Louis XI*, gouverna en Despote, prit possession de la *Bourgogne* après la mort de *Charles le Téméraire*, & augmenta son Domaine de la *Provence*, du Comté de *Toulouse* & de la *Champagne*. *Charles VIII*, son fils, dernier mâle de la première Branche des *Valois*, mourut en 1498, & laissa la Couronne à *Louis XII* Duc d'Orleans, premier Prince du sang & son Beaufrère. Celui-ci unit *Claude* sa fille, issue

issue de son mariage avec Anne de Bretagne veuve de son Prédecesseur, à *François I.* successivement Comte d'Angoulême & de Valois, & qui lui succéda. L'amour que ce nouveau Roi montra pour les sciences, & la protection qu'il leur accorda, lui méritèrent le titre de *Père des Lettres*. Il conclut en 1515 avec le Pape *Leon X.* le fameux Concordat, publié & reçu en France, l'année suivante; & ce fut sous son règne que la Réformation prit racine dans le Royaume. Henri II, son fils & successeur, chassa entièrement les Anglois de France, en leur enlevant Boulogne & Calais, les seules places qui leur restoit, l'une en 1547 & l'autre en 1558. Il s'empara également de *Metz, Toul & Verdun* en 1552, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Charles V.

Trois de ses fils régnèrent successivement après lui. *François II*, l'ainé d'entr'eux, n'occupa le Trone que 17 mois; mais son règne, quelque court qu'il fut, donna naissance aux troubles affreux & aux guerres civiles qui desolèrent la Monarchie pendant près de 70 ans, sans interruption. Sous *Charles IX.* la France armée contre son propre sein vit les sanglantes journées de *Dreux*, de *Jarnac* & de *Montcontour*; les sièges de *Bourges*, de *Rouen*, d'*Orleans* & de *Chartres*; ceux de la *Rochelle* & de *Sancerre*: monumens affreux du jeu des passions déguisées sous le nom de la Religion qu'elles insultoient même en prenant sa défense. Ce règne enfin fut signalé par les horreurs à jamais détestables du massacre du 24. Aoust 1572 connu sous le nom de

la *St. Barthelemi*, où le fanatisme versa le sang le plus pur de l'Etat, où la nature effraïée vit le fils se baigner dans le sang de son Père, le Père dans celui de son fils, où les noms de femmes & d'époux méprisés, les droits les plus sacrés violés, présentèrent mille & mille spectacles, dont le seul souvenir fait encore trembler non seulement les François; mais les Etrangers; mais tout homme qui les envisage. C'est une tache ineffaçable dans l'histoire du Christianisme. Le desordre & le bouleversement ne firent qu'augmenter sous *Henri III*, par la fameuse *ligue* que les Catholiques formèrent en 1576 & qu'ils décorèrent du nom spécieux de *Sainte-Union*. Les fruits qu'elle produisit furent entr'autres la bataille de *Coutras*, la *journée des Barricades*, & l'Assassinat commis en 1589, par le Dominicain *Jasques Clément*, en la personne du Roi, en qui finit la race des Valois.

*Henri IV*, de la Maison de *Bourbon* & alors *Roi de Navarre*, fut reconnu par la plus grande partie des Seigneurs présents à la mort de *Henri III*, comme son légitime successeur. Le fanatisme l'obligea néanmoins à conquérir son Royaume pié-à-pié, & ce ne fut qu'après avoir embrassé la Religion Catholique, que la *Ligue* se dissipa, & lui ouvrit les portes de Paris. Malgré sa rénonciation au Protestantisme, il n'en protégea pas moins ceux qui le professoient. Dès 1598, il publia le célèbre *Edit de Nantes* qui assura la liberté de leur culte. Mais ce grand Roi, l'un des meilleurs qu'ait jamais eu la France,



ce, subit le sort de son Prédécesseur, & fut assassiné par *François Ravailac* en 1610.

Sous Louis XIII, son fils, les guerres de Religion recommencèrent avec fureur, & se succédèrent presque sans intervalle. Ce Prince réunit en 1620, le Royaume de Navarre à celui de France; & le *Cardinal de Richelieu*, fondateur de l'Académie des sciences, & son premier Ministre, affoiblit les Huguenots, & porta de grands coups à l'autorité des États.

La Minorité de Louis XIV. fut agitée par la *Fronde*, ou la guerre civile occasionnée par les ennemis du Cardinal *Mazarin*. Mais ce Prince une fois parvenu à la Régence, porta la puissance & la Gloire à son comble. Il augmenta son Domaine de l'*Alsace*, du *Roussillon*, d'une partie considérable des *Pays-bas*, de la *Franche-Comté* ou *Comté de Bourgogne*, de la principauté d'*Orange*, & de plusieurs possessions tant en Asie qu'en Amérique. Il plaça son petit fils *Philippe Duc d'Anjou* sur le Trône d'Espagne; fit fleurir les arts & les sciences; & procura, par le choix d'un Ministre tel que le Grand *Colbert*, la perfection du Commerce, des Manufactures & de la Navigation. Au reste la révocation de l'Édit de Nantes, publiée en 1685, & la persécution des Huguenots qui en fut la suite, firent un tort irréparable à l'État, par les émigrations qu'elles occasionnèrent. La trop célèbre *Bulle Unigenitus* eut aussi des suites très funestes, & Louis XIV. ne finit point sa carrière sans avoir éprouvé plu-

sieurs fois que les plus grands succès ne mettent pas à l'abri des chagrins & des revers.

Louis XV, le Bien-Aimé, son arrière-petit-fils, qui régné aujourd'hui, a réuni à sa Couronne les Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, la Principauté de *Dombes*, l'Etat d'*Avignon* & le *Comté Venaisin*. Il a d'ailleurs signalé son règne par son alliance avec la Maison d'Autriche, dont la France étoit ennemie depuis plusieurs siècles.

§. 12.

Le titre du Roi de France est: *Par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre*. Celui de *Sire*, qui veut dire *Maitre*, *Seigneur*, lui est donné par ses sujets comme une marque de sa souveraineté & de sa puissance. Les Etrangers le nomment: *Le Roi très Chrétien*, ou *Sa Majesté très Chrétienne*, épithète dont la Nation ne se sert point, & qui, suivant l'opinion commune n'est reçue que depuis 1469, que le Pape *Paul II.* la donne au Roi Louis XI. Les auteurs françois prétendent néanmoins qu'elle est propre à leur Monarque depuis *Childebert*; mais qu'elle ne fut presque point en usage sous la première Race. Les Papes donnent de plus au Roi de France, le titre de *Fils aîné de l'Eglise*; *primogenitus Ecclesiae filius*, depuis le Batême de Clovis, qui, lorsqu'il le reçut, étoit le seul Prince orthodoxe qu'il y eut dans l'Empire tant d'Orient que d'Occident.

Depuis qu'*Humbert II.* Dauphin du Viennois, disposa de ses Etats en faveur de la Maison  
de

de France, en 1349, le fils ainé du Roi, ou l'héritier présomptif de la Couronne porte le titre de *Dauphin*. On le nommoit d'abord *Dauphin de Viennois*: mais c'est aujourd'hui *Dauphin de France*; qualité qui fut donnée pour la première fois au fils de Louis le Grand, mort en 1711. Si le Dauphin meurt avant le Roi, son fils, s'il en laisse un, succède à son titre, ou celui que le degré de parenté approche le plus du Trône. Louis XIV. a vû même son arrière-petit-fils, le Roi d'aujourd'hui, revêtu de cette dignité.

Le fils ainé du Dauphin est apellé *Duc de Bourgogne*; mais ce titre ne se remplace pas. Le frère ainé du jeune Dauphin d'aujourd'hui, petit fils du Roi, est qualifié de *Comte de Provence*, & son frère cadet de *Comte d'Artois*. Les autres Enfans, fils ou filles du Roi, ont le surnom de *France*, avec cette distinction que les fils ont encore des titres particuliers, comme ceux de *Ducs d'Orléans*, d'*Anjou*, de *Berry*, d'*Aquitaine* &c. & que les Princesses sont appellées simplement *Mesdames de France*.

Les *Armes du Roi* sont deux Ecus accolés: le premier d'azur à 3 fleurs de Lys d'or, qui est de *France*; le second de gueules, aux chaînes d'or, passées en croix, en fautoir, & en double orle, renfermant une Emeraude en coeur, qui est de *Navarre*. Ces deux Ecus sont timbrés d'un casque royal d'or, c'est à dire *taré de front* & tout à fait ouvert, assorti de ses lambrequins d'or, d'azur & de gueules, qui sont les couleurs du Roi. Surmonté d'une Couronne formée de



8 demi-cercles & d'autant de fleurs de Lys d'or, qui est le Cimier de France. Les deux Ecus entourés de deux Colliers des ordres du St. Esprit & de St. Michel. Portant deux anges revêtus de Dalmatiques, l'une de France & l'autre de Navarre, tenant chacun une Bannière, l'une de France & l'autre de Navarre; le tout sous un Pavillon semé de France, doublé d'hermines, frangé & houpé d'or, le Comble rayonné d'or; sommé d'une Couronne royale françoise, avec l'Oriflamme ondoyante, semée de France au bout d'une pique ferrée d'une double fleur de Lys d'or. Pour devise: *Lilia neque laborant neque moriuntur*; pour cri de guerre *Montjoye Saint Denys*.

### §. 13.

Les ordres de Chevalerie du Royaume sont

- 1) L'ordre du *Saint-Esprit* qui est le plus estimé, & que le Roi Henri III. fonda en 1578, en mémoire de ce qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & étoit parvenu à la Couronne de France le jour de la Pentecôte. Le Roi est Chef & souverain Grand Maître de cet ordre qui, par les statuts, ne doit être composé que de 100 Chevaliers, y compris 4 Cardinaux, 4 Prélats (qui de même que les Chevaliers Laïcs font preuve de noblesse de trois races), le Grand Aumonier de France qui n'est point tenu de prouver la noblesse de son extraction; & les 4 grands officiers de l'ordre qui sont, le Chancelier, le Prévôt, en même tems Maître des Cérémonies, le Grand Trésorier & le Greffier; ces deux derniers ne font

font point de preuves. Les marques de cet ordre font un large ruban bien ondé, qui se porte en écharpe de la droite a la gauche, & au bout duquel est attachée une grande croix d'or octogone, ayant d'un côté une Colombe émaillée en blanc, & de l'autre l'image de St. Michel. Les orles en font émaillés de blanc; & les angles ornés de fleurs de Lys d'or. Indépendamment de cette croix les Chevaliers en portent encore une autre toute d'argent cousue ou brodée sur le côté gauche de leurs manteaux & habits, & sur laquelle est aussi une Colombe d'argent en broderie. Les Chevaliers Laïcs se qualifient Chevaliers des ordres du Roi, par ce qu'ils le font tous de St. Michel, & la plûpart encore de St. Louis. Les Cardinaux & Prélats associés à l'ordre, ne sont Commandeurs que de l'ordre du St. Esprit, & n'ont point l'image de St. Michel sur le revers de leurs croix qu'ils portent sur l'estomac. L'Intendant, le Généalogiste, le Herant, & le Huissier sont encore des Officiers de l'ordre; mais qui ne sont pas Cordons-bleus, & qui portent seulement la Croix du St. Esprit pendante à un petit ruban bleu attaché à la boutonnière de leurs habits.

Le Roi donne à chaque Chevalier un Collier du poids de cent Ecus d'or ou environs, composé de fleurs de Lys d'or cantonnées de flammes de même, émaillées de rouge, entrelacées des chiffres & trophées d'armes émaillés de blanc. Les Chevaliers ne peuvent ni l'aliéner, ni l'engager, par ce qu'il appartient à l'ordre; trois

mois après leur mort, les héritiers sont obligés de remettre au trésor le Collier en nature ou une somme de 3000 livres, & d'en tirer quittance pour leur décharge. Chaque Chevalier est obligé à sa réception, de faire remettre entre les mains du grand Trésorier de l'ordre 10 Ecus d'or; s'il est Cardinal, ou Prévôt & Maître des Cérémonies, 10 aunes de velours cramoisi; s'il est Prélat, 10 aunes de velours violet; & s'il est Commandeur des ordres du Roi, 10 aunes de velours noir. Chaque Commandeur a 3000 livres par an à prendre sur le produit du Marc d'or; & l'Ordre entier jouit des plus beaux privilèges.

Les Habits de Cérémonie sont un pourpoint & des Chausses de toile ou autre Etoffe d'argent, un long manteau de velours noir, brodé par les bords, sémé au surplus de flammes aussi d'or, & doublé de fatin orangé; un mantelet de toile d'argent à fond vert, brodé & doublé de même que le manteau; une toque de velours noir avec une plume blanche; & des souliers blancs avec une rose de ruban de même couleur. C'est dans cet ajustement que les Chevaliers accompagnent le Roi en procession, & vont entendre la Messe, les jours de la *Circoncision*, de la *Chandeleur* & de la *Pentecôte*, qui sont les trois fêtes de l'ordre.

2) L'ordre de *St. Michel*, fondé en 1469, par Louis XI, & renouvelé par Louis XIV, en 1665. Le Collier de cet ordre est d'or, fait en doubles coquilles entrelacées de cordelières, &



au bas est une médaille qui représente un rocher sur lequel est l'Archange St. Michel qui combat le Dragon. Les Chevaliers portent un large ruban noir ondé mis en écharpe sur l'habit.

3) L'ordre Militaire *de St. Louis* qui fut institué en Avril 1693, par le Roi Louis le Grand, en faveur des Officiers catholiques qui servirent avec distinction dans les Armées de la Monarchie. La Croix en est d'or, de figure octogone, émaillée de blanc, & cantonnée de fleurs de Lys d'or. D'un côté on y voit St. Louis cuirassé & couvert de son manteau royal, tenant de la main droite une Couronne de Lauriers, & de l'autre la Couronne d'Epines & les clous de la passion en Champ de Gueules, avec cette inscription en lettres d'or sur une bordure d'azur: *Lud. Mag. instit. 1693.* Au revers est une Epée nue soutenant de sa pointe une Couronne de Lauriers liée d'argent, avec la Légende: *Bellic. virtutis præm.* aussi en lettres d'or sur une bordure d'azur. Les *Grands-croix* la portent attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe, & ont encore une Croix en broderie d'or sur leurs manteaux & habits. Les *Commandeurs* portent l'Echarpe, sans croix, sur l'habit; & les *simples Chevaliers* portent la Croix à un petit ruban couleur de feu attaché à la boutonnière. Les Chevaliers du St. Esprit, qui sont en même tems Chevaliers de St. Louis, en attachent la croix à côté de celle du Cordon bleu.

Les Grands-croix de ces ordre jouissent chacun de 6000 livres de rente; & il y a des Com-

mandeurs à 3000 livres; & des pensions de Chevaliers de 2000, de 1500, de 800, de 600, de 500, de 400, de 300, & de 200 livres. Le nombre de chaque espèce a beaucoup varié depuis l'institution de l'ordre, & même depuis l'ordonnance de 1761.

4) *L'ordre du Mérite-Militaire* créé par Louis XV. au mois de Mars 1759, en faveur des Officiers nés en Pays où la Religion Protestante est établie. La croix est d'or émaillée, aiant d'un côté une Epée en pal, avec la légende: *pro virtute bellica*, & au revers uue Couronne de lauriers avec ces mots: *Ludov. XV. instit. 1759.* Il y a trois degrés dans ce nouvel ordre comme dans celui de St. Louis dont il est l'équivalent.

1) Les *Chevaliers*, qui portent la croix attachée à la boutonnière avec un petit ruban bleu foncé, sans être ondé. 2) Les *Commandeurs*, au nombre de 4, deux *Suisses* & 2 *Allemands*, qui la portent attachée à un large ruban de même couleur, & mis en écharpe; & 3) Les *Grands-croix* fixés à 2, l'un *Suisse* & l'autre *Allemand*, qui indépendamment du grand Cordon, portent une croix brodée en or sur l'habit & sur le manteau. Jusqu'ici cet ordre n'a point de revenus fixes.

5) *L'ordre de Saint Lazare*, fondé pour la deffense des Pelerins en Palestine, où il demeura jusqu'à la Conquête qu'en firent les Sarrazins. Les Chevaliers se retirèrent alors en France, où le Roi Louis VII. leur donna en 1137 la maison de *Boigny* près d'Orleans, & celle de *St. Lazare* près de Paris: Donation qui fut confirmée par  
St.

St. Louis en 1265. Les Chevaliers portent l'habit séculier, & peuvent se marier.

En 1607 Henri IV. institua l'ordre militaire de *Notre Dame du Mont Carmel*, & l'unit à celui de St. Lazare, le dernier Oct. 1608. Cette union fut confirmée par deux Déclarations de Louis XIV. l'une de 1664, & l'autre de 1672.

Le Roi est lui même Grand-Maitre & Chef général des ordres de St. Esprit, de St. Michel, & de St. Louis; mais il en nomme un pour ceux du Mont Carmel & de St. Lazare. C'est le Dauphin, petit fils du Roi, qui l'est aujourd'hui, (en 1769.)

#### §. 14.

Le Royaume a ses Loix fondamentales, les unes, comme la *Loi Salique*, qui exclut les femmes de la succession; celles de l'*Inaliénabilité* & de l'*Indivisibilité* de la Monarchie &c. auxquelles il est impossible de déroger sans le consentement unanime de tous les ordres de l'Etat: Les autres, comme l'ordonnance de Charles V. donnée en 1374 sur la *Majorité* de l'héritier de la Couronne, celle de Charles VI, datée de 1404 sur le *Couronnement* &c. ne sont telles qu'autant que le Roi, dont l'*autorité ne connoit presque plus de limites*, le trouve à propos. La Couronne est héréditaire; de-là la maxime que *le Roi ne meurt point*; parce que le même moment qui ferme les yeux de l'un, met son successeur sur le Throne: *Le mort saisit le vif* dans cette succession, disent les Publicistes, & ni le consentement



tement des fujets, ni le Sacre, ni le Couronnement n'y font nécessaires. Cependant ces dernières cérémonies se font pratiquées de tems immémorial, & elles se célèbrent encore régulièrement dans la Cathedrale de Rheims, par l'Archevêque de cette Ville, ou à son défaut, par l'Evêque de Soissons son Suffragant. On se sert à cette occasion du flacon fabuleux connu sous le nom de *sainte Ampoule*, qu'un ange, dit-on, apporta du Ciel pour le Batême de Clovis. Les Ornemens qu'on y emploie, sont, entr'autres, le *Manteau royal*, la *Courome*, le *Sceptre*, & la *Main de justice* que le Roi tient de la main gauche.

L'ordonnance du Roi en date du mois de Juillet 1717, déclare les *Princes légitimés* inhabiles à la succession, & confirme aux Etats la liberté de se choisir un Maître à leur gré, après l'entière extinction de la Race mâle des Bourbons.

En cas de *Minorité*, il y a un Régent, nommé par le Roi défunt, & à son défaut par le Parlement, pour prendre soin du Gouvernement au nom du Pupille, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'age de 13 ans & un jour, terme fixé par les Loix pour la Majorité. Louis XIV laissa à sa mort, un règlement sur la forme d'administration qu'il vouloit qu'on suivît pendant la Minorité de son arrière-petit-fils & successeur; mais il ne fut point suivi, par ce qu'il dérogeoit aux droits du premier Prince du Sang *Philippe Duc d'Orleans*, qui s'empara de la Régence, après, toutefois, que

que le Parlement eut prononcé que sa démarche étoit conforme aux Loix du Royaume.

Les *Etats généraux* du Royaume, composés des Deputés des trois ordres, le Clergé, la Noblesse, & le Peuple, avoient part ci-devant aux délibérations de l'Etat, & ils ont tenu leurs assemblées jusqu'en 1614. Mais dès lors on a cessé de les convoquer, & les Rois se sont affranchis des entraves qu'ils mettoient à leur puissance. Il n'y a plus que certains cas, où leur autorité est reconnue. Il y a, au reste, quelques Provinces dans le Royaume, comme la *Bretagne*, la *Bourgogne*, le *Dauphiné*, la *Provence*, les *Pais-bas françois* &c. qui ont encore conservé le privilège d'assembler leurs Etats pour délibérer sur les prétentions du Roi, surtout lors qu'elles ont pour objet de nouveaux Impots; & pour faire la répartition & la perception des sommes accordées. On les appelle pour cela *Pais d'Etats*.

### §. 15.

Les Tribunaux & Cours souveraines, où sont traitées les grandes affaires du Royaume tant *intérieures* qu'*étrangères*, sont :

*Le Conseil d'Etat du Roi*, composé du Roi, de M. le Dauphin, quand il est en age d'y assister, de 6 Ministres & Secrétaires d'Etat, & du Contrôleur général des finances. Ses séances se tiennent le Dimanche & le Mercredi, & l'on y traite des Alliances avec les Puissances étrangères

res, de la paix, de la guerre, & autres matières semblables.

*Le Conseil des Dépêches*, composé du Roi, du Dauphin, du Chancelier, du Garde des Sceaux, des Ministres & Secrétaires d'Etat, du Contrôleur général des finances, & de deux Conseillers d'Etat ordinaires & au Conseil des Dépêches. Ils s'assemblent le Samedi, & l'on y traite des affaires des Provinces, des Placets, des Lettres & Brevets pour les Gouverneurs, Commandans & autres officiers des Provinces & des Places; Les Secrétaires d'Etat, entre qui toutes les affaires, les Provinces, & les Généralités sont distribuées, y rapportent, & font faire, chacun dans son département, les Expéditions des résolutions qui y ont été prises.

*Le Conseil royal des Finances*, composé du Roi, du Dauphin, du Chancelier, du Garde des Sceaux de France, de deux Conseillers d'Etat ordinaires & au Conseil royal, & Intendants des finances, & du Contrôleur général. Il se tient tous les Samedis, & l'on y connoit généralement de tout ce qui a rapport aux revenus & aux dépenses du Roi.

*Le Conseil royal de Commerce*, composé du Roi, du Dauphin, du Chancelier, du Garde des Sceaux, du Contrôleur général, des Secrétaires d'Etat, & de deux ou trois Conseillers d'Etat ordinaires & au Conseil royal, & au Conseil royal de Commerce, & Intendants des finances. Il s'assemble tous les quinze jours.



*Le Conseil d'Etat privé ou des parties*, qui se tient dans la Salle du Conseil, par le Chancelier, les jours qu'il lui plait. Quoique le Roi n'y assiste presque jamais, le fauteuil de sa Majesté y est toujours, & il est dit dans les Arrêts: *le Roi en son Conseil*, & lorsqu'il y assiste on ajoute: *Sa Majesté y étant*. Ce tribunal est composé du Chancelier; du Garde des Sceaux; des Secrétaires d'Etat; d'environ 20 Conseillers d'Etat *ordinaires*, qui jouissent chacun de 5500 livres d'appointemens; du Contrôleur général, des Intendants des finances, tous *ordinaires*; & de 12 Conseillers d'Etat qui servent par semestre, & dont les appointemens montent à 3300 livres. Il y a encore 22. Maîtres des Requêtes, censés du Corps du Parlement, qui entrent par quartier dans ce Conseil, où ils rapportent les affaires dont ils sont chargés, & signent les Minutes des Arrêts rendus à leur rapport. Leur nombre monte aujourd'hui à 88.

*Le Grand Conseil*, réduit en forme de Cour suprême ordinaire par Charles VIII, en 1492, & auquel le Roi vient de donner une nouvelle forme. Cette Compagnie souveraine, unique dans la Monarchie, & qui exerce sa Jurisdiction dans toute l'étendue de la Domination du Roi, ne s'occupoit au commencement que d'affaires de finances & de guerre. François I. lui adjugea en 1517, la décision de tous les procès relatifs aux Archevêchés, Evêchés & Abbaïes: & il connoit aujourd'hui 1) des procès intentés à cause du titre des Evêchés & autres Benefices  
qui

qui sont à la nomination du Roi, exceptés ceux qui sont conférés en régale, dont la connoissance appartient à la Grand' Chambre du Parlement, privativement à tous autres Juges. 2) De l'Indult des Cardinaux & de celui du Parlement de Paris, dans lequel sont compris le Chancelier, le Garde des Sceaux & les Maitres des Requêtes. 3) De toutes les Causes de l'ordre de *Cluny*, des Bénéfices en dépendants, & des contestations de plusieurs autres ordres qui, par Lettres d'attribution, ont leurs causes commises au grand Conseil. 4) Du retrait des Biens d'Eglise aliénés pour cause de subvention. 5) Des procès évoqués du Parlement de Paris & des autres Parlemens, lesquels sont renvoïés au Grand Conseil. 6) Des Entreprises faites sur la Jurisdiction des Présidiaux & Prévôts des Maréchaux. 7) Des conflits d'entre les Parlemens & les Présidiaux dans le même ressort, pour raison des cas portés par l'édit des Présidiaux. 8) Des réglemens des Juges entre les Lieutenants-Criminels & les Prévôts des Maréchaux; & entre les Officiers & Juges ordinaires qui ressortissent en Cour souveraine; comme, par ex. entre les Juges royaux ordinaires qui ressortissent au Parlement, & les Elus, qui ressortissent à la Cour des Aides. 9) Des affaires civiles & criminelles qui y sont renvoïées par arrêt du Conseil privé du Roi. 10) Des procès criminels incidens aux affaires qui y sont pendantes. 11) Des Appellations des Jugemens rendus par le Grand Prévôt de l'hôtel; & 12) des

des contrariétés d'arrêts rendus dans les Cours souveraines. Le Chancelier de France en est le seul Chef, & premier Président né, mais il n'y va que rarement; & cela est cause qu'il y a un autre premier Président commis par Lettres Patentes de S. M. Les autres Membres de cette Compagnie sont 4 Présidents servants par quartier; 22 à 23 Conseillers par semestre; un Procureur général, deux Avocats généraux, un Greffier en chef, & grand nombre d'autres Officiers.

*La Grande Chancellerie de France*, composée du Grand-Garde des Sceaux, qui souvent est le Grand-Chancelier lui-même; de 4 Grands-Audiences, qui servent par quartier, & dont la principale fonction est de voir & examiner les Lettres qui leur sont portées par les Secrétaires du Roi, pour en faire rapport au Chancelier, & les taxer au Contrôle; de 4 Contrôleurs généraux de l'audience, qui mettent devant le Chauffecire les Lettres qui sont en état d'être scellées, & qu'ils reçoivent ensuite de sa main, pour les mettre au coffre, après les avoir paraphées conséquemment à la taxe du grand audencier; de 4 Gardes des rolles des Offices de France, ainsi nommés par ce qu'ils ont les Régistres de tous les Offices de France qui sont scellés. C'est en leurs mains que se font les appositions aux sceaux & aux Expéditions d'offices, soit pour hypothèque, soit au titre. La fonction des Secrétaires du Roi est d'assister au sceau, & de signer les Lettres qui sont présentées pour être scellées. Il



ya, outre cela, plusieurs autres Officiers qui sont à la nomination du Chancelier, & dont les Charges sont de ses parties casuelles.

§. 16.

La Justice, pour les affaires ordinaires, est administrée en France par des Tribunaux *inférieurs mitoyens*, & *supérieurs*. Les premiers sont les *Chatelleries*, *Prévôtés*, *Vigueries*, & autres Jurisdictions royales, & seigneuriales, qui ressortissent par appel aux *Baillages* ou *Sénéchaussées*, & de-là aux *Présidiaux*, qui forment les *justices moyennes* ou intermédiaires. Ces *Présidiaux* peuvent juger définitivement & sans appel certaines causes mineures tant civiles que criminelles, jusqu'à la concurrence de 250 livres pour une fois payer, & de 10 livres de rentes en revenu annuel. Les affaires importantes & les causes majeures sont portées aux Parlemens, ou Conseils souverains & autres *Tribunaux supérieurs* établis pour les juger en dernier ressort, & prononcer sur les Apellations des Sentences rendues par les Juges inférieurs.

Sous les Rois de la première & de la seconde race, le nom de *Parlement* signifioit une Assemblée générale des Prélats, Ducs, Comtes, & autres Grands du Royaume: c'étoit une espèce de *Diète* qui régloit tout ce qui regardoit essentiellement l'Etat, & que le Roi convoquoit tantôt dans une ville & tantôt dans une autre. Les affaires de moindre importance, qui n'exigeoient pas la présence de tout cet illustre Corps, étoient jugées par quelques Seigneurs, & d'au-  
tres

tres personnes de capacité choisies par le Roi, & qui suivoient par tout sa personne. Mais comme il étoit autant dispendieux qu'incommode aux Sujets de venir du fonds de toutes les Provinces du Royaume à la Cour pour la décision de leurs procès; Philippe le Bel, vers l'an 1302 rendit le Parlement sédentaire à Paris, & créa en plusieurs endroits d'autres Tribunaux supérieurs, dont ses Successeurs augmentoient le nombre, & qui tous formés à l'instar de celui de la Capitale, eurent aussi le nom de *Parlemens*. On en compte aujourd'hui 13. dans le Royaume, savoir à *Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Reims, Pau, Metz, Douay, Besançon & Dombes*. Il y a en outre le *Conseil souverain d'Alsace*, siégeant à Colmar, celui de *Roussillon*, fixé à Perpignan, & la *Cour souveraine de Lorraine*, séante à Nancy, qui jouissent de la même autorité & des mêmes honneurs que les Parlemens. Ces 16 Cours souveraines n'ont plus aujourd'hui des anciens privilèges, dont elles jouissoient pour la plupart, que celui d'enregistrer les ordonnances du Roi, pour leur donner force de Loi.

Le Parlement de Paris, dont la puissance avoit augmenté sous les successeurs de Philippe IV, au point de mettre souvent des bornes à celle des Rois, a été peu à peu réduit en Cour de justice ordinaire, & soumis à l'autorité royale. Une des prééminences qu'il a conservées, c'est d'être la Cour des Princes du Sang, Ducs, Comtes & Pairs de France, Archevêque de Paris, &

Abbés de Cluny & de St. Denys, qui y ont voix & féance, & dont toutes les contestations & procès, de même que ceux des Maréchaux de France & des Grands Officiers de la Couronne y sont commis privativement à toute autre Jurisdiction du Royaume.

Il est aujourd'hui composé de sept Chambres, savoir la Grand'-Chambre, trois Chambres des Enquêtes, deux Chambres des Requêtes du Palais, & la Chambre Criminelle des Tournelles. Il a le droit d'enrégistrer tous les arrêts rentiers émanés du Conseil, & autres édits, ordonnances & declarations du Roi, quel qu'en puisse être l'objet; les Mariages, les Traités de Paix &c. les Lettres-patentes servant à l'érection de certains Districts en Pairies, Duchés, Marquisats, Comtés &c. & de faire des remontrances sur tous ces objets, ce qui lui procure encore beaucoup de considération. Le Roi nomme le premier Président de la Grand'-Chambre, & les Procureurs-généraux; mais les autres charges des sept Chambres sont ordinairement financés. Nous renvoïons les détails ultérieurs de ce Tribunal à l'article de Paris.

Les Membres de ce Parlement, pour s'être attribué trop d'autorité dans les différens de la Cour avec les Evêques, & avoir refusé d'enrégistrer les Edits du Roi, ont été relegués deux fois à Pontoise pendant le courant de ce siècle, savoir en 1720, & en 1753. Durant leur dernier Exil le Roi avoit établi au Couvent des Augustins de Paris, une *Chambre des Vacations* composée de



de 8 Maitres des Requêtes aidés de 20 Jurisconsultes, & revêtue du même pouvoir que le Parlement, en matières civiles & criminelles.

On ne peut pas douter que la conduite du Parlement n'ait eu pour but la deffense & le soutien des libertés de l'Eglise Gallicane; il est même à présumer qu'elle étoit nécessaire pour prévenir la nouvelle & dangereuse diminution qui les ménaçoit, & peut-être leur abolition totale. Mais, comme le D. Baumgarten l'observe avec autant de pénétration que de justesse dans l'ouvrage que nous avons cité; la Cour n'avoit pas moins de raisons d'empêcher que le Parlement rétablît en entier ces mêmes libertés, quoique cela ne parût servir qu'à augmenter la puissance temporelle, qu'elle en avoit à réprimer les entreprises des Evêques.

Pour ce qui regarde les *Loix* selon lesquelles la Justice se rend dans les Tribunaux, la France se divise en *Pais de Droit-écrit*, où l'on suit les Loix Romaines, & en *Pais coutumiers*, où l'on suit la coutume. La *Guyenne*, le *Languedoc*, la *Provence*, le *Dauphiné*, le *Lyonnois*, le *Forest*, le *Beaujolois*, une partie de l'*Auvergne* &c. composent les Pais de droit écrit; les autres ont leurs coutumes. Il n'est presque point de Province qui n'ait la sienne particulière, & il en est même qui en ont plusieurs. Ces coutumes en y comprenant les *locales* sont au nombre de 285; mais il n'y en a guères qu'environ 60 de principales. Outre cela il y a les ordonances, édits & déclarations du Roi, qui sont d'une obligation universelle dès qu'ils sont enrégistrés

dans les Cours supérieures du Royaume: & Louis XIV. fit perfectionner en 1666 & mettre sur un pié uniforme les procédures civiles & criminelles.

On fait une distinction tout à fait particulière & précise en France entre le *Droit Canonique*, & le *Droit Papal*. On n'y reconnoit pour Loix Ecclesiastiques & obligatoires, que les *Canons* de la première antiquité Chrétienne, & des Conciles généraux, confirmés, ratifiés & solennellement acceptés, de l'autorité du Roi, par le Clergé de France. Les fausses décrétales & autres Codes de cette nature en sont exclus & rejetés. Les ordonnances que les Rois ont faites pour conserver & maintenir les Libertés de l'Eglise Gallicane font une des plus considérables parties du Droit Ecclesiastique du Royaume.

Les *revenus* du Roi sont partie *ordinaires*, partie *extraordinaires*. On compte parmi les ordinaires 1) Les *Domaines de la Couronne*, ou les Biens fonds, terres & forets donnés par les François à leurs Rois pour leur entretien, & pour satisfaire aux charges de l'Etat. 2) Les *Aides*, qui consistent dans les deniers que le Roi lève sur les Marchandises qui se vendent & se transportent tant au dedans qu'au dehors de son Royaume, & particulièrement sur le *vin* que vendent les particuliers soit en gros ou en détail; comme le gros, le vingtième, le huitième & quatrième, le jaugeage & courtage, l'annuel, les anciens & nouveaux cinq sols, les Entrées & forties des villes; l'impôt sur le Cidre, sur la Biere, & sur les autres boissons, l'impôt sur le pied fourché &c.

5) Les

3) Les *Gabelles*, où l'impôt sur le sel qui se débite, & pour lequel on distingue trois sortes de Païs dans le Royaume; savoir les Païs des *grandes Gabelles*, où le sel se vend au plus haut prix, & qui sont les Départemens d'*Aniens*, *Alençon*, *Angers*, *Bourges*, *Caen*, *Chalons*, *Dijon*, *TroYES*, *Laval*, *Mans*, *Moulins*, *Orléans*, *Paris*, *Rouen*, *St. Quentin*, *Soissons* & *Tours*. Les Païs des *petites Gabelles*, où le prix du sel est beaucoup plus bas, & qui sont les Districts d'une partie de l'*Auvergne*, du *Rouergue*, de *Grenoble*, *Valence*, *Lyon*, *Provence*, *Montpellier*, *Narbonne*, *Toulouse* & *Roussillon*. Les Païs *exemptés de Gabelles*, qui sont le *Poitou*, le *Limosin*, la *Guyenne*, la *Gascogne*, la *Bretagne*, l'autre partie de l'*Auvergne*, le *Boulonnois*, la ville de *Calais* & tout le *Pays reconquis*. Dans les trois Evêchés de *Metz*, de *Toul*, & de *Verdun*, ainsi que dans la *Franche-Comté* & en *Alsace*, le prix du sel est encore différent de celui qui est établi dans les autres Provinces. 4) La *Taille*, qui se paie dans les Généralités de *Montauban*, de *Grenoble* & dans les Elections de *Lanes*, *Agen* & *Condom* dépendantes de la Généralité de *Bordeaux*, sans égard à la qualité des possesseurs; mais dont les *Gentils-hommes*, les *Ecclesiastiques*, & certains *Officiers* sont exemptés dans le reste du Royaume. 5) La *Capitation*, les *Droits de Péage*, papier timbré &c. 6) Le *Tribut* ou *Don gratuit du Clergé*, dont nous avons parlé au §. 7.

Quant aux revenus *extraordinaires*, ils proviennent d'impositions de différentes espèces, qui



varient suivant les besoins de l'Etat. Elles sont annoncées & spécifiées dans des Edits que le Roi adresse aux Parlemens pour les enrégistrer & pour en ordonner l'exécution, chacun dans son ressort. Les principales de ces Impositions sont, par ex. l'augmentation de la Taille ou le *Tail-  
lon* prélevé pour l'entretien des Soldats; le *di-  
xième* où le *vintième denier* de tous les revenus des Biens-fonds, maisons, charges &c. des Sujets; la finance des nouveaux Emplois que le Roi crée &c. Pour les anciennes charges, comme leur vénalité a pris naissance sous le règne de Louis XII. elles sont, pour la plûpart, un bien héréditaire dont les familles qui les possèdent, peuvent disposer moïenant une certaine redevance par an, qui ne fait pas un grand objet.

Les revenus annuels de Louis XII. ne montoient qu'à 13 millions 439 mille 594 livres, encore Mr. de Sully ne fait il mention que de 7 millions 65 mille; ce qui fait présumer que toutes les Contributions des sujets n'entroient pas dans les Coffres du Roi. Sous François I. les revenus de la Couronne furent portés à 15 millions 730 mille livres. Sous Henri II. à 18 millions. Sous Henri III. à 31 millions 654 mille 400 livres. Ils baissèrent sous Henri IV. qui ne jouit que de 30 millions; mais sous Louis XIII. ils s'accrurent jusqu'à 50 millions, & sous Louis XIV. Colbert eut l'art d'ouvrir des sources si abondantes qu'en 1685. deux années après sa mort, ils montoient à 140 millions, & en 1715 à 160. Sous le Roi Louis XV. ils se sont montés ordi-  
nai-

nairement à 230 millions, & dans quelques années ils ont été poussés jusqu'à la concurrence de 300 millions.

Il ne paroît au reste nulle part, que les Impôts extraordinaires aient été portés plus haut dans le Royaume que pendant la Guerre de 1755 à 1762.

Pour faciliter la perception des Impôts, on a divisé le Royaume en certains Districts ou Jurisdictions qu'on appelle *Généralités* & *Intendances*. On en compte 33, dont la plûpart sont en *Pais d'Élections*, & les autres en *Pais d'États* ou Provinces qui, comme nous l'avons dit, ont conservé la possession d'ordonner elles-mêmes des Contributions qu'elles doivent faire pour soutenir les Charges de l'Etat. (§. 14.) Ces Districts sont: les *Généralités* de *Paris*, d'*Amiens*, de *Soissons*, d'*Orléans*, de *Bourges*, de *Lyon*, de *La Rochelle*, de *Moulins*, de *Riom* ou d'*Auvergne*, de *Poitiers*, de *Limoges*, de *Bordeaux*, de *Tours*, d'*Ausçh*, de *Montauban*, de *Champagne* ou *Chalons*, de *Rouen*, de *Caen*, d'*Alençon*, de *Bretagne* ou de *Remes*, d'*Aix*, de *Toulouse*, de *Montpellier*, de *Bourgogne* ou *Dijon*, de *Franche-Comté* ou *Besançon*, de *Dauphiné* ou *Grenoble*; & les *Intendances* de *Perpignan* ou *Roussillon*, de *Metz* & du *Pais Messin*, d'*Alsace* ou *Strasbourg*, de *Dombes* ou *Trevoux*, de *Flandres* ou *Lille*, de *Hainault* & *Maubeuge*, & enfin de *Lorraine* & *Barrois*.

Le 19. premières *Généralités* sont sousdivisées en *Élections*; les autres, comme ceux de Bre-

tagne, de Toulouse, de Montpellier &c. le font en *Diocèses & Recettes*; ceux d'Aix & de Perpignan en *Vigueries*, ceux de Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Pais Meffin, Lorraine, Barrois & Pais-Bas, en *Baillages, Subdélégations, Gouvernemens* &c. Et tous ces petits Districts font à leur tour partagés en *Paroiffes* ou *Communautés* dont chacune a un certain nombre de feux.

Il y a dans chaque Généralité un *Intendant* ou Commissaire départi, envoié par le Roi pour prendre connoissance des affaires de justice, de police & finances qui concernent l'interêt du Roi & celui du Public; un *Trésorier de France* avec un Bureau, & deux *Receveurs generaux* des finances, qui font alternativement le service d'une année. Nous ne parlons point des Officiers subalternes qui font en très grand nombre.

Les Droits & Revenus du *Domaine Forain, Aides & Gabelles, papier timbré, Tabac, marque des fers* &c. font admodiés à une société de *Fermiers généraux*, qui ont leurs *Sous-fermiers & Receveurs* dispersés dans les Provinces du Royaume, & qui depuis 1755, en paient au Roi 110 millions de Livres par an. A la tête des financiers est le *Controleur-général*, qui a soin de tenir un *Contre-régistre* ou *Controlle* de toutes les *Quittances* concernant les revenus Royaux.

Il y a deux espèces de Cours souveraines à qui font confiés la Direction générale des revenus du Roi, & le droit de connoître en dernier ressort de tout ce qui les concerne.



1) Les *Chambres des Comptes* sont pour les *revenus non affermés* principalement. C'est où se rendent les *Comptes* des Deniers du Roi, où l'on enrégistre, & où l'on garde ce qui concerne son Domaine, le *Compte* du Trésor royal, ceux des parties casuelles, ceux des Recettes générales &c. Il y a 11 de ces *Chambres* dans le Royaume; l'une à *Paris*, & les autres à *Blois*, *Montpellier*, *Grenoble*, *Dijon*, *Rouen*, *Aix*, *Nantes*, *Pau*, *Dole* & *Metz*. Celle de *Lille* n'a point été rétablie par le Roi après la conquête des *Pais-bas*, & les endroits qui y ressortissent, sont aujourd'hui du ressort de la *Chambre des Comptes* de *Paris*, qui tient le premier rang, & qui entr'autres prérogatives, reçoit la foi & hommage que rendent les *Vassaux* des *Principautés*, *Duchés-Pairies*, *Marquisats*, *Comtés*, *Vicomtés*, *Baronies*, & autres *fiefs* qui relèvent immédiatement du Roi.

2) Les *Cours des Aides* sont pour les *Aides*, *Tailles*, *Gabelles*, & autres *Droits de Subsidés* qui se lèvent par autorité du Roi. Elles connoissent généralement de tous les différends qui naissent relativement à ces objets, aussi bien que de tous les *Contrats* faits entre *Traitans*, *Fermiers*, *Munitionnaires*, pour raison de leurs *Traités*, *fermes*, *sous-fermes* & *munitions*, de leurs *transports* & *associations*, *comptes de Commis* &c. Il n'y a dans le Royaume que cinq de ces *Tribunaux* distincts, savoir *Paris*, *Montpellier*, *Bordeaux*, *Clermont-ferrand* & *Montauban*. A *Rouen*, *Aix* & *Dôle* les *Cours*  
des

des Aides font unies aux Chambres des Comptes; & ailleurs aux Cours de Parlement.

Les Cours des Aides ont pour Juges inférieurs les sièges des Elections, des Greniers à sel & des Bureaux des Traités, qui y ressortissent tous par appel.

### §. 18.

La France entretient en tems de paix au moins 150000 hommes de Troupes réglées, qui peuvent être portées au double en tems de guerre, si le cas l'exige. Nous ne comprenons pas dans ce nombre les *Milices* qui font un objet de passé 50000 hommes, les *Invalides* au nombre de 30000 aujourd'hui, ni les Maréchaussées établies pour veiller à la sûreté intérieure du Royaume, & qui forment plus de 30 Compagnies. La maison militaire du Roi forme seule un Corps de près de 10000 hommes, & les Troupes étrangères tant Allemandes que Suisses, Irlandoises & Ecoissoises que le Roi a à sa solde, montent à plus de 50000.

Les Forts & Forteresses sont en très grand nombre, & l'on en trouve les modèles très bien exécutés à la grande Galerie du Louvre, comme nous le dirons en son lieu.

Il y a à Paris une magnifique Ecole royale militaire destinée à l'éducation gratuite de 500 jeunes Gentils-hommes qui y sont reçus par préférence suivant l'ordre des 8 Classes insérées dans l'Edit de Création donné à Versailles au mois de Janvier 1751. Outre le droit établi sur les Cartes à jouer,

jouer, qui a été accordé pour la construction, l'ameublement de l'Hotel, la subsistence & l'entretien des Elèves; Sa Majesté, par arrêt de son Conseil du 15 Oct. 1757, a encore établi en sa faveur une Lotterie composée dans les mêmes principes que celles qui sont établies à Rome, Gènes, Venise, Milan, Naples & Vienne en Autriche.

Indépendamment de l'*Hotel royal des Invalides*, qui fait un des plus beaux ornemens de la Capitale, & qui assure une retraite honorable aux Soldats & Officiers qui ont vieilli dans le service ou qui ont été mis par leurs blessures dans l'impuissance de le continuer, & de pourvoir à leur nécessaire; il y a plus de 70 Hopitaux militaires reparties dans le Royaume, & dont l'érection ne contribue pas peu à l'intrépidité du Soldat.

### §. 19.

La France a pour la *Marine* des avantages considérables & qui manquent à la plûpart des autres Etats. Sa situation est sans contredit une des plus commodes & des meilleures qui soit au monde, tant pour attaquer que pour se défendre; tant pour troubler le Commerce des autres que pour faire fleurir le sien (§. 13.) envoier en tous lieux & recevoir de toutes parts des Vaisseaux marchands. Elle est placée comme au milieu de l'*Europe*; rien ne la gêne; rien ne lui porte obstacle. D'une part, elle domine sur l'*Océan*, & il semble par la longue étendue de ses côtes, par leurs détours & leurs sinuosités, que les mers d'Espagne, d'Allemagne &



& de Flandre s'empresſent de lui rendre hommage: de l'autre elle tient à la *Mediterranée*, regardant preſque de front la Barbarie, & aiant à ſes côtés l'Eſpagne, Nice, Gènes, les États du Grand-Duc & tout le reſte de l'Italie.

Un ſecond avantage, c'eſt la ſuret  des c tes, qui ſe deffendent preſque d'elles-mêmes, & qui par là retranchent bien des depenſes; & la fertilit  des Provinces maritimes, tant de celles qu'arroſe la *Mediterranée* que de celle que baigne l'*Océan*: fertilit  qui y attire grand nombre d'Etrangers.

Un troiſi me avantage, c'eſt que les Armeens les plus conſid rables peuvent ſ'y faire promptement & avec facilit . Non ſeulement elle tire de ſon fond preſque tous les mat riaux que demande la Marine; mais elle nourrit encore dans ſes Chantiers & ailleurs un grand nombre d'ouvriers habiles & capables de mettre ces mat riaux en oeuvre. Il n'y a que le bois qui commence   manquer.

Un dernier avantage enfin c'eſt le bon ordre & la police qu'on a ſu mettre dans tout ce qui concerne la Marine. Ses diff rens uſages, ſes r glements, ſes Emplois, ſes travaux ſont diſpoſ s de mani re qu'ils rentrent & ſe confondent les uns dans les autres, qu'ils ſe pr tent mutuellement la main. Ce qui la diſtingue particuli rement, c'eſt le Corps militaire dont elle eſt compoſ e. En 1681, on fit un Enrollement g n ral dans les Provinces maritimes, & la diſiſion de ces m mes Provinces en pluſieurs

Diſ-

Districts ou départements; & c'est ce que l'on appelle les *Classes* du Royaume, qui renferment les Officiers mariniers, Matelots & autres Gens de Mer qui doivent servir alternativement sur les Vaisseaux. Il y a quatre de ces Classes, en Guyenne, Bretagne, Normandie, Picardie, Pais conquis & reconquis; & trois en Poitou, Saintonge, Pais d'Aunis, Isles de Rhé & d'Oleron, rivière de Charente, Languedoc & Provence. Chaque Classe sert alternativement, de trois ou quatre années l'une; & celles qui ne font pas de service pour le Roi, peuvent s'engager avec les Marchands, & servir aux armemens de leurs Vaisseaux. Le nombre primitif des Enclassés étoit de 60000: aujourd'hui il monte à 70000, au rapport de Mr. *Deslandes*, de qui nous avons emprunté tout cet article de la Marine, & qui reproche aux Matelots françois de se retirer au moindre mécontentement, & de passer dans les Pais étrangers. Au reste ce deffaut ne leur est pas particulier; c'est celui de la Nation, curieuse de nouveautés, & qu'un vain caprice oblige, sans aucune raison, à quitter le Royaume.

C'est des Anglois & des Hollandois que la France tient l'art de construire les Vaisseaux. Henri le Grand fut le prémier qui pensa sérieusement à établir une Marine. Louis XIII, parvint, par les soins du Cardinal de Richelieu, à la perfectionner, & à se donner une flotte assés considérable. Et sous Louis XIV, elle fut mise sur un pié tout à fait redoutable, & servit beaucoup à la gloire, & aux succès dont la vie de ce grand

grand Roi a été parfémée. Mais elle ne se soutint pas; & du vivant même de ce Monarque elle déchut considérablement. Louis XV, travailla à la relever, & à peine avoit-il commencé, qu'elle reçut de nouveaux échecs dans la guerre terminée en 1748, par la paix d'Aix-la-Chapelle. On fit de nouveaux efforts ensuite pour son rétablissement, & ils furent continués avec tant de vigueur qu'en 1756, on comptoit jusqu'à 110 Vaisseaux de Roi. La dernière guerre que la France a soutenue contre l'Angleterre, & qui a duré depuis 1755, à 1762, a porté à la Marine de nouveaux coups, dont elle commence à peine à se refaire. Les Vaisseaux de guerre sont distribués dans les Ports de *Toulon*, de *Rochefort*, de *Brest*, de *Port-Louis*, & du *Havre-de-Grace*; & c'est où sont aussi les principaux Arsenaux de Marine.

Il y a en France 50 sièges d'*Amirauté*, sans compter ceux de Paris & de Rouen, qui sont sièges généraux. Celui de Paris que l'on nomme l'*Amirauté de France*, a l'inspection sur toute la Marine, & connoit généralement de tout ce qui y a rapport, soit en première instance pour les lieux du ressort du Parlement de Paris, soit par appel des Sentences des Juges particuliers établis dans les lieux & villes maritimes.

Outre les trois Compagnies des *Gardes de la Marine*, distribuées dans les Ports du *Brest*, de *Toulon*, & de *Rochefort*, & toutes composées de jeunes Gentils-hommes qu'on instruit dans l'art de la guerre & de la navigation; il y en a une



une 4<sup>me</sup> créée en 1716, sous le nom de *Gardes du Pavillon Amiral*, & formée de sujets tirés des trois précédentes. Elle doit toujours être à la suite de l'Amiral, & servir immédiatement sous ses ordres.

Le Roi entretenoit aussi ci-devant 100 Compagnies franches de Marine tant pour servir sur les Vaisseaux & frégates à la Mer, que pour faire la garde dans les Ports. Elles étoient ordinairement fortes de 100 hommes chacune en tems de guerre, & commandées par des Capitaines que l'on créoit d'anciens Lieutenants de Vaisseaux qu'ils étoient. Mais par l'ordonnance du 21. Decembre 1762. elles furent supprimées, ainsi que trois Compagnies de Bombardiers annexées à Brest, Rochefort & Toulon, & incorporées dans les Troupes de terre. En même tems 23 Régiments, dont 17 de deux Bataillons chacun, & six d'un seul, furent particulièrement affectés au service de la Marine & des Colonies, & à la garde des Ports dans le Royaume, qui d'ailleurs sont tous fortifiés.

### §. 20.

Les divisions de la France sont aussi multipliées que les points de vue sous lesquels on peut la considérer. On la divise en 16 Districts de Parlements & autres Cours souveraines (§. 16.) eû égard à sa constitution politique: En 33. Intendances & Généralités (§. 17.) pour les finances: En 19. Archevêchés (§. 7.) quant à sa constitution Ecclesiastique; Et en 37. Gouverne-

mens généraux de Province, suivant son Etat Militaire. Nous suivrons préférentiellement cette dernière comme la plus nouvelle, & la plus usitée de nos jours.

Ces Gouvernemens sont ordinairement confiés à des Princes, Ducs & Pairs qui étant, par leur naissance ou par leurs Emplois à la Cour ou à l'armée, dispensés d'y résider toujours, ont des *Lieutenants - Généraux* que le Roi nomme pour y commander en leur absence, & qui ont sous eux *des Lieutenants de Roi*.

Les Gouverneurs généraux sont chargés 1) de maintenir les places & les provinces dans la soumission & l'obéissance qu'elles doivent au Roi; 2) d'empêcher les séditions, & d'entretenir la paix parmi les Sujets; 3) de veiller à ce qu'il ne se fasse aucune Lévée sans commission ou permission de S. M. 4) de commander aux Troupes qui sont en Garnison dans leurs Gouvernemens, les contenir dans l'ordre & dans la discipline militaire, & punir ceux qui s'en écartent; enfin 5) de tenir les places bien fortifiées & bien munies pour être en état de les défendre contre les ennemis, & de prêter main forte à l'exécution de la justice. Autrefois ces Gouverneurs commandoient en chef dans toutes les Places de leur Gouvernement; mais aujourd'hui chaque place a son Gouverneur particulier, indépendant du Gouverneur de la Province, & dont l'Autorité s'étend quelquefois sur une petite étendue du pais circonvoisin.

Pour répandre plus de jour dans le détail que nous allons donner de ces Gouvernemens, nous insérons ici la *Division* qu'on appelle *Géographique*, & le dénombrement reçu des Provinces du Royaume. Ce sont 1) *L'Isle de France*; 2) la *Picardie* divisée en 2 parties; la *haute* qui comprend *l'Amienois*, le *Santerre*, le *Vermandois*, le *Noyonnois*, la *Thierache*, le *Laonnois*, le *Soissonnois*, le *Valois* & le *Beauvoisis*; & la *basse* qui renferme le *Pays reconquis*, le *Boulonnois*, le *Marquenterre*, le *Ponthieu*, & le *Vimeux*. 3) La *Brie* divisée en *Brie Champenoise* & *Françoise*. 4) La *Champagne* divisée en *haute* & *basse*, & qui renferme le *Rhemois*, le *Perthois*, le *Rethelois*, *l'Argonne*, le *Cholanois*, la *Vallage*, le *Bassigny* & le *Senonois*. 5) Le *Duché de Bourgogne*, partagé en plusieurs grands départemens, savoir le *Dijonnois*, *l'Autunois*, *l'Auxerrois*, *l'Auxois*, le *Pais de la Montagne*, le *Chalonnais*, le *Maconnois*, & le *Charolois*. 6) La *Bresse* distinguée en *haute* & *basse*, & dans laquelle est enclavée la Principauté de *Dombes*. 7) Le *Bugey* qui renferme le *Bugey propre*, le *Valromey* & le *Pais de Gex*. 8) Le *Dauphiné* divisé en 2 parties; le *haut Dauphiné* qui comprend la *Matesine*, le *Champsaur*, *l'Oisans*, le *Diois*, le *Capençois*, *l'Embranois* & le *Briançonnois*, qui sont autant de Pais situés dans les hautes montagnes des Alpes: Le *Gressivaudan*, le *Viennois*, le *haut & bas Valentinois*, le *Royanès*, le *Tricastinois* & le *Pais des Baronnies* forment ce qu'on appelle le *Bas Dauphiné*. 9) La *Provence*, partagée en *haute*, *moyenne* &



*basse*, & dont dépendent Avignon & le Comté Venaissin, & la Principauté d'Orange. 10) Le *Languedoc* divisé en général en 3 parties, savoir le *haut & bas Languedoc* & les *Cevennes*, qui comprennent le *Vivarais*, le *Velay* & le *Ge-vandan*; & le tout est subdivisé en Diocèses. 11) La Province de *Foix* qui comprend le Comté de ce nom, & le Païs de *Donnezan*. 12) Le Comté de *Comminges* auquel on joint celui de *Conserans*, 13) L'*Armagnac* divisé en *haut & bas*: le *haut* comprend les 4 vallées de *Magnoac*, de *Nestes*, de *Barouffe* & d'*Aure*: Le *bas* contient l'*Ar-magnac propre*, le Comté d'*Astarac*, le *Brullois*, l'*Eauzan*, les Comtés de *Fezensac* & *Fezensa-quet*, le Comté de *Grave*, le Païs de *Verdun*, la *Lomagne*, le Païs de *rivière basse*, celui de *Luf-san* &c. 14) Le Comté de *Bigorre* contenant la *plaine & les Montagnes de Bigorre*, & le *Rustan*. 15) La *Principauté de Bearn*, qui renferme les *Vicomtés de Bearn & d'Oleron*. 16) Le Païs des *Basques* qui comprend la *terre de Labour*, la *basse Navarre*, & le *Vicomté de Soule*. 17) La *Gascogne* qui comprend les *Landes*, la *Chalosse*, le *Tursan*, le *Marsan* & le Païs d'*Albret*. 18) La *Guyenne* qui comprend le *Bourdellois*, le Païs de *Medoc*, les *Captalats de Certes* & de *Buch*. 19) La *Saintonge*. 20) Le *Poitou* divisé en haut & bas. 21) La *Bretagne* également divisée en haute en basse; de même que 22) la *Normandie* dont la partie *haute* renferme le Païs de *Caux*, le *Roumois*, le *Vexin Normand* & *François*, le Païs de *Bray*, celui de *Campagne*, celui d'*Ou-che*

*che* & le *Lieuvin*; & dont la partie basse est composée du *Pais d'Auche*; de la *Campagne de Caen*, du *Bessin*, du *Cotantin*, de l'*Acranchin*, du *Pais de Bocage*, des *Marches*, de *Seez*, d'*Argentan*, & d'*Houlme*. 23) Le *Perche* qui contient le *Grand-Perche*, le *Perche-Gouet*, & le *Pais de Timerais*. 24) La *Beauce*, sous laquelle on range le *Chartrain*, la *Mantois*, le *Hurepoix*, le *Dunois*, le *Vendomois* &c. 25) L'*Orléannois*. 26) Le *Gatinois* contenant le *Gatinois Orleanois* & le *Pais de Puisaye*. 27) Le *Nivernois* qui se divise en 7 petits Pais; les *Vaux* ou *Vallées de Nevers*, le *Donziois*, les *Vallées d'Yonne*, le *Morvant*, le *Bazois*, le *Pais d'entre Loire & Allier*, & les *Vallées de Montendrisson*. 28) Le *Bourbonnois*. 29) Le *Forez*. 30) *Beaujolois*. 31) Le *Lyonnois*. 32) Le *Rouergue*. 33) Le *Quercy*. 34) L'*Agenois*. 35) Le *Condomois*. 36) Le *Bazadois*. 37) Le *Perigord*. 38) L'*Angoumois*. 39) Le *Limosin*. 40) La *Marche*. 41) La *Tourraine*. 42) L'*Anjou*. 43) Le *Maine*. 44) Le *Blésois*. 45) Le *Berry*. 46) L'*Auvergne*. 47) Les *Bais-bas françois* qui comprennent le *Comte d'Artois*, le *Cambresis*, une partie des *Comtés de Flandres*, de *Hainault* & de *Namur*, & une partie du *Duché de Luxembourg*. 48) La *Lorraine*. 49) L'*Alsace*. 50) La *Franche-Comté*; & 51) Le *Roussillon*.

NB. Dans tout le cours de cet ouvrage on se sert de la lieue de France.

## I. *Le Gouvernement de Paris.*

Il est difficile de fixer les bornes de ce Gouvernement: les Geographes françois ne s'accordent pas eux-mêmes sur ce point. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'outre la Ville de Paris, il comprend encore une partie considérable du Territoire circonvoisin. Indépendamment du Gouverneur en chef, il y a deux Lieutenants-Généraux établis, l'un sur ce qui concerne la ville proprement dite, & l'autre sur ce qui forme la Prévôté & la Vicomté de Paris. Ce Gouvernement principal en renferme quatre autres moins considérables, mais qui en sont indépendans: savoir celui du Chateau-du-Louvre; celui des Tuileries; celui de la Bastille, & celui de l'Hotel-Royal des Invalides, dont les Commandans ne reçoivent d'ordres que du Roi immédiatement.

*Paris, (Parisi, Lutetia, Lutetia Parisiorum,)* Capitale du Royaume, située sur la Seine, dans une plaine vaste & unie, au milieu de la Province de l'Isle de France, est une des villes les plus grandes, les plus peuplées, les plus riches, & les plus magnifiques de l'Europe. Sa figure est ronde à peu-près, & elle occupe, avec ses Fauxbourgs, un espace d'environ neuf-mille toises de circonférence; ce qui, réduit à une figure régulière, forme une surface d'environ 4 millions 200 mille toises quarrées. On y compte 875 rues, 105 culs-de-sac, & passé 20000 maisons de 4 à 7 Etages, sans y comprendre les Eglises, les Couvens, les Chapelles, les Collèges, les Communautés, ni les Boutiques de Merciers, Etaux ou Echopes. On peut au moins fixer le nombre des Habitans à 500000 (\*) attendû qu'il y meurt annuelle-

ment

(\*) Mr. l'Abbé Expilly le fixe à l'environ 600000; vid. son Dict. hist. des Gaul. & de la France; art. Paris.



ment 20000 personnes, & que d'observations faites, le nombre des morts fait toujours environ la 25. partie de la totalité. Les rues sont d'une largeur convenable, & bien pavées, depuis que Philippe Auguste commença à y faire travailler en 1223. Les maisons y sont belles, & leurs façades assez uniformes. Un inconvénient considérable, c'est que la ville manque de bonne eau potable, & que les habitans sont réduits à boire ou de l'eau de la Seine, ordinairement sale, bourbeuse, & sujette à causer des dévoiemens; ou à se servir de fontaines, fournies par les Aqueducs de *Pré-St. Gervais*, de *Belleville*, de *Rongis* & d'*Arcueil*, dont les eaux sont plus nuisibles encore par les sucs lapidifiques, & les matières coagulantes, dont elles sont chargées pour la plûpart. Un Egout nouveau construit sous la direction de M. Turgot, Prévôt des Marchands, contourne toute la partie septentrionale de la ville, & contribue beaucoup à la propreté des rues. Il a 10 pieds de largeur sur 6 de profondeur, & 14 vannes. Son lit est revêtu de pierres de taille, & rassemble toutes les immondices des Quartiers par où il passe. Une grande fontaine pratiquée dans un Batiment exprès, & où aboutissent toutes les sources des environs, sert à le laver. Six pompes mises en jeu par une machine que 4 chevaux font mouvoir, portent l'eau de cette fontaine dans un beau réservoir, appelé le *Chateau d'Eau*, de 22112 muids de capacité, également revêtu de pierres de taille, & pratiqué derrière le Batiment. Deux tuyaux d'une grosseur proportionnée à leur usage, & dont les pièces sont à vis, sortent de ce réservoir, & conduisent dans cet Egout l'eau qui le nettoie & en entraîne toutes les ordures dans la Seine. Les rues sont illuminées de nuit, pendant six mois de l'année par 6200 lanternes. Les mesures par rapport aux incendies sont assez bien prises. Le premier Président du Parlement, le Prévôt des Marchands, & le Lieutenant de Police, de même que le Guet à pied & à cheval,

formant un Corps de 1200 hommes, & quelques compagnies des Gardes françoises, & des Gardes Suisses, sont obligés de s'y rendre, sans autre delai que celui qu'exige l'éloignement des lieux. Les Moines des 4 ordres mendiants sont particulièrement tenus d'y travailler. On les voit alors employer pour l'utilité publique les forces qu'ils ont puisées dans le sein de la fainéantise & d'une abondante pauvreté.

Pour se former une idée générale de cette ville, il faut d'abord observer qu'étant la Métropole du Royaume, elle est avec ses environs le foyer où toutes ses richesses se réunissent & s'absorbent. Elle est en même tems le centre du bon gout & de tous les ridicules, & la source des Modes qui régissent dans la plus grande partie de l'Europe. C'est le siège d'un Archévêché, & d'un grand nombre de Tribunaux de Justice, dont les uns tiennent leurs séances au Palais, dans l'Isle qui en porte le nom; les autres hors de l'enceinte du Palais. Ceux qui siègent au Palais sont: Le Parlement, qui est le premier du Royaume; la Chambre des Comptes; la Cour des Aides; la Cour des Monnoyes; la Chambre souveraine des Decimes du Clergé; les Requêtes de l'Hotel; deux Chambres des Requêtes du Palais; le Bureau des Trésoriers de France; la Chambre du Trésor & Domaine; le Bureau des Finances; la Table de Marbre, dont la Jurisdiction comprend trois sièges généraux, savoir la Connétablie & Maréchaussée de France, l'Amirauté, & les Eaux & Forêts; le Baillage du Palais; la Maçonnerie; l'Election; la Maitrise particulière des Eaux & Forêts; la Jurisdiction du Prévôt-général des Monnoyes & Maréchaussées de France; la Bazoche, qui est la Jurisdiction des Clercs du Parlement; le haut & souverain Empire de Galilée, qui est la Jurisdiction des Clercs de la Chambre des Comptes. Les Tribunaux hors de l'enceinte du Palais sont: le Grand-Conseil, qui tient actuellement ses séances au Louvre; le Chatelet, sous le nom duquel on comprend le siège de la vicomté

te & Prévôté de Paris, & le siége Présidial; la Chambre civile; les Chambres de Police & Criminelle, & nombre d'autres Juridictions subalternes, dont je me dispense de faire l'énumération.

On compte à Paris 51 Eglises paroissiales, & 20 qui n'en ont pas les Droits; 17 Eglises collégiales, parmi lesquelles il y a 13 Chapitres; environ 40 Chapelles; 3 Abbayes, 12 Prieurés & 50 Couvens & Congrégations d'hommes, tant ecclésiastiques que séculiers; 7 Abbayes, 6 Prieurés, & 53 Couvens de Filles; 12 Séminaires; 16 Hôpitaux; 10 Maisons hospitalières de filles & de femmes; 6 Maisons de refuge; une Université composée de 4 facultés & de 43 Colléges, non compris ceux de plusieurs ordres religieux, qui ne font pas de ce Corps; 6 Académies des sciences & des arts; 3 autres pour l'instruction des jeunes Gentilshommes dans les Exercices nobles; 7 Bibliothèques publiques, outre un grand nombre de particulières; 124 Communautés d'Arts & Métiers; 4 Châteaux ou Forteresses; 4 Palais Royaux; passé 150 Batimens magnifiques qu'on nomme Hôtels, & 350 autres belles maisons qui n'ont pas le droit d'en porter le titre; 16 places principales, & plus de 60 autres moins renommées; au moins 50 marchés publics; environ 60 Fontaines, 12 Ponts sur la Seine, dont 10 de pierre; 26 Quais; 16 Ports; 4 Bains publics & plusieurs particuliers sur la rivière; 13 promenades publiques, dont 5 au dehors de la ville, & 8 au dedans, & environ 13000 Carosses, sans les Cabriolets.

La division la plus naturelle de la ville de Paris, est celle qui, au moien de la Seine, en fait 3 parties principales, savoir: *la Cité* au milieu de la rivière; *La ville* au Nord; & *l'université* au midi. Depuis 1702 ces trois parties se subdivisent en 20 *Quartiers* sans compter les Fauxbourgs, au nombre de 14, outre le village de *Roule* érigé en Fauxbourg en 1722 à la requisition des Habitans, de même que le village de *Chaillot*. Je vai donner un détail plus circonstancié



du tout, & en rapporter succinctement les principales curiosités.

### I. Le Quartier de la Cité.

La Cité, entourée de tous cotés par la Seine, est le Quartier le plus ancien, le plus propre & le plus riche de tous. Elle comprend trois Isles qui sont: *l'Isle du Palais*, ou la Cité, *l'Isle de Notre-Dame*, ou de *St. Louis*, & *l'Isle de Louvier*.

La dernière a 172 toises de longueur seulement, sur 67 de largeur, & n'est remplie que de grands chantiers de bois & de planches. Elle est située entre l'Arse-*nal*, & le Quai *St. Bernard*, & communique au quartier de *St. Paul* par un pont de bois remarquable par ce que c'est le premier de ceux, sous lesquels la rivière de Seine passe dans Paris.

*L'Isle de Notre-Dame*, tire son nom de l'Eglise Cathedrale de cette ville, à laquelle elle appartenoit dès l'an 820. Elle a 294 toises de longueur sur 105 de largeur, & n'est séparée de celle du Palais que par un Pont de bois. Elle communique aux Quais voisins par 2 autres ponts: à la pointe de l'Isle sont 2 pompes, avec lesquelles on remplit les Tonneaux dont on vend l'eau 6 liards la voye en tout tems, & qui sont voiturés dans tous les quartiers de Paris. Cette Isle, dont la vue est des plus agréables & des plus étendues, est remplie de magnifiques maisons, distribuées en plusieurs rues toutes bien allignées. Les Quais qui la bordent tout-au-tour, sont appuyés par un mur de pierres de taille, qui en revêt toute l'enceinte, & la deffend des dangers que la rapidité de l'eau & les glaces pourroient lui causer. Les principaux batimens qui s'y voient, sont:

1) *La paroisse de St. Louis de l'Isle*, comptée parmi les plus belles Eglises de Paris, depuis qu'elle a été rebatie des bienfaits de Louis XIV, & de Louis XV. & des libéralités des Paroissiens. La dédicace en fut faite en 1726. Ce n'étoit originairement qu'une cha-  
pelle

pelle qu'un nommé *Nicolas le Jeune*, maître couvreur, avoit fait bâtir pour lui. Elle fut érigée en paroisse en 1623.

2) La Maison du feu Président *Lambert de Thorigny*, dont la magnificence ne le cède à aucun des plus brillants Hôtels de Paris, & qui renferme des beautés en tout genre capables de satisfaire la curiosité la plus délicate & la plus entendue.

3) La maison du feu Président *Le Ragois de Bretonvilliers*, qui, par la plus heureuse exposition, & par la richesse des meubles, peintures, dorures, sculptures, marbres, bronzes, glaces &c. qui y brillent de toutes parts, fournit à la vue tout ce qu'elle peut souhaiter de plus satisfaisant.

*L'Isle du Palais* est proprement l'ancienne Cité ou ville de Paris. Elle a 458 toises de longueur sur 147 de largeur, & prend son nom du *Palais* où s'assemble le Parlement, & dont il sera parlé plus bas. Outre le Pont de bois qui la joint à l'Isle de Notre Dame & communique au reste de la ville par tous les ponts de pierre bâtis sur la Seine. Les objets remarquables qu'elle renferme, sont :

1) *Le Pont-Neuf*, qui tient le premier rang parmi tous ceux de Paris, dont il est le plus grand, le plus passager, le plus beau, & le mieux orné. Il a 168 toises de longueur, & traverse les 2 bras de la Seine à l'extrémité *nord-ouest* de l'Isle dont il joint le quartier tant à l'Université & au Fauxbourg St. Germain, qu'aux quartiers de Ste. Oportune & du Louvre. On commença à le construire en 1578 sous le règne de Henri III. & il fut achevé en 1604 sous les auspices de Henri le Grand. Il repose sur 12 Arches & son sol a 12 toises de largeur, divisées en 3: le milieu de 5 toises sert de passage aux Carosses & autres voitures, & les 2 côtés, de 3 toises chacun, forment 2 banquettes ou trottoirs, élevés de 2 pieds. Tout le long, de chaque côté, règne un acoudoir ou garde-fou de 2 pieds de large, & sur chaque pile des demi-lunes

lunes qui sortent fort avant sur l'eau. C'est où l'on tenoit tous les jours 178 boutiques ou échopes portatives, dont la propriété appartenoit aux Valets de pié du Roi. Mais comme elles bornoient absolument la perspective, & privoient le pont d'une de ses plus grandes beautés, elles furent toutes supprimées en 1756.

Au milieu de la longueur de ce pont, vis-à-vis la place Dauphine sur le devant d'une grande enceinte grillée de fer, est la Statue Equestre de Henri IV. en bronze, & de grandeur colossale. Elle est élevée sur un piedestal de marbre blanc, où sont représentées en bas-relief les belles actions de ce grand Roi. Ce monument fut dressé par Louis XIII. en 1635.

Au bout du pont, du côté du Louvre, est une maison avec titre de chateau royal, appelée la *Samaritaine*. Elle renferme une grande pompe, dont les divers tuyaux portent l'eau de la Seine aux fontaines du Louvre, des Tuileries, & de plusieurs autres quartiers de la ville. Ce qui a donné lieu à la dénomination de ce bâtiment, c'est que sur la face de devant est un grand bassin, aux cotés duquel les figures de notre Seigneur & de la Samaritaine sont dans l'attitude où l'Évangile nous les rapporte, près de la fontaine de Jacob.

2) *Le Pont au Change*, ainsi nommé par ce qu'en 1141, le Roi Louis VII. y fixa la demeure de ses Changeurs, a 46 toises de longueur. Il est chargé sur l'un des deux côtés de 2 rangs de maisons à 4 Étages, & malgré cela il y a encore un libre passage pour 3 Carosses de front. A l'un des bouts de ce pont, du côté de la ville, sont les figures en bronze de Louis XIV. âgé de dix ans, de Louis XIII. & de la Reine. Il conduit aux quartiers de St. Jaques de la Boucherie, & de Ste. Oportune.

3) *Le Pont de Notre-Dame*, qui le premier dans tout Paris a été construit de pierres, a également 46 toises de longueur. Il est chargé des deux côtés, de mai-



maisons à deux étages, au nombre de 68, parfaitement égales pour la hauteur, la grandeur & la façade. Vers le milieu du Pont est une porte d'ordre ionique, qui donne entrée à 2 pompes construites pour fournir de l'eau aux fontaines & maisons de la ville. Il communique de la rue de St. Martin à l'Isle du Palais, & de-là au petit Pont.

4) *Le Pont St. Michel*, de 38 toises de longueur, & où peuvent passer 3 Carosses de front. Il est chargé de maisons des deux cotés, & communique au Palais, à la rue de la Harpe, & au quartier de St. André des arts.

5) *Le petit Pont*, qui fait face à celui de Notre Dame, & qui passe pour le plus ancien de Paris. Il a 33 toises de longueur, & place pour 3 Carosses de front. Il a été chargé de maisons jusqu'en 1718, qu'un incendie les consuma, & dès lors on n'y en a plus construit.

6) *Le Pont-Marie*, de 46 toises de longueur, & chargé de maisons des deux cotés. Il a place pour 3 carosses de front, & communique du quartier de St. Paul, & de St. Antoine, à l'Isle de Notre Dame.

7) *Le Pont de la Tournelle*, également de 46 toises de longueur avec deux parapets, & sur lequel peuvent passer 4 Carosses de front. Il communique de l'Isle de Notre-Dame au Quai de la Tournelle, & prend son nom d'une espèce de Château qui tient à la porte St. Bernard, où sont les Galériens, en attendant leur départ.

8) *Le Pont rouge ou de Bois*, autrement appelé le Pont au double, qui communique du Cloître de Notre-Dame à l'Isle de Notre-Dame. Il a 46 toises de longueur, & n'est passager que pour les piétons. Il a été surnommé le *Pont au doublé*, à cause de la monnoye de ce nom, que les gens de pié y païoient autrefois. Ils y païent aujourd'hui un liard.

9) *Le Pont de l'Hotel-Dieu*, de 25 toises de longueur seulement, & passager pour les piétons qui y païent un liard. Il communique du Parvis de Notre Dame à la rue de la Bucherie, au quartier de l'université. On a construit le long de ce pont, une salle qui

qui communique aux Batimens que l'Hotel-Dieu occupe dans la rue de la Bucherie.

10) *Le Pont St. Charles*, compris en entier dans l'enceinte de l'Hotel-Dieu, & servant aux communications avec les batimens situés dans la rue de la Bucherie. Il sert aussi à faire promener les Malades qui commencent à se mieux porter, & à faire sécher une partie des linges de l'Hotel-Dieu.

11) *Enfin le Pont Royal*, de 88 toises de long, avec 2 parapets, & où peuvent passer entre deux, quatre Carosses de front. Il a été construit pour la communication des Tuileries & du Louvre au Fauxbourg St. Germain. Les deux extrémités de ce Pont sont plus larges que le milieu, pour la commodité des Carosses & des Chariots. A une des piles, du côté des Tuileries, on voit en écrit la hauteur de l'eau des années, où il y a eu de grands débordemens; & c'est là que s'observe aussi l'étiage de la Seine.

12) *L'Eglise Cathedrale de Notre-Dame*, le plus bel ornement de ce quartier. Quoique d'une Architecture Gothique, elle passe avec raison pour une des plus magnifiques & des plus vastes Eglises du Royaume. Elle a 65 toises de longueur, 24 de largeur, & 17 de hauteur. On y compte 45 Chapelles appuyées sur son gros mur. Elle est soutenue intérieurement par 120 piliers, distribués en 4 rangs, qui forment une double Allée, & sont ornés de 48 Tableaux de la main des plus grands Maitres. Il y a au dessus de la double Allée, de grandes Galleries ou Voutes, espacées par 108 Colonnes de pierres, chacune d'une pièce, & bordées sur le devant d'une balustrade de fer, que l'on y a fait poser pour obvier aux inconvéniens que pourroient occasionner les cérémonies extraordinaires qui attirent toujours une très grande multitude de monde dans ces Tribunes. Tous les piliers de la Nef, & toutes les Croisées sont garnis de Tableaux des meilleurs maitres, représentant plusieurs Mystères, & un grand nombre de sujets pris de l'Ecriture S. & de l'histoire Ecclesiastique,

ainsi

ainsi que plusieurs Voeux. Le Choeur est tout ce qu'on peut voir de plus majestueux & de plus riche. Louis XIV, en accomplissement d'un voeu de son Père, employa plusieurs millions pour l'embellir. Le Sanctuaire est élevé sur sept marches d'un marbre choisi, & est enfermé par 2 balustrades en demi-rond, dont les appuis sont d'un marbre de Languedoc, & les piliers de plomb doré. Il est pavé de marbre de diverses couleurs, bien symétrisé; & fermé entre les Arcades par des grilles de fer doré, si chargées qu'à peine peut-on voir le grand-Autel quand on est au dehors du Choeur. Ce *grand-Autel* est tout construit de marbre. Les devants sont de porphyre, accompagnés de quantité d'ornemens. Aux côtés sont 2 Anges de plomb doré, en attitude d'adoration, portés dans des nuages sur des pedestaux de marbre blanc. A gauche, & un peu en arrière de l'Autel est placé la Statue de Louis XIII, en marbre blanc, sur un pedestal aussi de marbre. Ce Prince est représenté revêtu de ses habits royaux, prosterné, offrant son sceptre & sa couronne & mettant son Royaume sous la protection de J. C. & de la Vierge. A droite est placée la Statue de Louis XIV, de même matière, & à peu près dans la même attitude. Les entrailles des deux Rois sont dans un caveau au bas des degrés du sanctuaire, & ce caveau est couvert d'une grande pièce de marbre blanc. L'*Autel des fêtes*, derrière le grand-Autel, est aussi de marbre blanc, chargé de plusieurs ornemens de sculpture. Le retable y représente le voeu de Louis XIII. La Ste. Vierge tenant son fils, y est assise au pié de la croix; le tout de marbre blanc sur un fond noir. Au dessus est un groupe d'Anges qui tiennent la suspension où est le St. Sacrement. Aux piliers des Arcades sont des Anges de plomb doré, de hauteur d'homme, posés sur des culs-de-lampe de marbre blanc. Ils tiennent chacun un instrument de la passion de notre Seigneur. Au dessus des Arcades, sont les vertus avec leurs attributs. Les autres ornemens

sont



sont des trophées d'Eglise qui accompagnent les piliers & les Arcades. Celles-ci sont toutes revêtues d'un très beau marbre veiné de rouge & de blanc. Avec les dorures qui brillent de toutes parts, elles forment un ornement des plus riches. Il y a de plus, dans cette Eglise une Statue Colossale de St. Christofle, & la Statue Equestre du Roi *Philippe le Bel*, armé de toutes pièces. Pour accompagner la richesse du Choeur, le feu Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, fit construire à neuf, très richement, les 2 autels qui sont appuyés sur le mur de l'entrée de ce Choeur. Celui qui est à droite est dédié à la Ste. Vierge, & on l'appelle ordinairement l'Autel des vœux. L'autre est appelé l'Autel des Martyrs, & on y a placé une belle statue de St. Denys. C'est à l'Autel des Martyrs que les Docteurs en Theologie de l'université de Paris, aussitôt qu'ils ont reçu le bonnet Doctoral, vont faire serment de défendre la Religion jusqu'à l'effusion de leur sang. Parmi les Chapelles sépulchrales, celles des Cardinaux de Rez & de Noailles sont les plus remarquables.

La grande façade de l'Eglise dont il s'agit, est extrêmement chargée de figures, qui annoncent le gout du tems où elle a été construite. Aux deux principales portes sont 2 tours quarrées qui servent de Clochers, & qui ont 34 toises de hauteur. On y monte par 389 degrés de pierre, & elles sont terminées par une platte-forme entourée d'un acoudoir de pierres de taille, d'où la vue se récrée par l'agréable perspective de tout Paris & de ses environs. Dans la Tour de la gauche se trouvent 2 Cloches, dont l'une pèse 31 & l'autre 44 milliers.

C'est dans l'Eglise de Notre - Dame que se font les obsèques des Rois, des Reines, & de plusieurs Princes du sang, de même que les grandes & les plus augustes cérémonies. En tems de guerre, on y porte les Drapeaux pris sur les ennemis, on y chante le *Te-Deum* en actions de graces des Victoires, prises de

de villes, & grands événemens où Dieu accorde des avantages qui intéressent le Prince & l'Etat.

13) A côté de l'Eglise de Notre-Dame, sur la rivière, au midi, se voit le *Palais Archiépiscopal*, augmenté & embelli par le Cardinal de Noailles; & au nord sont les maisons des Chanoines, enfermées dans le Cloître par de vieilles murailles, avec un jardin commun, nommé le *Terrain*. Dans une des Salles de ce Palais est la *Bibliothèque des Avocats*, que M. de Riparfond, célèbre avocat au Parlement de Paris, laissa à ses Collègues à condition que le Public en jouiroit pendant quelques jours de la semaine. Depuis 1608. elle est ouverte le lundi, le mardi, le jeudi & le vendredi après midi.

L'Archévêque a sous sa direction immédiate 4 églises collégiales, que l'on nomme *les filles de l'Archévêché*: savoir celles de *St. Marcel*, de *St. Honoré*, de *Ste. Oportune* & de *St. Germain l'Auxerrois*. Ses revenus annuels montent à environ deux cents mille livres, & sa taxe en cour de Rome est de 4283 florins.

Ce siège ne fut érigé en Archévêché qu'en 1622. par le Pape Gregoire XV. ce n'étoit auparavant qu'un Evêché soumis à la Metropole de Sens. En 1674 le Roi Louis XIV. ajouta une nouvelle Dignité à ce même siège, en érigeant en Duché-Pairie pour l'Archévêque de Paris & ses successeurs, les terres & seigneuries de *St. Cloud*, des *Maisons de Creteil* &c. sous le titre de *St. Cloud*.

14) *L'Eglise de St. Denys du Pas*, située dans le Cloître de Notre-Dame, & si ancienne qu'on la croit la première batië à Paris. Elle a été surnommée *du Pas*, par ce qu'on prétend que c'est le lieu où *St. Denys* fut mis dans un four chaud, d'où il sortit au reste sans aucun mal.

15) *La Collégiale de St. Jean-le-rond* ou de *St. Jean Baptiste*, qui tient à l'Eglise de Notre-Dame dans le Parvis, & dont les Prêtres sont curés des Laïcs

du Cloître de la Métropole. Gilles Menage, connu par ses fameux ouvrages sur la langue françoise, y est enterré.

16) *La Collegiale de St. Aignan*, fondée en 1120 par Etienne Archidiacre de Paris, en l'honneur de St. Aignan Evêque d'Orleans.

17) *L'Hotel-Dieu*, le plus ancien Hopital de Paris, & le plus considérable de France. Il a 84 toises de longueur sur 42 de largeur. La Seine avec un pont en partage les Batiments en deux: Ils sont distribués en 22 salles, savoir 3 pour les blessés, 2 pour les Ecclesiastiques, 1 pour les fous, 6 pour les hommes, 7 pour les femmes, 2 pour la petite Verole; & une appelée la *Crèche*, pour les Enfans. Il y a en tout 1200 lits. La fondation est pour recevoir toutes sortes de Malades de l'un & de l'autre sexe, de quelque religion & país qu'ils soient, sans limitation de nombre, ni exception de personne. Le nombre s'en monte quelquefois à 5000 & au de-là par an. Ils sont servis par 130 religieuses Augustines, qui ont à leur commandement près de 300 Domestiques. Il y a 24 prêtres séculiers pour les administrer, plusieurs Médecins & 60 Chirurgiens pour les médicamenter. Les personnes attaquées de maladies Vénéériennes en sont exclues. Pour le spirituel, cet hopital est administré par 4 chanoines de Notre-Dame; & pour le Temporel par l'archevêque de Paris, les premiers Présidents du Parlement, de la Chambre-des-Comptes, & de la Cour-des-Aides, le Procureur général du Parlement, le Lieutenant-général de Police, & le Prévôt des Marchands.

Par un acte Capitulaire de l'Eglise de Paris, de 1168, le lit de l'Evêque & celui de chaque Chanoine appartient à l'Hotel-Dieu après leur mort.

18) *Une des maisons de l'Hopital des Enfans-trouvés*, (l'autre est au Fauxbourg St. Antoine) rebatie à neuf en 1746, par les bienfaits de la Reine. Ses batimens sont magnifiques, & occupent 46 toises de lon-



longueur sur 24 de largeur. Toute l'Eglise est peinte à fresque, & représente l'Étable de Bethlehem & la naissance de J. C. Les Enfans exposés dans Paris y sont reçus à toutes les heures de jour & de nuit, sans aucune formalité. Le nombre en est si grand qu'il se monte aux environs de 5000 par an. Ils sont envoyés en nourrice, puis on les élève jusqu'à ce qu'ils sont en age d'apprendre des metiers. Les deux maisons sont gouvernées par des soeurs de la Charité. Il y a dans l'une & dans l'autre des Ecclesiastiques entretenus pour l'instruction de ces enfans malheureux.

19) *L'Eglise de Ste. Geneviève des Ardens*, ainsi nommée en mémoire d'un miracle qu'on prétend être arrivé par l'intercession de cette Sainte en 1130. Elle fut d'abord nommée Ste. Geneviève la petite, & donnée aux Chanoines de Ste. Geneviève du Mont, qui la cedèrent à l'Evêque de Paris en 1202.

20) *Le petit Chatelet*, bâti par les Romains, pour servir de porte & de forteresse à la Cité. Il fut détruit par les Normands en 887, réparé par le Roi Robert, & rebâti sous le règne de Charles V, par les soins d'Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Il sert à présent d'aide de prison au grand Chatelet.

21) *La paroisse de Magdeleine*, à qui son ancienneté donne le droit d'être exemte d'aller en procession avec les autres Paroisses de Paris, & le titre d'Archipresbytérale. Il y a une Confrairie célèbre, nommée la grande Confrairie de Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois, & Bourgeoises de Paris. Depuis que la Reine *Blanche de Castille* s'y fit inscrire en 1224, le Roi & la Reine en sont toujours,

*St. Séphorien*, assés jolie église, batié en 1207, à été reunie à la Paroisse de la Magdeleine, à cause de sa proximité. Elle sert de Chapelle à la Communauté des peintres, sculpteurs & enlumineurs de Paris, qui ont employé leurs arts à l'embellir. Joignant la Chapelle est la Salle de la Communauté des Peintres, décorée de Tableaux des meilleurs Maitres. On y tient

tous les jours, à 5 heures du soir, une Ecole de dessin, où les jeunes gens travaillent avec d'autant plus d'émulation, qu'on distribue, le jour de St. Luc, deux médailles d'argent à ceux qui ont le mieux réussi.

22) *La Paroisse de St. Christofle*, dont le Chapitre de Notre-Dame est Curé primitif, depuis la cession que Guillaume Evêque de Paris lui en fit en 1097.

23) *La Paroisse de St. Pierre aux Bœufs*, ainsi nommée à cause de deux bœufs sculptés en pierre aux deux cotés de la porte, & parce que les Bouchers y avoient leur Confrairie.

24) *L'Eglise de Ste. Marine*, Paroisse de l'Archevêché, & où se font les mariages ordonnés par l'officialité.

25) *La Paroisse de St. Landry*, qui a les plus beaux fonds-baptismaux de Paris, étant de porphyre, & les ornemens de bronze doré. La famille de Boucherat y a sa sépulture; & l'on y voit le beau Mausolée du célèbre Sculpteur Girardon.

26) *L'Eglise de St. Denys de la Châtre*, ainsi nommée du nom de *Carcere*, par ce qu'elle a été construite sur le Cachot, où l'on dit que *Sisintius* avoit fait enfermer St. Denys. Elle appartient à une prieuré de Benedictins.

27) *L'Eglise & prieuré de St. Barthelemy*, Paroisse la plus apparente de ce quartier, & située près du Palais. Elle seroit très ancienne s'il étoit vrai, comme on le pretend, qu'elle eut été batic dès le regne de Clovis & de Ste. Clotilde, en ce lieu où la tradition porte que St. Denys avoit coutume d'annoncer la parole de Dieu. Ce qui est certain, c'est que c'étoit la Chapelle des anciens Comtes de Paris, Ancêtres de Hugues-Capet.

28) *L'Eglise & prieuré de St. Eloy*, occupés depuis 1631, par des Religieux de la congrégation de St. Paul, dits *Barnabites*.

29) *L'Eglise de St. Pierre-des-Arcis* ou *Affis*, autrefois chapelle de l'infirmerie de l'Abbaye de St. Martial. Elle fut érigée en paroisse en 1107.

30) *L'Eglise de St. Croix*, érigée en paroisse en 1107, & rebatie en 1511. C'étoit autrefois une Chapelle dédiée à St. Hildevert, Evêque de Meaux.

31) *L'Eglise de St. Germain-le-vieux*, située au Marché-neuf, & érigée en Paroisse en 1107. On y remarque le Tableau du Maître-Autel, qui représente le Batême de J. C. Aux grandes fêtes, on y voit une tapisserie, estimée des connoisseurs, faite du tems de Charles VI, & qui represente la vie de St. Germain.

32) *Le Palais*, communément appelé le *Palais-Marchand*, & qui donne son nom à toute l'Isle. C'a été autrefois la demeure de plusieurs Rois de France. Louis XII. l'abandonna tout entier aux Cours de Justice, & dès lors jusqu'à ce jour il leur a servi de siège. Le principal des tribunaux qui s'y assemblent, & que j'ai rapportés, c'est le *Parlement* que Philippe le Bel y transféra & y rendit sedentaire en 1302. C'est le plus ancien, & celui dont le ressort est le plus étendu. Les chambres qui le composent sont: *La Grand'-Chambre*, formée d'un premier-Président, qui l'est de tout le Parlement, de 9 Présidens-à-Mortier, de 2 Conseillers d'honneur-nés, qui sont l'Archevêque de Paris & l'Abbé de Cluny, de 6 autres Conseillers d'honneur, de 37 conseillers, dont 25 laïques & 12 clercs, de 3 Avocats-generaux, & d'un Procureur-général; *trois Chambres des Enquêtes*, qui connoissent des Appels des causes appointées, & dont chacune a 4 Présidens-à-mortier, & 24 à 26 Conseillers Laïques & clercs; *deux Chambres des requêtes du Palais*, composées, chacune de 2 Présidens & de 18 Conseillers; on ne peut assigner devant elles que certaines personnes privilégiées, comme sont les officiers de la maison du Roi, les Princes & Princesses du sang, & en général tous ceux qui ont le droit de *committi-*



*mus.* La *Tournelle-criminelle*, composée des 5 derniers Présidens-à-Mortier qui y servent toujours, de 10 Conseillers de la Grand'-chambre, qui y servent tour-à-tour pendant 6 mois, au bout desquels ils sont relèvés par 10 autres, & de 3 ou 4 Conseillers de chaque chambre des Enquêtes, qui y servent aussi tour-à-tour pendant 3 mois. La *Chambre des requêtes de l'Hotel*, en partie seulement, par ce qu'à certains égards elle tient au Conseil d'Etat. Cette chambre est le siège des *Maitres-des-Requêtes*, aujourd'hui au nombre de 80 divisés en 4 quartiers, qui servent alternativement de 6 en 6 mois, savoir 3 mois aux requêtes de l'Hotel, & 3 mois au Conseil du Roi (voi. §. 15. de l'Introduction). C'est au règne de St. Louis, vers l'an 1269, que se doit rapporter leur institution. La *Chambre de la Marée*, qui consiste en un Président, 2 Conseillers-Commissaires, & 7 autres officiers. Elle a la police générale sur le fait de la marchandise de poisson de mer, frais, sec, salé & d'eau douce, dans la ville, les Fauxbourg & banlieue de Paris, ainsi que de tout ce qui y a rapport: & enfin le *Baillage du Palais*.

La rentrée du Parlement se fait tous les ans, le lendemain de la St. Martin, 12. Novembre, après la messe solennelle du St. Esprit, qui est ordinairement célébrée par un Evêque dans la grande Salle du Palais. Il continue ses séances jusqu'au 7 de Septembr. alors se forme une *chambre de Vacation*, qui jusqu'au 27. Octobre, veille de St. Simon & de St. Jude, connoit des affaires criminelles, & de tout ce qui s'appelle matières *provisoires* & autres qui demandent expédition & célérité.

La Jurisdiction du Parlement de Paris s'étend actuellement sur les Provinces de l'Isle de France, de Beauce, de Sologne, de Berry, d'Auvergne, de Lyonnais, de Forets, de Beaujolois, Nivernois, Bourbonnois, Maconnois, Poitou, Pais-d'Aunis, Rochelois, Anjou, Angoumois, Picardie, Champagne, Maine, Per-

Perche, Brie, & Touraine; ce qui fait environ le tiers du Royaume.

La *grande Salle* du Palais est couverte de deux belles voutes de pierres de taille, & pavée de marbre noir & blanc: ces voutes sont soutenues d'un rang de gros pilliers qui forment de très belles arcades. Autour de ces pilliers sont des Boutiques de différentes sortes de Marchands. Au haut bout de cette Salle est la *Sainte-Chapelle*, divisée en haute & basse, & construite par St. Louis en 1245, pour déposer les reliques, qu'il avoit retirées des mains des Venitiens, aux quels Baudouin, Empereur de Constantinople, les avoit engagées dans une grande nécessité. Quoique d'une Architecture gothique, cette Chapelle est très belle, surtout depuis la dernière réparation. Elle est fermée d'une grille de fer doré. Le Clocher est un des plus hauts de Paris; & le trésor un des plus riches & des plus considérables du Royaume. Le célèbre *Boileau Despreaux* est enterré dans la Chapelle basse.

Dans l'enclos de la Cour du Palais est la *Chapelle de St. Michel*, où l'on prétend que Philippe Auguste a été baptesmé.

33) *La place Dauphine*, entre le Palais & le Pont neuf, de 42 toises en triangle, & bordée de trois rangs de maisons de pareille structure. C'est une des places dont Henri IV. a orné Paris. Elle fut construite en 1608. & son nom lui vient de ce que Louis XIII. étoit alors Dauphin.

La ville, cette partie de Paris située, comme je l'ai dit, au nord de la Seine, comprend:

## II. Le quarsier de St. Jaques de la Boucherie.

On y voit

1) *Le Grand Chatelet* qui, selon les anciennes traditions, fut bati par les Romains pendant qu'ils étoient souverains des Gaules, & destiné à servir de

porte à la ville, à tenir les Parisiens dans l'obéissance, & à recevoir les Tributs. Il fut en partie rebati en 1684. C'est le plus ancien des sièges de justice de la ville, & où s'exercent aujourd'hui les Jurisdictions Civile, Criminelle & de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris. Près du Chatelet est un lieu appelé la *Morgue*, où l'on expose pendant quelques jours les cadavres de ceux qui ont été tués, ou qui ont péri misérablement.

2) *La Paroisse de St. Jaques de la Boucherie*, qui a pris son nom de la Boucherie qui est auprès de l'apport de Paris. C'étoit anciennement une Chapelle dédiée à Ste. Anne. L'opinion la plus commune est, qu'elle fut érigée en paroisse sous le règne de Philippe Auguste. On y remarque un grand Crucifix fort estimé. Jean Fernel, médecin de Henri II. Nicolas Flamel & Pernelle sa femme y sont enterrés; ces deux derniers sont représentés sur le pillier près la Chaire du Prédicateur & sur la petite porte de cette Eglise.

Sur le devant de ce Edifice est une grosse tour, la plus haute du Paris, & qu'on croit avoir été élevée sous François I. On y découvre la ville avec plus de distinction que de dessus les Tours de Notre-Dame.

3) *L'Hopital de Ste. Catherine*, gouverné par des Religieuses Chanoinesses de St. Augustin, chargées en même tems d'ensevelir les Corps que l'on trouve morts dans la ville, après qu'ils ont été exposés à la Morgue, pendant 3 jours, pour les faire reconnoître du Public. Elles logent aussi pendant 3 jours les pauvres servantes hors de condition.

4) *L'Eglise de St. Josse*, originairement Chapelle succursale de St. Laurent, & érigée en Paroisse en 1260.

5) *L'Eglise Collegiale du St. Sépulchre*, batié en 1326 pour servir aux Croisés qui avoient fait voeu de visiter le Sépulchre de Jerusalem. Il y a une célèbre confrairie.

6) *Les Maglorines*, ou les Dames Chanoinesses de St. Magloire, de l'ordre de St. Augustin. C'étoient



ient originairement des filles pénitentes ou repenties qui devoient faire preuve de prostitution pour être reçues. Aujourd'hui ce ne sont plus que des personnes de bonnes mœurs. La Communauté consiste en 30 religieuses.

7) *L'Eglise de St. Leu & de St. Gilles* érigée en paroisse en 1617. A l'avènement des Rois au Trône, on y fait pendant 9 jours des prières solennelles pour leur conservation. Le Mausolée de Madame de Lamoignon est dans une Chapelle à côté du Choeur.

### III. *Le quartier de Ste. Opportune.*

Il renferme

1) *L'église collegiale & paroissiale de Ste. Opportune*, située dans le cloître de ce nom. C'étoit, à ce que l'on croit, un ancien hermitage, situé dans les bois, où il y avoit une Chapelle dédiée sous le titre de Notre-Dame des Bois.

2) *La rue de la ferronnerie*, dans laquelle Henri IV. fut assassiné le 14. May 1610. par le Monstre Ravaillac.

3) *L'Hotel des Monnoyes*, où l'on fabrique les espèces d'or & d'argent, & les menues monnoyes : cet édifice est grand, & rempli de Salles & de Chambres où se font ces différents ouvrages.

4) La prison connue sous le nom de *Fort l'Evêque*; &

5) Le grenier à sel, où la vente s'en fait 3 fois par semaine.

### IV. *Le quartier du Louvre ou de St. Germain l'Auxerrois.*

Il renferme

1) *Le Louvre* (Lupara) que le public a coutume de distinguer en vieux & nouveau, quoique ce ne soit qu'un seul & même corps de bâtiment. Le *vieux Louvre* fut commencé en 1528, par le Roi François I. & continué par son fils Henri II. qui en acheva la construction en 1548. comme il le paroît par l'inscrip-

tion placée au dessus de la porte de la salle des cent Suisses. Ses Successeurs Charles IX. Henri IV. & Louis XIII. l'augmentèrent & l'embellirent considérablement. Louis XIV. les surpassa, & entreprit ce que l'on appelle le *nouveau Louvre*; mais il ne le finit point. On juge aisément par ce qui existe, que s'il étoit achevé, ce seroit un des monuments les plus solides, les plus vastes, & les plus magnifiques de l'univers.

Le plan de tout l'Edifice, tant ancien que nouveau, forme un *quarré parfait*, au milieu duquel est une *Cour* de 63 toises aussi en quarré. Des 4 corps de Batiment, Louis XIV. a fait élever le principal. Il a aussi fait construire la plus grande partie des deux qui font les côtés, & une nouvelle façade à celui qui règne le long de la Seine, au devant duquel on a conservé une Terrasse ou jardin de 84 toises de long sur 25 de large. Selon le dessein, les 4 façades intérieures doivent avoir 8 pavillons & 8 corps de logis, accompagnés chacun de 3 corps avancés d'architecture, & couronnés de frontons spheriques. Ces divers Pavillons & corps avancés sont ornés de 3 rangs de Colonnes sur piedestaux, taillées, chacune d'une seule pièce. Le premier *d'ordre Corinthien*, & les deux autres *d'ordre composite*. Sur la Corniche supérieure, qui couronne toute l'architecture du nouvel Edifice, est aussi, selon le dessein, une Balustrade compartie par des piedestaux chargés de trophées & de vases. Cette décoration, déjà fort avancée, donne beaucoup de grandeur à tout l'ouvrage.

Ce qu'il y a de fini dans ce Palais comprend nombre d'appartemens d'une magnificence & d'une somptuosité indicibles. *La Grande Gallerie*, faite par ordre de Henri IV. pour communiquer du Louvre au Palais des Tuileries, & dont la façade est du côté & près de la Seine, a dans oeuvre 227 toises de longueur, sur 4 toises & 5 pieds de largeur. On y conserve les plans en relief ou modèles de toutes les places & forteref-

teresses du Royaume, & des principales du reste de l'Europe. On en compte jusqu'à 170 dont plusieurs ont couté des sommes considérables. Ils ont été faits par les plus habiles Ingénieurs, & avec tant d'intelligence & d'exactitude, qu'ils représentent au naturel non seulement les villes avec leurs rues, maisons, places & églises, ainsi que leurs fortifications quelconques, fossés, ponts, rivières &c. mais encore tous les environs, plaines, montagnes, champs, prairies, bois &c. il y en a même quelques uns qu'on peut démontrer, pour en voir avec plus de précision les cavités & autres dispositions intérieures. Ce fut Louis XIV. qui le premier fit travailler à ces ouvrages, & l'on en a continué dès lors la collection. On a soin de tracer sur ces modèles tous les changemens qu'éprouvent leurs Originaux, de façon que, par eux, on peut toujours également juger du fort & du foible des places qu'ils représentent.

Les appartemens de dessous cette Galerie, servent de tout tems d'ateliers aux ouvriers qui excellent dans leurs professions. Au rez-de-chaussée sont l'*imprimerie royale* établie en 1640, & la *Monnoye des médailles du Roi*, où l'on frappe les médailles & les jettons d'or d'argent & de cuivre, sous l'inspection, d'un Directeur toujours très habile.

On trouve encore dans ce Palais une Collection nombreuse de Chefs d'oeuvre de peinture, surtout dans le Sallon où se fait tous les ans l'exposition des nouveaux Tableaux dignes de l'attention des Connoisseurs. Le Louvre sert aussi de lieu d'Assemblée à plusieurs corps d'Academie, tels sont :

*L'Academie Française*, fondée en 1635, par le Cardinal de Richelieu, sous les auspices de Louis XIII. & confirmée par le Parlement deux années après. Elle est composée de 40 membres, tous Gens distingués par leur Erudition, & dont l'unique but d'association est la pureté de la langue française. Leurs Assemblées se tiennent les lundi, jeudi & samedi de chaque semai-



semaine, dans la Chambre du vieux Louvre appelée *l'Antichambre du Roi*. On y voit entr'autres décorations *Minerve* peinte tenant le Portrait de Louis XIV.

*L'Academie royale des Inscriptions & belles Lettres*, établie par Louis XIV. en 1663, pour l'accroissement des belles Lettres. Son objet est d'expliquer les anciens monuments, & de consacrer les événements ainsi que l'histoire de la Monarchie françoise par des inscriptions, des médailles &c. Elle est composée de 10 honoraires, de 10 Academiciens pensionnaires, de 20 Academiciens associés, & de 12 Academiciens libres. Les Assemblées se tiennent le mardi & le vendredi.

*L'Academie royale des Sciences*, fondée en 1666 par les ordres du Roi Louis XIV. mais sans aucun acte émané de l'autorité royale. Par deux réglemens, l'un du 26 janvier 1699, l'autre du 3 janvier 1716, sa forme fut changée à plusieurs égards. Elle est composée de 4 sortes d'Academiciens, 12 honoraires, 20 pensionnaires, 26 associés, & 12 adjoints. Des 26 associés, il y en a 8 Etrangers, 6 qui ne sont attachés à aucun genre de science, & qui composent la Classe des Associés libres. Les 12 autres, ainsi que les 20 pensionnaires, & les 12 adjoints doivent être établis à Paris. Les assemblées se tiennent le mercredi & le samedi. Cette Academie possède les beaux Cabinets d'histoire naturelle appartenans autrefois à M. M. Reaumur & Pajot - d'Ons - en - Bray.

*L'Academie royale de peinture & de sculpture*, établie par le Roi en 1648. Ceux qui y occupent les premières places, au nombre de 40, s'assemblent plusieurs fois de la Semaine, & s'occupent à corriger les Etudians. Les Chefs d'oeuvres des peintres & sculpteurs que cette Academie reçoit, sont exposés, chaque pièce marquée du nom de son auteur, dans trois salons décorés des portraits d'un grand nombre de peintres célèbres, & de belles statues, parmi lesquelles

les il s'en trouve beaucoup moulées en plâtre sur des Originaux antiques.

*L'Academie d'Architecture*, fondée en 1671. & dont le Roi est protecteur. Son but est de perpétuer & même d'augmenter les règles & le bon gout de l'Architecture tant ancienne que moderne, & de former des élèves pour un art si utile aux hommes. Elle est composée de 32 Architectes, d'un Secretaire, & d'un Professeur, pour démontrer l'architecture aux jeunes gens qui s'y destinent. Les assemblées se tiennent le lundi de chaque semaine.

Outre les 5 Académies qui s'assemblent au Louvre, il y en a encore à Paris une sixième, qui est *l'Academie royale de Chirurgie*, établie en 1741, & confirmée par lettres patentes de S. M. de 8 Juillet 1748, sous la Direction du secrétaire d'Etat de la maison du Roi. Le premier Chirurgien de S. M. y préside, & les Assemblées se tiennent le jeudi dans la grande salle du Collège de Chirurgie. Le jeudi d'après la Quasimodo, il y a une assemblée publique dans laquelle l'académie déclare le Mémoire auquel elle a adjugé le prix fondé par feu Mr. de la Peyronie, premier Chirurgien du Roi. Ce prix est une médaille d'or, de la valeur de 500 liv. & cette médaille représentera, dans quelque tems que la distribution s'en fasse, le Buste de Louis le bien-aimé.

La même Académie de Chirurgie a fondé, pour un prix d'emulation, une médaille d'or de 200 liv. qu'elle adjuge tous les ans à un mémoire intéressant, & 5 médailles d'or de 100 liv. chacune, pour 3 observations.

2) *Le Palais des Tuileries*, ainsi nommé par ce qu'on fabriquoit autrefois de la brigue en ce lieu. Quoiqu'il communique au Louvre par la grande Galerie dont il a été parlé, il n'en forme pas moins un bâtiment distinct. La Reine Catherine de Medicis alors mère ds Henri II, & veuve de Charles IX, le fit commencer en 1564, pour avoir un Palais particulier

& séparé de celui du Roi qui logeoit au Louvre. En 1600, Henri IV, fit achever le Batiment, & en 1664. Louis le grand lui donna l'état de perfection pour le dedans qu'on y remarque aujourd'hui. C'est depuis cette Epoque un des plus beaux Palais de l'univers. Il est composé de 4 Pavillons réunis par 4 Corps de logis sur la même ligne, avec un autre gros Pavillon en forme de Dôme quarré, sous lequel est le Vestibule en Peristile qui conduit aux Appartements.

Le plan de tout cet Edifice forme une ligne droite & continue d'environ 170 toises de long, sur 17 ou 18 de large. Les 2 facades sont ornées de plusieurs ordres d'architecture, dont les plus anciens sont fort estimés. Le Pavillon du milieu est composé de 2 ordres en 3 élévations de marbre brun & rouge; savoir l'ordre ionique au premier & au second, & au 3. le corinthien, avec un attique au dessus. Les armes de France sont sculptées au Tympan.

Les 2 Corps de Logis attenants ce principal Pavillon, sont composés en Pilastres & Entablemens d'un ordre ionique, & deux attiques l'un sur l'autre terminent leur élévation. Les deux Pavillons parallèles d'après, sont ornés en Pilastres d'ordre ionique, du corinthien & de l'attique. De ces deux pavillons à celui du milieu, règne une balustrade sur le Comble de l'architecture. Les deux corps de logis qui suivent sont d'un seul ordre composite, avec son Entablement. Les Pavillons situés aux extrémités de la façade sont aussi symétrisés de Pilastres composites, continués des précédents corps de logis. Ils sont exaucés d'un attique seulement, par dessus le reste du Batiment.

Le Vestibule est soutenu par des colonnes ioniques, rudentelées à Chapiteaux composés, & surchargées d'un soleil qui étoit la devise de Louis XIV. Aussi c'est ce Prince qui l'a fait construire dans cette disposition, de même que le grand Escalier. Ce vestibule percé de 5 ouvertures, est si dégagé, que la vue, qui s'échape au travers des Arcades, se porte non seulement



lement sans nulle peine, mais encore avec plaisir, dans le jardin des Tuileries, & jusqu'à la place de Louis XV. & aux Champs-Elisées, ce qui forme une perspective très agréable.

On remarque parmi les appartemens de ce Palais, le grand Theatre appelé la *Salle des Machines*, à cause des Ballets & Comédies que Louis XIV, & Louis XV, y faisoient représenter pour leur Cour. Cette Salle est une des plus belles & des plus vastes de l'Europe. Sept mille personnes & plus peuvent s'y placer. C'est où se représente l'opéra, depuis quelques années, en attendant que la Salle du Palais-Royal, incendiée, soit rétablie.

3) *Le Jardin de Tuileries*, commencé en 1600 sous Henri IV, & achevé sous Louis XIV, en 1660, forme un quarré de 300 toises de longueur sur 170 de largeur. Les Allées magnifiques, les jets d'eau, les Bassins, les terrasses, les pièces de gazon, les parterres, & les statues de toute espèce & des meilleurs maîtres, qui s'y trouvent en grand nombre, en forment un des jardins les plus beaux & les plus réguliers qui existent.

4) De ce Jardin, on communique au moïen d'un pont-tournant, à la *place de Louis XV*, entre les Tuileries & le Cours-la-Reine, à une petite distance de la rive droite de la Seine. Elle est ornée de la statue équestre que la ville a érigée au Roi, & dont les fondemens furent jettés en 1754. Cette place est environnée de larges fossés, bordés des deux côtés de belles balustrades, avec un parapet, qui régne au pourtour. On y voit 2 grands Pavillons & 8 petits, enrichis de vases & de statues de bronze. Le tout est terminé par 2 magnifiques & longs batimens du côté du fauxbourg St. Honoré.

5) Derrière ce jardin, le long de la Seine, est le *Cours-la-Reine*, ainsi nommé de Marie de Medicis, qui y fit planter 1800 Ormes. C'est une promenade divisée en 3 Allées, une très grande au milieu, & 2 plus

plus petites aux côtés; le tout d'environ 376 toises dans sa plus grande largeur, & 126 toises à l'entrée, du côté de la place de Louis XV. Lorsqu'il fait beau, cette promenade & ses avenues sont couvertes de Carrosses; c'est à qui s'y fera le plus remarquer par l'éclat, le faste & la galanterie.

6) A droite, proche le Bois-de Boulogne sont les *Champs-Elisées*, formés de plusieurs belles Allées, & d'une vaste Campagne, où les Dimanches & les fêtes, une partie du peuple de Paris vient se délasser du travail de la semaine.

7) *Le Manège de Tuileries*, qui est le siège de l'*Académie de la Guerinière*, fondée pour l'Instruction des jeunes Gentils-hommes dans tous les Exercices nobles.

8) *L'Eglise de St. Germain l'Auxerrois*, paroisse des Palais du Louvre & des Tuileries, & qui, pour cela, porte le titre de paroisse royale. On prétend que Childebert la fonda sous l'Invocation de St. Vincent, peu après avoir fondé l'Abbaye de St. Germain-des-prez, l'an 547 ou 559. Le Roi Robert la fit rebâtir en 1010. Elle fut rétablie en 1235, par les Paroissiens. Son vestibule est à remarquer. C'est ainsi que les Grecs & les Romains ornoient l'entrée de leurs Temples. L'Autel qui est dans la Nef, à main droite, est construit de Colonnes de Marbre & de Porphyre, & il est fermé d'une Balustrade de Marbre blanc avec des piliers de cuivre. La voute & les piliers sont peints en azur, chargés de fleurs de Lys d'or. Elles avoit pris le nom de St. Germain dès l'an 885. Le célèbre Malherbe y est enterré, aussi bien que le fameux Sculpteur Sarrazin.

9) *L'Eglise collégiale du St. Tomas du Louvre*, & celle de *St. Nicolas du Louvre*. La première aiant été demolie, ou plutôt s'étant écroulée d'elle même, son Chapitre fut uni à celui de *St. Nicolas du Louvre*, qui a aussi quitté son nom pour prendre celui de *St. Louis du Louvre*. Le Cardinal de Fleury, qui destinoit la  
nou-

nouvelle église pour lui servir de sépulture, contribua beaucoup à l'édifice.

Au bord du Cours la Reine & des Champs-Élysées, sur la gauche, est le village de *Chaillot*, appelé le *Fauxbourg de la conférence*. Outre l'église paroissiale, dédiée à St. Pierre, & desservie par des prêtres séculiers, on y trouve 2 maisons religieuses; l'une est l'*Abbaye de Notre-Dame de paix & de Ste. Geneviève*, occupée par des Chanoinesses régulières de l'ordre de St. Augustin, qui jouissent de 7 à 8 mille livres de rentes; l'autre est le Couvent *des filles de la visitation de Ste. Marie*. Les personnes curieuses vont voir à Chaillot la *Verrerie* & la *Savonnerie* qui s'y trouvent. La dernière est une manufacture de Tapis veloutés, façon de Perse & du Levant, la seule qu'il y ait en Europe. On travaille aussi le Cristal à la Verrerie. L'air qu'on respire dans ce Fauxbourg est sain, le prospect charmant, et l'on y trouve tout ce qui peut concourir aux agrémens de la vie.

#### V. Le quartier du Palais royal.

On y trouve

1) Un des Couvens des *pères de l'oratoire*, avec une église, où le Cardinal de Berulle, leur introducteur en France, a un beau Mausolée. Cette maison est comme la mere de toutes celles de cette Congrégation dans le Royaume, & la résidence du Supérieur général. Elle renferme une Bibliothèque d'environ 20000 volumes tant manuscrits qu'imprimés.

2) L'*Eglise collégiale de St. Honoré*, fondée en 1204. On y voit le tombeau du Cardinal Debois, Archevêque de Cambrai, mort en 1723.

3) Le *Palais royal*, commencé par le Cardinal de Richelieu en 1629, & fini en 1636. On le nommoit alors l'*Hotel de Richelieu*, & le *Palais Cardinal*. Dès l'année 1639 ce prélat en fit donation au Roi Louis XIII, après la mort duquel Louis XIV & la Reine régente sa mère y étant venus loger, il



fut appelé le *Palais royal*. Ce Monarque le céda ensuite à Philippe son frère, pour en jouir pendant sa vie, & la propriété n'en fut accordée qu'à Philippe Duc d'Orleans, depuis régent, en faveur de son mariage avec Marie de Bourbon légitimée de France. On trouve dans ce Palais, pour quatre millions de Tableaux achetés par le Duc régent, & exposés avec profusion dans les principaux appartemens, sur des tapisseries, la plupart de Damas rouge. Le fond de cette Collection est le fameux Cabinet de la Reine Christine de Suède, que ce Prince acheta, sans avoir été démembré, quoiqu'il eut passé par plusieurs mains, pour le prix de quatre cents mille livres. Il renferme un très grand nombre de chefs d'oeuvre de Raphael, de Rubens, du Titien, de Vandyck, & de plusieurs autres grands peintres.

Devant la grande porte du Palais royal, est la *Place* qui en porte le nom, construite en 1643 sur les ruines de l'ancien Hotel de Sillery. Elle a 118 toises de long, sur 76 de large.

La petite rue d'à coté de ce Palais, sert d'entrée à l'*Academie royale de Musique & de danses*, appelée l'*Opéra*, où l'on représente le dimanche, le mardi, le jeudi & le vendredi des Tragedies en musique & des Ballets. La Salle de l'opéra étoit originairement du Palais royal, mais elle n'a pas été comprise dans la donation de ce Palais, le Roi en aiant retenu la propriété.

4) *L'Hopital royal des quinze-vingts*, fondé par St. Louis pour 300 Aveugles. Il a 84 toises de long sur 46 de large, & le droit de faire quêter par tout le Royaume. Pour y être reçu, il faut être François ou naturalisé en France. Les quinze-vingts sont partagés en frères aveugles & en frères voyants; 140 aveugles, 60 voyants, 98 femmes tant aveugles que voyantes, ce qui en comptant le maitre & le portier fait le nombre fixé de 300. L'église qui y est jointe, sous l'invocation de St. Remy, est paroisse pour l'enclos,

clos, & desservie par un Curé & 10 prêtres. Les prédicateurs qui prêchent le Carême devant le Roi, sont obligés de prêcher gratuitement dans cette église, le Carême qui le précède. Elle a sur son portail, la statue de St. Louis.

5) *L'Eglise de St. Roch*, monument des libéralités de Louis XIV, & de Louis XV, & l'un des plus beaux édifices de Paris. C'est le lieu de la sépulture d'un grand nombre de personnes célèbres. Le Grand Corneille, Me. des Houlières, le célèbre Fontenelle, & l'illustre Prosper Joliot de Crebillon y sont inhumés.

6) *Les Jacobins*, de l'ordre de St. Dominique, au nombre de 60, dans un enclos de 118 toises sur 84. Ils furent fondés en 1611 par Henri de Gondi Evêque de Paris, & par Jean du Tillet de la Bassière. Il y a dans l'église de ce Couvent un très beau Mausolée du Maréchal de Crequi, exécuté sur les desseins de Le Brun; l'Epitaphe est de Santeuil.

7) *L'Hotel du Maréchal Duc de Noailles & du Duc d'Ayen*, où l'on a fait des dépenses considérables pour le rendre magnifique & commode.

8) *La Place de Louis le Grand, ou des Conquêtes*, de figure octogone, sur 75 toises de long & 70 de large, & bordée de batimens très beaux, & dont les façades sont toutes du même ordre d'Architecture, le Corinthien. Au milieu est une grande & magnifique statue de Louis XIV. fondue en bronze par *Balthazar Heller*, sur les desseins de *François Girardon*. Le Roi y est vêtu en Héraut de l'antiquité. Ce monument passe, à juste titre pour un chef d'œuvre de l'art, en ce que la statue & le cheval, de 20 pieds, 2 pouces de hauteur, ont été fondus d'un seul jet. C'est l'unique qui existe en ce genre; toutes les grandes statues de Rome & de Florence étant composées de différentes pièces. Le piedestal est de marbre blanc; il a 30 pieds de haut, & 24 de long sur 13 de large, Il est élevé sur quelques degrés, & chargé sur les faces de plusieurs inscriptions latines.

9) *Une des maisons des Feuillants*, fondée par Henri III leur protecteur. Le portail de leur église est le coup d'essai du célèbre F. Mansard. Le Choeur est placé derrière le maître-autel, & l'église est entourée de 14 Chapelles magnifiques, qui appartiennent à d'illustres familles. La Communauté est composée d'environ 40 religieux, dans un Enclos de 80 toises sur 76.

10) *Une des Maisons des Capucins*, fondée en 1576 par Catherine de Medicis. C'est le chef-lieu de l'ordre par rapport au Royaume. La Communauté est composée d'environ 40 religieux dans un Enclos de 88 toises sur 84. On y remarque le Sanctuaire & le Choeur de l'église, rebatis en 1735, la Bibliothèque & le Refectoire. Le fameux Père *Ange de Joyeuse*, auparavant Duc & Pair de France, & le P. *Joseph le Tremblay*, émissaire, ou principal instrument politique du Cardinal de Richelieu sont enterrés près du grand autel.

11) *Les Chanoinesses de l'Assomption*, de l'ordre de St. Augustin, au nombre de 26, dans un Enclos de 84 toises sur 63: elles furent fondées en 1622 par l'union que fit le Cardinal de la Rochefoucault des biens de l'hospital des Haudriettes à cette maison. Leur église ne consiste qu'en un Dome de 62 pieds de diamètre, bâti à la Romaine, & percé par 4 arcades.

12) *Les filles de la Conception*, du tiers ordre de St. François, au nombre de 25 religieuses, dans un Enclos de 84 toises sur 50. Leur Eglise & leur Couvent furent batis en 1635.

Le Fauxbourg St. Honoré dépendant de ce quartier, renferme

13) *La pépinière & l'orangerie royales*, où l'on cultive quantité d'arbres & de fleurs de toutes espèces pour les maisons royales.

14) *La Paroisse de la Magdeleine de la ville l'Evêque*, érigée en 1639. Le nombre de ses Paroissiens augmentant de jour en jour, on s'est déterminé à bâ-



à bâtir une église plus considérable vis-à-vis la place de Louis XV.

15) *Les Benedictines de la Ville l'Evêque*, ou du *petit Montmartre*, au nombre de 50 religieuses de la reforme de St. Benoit, dans un Enclos de 84 toises sur 46. Elles furent fondées en 1613 par deux Princesses d'Orleans-Longueville, sous le titre de *N. D. de Grace*. C'est un Prieuré, & la Prieure est triennale.

16) La Manufacture du Tabac, & plusieurs hotels très considérables, entr'autres celui de Contade, celui de Boufflers, & la Maison de Mr. de Lorraine.

Le *Rouille* érigé en Fauxbourg, & connu par le nombre des Cabarets où se font tous les jours des parties de plaisir; on y voit

17) *La Paroisse de St. Philippe & St. Jaques*, érigée en 1699. L'office de cette Paroisse se fait dans une grande Chapelle à cause que l'on a abattû l'église qui ménaçoit ruine.

### VI. *Le quartier de Montmartre.*

On y remarque

1) *La place des Victoires*, de forme ovale, & de 46 toises de diamètre seulement, quoiqu'elle paroisse plus étendue, à cause des 6 grandes rues qui viennent s'y terminer, & qui en laissent voir de loin la magnificence & l'éclat. Les maisons qui l'environnent sont toutes du même ordre d'Architecture. Au milieu est une statue de bronze doré, de 13 pieds de hauteur, représentant Louis XIV debout, revêtu des habits de son Sacre. Sous ses pieds est un *Cerbère*, qui marque la triple alliance dont ce Prince triompha, & au bas sont ces mots: *Viro immortalis*. Derrière la statue du Roi est une Victoire de même hauteur & de même métal aussi doré; Elle a un de ses pieds posé sur un globe, & tout le reste du Corps élevé; Elle met d'une main une Couronne sur la tête de Sa Majesté, & de l'autre elle tient des palmes & des branches

ches d'olivier. Les figures du Roi & de la victoire, avec le cerbère & le globe font un groupe de 16 pieds de hauteur. Il y a derrière les deux figures un bouclier, un faisceau d'armes, une masse d'Hercule, & une peau de Lion. Ce groupe avec tout ce qui l'accompagne, a été fondû d'un seul jet; ce qui est d'autant plus surprenant, qu'il pèse plus de 30 milliers. Ce monument a été érigé par Mr. le Maréchal de la Feuillade, & c'est le plus superbe que jamais sujet ait élevé en l'honneur de son Prince.

2) Nombre de grands *Hotels*, entr'autres celui du feu *Comte de Toulouse*, qui est un des plus magnifiques, des plus délicieux, & des plus considérables de Paris. Il a 32 toises presqu'en triangle.

3) *Les Augustins déchauffés*, dits *les petits Pères*, au nombre d'environ 70, dans un enclos de 126 toises sur 42. Leur maison est bien batié, & l'on estime le portail de leur église. Le Choeur est orné de 7 Tableaux très remarquables. La Chapelle de Notre-Dame de Savone, que Louis XIV y a fait construire est fort estimée des curieux. Dans une autre chapelle à côté de la porte est un Tombeau qui renferme les cendres de deux des plus illustres Musiciens de France *Lully & Lambert*. La Bibliothèque de ce Couvent est très riche, & le Cabinet bien fourni en médailles & antiquités.

4) *Le Palais Mazarin*, où demuroit le Cardinal de ce nom, & où l'on a établi la *Compagnie des Indes*; derrière, rue rivienne, est la place de la Bourse.

5) *La Bibliothèque royale*, rue de Richelieu. Le Batiment, autrefois l'Hotel de Nevers, composé de magnifiques Galeries, a 86 toises de long sur 38 de large. Il contient environ 150000 Volumes imprimés, & plus de 80000 manuscrits; un Cabinet d'Estampes très remarquable par la quantité, le choix & le format de ses volumes, & un Cabinet de médailles. Cette Bibliothèque est peut-être la plus précieuse

euse de l'Europe. Les Livres y sont, en grande partie reliés en Maroquin rouge, avec les armes du Roi. Elle est ouverte au public pour les livres imprimés, le mardi & le vendredi, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, à l'exception des fêtes & des vacances. Outre le Bibliothécaire, il y a un garde des Médailles & Antiques; un garde des Livres imprimés; un garde des Manuscrits; un garde des titres & Genealogies; un garde de la Bibliothèque du Roi, un garde des planches gravées & estampes; un Secrétaire; un Trésorier, des Interprètes pour toutes les langues tant anciennes que vivantes, & plusieurs gens de Lettres attachés à la Bibliothèque. Les fameux globes celeste & terrestre, faits par le P. *Coronelli* pour le Cardinal d'Estrées, qui en fit présent à Louis XIV, sont aussi placés dans cette Bibliothèque.

6) *Les Nouvelles-Catholiques*, religieuses non cloitrées, au nombre de 25 dans un Enclos de 46 toises sur 24. C'est au Vicomte de Turenne qu'elles doivent la maison qu'elles occupent. Elles furent instituées en 1634 par Mr. de Gondi Archevêque de Paris, pour retirer les nouvelles Catholiques.

7) *Les Capucines*, au nombre de 40 religieuses, dans un Enclos de 130 toises sur 46, sous la règle de St. François, mais plus austère que celle des Capucins. Leur Couvent a été fondé par Louise de Lorraine, veuve de Henri III; & Louis XIV a contribué pour plus de 200000 Ecus à sa construction. Tout y est de la plus grande propreté. Toutes les Cellules des Religieuses sont boisées, les cloîtres vitrés, & tout ce qui peut rendre une maison agréable & commode y a été employé. L'Eglise n'est pas bien grande, mais somptueuse, surtout les chapelles qui renferment les magnifiques Mausolées du Marquis de Louvois & du Duc de Crequi, & celle où se lit l'Épitaphe de Mr. Colbert Marquis de St. Pouange.

8) *Les Porcherons*, ancien Chateau seigneurial, dont les Environs sont remplis de Cabarets où le Peuple consomme beaucoup de vin.



9) *Les filles de St. Thomas-d'Aquin*, de l'ordre de St. Dominique, au nombre de 20, dans un Enclos de 24 toises sur 46. Elles furent fondées en 1620, par Anne de Caumont, Comtesse de St. Paul.

10) *L'Eglise de St. Joseph*, dans le Cimetière de laquelle repose le célèbre Pocquelin, dit Molière, décédé en 1673. C'est une Eglise succursale de St. Eustache.

11) La Chapelle de *Notre-Dame-Lorette*, petite Eglise, qui sert d'aide à la Paroisse de St. Eustache.

12) *L'Abbaye-Montmartre*, située sur la Montagne qui porte ce nom, & fondée en 1113, par le Roi Louis le gros & la Reine Adelaïde. C'est un Enclos de 84 toises de long sur 67 de large. On y compte environ 30 Religieuses de l'ordre de St. Benoit. Les Moines de St. Denys, premier Evêque de Paris, & ses Compagnons ont souffert la Martyre sur cette Montagne, d'où elle a été appelée *Mons Martyrum*.

13) *L'Eglise Paroissiale* du village de Montmartre, dédiée à *St. Pierre*.

## VII. Le quartier de St. Eustache.

On y trouve

1) *La paroisse de St. Eustache*, dont il tire son nom. C'est une des plus considérables de Paris, tant à cause de l'étendue de son district qu'à cause de la hauteur & de la grandeur de son vaisseau. Le Mausolée du *grand Colbert* est derrière le Choeur. C'est un des plus beaux ouvrages de Coisevox. Les autres personnes remarquables qui y ont leur sépulture, sont: La Motte-le-Vayer, Voiture, la Chambre, Furettièrre, la Fontaine, le Duc de la Feuillade &c.

2) *L'Hotel de Saisons*, où logeoient les anciens Ducs d'Orleans, & auquel viennent de succéder les *nouvelles Halles*. Il avoit 74 toises de long sur 67 de large. St. Louis & Philippe le Bel y faisoient leur résidence. La Colonne Doriquè, de 100 pieds de haut, qu'on laisse subsister dans la Cour, a été batie par

par Catherine de Médicis, pour servir aux observations célestes.

3) *L'Hotel d'Aligre*, où le grand conseil siegeoit autrefois, & qui d'ailleurs n'a rien de remarquable.

4) *L'Hotel des fermes du Roi, ou la Douane*, autrefois l'Hotel de Séguier, bâtiment magnifique de 88 toises de long sur 21 de large. Il sert aux Assemblées des Fermiers-généraux, qui y ont leur Magazin, & on y paye les droits des fermes.

5) *Les filles de Ste. Agnès*, au nombre de 30 religieuses, fondées en 1678 par la soeur Anne Pasquier, pour apprendre des métiers aux filles pauvres de la paroisse de St. Eustache.

6) *L'Eglise de Ste. Marie-Egyptienne*, par corruption *la Justienne*.

### VIII. Le quartier des Halles.

C'est le plus malpropre de Paris, & l'on y voit

1) *La Halle*, qui donne son nom à tout le quartier, & où l'on trouve de la première main tout ce qui peut être nécessaire & d'usage pour la vie & pour l'entretien. Chaque espèce de denrées y a son quartier fixe & particulier. Au milieu est une espèce de tour fort ancienne, appelée le *Pilori*, où l'on expose, 3 jours de marché consécutifs, 2 heures de suite, les Banqueroutiers frauduleux & les Concussionnaires.

2) La paroisse des Sts. Innocents, qui avec ses dépendances renferme un espace de 48 toises de long sur 32 de large, & dont le Cimetière est le plus ancien & le plus spacieux de Paris. Le célèbre Mezeray, le plus fidèle des Historiens de France, y est enterré.

3) *La Fontaine* adossée à cette Eglise, & du même nom. Elle fut bâtie en 1550, & elle est regardée par les Connoisseurs comme un très beau morceau d'Architecture.

IX. *Le quartier de St. Denys.*

Il renferme

1) *L'Eglise Collégiale de St. Jaques-de l'Hopital*, fondée par une société de Bourgeois de Paris, qui avoient fait le pèlerinage de St. Jaques en Galice. Son Chapitre est composé d'un trésorier & de huit Chanoines.

2) *L'Hotel de la Bourgogne*, où les Comédiens Italiens ont leur Theatre.

3) *L'Hopital de la Trinité*, originairement nommé le voeu de la Reine, & qui a 46 toises de long sur 44 de large. C'est un lieu privilégié. Il fut fondé hors de la ville en 1202 par 2 allemands, pour retirer les pelerins qui arrivoient trop tard pour entrer dans la ville. Dans la suite, ce devint un lieu de spectacle, par le faux zèle des Maitres de la Confrairie de la Passion de Notre-Seigneur, mais lors du réglemeut général pour les pauvres, fait en 1544 sous le règne de François I, il fut destiné à recevoir de pauvres enfans qui auroient perdu leur Pere & leur Mère, & que leurs Parents n'auroient pas le moien de nourrir, ce qui subsiste encore. 110 Garçons & 36 filles, tous de Paris, orphelins de Pères & de Mères, & sains de corps, y sont élevés jusqu'à l'age d'apprendre des metiers. Les Garçons donnent 400 liv. & les filles 500; mais on leur rend cet argent en sortant. Ils portent les uns & les autres des robes bleues & des bonnets de même couleur. Ils donnent la Maitrise à ceux qui les instruisent.

4) *La Paroisse de St. Sauveur*, autrefois le *Chapelle de la Tour*, par ce qu'elle tenoit à la Tour quarrée que l'on voit encore au coin de la rue St. Sauveur.

5) *Les filles-Dieu*, de l'ordre de Fontevault, au nombre de 25 religieuses, dans un Enclos de 84 toises sur 16. Elles ont été fondées par St. Louis. Plusieurs auteurs rapportent que, dans le tems où les Cri-



minels étoient exécutés à Montfaucon, on les faisoit entrer dans la Cour de ce Couvent, & que là, ils prenoient de l'eau benite, bûvoient un coup de vin, mangeoient 3 morceaux de pain, & baisoient un crucifix de bois dressé contre le Chevet de l'Eglise. On appelloit cette Cérémonie le *dernier morceau des patients*.

6) *Les filles-de-l'union-chrétienne*, dites de *St. Chaumont*, parce qu'en 1683, elles achetèrent l'Hotel de ce nom où elles se logèrent. Ces Dames ont été instituées en 1661, par Anne de Croze, pour l'instruction des filles, & spécialement des orphelines & des nouvelles converties.

7) *La porte de St. Denys*, la plus magnifique de Paris, construite en arc-de-triomphe, en l'honneur de Louis XIV. Elle a 72 pieds de face, & autant de hauteur. Le dessus qui a 26 pieds de large, est découvert, comme les anciens arcs-de-Triomphe. L'ouverture qui fait la principale porte, est de 24 pieds. De chaque côté sont des Pyramides de trophées d'armes, posées sur des pedestaux, percés dans leur dez chacun d'une porte de 9 pieds de large. Le bas relief du côté de la ville représente la passage du Rhin; l'autre la prise de Mastricht.

Au sortir de cette porte est le faux-bourg St. Denys, où l'on observe

8) *Le Lazaristes*, ou *les Pères de St. Lazare*, au nombre d'environ 170 Prêtres, dans un enclos de 294 toises sur 272. C'étoit autrefois un Prieuré & hopital destiné au soulagement des Léproux. Cette maison est renommée pour les retraites; il y en a pendant toute l'année pour les Ecclesiastiques & pour les Laïques. Il y a aussi une maison de force où l'on renferme les jeunes libertins, et un Séminaire.

9) *Les Soeurs grises*, ou *de la Charité*, fondées en 1653. C'est une très grande Communauté qui fournit à toutes les autres pour les paroisses & les Hopitaux de Paris, des autres Villes, bourgs & paroisses

ses du Royaume. Ces filles ne font point de voeux, & peuvent quitter quand elles veulent. Elles sont nommées *soeurs grises* à cause de leur habillement de cette couleur.

10) *La Chapelle de Ste. Anne*, au quartier de la *Nouvelle-France*, qui sert d'aide à la Paroisse de St. Laurent, pour les Jardiniers & les Maragers de ces Cantons.

### X. *Le Quartier de St. Martin.*

On y voit

1) *L'Eglise collégiale & paroissiale de St. Mederic*, vulgairement *St. Merry*, d'une Architecture Gothique & massive. Elle fut commencée sous François I. & achevée en 1612 Derrière l'œuvre est l'Épitaphe du fameux Poete *Chapelain*; & dans une Chapelle est le Tombeau d'*Arnaud de Pomponne*, secrétaire d'état, mort en 1699.

2) *Une maison des Pères de la Doctrine Chrétienne*, sous le titre de *St. Julien des Menestriers*, par ce qu'elle appartenoit autrefois aux Maîtres à danser. Il y a une Communauté de 15 Prêtres, établis en 1630, sous la protection de la Reine Marie-Anne d'Autriche.

3) *La Paroisse de St. Nicolas des Champs*, où les Savants Guillaume Budé, Pierre Gassendi, Adrien de Valois, & Mlle. Scudery ont leurs tombeaux.

4) *Le prieuré de St. Martin des Champs*, qui donne son nom à tout le quartier. Son terrain de 84 toises en quarré, est un lieu de franchise. Il est en commande de l'ordre de St. Benoît, & vaut plus de 45000 liv. de rentes au prieur commendataire. Il donne le patronage de 25 prieurés simples, & de 70 Cures, dont 5 dans Paris.

5) *La porte de St. Martin*, qui forme un Arc de Triomphe de 54 pieds de haut & autant de large, élevé à la gloire de Louis XIV. Le tout est percé de 3 portes, accompagnées de bossages rustiques, avec  
des

des bas-reliefs, dont ceux du côté de la ville représentent, l'un la prise de Besançon, & l'autre la rupture de la triple Alliance. De l'autre côté, l'un des bas-reliefs représente la prise de Limbourg, & l'autre la défaite des Allemands, sous la figure de Mars qui repousse une aigle.

6) De l'autre côté de la porte, dans le Fauxbourg St. Martin ou St. Laurent, est la *Paroisse de St. Laurent*, érigée en l'année 1180 & rebatie à neuf sous le règne d'Henri III. on y remarque le portail, le Maître-Autel & les statues.

7) *La Foire de St. Laurent*, enclos de 126 toises de longueur sur 88 de largeur, qui appartient aux Pères de St. Lazare, & où il y a un nombre de Loges séparées par des Allées ou rues plantées de maroniers d'Inde qui font un agréable effet.

8) *Un Couvent de Recolets*, d'environ 60 Religieux, & dont l'enclos a 75 toises en quarré: on lit dans leur Eglise les Epitaphes de *Roquelaure*, de *Laval*, de *Bullion*, de *Brulard*, de *Bethune* & de *Crequi*. Leur Bibliotheque est une des plus belles de Paris.

9) *L'Hopital du nom de Jesus*, fondé par St. Vincent de Paul, pour servir de retraite à de pauvres artisans qui, ne pouvant plus gagner leur vie par vieillesse ou par infirmité se trouvent réduits à la mendicité. Le nombre des lits est de 36, & il est desservi par des soeurs de la Charité.

10) *L'Hopital de St. Louis*, de 168 toises de longueur sur 46 de largeur, & fondé en 1607 par Henri IV. pour les maladies contagieuses. Il est dédié à St. Louis, par ce que ce Prince mourut d'une maladie de cette espèce.

11) Le lieu nommé *Montfaucon*, destiné pour exposer les cadavres des gens exécutés à mort.

## XI. Le Quartier de la Grève.

On y remarque.

1) *La place de Grève*, de 42 toises de longueur sur 32 de largeur, & située vis-à-vis de l'hotel de ville



ville. Elle a pris son nom de sa situation au bord de la Seine, & de ce qu'avant la construction du Quai, la rivière occupoit cette place quand elle se débordoit, & y laissoit ensuite quantité de gravier. C'est la place la plus connue de Paris, tant à cause des feux de joye & des artifices qu'y font faire les Magistrats dans les réjouissances publiques, que parce que c'est le lieu ordinaire pour l'exécution des malfaiteurs.

2) *L'Hotel de ville*, bâtiment assez Gothique, commencé sous le règne de François I. en 1533 & achevé en 1605. C'est où s'assemblent le Prévoist des Marchands, & les Echevins, au nombre de 4 accompagnés d'un Procureur & d'un Avocat du Roi, d'un Substitut & d'un Greffier, tant pour exercer leur Jurisdiction, que pour régler les affaires de la ville & celles du corps de ville. C'est aussi le lieu où le Roi fait païer les Rentes dont il est chargé. On y voit une très grande Salle où se font les festins & les bals des réjouissances publiques.

Au dessus de la porte, ouverte au milieu de l'édifice, est une statue équestre de Henri IV, faite en demi-bosse sur un fond noir. Sur le Comble du Bâtiment, entre 2 Pavillons, est une Horloge qui, outre l'usage ordinaire, donne le signal, & sonne pendant 3 jours & 3 nuits, soit à la Naissance des Dauphins ou des héritiers présomptifs de la Couronne, soit aux réjouissances publiques.

Au fond de la Cour, sous une des Arcades dont elle est entourée & qui soutiennent le bâtiment, est une statue pedestre de Louis le Grand vétû à l'Antique. Elle est de bronze, élevée sur un piedestal de Marbre blanc, & accompagnée d'ornemens avec une Inscription.

On voit encore dans cette Cour 20 inscriptions, partie françoises, partie latines, en Lettres d'or sur des tables de marbre, qui designent les glorieuses actions de Louis XIV, depuis son mariage conclu en 1659 jusqu'en 1689, où ces Inscriptions se terminent  
par

par la protection que sa Majesté donna au Roi d'Angleterre & à sa famille.

3) *L'Hopital de St. Esprit*, fondé en 1362 par plusieurs personnes de piété, pour y retirer les pauvres enfans. Il y a 40 places pour les garçons & 60 pour les filles, qui doivent tous être de Paris, nés de légitimes mariages, de Pères & Mères morts à l'Hôtel-Dieu, & d'âge au dessous de 9 ans. Ils sont tous habillés de bleu, & élevés jusqu'à l'âge d'apprendre des metiers.

4) *Le grand Bureau des pauvres*, qui tient ses assemblées le lundi & le jeudi non fetés, à 2 heures après midi, sous la direction du Procureur-général du Parlement, son unique chef. Ce grand bureau a le droit de lever tous les ans à Paris, une taxe d'aumône pour les pauvres, sur les Princes, Seigneurs, Bourgeois, Artisans, & autres habitans, de quelque qualité qu'ils soient, gens d'Eglise, communautés ecclésiastiques & laïques, bureaux, compagnies &c. n'y ayant d'exemts que les pauvres seulement. C'est pourquoy il a Jurisdiction & huissiers, tant pour faire les taxes, que pour contraindre les refusants de payer, & ceux qui étant nommés commissaires des pauvres, refusent d'en accepter & faire les fonctions.

5) *Le prieuré de St. Bon*, fondé vers la fin du X. siècle, & qui est à la nomination de l'Archevêque de Paris, en qualité d'Abbé ou Doyen de St. Maur.

6) *La Paroisse de St. Jean en Grève*, dont le Choeur est un des plus décorés.

7) *L'Eglise de St. Gervais*, l'une des plus anciennes paroisses de Paris. Son portail est un des plus beaux morceaux d'Architecture qu'il y ait en Europe. Il a 26 toises de haut, & l'on y trouve les 3 ordres, le Dorique, l'Ionique & le Corinthien, l'un sur l'autre. Le Chancelier Le Tellier, & l'Archevêque de Rheims son fils, les Chanceliers Boucherat & Voisin, les célèbres du Cange, du Ryer, Amelot de la

la Houffaye, le Peintre Champagne & le Controlleur général Pelletier y ont leur sépulture.

8) *Le Marché du Cimetière de St. Jean*, ainsi nommé parce qu'autrefois il servoit non seulement de Cimetière pour la paroisse de St. Jean, mais aussi pour toutes les paroisses qui n'en avoient point de particulières, avant l'établissement du Cimetière des Innocents. C'est à présent un fameux marché pour les Légumes & les fruits.

9) *Les Hospitalières de St. Gervais*, de l'orde de St. Augustin, au nombre de 40 religieuses. Il y a 30 lits pour les pauvres Voyageurs, & tous ceux qui s'y présentent sont entretenus pendant 3 jours. L'Emplacement de fondation se trouvant trop petit, cet hospital a été transféré à l'hotel d'O, vieille rue du Temple.

10) *Les filles de la Croix St. Gervais*, au nombre de 21 religieuses, fondées pour avoir soin des jeunes filles de la Paroisse de St. Gervais.

11) *L'Hotel de Charni*, servant autrefois de Bureau général des Aides de France, qui a été transféré à l'hotel de Bretonvilliers à la pointe de l'Isle de Notre-Dame.

12) *La Chapelle des Audriettes*, occupée autrefois par des Religieuses qui ont été transférées dans la rue St. Honoré.

## XII. Le Quartier de St. Paul, ou de la Mortellerie.

Il renferme

1) *La paroisse de St. Paul*, dont il tire son nom, & qui fut bâtie sous le règne de Charles VI. Elle renferme les Tombeaux du Maréchal de Biron qui fut décapité, de Jean Ninot, Maître des Requêtes, qui le premier a apporté le Tabac d'Amérique en France, de Nicolas Gilles, de Paul Scarron, de François & de Jules Hardouin Mansard, de Sylvain Regis, du Duc de Noailles père du Maréchal & du Cardinal &c. Le



célèbre *Rabelais* est enterré dans le Cimetière de cette Paroisse.

2) *Le Couvent des Religieuses Cordelières de l'ordre de Ste. Claire*, du tiers ordre de St. François, appellées *les Filles de l'Ave-Maria*, par ce qu'elles ne se disent aucune parole qu'elles ne se fassent cette salutation. Leur règle est la plus austère de toutes les Communautés de Paris. Claude Catherine de Clermont, Epouse d'Albert de Gondi Duc de Retz, est enterrée dans une Chapelle de cette Eglise. Le cœur de Dom-Antoine Roi de Portugal, est déposé à gauche du grand-autel; son corps est aux Cordeliers.

3) Plusieurs Hotels, entr'autres celui d'*Aumont* bâti par Mansard, & les restes de celui de *Lesdiguières*, où a logé Pierre le grand pendant son séjour à Paris.

4) *Le Monastère des Celestins*, dont l'Enclos est de 128 toises de long sur 200 de large. La grande porte de leur Eglise est décorée de la Statue du Roi Charles V, dit le sage, & de celle de la Reine son Epouse. C'est, après St. Denys, l'Eglise de France qui renferme le plus grand nombre de monumens funèbres. Ce ne sont que Pyramides, que Mausolées, que Tombeaux. Les coeurs de plusieurs Rois, Princes & Princesses y reposent. C'est la sépulture des Montmorency, des La Trimouille, des Chabots, des Gêures. Près du Maître Autel, du côté de l'Evangile, dans une espèce de niche, est le Mausolée de Leon de Lusignan Roi d'Arménie, mort à Paris en 1393, & auprès, dans une autre niche, celui d'Anne fille du Duc de Bourgogne, femme du Duc de Bedford. De l'autre côté du même Autel est une Statue de Marbre blanc couchée sur un Tombeau de marbre noir. C'est où ont été mises les entrailles de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. La Chapelle d'Orleans située à côté gauche du Choeur, renferme nombre de Tombeaux & de Colonnes qui méritent toute l'attention des Curieux. La Bibliothèque des Celestins est fort nom-

*La Géogr. de Blüsch. T. IV.* K breu-

breufe; & les Secrétaires du Roi ont dans ce Couvent leur Confrairie, leurs Archives, & y font leurs af- semblées.

5) *L'Arſenal*, diſtingué en grand & petit, qui ſe communiquent l'un à l'autre. Le premier, *le Grand Arſenal*, eſt près de la Seine, à l'une des extrémités de Paris, vis-à-vis l'Isle Louvier. Il a 168 toiſes de long ſur 32 de large. Le *petit Arſenal* commence par le magazin des armes, rue St. Antoine, & finit à ſon jardin près de la rivière. Il a, en y comprenant le jardin, 338 toiſes de long ſur 42 de large. Ces Arſenaux, l'un & l'autre voiſins de la Baſtille, ont été commencés ſous le règne & par les ordres de Charles V, dit le ſage. C'eſt un composé de 7 grandes Cours, où il y avoit peu de Batiments. On y a fait depuis peu deux belles maiſons; des ouvriers travaillent encore aujourd'hui pour en augmenter le nombre. Il y a un magazin à poudre, & 2 fonderies, où l'on travailloit autrefois l'Artillerie; mais depuis que Louis XIV en a transféré la fabrique ſur les frontières, elles ne ſervent que pour la fonte des ſtatues de bronze. Le Grand Maître de l'Artillerie de France y a un très beau logement, dont le Sallon a été peint par Mignard, à ſon retour de Rome. Parmi les Curioſités de l'arſenal, ſont le *Cabinet de Duvivier*, rempli de Tableaux, de bronze, & de raretés; & une *Arquebuſe* de fonte à 2 canons, remarquable & par ſa grandeur démeſurée, & par l'art de ſa conſtruction. Elle eſt montée ſur 2 roues, qui ſervent non ſeulement à la mouvoir de tous cotés, mais encore à la manier avec tant de facilité que, malgré ſon poids, on peut la mettre en joue, & ſ'en ſervir comme d'un mousquet ordinaire. Elle ſe charge par la culaſſe, & l'on prétend que ſon exploſion eſt aſſez forte pour percer une planche épaiſſe à la diſtance de 2 lieues. Elle porte ſur ſes canons une Lunette d'approche, ajuſtée pour découvrir les objets dans cet éloignement. Cette terrible machine fut inventée ſous le règne de Louis XIV

XIV pour atteindre & terrasser les Géréraux ennemis; mais on n'en a jamais fait usage.

Le jardin de l'Arsenal est ouvert au public pour la promenade. L'air en est bon, & la vue des plus belles. Il y a pour l'enclos de l'arsenal une Jurisdiction qui connoit des fontes de Canon, des poudres, & de leur façon &c. On l'appelle le *Baillage de l'arsenal*.

### XIII. Le Quartier de Ste. Avoye,

On y voit

1) *Le Monastère de filles de St. Avoye*, fondé par St. Louis pour de vieilles femmes infirmes, que l'on nommoit *Beguines*, & qui en 1622 ou 1626 furent remplacées, par des Ursulines, au nombre de 359 qui l'occupent encore aujourd'hui.

2) *Le Prieuré & l'Eglise de Ste. Croix de la Bretonnerie*, de l'ordre de St. Augustin; fondation de St. Louis en 1260. C'est dans leur Eglise que fut inhumé le fameux Président Brisson, après avoir été la victime de la fureur des Seize.

3) *Les Carmes Billettes*, ainsi nommés de la rue où est leur Couvent. Ils furent substitués en 1632 aux frères hospitaliers de Notre-Dame de Chalons.

4) *Le Prieuré des Blancs-manteaux*, établi en 1252 pour des religieux qui se qualifioient serviteurs de la Vierge, & que l'on appelloit vulgairement *blancs manteaux*, parce qu'ils étoient vêtus de blanc. Leur ordre aiant été supprimé au Concile de Lyon, sous le Pontificat de Grégoire X. ce prieuré fut donné aux frères hermites de St. Guillaume qui suivoient la règle de St. Benoit. Ils ont hérité le nom de leurs prédécesseurs. On voit dans leur Eglise le Tombeau du Lieutenant-civil le Camus.

5) *Une maison des pères de la Mercy*, établie en 1613 sous le titre de Notre-Dame de la mercy & de la redemption, par Marie de Medicis, à charge que le Supérieur ou Commandeur présenteroit un cierge, chaque année, à la Reine régnante, le jour de la pu-



rification. Leur institution est d'aller, comme les Mathurins, racheter les Esclaves Chrétiens, & de plus que ceux-ci, de se livrer en otage pour les captifs. Leur Eglise renferme entr'autres, les Tombeaux du fameux Seigneur de Brac & de ses deux femmes, & celui du Maréchal de Themines.

6) Plusieurs Hotels, entr'autres celui de *Soubise*, qui a 105 toises de long, sur 84 de large. Il a porté le nom d'*Hotel de Guise* jusqu'en 1697, parce qu'il a été fondé par les Ducs de ce nom. Il est présentement occupé par le Maréchal Prince de Soubise, dont l'ayeul l'acquit en 1697, & le fit augmenter du beau bâtiment qui est sur le devant, & de cette belle Cour entourée de Colonnes couplées qui forment un Corridor, à la faveur duquel on va à couvert tout autour. Le Comble de ce Corridor est chargé de balustrades qui font un très bel ornement.

7) *L'Hotel de Strasbourg*, bâti par le Cardinal de Rohan, & où la fameuse Bibliotheque de M. M. de Thou est conservée & augmentée tous les jours de manuscrits & de livres des plus rares & des plus curieux.

#### XIV. Le Quartier du Temple ou du Marais.

On y trouve

1) *Le Temple*, dont il tire son nom, & qui l'a pris lui-même des religieux Templiers qui vinrent s'établir à Paris vers le milieu du 12. siècle, & que les Papes & les Rois furent contraints d'abolir au 14. Il comprend, avec la Cour marchande & l'Eglise, un terrain de 130 toises en quarré, & forme une espèce de Bourg séparé du reste de Paris par une haute enceinte de murailles. Philippe le Bel en fit présent aux Chevaliers de St. Jerusalem, plus connus sous le nom de Chevaliers de Malthe; & depuis c'est la résidence du Grand-Prieur de la langue de France qui y a un beau Palais avec un grand jardin, & dont le revenu annuel est

est de 75928 liv. L'Enclos de ce lieu est privilégié. Il contient un certain nombre de maisons occupées par des ouvriers de différens arts & metiers, qui jouissent du privilège de pouvoir y travailler sans avoir été reçus Maitres. C'est aussi un lieu d'azyle pour plusieurs cas, & on ne sauroit y prendre personne prisonnier, qu'avec la permission du grand Prieur, & avec une Lettre de Cachet. La Commanderie du Temple a un Baillage particulier. L'Eglise est dédiée à St. Simon & à St. Jude, & sert de Paroisse à l'Enclos. On prétend qu'elle a été batie sur le modèle de celle de St. Jean de Jerusalem.

2) *La Magdeleine, ou les Magdelonettes* près du Temple, & fondées en 1620. Elles ont un Enclos de 63 toises sur 32 & sont au nombre de 30 religieuses de l'ordre de St. Augustin. On y renferme les filles de mauvaise vie, pour lesquelles on paye une pension assez forte. On distingue dans cette maison 3 classes de filles; la 1<sup>re</sup> des personnes que l'on y renferme pour faire pénitence, & qui sont en habit séculier; la 2<sup>me</sup> des filles repenties en habit gris; & la 3<sup>me</sup> de celles qui, après plusieurs années d'épreuves ont embrassé l'état de Religion, & ont pris l'habit de l'ordre.

3) *Les Carmelites*, de la rue chapon, au nombre de 40 religieuses, dans un Enclos de 46 toises sur 38, fondé en 1519, par Catherine d'Orleans, Princesse de Longueville. Leur Eglise est ornée de beaux Tableaux.

4) *Les filles de Ste. Elisabeth*, du tiers-ordre de St. François, au nombre de 40 & fondées en 1616 par la Reine Marie de Médicis. Le portail de leur Eglise est formé de pilastres d'ordre dorique & ionique d'un assez bon gout.

5) *Les filles du Sauveur*, fondées en 1699, pour les filles repenties, qui se retirent du monde après avoir donné preuves de mauvaise conduite. Elles sont aux nombre de 40 sœurs sous une Supérieure.

6) *Les Pères de Nazareth*, du tiers-ordre de St. François, dits *Picpus*, fondés en 1636, par le Chancelier Seguier. Ils sont au nombre de 45 religieux, dans un Enclos de 104 toises de long sur 8 de large, Leur Eglise est sous le titre de N. D. de Nazareth.

7) *Les Capucins du Marais*, établis en 1623, par les soins du P. Athanase Molé, frère du Garde-des-sceaux de ce nom. Leur Enclos a 42 toises en quarré, & ils sont au nombre de 45 religieux.

8) *Les Enfants rouges*, hopital fondé en 1533, par Marguerite de Valois, sœur de François I. On y élève de pauvres Enfans Orphelins du Diocèse de Paris, agés de 10 à 12 ans, au nombre de 80 tous habillés de rouge.

9) *Les Benedictines du St. Sacrement*, au nombre de 45, fondées en 1684, par la Duchesse d'Aiguillon, L'objet de leur institut est l'adoration perpetuelle du St. Sacrement. Elles occupent l'Hotel de l'illustre Vicomte de Turenne.

10) *Les Filles du Calvaire*, de l'ordre de St. Benoit, fondées en 1622, pour honorer le Mystère de la Croix. Leur enclos est de 76 toises sur 46. C'est où réside la direction générale de l'ordre du Calvaire, dont il y a 20 Monastères en France.

11) *Le reservoir ou Chateau d'Eau*, dont nous avons parlé.

12) Plusieurs Hotels, entr'autres celui de *Le Camus*, digne de la curiosité des Etrangers, & celui de *Boucherat*, dont le jardin est un des plus grands de Paris.

13) *La Courtille*, espèce de foire continuelle pour les-ivrognes de la populace.

### XV. *Le quartier St. Antoine.*

Il comprend

1) *La maison professe & l'Eglise*, occupées ci-devant par les Jesuites, & qui ont été donnés aux Chanoines réguliers de la Congrégation de France, par



par Lettres - patentes du Roi en forme de déclaration, datées de Marly le 23. de May 1767, en échange du *Prieuré de Ste. Catherine-de-la Culture* qui doit être rasé, avec son Eglise & toutes ses dépendances, pour servir de place au Marché qui se tient actuellement dans la rue St. Antoine.

Cette maison, dite des Jésuites, occupe un terrain de 76 toises sur 46. Le Cardinal de Bourbon en est le fondateur. La Bibliothèque & le Cabinet renfermoient beaucoup de curiosités singulières; les Bibliothèques des célèbres savants Ménage, Guet & Guyet en faisoient partie. L'Eglise, sous le titre de St. Louis fut batié des libéralités de Louis XIII, en 1627. Elle est construite à la Romaine, en forme de croix, avec un dome presqu'au milieu. Le portail a beaucoup d'apparence. Il est formé de 3 ordres d'Architecture, 2 Corinthiens & 1 composite, avec des Colonnes & autres accompagnemens qui forment une élévation de 24 toises. Le Cardinal de Richelieu en a fait la dépense. Le dedans de l'Eglise est environné de Chapelles au dessus desquelles règne une balustrade de fer, posée sur la grande Corniche. Le Maître - Autel est formé de Colonnes de Marbre avec des Chapiteaux & autres ornemens de bronze doré. Parmi les statues, sont celles de Charlemagne, de St. Louis, de St. Ignace & de St. François Xavier, toutes d'un travail assez commun. Rien n'étoit plus somptueux & mieux paré que cet Autel les jours de fêtes, par la quantité de riches ornemens & de pièces d'orfèvrerie, dont on le couvroit avec toute la propreté imaginable. On y voioit un Tabernacle tout d'argent, enrichi de différentes pièces de Vermeil; un grand nombre de Vases, de chandeliers, de girandoles d'argent, avec de magnifiques reliquaires, tous ouvrages excellens. Il y en avoit même plusieurs d'or, dont le plus considérable étoit le grand soleil chargé de diamans & de perles d'un très grand prix. Il n'y avoit rien de comparable à la magnificence & à la richesse des or-

nemens d'église ; l'or & l'argent y brilloient par tout, & les perles y tenoient lieu de broderie. Le tout étoit accompagné d'un si grand Luminaire, arrangé avec tant de génie, qu'il n'étoit pas possible de rien concevoir de plus éclatant en ce genre.

Les chapelles sont à peu près dans le même gout d'architecture & d'ornemens que le reste de l'Eglise. Celle à droite du Maître-Autel renferme le cœur de Louis XIII, dans une espèce d'urne soutenue en l'air par 2 anges d'argent, de grandeur humaine, dont les draperies & les autres accompagnemens sont de vermeil, aussi bien que la boete où est le cœur, & la Couronne qui est au dessus. On y lit une inscription placée entre les mains de deux Amours pleurants. Les bas reliefs qui servent d'ornement à ce Mausolée représentent la justice, la prudence, la charité & la force.

Le Cœur de Louis XIV. est placé dans la Chapelle opposée à celle dont nous venons de parler. Il est également renfermé dans une espèce d'urne, soutenue par 2 anges, avec les autres ornemens, accompagnemens, inscriptions &c. qui correspondent au sujet, & dans le même gout que ceux de la Chapelle où est déposé le Cœur de Louis XIII.

Plus bas, du côté de la Chapelle de Louis XIII, est la Chapelle dite de *Bourbon*, ou l'on voit le magnifique Mausolée de Henri de Bourbon Prince de Condé : C'est là qu'a été placé le cœur de ce Prince, de même que celui de Louis de Bourbon son fils, surnommé *le grand Condé*. Tous les ouvrages y sont de bronze doré sur marbre noir, & elle mérite à tous égards l'attention des curieux.

Les Tombeaux, inscriptions, Epitaphes, & tous les autres Monumens de l'Eglise de *Ste. Catharine de la Culture*, doivent être transportés dans celle-cy.

2) *La place-Royale*, qui forme un parfait quarré de 72 toises. Elle a été commencée en 1604, & achevée en 1612, au lieu où étoit autrefois le Jardin du

Palais des Tournelles, que Charles V, avoit fait batis, & que lui & ses successeurs habitèrent jusqu'à Henri II. Elle est ornée de 35 pavillons, batis en pierre & en brique, tous de même hauteur, de même symmetrie & couverts d'ardoise. Il n'y a qu'un seul pavillon, du côté de la rue des francs-bourgeois, où cette place soit parfaitement ouverte. Elle a cependant 3 autres entrées, opposées les unes aux autres. Ces pavillons sont soutenus par des piliers formant une galerie qui règne tout autour de la place, où l'on est en tout tems à couvert des ardeurs du soleil, & des incommodités de la pluie. Elle est pavée, le long des portiques, de la largeur d'une rue. Son centre est occupé par un grand préau, formé de 4 tapis de gazon, entouré & fermé d'une belle grille de fer qui, avec les ornemens, a été faite sous le règne de Louis XIV, dont les médaillons sont sur les portes par où l'on entre. Au milieu de la place est la statue equestre de Louis XIII en bronze, élevée sur un piedestal de marbre blanc, sur les 4 faces duquel il y a des inscriptions. Celle de devant, qui regarde la rue St. Antoine, porte que *Pour la glorieuse & immortelle mémoire du très grand & invincible Louis le juste XIII du nom, Roi de France & de Navarre, Armand Cardinal de Richelieu son principal Ministre &c. a fait élever cette statue pour marque éternelle de son zèle, de sa fidélité & de sa reconnoissance, en 1639.*

Il y a autour de cette place plusieurs grands & magnifiques hotels habités par des personnes du premier rang.

3) *La grande rue St. Antoine*, l'une des plus belles & des plus larges de Paris, & la plus connue des Etrangers, par ce que c'est par cette rue que les Ambassadeurs font leurs entrées, & qu'elle sert à la plûpart des autres cérémonies extraordinaires, & à toutes les fêtes publiques.



4) *Le petit St. Antoine*, occupé par des Hospitaliers de la congrégation de St. Antoine en Viennois, que Charles V avoit autrefois appellé à Paris pour exercer l'hospitalité envers les pauvres attaqués de la maladie sacrée, ou feu St. Antoine. C'est depuis 1615 un Collège ou Seminaire pour les jeunes religieux de l'ordre. La Communauté est composée de 16 religieux de l'ordre de St. Augustin.

5) *Le prieuré de Catherine de la Culture*, qui doit être démoli, suivant arrêt, comme nous l'avons dit à l'art. de la ci-devant maison professe des Jésuites.

6) *Les Annonciades celestes, ou les filles bleues*, de l'ordre de St. Augustin, & fondées en 1637 par Mademoiselle, fille de Gaston Duc d'Orleans. Leur règle est très austère; on leur parle sans les voir. Leurs parents mêmes n'ont ce privilège qu'une fois l'année. Leur nom vient de leur dévotion particulière au mystere de l'annonciation, & de la couleur de leurs habits.

7) Nombre d'*Hotels* & de maisons considérables, comme l'*Hotel de Beauvais*, celui de la *Four*, celui d'*Estrées*, celui de *Bavière*, de *Lamoignon*, de *Lorraine*, de *Sully*, de *Mayenne* &c.

8) *Les Minimés* dits de la *place Royale*, fondées en 1611 par la Reine Marie de Medicis. Ils sont au nombre d'environ 25 religieux dans un Enclos de 46 toises sur 38. La plûpart des Chapelles de leur Eglise sont remarquables par leurs Tableaux & leurs Mausolées. Le Corps de Henri de Bourbon Prince de Condé, repose dans celle de St. François de Paule leur instituteur. Le Duc de la Vieuville, Surintendant des finances, les Maisons d'Angoulême, de Colbert de Villacerf, de l'Hopital, de Vitry, de Castille, de Verthamon, le savant Launoy y ont leur sépulture.

9) *Les filles de la croix*, fondées en 1640, & qui forment une communauté de 30 religieuses dans un Enclos de 76 toises de long sur 8 de large.

10) *Une maison des Dames de Ste. Marie ou de la visitation*, composée de 40 religieuses, & fondée par

par St. François de Sales lui même, & par Mr. de Chantal en 1618. Leur Enclos est de 42 toises sur 32. L'Eglise est petite, mais d'une Architecture très délicate. Elle est en forme de Dôme sur 4 Arcades accompagnées de pilastres corinthiens, & d'une grande corniche tout autour. Le portail est élevé sur 15 degrés. André de Fermiot, Archevêque de Bourges, frère de l'institutrice, & le fameux Surintendant Fouquet y ont leur sépulture.

11) *Les Hospitalières de la place royale*, au nombre de 40 Religieuses, de la règle de St. Augustin, instituées & fondées en 1624 par la Mère François de la Croix, pour le service & le soulagement des pauvres femmes & filles malades; & dotées en 1629 par la Reine Anne d'Autriche pour 28 lits. Cette maison se fait honneur d'avoir servi de retraite à François d'Aubigné, depuis Marquise de Maintenon.

12) *La Bastille*, ancienne forteresse qui fut batic, dit on, l'an 1371 sous le règne de Charles V, pour défendre Paris, de ce côté là, des courses des Anglois. Elle consiste en une Courtine flanquée de 8 grosses tours & d'un Bastion, avec un rempart, le tout environné de larges fossées à fond de Cuve. Comme cette forteresse est trop petite pour défendre la ville, & son assiette trop basse pour la commander, elle sert actuellement à renfermer les prisonniers d'Etat. Il y a un magasin d'armes bien fourni sur la porte qui donne sur la place. Aux réjouissances publiques on fait des décharges de tous les Canons qui s'y trouvent. Il y a un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, un Major, & une Garde d'Invalides. Le Gouvernement en est très lucratif.

13) *La porte de St. Antoine*, batic sous le règne de Henri II, pour servir d'arc de triomphe à ce Prince. Lors des ouvrages faits depuis pour l'embellissement de la ville, François Blondel habile Architecte, qui fut chargé de la conduite de cet édifice, la refit telle qu'elle est à présent, en conservant cependant l'ancienne porte,

porte. Le Corps d'Architecture, qui a 9 toises de large sur 8 de haut, est d'ordre Dorique. Entre les 3 portes, (car les ouvertures sont au nombre de 3) il y a des statues qui représentent les suites de la paix de 1659 entre la France & l'Espagne. La statue de la droite tient une Ancre, au bas de laquelle un Dauphin semble s'être attaché; ce qui marque l'espérance que la France avoit conçue de cette paix, cimentée par l'heureux mariage de Louis XIV. L'autre sujet est la Sureté publique, dont l'attitude grave, & l'air ferin font connoître qu'elle n'a plus rien à craindre. Ce magnifique Edifice est accompagné de quantité d'ornemens de la composition du même Blondel, ainsi que d'inscriptions relatives au tems & aux circonstances. Sur le comble est une Statue de Louis XIV avec celles d'Apollon & de Cérés, & aux extrémités sont 2 obélisques.

De la porte St. Antoine, on entre dans le *Fauxbourg de ce nom*, qui renferme aujourd'hui les villages de Reuilly & de Pincourt, qui en étoient autrefois fort éloignés. On y voit

14) Les Statues d'Hercule & de Minerve assises sur des pedestaux, sur l'esplanade qui est à l'entrée.

15) *Une des deux maisons de l'Hopital des Enfants trouvés* (l'autre est dans la rue de N. D. vis-à-vis l'hotel-Dieu) fondée en 1677 par le Chancelier d'Aligre, & continuée par Elizabeth l'Huillier sa femme. Son emplacement est de 202 toises de longueur sur 168 de largeur. Elle est dédiée sous le titre de *N. D. de la Misericorde*. C'est où on élève les Enfants revenus de nourrice: les filles sont mises ensuite à l'hopital général, & les Garçons à celui de la Pitié.

16) *L'Abbaye de St. Antoine des Champs*, qui donne son nom à tout le quartier. Son Enclos est de 273 toises sur 38, & ses Religieuses au nombre de 25 incorporées à l'ordre de Citeaux en 1204. L'Abesse est Dame de tout le Fauxbourg, & est exempte de la Jurisdiction de l'ordinaire. L'Eglise, où il y a un beau



& grand Choeur, est un bâtiment Gothique fondé par St. Louis. Elle fut dédiée en 1233 en l'honneur de J. C. & sous l'invocation de la Vierge & de St. Antoine. On y voit le Tombeau & les Statues des 2 filles de Charles V. Cette Abbaye fut fondée en 1198 par deux Missionnaires, dont l'un Curé de Neuilly, pour y recevoir plusieurs personnes du Sexe qu'ils avoient converties.

17) *Les filles de Ste. Aubierge, dits de la Trinité*, fondées en 1612. Elles ont un Enclos de 50 toises sur 46 & sont au nombre de 10 fœurs.

18) *La Manufacture des Glaces*, fondée en 1665 par Mr. Colbert, sous l'entreprise du sieur *Nicolas du Noyer*. C'est le lieu où l'on polit les glaces dont la fonte se fait au Chateau de *St. Gobin* près de la Fère en Picardie, & à *Tourlaville*, près de Cherbourg en Normandie.

19) *La Paroisse de Ste. Marguerite*, autrefois succursale de St. Paul, dont elle fut démembrée en 1712 par le Cardinal de Noailles.

20) *Notre-Dame de bon secours*, prieuré de Benedictines mitigées, fondé en 1648 par Claude de Bouchavanne, veuve d'un Directeur des finances. La communauté est de 36 religieuses dans un Enclos de 84 toises sur 16.

21) *Les Dames de la croix*, de l'ordre de St. Dominique, au nombre de 20, établies au Marais en 1636 & transférées où elles sont, en 1641.

22) *La Magdeleine de Tresnel*, prieuré perpétuel de la réforme de l'ordre de St. Benoit, & l'un des 5 qui furent fondés par la Comtesse Mathilde, femme de Thibauld Comte de Champagne. Il fut d'abord établi à *Trenel* ou *Traisnel* en Champagne, & depuis transféré à Paris en 1540. La Communauté est composée de 33 Religieuses.

23) *Une maison de Benedictines de l'adoration perpetuelle du St. Sacrement.*

24) *Les*

24) *Les Hospitalières de la Roquette*, dites de *St. Joseph*, de l'ordre de *St. Augustin*, & fondées en 1739 pour le même objet que celles de la place royale, je veux dire pour le soulagement des pauvres filles & femmes malades. Leur enclos est de 189 toises sur 168 & elles ont 17 lits fondés pour les malades.

25) *Les filles de Ste. Marguerite*, fondées en 1682 & dont la Communauté est composée de 10 sœurs, dans un Enclos de 50 toises sur 46.

26) *L'Hotel des Mousquetaires noirs*, de 84 toises de long, sur 21 de large, & batie aux dépens de la ville en 1701. C'est un des plus grands de Paris, & il peut y loger plus de 1200 personnes avec toutes les commodités nécessaires. Ceux qui l'occupent sont appellés *Mousquetaires noirs*, par ce qu'ils ont tous des Chevaux noirs ou bruns, pour les distinguer de le première Compagnie qui en a de blancs ou de gris.

27) *Les Augustines Angloises*, sous le titre de *l'Immaculée conception*, de Nieuport en Flandres où elles residioient ci-devant. Elles vinrent s'établir à Paris en 1668 & s'affocièrent à quelques Dames Angloises qui s'étoient refugiées en cette ville dès 1633. Alexandre VII leur accorda un Bref en 1666. Plusieurs Dames de Paris firent bâtir leur première Eglise en 1672 & 1679. La Duchesse de Cleveland fit batir la nouvelle Eglise. La première sert de Choeur aux Religieuses, qui sont toutes Angloises au nombre de 22. Le Monastère est sous le titre de *Bethlehem*, & l'Eglise sous l'Invocation de *Ste. Anne*.

28) *L'Hotel de Rambouillet*, qui sert de logement aux Ambassadeurs des Princes ou Etats protestants qui doivent faire leur Entrée à Paris.

29) *Les Picpus*, ou les *Pénitents du tiers ordre de St. François*, le premier couvent que les reformés de cet ordre aient possédé en France. Il est établi dès 1606, & sa communauté consiste en 16 religieux. L'église fut fondée en 1611 par Louis XIII, qui en posa la première pierre. Les entrailles du Cardinal du Peron y ont été inhumées. La Bibliothèque est bien fournie, & le

jardin rempli de Grottes de coquillages. Il y a dans la maison un Appartement pour les Ambassadeurs. C'est là où l'introducteur va les chercher dans les Carrosses du Roi, le jour de leur Entrée publique, & où la Cérémonial commence à se mettre en marche.

30) *Les Chanoinesses de N. D. des Victoires*, de l'ordre de St. Augustin, au nombre de 36. Leur maison fut fondée en 1640 par Jean François de Gondi premier Archevêque de Paris. La Prieure est triennale.

31) Une Communauté de *Chanoinesses de St. Augustin*.

Aux environs du fauxbourg St. Antoine; sont

32) *Le Chateau de Vincennes*, commencé par Philippe Auguste en 1183 & continué par ses successeurs. Il est bâti sur un plan quarré long, entourés de fossés revêtus & assez profonds. Il est composé de plusieurs tours quarrées & fort élevées, dont il y en a plusieurs jointes ensemble plus hautes que les autres; on les nomme le *Donjon*. Ce lieu a son fossé particulier avec un pont levés. Louis XIV, dans le commencement de son règne, fit élever les deux grands Corps de bâtiment qui sont du côté du Parc dans la cour royale. Le corps de logis qui est du côté de Paris, est double; l'autre ne l'est pas. Les faces sont ornées d'un ordre toscan & dorique en pilastres; les dedans sont grands & magnifiques. Ce chateau se nomme en latin *ad Vicenas*, parce qu'il est éloigné de Paris de 20 stades, qui sont environ une lieue de France. Il y a une bonne fabrique de porcelaine.

Le Donjon de Vincennes a longtems servi de prison pour les personnes d'une qualité distinguée; il a présentement une Capitainerie royale de Chasses, jointe à celle de ce Chateau.

Le parc, appelé le *Bois de Vincennes*, a 1400 arpens d'étendue, & est environné de fossés. La Chapelle du Chateau fut fondée en 1379 par le Roi Charles V. Tous ses desservants & Bénéficiers au nombre de 50 sont logés dans un endroit du Chateau qu'on appelle le Cloître. Le bâtiment de cette Chapelle est d'un



d'un dessein assez beau, quoique Gotique, avec quantité de pyramides & d'autres ornemens qui étoient fort estimés autrefois.

33) *Les Religieuses de St. Mandé* qui étoient autrefois à Saussaye proche de Ville-Juif, & dont le Couvent est à présent près d'une des portes du parc de Vincennes. Elles occupent ce lieu depuis qu'elles l'ont acheté des débris de la fortune de Nicolas Foucquet Surintendant des finances.

34) *Le Couvent des Pères-minimes du Bois de Vincennes*, qui mérite d'être vû. Il a été fondé par Charles VIII, dans le lieu où étoient les Religieux de Grammont, qui ont été transportés au Collège de Mignon à Paris.

35) *Le Château de Conflans*, qui appartient à l'Archevêque de Paris. Les appartemens en sont très grands & bien meublés. Le jardin, où l'habile *le Nostre* a employé toute la perfection de son art, est d'une beauté achevée.

36) *Le Château de Bercy*, d'où l'on jouit du plus beau prospect, & dont les Appartemens sont grands & magnifiques. Le grand Sallon est embelli de peintures excellentes, & curieuses par les sujets qu'elles représentent. L'étendue des jardins, remplis de statues, n'est pas moins considérable: Les grandes dépenses que l'on a faites pour y élever une terrasse & en augmenter les embellissemens, ont rendu ce lieu l'un des plus curieux des Environs de Paris.

37) *Une maison de la Doctrine Chrétienne*, sous le titre de *Charles Borromée*, & dont la Communauté ne consiste qu'en 6 prêtres. L'Eglise est petite & dédiée à N. D. de bonnes-nouvelles.

*L'université*, cette troisième partie générale de la Ville de Paris, située au midi de la Seine, prend son nom de l'université qui y a son siège & ses collèges, & dont nous allons donner une idée.

*L'université de Paris*, qu'on prétend avoir été fondée par Charlemagne, quoiqu'il y ait toute apparence

rence que ce fut seulement sur la fin du règne de Louis le Jeune qu'elle prit naissance, est un des premiers & des plus illustres Corps du Royaume. Les Rois la qualifient de leur *fille ainée*, & c'est d'elle qu'ils ont toujours pris des personnes éclairées pour remplir les premières places de l'Eglise & de l'Etat. Elle est composée de 4 facultés, qui sont celles de Theologie, de Droit Civil & Canonique, de Médecine, & des Arts. Cette dernière est la plus ancienne, & c'est d'elle seule qu'est élu le Chef de l'Université, appelé *Recteur*. Il préside au Tribunal de l'université, où il a pour Conseillers les Doyens des facultés de Theologie, de Droit & de Médecine, avec les 4 Procureurs des 4 Nations qui composent la faculté des arts. Le Procureur Syndic y assiste comme partie publique, avec le Greffier & le Receveur.

Ce Tribunal se tient au Collège de Louis le Grand, rue St. Jaques, le premier samedi de chaque mois; & toutes les fois qu'il y a des contestations à juger entre les Suppôts de l'université, les Sentences en sont relevées au Parlement. Le Greffe & les Archives de l'université & des Nations sont placés dans le même Collège, destiné à être le chef-lieu de cette Compagnie.

Il y a dans l'université deux officiers du Pape qui sont le Chancelier de l'église Notre-Dame, & le Chancelier de l'église de Ste. Geneviève. Ils donnent la bénédiction de Licence, de l'autorité apostolique, & le pouvoir d'enseigner à Paris, & par tout ailleurs; mais l'usage est que le Chancelier de Ste. Geneviève ne la donne que dans la faculté des arts.

Le titre de la faculté de Theologie est *sacra Theologiae facultas*; de celle de Droit, *consultissima iurium facultas*; de celle de Médecine, *saluberrima Medicorum facultas*.

La faculté de Theologie, la première des quatre, est composée d'un grand nombre de Docteurs tant particuliers que réguliers, répandus dans tout le Royaume, & même dans les païs étrangers. Le plus ancien des

Docteurs séculiers residants à Paris, est Doyen de la faculté. C'est lui qui préside aux Assemblées de la Compagnie, qui recueille les suffrages, & prononce les conclusions. Il a séance au Tribunal des Docteurs de l'université, au nom de la faculté, laquelle s'élit, outre cela, tous les deux ans, un Syndic qui est son Agent général, qui fait les requisitoires, examine les theses, & veille à l'observation de la discipline.

Plusieurs maisons & sociétés composent aussi la faculté de Theologie. Les Docteurs se qualifient ordinairement de la maison à laquelle ils sont agrégés. La principale est la maison & société de *Sorbonne*; celle de *Navarre* est la seconde. Les Docteurs appelés *Ubiquistes* ne sont attachés à aucune maison, & se nomment seulement Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris.

Les degrés de cette faculté sont le *Baccalaureat*, la *Licence*, & le *Doctorat*.

La faculté des Droits civil & canonique a ses écoles particulières dans le rue St. Jean de Beauvais, dans la salle des anciennes écoles, en vertu de l'Edit du mois d'avril 1679. Depuis quelque tems les Professeurs de cette faculté donnent aussi des leçons dans une des salles du Collège de Rheims, rue des sept-voies. C'est là que se tiennent les Theses pour acquerir les degrés de la faculté. L'Ancien des Professeurs ou Antecesseurs, est appelé *Primicerius*. Chacun des Antecesseurs acquiert par 20 années de service, la qualité de *Comes*, & conserve tous les droits utiles de sa place, en faisant faire les leçons par un des Docteurs agrégés, dont le nombre est actuellement de 11. Il se fait tous les ans, le jour de la St. Mathias, un Doyen de Charge, pris d'entr'eux à tour de rôle, lequel assiste au Tribunal du Recteur de l'université, & a voix conclusive dans les assemblées de la faculté. Ils élisent aussi, tous les deux ans, le même jour, un Doyen d'honneur, qui est une personne constituée en digni-



dignité, & qui se prend parmi les 12 Docteurs honoraires. Les Officiers de la Faculté sont un Greffier & un appariteur.

*La faculté de Medecine*, qui a ordinairement 120 Docteurs régens, tient ses assemblées dans la rue haute des Ecoles de ce nom, rue de la Bucherie, qui est de plein pied avec la Chapelle, dans laquelle on célèbre, tous les Samedis à 9 heures du matin, une Messe; le même jour le Doyen en charge & 6 Docteurs de la faculté, choisis selon l'ordre du tableau, donnent gratuitement leurs consultations aux pauvres dans la salle ou Ecôle supérieure. Il est d'usage que 12 Docteurs s'y rendent le premier samedi de chaque mois, pour conférer ensemble sur les maladies courantes, surtout sur les malignes. Outre le Doyen d'ancienneté, on fait tous les ans, le premier samedi après la Toussaint, l'élection du Doyen de Charge, qui ordinairement est continué pendant 2 années. Il a place au Tribunal du Recteur de l'université. On élit le même jour des Professeurs, qui sont au nombre de 6, savoir en Physiologie, en Pathologie, en Pharmacie, en Bothanique, en Chirurgie latine pour les Etudiants en Medecine, & en Chirurgie françoise pour les Etudiants d'une autre classe.

*La faculté des arts* est composée de 4 Nations, qui sont la Nation de *France*, celle de *Picardie*, celle de *Normandie*, & celle d'*Allemagne*. Ces Nations sont encore subdivisées en plusieurs Provinces ou Tribus: la Nation de France en cinq, savoir de *Paris*, de *Sens*, de *Rheims*, de *Tours*, & de *Bourges*, & en général de toutes les contrées du Royaume non comprises sous les autres Nations. La Province de Paris comprend les Diocèses de Paris, de Meaux, de Chartres &c. La Nation de Picardie est divisée en deux parties; la première comprend les diocèses de *Beauvais*, d'*Amiens* &c. & la seconde ceux de *Cambray*, de *Laon* &c. La Nation de Normandie est pour *Rouen*, avec les Evêchés qui en sont suffragans.

La Nation d'Allemagne est divisée en deux provinces, distinctes en Continent & Insulaires: le Continent comprend l'Allemagne, la Lorraine, l'Alsace, la Bohème, la Hongrie &c. Les Insulaires comprennent l'Angleterre, l'Ecosse, & l'Irlande. Les titres ou Epithètes ordinaires que prennent ces Nations, quand les Procureurs parlent aux Assemblées sont: *Honoranda Gallorum natio; fidelissima Picardorum natio; Veneranda Normannorum natio; Constantissima Germanorum natio.* C'est de ces 4 Nations, qui sont l'ancien corps de l'université, que le Recteur est choisi, comme nous l'avons dit, aussi bien que le Syndic, le Greffier & le Receveur de l'université. Elles ont chacune un Chef particulier, appelé *Procureur*, qui préside aux Assemblées. Elles ont aussi un *Censeur* qui requiert l'observation des Statuts dans chaque nation.

Il y a tous les ans, dans la faculté des arts, une distribution générale de prix pour les Ecoliers de tous les Collèges, en vertu de compositions générales où ils ont concouru tous ensemble. Elle est précédée d'un discours latin, & le Parlement de Paris l'honore de sa présence.

Le Recteur de l'université est élu de 3 en 3 mois; souvent on le continue, même pendant 2 ou 3 ans. Son pouvoir est si grand sur les 4 facultés, qu'il peut faire casser tous les actes publics, & empêcher de donner les leçons. Le jour même de sa procession, il peut défendre aux Prédicateurs de monter en chaire. Comme chef de l'université, il a rang, aux Cérémonies publiques après les Princes du Sang. Aux Enterremens des Rois, il marche à côté de l'archevêque de Paris,

La *Procession* du Recteur de l'université est magnifique. Elle se fait tous les 3 mois, Mars, Juin, Octobre & Décembre, au jour qu'il indique lui-même par son mandement public. Plusieurs comparent cette procession à la Cérémonie du Doge de Venise, lors-

lorsqu'il va épouser la Mer accompagné du Senat. En voici le détail.

La Compagnie s'assemble sur les 8 heures du matin au Collège de Louis le Grand (autrefois sous le Cloître des Mathurins) : elle part de-là à 9 pour aller dans quelque église de Paris, en cet ordre.

Les Cordeliers, les Augustins, les Carmes & les Dominicains, appelés les 4 *Mendiants*, marchent à la tête avec la croix. Viennent ensuite plusieurs Religieux de différents ordres. Ils sont suivis des Professeurs régents de tous les Collèges, en robes noires avec le bonnet quarré. Une vintaine d'Ecclesiastiques qui suivent, avec six religieux du monastère de St. Martin des Champs, revêtus de chapes, font la fonction de Chantres. Le petit Bedeau de la Faculté de Médecine, suit en robe noire, avec la masse dorée, & le bonnet quarré. Ensuite les Bacheliers de Médecine en robes fourées & en bonnets quarrés. Le petit Bedeau de la faculté de Droit, en robe noire & masse d'argent. Les Bacheliers de la même faculté, en robes rouges doublées de fourures blanches. Les Bacheliers & les Docteurs des ordres religieux marchent avec leurs habits ordinaires de religieux. Le second Bédeau de la faculté de Theologie, en robe noire sans masse. Les Bacheliers & Licentiés de la faculté de Theologie, en chapes noires, à fourures blanches, & en bonnets quarrés. Les 4 Procureurs de la faculté des arts en robes rouges, précédés de leurs Bedeaux. Le grand Bedeau de la faculté de Médecine, en robe violette fourée de blanc, avec une masse d'argent doré. Les Docteurs de la même faculté, revêtus de longues robes d'écarlatte à fourure blanche, & le bonnet quarré. Le premier Bedeau ou Greffier de la faculté de Droits Civil & Canonique, en robe violette fourrée de blanc. Les Docteurs de la même faculté en robes d'écarlatte, le chaperon fourré, comme les Conseillers du Parlement. Le premier Bedeau de la faculté de Theologie, en robe vio-



lette à manches fourrées, dont le collet rond & renversé est doublé d'une fourrure blanche. Les Docteurs en Théologie viennent après, en grandes chappes noires, & par dessus leurs fourrures & tours de cou d'hermine blanche. Quatre Bédeaux ensemble, vêtus de robes noires, à manches plissées, le bonnet quarré, & la masse de vermeil sur l'épaule. Suit le Recteur, chef de l'université. Il est vêtu d'une robe violette, avec une ceinture de soye à glands d'or, à laquelle est attachée une grande escarcelle ou bourse de velours violet, garnie de boutons & de galons d'or. Il a un mantelet violet, bordé d'hermine blanche, & le bonnet quarré noir à la tête. Il est accompagné des Doyens de Sorbonne, ou du plus ancien des Docteurs qui assistent à la Procession. Derrière le Recteur sont le Syndic, le Greffier, & le Receveur de l'université en robes rouges. La marche est fermée par les Suppots de l'université, qui s'y trouvent en manteau & en rabat; savoir les Imprimeurs & Libraires, les Papetiers, Percheminiers, Relieurs, Enlumineurs, les Ecrivains & les Grands-messagers jurés.

Les Collèges du Corps de l'université sont au nombre de 43, dont 11 de plein & entier exercice, & 5 où il n'y a pas plein exercice. Les premiers sont ceux de *Champagne dit de Navarre, de Louis le Grand, de la Marche, du Cardinal le Moine, de Beauvais, des Grassins, de Montaignu, de Mazarin ou des 4 Nations, d'Harcourt, du Plessis, & de Lizieux.* Les 5 où il n'y a pas plein exercice, sont le *Collège Royal*, & ceux de *Rheims, de Cambray, de Ste. Barbe, & de Sorbonne.*

Par Lettres-patentes du Roy données à Versailles le 21 Sept. 1763, les assemblées de l'université, qui se tenoient ci-devant aux Mathurins, se tiennent, comme nous l'avons dit, au Collège de Louis le Grand, depuis le 10 Oct. 1764 ainsi que les assemblées particulières de chaque Nation.

Par les mêmes Lettres patentes, S. M. a réuni dans le même Collège de Louis le Grand les Boursiers de tous les Collèges dans lesquels il n'y avoit plus de plein exercice, à l'exception du Collège de *Boncourt*, dont les Boursiers sont réunis à celui de Navarre, & de ceux des *Ecoffois*, rue des fossés St. Victoire, & des *Lombards*, rue des Carmes, qui subsistent séparément pour des considérations particulières.

Les Collèges de non-plein exercice réunis au Collège de Louis le Grand, sont: le Collège de *N. D.* dit *des 18*; le Collège *des Bons-Enfans*, ceux des *Tresoriers*, des *Cholets*, de *Bayeux*, de *Laon*, de *Preste*, de *Narbonne*, de *Cornouailles*, d'*Arras*, de *Treguier*, de *Bourgogne*, de *Tours*, d'*Huband* ou de *l'Ave-Maria*, d'*Autun*, de *Cambray*, de *Justice*, de *Boissy*, de *Maitre Gervais*, de *Dainville*, de *Fortet*, de *Chanac* ou de *St. Michel*, de *Rheims*, de *Ssez*, du *Mans*, & de *Ste. Barbe*, ce qui fait au total le nombre de 26.

Pour le gouvernement du Collège des Boursiers réunis, le Roi a établi deux Bureaux, l'un pour le Temporel, & l'autre pour la Discipline. Le Bureau d'Administration de ce Collège est composé du grand aumonier de France, & en cette qualité Président du Bureau, & de 10 autres administrateurs tirés du Parlement, du Corps de ville &c. & du nombre desquels est le grand-maitre temporel du Collège de Louis le Grand. Il y a outre cela un secretaire du Bureau, un Archiviste, 3 Avocats au Parlement, 2 Procureurs au Parlement, 2 Procureurs au Chatelet, un Notaire, un Huissier au Parlement, un Huissier priseur, un Huissier au Chatelet, un Medecin, un Chirurgien & un Apoticaire. Les Administrateurs s'assemblent deux fois par mois au Bureau, à 4 heures de relevée, le 1 & le 3 jeudi de chaque Mois, & en cas que ces jours soient jours de fête, le jour suivant non férié, & toutes les fois que l'exige la nécessité des affaires.

Le Bureau de Discipline est composé du Recteur de l'université, de 6 anciens Recteurs, & de principal du Collège de Louis le Grand. Ce Bureau tient ses Assemblées ordinaires le 1 & le 3 Lundi de chaque mois. Il s'assemble extraordinairement toutes les fois que les affaires l'exigent.

L'université de Paris a des privilèges apostoliques, & des privilèges Royaux. Les Evêques de Meaux & de Beauvais sont conservateurs des premiers, & le Prévôt de Paris des seconds. En 1719 Louis XV lui accorda le 28<sup>me</sup> du revenu des postes & messageries du Royaume, à condition que l'instruction y seroit désormais gratuite. Le revenu des postes & Messageries étant de 12 millions, le 28<sup>me</sup> pour l'université donne la somme de 428571 liv. 8 s. 7 d.

Les quartiers de l'université sont :

*XVI. Le quartier de la place Maubert.*

Il comprend

1) *La place Maubert*, qui lui a donné son nom, & l'a pris elle même du célèbre & savant Maître *Albert*, Religieux Dominicain, qui ne pouvant contenir dans l'étendue d'une Salle le grand nombre d'Ecoliers qui venoient assister à ses leçons, les leur donnoit dans ces endroit. Elle a 21 toises en triangle, & sert à présent de marché; c'est même un des plus considérables de Paris.

2) *Les filles de Ste. Geneviève*, ou les *Miramionnes*, au nombre de 30 soeurs, dans un Enclos de 146 toises sur 21. Leur établissement a pour objet l'instruction & l'éducation des jeunes filles. Les pauvres malades de la paroisse de St. Nicolas du Chardonnet y sont aussi traitées gratuitement. Dès 1636 la Demoiselle du Blosset avoit rassemblé un certain nombre de filles qui, sans vœux & sans clôture, travailloient en commun, récitoient le petit office de la Vierge, visitoient les malades &c. & qui choisirent pour  
Patro-



Datrone Ste. Geneviève. Ce ne fut que 16 ans après que la Dame de Miramion, veuve d'un Conseiller au Parlement de Paris, fonda un établissement à peu près semblable. Ces deux communautés furent réunies en 1665, & la Dame de Mirmaion en fut nommée première Supérieure.

3) *La porte St. Bernard*, ainsi appelée de sa proximité du Collège de Citeaux, dit des Bernardins. Elle fut élevée en 1670 à la gloire de Louis le Grand, sur les desseins de Blondel, qui r'habilla un ancien Pavillon qui y étoit auparavant, & le fit ouvrir à deux portes comme les arcs de triomphe des anciens. Elle a 10 toises de hauteur sur 8 de largeur. Les pieds-droits entre les arcs portent de grandes figures qui sont accompagnées de beaucoup d'autres ornemens. Ce sont autant de Symboles qui font connoître que le port voisin est le plus grand abord des marchandises qui arrivent à Paris. Sur la face, du côté de la ville, Louis XIV est représenté répandant l'abondance sur ses sujets. De l'autre coté ce même Prince est sous la figure d'une Divinité qui tient le Gouvernail d'un Navire voguant à pleines voiles.

Au de-là de cette porte sont, d'un coté des Chantiers d'une grandeur extraordinaire, dans lesquels on trouve toutes sortes de bois à bruler, au prix fixé par le Prévot des Marchands, dont les Vendeurs sont obligés de faire voir le tarif.

4) *L'Hopital général*, dit la *Salpêtrière*, situé rue du fauxbourg St. Victor, & dont l'Enclos est de 252 toises de long sur 210 de large. Il est appelé l'hopital général, parce que c'est la principale maison du Corps de l'hopital général, qui comprend encore les hopitaux de Bicêtre, de la Pitié &c. on lui donne également le nom de *salpêtrière* à cause de l'usage auquel Louis XIII avoit destiné cette maison. Il est dédié à St. Denys, & son église à St. Louis. M. M. *Foucquet* Ministre d'Etat, & de *Bellièvre*, aiant formé le projet d'enfermer les pauvres dans une maison où

l'on pût en avoir soin, obtinrent ce lieu pour y bâtir le grand hospital. On commença à les y renfermer, par édit du Roi, en 1656. Le Batiment en est très vaste & très commode. Il a plutôt l'apparence d'un gros Bourg que d'un Hopital. Il renferme ordinairement 10 mille personnes au moins, toutes distribuées selon leur sexe & leur age. Elles y sont nourries & entretenues avec beaucoup de soin & d'ordre, sous la direction d'une Supérieure & de 36 sœurs, secondées par plus de 80 Gouvernantes, & servies par un nombre prodigieux de domestiques. Il y a 1) plusieurs salles remplies des enfans trouvés, qu'on y reçoit même au dessous de 4 ans; 2) un corps de Logis où sont renfermées les filles & femmes de mauvaise vie, souvent au nombre de 600 que l'on occupe à filer la laine; 3) un autre composé de Cellules en files pour les femmes dont le cerveau est dérangé, & qui sont toujours en assez grand nombre; 4) un lieu particulier pour les enfans que l'on y met à la correction (\*); 5) on y compte 100 cellules pour les personnes mariées hors d'état de travailler. Les pauvres en santé y sont tous occupés à différens exercices convenables, selon leur industrie. 6) Les salles des filles où règne la plus grande propreté; elles y sont ordinairement au nombre de plus de 3000 travaillant toutes, les unes en dentelles, les autres en tapisseries, d'autres en broderies, en bas, ou à d'autres ouvrages qui leur sont fournis en partie par les Négotians de Paris, & en partie par la maison même, qui en perçoit ensuite le produit, ou les emploie à l'usage de ses habitans. L'Eglise de cette maison est remar-

(\*) Mr. Büsching prétend qu'une faute essentielle & commune à toutes les maisons de Correction en France, c'est qu'on ne fait point travailler les Libertins qu'on y enferme; mais cette observation n'est pas générale, & l'expérience prouve qu'ils y travaillent, à moins que ceux qui paient leurs pensions n'exigent qu'on les en dispense.

marquable par son Architecture d'une invention convenable à un si grand nombre de pauvres. Le Dôme a 10 toises de diamètre, de figure octogone, & soutenu par 8 Arcades, où aboutissent 4 nefs de 12 toises chacune en forme de croix. Les hommes, les femmes & les filles y sont séparément dans une nef particulière. Aux angles sont 4 Chapelles. Le Maître-Autel placé au milieu de ces 4 nefs, & disposé de manière qu'on y voit officier le Prêtre de ces 4 côtés,

5) *L'Hopital de Bicêtre*, appartenant à l'hopital général, & situé dans son voisinage, sur le Coteau qui domine Gentilles. Il est ainsi nommé par corruption, de Jean Evêque de *Wincester* qui le fonda en 1290. Son Enceinte est très vaste & comprend de grands édifices & plusieurs places. Le tout est environné de bonnes murailles, & l'on y compte près de 10 mille âmes, en différentes classes. On y traite gratuitement les maladies veneriennes, & 25 personnes de chaque sexe y subissent toujours une cure simultanée. On y renferme les fous, les mendiants, les gens sans aveu & les libertins, les hommes seulement: Il s'y trouve aussi des pensionnaires. Il y a une maison de force pour les fous, distribuée en forme de rues, & une autre pour les libertins. Cette dernière est close d'un mur, & batie de façon que chaque prisonnier a un cachot séparé, où il est sans chaines, attendu que Bicêtre a une Garnison particulière composée de 50 hommes, & que les issues sont gardées par des sentinelles. La Chapelle de cette maison est de forme triangulaire, & communique à tous les Etages. Le puits de Bicêtre, dont *Bottiaud* donna l'idée en 1736, est admirable par sa construction & son utilité. Il a 34 toises 3 pieds de profondeur, 15 pieds de diamètre & 45 de circonférence. Il est de forme ronde & revêtu de pierres de taille. Au niveau de l'eau est une Galerie construite à l'entour, pour pouvoir, en cas de nécessité, y descendre, & en examiner le fonds plus commodément. Une machine mise en action par 4 che-



vaux que l'on change, de jour, de 3 en 3 heures, monte l'eau de ce puits dans 2 sceaux de 1200 livres de capacité chacun, & la verse dans un bassin très large revêtu de plomb d'où elle découle en un réservoir voûté, qui en contient ordinairement au-tour de 6 pieds de haut. De ce réservoir elle est conduite, au moyen de plusieurs tuyaux, dans tous les endroits de l'édifice où le besoin l'exige.

6) *L'Hopital de la pitié*, au fauxbourg St. Victor, de 48 toises en carré. Il fut fondé en 1612, & réuni 24 ans après à l'hopital général. C'est le refuge pour tous les garçons orphelins de Paris & les enfans trouvés, sous la conduite d'une Supérieure, de plusieurs sœurs & de quelques Prêtres. Ils sont actuellement au nombre d'environ 1200. La maison est composée de plusieurs grands Corps de logis, dortoirs & salles. L'Eglise est assez propre, & sous le titre de N. D. de la pitié. Les administrateurs de l'Hopital général, qui sont les mêmes que ceux de l'Hotel-Dieu, savoir l'Archevêque de Paris, le premier Président, le Procureur général du Parlement &c. tiennent leurs assemblées ordinaires à la Pitié. La charge des ames est confiée à un Recteur & 22 Prêtres séculiers. La Salpêtrière, Bicêtre, la Pitié, & leurs dépendances, ont avec l'Hotel-Dieu un fonds commun, dont les rentes se montent annuellement à quelques millions.

7) *Le Jardin royal des plantes* fondé en 1626, par le Roi Louis XIII. On y a fait depuis des dépenses considérables tant pour rassembler de toutes parts un grand nombre de plantes & d'arbres exotiques, que pour la construction des serres nécessaires à leur conservation. Le Roi a affecté à son entretien une somme annuelle de 13000 livres. On y voit une colline artificielle, sur la quelle on a pratiqué un Labyrinthe. Il se fait tous les ans dans ce jardin des cours de Botanique, de Chymie & d'Anatomie, où peuvent assister tous les particuliers qui desirent s'instruire dans quel-

quelqu'une de ces sciences. Le public est averti par des affiches du tems où commence chacun de ces cours. Il y a un très beau Cabinet d'histoire naturelle qui a été mis en ordre & décrit avec le plus grand succès par M. M. de *Buffon* & d'*Aubenton*, depuis 1749, jusqu'en 1767.

On y voit d'abord une Bibliothèque, composée des meilleurs livres de Physique, de Bothanique & d'histoire naturelle, où sont plus de 60 volumes de plantes & d'animaux peints en miniatures, avec les grands herbiers de *Tournefort* & de *Vaillant*, qui sont des plus complets qui soient en Europe. Ils contiennent quatorze mille plantes desséchées.

La Salle qui précède la Galerie d'histoire naturelle, est bornée de belles armoires qui renferment particulièrement des pièces d'anatomie. Le milieu est occupé par un grand Bureau qui offre un parterre élégant de coquilles choisies.

On entre de là dans une superbe Galerie, dont les travées du plafond sont chargées de toutes sortes d'armes, d'équipages & d'habillemens de Sauvages, de fruits des Indes, de reptiles, quadrupèdes, animaux, amphibies, poissons, serpents &c. Le pourtour des murs est garni avec autant d'ordre & de propreté, que de magnificence, de tout ce que les 3 règnes ont de plus précieux en animaux, métaux, sels, pierres, talcs, terres, coquillages, bézoards, sucs, gommes &c. le tout dans des phioles & des bocalx artistement placés sur des gradins de grandes armoires, avec des studioles au bas qui contiennent toutes sortes de fossiles, toutes les Classes des pierres fines, topases, jaspes, agathes, jades, cornalines, pierres de Florence, cailloux d'Égypte & autres, marbres, albâtres, cristaux &c. Puis viennent les Animaux crustacés, les poissons desséchés &c. D'autres Armoires sont remplies de bois, fruits & graines étrangères, avec leurs studioles de mines & de petrifications, d'Insectes & de fragmens d'animaux. Ces Armoires, au nombre de 22, sont tou-

tes surmontées & couronnées, les unes d'habillemens & plumages des Indiens; les autres de diverses productions marines, madrépores & grosses coquilles; d'autres de quadrupèdes, d'oiseaux, de serpens & de poissons; d'autres encore de bois de Cerf, de Daim, d'Elan &c. Enfin à côté de cette grande & magnifique Galerie est un Cabinet, dont les Tablettes du contour présentent une belle suite d'Animaux étrangers, bien conservés dans la liqueur. On pourroit appeler le Cabinet du Roi, le trésor de la Nature, & le triomphe du bon gout.

Il y a au jardin royal des plantes, un Intendant, 3 Professeurs & 3 Démonstrateurs, dont un Professeur & un Démonstrateur pour la Bothanique, autant pour la Chymie, & autant pour l'Anatomie. Il y a outre cela un Garde & démonstrateur du Cabinet, un peintre dessinateur &c.

8) *L'Hopital de N. D. de la Misericorde*, fondé en 1624, par le Président *Séguier* pour cent Orphelines de père & mère & desservi par 12 religieuses. Ces cent filles y sont élevées & entretenues décemment depuis l'age de 6 à 7 ans jusqu'à 25. Il y a quelques conditions essentielles pour qu'elles puissent y être reçues; 1) elles doivent avoir moins de 7 ans; 2) être de légitime mariage; 3) être natives de Paris; 4) être Orphelines de père & de mère; 5) être saines d'esprit & de corps, & pauvres. Par le privilège accordé à cet Hopital, les filles qui y sont élevées donnent la Maîtrise gratuite aux Apprentifs de Ville qui les épousent. Outre les ouvrages de femmes, on leur apprend encore la Musique, le Clavecin, le Dessin, suivant qu'on remarque en elles des dispositions pour l'un & pour l'autre.

9) *Le filles de la Croix*, au fauxbourg St. Marceau, au nombre de 6 sœurs, dans un Enclos de 63 toises sur 8. Elles sont consacrées à l'instruction des pauvres de la paroisse de St. Medard. On les appelle aussi les *filles de Ste. Jeanne*. Elles ont une Chapelle dédiée au *Verbe incarné*.



10) *La Communauté de St. François de Sales*, établie en 1702, pour le soulagement des pauvres Prêtres infirmes.

11) *Les filles de Ste. Pelagie*, fondées dans le dernier siècle. C'est une Communauté de filles pénitentes qui se retirent du monde, après avoir donné preuve de mauvaise conduite. Elles donnent 20 Ecus en entrant ; mais ils sont perdus pour elles si elles sortent. Une partie du bâtiment sert de maison de force. Il y a 2 cloîtres & 2 Choeurs séparés, avec une Supérieure & environ 60 soeurs. Cette maison dépend de l'hospital général.

12) *L'Hospital de Ste. Marthe, ou Scipion*, dépendant de la Pitié, & où se tiennent la Boulangerie & la Boucherie de toutes les maisons qui dépendent de l'hospital-général.

13) *Les nouveaux Convertis*, dans un Enclos de 84 toises sur 46 fondé en 1656. Il y a un Supérieur & un Directeur pour ceux qui veulent être instruits à la foi catholique.

14) *L'Abbaye de St. Victor*, de l'ordre de St. Augustin, & en Commende. Le revenu de la Menſe-Abbatiale est d'environ 45000 liv. & la taxe en Cour de Rome de 100 florins. C'étoit d'abord un Prieuré dépendant de l'Abbaye de St. Victor de Marseille ; Louis-le-Gros en fit une Abbaye en 1113 & la dota de biens considérables. La Bibliothèque qu'elle possède est fameuse par le choix des Livres dont elle est composée : on y trouve nombre de Manuscrits & de livres anciens, & une Collection précieuse & rare de Cartes géographiques & d'Estampes, que l'on a soin d'augmenter de tems en tems. L'un des premiers Bienfaiteurs de cette Bibliothèque est Mr. du Bouchet-de-Bournonville. Elle a aussi été enrichie des libéralités de Mr. Tralage, & de celles de Mr. Cousin, Président à la Cour des Monnoyes. On y entre le lundi, le mercredi & le samedi, à l'exception des fêtes. Ses vacances sont depuis le 15 d'Aouſt jusqu'à la St. Luc. *Louis Maim-*

*Maimbourg*, & le Poete *Santeuil* sont enterrés dans cette Abbaye.

15) *Le Collège des Bons-Enfans*, fondé en 1248. La maison est actuellement occupée par le Seminaire de la Congregation de la Mission.

16) *Le Collège du Cardinal le Moine*, fondé en 1302, par le Cardinal de ce nom, Evêque du Meaux & Legat du Pape Boniface VIII. Il y a 24 Boursiers; le grand-Maitre & les autres Supérieurs sont à la nomination de l'Archevêque, du Doyen & du Chantre de N. D. de Paris.

17) *Le Collège d'Arras*, fondé en 1332, & actuellement occupé par les prêtres de St. Waast à qui il appartient.

18) *La Paroisse de St. Nicolas de Chardonnet*, ainsi nommée des chardons dont étoit rempli l'enclos dans lequel elle a été bâtie. On y admire surtout la Chapelle de St. Charles, où le Brun & sa Mère ont leur Mausolée. L'Eglise telle qu'elle est, ne fut commencée qu'en 1656. Elle n'a été achevée qu'en 1709, & encore continue-t-on à l'embellir. Cette Paroisse a un *Seminaire* du même nom, fondé vers l'an 1612.

19) *Le Collège des Bernardins*, de l'ordre de Citeaux, fondé en 1250, & dont l'Enclos a 84 toises sur 46. Benoit XII. en avoit été Professeur, & c'est lui qui fit commencer l'Eglise en 1336.

20) *Le Couvent des Carmes*, dont la Communauté est ordinairement d'environ 70 Religieux. C'est le Collège de leur ordre, & leur premier établissement en France. Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles le Bel, donna sa Couronne, & plusieurs autres bijoux précieux pour la construction de l'Eglise. Le Maitre-Autel fait en forme de Tombeau, & le Tabernacle en Globe, ont quelque chose de singulier. Le P. Sebastien Truchet, très savant Mathématicien, et fort versé dans la Mécanique, a fait beaucoup d'honneur à ce Couvent où il demouroit, & à qui il a laissé un Cabinet digne de la curiosité des amateurs.

21) *Le Collège de la Marche*, fondé en 1362, & dont l'Enclos a 84 toises en triangle. Il y a 14 Bourses, à la nomination de l'archevêque de Paris, qui est aussi proviseur du Collège.

22) *Le Collège de Laon*, de 42 toises sur 24, & fondé an 1313. Il y a des Bourses pour la Philosophie, la Theologie, le Droit & la Médecine. Il est actuellement occupé par les Prêtres de la Communauté du Collège de Lizieux.

23) *Le Collège de St. Michel ou de Chanac*, fondé en 1404, pour des Etudiants de Limosin. Le Cardinal Dubois en avoit été Bourcier.

24) *Le Collège de l'Ave-Maria ou d'Huband*, fondé en 1339, pour 6 Boursiers natifs d'Huband en Nivernois. La maison est actuellement louée à des particuliers.

25) *Le Collège de Champagne dit de Navarre*, dans un Enclos de 84 toises presqu'en triangle, fondé, en 1304, par Philippe le Bel, & Jeanne de Navarre sa femme. Il y a quatre différentes communautés, celle des Grammairiens, celle des Artiens, celle des Chapelains, & celle des Bacheliers en Theologie, qui est ordinairement très considérable. En 1638, le Roi Louis XIII ajouta à ces 4 premières communautés celle des Docteurs en Theologie, comme pour être le siège de la société de Navarre.

Le Collège est distingué de la maison de Navarre. Le Collège est pour les humanités & la philosophie. Il a eu l'honneur d'élever plusieurs Rois, entr'autres François I, Henri III & Henri IV. La *Maison* de Navarre, est pour la Theologie. Elle a 4 professeurs, dont deux font leurs leçons le matin, & 2 l'après midi. Trois d'entr'eux sont de fondation royale. Elle a aussi ses Docteurs, ses Licentiés, ses Bacheliers, comme la Sorbonne.

Outre les Professeurs déjà établis au Collège de Navarre, il y en a un de physique-expérimentale, dont la chaire a été fondée depuis peu d'années par



le Roi régnant. Elle est actuellement remplie avec distinction par le célèbre Abbé *Nollet*.

C'est au Collège de Navarre qu'ont été conservées jusqu'à ces derniers tems les Archives de l'université de Paris, où sont compris tous les titres & lettres de sa fondation & de ses privilèges.

La Bibliothèque de ce Collège est ancienne, & composée d'un grand nombre de manuscrits très rares & très curieux.

26) *Le Collège des Ecoffois*, fondé en 1325, pour des Ecoliers du Royaume d'Ecosse.

27) *Une maison de Prêtres de la Doctrine chrétienne*, de 88 toises sur 42, fondée en 1627, ou 1628. On l'appelle la Maison de *St. Charles*, parce que l'Eglise est sous l'invocation de ce Saint. Le Général y fait sa résidence. La Bibliothèque a été rendue publique par la fondation de l'Abbé Miron, prêtre de la ville d'Orléans, Docteur de Sorbonne, en 1708. La Communauté est composée de 18 prêtres & de 5 frères.

28) *Les Religieuses de la Congrégation de N. D.* au nombre de 30, instituées en 1615 pour l'instruction gratuite des filles. Elles reçoivent des pensionnaires, tant filles que femmes & veuves.

29) *Les Hospitalières de St. Julien*, au nombre de 12 religieuses, dans un Enclos de 84 toises sur 50, sous la règle de St. Augustin. Il y a 37 lits fondés pour des femmes infirmes. Les autres malades paient 36 liv. par mois.

30) *L'église paroissiale de St. Medard*, où Mr. Patru & le savant Nicole ont leur sépulture.

31) *Les filles de Ste. Valere*, fondées en 1688. C'est un lieu d'azile pour les filles qui se sont dérangées. Il y a une Supérieure, & environ 70 soeurs qui travaillent pour le soutien de la maison.

32) *L'église collégiale de St. Marcel*, dont le Chapitre est seigneur du Fauxbourg de ce nom, & a le pas immédiatement après celui de N. D. Elle a été

été batic par *Roland* neveu de l'Empereur Charlemagne, dont le symbole est au pié du Clocher; c'est la figure d'un boeuf ruminant. *Pierre Lombard*, surnommé le maître des sentences, a son tombeau au milieu du choeur de cette église.

33) *La Paroisse de St. Martin*, dans le Cloitre de St. Marcel, érigée en 1480, & consacrée la même année par l'Archevêque de Paris.

34) *La Paroisse de St. Hypolite*, érigée en 1158.

35) *L'hotel de la Manufacture royale des Gobelins*, situé rue du fauxbourg St. Marceau, où coule la petite rivière de *Bièvre* qui a pris le nom de cette manufacture. J'ai donné, au §. 9. de l'Introduction, un détail suffisant des ouvrages précieux qui s'y fabriquent, & de tout ce qui la concerne.

36) *L'Abbaye des Cordelières*, dont l'Enclos est de 134 toises sur 76. Marguerite de Provence, femme de St. Louis, fit bâtir leur église, & leur donna la maison royale qu'elle avoit auprès. Blanche de France, filie de St. Louis, étant veuve, de Ferdinand Prince de Castille, se fit religieuse dans ce Monastère, auquel elle fit beaucoup de bien. L'Abesse jouit de 10 mille livres de rente.

37) *Les Benedictines Angloises*, au nombre de 20 & fondées en 1620 au Champ dit de *l'Alouette*, par des Dames Angloises qui s'étoient refugiées en France pour cause de religion. Leur église est sous le titre de *N. D. de bonne Espérance*.

## XVII. Le Quartier de St. Benoît.

Il renferme

1) *Le prieuré de St. Julien le pauvre*, près de la rue St. Jaques. C'est une ancienne église qui a longtems appartenû à N. D. de Longpont, & qui dépend aujourd'hui de l'hotel-Dieu.

2) *La Chapelle de St. Blaise*, dédiée sous l'invocation de St. Louis & de St. Roch.

3) *L'École de Médecine*, fondée en 1472 avec un grand Theatre Anatomique élevé en 1608. Il y a 4 Professeurs ordinaires qui tiennent leurs leçons; savoir celui de Physiologie, & celui de Bothanique le matin; & ceux de Pathologie & de Chirurgie l'après midi. Il y a en outre deux autres Professeurs nommés par le Doyen, pour examiner les Aspirans en Pharmacie, & pour visiter les drogues dans les boutiques des Apôticaires de Paris; ils sont appellés *Professeurs de Pharmacie*.

4) *Le Chapelle de St. Nicolas*, des Ecoles de la Nation de Picardie.

5) *Le Collège des Allemands*, depuis longtems sans exercice.

6) *La rue St. Jaques*, dont les Boutiques sont la plûpart occupées par des Libraires & des Imprimeurs, des Graveurs, & des Marchands d'images en taille douce. C'est le quartier qui les renferme presque tous.

7) *La Paroisse de St. Severin*, fondée, dit on, sous le règne de Clovis. Son Curé a le titre d'Archiprêtre des fauxbourgs. Parmi les personnes remarquables qui y sont inhumées, on compte *Etienne Pasquier*, & *Louis Moreri*.

8) *Le Collège de Cornouailles* fondé en 1380 pour 10 Boursiers. La maison est à présent louée à des particuliers.

9) *Le prieuré de St. Yves*, dont l'église fut batic en 1348. Il y a un grand nombre de sacs attachés aux murs du Choeur, où sont les pièces de plusieurs procès gagnés, à ce qu'on prétend, par des personnes qui avoient invoqué l'intercession de ce Saint, qui fut pendant sa vie l'Avocat des pauvres.

10) *Le Bureau de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris*, & le lieu où arrivent les marchandises de Librairie, pour y être visitées. Au dessus de la porte on voit en lettres d'or sur un marbre



bre noir: *Aedes Regiae Bibliopolarum & Typographorum.* 1711.

11) *Les Mathurins* ou religieux de l'ordre de la *Redemption des Captifs*, dits *Trinitaires*, au nombre de 40 religieux, dans un Enclos de 84 toises sur 32. Leur nom vient de ce que leur Couvent est bâti à l'endroit où repositoit le Corps de St. Mathurin Confesseur. Leur vœu est de racheter les Esclaves Chrétiens des mains des Barbares, & d'emploier à cet effet les sommes qui leur viennent de leurs quettes.

12) *L'église collégiale & paroissiale de St. Benoit.* C'étoit anciennement un Monastère de Benedictins, ce qui lui fit donner insensiblement le nom de St. Benoit.

13) *Le Collège de Cambrai*, ou *des trois Evêques*, parce que 3 Evêques ont contribué à sa fondation en 1348. Les Boursiers doivent être tirés des Diocèses d'Autun, d'Auxerre & de Cambrai. Depuis le rétablissement des Etudes de l'un & de l'autre droit en France, en 1679, les Docteurs donnent leurs leçons dans ce Collège, où l'on professe aussi le droit français.

14) *Le Collège royal*, fondé par François I, le père & leur restaurateur des Lettres en France, en 1531. Le Batiment, tel qu'on le voit aujourd'hui, a été élevé sous le règne de Louis XIII qui en posa la première pierre en 1610. On y compte 19 chaires de fondation royale, dont deux pour l'Hebreu, un pour le Syriaque, deux pour l'Arabe, deux pour le Grec, deux pour la Philosophie, deux pour les Mathématiques, deux pour l'Eloquence, deux pour le Droit Canon, une pour la Medecine, une pour la Chirurgie, une pour la Bothanique, & une pour la Pharmacie. Il y a aussi un Inspecteur. Les Professeurs de ce Collège ont la qualité de *Conseillers du Roi*, & font un Corps séparé de l'université, depuis 1633. Ils sont sous la direction immédiate du Secrétaire d'état qui a la maison du Roi dans son département.

15) *St. Jean de Latran*, Commanderie de l'ordre de Malthe, fondée dans le 12 siècle, & de 26557

livres de rente. Son Enclos est privilégié ainsi que celui du Temple, & occupé par différens ouvriers sans Maîtrise, qui y travaillent sans crainte d'être inquiétés par les jurés des Communautés. L'église qui est paroissiale, renferme un superbe Tombeau érigé pour *Jaques de Souvré*, Grand-prieur de France & Commandeur de ce lieu. Son coeur seulement y repose.

16) *Les Ecoles de Droit*, auxquelles 4 Professeurs sont affectés. Elles furent fondées en 1464, & agrandies en 1675.

17) *Le Collège de Beauvais*, fondé en 1570 & dont l'Enclos a 84 toises sur 46. Les Boursiers sont au nombre de 28, tous tirés de *Dormans* en Champagne, & des Diocèses de Soissons, de Rheims, & de Troye.

18) *Le Collège des Lombards*, fondé en 1333 pour des Italiens, & accordé en 1677 par Louis XIV aux Irlandois réfugiés.

19) *L'église paroissiale de St. Hilaire*, fondée vers l'an 1158, rebatie en 1300, & embellie en 1700.

20) *Le Collège du Plessis*, de 48 toises sur 21, appartenant à la Sorbonne, Il fut d'abord fondé en 1322 par Geofroi du Plessis, notaire apostolique & secretaire de Philippe le long. Le Cardinal de Richelieu en est le second fondateur.

21) *Le Collège de Louis le Grand* (ci-devant des Jésuites) fondé par Guillaume Duprat Evêque de Clermont, dont il porta le nom jusqu'en 1682. Il comprend aujourd'hui tous les Bourriers des Collèges où il n'y avoit pas plein exercice. On y a joint les Bourriers de Beauvais, par ce que ce Collège a été transféré en entier en celui de Louis le Grand, dont les seuls Professeurs sont aujourd'hui ceux de Beauvais. On y a réservé des Salles destinées aux Assemblées de la faculté des Arts. On y a aussi donné des logements à tous les Officiers de l'université, de même qu'aux Emérites. Les Archives de l'université, conservées jusqu'à présent au Collège de Navarre, doivent y être déposées. La Bibliothèque considérable de

de ce Collège, que le célèbre *Président de Harlay* a enrichie de la sienne, a été formée, pour la plus grande partie, des libéralités du *Surintendant des Finances Fouquet* qui, outre les livres qu'il possédoit, a laissé un fond de mille livres de rente pour l'augmenter tous les ans.

22) *Le Collège de Ste. Barbe*, de 48 toises sur 10, fondé en 1430 & rétabli en 1555. Il s'est formé dans son enceinte 3 communautés, l'un pour les *Theologiens*, l'autre pour les *Philosophes*, & la troisième pour les *humanités*.

23) *L'église collegiale de St. Etienne des Grez (a gressibus)* par ce qu'il y avoit quelques degrés à monter pour y entrer. En 1031 elle fut unie à l'Eglise Cathédrale de N. D. par le Roi Henri I.

24) *Le Collège de Lizieux*, de 50 toises sur 44 fondé en 1336 & augmenté en 1414. Son bâtiment est annexé au Collège de Louis le Grand, depuis que les Professeurs de St. Jean de Beauvais y ont été transférés, & qu'en même tems ceux de Lizieux ont pris possession de St. Jean de Beauvais.

25) *Le Collège de Montaigu* de 50 toises sur 10, fondé en 1314 & augmenté en 1388. Les statuts des Boursiers sont très austères. Ils ne mangent point de viande. *Erasmus & Calvin* y ont étudié.

26) *Le Collège des Grassins* de 42 toises en carré, fondé en 1569 pour 18 Boursiers du Diocèse de Sens.

27) *Le Collège de Rheims* de 42 toises sur 24, fondé en 1412. Ceux de *Fortet*, de *Presle*, des *Cholets*, & d'autres, que leur obscurité actuelle nous dispense de rapporter.

28) *Le Collège des Dominicains*, appelés *Jacobins*, du nom de St. Jaques le mineur, patron de leur Eglise. Leur Communauté est composée d'environ 80 Religieux, dans un Enclos de 88 toises presque en triangle, fondé en 1217 & rebâti en 1556. Le maître-autel de leur église est formé de Colonnes de Marbre d'ordre Corinthien, avec les armes du Cardinal Ma-



zarin, qui en a fait la dépense. Dans la nef à coté est la Chapelle de la Confrairie du *Rosaire*, à laquelle les Enfans de France sont inscrits dès leur naissance. Il y a dans cette église 22 anciens Tombeaux de Princes & de Princesses du sang, & d'autres Princes & grands Seigneurs.

Près de l'église sont les Ecoles de St. Thomas, autrefois si renommées dans tout le monde chrétien. On conserve dans une salle les portraits des hommes les plus illustres de cet ordre, qui a produit 12 Saints, 4 Papes, près de 60 Cardinaux, 23 Patriarches, tous les Maitres du sacré Palais, sans interruption depuis St. Dominique &c.

29) *L'Abbaye de Ste. Geneviève*, située au haut de la rue & de la montagne de ce nom, & qui occupe un terrain de 84 toises en quarré. Elle fut fondée par le Roi *Clovis*, en accomplissement d'un voeu qu'il avoit fait, en marchant contre *Alaric* Roi des Visigoths. L'Eglise fut commencée par ce Prince, achevée par la Reine *Clotilde*, & dédiée par St. Remy, sous le titre de St. Pierre & de St. Paul. Ruinée pendant les Guerres des Normands, elle fut rebatie, & prit le nom de Ste. Geneviève qu'on y avoit inhumée en 509. On y voit encore son tombeau, & ceux de *Clovis* & de *Clotilde*. Le grand-Autel est isolé, & construit de Marbre, de même que le Tabernacle fait en Dôme octogone, accompagné de 4 portiques soutenus par des Colonnes d'un marbre très rare. Rien de plus excellent que le travail de ce Tabernacle; le Lapis, l'agate, le jaspe, & autres pierres précieuses y brillent partout. Il est soutenu sur un pied de marbre bleu turque, en forme de cul-de-lampe, aiant aux 2 côtés les statues de St. Pierre & de St. Paul en bronze doré. Derrière le Maitre-Autel sont les reliques de Ste. Genviève, le trèsor le plus précieux de cette Abbaye. La Chasse qui les renferme est de vermeil, & les Rois & les Reines de France se sont disputé la gloire de l'enrichir. Marie de Medicis sur-

furtoût, l'a décorée d'une couronne de diamants d'un prix inestimable ; & Anne d'Autriche, d'un bouquet de brillants extrêmement riche. Elle est élevée sur 4 Colonnes de Jaspe données par Louis XIII, & le Cardinal de la Rochefoucault. Dans les calamités publiques, on la porte en procession à N. D. Tout le Clergé & les Cours supérieures assistent à cette Cérémonie. C'est à Ste. Geneviève que Louis XIV fit apporter de Stockholm en 1667 les cendres du fameux Descartes mort en Suède en 1650.

La nouvelle Eglise de Ste. Geneviève, que l'on construit actuellement, représente à peu près une croix grecque, de 330 pieds de long hors d'œuvre, sur 252 de large, dont chaque croisillon forme dans l'intérieur une croix de même espèce. La réunion de ces 4 croix aux 4 piliers triangulaires qui soutiennent un Dôme de 63 pieds de diamètre, formera la croix générale qui en sera le centre, & où la Chasse de Ste. Geneviève sera placée, pour être apperçue de toutes les parties de l'Eglise: Au tour de son soubassement circulaire, on descendra dans une Eglise souterraine, où le Tombeau de la Sainte sera transporté. Pour accompagner la Cour de ce magnifique édifice, on fait 2 belles maisons, l'une pour un Collège de Droit, & l'autre pour une Ecôle de Médecine.

Le Batiment des Religieux, au nombre de 70 renferme une très belle Bibliothèque, & l'une des plus magnifiques de l'Europe, soit pour le Vaisseau, soit pour le choix & la quantité des Livres dont elle est composée. On en porte le nombre à près de 60000. Feu Mr. Le Tellier Archevêque de Rheims, lui légua par testament 17000 Volumes. Elle est enrichie du Cabinet du feu Duc d'Orleans, qui avoit choisi la maison de Ste. Geneviève pour le lieu de sa retraite.

L'Abbé de cette maison est Supérieur-général en chef de tout l'ordre qui possède environ 100 maisons en France. Lui & son Monastère sont exemts de la Jurisdiction de l'ordinaire. Le Chancelier de cette

Abbaye donne le Bonnet de Maître-és-arts de l'université de Paris. On estime que les revenus de Ste. Geneviève se montent au moins à 80 milles livres.

30) *L'Eglise paroissiale de St. Etienne du Mont*, dont la fondation est si ancienne qu'on en ignore le tems. Elle a été rebatie à plusieurs reprises, & le portail en fut fait en 1610, des liberalités de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Elle est vaste, & peut passer pour l'une des plus belles de Paris par l'excellence de sa construction, surtout par celle des voutes & des galeries qui règnent autour de piliers. Cette Eglise & son Cimetière renferment les tombeaux de plusieurs hommes célèbres, entr'autres ceux du savant *Blaise Pascal*, d'*Antoine de Sacy*, de *Jean Racine*, de *Tournefort* &c.

Le Fauxbourg St. Jaques, où l'on trouve.

31) *Une maison des Visitandines*, composée de 30 Religieuses, & fondée en 1626. C'est une des plus considérables de l'ordre.

32) *La Paroisse de St. Jaques du haut-pas*, érigée en 1563, en place de la Chapelle d'un ancien hospital du même nom, fondé par Philippe le Bel. Elle fut rebatie à neuf en 1630, & son portail est remarquable par la régularité de ses proportions. Il est formé de 4 grosses Colonnes isolées d'ordre dorique, qui soutiennent un fronton avec un attique. Les entrailles de *Me. de Longueville* y sont enterrées, de même que le fameux *Cassini*, mort en 1712.

33) *Le Seminaire de St. Magloire*, autrefois Abbaye de l'ordre de St. Benoit, dont la Mense a été unie à l'archevêché de Paris. C'est la Reine Catherine de Medicis qui la fit séculariser; & c'est Henri de Gondî Cardinal de Retz, qui la convertit en Séminaire. La direction en fut donnée en 1610, aux Prêtres de l'oratoire.

34) *Un Monastère des Ursulines*, fondé en 1610, & dont la Communauté consiste en 35 Religieuses dans



un Enclos de 160 toises sur 84. La Dame de Ste. Beuve, fondatrice de l'institut, est enterré au milieu du Chœur de leur Eglise.

35) *Les Feuillantines*, de la reforme de Citeaux, établies en 1623, au nombre de 40 Religieuses, dans un Enclos de 146 toises sur 20.

36) *Les Bénédictins Anglois*, au nombre de 14 Religieux dans un Enclos de 118 toises sur 21. Leur Eglise, sous le titre de St. Edmond, fut batie en 1676. A l'entrée de la nef, à gauche, est une Chapelle où sont déposés les Corps de Jaques II. Roi d'Angleterre, & de Marie Stuard sa fille.

37) *Les filles de Ste. Aure*, au nombre de 10 sœurs, fondées sur la fin du siècle dernier, par le vertueux Mr. le Ferre sous-précepteur des Enfans de France.

38) *Les Orphelines du St. Nom de Jesus*, au nombre de 15 sœurs desservant l'hospital de ce nom, fondé rue des postes, pour y élever 20 filles Orphelines jusqu'à l'age de 25 ans.

39) *Le Séminaire des Anglois*, de 126 toises sur 58 fondé par Louis XIV en 1672, pour servir de retraite aux Ecclesiastiques Anglois, Irlandois & Ecoissois qui se refugient en France pour cause de Religion.

40) *La Présentation*, prieuré perpétuel, de 34 toises sur 46, fondé en 1643, & occupé par 30 Bénédictines mitigées.

41) *Les filles de la Providence*, fondées en 1620, pour servir d'azyle aux personnes du sexe dont la vertu seroit en danger dans le monde. Leur communauté consiste en 19 religieuses & 12 sœurs, dans un Enclos de 63 toises sur 32.

42) *Les Carmelites déchauffées*, au nombre de 40, dans un Enclos de 122 toises sur 63. C'est le premier Couvent que cet ordre ait eu en France. L'Eglise est très ancienne, mais très remarquable pour quantité de beaux ornemens. Le Maître-Autel formé de 4 Colonnes de Marbre est fort élevé, & tous les or-

ornemens en font de bronze doré au feu. Le Tabernacle, qui représente l'arche d'alliance, est tout d'argent. Rien de plus somptueux que cet autel aux jours de fêtes. Il est orné d'un soleil d'or enrichi de pierres d'un très grand prix, accompagné de chandeliers, de vases, & d'autres pièces d'orfèvrerie dont la qualité égale la magnificence. Le Chœur est séparé de la nef par 4 belles Colonnes de Marbre verd de mer, chargées de flammes de bronze doré d'une beauté & d'une grandeur méverilleuse. Le crucifix de bronze placé sur la porte, mérite toute l'attention, de même que les peintures de la voute de l'Eglise. Toutes les Chapelles sont magnifiques. Les belles peintures & la dorure y brillent de tous côtés. La propreté & le bon gout règnent par tout. Les Princesses de Longueville & d'Estouteville, & les Duchesses de Nevers & d'Aiguillon sont enterrées dans ce Monastère, & l'Eglise renferme les Tombeaux du Duc de *Montpensier* & de son Epouse, de *Marie-Anne de Bourbon* Duchesse de *Vendome*, d'Antoine de *Varillas* historien de France, & de la *Duchesse de la Vallière*, qui y mourut religieuse en 1710. Le Cœur du *Vicomte de Turenne* y est aussi.

43) *L'Abbaye du Val-de-Grace*, dont la Communauté est de 50 Religieuses de l'ordre de St. Benoit, dans un Enclos de 200 toises sur 160. Elle fut transféré du Val-profond au Val-de-grace près de Bièvre-le-Châtel, à Paris en 1621, & fondée par Anne d'Autriche qui fit bâtir l'Eglise en action de grâces de la naissance de Louis XIV. Ce célèbre monument est composé de tout ce qu'il y a de plus exquis & de plus parfait dans l'architecture. Il commence par une grande grille de fer qui ferme une Cour de 25 toises de longueur sur autant de largeur, & aux deux côtés de laquelle sont deux pavillons qui font tête à deux corps de bâtiment. De cette Cour on découvre le portail élevé sur 16 degrés, & formé de 4 grosses Colonnes, entre lesquelles sont les statues de St. Benoit & de Ste.

Scolastique, en marbre blanc. - Avant d'entrer, on est frappé de la beauté du Dôme ou Coupole, couvert de plomb à bandes dorées, de la balustrade, de la lanterne & de la croix qui sont très hautes, & autant chargées d'ornemens que de dorure.

L'ordre Corinthien règne dans toute cette Eglise avec une juste proportion. Les figures en bas-reliefs sculptées sur les 9 Arcades des Chapelles, représentent les Attributs de la Ste. Vierge.

Le Maître-Autel est placé au fond de l'Eglise, sous l'arc du Dôme. Il est composé de 6 grosses Colonnes torfes, faites d'un marbre noir veiné de blanc. Elles ont coûté 60 mille livres, & il y en a peu de pareilles en Europe. Toutes les figures & les ornemens en grand nombre qui les accompagnent, sont dorés, de même que le Tabernacle posé sur 12 petites Colonnes; ce qui fait le plus riche effet. Dans les grandes fêtes on expose sur cet autel, un soleil d'or émaillé de couleur de feu & tout brillant de Diamans; Il est soutenu par un ange de même metal, dont les bords de la robe sont aussi garnis de diamans. Ce précieux morceau a coûté sept ans de travail & 15 mille livres de façon. C'est un don de la Reine, mère de Louis XIV, qui a aussi donné une quantité de reliquaires d'or & d'argent enrichis de pierreries.

Aux deux cotés de ce magnifique autel sont deux grandes grilles d'un travail exquis & d'une beauté admirable. Celle de la droite sépare le Chœur des Religieuses d'avec le Sanctuaire. Celle de la gauche ferme une grande Chapelle, toujours tendue de noir & dédiée à Ste. Anne; c'est où l'on conserve, dans plusieurs niches d'un petit caveau souterrain & revêtu de marbre, les cœurs d'un grand nombre de Princes & Princesses du Sang royal. Celui d'*Anne d'Autriche* repose sur un lit de velours noir dressé au milieu de cette chapelle, avec une estrade de trois degrés.



Le Dôme de cette Eglise, peint par Mignard, représente excellemment la félicité des bienheureux dans le Paradis. Tout ce que la peinture a de plus sublime & de plus élégant y est étalé dans sa perfection.

Il est aisé de se persuader de la beauté de l'intérieur de ce Monastère, par celle de l'Eglise. Tout y est d'une grande régularité, & très commode. Les Religieuses y vivent fort austèrement. Leur abesse est élective & triennale, depuis la demission faite par Louis XIII, en leur faveur, & confirmée par Grégoire XV. Les revenus de cette maison sont considérables. On y a réuni la messe abbatiale de Ste. Corneille de Compiègne.

44) *Le Couvent de Capucins*, fondé en 1613, & dont la Communauté est de 60 religieux, dans un Enclos de 168 toises sur 126. C'est le Noviciat de la Province.

45) *L'Abbaye de port-royal*, de la réforme de Citeaux. On y compte 36 religieuses, dans un Enclos de 96 toises sur 55. Ce Monastère est aujourd'hui composé des debris d'une Abbaye de même nom fondée en 1204, dans le Diocèse de Chartres, & appelée *Port-royal*, parce que Philippe Auguste s'étant égaré à la Chasse, se refugia dans un oratoire qui étoit en cet endroit.

46) *L'Observatoire royal*, fondé par Louis XIV, en 1667, sous la Direction de J. B. Colbert, Surintendant des Batiments, & achevé en 1670. Il est composé d'un grand Corps de maçonnerie, de figure carrée accompagné de deux tours octogones aux deux angles de la face méridionale, & d'une autre tour carrée au milieu de la septentrionale. Les quatre faces sont exactement placées aux 4 points cardinaux de Monde: tout l'ouvrage à près de 14 toises de hauteur, séparé en deux étages, avec une très belle platte-forme, de laquelle on découvre l'horison entier, & d'où l'on peut faire la plupart des observations astronomiques, sans le secours d'aucun instrument

ment de Mathématique. Cet Edifice est si bien vouté par tout, qu'on n'a employé ni bois, ni fer dans sa construction; toutes les pierres dont on s'est servi ont été choisies, & posées d'une égalité qui le rend d'une solidité sans égale. Ses fondemens sont très profonds sous terre, à cause des carrières: on peut y descendre par un escalier de 171 marches, qui a une espèce de vuide, de manière que l'on voit du plus bas de cet escalier le jour qui règne sur la terrasse ou plateforme. Ces carrières contiennent plus de 50 rues, larges au moins de 4 pieds, toutes taillées dans le roc à près de 100 pieds de profondeur en terre, & qui s'étendent bien avant sous la ville. A l'une des extrémités de ces carrières, qu'on dit être directement au dessous de l'Eglise de St. Jacques du haut-pas, il y a une espèce de Sallon d'environ 4 toises de diamètre, aussi taillé dans le roc, de la voute duquel dégoute continuellement une certaine liqueur qui se congèle en une manière de talc transparent; mais il n'est pas si net que le Cristal de roche.

L'escalier qui conduit aux salles est très-estimé par la hardiesse de sa disposition, de même que le travail de la rampe de fer qui l'accompagne. Ces salles sont belles & grandes, & remplies d'une infinité de modèles de machines & d'ouvrages curieux inventés par de savants Mathematiciens. Il y a une salle des secrets, dans laquelle une personne parlant près du mur, se fait entendre à une autre qui est au mur opposé, sans que plusieurs qui sont au milieu y puissent rien comprendre.

47) *L'Hopital de la Santé*, construit en 1652, sur le chemin de Gentilly, pour y mettre en tems de Contagion les malades pestiférés de l'hotel-Dieu, dont il dépend. Il est sous l'invocation de Ste. Anne.

### XVIII. *Le quartier de St. André.*

On y remarque

1) *La paroisse de St. André des Arcs, ou des Arts*, érigée en 1212 & rebatie au commencement du  
der-

dernier siècle. Elle renferme les Tombeaux de la *Princesse de Conti* (Mantinozzi) du *Prince de Conti* (François Louis) des Présidents & historiens de *Thou*, de *Tillemont*, de *Dumoulin*, du Poëte de la *Motte* &c.

2) *Le Collège des Prémontrés*, fondé en 1292. Son église batië en 1618 est petite, mais propre & dédiée sous le nom de *Ste. Anne*. La Communauté est composée de 12 chanoines réguliers dans un Enclos de 50 toises sur 42.

3) *Le Couvent des Cordeliers*, fondé en 1217, & dont la Communauté est d'environ 120 religieux, dans un Enclos de 84 toises sur 38. C'est le Collège général de l'ordre. Les 8 Provinces, qu'ils ont en France ont le droit d'y envoyer chacune un certain nombre d'Étudiants. L'église d'à présent, fondée en 1582 par *Henri III*, est vaste & très simple. On estime la Statue de *St. Louis* placée à la grande porte, très ressemblante à ce Prince. Il y a deux célèbres Confrairies, celle des Pèlerins de *Jerusalem*, & celle du tiers ordre de *St. François*. Parmi les Tombeaux célèbres que cette église renferme, on nomme ceux de *Dom Antoine* Roi de Portugal, & de son fidèle ami *Dom Diego Bothey*, de *Jean Scot*, de *Belleforet* &c. A la mort de chaque Académicien, l'académie françoise fait célébrer un service aux Cordeliers. C'est dans ce Couvent que se tiennent les Chapitres de l'ordre de *St. Michel*. Le Refectoire & la Bibliothèque méritent aussi d'être vûs.

4) *La Paroisse de St. Côme & St. Damien*, fondée en 1212 & dépendante de l'université. La Communauté des Chirurgiens a fait bâtir dans l'Enclos de *St. Côme*, une salle disposée en Amphithéâtre, pour y recevoir, le premier Lundi de chaque mois, les pauvres qui s'y présentent. Ils y sont visités par une députation des Maîtres Chirurgiens, qui leur ordonne des remèdes convenables. Il y a deux Professeurs qui y démontrent gratis l'anatomie & les opérations de Chirurgie.



5) *De vieilles ruines* que l'on observe dans la rue de la Harpe, & que l'on regarde comme les *restes du Palais que l'Empereur Julien se fit construire pendant son séjour à Paris*, & que l'on nommoit la *maison des Thermes*. Plusieurs Chartes ou Lettres datées du *Palatium Thermanum*, & encore existentes, font présumer que *Childebert* & quelques autres Rois de la première race y ont encore habité. Ces ruines sont en partie masquées par des maisons de particuliers, & l'on n'en voit plus de distinct & d'entier qu'une voute quarrée, très vaste, & d'une hauteur prodigieuse. Elle n'a encore rien souffert des injures du tems, quoiqu'elle ne soit soutenue par aucun pilier, & que depuis bien des années elle ait sur son comble un jardin d'arbres fruitiers, dont la terre est de la hauteur de 3 hommes, & dans lequel on peut entrer à plein pied, du 4<sup>me</sup> étage du Collège de Cluny qui y répond. L'opinion commune est que ce vaste bâtiment seroit de grénier.

6) *Le Collège de Harcourt*, de 46 toises sur 32 & fondée en 1280. C'est l'endroit où la Nation de Normandie tient ses assemblées. Il y a 8 bourses pour la Theologie, & 32 pour les Humanités.

7) Les Collèges de *Maitre Gervais*, de *Cluny*, de *Bourgogne*, de *Dainville*, de *Justice*, de *Bayeux*, de *Narbonne*, de *Seex*, d'*Autun*, occupé aujourd'hui par une des Ecoles gratuites établies pour le dessein; de *Boissy*, de *Grammont* &c.

8) *Le Collège de Sorbonne*, le premier & le plus considérable de l'université. Il fut fondé en 1252 par Robert Sorbon, natif du village de Sorbonne près de Sens, Confesseur du Roi St. Louis qui l'aida de ses bienfaits. La Theologie y est enseignée deux fois le jour par 6 Docteurs, trois le matin, & trois l'après midi, à tous ceux qui y vont étudier. Feu Mr. le Duc d'Orleans y a aussi fondé une chaire de professeur en langue hébraïque, pour expliquer le texte hébreu de l'Ecriture sainte. Le prieur de cette maison, qui

préside aux assemblées générales de la société, est toujours un Bachelier de Licence, & s'élit tous les ans le 31 de Decembre.

Depuis que le Cardinal de Richelieu a fait rétablir la Sorbonne dans l'état où on la voit actuellement, cette magnifique maison, qui renferme dans son enceinte le Collège de Calvy, nommé anciennement *la petite Sorbonne*, n'est plus habitée par des Etudiants; mais les 37 Logemens qui s'y trouvent, appartiennent de droit aux plus anciens Docteurs de la Maison & société de Sorbonne. C'est dans la grande Salle de ce Collège que se tiennent les Assemblées de la faculté de Theologie. L'Archevêque actuel de Paris est *Proviseur* de Sorbonne; & le plus ancien des Docteurs demeurans dans ce Collège est en cette qualité appellé *Senieur*.

On observera de ne pas confondre la *Maison de Sorbonne* avec la *Société* de ce nom. On peut être de l'une sans être de l'autre. Ceux de la Maison, *Hospites*, y sont logés pendant un certain tems; mais ne sont point admis aux assemblées: ceux de la *maison & société*, y ont voix délibérative & le droit de demeurer dans la maison à perpétuité.

L'église de Sorbonne n'est ni des plus grandes, ni des mieux éclairées; mais c'est un chef-d'oeuvre d'Architecture. L'ordre Corinthien y règne par tout, & le pavé est entièrement de marbre. Il y a apparence que l'architecte en l'édifiant, a eu en vue le Péristile du Pantheon de Rome, ou de N. D. de la Rotonde. Quoique celui-ci soit dans le même gout, il a cependant bien des Colonnes de moins & quelques figures de plus: en sorte que ce n'est précisément qu'un raccourci d'un ouvrage immense & digne du siècle d'Auguste, quelquefois, mais non pas toujours supérieur au dernier siècle, & au siècle actuel. Ce Péristile est formé de 6 grosses Colonnes isolées, élevées sur 15 degrés, soutenant un fronton où sont les Ar-

Armes du Cardinal de Richelieu, avec une inscription sur la frise.

Le grand Autel de cette église est orné de six Colonne de marbre, avec des bases, chapiteaux & autres ornemens dorés. Le Tabernacle est de marbre blanc, orné de quantité d'ouvrages de bronze aussi doré. Le jour de la fête-Dieu, le St. Sacrement est exposé dans une espèce de reliquaïre d'or, d'un travail exquis, & qui fut payé 20 mille livres par le Cardinal de Richelieu qui en fit présent. Le Tombeau de ce Prélat est au milieu du Choeur. C'est un des plus beaux ouvrages qu'il y ait en ce genre. Le célèbre Girardon y a travaillé pendant 20 ans.

L'intérieur & les dehors de la maison de Sorbonne ont aussi de quoi satisfaire. La Bibliothèque est une des plus nombreuses & des plus parfaites de Paris. Elle est placée au dessus des Salles. Elle a été augmentée de celle du Cardinal fondateur, qui est très considérable, & de celle de Michel le Masse, son secrétaire. On y voit un nombre prodigieux de livres & de manuscrits anciens & rares; un des principaux est un Tite Live en velin, en deux volumes *in fol.* traduit sous le règne de Charles V (d'autres disent sous celui du Roi Jean). Il est rempli de figures en miniatures & de vignettes dorées de cet ancien or, aussi brillant aujourd'hui que s'il venoit d'être appliqué, & dont on a perdu le secret depuis plus de 200 ans.

9) *Les grands Augustins*, ainsi nommés pour les distinguer des réformés de leur ordre. Ils s'établirent à Paris sous le règne de St. Louis, & après avoir été en différens quartiers, ils se fixerent ici en 1293. Leur Communauté est ordinairement composée d'environ 90 religieux. Ce Couvent n'est d'aucune Province; il relève immédiatement du Général. On y envoie de toutes les Provinces de France des Religieux pour prendre leurs degrés à l'université. L'église batié à plusieurs reprises est grande & médiocrement propre. Le maître-Autel est fort élevé, &



fait en demi coupole soutenue de 8 colonnes de marbre jaspé. A coté du choeur est la Chapelle du St. Esprit, où se sont faites plusieurs fois les Cérémonies des Chevaliers de cet ordre. Dans le choeur sont six grands tableaux qui représentent autant de receptions solennelles de Chevaliers faites par Louis XIV & Louis XV. Il y a dans le Couvent 4 salles magnifiques où sont les portraits & les armes de tous les Chevaliers reçus depuis l'institution. Le Clergé a aussi plusieurs salles. C'est là qu' il a coutume de tenir ses assemblées générales, & où sont ses archives. L'église renferme entr' autres Tombeaux, ceux de *Philippe de Comines*, & du célèbre Poete *Jean de la Fontaine*.

### XIX. *Le quartier du Luxembourg.*

Il renferme

1) *Le Palais d'Orleans* appelé communément le *Luxembourg*, & qui forme, avec quelques dépendances, un quartier de 84 toises sur 63. De tous les Palais de Paris & même du Royaume, excepté celui du Louvre, il n'y en a point de plus grand, de mieux bâti, de plus régulier, ni de plus magnifique que celui-ci. La Reine Marie de Medicis, veuve de Henri IV, le fit construire tout entier en moins de 6 ans, au lieu où étoit un hotel de *Luxembourg*, qui tomboit en ruine. Elle y passa une partie de son veuvage; mais n'y finit point ses jours, étant morte à Cologne dans la plus grande indigence. Ce Palais, commencé en 1615, consiste en un Corps de Logis au fond de la Cour, accompagné aux extrémités de 4 pavillons, & au milieu, d'un corps avancé orné de Colonnes. La Cour qui est fort grande, est terminée à droite & à gauche par 2 galeries soutenues chacune sur 9 Arcades, avec de grands corridors voutés, sous lesquels on peut aller à couvert. La façade qui donne sur la rue consiste en une terrasse avec un bâtiment au milieu, enrichi de deux colonnes, & couronné d'un Dôme, au pourtour duquel on a placé plusieurs statues

tues pour lui servir d'accompagnement. A l'extrémité des terrasses sont deux gros pavillons quarrés, & plus avancés que les autres parties de la façade.

La face de ce Palais, du côté du jardin, est d'une Architecture parfaite, composée, comme tout le reste de l'Edifice, des ordres toscan, dorique & ioni-que, accompagnés de pilastres couplés, qui ont sur les combles des balastrades avec des frontons, où sont des statues couchées, tenant des Couronnes. Le bos-sage de cette Architecture est infiniment estimé.

Parmi les appartemens, on distingue surtout la Galerie qui est à droite en entrant, appelée la Gale-rie de Rubens. Elle est garnie de 20 grands tableaux peints par cet habile maître. Ils ont chacun 9 pieds de largeur sur 10 de hauteur, & sont placés entre les fenêtres. Ils représentent symboliquement la vie de Marie de Medicis, depuis sa naissance, jusqu'à sa re-conciliation avec le Roi Louis XIII son fils. Ce qui est à remarquer, c'est que ces beaux tableaux ont été peints en deux ans. L'assassinat de Henri IV y est entièrement omis, & la mort de ce Prince est repré-sentée de façon qu'il est porté par le *tems* vers l'Olym-pe où Jupiter & Hercule le reçoivent dans leurs bras.

Le Jardin du Luxembourg est de 408 toises sur 126, partie en plaine, & partie en pente douce. Il est composé de plusieurs belles allées de maroniers & d'au-tres arbres, avec des Compartimens de gazon. Dans le parterre en face du Palais, est un bassin revêtu de marbre blanc. Cette promenade est fort recherchée, surtout par les personnes dont la santé demande qu'el-les respirent un air plus libre & plus pur.

2) *Le Collège du Mans*, fondé en 1526 & dont la maison est louée à des particuliers.

3) *Le Séminaire de St. Louis*, de 21 toises en quarré, fondé en 1691. Feu Mr. *Oursel*, péniten-cier de l'église de Paris, lui a légué sa Bibliotheque. Il y a dans cette maison un grand nombre de places gratuites. La Chapelle en est assez belle.

4) *Une maison des Feuillants*, destiné à servir de noviciat, & fondée en 1633. par le Garde-des-Sceaux *Seguier*. L'Eglise est sous le titre des Sts. Anges Gardiens. La Communauté consiste en 13 religieux.

5) *Les Chartreux*, dont la Communauté est composée de 30 Prêtres & de 10 frères, dans un Enclos de 294 toises en triangle. Leur Eglise fut fondée en 1276, & dédiée en 1325, sous l'invocation de la Ste. Vierge, de St. Jean Baptiste & de tous les Saints. Elle est très propre: les pères en occupent le chœur; les frères sont dans la nef à coté du chœur. Il y a dans cette Eglise plusieurs tableaux d'excellents maitres, aussi bien que dans le refectoire. Mais ce que l'on estime le plus en ce genre, sont les tableaux du petit Cloître, au nombre de 22, représentant la vocation de St. Bruno, & l'établissement de cet ordre. Ils sont d'Eustache le Sueur. La jalousie de plusieurs de ses rivaux qui ont défiguré ces inimitables peintures, le loue mieux que tous les éloges. Le grand Cloître est rempli de quantité de cellules, séparées les unes des autres, & chacune composée d'un vestibule, d'une chambre à coucher, d'une autre chambre à travailler, d'un grenier au dessus du bâtiment, d'une Cour & d'un jardin. Dans tous ces jardins il y a des fontaines avec des réservoirs, où l'eau est envoyée deux fois par semaine, par une manivelle située au milieu du grand Cimetière où l'on enterre les Religieux. Tout le Couvent est entouré d'un vaste clos, où les Chartreux vont se proméner tous ensemble une fois la semaine; ce qu'ils appellent le *spacient*.

6) *L'Institution de l'Oratoire*, de 118 toises sur 84, fondée par *Gaston de France*, & bâtie en 1650. C'est le noviciat des Oratoriens. Il y a trois prêtres, environ 20 sujets, & plusieurs appartemens pour les personnes de distinction qui veulent y faire des retraites. L'Eglise est assez belle. Dans la Chapelle de la Vierge est un magnifique Tombeau de marbre, élevé



élevé à la mémoire du Cardinal de *Berulle*. Il est représenté à genoux en marbre blanc.

7) *Les Carmes-dechauffés*, dont la Communauté est composée de 45 Religieux. Leur Couvent fondé en 1611, est très beau. La peinture blanche, dont ils ont le secret, y règne partout, & donne un air de propreté, qui approche du marbre. Les Jardins ont 88 toises sur 67. L'Eglise batié en 1613, est dédiée à St. Joseph. On y admire une statue de la Vierge faite par Antonio Raggi. Le Maître-autel est formé de Colonnes de marbre noir, d'ordre Corinthien, avec les statues d'Elie & de Ste. Thèrese. La balustrade de cet autel & celles des Chapelles, sont d'un très beau marbre choisi.

8) *Les Bernardines*, ou les *filles du précieux sang*, ainsi nommées par ce qu'elles font un voeu particulier de se consacrer au culte du précieux sang de Jesus-Christ. Elles furent établies en cette maison en 1658, au nombre de 27, & leur Supérieure est triennale.

9) *Les filles du Calvaire*, fondées en 1623, par la Reine Marie de Médicis. Leur Communauté est composée de 30 religieuses, sous le titre de *Congregation de N. D. du Calvaire*.

10) *Le petit Luxembourg* ou *l'Hotel-de-Bourbon*, bâti par le Cardinal de Richelieu, augmenté & embelli en 1710, par la Princesse Anne de Bavière veuve de Henri Jules de Bourbon, Prince de Condé. C'est un Palais magnifique, & d'une Architecture très estimée. L'intérieur est aussi riche que les dehors en sont beaux. Le Jardin, séparé par une grille de celui du Luxembourg, a 168 toises de long; mais il est fort étroit.

11) *Les Benedictines de l'adoration perpétuelle du Sacrement*, fondées en 1652, par la Reine Anne d'Autriche. Leur Communauté est composée de 40 religieuses dans un enclos de 46 toises sur 24. L'objet principal de leur institut est le culte du St. Sacre-

ment. Il y a toujours une ou plusieurs religieuses prosternées devant l'Autel, jour & nuit. Dans quelques maisons, elles ont la corde au cou pendant l'adoration, pour représenter une amende honorable.

12) *Le ci-devant Noviciat des Jésuites*, fondé en 1610, par Me. de Ste. Beuve. L'Eglise, comme on la voit aujourd'hui, fut élevée en 1630, par les libéralités du Secrétaire-d'Etat des Noyens, dont les armes sont en plusieurs endroits. Quoiqu'elle soit petite elle n'en passe pas moins pour un Chef-d'œuvre. Le portail est composé d'ordre dorique, & d'un ionique au dessus. Le dedans de l'Eglise a des beautés inséparables de la belle architecture; les jours surtout y sont pris fort à propos. Elle renferme aussi nombre de portraits ou tableaux d'un prix inestimable. Le Maître-autel est tout de marbre de différentes couleurs. Les Colonnes sont de marbre verd; les Chapiteaux & les bases de marbre blanc.

13) *Les filles orphelines*, dites *de la mère de Dieu*, fondées pour le même objet que celles du St. nom de Jesus, dont nous avons parlé plus haut. Elles ont chapelle & école.

14) *Une maison des Religieuses de la Miséricorde*, au nombre de 20 religieuses, fondée par Anne d'Autriche en 1651.

15) *Le Séminaire de St. Sulpice*, de 108 toises sur 32 & fondé par Mr. Ollier, Curé de St. Sulpice, & Abbé de Pebrac, en 1642. Les peintures de la Chapelle sont renommées; c'est par elles que le Brun commença la grande réputation qu'il s'est acquise.

16) *Les filles de l'institution*, dont la Communauté est de 30 soeurs, fondées en 1657.

17) *La Paroisse de St. Sulpice*, la plus riche, la plus étendue de Paris, & peut-être la plus considérable du Monde Chrétien par ses revenus. C'étoit anciennement la Chapelle des Domestiques de l'Abbaye de St. Germain des prés. Le Fauxbourg du nom de cette Abbaye s'étant considérablement peuplé, on fut obli-

obligé en 1211 de faire bâtir une Eglise plus vaste. Celle-ci s'étant trouvée elle-même trop petite, on jeta les fondemens d'une troisième en 1646. On y travailloit depuis plusieurs années, quand on s'aperçut qu'elle n'étoit pas encore assez grande. Elle fut donc démolie, & en 1655. on en recommença une quatrième sur les desseins de *Le Vau* premier Architecte du Roi. La Reine mère de Louis XIV, Anne d'Autriche mit la première pierre. La fabrique manquant de fonds, on fut obligé en 1675, de suspendre les travaux, qui ne furent repris qu'en 1719. Le zèle de Mr. *Languet* triompha des obstacles. Il obtint du Roi une Lotterie en 1727. C'est avec ce secours, & les largesses des Grands, dont cette paroisse est remplie, que ce Curé célèbre a bâti & décoré si magnifiquement son Eglise. La dédicace s'en fit avec le plus grand appareil, par les Evêques de l'assemblée générale de 1745. Depuis quelques années on a élevé à cet illustre Curé un Tombeau dont la magnificence répond à la beauté du Temple qui lui a mérité ce monument. Tout est remarquable dans cette Eglise, le Portail, le Chœur, le Sanctuaire, le Tabernacle, la Chapelle de la Vierge, la plupart des autres Chapelles, les ornemens, les vases sacrés, les tableaux, les statues, les Mausolées. On y voit 2 tours octogones de 35 toises d'élévation; trois portails, dont le plus grand offre aux yeux un long portique formé par un double rang de Colonnes d'ordre Corinthien très élevées, & au dessus duquel règnent deux ordres d'architecture. Dans l'intérieur de l'Eglise, on admire les pilastres d'ordre Corinthien qui sont entre les Arcades; le plafond de la Chapelle de la Vierge, le Maître-Autel à la Romaine avec son baldaquin, la richesse du tabernacle, les autres qui sont autour du chœur, les embrasures des croisées toutes revêtues de marbre. Du côté du portail sont 2 bénitiers d'un coquillage unique & très estimé, donnés par Louis XV. En un mot, il ne manque à ce superbe Edifice qu'une place, & le bruit se



répand qu'on pourroit bien en construire une, en rasant le Séminaire de St. Sulpice, qui seroit transféré au noviciat ci-devant occupé par les Jésuites.

18) *La foire de St. Germain-des-prés.* Elle consistoit, avant l'incendie du mois de Mars 1762, en un grand bâtiment couvert, divisé en nombre d'allées qui communiquoient les unes aux autres. Ces Allées étoient garnies de boutiques, qu'occupoient les marchands-forains de Province dans les 8 premiers jours que dure la franchise accordée par le Roi Louis XI. Le reste étoit occupé par des marchands-bijoutiers, de soyeriers & d'autres galanteries qui, tous les soirs, formoient un spectacle assez agréable. Depuis l'incendie on a bâti des loges assez régulières, en attendant le rétablissement de ce qui a été consumé par les flammes. Les Cours, appellées les préaux, sont occupées par plusieurs loges, où il y a des danseurs de corde & des voltigeurs. Il y en a aussi quelques unes destinées à montrer des choses curieuses & singulières, soit animaux, soit instruments &c. La foire dont il s'agit a été accordée aux Religieux de l'Abbaye de St. Germain-des-prés, par le Roi Louis XI, en 1484. L'ouverture s'en fait par accord de ces Religieux & de ceux de St. Denys, le 3 Fevrier, par le Lieutenant-général de police, avec les officiers du Chatelet. Elle finit le dernier jour de la semaine de la passion.

19) *L'Hotel royal des Ambassadeurs extraordinaires,* où ils sont logés & traités aux dépens du Roi pendant 3 jours après leur Entrée publique. Ceux qui viennent de pais lointains y demeurent pendant tout le séjour qu'ils font à Paris.

20) *L'Hotel de Condé,* de 84 toises de long sur 59 de large, y compris le jardin. Les dehors en sont simples, mais les appartemens ont tout ce qui peut rendre un Palais agréable & magnifique. Les peintures, dorures, glaces, tapisseries, & les riches ameublemens y sont en profusion.

21) Les Hôtels de *Vendôme*, de *Sully*, d'*Elbeuf*, de la *Tremouille*, d'*Entragues* &c.

22) *L'Academie de Vandeuil*, où l'on forme la jeune Noblesse aux exercices de son état.

23) *L'Hotel des Comédiens françois*, bâti en 1688 par d'*Orbai*, habile Architecte. Le Theatre & les Loges en sont propres & bien construits: c'est le seul endroit à Paris où l'on représente des pièces françoises.

24) *Les Prémontrés dits de la Croix rouge*, au nombre de 15 religieux dans un enclos de 80 toises sur 10, fondé en 1661 ou 1662. Leur église s'étant trouvée trop petite a été rebatie en 1719.

25) *Les Benedictines de chasse-midi*, ou de *cherche-midi*, au nombre de 40, sous le titre de N. D. de Consolation. C'est un prieuré qui a été fondé en 1669 par *Eleonor de Rohan*, Dame, dont l'esprit égaloit la naissance, auteur de la *Morale du Sage*. Son épitaphe, faite par *Pelisson*, est dans l'église.

26) *Le Bon-Pasteur*, maison de refuge, dont l'Enclos est de 63 toises sur 46, & qui fut fondée en 1688. La Communauté est composée d'une Supérieure & d'environ 160 soeurs, filles pénitentes semblables à celles de *Ste. Pélagie*. Elles donnent chacune 20 Ecus en entrant, & travaillent en commun pour le soutien de la maison.

27) *L'Abbaye aux Bois*, d'environ 30 religieuses de l'ordre de *Citeaux*, dans un enclos de 84 toises sur 43. Elle a pris son nom de sa première situation au milieu des bois, où elle avoit été fondée au Diocèse de *Noyon* en 1207.

28) *L'Hopital des Incurables*, de 147 toises sur 132, fondé en 1637 par le pieux Cardinal de la *Roche-foucault* pour le soulagement des malades incurables. L'intérieur de cet hopital est divisé en 2 parties par la Chapelle de *Notre-Dame*. Un côté, composé de 5 salles est pour les hommes, & l'autre de même étendue pour les femmes. Les malades y sont fort bien traités. Ceux qui ne trouvent pas le moïen d'obte-

nir des Lits fondés, payent une somme à proportion de leur age & de leur maladie. Dans la Chapelle au bas de l'autel, sont deux tombes: dans l'une sont les entrailles du Cardinal fondateur; dans l'autre est en-féveli le pieux & savant *Evêque de Bellay, Pierre le Camus*. Cette maison est desservie par des soeurs de la Charité, sous la direction, quant au temporel, des Administrateurs de l'Hotel-Dieu, dont elle dépend.

29) *Les Hospitalières de St. Thomas des Villeneuve*, de l'ordre de St. Augustin, instituées en 1660, & consacrées au service des pauvres, à l'incitation de St. Thomas-de-Villeneuve, Archevêque de Valens en Espagne. Elles ont été établis à Paris en 1700. Ce Couvent est chef de l'institut.

30) *L'Hopital des petites-maisons*, de 80 toises sur 63, ainsi appelé par ce que ses Cours sont entourées de maisons fort petites & fort basses. Sous le règne de Charles VIII, ce lieu fut destiné pour le soulagement d'une maladie jusqu'alors inconnue en France, & apportée d'Amérique par ceux qui avoient fait la découverte de cette 4<sup>me</sup> partie de la terre. En 1557, cet hopital fut rétabli par l'ordre de Messieurs de l'Hotel-de ville de Paris pour le soulagement des femmes âgées, caduques ou foibles d'esprit, qui auroient été à l'aumone des paroisses. Aujourd'hui on y renferme les fous, dans de petites chambres à rez-de-chaussée. Ceux qui sont dociles ont la liberté des Cours. Cette maison, où l'on guerit la teigne & les maladies veneriennes, en donnant une somme modique, est aussi un lieu de refuge pour environ 400 vieillards de l'un & de l'autre sexe, auxquels on donne le logement & quelques secours en divers genres pour les aider à vivre. Elle est sous l'administration du grand Bureau des pauvres.

31) *Les Benedictines de N. D. de Lieffes*, de l'ordre de St. François de Salles. Leur Communauté composée de 7 religieuses, est gouvernée par une Prieure



Prieure élective. Elles furent transférées à Paris en 1636, par Anne de Montaffié, Comtesse de Soissons.

32) Un Emplacement vaste, appelé le *Combat des Taureaux*, où l'on voit ce spectacle avec toutes sortes d'animaux.

## XX. Le Quartier de St. Germain-des-Prés.

On y voit

1) *L'Abbaye de St. Germain-des-prés*, qui lui a donné son nom, & qui l'a pris elle-même d'une vaste prairie où elle fut bâtie en 542 par Childebert I, à la sollicitation de St. Germain Evêque de Paris. Sa Communauté est de 60 Religieux Benedictins de la Congrégation de St. Maur, dont elle est comme le Chef-lieu, & la résidence du Général. La Menſe Abbatiale, qui rapporte au-deſſus de 130 mille livres de rente, a été miſe en Oeconomat pour 25 ans, en 1766. Le Cloître de cette Abbaye eſt un beau Bâtiment, ſurtout le nouveau, fait pour loger les Religieux de la Congrégation. La Bibliothèque eſt, après celle du Roi, la plus conſidérable de Paris. Elle remplit deux grandes ſalles, indépendamment des anciens Manuſcrits au nombre de 8000 volumes, la plûpart rares & précieux, qui en occupent une ſéparément. Cette Bibliothèque prend tous les jours de nouveaux accroiſſemens, & quoiqu'elle ne ſoit pas précifément conſacrée à l'uſage public, l'accès en eſt accordé à tous les Savans. Il y a auſſi un Cabinet d'antiquités. L'ancienne Eglife étoit d'une ſi grande magnificence, qu'on l'appelloit St. Germain le doré. Elle fut ravagée & pillée à différentes reprises par les Normands dans le 9<sup>me</sup> ſiècle. Celle d'aujourd'hui eſt du 11<sup>me</sup>. Quoique d'une Architecture gothique elle a un certain air de grandeur. Elle eſt remarquable par le Maître-Autel, dont le deſſein eſt très majeuſteux, & par pluſieurs bons tableaux. Le chœur eſt très bien diſpoſé. On y voit pluſieurs Tombeaux de pluſieurs Rois & Reines de la première race. Au milieu eſt ce-  
lui

lui de *Childebert* fondateur. Dans les ailes sont plusieurs Chapelles enrichies de beaux Tombeaux de Princes & Seigneurs tant ecclesiastiques que laïques.

2) *Le petit-hopital* pour les enfants teigneux.

3) *Le Séminaire des Missions étrangères*, de 76 toises sur 46, fondé en 1663, par Bernard de Ste. Thérèse Evêque de Babylone. On y rassemble & l'on y forme un certain nombre d'Ecclesiastiques & même de Laïcs, pour les envoyer ensuite à Ispahen, en Perse, où ils se perfectionnent dans l'étude des Langues & dans la connoissance des moeurs du País. Le cœur du fondateur, & ceux de Mr. l'Abbé d'*Argenson* & de M<sup>e</sup> de *Bouillon* reposent dans l'Eglise de ce séminaire.

4) *L'Hopital des Convalescents*, de 84 toises sur 46 fondé en 1642 par Angelique Faure, femme de Claude de Bullion Surintendant des finances. C'est où sont reçus, & où restent pendant 8 jours les Convalescents qui sortent de la Charité, exceptés les Soldats, les Prêtres & les Laquais.

5) *Les filles de Ste. Valère*, fondées en 1688. C'est un lieu d'azile pour les filles qui se sont dérangées. Il y a une Supérieure & environ 70 sœurs qui travaillent pour le soutien de la maison.

6) *Les Carmelites de la rue Grenelle*, au nombre de 40 religieuses dans un Enclos de 84 toises sur 12. Elles furent établies en 1664, & transférées où elles sont en 1689.

7) *L'Abbaye de Panthemont*, de l'ordre de Citeaux, nouvellement rebatie. L'Enclos est de 84 toises sur 46, & l'on y compte 20 Religieuses.

8) *Les Recolettes de l'immaculée Conception*, dont la Communauté consiste en 34 Religieuses, dans un Enclos de 63 toises sur 42. Elles furent fondées par le Reine Marie Thérèse d'Autriche, en action de graces de l'heureuse naissance du Dauphin.

9) *Une maison de Visitandines* très commode & dont la Communauté est composée de 35 religieuses.

C'est

C'est un démembrement du Couvent de la rue St. Jaques.

10) *Un Couvent de Dominicains, ou Jacobins*, dont l'Enclos est de 118 toises sur 84, & la Communauté d'environ 60 religieux. Il est de la plus étroite observance, & reconnoit le Cardinal de Richelieu pour fondateur. C'est le noviciat général de la réforme. L'église a été commencée en 1683 & n'est pas entièrement achevée. On y voit plusieurs beaux tableaux, & les sépulchres de plusieurs Princes de la maison de Lorraine, & de nombre d'autres grands seigneurs.

11) *L'Hopital de la Charité*, fondé en 1613 par la Reine Marie de Medicis, & desservi par environ 60 frères de l'ordre de St. Jean de Dieu, dont il est le chef-lieu en France. On a remarqué qu'ordinairement en y reçoit 2500 malades par an. Chacun y est couché seul & bien soigné. Il y a 200 Lits distribués en 3 salles, d'où les malades voient l'autel. Depuis le printems jusqu'en automne, on forme une 4<sup>me</sup> salle pour panser ceux qui sont attaqués de la pierre. Le portail de l'église est remarquable, aussi bien que la figure du Prêtre Bernard qui s'y trouve.

12) *L'Academie de Duquat*, où l'on enseigne tous les exercices nobles.

13) *Les Chanoinesses de Belle-Chasse, ou du St. Sépulchre*, de l'ordre de St. Augustin, au nombre de 45 religieuses; dans un Enclos de 130 toises sur 59 & gouvernées par une Prieure élective. Elles sont appelées de *Belle-chasse*, du nom que portoit autrefois l'endroit où elles sont établies.

14) *Les filles de St. Joseph*, fondées en 1641 au nombre de 18 religieuses, dans un Enclos de 130 toises sur 42. On y reçoit des Orphelines de 9 à 10 ans, & on les y garde jusqu'à ce qu'on leur ait procuré un état.

15) *L'Hotel de Conti*, de 42 toises de long sur 21 de large, & dont la grande porte passe pour l'une des plus



plus belles & du meilleur gout de tous les édifices de Paris. Il a été érigé en *Garde-meuble du Roi*, depuis 1752 époque de la démolition du *petit Bourbon* où l'on conservoit les tapisseries & les autres meubles précieux de la Couronne.

Dans le grand nombre des belles & rares tapisseries du Roi qui y sont déposées, les plus considérables sont celles qui ont été faites sur les desseins de Jules Romain, & qui représentent les batailles de Scipion l'Africain. François I les acheta 22 mille Écus, somme très considérable en ce tems là, puisque ce seroit aujourd'hui près d'un million. Celles du Triomphe du même Scipion, faites aussi par Jules Romain pour le Roi Henri II, dont le portrait se reconnoit dans toutes les figures qui représentent Scipion. Ces 2 tentures sont ensemble 120 aunes, divisées en 22 pièces.

Celles des desseins de Raphaël d'Urbain qui représentent l'histoire de Josué, de 43 aunes en 8 pièces; l'histoire de Pâché, de 106 aunes en 16 pièces; les Actes des Apôtres de 53 aunes en 16 pièces; & l'histoire de St. Paul, de 42 aunes en 7 pièces.

Les autres sont celles qui représentent l'histoire de Lucrece, de 21 aunes en 5 pièces; les triomphes de Bacchus de 21 aunes en 7 pièces; l'histoire d'Orphée, de 28 aunes en 8 pièces; les Grottesques, de 43 aunes en 8 pièces; les 12 mois de l'année de 45 aunes en 12 pièces; le ravissement des Sabines, de 28 aunes en 5 pièces. Trois autres tentures qui représentent l'histoire de Scipion, de 57 aunes en 10 pièces; les fruits de la Guerre de 55½ aunes, en 8 pièces; le triomphe de Venus de 15 aunes en 2 pièces; les 12 mois de l'année de 57 aunes en 12 pièces; les 7 Anges de 28½ aunes en 7 pièces, sur les desseins de Lucas. Il y a encore quatre autres tentures qui ont toujours passé pour être des desseins d'Albert Durer: la première représente l'histoire de St. Jean, de 25 aunes en 8 pièces; la seconde, la passion de N. S. de 9 aunes en 5 pièces; les belles chasses de l'Empereur Maximilien, de 60 aunes

aunes en 12 pièces: elles sont toutes relevées en or. Il n'y a que la quatrième, représentant la vie humaine, qui ne soit que de soye; elle a 27 aunes.

Celles de Charles le Brun faites aux Gobelins, sur les desseins de cet habile maître, représentent les différents sujets de l'histoire de Louis XIV & de ses Conquêtes. Il y en a outre cela un grand nombre d'autres qui font au total environ 24 mille aunes.

Ces tapisseries admirables sont des ouvrages sans prix. Elles sont toutes de soye & d'or, & la grandeur du dessein, la beauté du travail, y surpassent infiniment la richesse de la matière. On en expose une partie autour du Louvre, le jour de l'Octave de la fête-Dieu, & le jour de la grande fête, quand le Roi réside à Paris.

Les autres raretés du garde-meuble sont une quantité de tables, miroirs, lustres, girandoles, habillemens, lits, & autres meubles de grand prix. Il y a aussi beaucoup d'armes tant offensives que deffensives & d'armures; entr'autres celle que François I portoit à la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier; celle dont Henri II étoit revêtu, quand il fut blessé par le Comte de Montgomeri; celles de Henri IV, & de Louis XIII; celle qui fut présentée au Dauphin, fils unique de Louis XIV, par les Prévot des Marchands & Echevins de Paris.

16) *Le Collège Mazarin ou des quatre Nations*, qui a 48 toises de face, & un bâtiment sur le derrière de 42 toises sur 10. Il est nommé *des 4 Nations*, parce qu'il a été fondé en 1661 par le Cardinal Mazarin pour l'entretien & l'éducation de 60 jeunes Gentils-hommes des païs conquis, savoir 15 des environs de Pignerol, 20 des Païs-bas, 15 d'Alsace, & 10 du Roussillon. Une déclaration du Roi de 1724 substitue aux Nobles de Pignerol des Nobles de la Bresse, du Bugey, & du Païs de Gex. Toutes ces places sont à la nomination des heritiers du fondateur. On y compte ordinairement environ 800 Etudiants.

Ce magnifique Collège est gouverné par un grand-maitre, un principal, & des Professeurs ou Régents commis par les Docteurs de Sorbonne qui en font les Directeurs. L'Entrée est dans une place assez spacieuse, & la façade batié en demi-cercle est composée du portail de l'église formé de 4 colonnes Corinthiennes, & de deux pilastres qui soutiennent un fronton où il y a un cadran; & de 2 ailes de Batimens qui joignent ce portail d'un coté, & qui de l'autre ont chacun un pavillon quarré en tête. Ces ouvrages sont tous chargés de statues, de vases & de balustrades posées sur la corniche qui règne autour; ce qui produit le plus bel effet. Les Appartemens sont divisés en 3 Cours, dont la première a deux portiques d'ordre Corinthien, élevés l'un & l'autre sur plusieurs degrés. Celui de la droite conduit à l'Eglise. Celui de la gauche conduit aux principaux Appartemens & à la Bibliothèque, placée dans le pavillon qui est du coté de l'hotel de Conti. Cette Bibliothèque superbe, composée de 36 mille volumes, est celle du Cardinal Mazarin qui l'avoit assemblée avec beaucoup de dépense & de gout, & à laquelle on en a depuis ajouté deux autres particulières. Elle est publique depuis 1688. On y entre le lundi & le jeudi.

Dans la seconde Cour sont toutes les Classes. Elles sont grandes & propres, & l'on y enseigne les humanités, l'Eloquence & la Philosophie. Il y a aussi une Chaire de Mathématique qui a été fort illustrée par M. M. de *Varignon* & de *la Caille*. Le tiers de la troisième Cour est divisé par un petit jardin à l'usage des pensionnaires.

L'Eglise de ce Collège est fort propre, quoique simple. Elle est de forme ronde en dehors, & ovale en dedans, d'ordre Corinthien, & pavée de marbre noir, blanc & jaspé, disposé par compartimens, avec des étoiles. Le Dome est extérieurement couvert d'ardoises taillées en forme d'écailles de poisson, & orné de larges bandes de plomb doré. Il y a au dessus



fus une Lanterne, entourée d'une balustrade de fer, comblée d'un globe avec une croix qui a double traverse.

Le Tombeau du Cardinal Mazarin est auprès de l'autel principal, du côté de l'Épître. Ce Prélat y est représenté en marbre blanc à genoux, sur un tombeau de marbre noir. Les statues de bronze qui l'accompagnent représentent des vertus.

17) *Le Couvent des petits Augustins*, dont la Communauté est d'environ 30 religieux, dans un Enclos de 84 toises en carré. Ils sont de la réforme du P. Rabache. Le fameux petit P. André est inhumé dans le Cloître. L'Eglise fut rebatie en 1617.

18) *Le Couvent des Théatins*, le seul de cet ordre qu'il y ait en France. En 1661, le Cardinal Mazarin légua cent mille écus pour la construction d'une Eglise qui fut commencée dès 1662. Le feu Evêque de Mirepoix, qui avoit été religieux de cette maison, fit construire le portail en 1747. Le cœur du Prélat fondateur y repose. Leur Communauté est de 24 religieux.

19) *L'Hotel des Mousquetaires gris*, de 42 toises sur 32 bâti, aux dépens de la ville.

20) *Le Palais-Bourbon*, de 84 toises sur 63, bâti à la Romaine & le seul à Paris de ce gout. Il va être occupé par le Prince de Condé à qui il appartient, & qui le fait agrandir considérablement.

21) Les *Hotels de Pompadour*, de *Hollande*, de *Bouillon*, de *Mézières*, où il y a beaucoup d'antiquités romaines acquises par Mr. le Cardinal de Polignac; & plus de 60 autres *Hotels*, dont l'énumération nous meneroit trop loin.

22) *L'École royale militaire*, dont les Batimens, les Cours & le jardin, sans les avenues, ont 336 toises de long sur 25 de large. Cet Etablissement utile, monument éternel de la bonté de Louis XV, a été fait en 1751, pour procurer l'éducation à 500 pauvres gentilshommes. Les recipiendaires y sont partagés en 8 Classes. La première est la plus distinguée, les

autres vont par gradation, suivant les services militaires rendus par leurs Ancêtres. Les Batimens ne sont pas encore achevés : le plan promet un superbe édifice. La Chapelle & la maison sont desservies pour le spirituel par 5 Docteurs de Sorbonne.

23) *Le Champ de Mars*, destiné pour les revues de la Maison du Roi & les exercices particuliers des Mousquetaires, du Régiment des gardes, & des Elèves de l'École royale militaire. Cet Emplacement pratiqué vers la fin de l'année 1766, forme un quarré long environné d'un fossé & de 2 terrasses, l'une intérieure, & l'autre extérieure. Sa plus grande largeur est de 470 toises; sa longueur moyenne, au milieu, de 460 & sa largeur, par tout égale de 202 toises, y compris les terrasses.

24) *L'Hotel Royal-des Invalides*, situé au bout du fauxbourg St. Germain, près de la rive gauche de la Seine, & vis-à-vis du Cours-de-la-Reine. Le Batiment a 231 toises de long sur 168, de large. La place & la promenade, divisées en 6 compartimens d'arbres, enfermées de barrières, ont 231 toises de long sur 147 de large. L'avenue a 458 toises de long & 4 rangs d'arbres.

Louis XIV, au milieu de ses victoires, voulant donner une retraite heureuse aux officiers & aux soldats qui sacrifioient leurs vies & leurs biens dans les guerres qu'il avoit à soutenir, fonda cette magnifique maison en 1670, à la persuasion de Mr. de Louvois, alors Ministre de la guerre, pour ceux d'entr'eux que l'age ou les blessures obligeroient de se retirer du service.

Les fondemens en furent jettés en 1671, sur 16 arpens en quarré. L'Édifice est divisé par 5 Cours entourées de logemens bien bâtis, uniformes & à 4 étages, avec des mansardes audessus. Les trois faces extérieures sont percées de 500 croisées. Elles sont entourées d'un large fossé, revêtu de pierres, avec des parapets solides, aux extrémités desquels il y a  
des

des guerites, où l'on fait la garde jour & nuit, comme dans les places de guerre.

La façade du milieu consiste en un grand Corps de bâtiment d'une belle symétrie, situé audevant d'une grande esplanade, avec des espèces de pavillons aux extrémités. Il y a, au milieu, une porte royale, par laquelle on entre dans une grande Cour entourée de 4 Corps de Logis, sur le devant desquels sont deux rangs d'arcades, l'un sur l'autre; ce qui forme des galeries ou corridors qui règnent tout autour. Le milieu de chaque face est accompagné d'une espèce de Corps avancé, avec un fronton. Les Combles sont ornés de tous cotés par des trophées & d'autres décorations semblables. Les appartemens, qui ont quatre étages, sont disposés fort commodément. Les chambres des officiers d'un grade inférieur servent pour 3 ou 4. Il y en a où les officiers ne sont qu'à deux, & d'autres où ils sont seuls. Celles des Soldats sont garnies pour un nombre plus ou moins considérable. On y reçoit jusqu'à 4000 hommes au moins; ils y sont nourris, habillés & logés. Le nombre des lits va jusqu'à passé 3000.

Les endroits les plus curieux de cet Hôtel sont la Chambre du Conseil, qui se tient ordinairement tous les jeudis, & où le Chef du Conseil de guerre règle les affaires de l'Hotel avec les officiers qui en ont la direction & le gouvernement. Cette Chambre est grande & très belle. Elle est ornée de plusieurs grands tableaux qui représentent les sièges des places & les batailles les plus mémorables du règne de Louis XIV. Après, ce sont les 4 refectoirs, deux de chaque coté de la Cour, au rez-de-chaussée: on y voit peints à fresque les sièges & les batailles des dernières guerres du règne de Louis le grand. Les Infirmeries sont séparées par une Cour, & composées de plusieurs grandes salles garnies de lits: Il y a des autels que les malades peuvent voir de tous cotés. Rien de plus charmant que la propreté qui règne en ce



lieu, par les soins des sœurs de la Charité qui en ont la direction. L'Apothicaire & la Lingerie sont aussi dignes de l'attention des Curieux. La charpente, qui soutient le couvert de ce vaste & magnifique Hotel, est des plus belles & des mieux entendues dont on ait connoissance. Les P. P. prédicateurs de la mission de St. Lazare y sont chargés des soins spirituels. On assigne aux Invalides des occupations convenables à leur état. Ceux qui peuvent encore porter les armes, y sont exercés, & gardent les portes de la Maison, qui forme un Gouvernement particulier.

Quoique tout le Batiment soit d'une beauté singulière, on distingue néanmoins l'Eglise, & avec raison. Elle est divisée en deux, dont l'une est intérieure & à l'usage de ceux de l'Hotel; l'autre est extérieure, & a été construite postérieurement à la précédente.

Le portique en face de la grande Cour par où l'on entre, conduit à l'Eglise intérieure. Il est composé de 2 differens corps d'architecture, chacun de 8 Colonnes, accompagnés d'ornemens & d'un cadran. Cette partie de l'Eglise est une espèce de nef de 32 toises de longueur, sur 72 pas de largeur, en y comprenant les bas-cotés. Elle est ornée d'une Architecture d'ordre Corinthien, avec 18 arcades revêtues de 20 pilastres du même ordre, qui soutiennent, de chaque côté, une Gallerie ou Corridor, où les officiers & les personnes de dehors se placent pendant le service divin. Les 18 arcades forment des ailes ou bas-cotés, dans lesquels les soldats, qui occupent aussi la nef, ont chacun leur place & leur siège. Cette Eglise est éclairée par 54 fenêtres, 27 de chaque côté. Au dessus de l'entrée est une fort grande tribune où l'on a placé une très belle orgue. La Chaire du Prédicateur est d'une menuiserie toute dorée sur un fond blanc. Le dais est comblé d'une Couronne de France soutenue par des Chérubins. Tous ces ouvrages sont entièrement couverts d'or. L'autel de cette Eglise, qui joint celui de la nouvelle par de petits degrés de mar-

marbre, est d'un excellent dessein, & orné de marbre & de bronze. L'office divin y est célébré avec beaucoup de régularité & de dévotion.

L'entrée principale de la nouvelle Eglise est exposée au midi, & directement opposée à celle de l'Eglise intérieure. La façade, dont le portail est élevé sur un perron de plusieurs degrés, a 30 toises d'étendue & 50 d'élevation, depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au plus haut du Dôme. Elle est composée d'un ordre Dorique, d'un Corinthien, & d'un Attique au dessus. Le tout est orné de colonnes & de pilastres, accompagné de statues, dont les principales sont celle de St. Louis, à qui cette Eglise est dédiée, & celle de St. Charlemagne, chacune d'environ 11 pieds de hauteur. Les autres représentent la justice, la tempérance, la prudence & la force. Les Groupes posés sur la balustrade, sont les 8 pères de l'Eglise grecque & latine. Le fronton est orné des armes de France: il est comblé d'une croix & de deux statues qui représentent la Foi & la Charité. Celles des cotés sont la constance, l'humilité, la confiance & la magnanimité.

Le Dôme est bâti sur le milieu de cette belle Eglise; c'est un ouvrage qui n'a point de pareil en France, soit pour son élévation qui est de 300 pieds depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la croix, soit pour la solidité & l'excellence de la construction. Il est formé d'un Corps d'architecture d'ordre composite, accompagné de 40 Colonnes du même ordre, derrière lesquelles le gros de l'ouvrage est presque caché. Douze grandes fenêtres entre-fournissent un fort beau jour dans l'Eglise. Ces Colonnes soutiennent un Attique percé aussi de 12 autres fenêtres ceintrées, qui ne sont pas ouvertes en dedans de l'Eglise.

Le Dôme, dont il s'agit, dont la dorure & celle des autres ouvrages extérieurs a coûté 50 mille Ecus, est accompagné dans ses dehors de beaucoup d'ornemens. Les 16 statues de pierre, posées 2 à 2 sur les pedestaux d'une balustrade qui règne tout autour, sont les 12 Apotres, St. Paul, St. Barnabé, St. Jean

Baptiste, & le Prophète Elie; ouvrages faits par d'habiles sculpteurs. Sur la Corniche de l'Attique sont 12 vases ardents ou toutes enflammées qui font un bel accompagnement. La couverture du Dôme est revêtue de 12 espèces de grandes côtes de plomb, dorées tout-autour, & dont les espaces sont remplis de guirlandes, de casques & de trophées, tous également chargés de dorures. Il est comblé d'une Lanterne ouverte par 4 arcades, avec 12 colonnes & 4 statues de plomb doré qui représentent des vertus. Elle est entourée d'une balustrade de fer chargée d'un obélisque fort élevé, terminé par un globe surmonté d'une croix, le tout entièrement couvert d'or, ce qui lui donne un grand éclat.

Au milieu de cette belle façade, est une grande porte dorée, dont la sculpture, la ferrure & la dorure sont également parfaites. On voit en dedans de l'Eglise le travail achevé de la ferrurerie, qui est d'un fer poli comme de l'argent, & d'une execution encore plus estimable.

Le pavé de cette Eglise est comparté de différens marbres très beaux & très bien employés. Il est entremêlé de fleurs-de-lys & des chiffres, avec les armes de France au milieu, & les colliers des ordres du Roi près du grand-Autel.

Le Sanctuaire a 54 pieds de large, 36 de long & 72 de haut. Il unit en quelque façon les 2 Eglises. L'Autel est très riche & fait dans le goût de celui de St. Pierre de Rome. Il est élevé sur 6 degrés de marbre blanc, & toutes les colonnes, les statues & les ornemens qui le composent sont brillants d'or. Il communique à celui de l'Eglise intérieure par 2 petits escaliers de marbre de 10 marches: & les 2 autels sont joints de manière que l'on peut dire la messe à tous deux en même tems.

Cette Eglise, toute remplie d'excellentes peintures, est d'une architecture exquise en colonnes & en pilastres d'ordre Corinthien, distribués avec tant de goût,



gout, qu'il est difficile d'imaginer quelque chose au dessus de la riche simplicité qui y règne partout. Le plan a la forme d'une croix grecque: le sanctuaire est à la tête, 2 grandes Chapelles sont aux extrémités de la croisée, & le bas sert d'entrée. Il y a d'autres Chapelles rondes à coté des grandes; & au dessus de leurs principales entrées des tribunes avec des balcons de fer doré, soutenues chacune par 2 Colonne fort élevées. D'un endroit appelé le *point de vue*, & qui est marqué sur le Dôme par un rond de marbre, on peut voir distinctement 7 prêtres commencer ensemble la Messe aux 7 autels des magnifiques chapelles qui sont autour de ce Temple & du Sanctuaire.

La magnificence enfin de ce bâtiment est si grande à tous égards, les rares peintures, le brillant de l'or, & la beauté du marbre y régneront avec tant d'abondance & d'éclat, que pour en expliquer, comme il conviendrait, toutes les merveilles, il faudroit un champ plus vaste que celui que nous permet le but de cet ouvrage. Les Curieux pourront au reste consulter *la description historique* de l'hotel royal des Invalides, faite par Mr. *Péraud*, & publiée en 1756 en un volume *in folio*.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter à cet Article quelques détails relatifs à l'histoire de la ville célèbre qui en fait l'objet. Dès le tems des Romains, & avant l'Ere Chrétienne, il y avoit dans l'Isle, aujourd'hui dite du Palais, une ville appelée *Lutetia*, où la Déesse Isis étoit particulièrement adorée. Elle fut possédée par les *Parisii*, un des peuples de la Gaule Celtique, qui la brûlèrent, pour mieux défendre leur liberté, lorsque Jules César pénétra dans leurs contrées. Les Romains victorieux la rebâtirent; mais elle demeura dans l'obscurité jusqu'au tems où l'Empereur Julien l'Apostat s'y fit construire une résidence, des debris de laquelle nous avons parlé au N. 5 du quartier de St. André.

Dans la suite les Nations étrangères, barbares & autres, s'étant répandues dans les Gaules, comme dans les autres parties de l'Empire Romain, la situation de Paris mettant cette ville à couvert de leurs surprises, y attira quantité de peuples du voisinage, qui tous ensemble commencèrent à y respirer sous la domination des François, sous lesquels elle s'agrandit de plus en plus.

Clovis la choisit pour son séjour en 508. Ses successeurs résidèrent dans différentes petites Bourgades qui commencèrent à se former aux environs de la ville. Les Princes de la seconde Race, apparemment éboulés de la grande étendue de leur domination, abandonnèrent cette ville qui devint le partage des Ancêtres de Hugues Capet. Comme elle s'étoit déjà accrue considérablement, on la divisa vers l'an 954, sous le règne de Lothaire en 4 quartiers, savoir l'ancien Paris, ou le quartier de la Cité, celui de Ste. Opportune, celui de la Verrerie, & celui de la Grève.

Hugues-Capet, propriétaire de Paris où il demuroit, étant monté sur le trône, continua d'y faire son séjour ordinaire, dans l'endroit où depuis l'on a bâti le Palais; & les Rois ses successeurs y résidèrent aussi constamment, depuis l'année 987. Cela attira une grande quantité de Peuples & même de Gens de Cour, qui ornèrent de belles maisons une partie des Bourgades qui se trouvoient aux environs de Paris, & qui furent unies à la ville sous les règnes de Louis VII & de Philippe Auguste, de sorte qu'on ajouta au 4 premiers quartiers, ceux de St. Germain l'Auxerrois, de St. Jaques de la Boucherie, de St. André des Arts & de la place Maubert.

Philippe Auguste fit paver la ville, & commença une nouvelle enceinte de murailles qui ne fut achevée qu'en 1211. Il y renferma plusieurs terres labourables, plusieurs vignobles & des marais, qui peu-à-peu furent garnis de maisons. Alors Paris se trouva divi-

divisé en 3 parties considérables, la Cité, la Ville, & l'Université.

Sous les règnes de Charles V, & de Charles VI, l'affluence de peuple obligéa de faire une nouvelle enceinte de murailles, & d'ajouter 8 nouveaux quartiers aux 8 anciens. Ce furent les quartiers de St. Antoine, de St. Gervais, de Ste. Avoye, de St. Martin, de St. Denys, des Halles, de St. Eustache, & de St. Honoré. Cette nouvelle distribution en 16 quartiers se fit en 1422.

En 1572 le 24 Aoust, jour de la St. Barthelemy, Paris fut souillé du sang de plusieurs milliers de ses habitans lâchement assassinés parce qu'ils étoient Huguenots. Le signal de cet affreux massacre fut donné au son de la grande cloche placée à la tour du Palais-marchand.

En 1589 & 1590 cette ville résista aux efforts redoublés que les Rois Henri III & Henri IV, firent pour s'en rendre maîtres. Elle ouvrit volontairement ses portes au dernier en 1594 après son Couronnement.

La Protection que le Roi Louis XIV accordoit aux manufactures, aux arts & aux sciences, particulièrement sous le ministère de Mr. Colbert, attira à Paris une si grande quantité de peuple tant des Provinces que des pais étrangers, que sous le règne de ce grand Prince, cette ville s'accrut encore d'un tiers tant dans l'intérieur que dans les dehors. En 1702 il se fit en conséquence une nouvelle division de Paris en 20 quartiers, & ce sont ceux dont nous avons donné les détails.

Les endroits à remarquer dans les environs & la Banlieue de Paris, sont

1) *Passy*, village située sur un Coteau délicieux, & à une petite lieue de Paris. Il y a un beau Monastère de Minimes, appelé les bons-hommes, & l'on y trouve plusieurs sources minérales, toutes ferrugineuses, & très fréquentées en Eté. On les distingue en



en anciennes & nouvelles, & il n'y a que ces dernières qui aient de la réputation.

2) *Boulogne & Menus*, paroisse située à une petite distance de la rive droite de la Seine, presque vis-à-vis de St. Cloud, à 5 quarts de lieue de Paris. Le bois de Boulogne contigu à cette Paroisse est fermé de murailles, & contient 1970 Arpents, 60 verges, tant en bois planté qu'en places vuides ou remplis de Batimens.

3) *La Meutte*, maison de Chasse du Roi, à une lieue de Paris, à quelque distance de Passy, & à l'entrée du Bois de Boulogne.

4) *Madrid*, maison royale dans le Bois de Boulogne, à quelque distance de la rive droite de la Seine, & à deux petites lieues de Paris. Elle fut batié en 1529 par le Roi François I sur le modèle du Chateau de Madrid, où il avoit été detenu prisonnier, après la perte de la bataille de Pavie, en 1525.

5) *Longchamp*, Abbaye de filles de l'ordre de Ste. Claire, à l'extrémité du Bois du Boulogne, entre St. Cloud & Neuilly. Elle fut fondée par Jeanne de France, soeur du Roi St. Louis.

6) *Surenne*, bourg situé vis-à-vis de Boulogne, sur la rive opposée de la Seine.

7) *Montvalerien*, montagne fort roide, semblable, dit on, au Calvaire en Palestine, & couverte de vignes qui produisent d'assez bon vin. Vers l'an 1634 Louis XIII y établit une Congrégation sous le nom de *Prêtres du Calvaire*, confirmée en 1660 par Louis XIV. Cette Communauté a fondé une église sur le sommet, & fait batié tout proche une maison qui lui sert de logement, & où des personnes de piété vont faire des retraites. La pente rapide de cette montagne y a fait pratiquer des marches en plusieurs endroits, pour en faciliter l'accès, & parvenir aux différentes terrasses qui règnent jusqu'au haut. Sur les degrés de ces terrasses on a bâti plusieurs petites chapelles où sont représentées diverses parties de la pas-

passion de N. S. Il y a à Montvalerien une platrière d'un produit fort considérable.

8) *Auteuil*, village où l'illustre *Boileau Despreaux* avoit une maison de Campagne où il mourut en 1711.

9) *Belle-ville*, chateau de plaifance que Louis XV a fait élever pour la Marquise de Pompadour. Il est situé sur une Colline au bord de la Seine, & son nom vient de la beauté du prospect dont on y jouit.

10) *Sèvres*, bourg où il y a une manufacture de Porcelaine qui fournit de fort beaux ouvrages, & un pont sur la Seine, que l'on traverse pour aller à Versailles.

11) *Issy*, jadis *Ischy*, en lat. *fiscus Isiacus* ou *Isiacensis*, *Ijiacum*, village avec une Paroisse, une Abbaye de Benedictines, un seminaire, & plusieurs belles maisons de campagne, dont la plus considérable est celle de la Princesse douairière de Conty, l'une des plus magnifiques des environs de Paris.

12) *Vanvres*, situé tout à coté d'Issy, & fameux par l'excellence de son beurre.

13) *Vau-Girard*, beau village près de l'Ecole Militaire dont il a été parlé à l'article de Paris.

14) *Gentilly*, village très ancien sur le rivage de la Bièvre, où il s'est tenu un Concile national en 767. L'on prétend qu'il a servi de séjour à plusieurs Rois de la première & de la seconde race.

15) *Jory*, village sur la Seine, avec un beau Chateau.

16) *St. Maur des fossés*, autrefois *Bagaudarum Castrum & Monasterium fossatense*, bourg situé sur la Marne, avec un bon chateau appartenant au Duc de Bourbon. L'ancienne Abbaye des Bénédictins, convertie en 1535 en un Chapitre, sous le titre de Doyenné, fait aujourd'hui partie du Domaine de l'Archevêque de Paris.

17) *Charenton*, grand bourg où l'on voit un très beau pont de pierre sur la Marne, & où les Réformés avoient

avoient autrefois leur principale Eglise. Elle fut abbatue, après la révocation de l'édit de Nantes, & l'on a bati à sa place un Couvent de Religieuses du St. Sacrement. Aux *Carrières* qui sont à une petite distance de Charenton, est un Couvent de Carmes-déchauffés.

18) *Vincennes & Conflans*, dont il a été parlé à l'article de Paris, fauxbourg St. Antoine.

19) *Bagnolet*, séjour fort agréable à une lieue de Paris.

20) *Arcueil*, en lat. *Arcus Juliani*, nom qui vient de ce que Julien l'apostat y fit construire un Aqueduc en 360. pour conduire les eaux dans son Palais des Thermes. En 1627 la Reine Marie de Medicis fit batir dans ce village un nouvel Aqueduc, pour l'utilité de la ville de Paris, d'environ 200 toises de longueur, & de 12 dans sa moindre hauteur. Les Eaux y viennent de Rongis qui en est éloigné d'une grande lieue.

## 2. *Le Gouvernement général de l'Isle de France.*

Le Païs qu'il renferme est fertile en vins, en bleds & en fruits. Il ne se borne pas à la petite Province de l'Isle de France: il s'étend encore sur une partie du Perche, de la Picardie, du Gatinois, de la Brie, de la Beauce, & sur tout de Vexin françois. Il y a outre le Gouverneur en Chef, un Lieutenant Général, 4 Gouverneurs subalternes, & plusieurs Commandants particuliers, dont il sera fait mention en parlant des endroits où ils siègent.



Des 4 Gouvernemens subalternes qui composent ce Gouvernement général, le

I. est celui qui comprend *l'Isle de France proprement dite*, & environnée presque en entier par la Seine, la Marne, l'Oise, & l'Aisne. On y voit

1) *Saint Denys, fanum St. Dionysij*, ci-devant *Catolacum* ou *Catulliacum*, petite ville à deux lieues de Paris, dans une plaine féconde & fort agréable près de la Seine. Elle doit son origine à la célèbre Abbaye de Benedicétiens qui y fut fondée sur le Tombeau & en l'honneur de St. Denys & de ses Compagnons. Une Dame nommée *Catulle* engagea les Parisiens à y bâtir une église sur la fin du 6<sup>me</sup> siècle ou au commencement du 7<sup>me</sup>. Le Roi *Dagobert* en fit construire une nouvelle vers l'an 630. Elle fut ravagée, & *Pepin* la fit rebâtir; mais elle ne fut achevée que sous *Charlemagne*. Elle fut ensuite saccagée & brûlée par les Normands, & rétablie par Charles le Chauve qui lui fit beaucoup de bien. Cette Eglise, au devant de laquelle sont deux grosses tours carrées, quoique Gothique, est admirable par la délicatesse & la légèreté de sa structure. Elle a 390 pieds de long, 160 de large, & 90 de haut jusqu'à la voute. Elle est divisée en 3 parties, la nef, le chœur, & le chevet; le tout assez obscur, malgré ses hautes & belles fenêtres, par ce que le verre en est peint, & fort épais. Elle est soutenue par 60 gros piliers, & le Comble est d'une charpente admirable, le tout couvert de plomb. Il y a une Croix & des pommes de cuivre doré le long du sommet. Au dessus de la grande porte de la nef sont les orgues, qui sont estimées les meilleures de France. Le Sanctuaire est tout de marbre; l'Autel, ordinairement chargé des plus riches ornemens, est formé de 4 Colonnes de cuivre; le retable, enrichi d'une infinité de pierres précieuses,

de

de même que la croix dont il est surmonté, a 5 bas-reliefs, dont les 3 du milieu sont d'or, & ceux des deux bouts de vermeil. Le devant de l'autel est aussi de vermeil doré, & pèse près de 200 marcs. Dans la Chapelle de St. Hilaire est une Cuve de porphyre de  $4\frac{1}{2}$  de long, large & profonde à proportion, & d'une seule pièce. Sur la droite du Choeur est une salle de 36 pieds en quarré, qui, outre les joïaux de la Couronne, renferme encore un trésor qui passe pour un des plus riches du monde.

Cette église est aussi le lieu de la sépulture des Rois de France & de leur famille. Le premier qui y ait été inhumé est *Dagobert*, qui en est regardé comme le fondateur. Ses successeurs s'y trouvent aussi pour la plupart. Elle n'a été cependant réputée sépulture *ordinaire* des Rois, que sous la race des *Capets*, qui y sont tous enterrés, à l'exception de Philippe I, de Louis le jeune, & de Louis XI.

Parmi les monumens nombreux qu'on y voit, les plus apparens sont ceux de Charles V & de son Epouse, de Charles VIII, de Louis XII, & de sa femme, de François I & de sa famille, & de Henri II, de son Epouse & de ses Enfans. Henri IV & ses successeurs ne s'en sont fait ériger aucun.

On y voit aussi le Mausolée du Connétable *Bertrand du Gueselin*, élevé par Charles V, & celui du Maréchal de *Turenne*, fait par ordre de Louis XIV en marbre blanc & noir, & d'un travail, dont rien n'égale la beauté & la perfection.

Le Monastère est un édifice majestueux, fait à neuf, & des plus belles pierres de taille. Le rez-de-chaussée est divisé en plusieurs salles d'une grandeur & d'une beauté surprenante, & qui servent à recevoir les Princes, le Parlement & les Cours supérieures dans les Cérémonies où le Roi les invite. Au dessus est un magnifique dortoir pour les Religieux, qui y ont chacun leur chambre propre & commode. Depuis le Cardinal de Retz, mort en 1692, cette Abbaye n'a

n'a plus eu d'Abbé. Les revenus dont il jouissoit, montants à 100000 liv. furent affectés à la maison de St. Cyr. L'Archevêque de Paris obtint la juridiction ecclesiastique dans la ville de St. Denys; mais le Monastère, dont le Prieur est vicaire général & perpétuel de l'Archevêque, est demeuré avec son Enclos, sous la dépendance immédiate du St. Siège. Il jouit aujourd'hui de 60000 liv. de rentes & de la Jurisdiction civile sur la ville. Les Appels de son Baillage vont directement au Parlement de Paris.

Outre l'Abbaye, St. Denys renferme encore 13 églises, du nombre desquelles est la Collégiale de St. Paul; un Hotel-Dieu administré par le prieur de l'Abbaye, un Curé de la ville & 3 Bourgeois, & 5 Couvents, qui sont les Récollets, les Carmelites, les Annonciades, les Ursulines & les filles de Ste. Marie.

Cette ville & St. Maur forment une Chatellenie.

2) *Chelles, Cala, ou Cellæ*, Bourg avec une Chatellenie, situé près de la foret de Bondy, autrefois appelé *Laochonia Sylva*. Les anciens Rois Mérovingiens y avoient un Palais, & Ste. Baltrilde y fonda, l'an 660 une célèbre Abbaye de filles, à présent de l'ordre de St. Benoît, & qui a eu plusieurs Princesses pour Abbeses. Ses revenus se montent à plus de 60000 liv. C'est dans son voisinage que *Childeric* fut tué par les intrigues de *Fredegonda*.

3) *Montmorency, mons Maurencianus*, petite ville ancienne avec une Prévôté & une Chatellenie dans un vallon des plus agréables, auprès d'une belle foret, & érigée en Duché-Pairie dès 1551. Après la mort de l'illustre Maréchal Henri II, de Montmorency, décapité en 1632, ce Duché-Pairie passa à la maison de Condé, & en 1686, son nom fut changé en celui d'*Enghien*. Il y a un Chapitre appartenant autrefois à une Collégiale, & réuni à la Congrégation de l'oratoire, & un Monastère de Mathurins, auprès duquel est une belle maison batié par le célèbre Peintre *le Brun*, & occupée après lui par *Crozad*.



La Paroisse & Chatellenie d'*Escouen*, ou *Ecouen*, possédée par le Prince de Condé, est dépendante du Duché d'Enquien. On y voit un Chateau fort vaste, & plusieurs maisons de plaisance. *Escouen* est fort connu dans l'histoire de France par l'édit qui y fut donné au mois de Juin 1559, & qui ordonnoit de punir de mort les Luthériens.

4) *Beaumont*, petite ville sur la rive gauche de l'Oise, avec titre de Comté, Baillage, Maitrise particulière des eaux & forets, Maréchaussée, gouvernement particulier &c. Il y a une église Collégiale, dont les Canonicats sont à la nomination du Prince de Conti, en qualité de seigneur Engagiste. Dès l'an 1328, la ville & Seigneurie de Beaumont fut érigée en Pairie par le Roi Philippe de Valois.

5) *Gonnesse*, Bourg avec une justice royale qui ressortit à la Prévôté-Vicomté de Paris, un marché considérable, 2 paroisses, un Hotel-Dieu &c. Il est renommé pour le bon pain qu'on y fait, qui est d'un gout & d'une blancheur admirables, qualités que l'on attribue à l'eau du ruisseau de *Crould* (*Crodoldus*), sur lequel il est situé.

6) *Louvres*, bourg situé sur la route de Paris à Senlis.

7) *Luzarche*, petite ville où l'on fait beaucoup de dentelles.

8) *Argenteuil*, bourg & Chatellenie, où il y a un Bureau de la formule ou papier timbré; une Paroisse dédiée à St. Denys; un Prieuré de l'ordre de St. Benoit; un Couvent d'Augustins reformés; un autre fort riche de religieuses de l'ordre de Citeaux, & un troisième d'Ursulines.

II. Le second Gouvernement subalterne comprend

1. La *Brie-françoise*, où l'on voit

1) *Lagny*, *Latiniacum*, petite ville sur la Marne, avec une célèbre Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Be-

Benoit, de la Congrégation de St. Maur, 3 paroisses, dont la principale porte le nom de St. Pierre, & une Commanderie de Malthe, de la Langue & du grand-prieuré de France, & dont le revenu est de 19674 liv. Aux fauxbourgs de cette ville est un Couvent de l'ordre de St. Augustin, & un prieuré conventuel de Religieuses de l'ordre de St. Benoit, sous le nom de *Laval*. En 1242, il se tint un Concile à Lagny.

2) *Brie*, anciennement *Braye - Comté - Robert*, *Braya* ou *Bria Comitis Roberti*, petite ville qui a pris son surnom de Robert de France, seigneur de Brie & Comte de Dreux son fondateur. Après avoir passé successivement sous la domination de plusieurs seigneurs, elle fut réunie à la Couronne par François I. Il y a un Gouverneur, une justice royale, une Chatellenie & un Baillage soumis à la Prévôté & Vicomté de Paris, un grenier à sel, & un Couvent de Minimes.

3) *Corbeil*, *Corbolium* ou *Corbonium ad Sequanam*; *Josedum*; ville située sur l'une & l'autre rive de la Seine, au confluent de la rivière de Juigne, Juine ou Essone, qui sépare l'ancienne ville située dans la Brie-françoise, de la nouvelle, qui est la plus considérable, & qui fait partie du Hurepoix. Il y a à Corbeil 2 ponts de pierre, l'un sur la Seine, l'autre sur la Juine, 3 fauxbourgs; une Eglise collégiale; 3 autres paroisses; un Prieuré & Trésorerie de l'ordre de Malthe; un autre prieuré d'Augustins, un Couvent de Recolets, un d'Ursulines, & un Hotel-Dieu. C'est en même tems le siège d'une Prévôté royale, d'une Chatellenie, d'une Gruerie, & d'une Capitainerie des Chasses. Les manufactures de tan & de peau fournissent au principal commerce qui s'y fait. Cette ville appartenoit anciennement aux Comtes de Perche, puisque Godefroy II. entr'autres, Comte de Perche, est appellé *Comes Corbonensis*.

4) *Rozoy*, petite ville avec une Eglise paroissiale & un Couvent.

5) *Ville-neuve St. George*, petite ville sur la Seine, avec une Chatellenie. Vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière, est le village nommé *Ville-neuve le Roi*, où il y a une très belle maison de Campagne.

6) *Tournan*, bourg assez considérable, de même qu'*Hericy* qui a titre de Baronie.

7) *Nangis*, petite ville avec titre de Marquisat, un beau Chateau & un Parc, & dont les environs sont également agréables & fertiles. Elle appartient à la maison de Guerchy.

8) *Geures, ou Tresmes*, petit endroit qui porte le titre de Duché-pairie.

2. Le Duché de *Valois, Ducatus Vadensis*, autrefois appelé le *Comté de Crepy*, ou *Crespy*, & possédé par les Comtes de Vexin & d'Amiens. Il fut réuni à la Couronne par Philippe-Auguste, donné par Philippe le hardi en 1284 à Charles son fils cadet, érigé en Duché par Charles VI en 1402, & déclaré Pairie par Louis XIV. Il appartient aujourd'hui au Duc d'Orleans. Les endroits qui le composent, sont :

1) *Crepy en Valois*, ancienne capitale de cette Province, & chef-lieu d'une Election de son nom. Elle fut autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais le commerce en grain & en bois qui s'y fait, est toujours très important. Il y a un Gouverneur, un Baillage & un Présidial, une Prévôté, une justice-royale, une Chatellenie, un grénier à sel; 2 Eglises collégiales, 3 paroisses & un Couvent de Capucins. Le Baillage & siège Présidial de Crépy est dans l'appanage du Duc d'Orleans, qui en nomme tous les officiers.

2) *Senlis, Sylvanectes, Augustomagus*, ville située sur une hauteur, au bord de la petite rivière de Nonnette, avec un Evêché, une Election, un Gouverneur, un Baillage, une Prévôté, un Présidial, une  
Mai-



Maitrise particulière des eaux & forets, un grenier à sel, une Maréchaussée, & une Capitainerie royale des Chasses; 3 fauxbourgs, 6 Eglises paroissiales, y compris la Cathédrale & une Collégiale, une chapelle royale &c. L'Evêque est suffragant de l'Archevêque de Rheims, & son Diocèse renferme 177 Paroisses, 44 Chapelles, 3 Abbayes, 9 Prieurés & 19 hopitaux. Ses revenus annuels se montent à 18000 liv. & la taxe en Cour de Rome à 1254 florins. Senlis a son droit municipal, & elle est fermée de murailles avec un fossé sec & quelques boulevards. Il s'y lave beaucoup de laine pour les manufactures de Beauvais; mais d'ailleurs il s'y fait peu de commerce.

3) *Mont-l'Evêque*, village près de l'Abbaye de la Victoire. Il y a une assez belle maison de plaisance des Evêques de Senlis.

4) *Chantilly*, Bourg considérable appartenant autrefois à la Maison de Montmorency, & que Louis XIV donna, l'an 1661; en toute propriété à la Maison de Condé. Il y a 2 chateaux magnifiques, le grand & le petit, qui avec les jardins, Menagerie, Parc, Orangerie, foret &c. qui en dépendent, forment de Chantilly un lieu délicieux, & digne de l'attention des personnes de gout. Vis-à-vis l'entrée du grand Chateau est une statue équestre en bronze du dernier Connétable de Montmorency, très bien modelée & dont les connoisseurs font beaucoup de cas. L'Ecurie de ce Chateau est sans égale en France.

5) *Verneuil*, Chateau de plaisance appartenant à la Maison de Bourbon-Condé.

6) *La Versine*, maison de chasse.

7) *Creil*, petite ville, avec un Baillage, une Châtellenie, & une Eglise collégiale. Vis-à-vis, au milieu de l'Oise, est une petite isle délicieuse où le Roy Charles V, fit bâtir un Chateau assez fort qui fut pris par les Anglois, & repris sous Charles VII, en 1442.

8) *Pont-St.-Maixance*, petite ville commerçante avec un Pont sur l'Oise, & une Prévôté qui ressortit au Baillage de Senlis.

9) *Verberie*, petite ville sur l'Oise, où il s'est tenu plusieurs Conciles. Il y a dans son voisinage une source minérale, froide, & dont le gout insipide a quelque chose d'analogue au sel commun.

10) *Bethisy*, Bourg avec 2 paroisses, & une Prévôté qui ressortit au Baillage de Crépy.

11) *Coudun*, Bourg avec une Paroisse qui porte le titre de Doyenné rural. Il est fort connu depuis le Camp de 1698, où le Roi Louis le Grand assembla une armée composée de l'élite de ses Troupes, pour donner une idée de la guerre aux Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry ses petits-fils. Ce Camp est connu plus particulièrement sous le nom de *Camp de Compiègne*. Il se renouvelle presque toutes les années, depuis la dernière guerre. Les Troupes y passent en revue, & le concours des spectateurs de tout rang y est innombrable.

12) *Compiègne, Compendium*, ancienne & belle ville située sur l'Oise, Gouvernement de place, chef-lieu d'une Election de son nom, Prévôté, Baillage, grenier à sel, Maitrise particulière des eaux & forêts, Capitainerie des Chasses, Maréchaussée, Bureau du Tabac, avec une magnifique maison royale, où la Cour passe ordinairement une partie de l'été & de l'arrière-saison. Il y a dans cette ville une Eglise collégiale dédiée à St. Clément; 4 Eglises paroissiales, dont 2 dans les fauxbourgs; un Hotel-Dieu; un Collège occupé ci-devant par des Jésuites, & régenté aujourd'hui par des séculiers; plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, entr'autres des Cordeliers, des Dominicains, des Carmelites &c. & une fameuse Abbaye de Benedictins, sous le titre de *St. Corneille*, qui partage la Jurisdiction de la ville avec le Roi. Depuis 1656, il n'y a plus d'Abbé, & la Menſe en a été unie à l'abbaye royale des religieuses

ses du Val-de-grace de Paris. Le Commerce principal de Compiègne se fait en bleds, en bois & en laine. Il s'y est tenu plusieurs Conciles & Assemblées ecclesiastiques dans les années 757, 823, 833, 877, 1085, 1092, 1193, 1235, 1278, 1304 & 1329. En 1430 les Anglois y prirent la Pucelle d'Orleans; en 1624 on y conclut une alliance avec les Pais-bas; & en 1709 l'Electeur de Bavière s'y refugia.

13) *Monchi-le-chatel*, où il y a un chateau, dans l'enceinte duquel on trouve une église collégiale avec un Chapitre. Il y a aussi un Hotel-Dieu & une Maladerie.

14) *Blerancourt*,<sup>1</sup> bourg où il y a un chateau d'une très belle Architecture.

15) *Le Ferte-Milon*, *Firmitas Milonis*, petite ville sur la rivière d'Ourques qui la divise en haute & basse ville. Elle tire son nom du Comte Milon son fondateur, & l'on y trouve 3 paroisses, 2 prieurés simples, un couvent de Cordelières, une maison de l'ordre de Citeaux, nommée *St. Lazare*; un Baillage, une Chatellenie, dépendants du Baillage de Crépy; un magnifique Chateau, appelé communément la *grande Maison*, & appartenant à l'Evêque de Soissons &c.

16) *Villers-cotte-Rets*, *Villaris ad Collum Retiæ* ou *Regiæ*, petite ville à l'entrée du Bois de Retz dont elle prend son nom. Il y a un beau Palais appartenant au Duc d'Orleans, une Paroisse, une Abbaye, une Prévôté dépendante du Baillage de Crépy, & un Gouverneur.

17) *Vé, Vadum*, Chateau entre Villers-cotte-Rets & Crépy. Il servoit autrefois de Résidence aux Comtes de Crépy; c'est pourquoi leur Comté fut appelé *Comitatus Vadensis*.

18) *Nanteuil le Haudouin*, petite ville ou bourg, avec une Prévôté de Benedictins de la Congrégation de Cluny, & un beau Chateau, très régulier & bien situé.



3. Le *Soissonnois*, district de l'ancienne Picardie, & où l'on trouve

1) *Soissons*, *Noviodunum*, *Augusta Suessionum* capitale de tout ce Gouvernement, & située sur l'Aisne, dans un vallon agréable & fécond. Elle est grande, bien peuplée, & porte le titre de Comté. C'est la résidence du Gouverneur général, & le siège d'un Evêque. Il y a en outre une Généralité, une Indendance; un Bureau des finances; une Election; un Baillage; un Présidial; un Grenier à sel; une Maitrise des eaux & forêts; une Maréchaussée &c. L'Evêque est suffragant de l'Archevêque de Rheims, en l'absence duquel il a le droit de sacrer le Roi. Son Diocèse renferme 397, d'autres disent 450 paroisses & 23 Abbayes. Ses revenus annuels se montent à 18000 liv. & sa taxe en Cour de Rome à 2400 florins. Soissons renferme, outre l'église Cathédrale, 3 Collégiales; 6 Abbayes; un Collège des Pères de l'Oratoire; plusieurs Couvens; une Academie françoise & un vieux Chateau. Il s'y est tenu divers Conciles, aux années 743 ou 744. 853. 866. 941. 1078. 1092. 1120. ou 1137. 1155. 1202 ou 1210 & 1456. Une partie de l'ancien Comté de Soissons fut réuni à la Couronne en 1566, l'autre échut à Louis de Bourbon Prince de Condé, & tomba ensuite, à titre d'héritage, à sa soeur, femme de Thomas de Savoye Prince de Carignan; dont les fils & Descendants ont pris le nom de Comtes de Soissons.

2) *Brenne* ou *Braine*, *Braina*, petite ville sur la rive droite de la Vesle, avec un ancien titre de Comté, annexé au Duché de Valois, & une Abbaye. Le nom de *Braina* se trouve dès l'an 930 dans la Chronique de Flodoard,

3) *Vaili*, *Veliacum*, petite ville sur l'Aisne.

4) *Pont-à-verre*, petite ville sur la même rivière.

5) *Cœuvres*, ville qui fut érigée en Duché Pairie sous le nom d'*Estrées* en 1645. Cette Pairie s'est éteinte,

éteinte, il y a environ 20 ans, par la mort du dernier Maréchal d'Estrées de cette maison. Celui qui vit actuellement est d'une maison toute différente.

6) *Humières*, ou *Mouchi le pierveux*, petite ville sur la rivière d'Aronde, avec le titre de Duché.

7) *Rouci*, Château & Comté.

8) *Fiere en Tardenois*, bourg avec un château.

4. Le *Noyonnois*, portion de l'ancienne Picardie.

On y voit

1) *Noyon*, *Noviomagus*, *Veromanduorum*, *Novionum*, *Noviodunum*, ville fort ancienne, assez grande, belle & bien peuplée, chef lieu d'une Election; Grénier à sel, & située sur la petite rivière de Verfe, qui, à un quart de lieue de-là, se jette dans l'Oise. C'est le siège d'un Gouverneur, d'un Baillage qui ressortit au Présidial de Laon, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, d'une Maréchaussée, & d'une ancienne Prévôté royale. L'Evêque est Comte & Pair de France, & suffragant de l'Archevêque de Rheims. Son Palais est magnifique, & ses revenus annuels montent à 25000 liv. & sa taxe en Cour de Rome à 3000 florins. Son Diocèse embrasse 450 Paroisses & 17 Abbayes. Outre l'église Cathédrale, & une Chapelle royale, on compte à Noyon 10 paroisses, dont deux dans les fauxbourgs; deux Abbayes d'hommes; 5 Couvents & Communautés de l'un & de l'autre sexe; un Collège, un Séminaire, un Hotel-Dieu, un Hopital général, & un hotel de ville fort régulier. Son principal Commerce consiste en bled, froment & avoine, qu'on transporte à Paris par l'Oise & la Seine. Celui des toiles de chanvre & de lin, & des cuirs tannés y est aussi fort considérable. C'est la Patrie de *Calvin* & de *Sarrazin*; le lieu où *Childeric II*, est inhumé, où *Charlemagne* fut couronné, & où *Hugues Capet* fut élu Roi. Il s'y est tenu plusieurs

Conciles ; savoir aux années 814. 831. 1231 ou 1233. 1271. 1280 & 1344. En 1516 François I y conclut un Traité avec Charles Duc d'Autriche, depuis Empereur sous le nom de *Charles-quin*. Cette ville a essuïé en divers tems les plus grands malheurs. Les Normands la prirent & la saccagèrent dans le 9<sup>me</sup> siècle. Dans les 11<sup>me</sup> 12<sup>me</sup> & 15<sup>me</sup> elle fut brulée jusqu'à six fois ; & elle eut beaucoup à souffrir du tems de la ligue qui s'en étoit emparée en 1593 ; mais Henri IV la reprit l'année suivante.

2) *Chauny, Calniacum*, petite ville sur la rive droite de l'Oise, qui y commence à devenir navigable. Elle a un Gouverneur particulier, une maîtrise des eaux & forets, une Chatellenie royale, deux paroisses & 3 Couvens. Elle fait partie du Marquisat de Guiscard.

5. Le *Laomois*, autre portion de l'ancienne Picardie.

On y trouve

1) *Laon, Lugdunum clavatum, Laodunum* ou *Lodunum*, ville capitale & Evêché, située au milieu d'une belle plaine & scise sur une hauteur au pié de laquelle le ruisseau d'Ardon prend sa source. Elle est bien batié, ses rues sont belles & l'air y est très sain. Il y a un chateau, autrefois très fort, & un Gouverneur, un Présidial, une Election, un Grenier à sel, un Bureau des traites foraines ; une maîtrise particulière des eaux & forets ; une Maréchaussée, un Bailage, qui est le prémier du Royaume ; une Prévôté non ressortissante, 16 Paroisses, une Commanderie de l'ordre de Malthe, de la Langue & du grand-Prieuré de France, & dont le revenu est de 11800 liv. 3 Eglises Collégiales outre la Cathedrale, 3 Abbayes d'hommes ; 2 Abbayes de filles, 5 Couvens de l'un & de l'autre sexe ; une maison de filles hospitalières ; un hopital général, un Hotel-Dieu ; un Séminaire ; un Collège entretenu aux frais de la ville &c. L'Evêque est



est suffragant de Rheims & le second Duc & Pair de France. Son Diocèse comprend 420 Paroisses, 15 Abbayes d'hommes, 4 Abbayes de filles & 10 Chapitres. Il jouit de plus de 50000 liv. de rentes, & selon la taxe en Cour de Rome, il paye 4000 florins pour l'expédition de ses bulles. On fait de très bon vin dans un des Cantons des environs de cette ville.

2) *Corbigny* ou *St. Marcoul de Corbeny*, bourg où il y a une fameuse église dédiée à *St. Marculse*, & auprès duquel est un Prieuré de Benedicéins, dont le Couvent est très beau. Les Rois de France, après leur Sacre, y vont ordinairement faire une Neuvaine. C'est, à ce qu'on prétend, où ils reçoivent le pouvoir de guérir les écrouelles. Plusieurs se sont contentés d'y envoyer leurs Aumoniers.

3) *Lieffe*, ou *N. D. de Lieffe*, bourg qui ne consiste qu'en une seule rue formée presque entièrement par des Hotelleries, & par des Boutiques de Merciers qui vendent des Chapelets & des Médailles. Il est célèbre par les pèlerinages presque continuels qui se font à son église, à cause d'une image de la Vierge qui s'y trouve.

4) *Coucy*, *Codicium*,<sup>1</sup> petite ville divisée en haute & basse: la première située sur une montagne est nommée *Coucy le Chatel*, à cause de son Chateau autrefois très important, & dont il ne reste qu'une tour extraordinaire par sa hauteur, sa solidité & sa grosseur; l'autre appelée *Coucy la ville*. C'est une Baronnie très ancienne, aujourd'hui Marquisat, dont le nom fut porté jadis par une des premières & des plus illustres familles du Royaume. En 1400 & 1505 elle fut créée Pairie, & Louis XIV la fit entrer dans l'appanage du Duc d'Orléans, qui continue à en jouir. Il y a un Gouverneur; un Baillage; une Maîtrise particulière des eaux & forêts, un grénier à sel; & un Prieuré de Benedicéins qui vaut au moins 3000 liv. de rentes.

5) *Prémontré*, paroisse où se trouve la fameuse Abbaye chef-lieu de l'ordre de ce nom.

6) *Crépy en Laonnois*, petite ville, avec une Prévôté royale. Son terroir est fertile, principalement en grains & en paturages.

III. Le troisième Gouvernement subalterne comprend

1. Le *Beauvoisis*, aussi portion de l'ancienne Picardie, & où l'on trouve

1) *Beauvais, Bellovacum, Casaromagus*, ville ancienne & belle, située sur la rivière de Terrain, avec une Prévôté & un Baillage appartenants à l'Evêque, de même que la Maitrise des eaux & forêts; un Présidial, une justice seigneuriale tenue en Pairie; un Grenier à sel; une Maréchaussée, une Election &c. une église Cathédrale; 6 collegiales; 13 paroisses; 3 abbayes d'hommes; un beau Séminaire; plusieurs Couvents de l'un & de l'autre sexe; un hospital général; un Hotel-Dieu; une Commanderie de l'ordre de Malthe &c. Depuis 1664 il y a plusieurs manufactures considérables de tapisseries façon de Flandre, & plusieurs autres de Serges & de Draps. L'Evêque de Beauvais, suffragant de l'Archevêque de Rheims, est Comte & Pair de France, & en cette qualité il porte le manteau royal au Sacre des Rois. Son Diocèse comprend 12 chapitres; 14 abbayes; 48 prieurés; 598 paroisses & 300 chapelles. Ses revenus annuels vont au moins à 60000 liv. toutes charges déduites, quoique la taxe en Cour de Rome ne soit que de 4600 florins. Cette ville seroit très forte sans les montagnes qui la dominant de tous cotés. Elle fut cependant assiégée sans succès en 1443 par les Anglois, & en 1472 par le Duc Charles de Bourgogne. Dans ce dernier siège les femmes & les filles concoururent à sa défense, & s'acquirent la plus grande réputation de valeur & de fermeté. Louis XI par reconnoissance, leur

leur accorda par Lettres patentes datées de 1477 l'honneur de précéder les hommes à la procession solennelle qui se fait tous les ans le 14<sup>m<sup>e</sup></sup> Octobre, jour de la fête de *Ste. Angadresme* patronne de la ville.

2) *Clermont en Beauvoisis*, ville avec titre de Comté, située sur une hauteur près de la rivière de Bresche. C'est le chef lieu d'une Election de son nom, & le siège d'un Gouverneur particulier, d'une justice royale, d'une maitrise des eaux & forets, d'un grenier à sel, d'une Maréchaussée, d'un Baillage, & d'une Prévôté réunie au Baillage. Clermont est l'endroit d'où la maison de Bourbon tire son origine. Il s'y fait un Commerce très considérable en grains.

3) *Gerberoy*, *Gerboredum*, *Gerboracum*, très petite ville, avec une église collégiale & chapitre, située sur une hauteur, à quelque distance de la rive droite du Terrain. L'Evêque de Beauvais en est seigneur sous le titre de *Vidam*, vicedominus, & en cette qualité la justice lui appartient. Les Seigneurs de Gerberoy étoient autrefois vassaux des Evêques.

4) *Filtz-james* ou *Warti*, petit endroit érigé en Duché Pairie depuis 1710, en faveur de Jaques-Filz-James Duc de Berwick, & fils naturel de Jaques II. Roi d'Angleterre.

5) *Cagny* ou *Bouflers*, petit endroit érigé en Duché en 1695, & en Pairie en 1708, sous le nom de *Bouflers*: on y voit un Chateau magnifique avec une statue équestre de Louis XIV, en bronze, de la façon du célèbre Girardon.

6) *Bulles*, petite ville avec une Prévôté royale qui ressortit au Baillage de Clermont. On y fabrique de la belle toile.

7) *St. Leu*, Bourg situé au bas d'une montagne près de l'Oise, avec un prieuré de Benedictins. Ses environs sont fertiles en vin, & l'on y trouve d'excellentes carrières.



8) *Liancourt*, Bourg avec un magnifique Chateau, accompagné de Jardins délicieux, & appartenant au Duc de la Rochefoucauld.

2. Le Vexin-françois, district de Normandie, où l'on trouve

1) *Pont-oise*, ville appelée autrefois par les Romains *Briva Isaræ*, nom dérivé du Celtique, & qui signifie *pont sur l'Oise*, à cause du pont, aujourd'hui de pierre, sous lequel passe cette rivière au pié de la colline où elle est bâtie. C'est le chef-lieu d'une Election de son nom, avec une vicomté; une Prévôté; une mairie royale; une Chatellenie; un Grenier à sel; une Maréchaussée; un Baillage; une église Collégiale; 6 autres paroisses, dont une au fauxbourg St. Ouen-l'aumone; une Abbaye de Benedictins; une de Benedictines Angloises; un magnifique Couvent de Cordeliers, dont les jardins sont fort beaux, & où les Etats-Généraux furent tenus en 1561; un prieuré, 5 autres Couvens de l'un & de l'autre sexe; un Collège; 5 hopitaux &c. En 1720 & 1753 le Parlement de Paris fut exilé à Pontoise. Cette ville est defendue par un Chateau.

2) *Magny*, petite ville avec un Baillage royal, un Bureau des cinq grosses fermes, une paroisse, un prieuré, 3 Couvens & un Hopital. Elle appartient à la maison de Neuville-Villeroi.

3) *Chaumont*, *Calvus Mons*, *Calvomontium*, petite ville qui tire son nom d'une montagne chauve, sur laquelle on avoit bâti, dans le 12<sup>me</sup> siècle, une forteresse contre les Anglois & les Normands. C'est le Chef-lieu d'une Election, à laquelle est associée la ville de *Magny*. Il y a en outre un Baillage; une Maitrise particulière des eaux & forets; une Prévôté; une Justice royale; un bureau des traites foraines; une Paroisse; deux Couvens; & une maison de Religieuses hospitalières.

4) *La Roche Guyon*, petite ville avec titre de Duché & un Chateau.

IV. Le quatrième Gouvernement subalterne contient :

1. Le *Mantois* ou *Mantuan*, qui fait partie de la Province de Beauce. On y trouve

1) *Mantes*, *Medunta*, capitale du Païs, située sur la Seine, qu'on y passe sur un beau pont de pierre, de 36 arches. C'est le chef-lieu d'une Election, & le siège d'un Gouverneur; d'une Prévôté; d'un Baillage; d'un Présidial; d'un Grenier à sel; & d'une Maréchaussée. Il y a aussi un Chapitre, 3 Couvens, & un Hopital fort bien entretenu. L'une des promenades de Mantes est *l'Isle Champion*, lieu agréable bordé par la Seine, & embelli d'un beau plan d'ormes.

2) *Meulan*, *Melleatum*, petite ville avec un Baillage; un Grenier à sel &c. située sur la Seine, qu'on y passe sur un pont de pierre de 21 arches. On y compte deux paroisses & deux couvens. Vis-à-vis est une petite Isle formée par la Seine, où il y a un fort qui contient, outre le logement du Gouverneur, une petite église paroissiale, & un Couvent de Benedictins.

3) *Dreux*, *Durocasses* ou *Duroctiffæ*, ville avec titre de Comté, & l'une des plus anciennes du Royaume, située au pié d'une montagne, sur la petite rivière de Blaise. C'est le Chef-lieu d'une Election, & l'on y trouve un Baillage-royal; une Jurisdiction pour les Manufactures; une Maitrise particulière des eaux & forets; un grénier à sel; une Maréchaussée; deux paroisses; deux couvens; plusieurs Manufactures d'Etoffes en Laine; & un vieux Chateau bati sur la montagne, & qui renferme, outre le logement du Gouverneur, une belle église collégiale. En 1562 il se livra dans la plaine au dessus de Dreux une fameuse bataille entre les Catholiques & les Réformés.

4) *Mont-*

4) *Montfort l'Amaury*, petite ville située sur une colline, & chef-lieu d'une Election de son nom, avec un Baillage; une Maitrise des eaux & forets; un Grenier à sel; une Maréchaussée; une église collégiale; deux Couvens; un Hotel-Dieu &c. Elle fut érigée en Duché-Pairie en 1692 par Louis XIV.

5) *Anet*, bourg situé au confluent de l'Eure & de l'Aure, avec un très beau Chateau bâti par Henri II pour Diane de Poitiers; & qui a ensuite appartenu au Duc de Vendôme, avec le titre de principauté.

6) *St. Cloud*, autrefois *Nogent*, *Novigentum* ou *Novientum*, bourg situé sur une hauteur, près de la Seine, sous le titre de Duché Pairie, qui lui fut conféré en 1678 par Louis XIV en faveur de l'Archevêque de Paris, qui en est seigneur, & qui dès lors se qualifie de Duc de St. Cloud & Pair de France. Il y a un beau pont de pierre sur la Seine, une Collégiale, un Couvent, & un Chateau royal, dont l'Architecture, les marbres, les peintures sans prix, les sculptures, les jardins, les eaux en cascades admirables, bassins, jets &c. que l'art y a ménagés, les Bois, la situation, les vues &c. en font l'un des plus beaux Palais de France, & l'un des plus agréables séjours. Il appartient au Duc d'Orleans, depuis 1658 que Louis XIV en fit présent à feu *Monsieur* son frère unique. On fabrique de la belle porcelaine à St. Cloud, & les agréments de toute espèce dont on y jouit, y attirent sans cesse une foule de Parisiens. En 1583 Henri III y fut assassiné par le Moine *Jacques Clément*.

7) *Ruel*, bourg agréable, avec un beau Chateau de plaisance, où le Cardinal de Richelieu avoit fixé son séjour. Les Jardins en sont magnifiques & ornés de cascades, les premières qu'on ait vues en France.

8) *Sceaux*, *Seaux* ou *Ceaux*, bourg à deux lieues de Paris, avec un Chateau charmant & bien situé.

9) *Bourg-la-Reine*, endroit qui n'offre rien de remarquable.



10) *Paloisel* ou *Palaiseau*, bourg avec titre de Marquisat, Prieuré & Chapitre.

11) *Clugny*, chateau parfaitement régulier, à l'entrée de l'avenue de Versailles, & bâti par Louis XIV, pour la Duchesse de *Montespan*, sous l'inspection de J. H. Mansard, dont il est le premier chef-d'œuvre. Les Jardins, Bois, Orangerie, Etang, Menagerie, qui en dépendent, ont leur mérite particulier. Le tout appartient aujourd'hui aux héritiers du Duc du Maine.

12) *Versailles*, qui n'étoit autrefois qu'une Paroisse avec un Prieuré, dépendans de St. Magloire de Paris, soumis à des Seigneurs particuliers Vassaux de l'Evêque de Paris; & dont il est déjà fait mention dans des Chartes du XI siècle. Louis XIII l'acheta, y fit bâtir une maison de Chasse, & c'est aujourd'hui une ville assez grande & divisée en vieille & nouvelle par la grande avenue du Chateau qui forme 3 allées, celle du milieu de 25 toises, & chacune des 2 collatérales de 10 toises de largeur. Le *vieux Versailles* est le quartier opposé à la ville neuve, & l'on y descend de la place royale par plusieurs rampes du côté du midi; on y voit, outre un grand nombre d'Hotels considérables & divers Magazins, *les Ecuries, les Gardes du Corps, l'Eglise & le Couvent des Recolets; le parc aux cerfs* où il y a une place & une nouvelle paroisse dédiée à St. Louis; & le *grand Commun*, dont la façade est de 50 toises, & qui renferme tant de logemens, qu'on y compte jusqu'à 700 pièces de toute grandeur, sans le rez-de-chaussée. Le *nouveau Versailles* est plus brillant que le vieux, & l'on y trouve tout ce que l'on peut désirer pour la commodité d'une grande ville. On y voit: *la Paroisse de Versailles* de 47 toises de longueur sur 18 de largeur, & desservie par les PP. de la Mission de St. Lazare: Elle fait face à la *place Dauphine*, & son portail est accompagné de 2 Clochers un peu moins élevés qu'une espèce de Coupole ou Dôme qui couronne le haut de

l'Eglise, & qui répond au milieu de la croisée: *La Maison des PP. de la Mission; celle de la Charité; le Marché; les Ecuries de la Reine; la place de Bourgogne; le Chateau d'Eau; le Cheni*, où l'on tient les Equipages & les Chiens de chasse. Le logement en est séparé par 3 grandes Cours, qui en ont 4 autres de chaque côté, où sont 8 Corps de logis, outre celui du grand-Veneur. Cet édifice a un Portique orné de Colonnes & de Pilastres d'ordre Dorique, & les combles sont terminés par des Vases, à la manière des plus beaux Palais d'Italie: *L'Hotel de Conti*, qui fait face au Cheni, & qui a été bâti dans la même symmétrie: *La place d'Armes ou place royale*, de 180 toises de largeur, faisant face au Chateau, & environnée de Pavillons que les Princes & seigneurs de la Cour y ont fait bâtir: *Les Ecuries*, qui sont d'un gout & d'une magnificence incomparables: *Le Chateau*, qui sert de résidence à Louis XV, & dont la dépense monte à 300 millions. C'est à présent, au rapport de tous les connoisseurs, le plus grand & le plus magnifique Palais du monde. Tout ce que la nature & l'art ont de plus éclatant, & ce que les anciens & les modernes ont inventé ou travaillé de plus parfait, y brille de toutes parts. Une description détaillée demanderoit un Volume, & nous nous contenterons d'en donner une en gros & aussi succincte qu'il sera possible.

Entre la place d'armes & l'avant-cour de ce Chateau est une grille dorée, de 12 pieds de hauteur, élevée sur un soubassement de pierre de 5 pieds, & terminée par 2 guerites accompagnées de 2 groupes qui représentent les victoires de la France sur l'Empire & sur l'Espagne.

*L'Avant-Cour*, s'élève en glacis vers le Chateau sur 85 toises de long, & forme une demi-lune, dont les coins & le fond sont ornés de 4 pavillons occupés par les Ministres & secrétaires d'Etat. A droite & à gauche sont 2 rampes de 8 toises de large, fermées de

balustrades ou appuis de pierre, avec 2 fontaines, & ménagées sur le comble de plusieurs Corps-de-gardes voutés, qui s'étendent jusques sous les 4 pavillons.

A l'entrée de la *grand'-Cour* est une seconde grille de fer, de 12 pieds de haut, terminée en piques avec de grosses houppes dorées. La porte du milieu, de 12 pieds de largeur sur 18 de hauteur, est accompagnée de 2 groupées représentant la paix & l'abondance. Sur ses ailes sont 2 corps de batimens, chacun avec un Pavillon & des Balcons de 10 toises, soutenus par 6 colonnes & ornés de 6 statues. Ce sont les offices de la Panneterie, du Gobelet, de la Fruiterie, & autres, au dessus desquels sont les statues symboliques des Elemens qui produisent les vivres qu'on y consume.

L'Ensemble du Chateau offre la perspective d'un magnifique Theatre, à cause de l'élévation douce du terrain, & de la diminution de la largeur des Cours, de la hauteur & grandeur des Batimens, qui sont plus petits & plus resserrés, à mesure qu'ils s'éloignent de l'Entrée. On le distingue en vieux & nouveau. *Le vieux* à été bâti par Louis XIII; & son successeur, par vénération pour sa mémoire, n'en a rien fait abattre, quoiqu'il l'ait considérablement augmenté & embelli. La face & les ailes qui le composent, sont de pierres de taille & de briques, remplies de bustes antiques sur des consoles de même matière, avec une balustrade surmontée de 18 statues de 8 pieds de haut. La grande façade est ornée d'un Balcon soutenu de 8 Colonnes d'ordre Dorique de marbre d'un rouge jaspé de blanc & de bleu, avec les bases & les chapiteaux de marbre blanc, & le fronton orné des statues d'Hercule & de Mars. Les Couvertures sont enrichies de dorures & d'ornemens qui donnent au tout un air de grandeur & de magnificence qui l'on ne peut décrire.

Deux doubles corps de logis, pratiqués aux cotés de la grande Cour, qu'ils retrécissent par degrés, joignent le vieux Chateau au nouveau, & se termi-



nent avec beaucoup d'avantage à la *petite Cour*, qui est plus élevée, & toute pavée de marbre noir & blanc.

A coté de la *petite Cour* est la *nouvelle Chapelle*, de 22 toises de longueur, 12 de largeur, & environ 14 de hauteur, dont l'architecture d'ordre Corinthien, est formée de pierres de Liais belles comme le marbre. On y voit 3 ordres de fenêtres, les unes sur les autres, dont les vitres sont de grandes glaces. Son comble est surmonté d'une belle balustrade ornée de 28 statues, qui représentent les 12 Apôtres, les Pères de l'Eglise & des vertus Chrétiennes; avec un Clocher en lanternes, des consoles, des festons & d'autres ornemens tous brillants de dorure. Son pavé est de marbre à compartiments. Le grand Autel est de marbre très précieux & chargé d'ouvrages de bronze; les Confessionnaux sont dorés, aussi bien que les Tribunes du Roi & de la Reine, & le Corridor ou Tribune du pourtour, soutenue par 16 colonnes & quelques pilastres d'ordre Corinthien &c.

Ce qu'on appelle le *Chateau-neuf* donne sur les jardins, & est composé de divers corps de batimens qui forment une façade de plus de 300 toises de longueur, de même symétrie, & dont le Comble est chargé de statues, de trophées & de vases sans nombre, posés sur la balustrade qui y règne. Louis XIV, le fit construire pour donner à tout l'édifice, cette magnificence & cette régularité qui le font passer pour une des merveilles du monde.

Parmi les Appartemens du bas, on remarque les *Bains*, ornés de Colonnes de marbre de rance, de peintures, de dorures & d'autres ornemens inestimables, & où il y a une grande Baignoire de marbre, digne de la magnificence des anciens Romains.

Le *grand Escalier* est entièrement de marbre. Sa beauté efface tout ce que la Grèce & l'Italie ont jamais eu de plus admirable; car outre que l'or & l'azur

l'azur y brillent par tout, le prix de l'ouvrage y passe celui de la matière.

Du grand Escalier on passe dans le *Cabinet des antiques*, & de là dans les *Salles de l'Abondance*, de *Vénus*, de *Diane*, de *Mars*, de *Mercur*, de *Apollon* &c. qui renferment, outre des dorures & des meubles sans prix, des peintures analogues aux Dieux & Déeses dont elles portent les noms, & toutes des meilleurs Maitres. On entre ensuite dans

*La grande Gallerie*, qui est la plus belle qui soit au monde. Elle a 37 toises de longueur sur 5 de largeur, sans y comprendre les 2 salons qui sont aux extrémités, & avec lesquels elle occupe toute la grande façade de l'avant-corps du Chateau-neuf, qui donne sur les jardins. Elle est d'ordre composite françois, avec des Cocqs, des Soleils & des fleurs de Lys dans les Chapiteaux, des Courones de France, & des Colliers des ordres de St. Michel & du St. Esprit dans la Corniche. L'ordonnance de l'architecture est réglée par 17 grandes fenêtres ceintrées qui répondent à autant d'arcades de la même grandeur, remplies de glaces sur lesquelles tous les objets du Parc viennent se répéter. Les unes & les autres sont séparées de chaque coté par 24 pilastres, & ornées de 2 statues antiques, posées dans des niches. Les 2 fonds des extrémités sont composés chacun d'une grande arcade, accompagnée de 2 Colonnes, de 6 pilastres, & de statues antiques placées sur des pedestaux en saillies. L'une de ces Arcades sert d'entrée au *Sallon de la guerre* qui est du coté des grands Appartemens du Roi; & l'autre au *Sallon de paix*, vers les Appartemens de la Reine.

Toute cette Architecture est de marbre de différentes couleurs, à l'exception des bases & des Chapiteaux qui sont de bronze doré, aussi bien que les trophées, les peaux de lions, les festons de lauriers & de fleurs, les soleils Rhodiens, & les roses qui ornent les arcades & les entre-deux des Pilastres.

Au dessus de l'Entablement, il y a des cartouches & des trophées de différentes figures, servants de couronnemens aux arcades. Ces cartouches sont remplis d'inscriptions, au dessus des grands tableaux de la voute, & accompagnés de 2 griphons & de 2 sphinx. Les trophées sont soutenus par 2 Enfans qui tiennent des guirlandes; le tout est de stuc doré.

Toute la Gallerie est voutée d'un berceau en plein ceintre, enrichi d'une composition d'architecture en perspective de divers marbres, avec des compartimens d'or; c'est à que l'inimitable *le Brun* a représenté l'histoire de Louis XIV, dequis 1659, jusqu'en 1678, sous des figures allégoriques en 9 grands tableaux & 18 petits. Sept grands tableaux, de différentes formes partagent la longueur de la gallerie; & 2 dans les fonds, se communiquent à une portion de la voute par des draperies & par des nuages.

Sous les 2 tableaux des extrémités, on a peint vers le Sallon de la guerre, dans les ouvertures d'une architecture feinte, de grands tapis de velours, où sont tissus les trophées des premières Campagnes de Louis XIV, que des Victoires & des Satyres détachent, comme pour faire place aux trophées de ses dernières Conquêtes. Du coté du Sallon de la paix, les tapis ne paroissent plus, & les Victoires y ont déjà placé des trophées que de jeunes Amours attachent avec des festons de fleurs, tandis que d'autres Victoires élèvent des étendarts & tracent des inscriptions sur l'airain. Les bordures de tous ces Tableaux sont de stuc doré, avec des ornemens analogues aux sujets.

L'Appartement du Roi renferme *la Salle des gardes*, où les Gardes du Corps de S. M. font leur service ordinaire; *le grand Sallon*, d'une somptuosité sans pareille; *la Chambre du Roi*, où tout est au dessus de l'expression pour la richesse & pour le gout; *la Salle du Conseil* ornée de magnifiques tableaux; *le Cabinet du Billard*, où l'on voit entr'autres une Horloge, ou Pendule, fort curieuse: quand l'heure veut



veut sonner, le cocq chante, & la statue de Roi paroît; Hercule sort d'un coté, & assomme une Hydre qui se fait voir de l'autre; la Victoire, ou la Rénommée descend & couronne le Roi. Pendant ces differens mouvemens, il y a un Concert; après quoi l'heure sonne & tout se retire; enfin la *petite Gallerie*, dont la Corniche est accompagnée de 8 figures allégoriques de bronze, & qui est remplie de quantité de tableaux des peintres du premier rang.

*Les Jardins* du Chateau de Versailles se distinguent en grand & petit Parcs, qui ont ensemble 19 lieues de circuit. *Le petit parc* s'étend depuis le grand Canal jusqu'au Chateau, & tout y est rempli d'objets aussi excellents que curieux, placés avec tant de profusion, que la vue en est fatiguée, & ne fait où se fixer. En descendant le grand Perron, chargé de statues de bronze parfaites, on voit d'abord le *parterre d'eau*, divisé en plusieurs bassins, enrichis de nombre de groupes de bronze, de jets-d'eau en gerbes, nappes &c. Ensuite viennent: le *bassin de Latone*, avec un groupe de marbre représentant Latone, Apollon & Diane; *la grande allée ou Tapis verd*, orné de plus de 100 statues, thermes, vases, groupes &c. tant antiques que modernes, & tous de la dernière beauté; *le parterre des fleurs*, fait à l'angloise, sur les desseins du fameux *Le Nostre*; *l'Orangerie*, le plus beau morceau d'architecture Toscan qui soit dans Versailles, & dont le *Parterre*, dans la belle saison, est une foret d'Orangers, de Lauriers, de Mirthes, & d'autres arbres aussi précieux que rares, d'une grosseur & d'une beauté suprenante. *La pièce des Suisses*, Lac de 350 toises de longueur, sur 120 de largeur; *le Mail*, un des plus beaux du Royaume; *le Labyrinthe*, à l'entrée duquel on trouve la figure d'Esope & celle de l'Amour, & à chaque détour d'allée une fontaine avec un bassin de rocailles, où l'on a représenté une Fable du même Esope, expliquée dans un rondeau en 4 vers, de la

composition de *Benserade*, & gravés en lettres d'or sur une lame de bronze: ces fables sont au nombre de 39. *La salle du Bal*; avec une Cascade formée de bassins de coquillages, embellis de vases, de girandoles &c. & un Amphitheatre de sièges de gazon, avec des Accompagnemens de marbre rouge & blanc &c. *Le Bassin de Bacchus*; le Bosquet de la *Girandole*; *le Bassin de Saturne*; *l'Isle royale*; *la Salle des Marioniers*; *la Colonade*, péristyle ou cercle de 32 Colonne de marbre, dont 12 rouges, 12 bleues & 8 violettes, chacune appuyée d'un pilastre d'ordre ionique, de même couleur, avec des bases & des chapiteaux de marbre blanc, & d'autres ornemens. Au milieu est un grand Groupe qui représente *Proserpine* enlevée par *Pluton*, & autour sont 31 bassins, dont les jets s'élèvent à 16 pieds & se terminent en nappes; le magnifique bassin d'*Apollon*, de 60 toises de large sur 45 de long; le Bosquet nommé *l'Encelade*, celui des *Dômes*, où il y a, entr'autres, deux petits temples de marbre blanc d'une beauté achevée; *la Montagne d'Eau*, où l'on voit, quand les eaux jouent, un Obélisque de 60 pieds de hauteur; *le Bassin de Flore*; le Bosquet dit *l'Etoile*; celui du *Dauphin*; *le Bassin de Cerès*; *les Bains d'Apollon*, Bosquet magnifique, qui renferme 3 groupes, couverts de Baldaquins de métal doré; *le Theatre d'Eau*; le Bosquet des 3 fontaines; *le Parterre du Nord*; *la Fontaine de la Pyramide*; *la Cascade de l'allée d'Eau*; *l'Allée d'Eau*; *la Fontaine du Dragon*; *la Fontaine de Neptune*, où l'on voit le triomphe de ce Dieu & d'*Amphitrite*, groupé dans une coquille de 27 pieds d'étendue, sur 14 de hauteur, & richement varié de rocailles & d'ornemens; *l'arc de Triomphe*, au bas duquel sont: *la Fontaine de la France triomphante*; celle de *la Victoire*; & celle de *la Gloire* &c. &c. Les principaux jets-d'eau sont fermés de grilles, & ne jouent que dans les occasions extraordinaires; par ex. en l'honneur des Ambassadeurs & Princes étrangers, aux fêtes du Roi &c.

*Le grand Parc* renferme un grand nombre de villages, de Châteaux, de maisons de Campagne & d'autres objets, dont les principaux sont: *le grand Canal*, de 800 toises de longueur sur 32 de largeur, & croisé d'une traverse de 500 toises de long, aux deux bouts de laquelle sont *Trianon* sur la droite, & la *Ménagerie* sur la Gauche. A la tête de ce Canal est une grande pièce d'eau octogone de 70 toises de diamètre, & dont les angles sont ornés de Tritons sur des chevaux marins.

*La Ménagerie*, petit Château royal, où l'on goûte les plaisirs de la vie champêtre & de la solitude. Il est bâti en Dôme de figure octogone, & l'escalier conduit dans un Sallon de même structure, rempli de dorures, de glaces, & de belles peintures, & entouré d'un Balcon de fer doré d'où l'on découvre tous les environs. Aux côtés sont deux Appartemens, l'un d'Été, & l'autre d'hyver, & chacun composé de 5 pièces arrangées avec le plus grand goût. Au dessous est une fort belle Grotte, avec un jet d'eau tournant au milieu, & des sources qui donnent jusques sur les montées. Les Cours au nombre de 7, qui l'environnent, sont séparées par de grandes grilles, & remplies de différentes espèces d'animaux rares, & de tout ce qui leur est nécessaire. De la Ménagerie, il y a plusieurs Allées qui conduisent à

*L'Abbaye de St. Cyr*, située dans le village du même nom, à une petite lieue de Versailles. Elle fut fondée en 1686 sur les desseins de François Mansard, sous le nom de Louis XIV, par Me. la Duchesse de Maintenon, sa Maitresse ou Epouse secrète, qui la gouverna en qualité d'abesse, jusqu'à sa mort arrivée en 1719. La Communauté est composée de 50 Dames professes, & de 36 soeurs converses, de l'ordre de St. Augustin. Outre les 3 voeux ordinaires de Religion, elles en font un quatrième qui est de consacrer leur vie à l'éducation & à l'instruction de 250 jeunes filles nobles, dont les pères ont vieilli ou sont



morts au service du Roi, & dont Sa Majesté s'est réservé la nomination. Ces jeunes personnes, que l'on y instruit dans toutes les sciences & les ouvrages convenables à leur sexe, sont divisées en 4 Classes ou âges, dont la première porte un *ruban bleu*, la seconde un *jaune*, la troisième un *verd*, & la quatrième un *rouge*. Il faut qu'elles fassent preuve de 4 degrés de noblesse du côté paternel, & aucune n'y peut entrer avant l'âge de 7 ans, ni après celui de 12. Elles n'ont la liberté d'y rester que jusqu'à l'âge de 20 ans & 3 mois; après quoi celles, qui se destinent à la vie religieuse, sont reparties & reçues gratuitement dans les Abbayes royales; les autres sont mariées à des gentils-hommes, de l'établissement desquels la Cour se charge, & elles reçoivent, chacune 400 pistoles de dot: celles qui ne se marient point sont renvoyées à leurs Parents. Lorsqu'une des Dames professes, ou des sœurs converses vient à mourir, elle ne peut être remplacée que par une de ces Demoiselles, âgée au moins de 18 ans, & par voye d'élection. Le Batiment consiste en un grand Corps de 108 toises de longueur, qui forme 3 corps de front, séparés par les 2 ailes, le long de chacune desquelles est une Cour & 2 parterres. L'Eglise est au bout de la plus grande longueur de l'édifice, & desservie par les Pères de la Mission de St. Lazare. La disposition du plan de cette Abbaye consiste en Corridors, Refectoirs, salles où les jeunes Demoiselles travaillent, chambres particulières pour les Dames, & plusieurs pièces communes. Ses revenus annuels sont d'environ 220 mille Livres, y compris la somme dont jouissoit l'Abbaye de St. Denys, & qui y a été annexée, comme nous l'avons dit.

*Trianon*, Palais d'un seul Etage, mais où la magnificence, les richesses & le bon gout régnerent de tout côté. Sa face est de 64 toises d'étendue, avec 2 ailes finies par 2 pavillons, & les Combles ornés d'une balustrade chargée de statues, d'urnes, & d'autres sculptu-

sculptures: *L'Aile droite* contient la salle de la Comédie & les Appartemens des grands officiers: *La gauche* renferme la salle des gardes & les logemens des officiers. En entrant dans la Cour on voit un Peristyle de Colonnes de marbre d'ordre ionique, dont 14 rouges, & 8 vertes, avec des pilastres qui font le plus bel effet. Le petit parterre royal, & le reste des jardins, qui dépendent de ce Chateau, sont des plus charmants. A une petite distance de là est

*Trianon-sur-Bois*, qui forme une suite d'Appartemens, dont les vues, les meubles, & les peintures sont également ravissantes.

*Versailles*, a son Gouverneur particulier, sous les ordres immédiats du Roi, & un Baillage royal, du ressort de la Prévôté & Vicomté de Paris.

13) *Marly-le-Roi*, bourg situé à quelque distance de la rive gauche de la Seine, à deux lieues de Versailles, avec une église paroissiale & un prieuré. Il y a un Parc de 3765 arpents, au milieu duquel le Roi Louis XIV fit construire un magnifique Chateau qui lui servoit comme de maison de Campagne, & où il faisoit sa résidence, la plus grande partie de l'année, en différents voyages. Il renferme en abrégé tout ce que l'on peut voir de plus agréable & de plus satisfaisant en jardins, eaux, sculptures & autres ornemens. Un grand pavillon, bati d'un bon gout, quoique simple, sur les desseins de I. H. Mansard, forme le *Chateau royal* proprement dit. C'est un carré, ou pour mieux dire un cube parfait de 20 toises en tout sens, dont le comble est rempli de figures & d'autres ornemens. Il y a 4 grandes faces égales, avec chacune un perron & un degré enrichis de groupes & de vases de la plus grande intelligence, & de la meilleure exécution. Quant à l'Architecture, elle est peinte à fresque sur le mur, depuis le haut jusqu'en bas, & il en est de même de quantité d'autres beaux ornemens qui l'accompagnent.

Sur les deux ailes du jardin. à droite & à gauche de ce pavillon royal, sont bâtis 12 autres pavillons, 6 d'un côté & 6 de l'autre, égaux en grandeur, en distance les uns des autres, en situation & en symétrie, & qui, se communiquant par des allées en berceaux, font un effet merveilleux. Leur dessein & leur disposition est toute symbolique; elle fait allusion à la fable & aux signes ou maisons du Zodiaque: le Château royal fait allusion au Palais de Thetis où les Poètes ont feint que le soleil faisoit sa retraite ordinaire, & se délassoit des fatigues que lui causoit son exercice journalier.

L'intérieur de ce principal pavillon consiste en un grand salon octogone, dans lequel on entre par 4 vestibules. Ce salon, d'Architecture composée de pilastres d'ordre ionique, est symétrisé de 4 cheminées, avec de grandes glaces, des tableaux & des sculptures des meilleurs maîtres modernes. Les appartemens sont distingués & séparés les uns des autres par l'anti-chambre du Roi, & ornés avec toute la magnificence & la richesse imaginables. Dans le quartier du *Pavillon*, dit *des Princes*, sont les belles & curieuses Allées du *Belveder*. Elles font partie du Jardin de Marly, qui est sans second pour les Bosquets, les Allées couvertes, & en général pour tout ce qui s'appelle verdure. Les statues, les fontaines, les jets d'eau, les cascades, les bassins, qui y sont en grand nombre, vont de pair avec ceux de Versailles. Les morceaux faits de marbre blanc sont, à la vérité, ternis & endommagés à bien des égards, par la négligence que le feu Duc régent a marquée pour toutes ces sortes de choses pendant la minorité; mais il reste encore de quoi satisfaire les Curieux les plus délicats, & laisser même les plus avides.

*La Machine hydraulique dite de Marly*, inventée par le *Chevalier de Ville*, & pratiquée sur un bras de la Seine, entre Marly & le village de la Chaussée, est la plus surprenante & la plus considérable qu'il y ait



ait au monde. On ne sauroit assez admirer l'habileté avec laquelle on a ménagé les forces de la rivière, que l'on a barrée, sans la détourner, & dans laquelle on a fondé des Ecluses avec autant d'art que de solidité, malgré les difficultés sans nombre qui s'y opposoient. Les eaux sont portées par un Aqueduc, depuis la montagne dite de Picardie jusqu'au réservoir. Cet Aqueduc, appuyé sur 30 & quelques arches, est de 500 toises de longueur, de 14 ou 15 dans sa plus grande hauteur, & de 14 pieds d'empallement. On a pratiqué depuis la Seine, le long de la colline jusqu'au bout de la tour de pierre, des galeries sous lesquelles il y a, par intervalles, un certain nombre de réservoirs, les uns supérieurs aux autres. Le plus bas d'entr'eux reçoit l'eau de la rivière; il a son Corps de pompes qui repousse cette eau, & l'oblige de gagner les tuyaux qui sont couchés le long du Coteau, par lesquels elle parvient aux réservoirs supérieurs, & ainsi, par reprises, jusqu'au réservoir qui est sur la tour de pierre, bâtiment carré, terminé en platte-forme, & situé sur la montagne à 610 toises de la rivière.

Cette machine a 14 roues, & en contiendroit 22, si elle étoit entièrement accomplie, tout étant disposé pour en recevoir le mouvement. Il n'y a, d'ordinaire, que 9 de ces roues qui agissent: mais souvent les 14 agissent aussi: elles ont 36 pieds de diamètre, & environ 10 pieds d'ailes. Elle fournissent à Versailles 200 pieds d'eau, en faisant mouvoir 2500 pièces de bois verticales, dont il n'y a que 1000 qui soient véritablement des balanciers; les autres ne servent que de supports à leurs tirants. Ces pièces surprenantes concourent toutes à faire mouvoir les 1000 balanciers ou leviers qui, à chaque tour de roue, s'enclinent d'un côté & d'autre, & après avoir retiré les pistons des Corps de pompes, qui reçoivent une colonne d'eau de 4 pieds de hauteur & de 4 pouces de diamètre, la refoulent aussitôt. Treize de ces balanciers

lanciers sont de front ; & par le moïen de 62 autres, qui sont le long de la colline, ils servent à puiser l'eau du plus haut reservoir dans les corps de pompes, & à la refouler, ainsi qu'à la forcer par les pistons à monter dans les tuyaux verticalement posés dans la tour de pierre, & enfin à dégorgier dans le reservoir qui est l'étage le plus haut. De-là l'eau en descendant par d'autres tuyaux posés à plomb, & renfermée dans des tuyaux enterrés, va sortir par d'autres tuyaux à plomb dans le haut reservoir du Chateau de Versailles, d'où elle est ensuite distribuée.

Ce qui ne peut que donner la plus haute idée de cette admirable machine, c'est qu'elle élève, jusqu'à près de 62 toises de haut, l'eau qu'elle fournit pour tous les jets & bassins de Versailles. Son entretien coute annuellement 50000 Ecus ; passé 50 hommes, chargés chacun d'un département particulier, en ont la direction ; & toutes les nuits, 5 d'entr'eux y font la garde, pour remédier sur le champ aux dérangemens qui pouroient s'y faire. Une commodité insigne pour ces sortes d'opérations, c'est la facilité avec laquelle on peut, à tout moment, arrêter chaque pompe, & ce qui en dépend, sans nuire au mouvement des autres.

La plaine que l'on voit sur la rive de la Seine opposée à la machine de Marly, sert de place aux revues des Troupes de la maison du Roi.

14) *St. Germain en Laye*, ville bien batie, & bien peuplée à cause du bon air, de la franchise, & de la vue admirable dont elle jouit, étant située sur une montagne, au bord de la Seine, à 3 quarts de lieue de Marly. Elle doit son origine à un Couvent que le Roi *Robert* fonda dans la foret appelée en latin *Ledia* & par corruption *Leia*, ou *Laia*, & en françois *Laye*. Il y batit aussi un Chateau que les Anglois démolirent en 1346. François I. y en éleva un autre, qui passe encore aujourd'hui pour l'un des plus agréables séjours du Royaume, tant par son exposition, que par la beauté de ses appartemens, de ses jardins, & de la foret qui les joint, percée de grandes

des routes, & peuplée de bêtes fauves, qui en font un lieu délicieux pour la chasse: On l'appelle le *vieux Château*, depuis que Henri IV fit construire, au côté opposé, le Batiment, que Louis XIII acheva d'embellir, & que l'on nomme le *Château neuf*. Il est situé sur la croupe de la montagne, & Louis XIV, qui y naquit le 5. Septbr. 1638, y ajouta 5 grands Pavillons qui flanquent en encoignures pour la commodité des appartemens, & qui le rendent tout à fait beau sans être régulier. Sa construction est en plateforme, & de pierres de taille, avec un beau corridor à l'entour. La pente de la montagne est un jardin formé de 3 grandes terrasses soutenues par des voutes, & enrichies de marbres & d'autres ornemens qui en faisoient un lieu enchanté: mais il ne présente plus aujourd'hui, de même que le Château, qu'une image des vicissitudes humaines. Les escaliers superbes qui s'y trouvoient, tombent en ruines: les voutes sont affaïssées dans plusieurs endroits: les galeries sont converties en greniers, & les beaux tableaux, qui y sont encore suspendus, défigurés par la crasse & l'ordure; l'alcove où Louis XIV naquit, jest un receptacle de poussière &c. L'ancien Château a servi de demeure au Roi Jaques II, après sa fuite d'Angleterre, & il y a terminé ses jours, de même que sa femme & sa fille.

La ville de St. Germain a de belles rues, bien pavées; quelques grandes places; & plusieurs hotels, entr'autres celui du Duc de Noailles; une Paroisse; un Hopital; 3 Couvens; une Prévôté royale, soumise à la Prévôté & Vicomté de Paris; une Chatellenie; une Maitrise des eaux & forets; & une Capitainerie royale des chasses.

15) *Poissy, Pinciacum*, ville ancienne, avec une Chatellenie, un Grénier à sel, une Prévôté royale dépendante de la Prévôté-vicomté de Paris; un fameux Prieuré de filles, de l'ordre de St. Dominique, dans l'église duquel plusieurs Rois, Princes & Princesses ont leurs tombeaux; une église collégiale & paroissiale, dédiée à N. D.



à N. D. un couvent de Capucins; un autre d'Ursulines; un Hopital &c. Elle est située fort avantageusement, sur la rive gauche de la Seine que l'on y passe sur un grand & beau pont de pierre, à l'extrémité de la foret de St. Germain. St. Louis y naquit le 24 avril 1215, & en 1561 il s'y tint un Colloque entre les Catholiques & les Réformés, mais qui n'eut point d'effet. Tous les jeudis, il s'y assemble un marché fameux de bestiaux. Le petit País des environs de Poissy s'appelle *Pincerais* ou *Pinserais*. Il y avoit autrefois un Chateau ou maison royale où les Rois de France passoient la belle saison.

16) *Houdan*, ville assez ancienne, avec une Prévoté, une manufacture de bas de laine, un Prieuré &c. située au confluent des rivières de Vésigre & d'Obton. Elle a son gouverneur particulier.

2. Le *Hurepoix*, qui fait partie de la Beauce. Les Geographes françois ne s'accordent pas sur les endroits qui y appartiennent: les uns y comptent Melun, Corbeil, La Ferté-Alais, & Fontaineblau; d'autres n'y font entrer que

1) *Meudon*, *Moldunum*, *Modunum*, *Metiofedum*, bourg avec une église paroissiale, un Couvent de Capucins, & un magnifique Chateau royal, fondé par le *Cardinal de Lorraine*, sous le règne de François I, & considérablement augmenté par le Comte *Abel Servien* Surintendant des finances, le Chancelier *Le Tellier*, & Mr. de *Louvois*, après la mort duquel Louis XIV l'acquit par échange, pour son fils unique, qui l'habita & l'orna de tout ce que l'art peut ajouter aux plus heureuses dispositions de la nature. Il est bâti sur un rocher, aux flancs duquel on a pratiqué une des plus belles terrasses de l'Europe, & d'où l'on découvre d'un coup-d'oeil tout Paris, ainsi que les Bourgs des environs, & le cours de la Seine; ce qui contribue à en faire un des plus brillants, des plus

plus riches, & des plus agréables séjours. Ce château, où l'on arrive par une grande avant-cour garnie de gazon, est composé d'un grand Corps de logis, qui se présente en face, & accompagné de deux ailes, dont celle qui donne sur la plaine fut rebatie par *Monseigneur*. Après Versailles, rien n'est au dessus de la beauté des appartemens. Les glaces, les peintures, les dorures, les marbres y sont en profusion. La Gallerie est ornée de tout ce qui peut la rendre magnifique: outre l'éclat de l'or & du marbre, il y a un grand nombre de statues tant antiques que modernes, en marbre & en bronze; & par dessus tout, quantité de peintures des deux cotés, qui représentent les exploits militaires de Louis le Grand. A l'extrémité de cette Gallerie est un Sallon rempli de bustes, modernes à la verité, mais d'un travail supérieur executé à Rome. La Chapelle, batie par le Dauphin, a son pavé & ses deux autels du plus beau marbre.

Au lieu de l'ancienne Grotte de Meudon, *Monseigneur* fit construire un Chateau neuf très considérable par plusieurs objets, quoique moins spacieux que l'ancien. Il est composé d'un seul corps de logis, entre le grand Parterre à fleurs & le grand Parc, dont l'élévation est au point que du second étage du Chateau on s'y rend de plain pied.

Les jardins sont coupés en terrasses qui s'élèvent les unes sur les autres, soutenues de grands murs, & terminées vers le midi par une pente insensible jusqu'au bas du coteau où il y a deux pièces d'eau, & un canal au bout. Des bois d'une charmante beauté y font respirer pendant la chaleur une fraîcheur délicieuse, en même tems qu'on y goute un paisible repos, tel que l'inspireroit le desert le plus écarté. Cette solitude n'en est pas pour cela plus sauvage: le nombre infini d'agrémens champêtres qu'on a pris soin de joindre aux beautés naturelles de ce Palais, le rendent le lieu du monde le plus enchanté & le plus délicieux.

Le parc est entrecoupé de tant d'allées, qu'on en trouve jusqu'à 8 & plus qui aboutissent à un même centre. L'Orangerie est des plus belles, tant pour la quantité que pour la grosseur des orangers.

2) *Dourdan, Dordinga, Dordington, Dordannum*, ville, chef-lieu d'une Election de son nom, avec un ancien Chateau & un Gouverneur particulier, une Prévôté, un Baillage, une Maitrise des eaux & forets, une Maréchaussée &c. & située sur la rivière d'Orge, *Urgia*. On y compte 2 paroisses; une Communauté de filles de l'union Chrétienne, 2 prieurés d'hommes, l'un hors de ville; un hopital. Il s'y tient, tous les samedis un marché très considérable, surtout en bled; & l'on y fabrique quantité de bas de soye & de laine.

3) *Rambouillet*, Bourg, avec un beau Chateau appartenant au Duc de Penthièvre, & érigé en Duché-pairie depuis l'an 1711, conjointement avec le Chateau & le Bois de *St. Leger*, & le vieux Chateau de Poigny.

4) *Montlhery, Mons Letherici*, & depuis le 12<sup>me</sup> siècle, *Mons Leherici* ou *Leherii*, petite ville, située sur une colline agréable, avec titre de Comté, Jurisdiction royale, Prévôté, Chatellenie &c. On y compte 2 paroisses, dont une hors de ville; une chapelle & un Prieuré. En 1465, il se donna bataille près de cette ville entre le Roi Louis XI, & Charles de France Duc de Berry son frère.

5) *Longjumeau*, bourg avec un Prieuré en Com-mende.

6) *Arpajon, Arpajo*, ci-devant *Chastres, Castra*, petite ville située sur l'Orge, & érigée en Marquisat par Lettres du May 1720, & 1723. On y compte un Baillage & une Prévôté appartenants au Seigneur du lieu, une Maréchaussée, & un Bureau pour distribution de la formule ou papier timbré. Tout proche est l'ancien & beau jardin de *Chanteloup*.



7) *Chevreuse, Caprosium*, petite ville avec titre de Duché-Pairie, située dans une contrée des plus agréables & des plus fertiles. Elle appartient à l'Abbaye de St. Cyr, & la Maison d'Albert, branche de celle de Luynes, en porte le titre.

8) *Port-royal des Champs, Portus-regius*, autrefois célèbre Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1204, par le Roi Philippe Auguste, dans un vallon entre Trappes & Chevreuse. Les Religieuses, sous la conduite de Marie Angélique de St. Magdala leur Supérieure, ménèrent au 17<sup>me</sup> siècle, une vie si régulière & si austère qu'elles s'acquirent une certaine célébrité par toute l'Europe, & de grands éloges de la part des Jansénistes, dont plusieurs, même les plus célèbres, vinrent s'établir dans des maisons que l'on construisit autour du Couvent, & y vécurent en pénitens & en hermites. Mais ces bonnes filles ayant refusé de signer la bulle du Pape Alexandre VII, contre ces mêmes Jansénistes, les Jésuites eurent le crédit d'obtenir de Louis XIV, qu'elles fussent transférés à Port-royal de Paris avec leurs revenus, & que leur maison fut détruite; ce qui arriva en 1709.

9) *La Ferté-Alois ou Aleps, Firmitas Alepia, ou Adelheidis*, petite ville sur la Juine, dans une contrée également fertile & agréable.

10) *Itteville*, Bourg, situé au confluent des rivières de Juine & d'Estampes; &

11) *Vaux-le-Villans*, Duché avec une très belle maison de Campagne.

3. *Le Gatinois-françois*, en lat. *Pagus Gastimensis*, distingué du Gatinois-Orleannois, dont il sera parlé en son lieu. Il comprend

1) *Melun, Melodunum, ou Metiosedum*, ville ancienne située sur les deux rives de la Seine qui y forme une Isle, & qui la partage en 3 quartiers; l'un du côté de la Brie, qui est le plus considérable, &

qu'on appelle la *ville*; celui de l'isle, qui est la *cité*, où l'on voit les vestiges d'un Temple consacré à *Isis*; & celui qui est du côté du Gatinois: On communique de l'un à l'autre par 2 ponts de pierre, composés chacun de 8 Arches. Cette ville est le Chef-lieu d'une Election de son nom, & le siège d'un gouverneur, d'une Vicomté, d'une Prévôté, d'un Baillage, d'un Présidial, d'un Grénier à sel, & d'une Maréchaussée. Elle porte le titre d'archidiaconat de l'archevêque de Sens, & l'on y compte 5 paroisses; une Eglise collegiale; 2 Abbayes, dont l'une hors des murs; & plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe. Son commerce consiste en grains, farine, vin, fromages &c. qu'elle fait passer à Paris. En 1419, elle fut assiégée & prise par les Anglois; 10 années après, les habitans les en chassèrent & se soumirent à Charles VII, qui leur accorda, pour cela, plusieurs beaux privilèges.

2) *Fontainebleau, Fons bellaqueus, Fons Bliaudi*, Bourg considérable, avec une magnifique maison royale; une prévôté royale; une Maîtrise particulière des eaux & forêts; une Capitainerie royale des Chasses; une belle Eglise paroissiale, desservie par les Prêtres de la Mission de France &c. Il est des Ecrivains qui tirent son nom de ses eaux; d'autres d'un Chien appelé *Bliaut*, & qui fut trouvé buvant dans une fontaine; d'autres enfin le dérivent du mot *Hillaut*, que le Chasseur crie, par intervalles, en appelant les chiens; & il est vraisemblable que ce Bourg étant situé en pays de Chasse, les habitans des Environs entendant toujours le mot d'*Hillaut*, l'appellèrent de ce nom, auquel ils joignirent celui de la fontaine auprès de laquelle il avoit été bâti; & de *Fontaine-Hillaut*, on a fait insensiblement *Fontainebleau*. Il est connu dès le règne de Philippe Auguste. Louis VII, son père y fit bâtir un Chateau en 1169, dans lequel nâquit Philippe-le-Bel. François I. fit commencer celui qui subsiste à présent; Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, & Louis XV, l'ont

Pont embelli & augmenté de plusieurs corps de bâtiment d'architecture différente, mais qui concourent également à en faire un des Châteaux les plus vastes, les plus beaux & les plus commodes de l'Europe. On y compte 900 Chambres distribuées en 4 Corps, qui forment 4 Châteaux distincts, chacun avec un jardin. La Cour a coutume d'y aller passer l'automne. Parmi ses *Galleries*, on remarque surtout celle des *Cerfs*, qui règne le long de l'Orangerie. Elle a plus de 100 pas de longueur, & est remplie de peintures qui représentent, avec une exactitude singulière, les Chasses de Henri IV; les plus beaux Châteaux de France, & toutes les maisons royales, avec les forets & les plans des environs. Sur chacun de ces plans est un grand bois de quelque Cerf ou Chevreuil, enchassé dans le mur, & posé sur des têtes imitées au naturel, avec une inscription qui marque la foret où l'animal a été chassé, & le nom du Roi qui l'a tué. Souvent le Cerf y est supposé parlant, & disant courtoisement: Le Roi... m'a fait l'honneur de me prendre. Au bout de cette Galerie est la place où la Reine *Christine de Suède* fit immoler en 1654 son Ecuyer *Monaldeschi*. En 1762 on signa à Fontainebleau les préliminaires d'une paix entre la France & la Grande Bretagne.

Autour de ce Château est la foret du même nom, appelée autrefois la *foret de Bièvre*, de forme presque ronde, & percée d'une infinité de routes, parmi lesquelles il y en a une, appelée la *route ronde*, qui sert à placer les relais pour courre le Cerf. Elle se divise en 8 gardes, & contient 26 mille 424 arpents tant pleins que vuides, ou 32 mille 285 arpents, en y comprenant quelques bouquets de bois, qui paroissent en être détachés. Le tout est composé de plusieurs montagnes & de plusieurs plaines, dont les noms servent à distinguer les différents quartiers de la foret. Les montagnes sont couvertes de rochers,



dont la position est si irrégulière, qu'ils paroissent avoir été jettés au hazard les uns sur les autres.

3) *Moret, Muretum*, petite ville fort ancienne, avec titre de Comté, située sur le Loing. On y voit un Chateau, un Couvent de filles, & plusieurs Eglises dont la principale est celle de Nôtre-Dame. En 850 il s'y tint un Concile.

4) *Pont-sur-Tonne, Pons-ad-Tcaunam*, petite ville avec une Prévoté royale, sur la rive gauche de l'Yonne, où il y a un pont de pierre.

5) *Chateau-Landon, Castrum Nantonis*, anciennement *Vellaunodum*, ville avec une Prévoté qui ressortit au Baillage de Nemours, une Abbaye d'Augustins, trois Paroisses, un Hopital &c.

6) *Milly*, ville sur le ruisseau d'Ecôle, avec un Baillage, une Eglise collégiale, & une belle place où se tient le marché, qui est assez fréquenté.

7) *Nemours*, petite ville bien batic, avec un ancien Chateau, à qui elle doit son origine, & son nom de *Nemus, Nemofium, Nemorosum*, du bois où il étoit bâti; & située sur la rive de Loing qui fait la communication de la Loire avec la Seine. Elle fut érigée en Duché par Charles VI; en Pairie par Louis XII; & Louis XIV. la donna au Duc d'Orleans. C'est le siège d'un Gouverneur, & le Chef-lieu d'une Election de son nom. On y trouve un Baillage royal, un grenier à sel, une Maréchaussée, un Prieuré; 2 Eglises paroissiales, dont l'une dans le fauxbourg, où l'on voit aussi une Abbaye, un Collège, un Hotel-Dieu &c. Le Commerce des Habitans consiste en bleds, vins & fromages.

8) *Courtenay, Courtenacum*, petite ville appartenante au Marquis de Fontenille, & située sur la rivière de Clairry. Il s'y tient toutes les semaines un marché très fréquenté.

9) *Etam-*

9) *Etampes*, *Stampæ*, ville assez considérable, avec un ancien titre de Duché, & droit municipal, située sur la Juine: chef-lieu d'une Election de son nom; baillage royal; prévôté royale; grénier à sel; maréchaussée &c. avec 2 Eglises Collégiales; 5 Paroisses; 6 Couvents de l'un & de l'autre sêxe, un hospital &c. Il s'y est tenu trois Synodes provinciales & un Concile national. Il est des Auteurs qui mettent Etampes dans la Beauce, d'autres dans le Hurepoix, & d'autres dans le Gatinois. Cette diversité d'opinions vient de ce que les Gouverneurs de l'Isle de France & de l'Orleannois s'en disputent la possession, & y exercent l'un & l'autre certains droits.

4. Le *Païs de Thimerais*, qui fait partie du Perche & qui renferme

1) *Chateau-neuf-en-Thimerais*, ville capitale de ce petit païs, chef-lieu d'un baillage de son nom, dépendant du Présidial de Chartres, avec une Maîtrise particulière des eaux & forets, Recette de son nom, & un Gouverneur.

2) *Senonches*, bourg avec titre de Principauté, & un baillage dépendant du Présidial de Chartres.

3) *Bressolles*, Bourg sur la petite rivière de Mevette.

4) *Bazoche*, petit endroit avec une Jurisdiction royale, une Vicomté, & une Baronie dépendante du Présidial de Chartres.

5) *Champron*, endroit peu considérable.

### 3. *Le Gouvernement de Picardie.*

Le nom de *Picardie* ne se trouve dans aucun monument antérieur à la fin du XII siècle. *Pierre de Blois*, mort en Angleterre en l'année 1200 est le premier qui s'en soit servi dans ses Epitres, au rapport de *Fauchet*, Liv. 2 de la Milice, pag. 580. D'autres le font encore moins ancien, & prétendent que la première fois qu'il est parlé des *Picards* sous cette dénomination, c'est à l'occasion du tumulte arrivé à Paris en 1229 entre les Bourgeois de cette ville & les Ecoliers.

L'Etimologie de ce nom est encore incertaine quoiqu'elle ait déjà fourni matière à plusieurs disputes. Sans entrer dans une discussion aussi ennuyeuse qu'inutile, nous nous contenterons d'observer que quelques auteurs le font venir de ce que les habitans de ce païs inventèrent les *piques*, & s'en servirent les premiers; & que d'autres le dérivent du naturel vif, & du génie prompt de ces peuples, & assurent que *Picard*, en vieux françois, veut dire *querelleur* & *pétulant*.

Les Limites de cette Province sont: au *septentrion*, le Pas de Calais, l'Artois & le Hainaut; à *l'orient*, la Champagne; au *midi* l'Isle de France; & à *l'occident* la Normandie & la Manche. C'est un Païs uni, presque sans montagnes, & où les collines mêmes sont assez rares. Les grains de toute espèce y croissent en abondance; mais il y vient peu de fruits & de légumes, excepté aux environs d'Amiens, & dans l'élection de Montdidier. On y recueille aussi



aussi des Lins, de la Navète, du Chanvre, & du Houblon. Les grands paturages & les bois y sont peu communs. Il y a cependant plusieurs forets, dont quelques unes assez étendues; mais elles ne se trouvent que dans certains cantons: & cela est cause que le peuple n'y brule que de la tourbe. On n'y cultive des vignes que dans quelques endroits voisins de la Champagne & de l'Isle de France; & le vin qu'on y recueille est de très médiocre qualité. Les meilleurs & les principaux paturages sont le long de la rivière d'Oise: les bords de la Somme en fournissent aussi; mais en bien moindre quantité. On trouve en Picardie une terre fossile, blanchâtre & grasse, à laquelle on donne le nom de *Marne*, & qui détruit les plantes nuisibles, engraisse, fertilise & échauffe les terres ingrates. L'effet de son suc dure 30 ans, & ce n'est qu'après cette révolution d'années, que l'on remarque les champs qui en ont été imprégnés. Le Boulonnois fournit aussi du charbon de terre, d'un très bon rapport, quoiqu'il ne brule pas si bien que celui d'Angleterre.

Les principales rivières qui arrosent la Picardie sont: 1) *La Somme*, *Samara*, *Sumina*, qui prend sa source dans la Thierache; & a son embouchure dans le Canal ou la Manche. Elle est très profonde, & n'a de gué qu'entre Abbeville & St. Valery, dans une contrée appelée *Blanquetaque*. Son cours se borne à la Picardie, qu'elle traverse d'Orient en Occident, par la Généralité d'Amiens, & elle devient navigable du côté de Bray. Elle reçoit les petites rivières

d'Ancre, d'Elce & d'Aurègne, puis se divise en 12 petits Canaux que coulent dans la ville d'Amiens, & se réunissent dans un bassin où abordent les grands bateaux appelés *Gibannes*, qui remontent la Mer de St. Valery & d'Abbeville, chargés de marchandises de Hollande & de Angleterre. 2) L'*Oise*, *Isara*, qui prend sa source dans la Picardie, sur les frontières du Hainaut, & commence à être navigable près de Fère. Elle dirige son cours par les Généralités de Soissons & de Paris, reçoit les petites rivières de *Verre*, de *Delette*, d'*Aine*, de *Terain*, d'*Aronde* &c. & se joint à la Seine près de Conflans. 3) La *Canche*, *Cancius*, *Quentia*, qui prend sa source dans l'Artois, commence à être navigable près de Montreuil, & se jette dans la Mer au dessous d'Etaples, après avoir séparé le Gouvernement de Montreuil de celui du Boulonnois. 4) L'*Authie*, *Aetilia*, qui vient des frontières de Picardie & d'Artois, & se décharge dans la Mer entre les embouchures de la Somme & de la Canche. 5) La *Lis*, *Legia*, qui a sa source près du village de Lisbourg en Artois, commence à être navigable près de Vindres, aux environs d'Aire, & se jette dans l'Escaut près de Gand. 6) L'*Aa* qui prend sa source près de Ramilly-le Comte, dans le voisinage de Therouanne, commence à être navigable près de St. Omer, au moyen des Ecluses pratiquées pour cet effet, & se jette dans la Manche. 7) La *Scarpe*, qui prend sa source du côté d'Aubigny, commence à porter des Bateaux près d'Arras, & se joint à l'Escaut, près de

de Mortagne en Flandre. 8) La *Deule*, qui n'étoit autrefois qu'un chetif ruisseau, & dont on a fait une rivière considérable par le moïen de plusieurs Ecluses & Canaux pratiqués pour ouvrir une communication entre Lens, Lille, Douai & la Deule. On appelle *Deule supérieure* celle qui sert à cette communication; & *basse Deule*, celle dont le cours s'étend au dessous de Lille jusqu'à Lys.

On trouve près de Boulogne une source d'eau minérale, dont nous indiquerons les propriétés à l'article de cette ville.

La proximité de la Mer & l'industrie des habitans rendent le commerce de la Picardie un des plus considérables du Royaume. Les bleds; les lins; la graine de lin; les chanvres; le poisson frais & salé, ou la Marée; les toiles fines ou *baptistes*; les toiles grosses; les rubans; les draps & autres étoffes de toute espèce en laine & demi soye, le charbon de terre; le savon &c. sont autant d'articles du crû du País, & dont l'exportation, soit dans les Provinces du Royaume, soit dans les país étrangers, fait rentrer en Picardie des sommes considérables qui balancent avantageusement celles qu'il en coute à cette Province pour se procurer les vins & autres provisions dont elle manque, ainsi que pour acquitter les charges & impots dont elle est obligée envers l'Etat. Les Gouvernements de Calais & de Boulogne fournissent annuellement aux Marchands Normands cinq ou six mille poulains qui sont mis dans les paturages de la basse Normandie



die, & qu'on vend ensuite sous le nom de *Chevaux Normands*. Il y a dans les forets de très belles verreries, outre la magnifique manufacture de glaces établie à St. Gobin, celle de l'Europe où l'on souffle les plus belles & les plus grandes glaces.

Du tems de César la Picardie étoit habitée par les *Ambiani*, les *Veromandui*, les *Morini*, & les *Britanni*, & sous Honorius elle étoit comprise dans la Belgique-seconde. De la domination des Romains, elle passa sous celle des Francs, & ce fut un des premiers païs des Gaules où ils s'établirent. On veut même que Clodion ait fait d'Amiens sa résidence, & que son exemple ait été suivi par Merouée & Childeric I. Vers l'an 818 Louis le Débonnaire y établit des Comtes qui dans la suite ne reconnurent plus ses successeurs, & en usurpèrent la Souveraineté. Philippe d'Alsace Comte de Flandre acquit le Comté d'Amiens, par son mariage avec Elizabeth fille aînée de Raoul I, surnommé le Vaillant, Comte de Vermandois & d'Amiens. Cette Princesse étant morte sans enfans en 1182, Philippe refusa de rendre sa dot à Eleonor de Vermandois, Comtesse de St. Quentin, soeur cadette, d'Elizabeth; ce qui fut cause que le Roi Philippe Auguste lui déclara la guerre. Par le traité, fait en 1185 entre ces deux Princes, il fut réglé que le Comté d'Amiens seroit possédé successivement par Philippe & Eleonor, & qu'après leur mort, il reviendroit à la Couronne. En 1435 Charles VII avoit engagé au Duc de Bourgogne plusieurs

sieurs des villes situées sur la Somme, pour le prix de 400000 Ecus; mais Louis XI les retira en 1463 & depuis cette époque, la Picardie est demeurée constamment unie au Domaine du Roi.

Il y a en Picardie deux sièges épiscopaux; celui d'Amiens & celui de Boulogne; & quantité d'Abbayes & de Maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe. Outre le Laonnois, le Noyonnois, le Soissonnois, le Valois & le Beauvoisis, qui ont été réunis & incorporés au Gouvernement de l'Isle de France, tout le reste de cette Province est entièrement, pour le Civil, du ressort du Parlement de Paris. On y compte 2 Présidiaux; 2 Sénéchaussées; 6 Baillages; 20 Prévôtés, réunis aux Baillages depuis quelques années; 5 sièges d'Amirauté; 4 maîtrises des eaux & forets, & autant de justices de Seigneurs qu'il y a de terres ou fiefs seigneuriaux. Pour le Gouvernement Militaire il y a un Gouverneur Général; 2 Lieutenants Généraux, un pour la haute & l'autre pour la basse Picardie; 4 Gouverneurs subalternes, & quantité de Gouverneurs particuliers.

La plûpart des Geographes divisent cette Province en *haute* & *basse*: la *haute*, à laquelle est annexé ce qu'on appelle la *moyenne Picardie*, comprend l'Amiennois, le Santerre, le Vermandois & la Thiérache. Les Païs de la *Basse* sont le Ponthieu, le Vimeux, le Boulonnois & le Païs reconquis. Nous la diviserons suivant ses Gouvernemens subalternes, qui sont:

I. Celui de *Thiérache* & du *Vermandois*.

1. La *Thiérache*, *Theorascia*, ainsi nommée, dès le siècle de Charlemagne, du nom de *Thierry* seigneur d'Avennes, renferme

1) *Guise*, *Guisium Castrum*, *Guisia*, *Gusgia*, qui en est la Capitale, située sur l'Oise, avec un Château très fort, qui a soutenu, avec succès, plusieurs sièges vigoureux, dont le dernier fut formé par l'Archiduc Leopold en 1650. Il y a un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, une Election, un Grenier à sel, un bureau des cinq grosses fermes; une Eglise collegiale, un Couvent de Minimes &c. C'étoit ci-devant un Comté; François I l'érigea en Duché-Pairie en 1527, & la Maison de Bourbon Condé le possède aujourd'hui. Il est grand, & ses Domaines ne se bornent pas à la Picardie; il s'étendent encore dans la Champagne.

2) *La Fère*, *Fera*, petite ville, située dans un endroit marécageux, au confluent de la Serre & de l'Oise, avec un Gouverneur, une Justice royale, un Baillage, un Grenier à sel, une Maitrise des eaux & forêts, réunie à celles de Marles & de St. Quentin, une Maréchaussée, deux Eglises collegiales, dont une dans le Château, une Abbaye de Benedictines, sous le nom du *Calvaire*, un Couvent de Capucins; un Arsenal, un Moulin à poudre très remarquable, un autre à scier des planches, une fonderie de Canons, une Ecole d'Artillerie &c. & un beau corps de Casernes. Cette ville étoit ci-devant l'une des plus fortes du Royaume; mais depuis Louis XIV elle n'a plus qu'une enceinte de murailles & quelques écluses, au moien desquelles l'Oise peut inonder le país, à une assez grande étendue & le rendre inaccessible. Il y a plusieurs belles verreries dans la grande forêt de la Fère, où l'on voit surtout:

3) *Saint Gobin*, Château & autres Batimens servans à la Manufacture de glaces dont nous avons parlé.



parlé. On y en soufflé qui ont jusqu'à 105 pouces de hauteur sur 60 de largeur. On les transporte de-là à Paris, à la maison des Gobelins, où elles reçoivent le dernier poli.

En 1760 on découvrit dans ces environs, entre les Villages de *Susi* & de *Césières*, une terre ardente, semblable au Phosphore, de couleur noire, composée de souffre mêlé de parties ferrugineuses, & en forme de globules envelopés dans des gouffes, comme des oignons. Elle est filamenteuse, & à 22 ou 24 pieds environ de profondeur en terre. Son feu est violent & soutenu; & on a trouvé que c'étoit un excellent engrais pour les champs.

4) *La Capelle*, bourg, autrefois ville forte, que les Espagnols prirent en 1636, & qui leur resta jusqu'à l'année suivante.

5) *Vervins*, petite ville située sur une hauteur, avec titre de Marquisat & une Chatellenie. Elle est connue par la paix entre la France & l'Espagne, qui y fut conclue en 1589.

6) *Marles, Marna*, petite ville, avec titre de Comté, située sur une hauteur au bord de la Serre, & dépendante de la Maitrise de la Fère. Il y a un vieux Chateau remarquable par sa situation avantageuse, un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, un Baillage, une Gruerie, un Grenier à sel &c.

7) *Ribemont, ou Riblemont*, petite ville, qui a son droit municipal avec un Gouverneur particulier, un Lieutenant de Roi, & une Prévôté royale. Elle est située sur une hauteur, au bord de l'Oise, & au pié de laquelle on trouve une Abbaye.

8) *Moncornet*, bourg, ou petite ville située sur une montagne au pié de laquelle coule la rivière de Serre. Il y a une manufacture de grosses serges.

9) *Aubenton*, petite ville sur l'Aube, avec un grenier à sel, & un bureau des cinq grosses fermes, l'un & l'autre du département de Soissons.

10) *Crécy*, bourg sur la Serre.

2. Le *Vermandois*, qui tire son nom des *Vermandures*, qui l'habitoient autrefois, comprend :

1) *Saint Quentin*, nommé ci-devant *Augusta Veromanduorum*, & qui a pris son nom actuel du Corps de St. Quentin qui y est inhumé. C'est une Ville forte, avec droit municipal, située sur une petite hauteur au bord de la Somme; chef-lieu d'une Election de son nom, Prévôté, Baillage; Maitrise particulière des eaux & forets, Maréchaussée, Grénier à sel, siège d'un Gouverneur, d'un Lieutenant de Roi &c. On y compte deux Abbayes, l'une de Benedictins de la congrégation de St. Maur; & deux Eglises collégiales, dont la principale est une des plus belles de France, & son Chapitre est composé de 56 Chanoines, à la tête desquels est le Roi, qui en confère les Prébendes; quelques autres Paroisses & plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe. Il y a dans cette ville une Manufacture de Toiles appellées de St. Quentin ou *Baptistes*, dont il se débite annuellement, en tems de paix, pour près de deux millions, & dont le commerce ne roule que sur 25 Marchands. St. Quentin fut pris par les Espagnols en 1557 après la fameuse bataille de St. Laurent, qu'ils gagnèrent sur les François.

2) *Ham*, *Hamus*, *Hammus*, petite ville avec un Chateau bien fortifié, un Gouverneur particulier & Etat-Major; un Baillage; une Justice royale, un Bureau des 5 grosses fermes; une Chatellenie dépendante de St. Quentin; une Vicomté; une Mairie; trois paroisses; une Abbaye &c. Elle est située sur la rive gauche de la Somme, dans une plaine au milieu d'un marais, sur lequel elle domine, & qui pourroit contribuer à la rendre une des plus fortes places de la Province. Il y a dans le Chateau de Ham, une tour ronde, dont les murs ont 36 pieds d'épaisseur, & laquelle en a 100 de diamètre & de hauteur.

3) *Ver-*

3) *Vermand*, bourg situé sur l'Oumignon, avec une belle Abbaye de Prémontrés.

4) *Saint-Simon*, endroit qui en 1635 fut érigé en Duché-Pairie.

5) *Le Catelet*, petite ville dont les fortifications furent rasées en 1674. Elle est située dans un petit district qu'on prétend avoir autrefois dépendu de l'Empire Romain, & qui depuis plus de 300 ans fait partie du Diocèse de Cambrai. Il renferme aussi

6) *Beaurevoir*, bourg près duquel l'Escaut prend sa source; &

7) Les Abbayes de *Mont-St. Martin*, & de *Honnecour*.

II. Le *Sou-Gouvernement de Santerre*, où l'on trouve,

1) *Peronne, Peronna*, petite ville avec droit municipal, & l'une des mieux policées de toute la France. Elle est bâtie sur la rive droite de la Somme, à 9 lieues environ au dessus d'Amiens, entre des marais qui, avec ses fortifications, la rendent de toute la Province la plus capable de défense. On lui a donné l'épithète de *Pucelle*, sans pouvoir bien la justifier: Elle a triomphé, il est vrai, de plusieurs sièges très vigoureux; mais il est prouvé par d'anciennes Chroniques qu'elle fut prise par Baudouin, en l'année 898, aussi bien que St. Quentin. C'est le Chef-lieu d'une Election, & le siège d'un Gouverneur particulier, d'un Lieutenant de Roi, d'un grand-Baillif, d'un grenier à sel, d'un Baillage &c. On y compte 5 Paroisses; une Eglise collégiale très considérable; un Hotel-Dieu; un Hopital sous le nom de St. Lazare; 4 Couvens, dont 3 d'hommes & un de femmes; & un beau Collège. Peronne est très ancienne, & les Rois Merovingiens y avoient un Palais.

Dans la place publique de cette ville est un *Grès*, long de 4 pieds, large de 2, élevé au dessus du pavé d'environ 4 ou 5 pouces, & qui mérite de trouver



place dans cette description. Il a été érigé en fief, dont il est la glèbe & tout le Domaine, & quand le Roi veut faire son entrée dans Péronne, le Tenancier de ce fief doit y faire garnir d'argent, en guise de fers, les 4 pieds d'un Cheval ou Haquenée qu'il présente ensuite à S. M. qui le monte pour entrer en Souverain dans la ville. Ce Tenancier possède plusieurs beaux privilèges: 1) La desserte & la Vaiselle qui ont servi au Roi, dans le repas, qu'il fait après son entrée dans Peronne, lui appartiennent. 2) Il jouit d'une redevance sur toute la Bierre qui se consume dans la ville. 3) Il perçoit un droit sur toutes les boutiques des Marchands qui s'établissent en baraques pendant la foire qui s'y tient: Il va choisir dans la boutique de ceux qui vendent des instrumens tranchants, la pièce qui lui convient le mieux, & qu'on nomme le *premier taillant*; c'est à dire que chez les *Couteliers* il prend un couteau ou un rasoir; chez les *Taillandiers*, une hache ou doloire, une bêche &c. chez les autres Marchands on lui donne une redevance en argent. 4) Un Homme qui est décrété de prise de corps, ne peut être enlevé de dessus ce *Grès* ou glèbe, s'il a eu le tems de s'y réfugier.

On découvrit en 1714, ou 1715. auprès de Peronne, au bout du jardin du Curé de St. Christ, une fontaine minérale, dont la qualité, les vertus & les propriétés sont les mêmes que celles de la Cardinale de Forges, & qui, en outre, a l'avantage de prendre la teinture minérale en hyver comme en été, dans un tems sec, humide & pluvieux.

A une petite distance de cette ville est la fameuse *Abbaye du Mont-St. - Quentin*, de l'ordre de St. Benoît, & qui jouit de plus de 25000 liv. de rentes, pour les deux Menses, l'Abbatiale & la Conventuelle.

2) *Crevecœur-les Lihus*, bourg érigé en Marquisat depuis 1696. On y voit un fort beau Château.

3) *Montdidier, Mons desiderii*, ville ancienne avec droit municipal & un Gouverneur, située sur

une montagne, au pié de laquelle coule la rivière de Don. C'est le chef-lieu d'une Election de son nom, & l'on y compte une Prévôté, un Baillage, un Grénier à sel, une Maréchaussée, un Prieuré sous le titre de N. D. plusieurs paroisses, & maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe; un Hotel-Dieu, un Hopital général, & un Collège qui n'est plus guères fréquenté. Quelques uns des Rois de la 3<sup>me</sup> Race ont eu leur Palais à Montdidier, & y ont tenu leur Cour.

4) *Roye, Rauga*, ville avec un Gouverneur, une Prévôté, un Baillage, un Grénier à sel, une Eglise collégiale, 3 Paroisses, 2 Hopitaux & une Communauté.

5) *Moreuil*, gros bourg, avec une Abbaye de Benedictins de la Congrégation de St. Maur, qui jouissent d'environ 5000 livres de rentes.

6) *Nesle, Nigella*, petite ville appartenante aujourd'hui à la maison de Mailly. C'est le premier Marquisat de France, & elle a dans sa dépendance plus de 80 fiefs.

7) *Lihons*, bourg situé dans un país également fertile & agréable, avec un Prieuré.

8) *Albert, ou Acre, Encre, Ancora*, petite ville située sur la rivière d'Encre, avec titre de Marquisat; une Brigade de Maréchaussée de la Généralité de Picardie; un bureau des 5 grosses fermes & autres droits y adjoints, de la direction de St. Quentin, & un Grenier à sel du département d'Amiens.

9) *Bras-sur-Somme, Brayum ad Suminam*, petite ville sur la rive droite de la Somme.

10) *Rosières*, gros bourg.

III. Le Sou-Gouvernement de l'*Amienois*, du *Ponthieu* & du *Vimeux*.

1. L'*Amienois* comprend une grande partie de l'ancien país des *Ambiens*, & forme la Picardie proprement dite. Les Comtes d'Amiens

relevoient autrefois par foi & hommage de l'Evêque de cette ville, à qui les Rois avoient concédé la souveraineté du País. Philippe Auguste l'acquit à la Couronne en 1193. Charles VII la céda au Duc de Bourgogne Philippe le Bon, en 1435, & Louis XI la réunit à la Couronne en 1477. On y remarque

1) *Amiens, Ambianum, Samarobriva, Samarobriva Ambianorum*, ville ancienne, belle & grande, avec droit municipal, située sur la Somme, Capitale de la Picardie, & en particulier de l'Amienois, avec titre de Comté & de Vidame, un Evêché suffragant de Rheims; une Généralité; une Intendance, un grand-Baillage; une Election; un Grénier à sel; un Présidial; un hotel des Monnoyes: une juridiction consulaire; 2 Prévôtés, l'une d'Amiens, & l'autre appelée du Beauvoisis; un bureau général de Tabac; des bureaux pour les aides & pour les 5 grosses fermes; une Maitrise particulière des eaux & forets; une Maréchaussée; Gouvernement particulier de place &c. La ville est agréable, très peuplée, & défendue par une bonne Citadelle. On y compte 5980 feux, & la plupart de ses rues sont larges, bien percées, & bordées de beaux édifices tant publics que particuliers. La Cathedrale, dédiée à N. D. est une des plus belles, des plus grandes, & des mieux ornées du Royaume. Sa nef surtout est remarquable, & elle passe avec raison pour un ouvrage achevé. Elle a 213, pieds de longueur, sur 49 pieds 9 pouces de large, sans y comprendre les ailes ou bas-cotés, & 132 pieds d'élevation. On conserve dans cette Eglise plusieurs reliques, entre lesquelles on prétend qu'est le *Chef de St. Jean Baptiste*. Outre le Chapitre de cette Cathedrale, il a y encore à Amiens 2 Collégiales, 14 paroisses, 1 séminaire, régi par les Prêtres de la Mission, 1 collège, dirigé ci-devant par les Jésuites, un

Ho-



Hopital général, un Hotel-Dieu, plusieurs Abbayes, & maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, & une Accademie des sciences & beaux Arts qui jusqu'en 1750, n'étoit qu'une société littéraire. Le Commerce d'Amiens est fort considérable, surtout en rubans de laine, Camelots, façon de Bruxelles, Etamines, Pluches, Sayeterie, savon &c. dont les Manufactures, produisent, année commune environ 1652000 livres. On appelle *Sayetterie*, l'Etoffe dont le fil de *sayette*, ou de laine cardée, peignée, & filée au petit rouet, fait seul la chaîne. Le Diocèse d'Amiens renferme, outre la Cathédrale, 12 Collégiales, 26 Abbayes, 55 Prieurés, 776 Paroisses, & 107 Annexes, 48 Communautés, 6 Collèges, 2 Hopitaux généraux, & 10 Hotels-Dieu pour les Malades. Les revenus annuels de l'Evêque se montent à 40000 livres, & sa taxe en Cour de Rome à 4900 florins.

2) *Conty, Contejum*, ville avec titre de Principauté, située sur la petite rivière de Selle, dans une contrée des plus agréables & des plus fertiles. C'est d'elle qu'une branche cadette de la maison royale de Bourbon a pris son nom.

3) *Poix, Pifæ*, ville avec titre de Principauté, de laquelle relèvent 12 Paroisses & 9 fiefs; prieuré, chef-lieu d'un Doyenné de son nom &c. située sur la rivière de Poix. Elle appartient aujourd'hui au Duc de Noailles.

4) *Doulens* ou *Dourlens, Donincum, Dulincum, Dulingium*, petite ville fortifiée, sur la rivière d'Aurhie, chef-lieu d'une Election de son nom, Prévôté royale, Baillage, grénier à sel, Maréchaussée, & Château fort ou Citadelle avec un Gouverneur, Lieutenant de Roi &c. On y compte 3 paroisses, un Hotel-Dieu, une Abbaye de filles, & une Communauté de sœurs grises.

5) *Corbie, Corbeja*, petite ville sur la rive droite de la Somme, avec une belle, riche & fameuse Abbaye de Benedicîns, 5 paroisses, 1 petit Hotel-Dieu,

un petit Collège, un Grénier à sel, & une belle & grande place publique. Cette ville étoit autrefois fortifiée; mais Louis XIV en fit raser les fortifications en 1673.

6) *Pequigny*, ou *Piquigny*, *Pinqueniacum*, petite ville sur la rive gauche de la Somme; chef-lieu d'un Doyenné de son nom, avec un Château, une Eglise collégiale, un bureau des 5 grosses fermes &c. Elle appartient, depuis plusieurs générations à la maison de Chaulnes, branche de celle d'Albert, en faveur de qui elle fut érigée en Duché en 1762.

7) *Rubempré*, bourg & seigneurie, appartenant à la maison de Mailly.

8) *Beauquesnes*, bourg avec une Prévôté-royale.

2. Le *Ponthieu*, *Pagus Pontivus*, est un Païs, qui a son droit particulier & titre de Comté, & dont dépendent 250 fiefs en mouvance directe, & plus de 400 en arrière-fiefs. Son sol est très fertile en grains, en fruits & en paturages, & il est principalement arrosé par la Somme & la Canche, entre lesquelles il s'étend. Plusieurs familles considérables ont porté le nom de ce Comté, & il a été successivement aliéné, & réuni à la Couronne jusqu'en 1696, que le Roi l'acquît invariablement. On y trouve,

1) *Abbeville*, *Abbatis-villa*, *Abbavilla*, *Abba-cicovilla*, qui en est la Capitale, & chef-lieu d'une Election de même nom, Présidial, Baillage, Prévôté, Sénéchaussée, Maîtrise des eaux & fôrets, Maréchaussée, Jurisdiction consulaire, Amirauté, Grénier à sel, Bureau des Aides &c. Bureau des 5 grosses fermes & autres droits y joints, Traités foraines & Bureau général du Tabac. On y compte 3641 feux; 1 Eglise collégiale sous le nom de St. Wulphran; 13 autres Pa-

Paroisses; 1 Prieuré de Benedicéins de la Congrégation de Cluny; 2 Abbayes de filles; une Chartreuse; 11 autres couvens de l'un & de l'autre sexe; 1 hospital pour les pauvres orphelines natives de la ville; 1 hotel-Dieu; 1 Bureau des pauvres; 1 Commanderie de l'ordre de Malthe, de la Langue & du grand Prieuré de France; 1 Collège &c. Abbeville, selon plusieurs Auteurs, étoit autrefois une Métairie ou Chateau du Domaine de l'Abbé de St. Riquier, d'où lui vient son nom latin; aujourd'hui c'est une ville très grande, & après Amiens, la plus peuplée de toute la Picardie. Elle se divise en 3 parties principales & est arrosée par la *Somme* qui s'y partage en plusieurs bras, le *Scardon*, le *Sottins*, & la *Corneille* ou *Tanière*, petites rivières qui donnent beaucoup de commodités à différens arts & metiers. Elle est située dans un vallon également agréable, fertile, & propre à la rendre une des plus fortes places; aussi est-elle appelée la *Pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise. L'air y est sain, les eaux bonnes, & les vents de mer qui y règnent empêchent les maladies contagieuses d'y faire des progrès. L'Océan n'en est qu'à 4 lieues, & le flux y remonte d'environ 6 pieds; ce qui est d'une grande utilité pour le Commerce, qui y est en effet très considérable. Il consiste principalement en bleds, avoines, chenevis & autres grains; en huiles, lins, chanvres, savons gras, cordelles, laines tortes, fils de caret, & autres marchandises. On y fait aussi d'excellentes armes à feu; mais ce qui met particulièrement Abbeville en état de n'avoir aucun mendiant valide, ce sont ses belles manufactures de toutes sortes d'Estoffes. Il y en a cinq principales, savoir 1) celle de *Draps* fins que le nommé *Van-Robetz*, Hollandois, y établit en 1665. Elle entretient 100 metiers battans, auxquels sont employées près de 4000 personnes, & qui fournissent annuellement 1600 demi-pièces de 18 à 20 aunes chacune d'un Drap qui égale en finesse & en qualité les plus beaux de l'Europe. 2) La



manufacture de *Bouracans, serges façon de Londres, serges drapées* &c. qui a 7 à 800 metiers battans, & qui entretient un nombre prodigieux de bras. 3) La manufacture de *Mocades* ou *Moquettes*, sorte de tapisserie de très bon service. 4) La manufacture de *toiles*, que l'on envoie dans toute la France & ailleurs. 5) La manufacture de *Laines* filées ou en houpes, dont les Etrangers font beaucoup de cas. Les Anglois mêmes & les Hollandois y envoient souvent filer de leurs laines, afin de mieux réussir dans leurs fabriques. Abbeville est la Patrie des célèbres Geographes *Nicolas & Guillaume Samson, Pierre Duval, & Philippe Briet.*

2) *Saint-Riquier*, autrefois *Centule*, petite ville près de l'endroit où la rivière Scardon prend sa source. Il y a une fameuse Abbaye de Benedictins à laquelle elle doit son origine, une Prévôté royale, 2 paroisses, une Chapelle, & un Hopital.

*Drugy*, petit endroit où l'Abbé de St. Riquier a un Chateau, & *La ferté* chateau & Chatellenie, dependent de cette ville.

3) *Crécy* ou *Cressy*, bourg & Chatellenie très ancienne, baillage, Prévôté &c. situé sur la rivière de Maye. Il s'y tient un marché franc tous les mois, & l'on y commerce surtout en bestiaux, fils, laines, chanvre &c. Cet endroit est très remarquable par la sanglante Bataille que les Anglois y gagnèrent sur les François en 1346. Crécy donne son nom à une foret très grande, & ci-devant fort dangereuse.

4) *Montreuil, Monasteriolum*, place forte batic sur une colline à 3 lieues de la mer, sur la rive gauche de la Canche, & divisée en haute & basse ville, séparées par une muraille. C'est le chef-lieu d'un Gouvernement, & d'un Arrondissement de son nom, avec un Baillage dépendant de celui d'Amiens; une Eglise collégiale, 8 paroisses, dont 2 hors de la ville; 2 Abbayes de l'ordre de St. Benoit; 2 Couvens, une justice des Traités; un dépôt de sel &c.

5) *Saint-*

5) *Saint-Paul*, chef-lieu d'un Comté de ce nom.

6) *Rüe*, petite ville, située dans des marais, sur le ruisseau de Maye, avec un Gouverneur particulier; un baillage royal, du ressort de la Sénéchaussée d'Abbeville; un Grénier à sel; 2 Couvens &c. Le Commerce qui s'y fait consiste en poissons, laine, moutons, chevaux, & autre bétail.

7) *Pont de Remy*, petit endroit avec un Gouverneur, une Chatellenie, un Prieuré, & un Pont sur la Somme qui communique à une petite Isle où il y a un Chateau.

8) *Crotoy* ou *le Cottoy*, *Corocotinum*, *Cretense Castrum*, petite ville à une petite lieue de l'embouchure de la Somme, vis-à-vis de St. Valery; chef-lieu d'une Capitainerie de son nom, avec un bureau des 5 grosses fermes. La plupart de ses habitans s'adonnent à la pêche, & subsistent par ce moyen. C'étoit autrefois une place fortifiée, & son Chateau n'a été demoli que depuis 50 ans ou environ.

3. Le *Vimeu* ou *Vimeux* n'est qu'un district de la terre de Ponthieu, & renferme

1) *Saint Valery*, *Sanctus Valaricus*, *Leuconaus*, ville avec une Amirauté & un Gouverneur, située à l'embouchure de la Somme, & où le commerce & la navigation sont considérables, quoiqu'il n'y ait point de port en règle. Elle doit son origine à un Couvent que St. Valery y fonda vers l'an 613 & qui est aujourd'hui une très belle Abbaye de Benedictins de la Congrégation de St. Maur.

2) *Sancourt*, village qui n'est connu que par la victoire que les François y remportèrent sur les Normans en 881.

3) *Bourg d'Ault*, bourg situé sur l'Océan, avec un petit port de Mer, une Amirauté, un Grenier à sel, & un siège des Traités foraines. Il appartient

au Duc d'Orleans, & c'est d'où vient à Paris le meilleur poisson frais de l'Océan.

4) *Gamaches*, *Gamapium*, petite ville, chef-lieu d'un Doyenné de son nom, avec une Eglise collégiale, un Prieuré, un Château & titre de Marquisat.

5) *Oisemont*, *Avimons*, bourg, chef-lieu d'un Doyenné de son nom, avec une Prévôté royale dépendante d'Amiens, & une Commanderie de l'ordre de Malthe, de la langue & du grand Prieuré de France.

IV. Le Sous-Gouvernement du *Païs reconquis* ainsi nommé, parce qu'il a été effectivement reconquis en 1558 par le Duc de Guise, sur les Anglois qui l'avoient possédé pendant plus de 200 ans. Il renferme les Comtés de Guines & d'Oye, & a 6 lieues & demi de longueur, sur environ autant de largeur; ce qui peut être évalué à 25 lieues quarrées, en y comprenant la Seigneurie & Gouvernement d'*Ardres*.

1) Le Païs de *Guines*, qui avoit été donné à l'Abbaye de St. Bertin de St. Omer par les Rois de France, fut conquis vers l'an 905 par *Sifrid* ou *Sifroid*, Prince Danois, l'un des chefs des Normans, qui prit le titre de *Comte de Guines*, & en fit hommage à Arnoul I, Comte de Flandres qui lui donna sa fille en mariage. Après l'extinction de ses descendans mâles, ce Comté passa aux Chatelains de Bourbourg, & ensuite à ceux de Gand. Arnoul III qui en étoit le 13<sup>me</sup> Comte, le vendit en 1282 au Roi Philippe III le Hardi, pour la somme de 3000 livres; & en 1295 Philippe IV dit le Bel le revendit à Jean II de Brienne Comte d'Eu, dont les descendans



le possédèrent jusqu'en 1351 tems auquel il fut confisqué au profit du Roi. Par le Traité de Bretigny conclû en 1360, Jean le Bon le céda aux Anglois, qui le possédèrent jusqu'en 1413, que Charles VI le reprit. Louis XI en investit Charles l'Audacieux Duc de Bourgogne, après la mort duquel il fut réuni à la Couronne, à laquelle il est demeuré jusqu'à ce jour. Il renferme 12 Baronies & 12 Pairies féodales; & l'on y trouve :

1) *Guines; Guisnæ*, petite ville située dans une contrée assez abondante en bleds & en lin, & où il y a des marais, d'où l'on tire quantité de tourbes qui tiennent lieu de bois à bruler. Ce n'étoit jadis qu'un village dépendant de l'Abbaye de St. Bertin: *Sifrid* le Danois, qui en fut le premier Comte, l'augmenta & y fit faire une forteresse qui fut démantelée en 1557 par le Duc de Guise.

2) *Ardres, Ardra, Ardea*, ville petite, mais très forte, avec titre de Principauté; chef-lieu d'un Gouvernement qui forme un district particulier de la Province de Picardie; Prévôté royale, qui sert pour tout le Comté de Guines, & ressortit au Baillage de Montreuil; Mairie royale; Bureau des 5 grosses fermes &c. située dans une contrée marécageuse sur un Canal qui communique avec celui de Calais. C'est entre cette ville & celle de Guines que se fit en 1520 l'entrevue de François I, Roi de France, & de Henri VIII Roi d'Angleterre, qui y parurent avec tant de magnificence que le lieu en a conservé le nom de *Camp de drap d'or*. Le Gouvernement d'Ardres dépend du Gouvernement général militaire de la Province de Picardie, & comprend 19 Paroisses toutes exemptes de Tailles & Gabelle.

3) *Licques*, bourg avec une ancienne Abbaye d'hommes de l'ordre de Premontré, aux environs d'Ardres.

4) *Courtebonne*, marquisat.

2. Le Comté d'*Oye* a suivi le fort de celui de Guines, & il comprend

1) *Oye*, *Anseria*, bourg où il y avoit un Château, & dont le nom vient, à ce qu'on prétend, des oyes qu'on y nourrissoit.

2) *Calais*, *Calesium*, ville très forte, avec une bonne Citadelle, & un Port bien fortifié, mais sujet à tant d'inconveniens, qu'un vaisseau ne sauroit y entrer sans danger. C'est la Capitale du Pais reconquis, & le Chef-lieu du Gouvernement de son nom, d'un Baillage ressortissant au Parlement de Paris, d'une Jurisdiction consulaire, d'une Amirauté, d'une Mairie particuliere des eaux & forets &c. Elle est située sur le *Pas de Calais*, détroit d'environ 7 lieues de largeur, vis-à-vis de *Douvres*, Port d'Angleterre, avec lequel elle communique au moyen de deux Paquebots qui font le trajet deux fois par semaine. Elle forme un quarré long, dont l'enceinte est de 1200 toises en son contour, flanquée de 8 bastions antiques deffendus par 4 demi-lunes, & du côté de Flandres par deux contre-gardes. Les rues en sont belles, droites, bien pavées, & l'on y compte 1000 feux ou maisons, la plûpart de briques, baties à la moderne, & 8000 ames au moins, sans y comprendre les habitans du Fauxbourg, ni ceux du Courgain. Il y a un Gouverneur, deux Lieutenants de Roi, l'un de la ville, l'autre de la Citadelle, un Major &c. une belle église paroissiale, 4 Couvens, 2 Communautés, pour l'instruction de la Jeunesse, un hopital général, un hopital militaire, un Collège, un Arsenal magnifique & très bien fourni, bâti dans la Citadelle, par ordre du Cardinal de Richelieu, dont le buste en bronze se voit sur une Piramide dressée au milieu de la place d'armes. Il n'y a point de fontaines à Calais, & l'on ne s'y sert que de l'eau de Citerne. Le Commerce qui s'y fait consiste en vins, eaux de vie, sel, lin, chevaux, beur-

beurre, cuirs, & autres denrées que l'on conduit dans l'intérieur du País, & nommément dans les Provinces d'Artois & de Flandres, à St. Omer, Gravelines, Dunkerque, Bruges, Ypres &c. au moyen du Canal creusé en 1681, & des différents autres qu'on y a pratiqués. Le Gouvernement de Calais est composé de 24 Paroisses (non compris celle de la ville chef-lieu) toutes exemptes de taxe réglée quelconque; mais sur lesquelles on lève, année commune, une somme de 50 mille Livres où environ pour les dépenses qu'exigent l'entretien des Canaux, & les dédommagements des terres qui ont été comprises dans les fortifications. Ces 24 Paroisses sont: *Andre, Balinghem, Boningue, Boucre ou Boueres, Campagne, Coquelle, Coulogne, Escalles, Frethun, Guemp, Guines, Hames*, où il y avoit autrefois un Chateau fort, qui fut rasé en 1558, *Hervelinghem, Marck, Nielles, Nouvelle-église, Offequerque, Oye, Peuplingues, Pihen, Sangatte* qui renferme la Baronie de *Calimote, Saint Pierre, St. Tricas, & Vieille-Eglise*. *Eduard III* Roi d'Angleterre assiégea & prit Calais en 1346 après la Bataille de Crécy, & les Anglois en demeurèrent en possession pendant l'espace de 211 ans, c'est à dire jusqu'en 1558 que les François la recouvrèrent. Les Espagnols, commandés par l'Archiduc *Albert*, s'en rendirent maîtres en 1596, & ne la rendirent qu'en vertu du traité de *Vervins* conclû en 1598. Les Anglois la bombardèrent encore en 1694. 1695 & 1696 mais sans beaucoup de succès.

Le Fort *Nieulet* ou *Nieuilay*, situé à une petite demi-lieue de Calais, du côté de l'Ouest, & construit en 1680, par ordre de Louis XIV. C'est un quarré-long & régulier, bâti sur *Pilotis*, & qui communique à la Citadelle de Calais par une digue faite en 1690. Il est deffendû par 4 bastions avec 2 demi-lunes, un Ouvrage à Corne revêtu, avec sa courtine couverte d'une demi-lune aussi revêtue, & 2 Lunettes. Au milieu du Fort est une Ecluse avec 4 vannes, d'une  
très



très grande utilité, tant pour l'écoulement des eaux que pour l'inondation en cas de siège.

*Le Boulonnois* est un Gouvernement général absolument indépendant de celui de Picardie, quoiqu'il soit situé dans cette Province. Il s'étend depuis la Canche, jusqu'aux frontières du Comté de Flandres dont il faisoit autrefois partie; & il a ceci de particulier, que tous les habitans en état de porter les armes, sont naturellement engagés au service du Roi, & forment un Corps de Troupes provinciales, auxquelles la sûreté du País est confiée, & qui ont rendu de grands services en différens tems, soit pour la garde des côtes, soit pour la défense des frontières. Elles montent à 15 mille Hommes toujours engagés & commandés par la Noblesse; mais il n'y en a qu'environ 5000 qui servent annuellement en tems de paix, & qu'on divise en 6 régiments d'Infanterie, 5 régiments de Cavalerie, une Compagnie de Carabiniers, & 2 de Dragons, avec 3 compagnies de Cavalerie pour les côtes. Le Roi y tient un Inspecteur particulier; & les officiers ont commission de S. M. & roulent, suivant leur ancienneté avec ceux des Troupes réglées. Le Boulonnois est quitte & exempt de toutes sortes de tailles, subsides, gabelles & impositions mises & à mettre sur le Royaume, à l'exception d'une somme de 40 mille livres environ, qu'il paye annuellement pour n'être point obligé de recevoir des Troupes en quartiers d'hyver. Il a eu ses Comtes particuliers jusqu'en 1477, que Louis XI l'acquies de Ber-

Bertrand II de-la-Tour, Comte d'Auvergne, en échange du Comté de *Lauragais* en Languedoc. Le Roi en donna ensuite la Suzeraineté à l'église de N. D. de Boulogne, & le prit en fief, moyennant un coeur d'or de la valeur de 6000 livres qu'il s'obligea d'offrir en relief, & que ses successeurs ont continué de nantir jusqu'à présent. Le Boulonnois renferme

1) *Boulogne, Bononia*, jadis *Gesoriacum* ou *Gisoriacum*, ville ancienne, grande, belle & forte, chef-lieu d'un Gouvernement particulier & d'une recette; siége d'un Gouverneur, d'un Commandant, & d'un Lieutenant de Roi; Evêché, Sénéchaussée, Baillage prévôtal, Amirauté, Maitrise particulière des eaux & forêts, Maréchaussée, Bureau des Traités & fermes unies &c. Elle est divisée en *ville haute* & *ville basse*, distante l'une de l'autre d'environ 100 pas. La *ville basse* est beaucoup plus grande, plus peuplée & mieux bâtie que la haute, & il n'y a presque que des marchands qui l'habitent. Elle donne sur la rivière de *Lianne*, à son embouchure, & sur un Port ou Mouillage défendu par un petit fort, & de si difficile accès que les Bâtimens marchands & les bateaux de Pêcheurs ne peuvent y entrer qu'à l'aide de la Marée. Les vaisseaux de Guerre n'abordent qu'à la rade de *St. Jean*, qui s'étend à une lieue & demi en tirant vers le nord, encore faut il que les vents soient de *nord* au *sud-est*. L'on y compte 1600 maisons; une Eglise paroissiale, un Séminaire, 3 Couvents de religieux, un hospital général, & des Ecoles pour l'instruction de la jeunesse. La *ville haute* ne renferme que 400 maisons environ, mais occupées par les personnes du premier rang, par les Chanoines, les Gentilshommes, les Officiers de Justice, Avocats, Procureurs &c. On y voit en outre le Château, le Palais Episcopal, la maison du Gouverneur, le Magasin du Roi, la maison de ville, le Palais de justice, l'Eglise Cathé-

thédrale, une paroisse sous le titre de St. Joseph, un Collège, deux Couvents de religieuses &c. L'Evêque de Boulogne est suffragant de Rheims, & son Diocèse, divisé en 17 Doyennés, renferme 277 Paroisses & 147 secours ou annexes; ses revenus sont estimés à 20 mille Livres environ, quoique la taxe en Cour de Rome ne soit que de 1500 florins. A peu de distance de cette ville est une source d'eau minérale fort légère, & que l'on appelle la *fontaine de fer*, parce qu'elle laisse un gout de fer à ceux qui en boivent.

2) *Etaples, Stapulæ*, petite ville, avec un port de mer qui sert aux petits vaisseaux, un Baillage Pré-vôtal, une Mairie &c. Elle est située sur la Canche, près de son embouchure, & ses habitans font un très grand commerce de Harengs & de Maqueraux. L'Abbé *Longuerue* soutient que c'est le *Portus Ic-cius*, dont Jules César fait mention, & qui dans la suite fut appelé *Vicius*. *Etaples* est la patrie du fameux Theologien *Jaques de Feire*.

3) *Monthulin*, Paroisse où il y avoit autrefois une petite forteresse que Louis XIV fit raser, après la conquête de l'Artois.

4) *Ambleteuse, Ambletosa*, petite ville située sur la Manche, avec un fort défendu par une tour bien munie de canons, un Gouverneur, un petit port de Marée, & une Ecluse qui soutient la petite rivière de *Sclak* &c. Elle est franche de taille & de droits d'entrée, & néanmoins il y a un Bureau des 5 grosses fermes & autres droits y joints, dépendant de la direction d'Amiens. Le Port d'Ambleteuse étoit considérable autrefois, mais il fut ruiné par les Anglois vers l'an 1671. On a voulu le rétablir depuis, & le rendre capable de frégates de 36 à 40 pièces de Canons; mais l'ouvrage, quoique de facile exécution, est resté imparfait. C'est à Ambleteuse que le Roi Jaques II débarqua en 1688 lorsqu'il fut obligé de quitter l'Angleterre.



5) *Marquise*, bourg près duquel on trouve une espèce de marbre gris.

6) *Bournonville*, Paroisse sur la Liane, autrefois Duché.

7) *Tingry*, Principauté.

#### 4. *Le Gouvernement d'Artois.*

*L'Artois, Artesia, Atrebatensis Comitatus*, Province avec titre de Comté, fait partie des Pais-bas, & est bornée au *septentrion* par la Flandre françoise; à l'*orient* par le Hainault & le Cambresis; au *midi* & à l'*occident* par la Picardie. Il a 22 lieues de longueur, sur 11 de largeur, ce qui peut être évalué à 190 lieues quarrées. C'est un Pais fort plat, qui s'abaisse du coté de la Flandre; & c'est où commence cette pente que commence aussi ce qu'on appelle *Pais-bas*. La terre y est d'une fertilité admirable pour toutes sortes de grains; mais il y a moins d'arbres fruitiers que dans aucune autre Province du Royaume, & l'on n'y trouve que quelques bouquets de Bois, & pas une Foret considérable; ce qui fait que l'on n'y brule presque que des tourbes. Son commerce roule entièrement sur les grains, le lin, le houblon, les laines, les huiles de navette & de coffas, & les toiles dont il y a de grandes fabriques. Les principales rivières qui l'arrosent sont la *Scarpe*, la *Canche*, la *Lys*, la *Laquette*, la *Melde*, la *Deule* & l'*Aa*, dont nous avons parlé à l'article de la Picardie. Le nom d'*Artois* lui vient des fameux *Atrebates* qui l'habitoient du tems de

Jules-César. De la domination des Romains, ce Païs passa sous celle des Rois françois qui le possédèrent jusqu'en 863, que Charles le Chauve le donna, à ce qu'on prétend, pour dot à *Judith* sa fille qu'il maria à Baudouin I *Bras-de-fer*, Comte de Flandre, dont les successeurs le conservèrent jusqu'en 1180, que le Comte Philippe d'Alsace le démembra de ses Etats, pour le donner, en faveur de noces, à Isabelle de Hainault sa nièce, qui épousa le Roi Philippe-Auguste. En 1237, le Roi St. Louis IX, l'érigea en Comté, sous le titre de *Comté d'Artois*, & le donna à son frère puis-né Robert I, dont les Descendants s'y succédèrent pendant très longtems. Marguerite III, de Flandres, l'une d'entr'eux, le porta en mariage à Philippe *le Hardi* Duc de Bourgogne qu'elle avoit épousé en 1369, & ses héritiers mâles en jouirent sans interruption jusqu'au Duc Charles qui mourut en 1477, sans autre enfant qu'une fille nommée *Marie*, au préjudice de laquelle Louis XI s'empara de ce Comté, malgré toutes les oppositions qu'elle put faire alors. Mais cette Princesse ayant épousé *Maximilien* d'Autriche fils de l'Empereur Frederic III, le Roi Charles VIII, fils & successeur de Louis XI, fut obligé, par le traité de *Senlis* passé en 1493, de lui rendre l'Artois, en s'en réservant au reste la Suzeraineté. Les maisons d'Autriche & d'Espagne l'ont ensuite possédé successivement jusqu'en 1640, qu'il fut conquis par les François, auxquels il a été cédé par la Paix des Pyrénées en 1659, & par celle de

de Nimégué en 1678. Depuis la réunion à la Couronne jusqu'en 1754. l'Artois dépendoit, pour la finance & l'administration œconomique, du Gouvernement de Picardie, & de la généralité d'Amiens; il fut ensuite joint à l'intendance de Flandres, à cause de plusieurs affaires communes entre ces 2 Provinces; mais en 1765, le Roi trouva bon de le séparer, & d'en former un nouveau Gouvernement-général militaire, aux ordres d'un Gouverneur en chef, qui a sous lui un Lieutenant-Général, 11 Gouverneurs particuliers, 8 Lieutenants de Roi & 3 Commandants. Il y a pour le Civil, un Conseil Provincial, créé par l'Empereur Charles-quin en 1530, & duquel dépendent 21 Jurisdictions qui sont d'Artois, & dont plusieurs se trouvent réunies dans le même lieu; & 9 autres justices, voisines de cette Province, & qui relèvent de ce Tribunal en tout ou en partie. Il juge en dernier ressort les matières criminelles, les contestations qui s'élèvent entre les Nobles de la Province, les affaires qui concernent les impositions &c. mais pour les affaires purement civiles, il y a appel au Parlement de Paris. Un des principaux privilèges dont ce Pais est en possession, est la *tenue des Etats*. La Convocation s'en fait par Lettres patentes en forme de Commission, adressées aux Commissaires du Roi, & par des Lettres de Cachet particulières adressées à tous ceux que S. M. y appelle, & sans lesquelles personne ne peut y être admis. Ces Etats sont divisés en 3 Chambres, savoir; la *Chambre Ecclesiastique*, formée des Evêques



d'Arras & de St. Omer, de 18. Abbés, & de 18 représentants de Chapitres. La *Chambre de la Noblesse* composée d'environ 70 Gentils-hommes de 100 ans au moins de Noblesse reconnue; & la *Chambre du Tiers-Etat* formée des 12 Echevins d'Arras, qui ne font qu'une seule voix, & des Députés des Magistrats des 9 principales villes de la Province. C'est dans leur assemblée que se régilent toutes les affaires tant générales que particulières; mais leur principale occupation tend au recouvrement des sommes que le Païs est obligé de fournir en conséquence des demandes de S. M; & ces sommes consistent en un don gratuit annuel de 400000 livres, & en dépense de fourages plus ou moins forte, selon qu'il y a plus ou moins de Cavalerie dans les Places de la Province, exemte d'ailleurs de tous droits de Douane & Gabelles.

On divise l'Artois en plusieurs Districts connus sous le nom de *Baillages*, à l'exception de celui d'Arras qui porte le titre de *Gouvernance*: mais les Auteurs, même les plus modernes, ne sont pas d'accord sur le nombre de ces districts qu'ils fixent, les uns à 8; d'autres à 10; d'autres à 12; & d'autres à 16, tous ressortissants au Conseil provincial. Dans ce doute, nous préférons le nombre de 12, comme tenant le milieu entre les autres, & par-là même le plus sûr. Ces districts sont:

1. La *Gouvernance d'Arras*, qui renferme

1) *Arras*, que Ptolomée appelle *Origiacum*, & Jules César *Atrebatæ*, ville grande, belle, & régulièrement forte, située sur la *Scarpe*, avec un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, un Major &c. & une bonne Citadelle munie aussi d'un Etat major. C'est la Capitale de la Province, & le siège d'un Evêché suffragant de Cambrai, d'un Conseil provincial, d'un Baillage ou Gouvernance, d'une Jurisdiction dite la *Salle-Episcopale*, d'une Jurisdiction du Chapitre de la Cathedrale, d'une Jurisdiction immédiate de l'Abbaye de St. Waast, d'une jurisdiction médiatée de la même Abbaye, d'un Corps de ville, d'une Maitrise particulière des eaux & forets, d'une Maréchaussée &c. On y compte 3768 maisons, & elle est divisée en 2 parties par un fossé, un rempart, & une petite vallée où coule un ruisseau nommé *Crinchon*; la plus ancienne de ces parties s'appelle la *Cité*, & l'autre simplement la *Ville*. Il y a plusieurs belles places publiques, entr'autres le grand marché remarquable par son étendue, & par l'hotel du Gouverneur & les autres beaux édifices dont il est environné. Outre l'Eglise Cathedrale, édifice noble, grand, bien bati, bien orné, & dédié à Notre-Dame, on compte à Arras 11 Paroisses, 1 Collège, 1 Séminaire, 11 Couvens de l'un & de l'autre sexe; 2 Abbayes de filles; & une riche & fameuse Abbaye de Benedictins, sous le nom de *St. Waast*, dont l'Eglise est magnifique, & ornée de plusieurs Tombeaux très bien exécutés, parmi lesquels on remarque celui du Roi Thierry III. Cette Abbaye est Seigneur de *l'Alloeuve*, petit pais très fertile, situé entre l'Artois & la Flandre, & qui renferme la *Gorgue* son chef-lieu, & les villages de *La Ventie*, *Fleurbois*, & *Sailly*. L'Evêque d'Arras est seigneur spirituel de toute la ville, seigneur temporel de la *Cité*, & Président-né du Clergé aux Etats d'Artois. Son Diocèse comprend 400 paroisses & 199 annexes, divisées en 12 Doyennés ruraux dépendants des Archidiaconés d'Arras & d'Ostervant. Ses revenus annuels montent

à 40000 livres environ, & sa taxe en Cour de Rome à 4000 florins. C'est à Arras que se tient l'Assemblée des Etats; & il y eut un Concile en 1025. On fabrique dans cette ville de belles tapisseries, mais qui n'approchent pas de celles de Paris, ni même de celles de Bruxelles & d'Anvers. Arras fut pris en 1477, par Louis XI; en 1493, par l'Empereur Maximilien, qui avoit des intelligences dans la place, & en 1640, par les François, à qui elle est restée par le traité des Pyrénées. En 1654 le Prince de Condé, qui tenoit le parti des Espagnols, fut contraint d'en lever le siège, après avoir été forcé dans ses lignes.

2) *Buquoi*, paroisse avec titre de Comté.

3) Le Bourg de *Vitri* sur la Scarpe; & celui de *Houdain*.

## 2. Le Baillage de *Bapaume* où l'on voit

1) *Bapaume*, *Bapalma*, ville très forte avec un Gouverneur, un Lieutenant de Roi &c. un Château à qui elle doit son origine, un Baillage, une Maitrise particulière des eaux & forêts &c. située dans une contrée fort sèche, où il n'y a naturellement ni rivière ni fontaine, mais où Mr. de *Feullon*, fameux Ingenieur, a trouvé moyen de conduire de bonnes sources. En 1641, les François la prirent sur les Espagnols, & elle leur a été cédée par le traité des Pyrénées en 1659.

2) Le Bourg de *Courcelles*; celui de *Metzenconture*, ou *Metz-en-Coutoure*, & la paroisse de *Grincourt-lez-Havrincourt*, trois endroits de peu d'importance.

## 3. Le Baillage d'*Avesnes*, où il y a

1) *Avesnes-le-Comte*, son chef-lieu, bourg & Chatellenie royale, situé sur les frontières de Picardie, à 2 lieues de Doullens.

## 4. Le Baillage de *Hesdin*, qui renferme

1) *Hes-*



1) *Hesdin, Hesdinium*, ville forte avec un Gouverneur, Baillage, Recette, Maitrise particulière des eaux & forets &c. située sur la Canche, qui remplit ses fossés. Elle forme un Exagone régulier, environné d'un bon fossé, d'une contrescarpe, de demi-lunes, & de marais qui en rendent l'accès très difficile. C'est Philibert-Emanuel Duc de Savoye, & Général des Troupes de Charles-quin, qui commença à la fortifier en 1554, après la ruine du vieux Hesdin. Louis XIII la conquit en 1639, & elle a été cédée aux François par la paix des Pyrenées.

2) *Hesdin le vieil ou le vieux*, autrefois place forte que l'armée de Charles-quin prit & demantela en 1553. Ce n'est aujourd'hui qu'un petit endroit avec 2 paroisses, l'une à droite & l'autre à gauche de la Canche, à une lieue de Hesdin.

3) *Humières*, petit endroit sur la route de Hesdin à St. Pol.

### 5. Le Baillage de *Saint-Pol*.

*Saint-Pol*, terre d'une très grande étendue, avec titre de Comté, étoit autrefois un fief relevant du Boulonnois. Après avoir passé successivement à différens Maîtres, Louis XIII le conquit, & il a été cédé à la France par le traité des Pyrénées. Il appartient aujourd'hui à la maison de Rohan-Soubise, & l'on y trouve

1) *Saint-Pol*, bourg & chef-lieu du Comté.

2) *Croix & Grincourt-lex-Pas*, endroits très médiocres, le premier avec titre de Comté.

3) *Pas*, paroisse & chef-lieu d'une Enclave de ce nom.

4) *Crequy*, paroisse qui a donné son nom à une célèbre famille ducale du Royaume, aujourd'hui éteinte.

5) *Heuchin & Riquebourg*, petits endroits, chacun avec titre de Marquisat.

6) *Lisbourg*, bourg & marquisat, situé à la source de la Lys.

7) *Pernes*, *Pernæ*, petite ville.

8) *Azincourt*, village très connu dans l'histoire de France par la victoire que les Anglois y remportèrent sur les François en 1415.

#### 6. Le *Baillage* d'*Aubigny*, où il y a

1) *Aubigny*, bourg & chef-lieu de 2 Jurisdictions particulières, & divisé, par deux petites montagnes, en 2 parties, dont l'une est *Aubigny-le-Comte* & l'autre *Aubigny-la-Marche*.

#### 7. Le *Baillage* de *Lens*, qui renferme

1) *Lens*, *Lentium*, ville forte autrefois, située dans une belle plaine, sur la rivière de *Souchet*, & que l'on croit être l'ancien *Vicus Helencæ*. Elle a essuïé plusieurs sièges, & Louis XIV en fit raser les fortifications après la paix des Pyrénées qui l'assura à la France. C'est le Chef-lieu du *Baillage*, & d'une Recette, & l'on y voit une Eglise collegiale & 2 couvens. C'est dans ses environs que le Prince de Condé remporta une victoire sur les Espagnols en 1648.

2) *Hennin-Lietard*, bourg avec un ancien titre de Comté, & une Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Augustin.

#### 8. Le *Baillage* de *Bethune*, qui comprend

1) *Bethune*, *Bethunia*, ville assez mal fortifiée, avec un Chateau un peu moins defectueux, depuis les réparations que le Maréchal de Vauban y a faites; titre d'Avouerie, Gouverneur, Lieutenant de Roi, *Baillage*, Recette &c. située sur la petite rivière de *Bietre* ou *Lave*. On y compte une Eglise collégiale, 2 paroisses, 2 prieurés, 3 maisons religieuses d'hommes, 4 de filles, un Collège, regenté ci-devant par les Jésuites, un hopital, une Ecole pour les jeunes filles pauvres &c. Quoique cette ville soit la troisième du Comté

Comté d'Artois, les rues en sont assez mal pavées, & les maisons mal bâties. Il n'y a que le marché public, place fort grande & parfaitement quarrée, qui mérite quelque attention. En 1710 les Alliés, ennemis de la France, assiègèrent & prirent Bethune, mais elle fut rendue au Roi par le Traité d'Utrecht conclu en 1714.

2) *Annezin*, Château de figure pentagonale, entouré d'un fossé sec & situé à une bonne portée de mousquet de Bethune.

3) *Richebourg-l'avoine*, & *Richebourg St. Waast*, petits endroits.

9. Le *Baillage de Lillers* ou *Lilliers*, le moins étendu de tous ceux de la Province. Il y a

1) *Lillers*, *Lillerium*, petite ville, son chef-lieu, avec une Recette de son nom, une Eglise collégiale du Diocèse de St. Omer &c. située près de la petite rivière de Navez. Elle avoit autrefois des seigneurs particuliers, & quelques fortifications; mais elle est demantelée depuis longtems, & elle a été cédée à la France par la paix des Pyrénées.

10. Le *Baillage d'Aire*, qui renferme

1) *Aire*, *Aeria*, *Heria*, *Aria*, ville très forte, avec un Château, un Etat-Major; une Eglise collégiale de la fondation des anciens Comtes de Flandres, 1 Collège, 7 Couvens de l'un & de l'autre sexe, 2 Hôpitaux, l'un bourgeois, & l'autre militaire &c. situé sur la Lys qui la partage en 2 parties inégales, & d'où l'on a tiré un Canal de navigation qui communique avec St. Omer, Dunkerque &c. Cette place fut prise, en 1641 par le Maréchal de la Meilleraye, & reprise, la même année, par les Espagnols qui la gardèrent jusqu'en 1676, que les François, sous les ordres du Maréchal d'Humières, s'en emparèrent de nouveau. En 1710 les Alliés s'en rendirent maîtres, après 52



jours de tranchée ouverte; mais elle fut restituée à la France par la paix d'Utrecht.

2) Le Fort *Saint François*, situé sur la rive gauche de la Lys, à une bonne portée de Canon de la ville d'Aire, avec laquelle il communique au moyen d'un Canal des plus réguliers.

3) *Saint-Venant*, *Sanctus Venantius*, petite ville sur la Lys, au milieu des marais, & dont la défense consiste dans les inondations des ruisseaux de *Robeck* & de *Garbeck*. Elle avoit autrefois des fortifications plus considérables qu'aujourd'hui.

4) *Fauquemberg*, petit endroit sur la route d'Hesdin à St. Omer.

## II. Les Regales de *Terouenne* ou *Therouane*.

La ville de ce nom, ancienne Capitale des *Morins*, & depuis siège épiscopal, étoit située sur la Lys, & contenoit nombre d'Eglises & de Couvents; l'Empereur Charles-quin<sup>t</sup> l'ayant prise d'assaut en 1553, la fit raser de façon qu'on trouve à peine aujourd'hui le lieu où elle étoit. Le District qui en dépend fut cédé à la France par l'Espagne, aux Traités de paix de 1559 & de 1659.

## 12. Le Baillage de *St. Omer*, où l'on trouve

1) *Saint Omer*, *Audomaropolis*, anciennement *Sithiu*, ville considérable, la 2<sup>me</sup> du Comté d'Artois, & l'une des meilleures forteresses des Pais-bas avec un Gouverneur, un Lieutenant de Roi &c. Evêché, Baillage, Recette, Maitrise particulière des eaux & forêts &c. située sur la Lys, en partie sur la hauteur, & en partie dans des marais d'un abord très difficile. On y remarque nombre de beaux édifices: une Eglise collégiale magnifique, 6 Paroisses, 2 Collèges, une célèbre Abbaye de Benedic<sup>t</sup>ins, sous le nom de St. Ber-

Berthîn, à laquelle la ville doit son origine, un Hôpital, & plusieurs Couvens de l'un & de l'autre sexe. L'Evêque est suffragant de Cambray, & son Diocèse comprend 110 Paroisses, sans les Annèxes, quelques Chapitres & 10 Abbayes. Ses revenus annuels montent à 40000 livres environ, & sa taxe en Cour de Rome à 10000 florins. St. Omer fut pris par les François en 1677.

2) *Arques*,<sup>1</sup> petit endroit avec titre de Comté, qui depuis plus de mille ans appartient à l'Abbaye de St. Berthîn de St. Omer.

3) *Renty*, bourg & Marquisat sur la rivière d'Aa, près duquel il se donna en 1554 une bataille entre les François & les Espagnols.

## 5. Le Gouvernement de Flandres.

Ce Gouvernement renferme ce qu'on appelle communément les *Païs-bas françois*, c'est à dire, une partie du Comté de *Flandres* le *Cambresis*, & une partie du Comté de *Hainault*, de l'Evêché de *Liege*, & du Comté de *Namur*. Il est borné au *Midi* par le Comté d'Artois, & une partie de la Picardie; à l'*Occident* par le Gouvernement du Boulonnois & la Mer d'Allemagne; au *Septentrion* par les Païs-bas Autrichiens; & à l'*Orient* par les Païs-bas Autrichiens & un bout de la Champagne. Il est partagé, pour la *Discipline Ecclesiastique*, entre les Diocèses, d'Yprès, de Tournay, d'Arras, de Saint-Omer, & de Cambray: pour le *Civil*, à l'exception des Villes de Dunkerque, Gravelines & Bourbourg, il est entièrement du ressort du Parlement de Douay, & la Justice y est rendue

due conformément aux *Coutumes* du País, ou au *Droit Romain*, qui est le Droit commun, lorsque les *Coutumes* ou les *Ordonnances* du Roi ne decident point sur ce qui est en question. Les *Impositions* y sont reparties par les *Intendants* dans les *Distriçts d' Election*, & par les *Etats* mêmes dans ceux qui sont d' *Etats*, comme la *Chatellenie de Lille*, le *Cambresis* &c. Il y a pour le Gouvernement militaire, outre le Gouverneur en chef, un Lieutenant-Général pour le Roi, 2 Commandants de Province, 3 Lieutenants de Roi, & 2 Lieutenants des Maréchaux de France. Nous renvoyons, pour l'histoire naturelle, oeconomique & politique de cet Article, à celui des País-bas en général, où nous traiterons plus amplement des Provinces que nous ne pouvons rapporter ici qu'en partie.

Les Divisions de ce Gouvernement sont :

I. *La Flandrè françoise*, qui fait partie du Comté de Flandres, & que Louis XIV acheva de conquerir en 1667. On la distingue en *Flandre Vallonne* & *Maritime*; & elle produit en abondance des grains & des legumes de toute espèce, du lin magnifique, des paturages incomparables pour l'engrais de toutes sortes de bestiaux qu'on y conduit de toutes parts; & des tourbes qui suppléent, dans la plupart des Cantons, à la disette de bois à bruler. On la divise en trois Quartiers, savoir



1. *Le Quartier de Terre-Franche* contenant 3 Chatellenies qui prennent leurs noms des trois Villes suivantes, qui en font les chefs-lieux.

1) *Gravelines, Gravelingen, Gravelinga, Gra-venengæ*, ville très forte située dans une contrée marécageuse, sur la rivière d'Aa, près de la Mer, chef-lieu d'une Subdélégation de son nom, avec un Château qui la défend du côté de terre, & un Port muni d'un fort; un Gouverneur particulier, un Lieutenant de Roi; un Corps de Ville composé d'un Bail-*lif*, d'un Majeur, de 5 Echevins, d'un Pensionnaire, d'un Greffier, & d'un Procureur-Syndic, deux Couvens, une Maison de Soeurs grises &c. Elle fut prise en 1483 par les Anglois qui la brûlèrent & la saccagèrent. Elle se rétablit peu de tems après, & Charles-*quint* la fit entourer de murailles en 1528. Gaston de France frère de Louis XIII s'en rendit maître en 1644, & l'Archiduc Leopold la reprit en 1652. Mais le Maréchal de la Ferté l'ayant emportée 6 ans après, elle fut enfin cédée à la France par le Traité des Pyrenées en 1659. Dès le 13 Juillet 1658 les François, commandés par le Maréchal de Thermes y avoient perdu une grande Bataille contre les Espagnols, ayant à leur tête le Comte d'*Egmont*, le même qui depuis eut la tête tranchée par ordre du Duc d'Albe Gouverneur des Pais-bas. Cette Ville fut totalement reduite en cendres en 1694, mais elle été rétablie.

2) *Bourbourg* ou *Broukborg, Broburgus*, petite Ville sur un canal navigable, appelé la *haute Colme*; chef-lieu d'une Subdélégation & d'une Recette de son nom, avec un Baillage, une Vicomté, un Corps de Magistrats composé d'un grand Bail-*lif* héréditaire, d'un Vicomte, d'un Bourguemaitre, de 8 Echevins, d'un Pensionnaire, d'un Procureur-Syndic & d'un Greffier; une Cour *féodale*, appartenante au Roi, & dont dependent 702 Fiefs ou Arrière-Fiefs; une Ab-*baye* de filles nobles de l'ordre de St. Benoit, & un  
Cou-

Couvent de Capucins. Cette Ville a été plusieurs fois prise, reprise & brulée; ce qui fait qu'elle est aujourd'hui beaucoup moins considérable qu'elle n'étoit autrefois. Les François la prirent en 1657, & elle leur est restée par le Traité des Pyrenées. Les fortifications en ont été démolies, & elle est aujourd'hui sans défense.

3) *Berg-Saint-Winox* ou *Winoxberg*, *Bergæ Sancti Winoci*; ville mal bâtie, mais très forte, située sur la Colme au pié d'une montagne, dans un pais marécageux, à la jonction de plusieurs canaux. C'est le siège d'une Subdélégation, Gouvernement particulier & Etat - Major, Baillage, Vicomté, Recette, Corps de Magistrats composé d'un Baillif héréditaire, d'un Vicomte, d'un Bourguemaitre, 14 Echevins, 2 Pensionnaires, 4 Greffiers & un Receveur; Cour féodale, nommée le *Perrau* de Berg, & dont relèvent la Vicomté, & plusieurs fiefs peu considérables &c. Il y a aussi deux Paroisses, un beau Collège, & une célèbre Abbaye de Benedictins sous le titre de *St. Winox*. A la portée du Canon de Berg sont 2 petits Forts, l'un appelé le Fort *Lapin*, & l'autre le Fort *Suisse*, consistants chacun en une Redoute quarrée, entourée d'un double fossé. La campagne peut être inondée depuis le Fort Suisse jusqu'au canal de Dunkerque. A deux tiers de lieue O. N. O. de cette Ville, sur le même canal de Dunkerque, est un autre Fort appelé le *Fort Saint François*, & composé de 4 Bastions entourés d'un fossé avec son chemin couvert. Il y a un Commandant.

4) *Hondischoote*, bourg dependant de la Chatellenie de Bergue, & possédé par les François depuis 1667.

Nous rangeons ici la Ville de *Dunkerque*, comme faisant partie de la Flandre Maritime, & confinant au territoire des places dont nous venons de faire l'énumération. Elle avoit été érigé

érigée en Gouvernement général sous le regne de Louis XIV; & c'étoit un des plus petits du Royaume, puisqu'il ne s'étendoit que sur la Ville & 6 Villages. Il fut supprimé par ordre du Roi le 12 Novembre 1728 & réuni au Gouvernement général de Flandres. Depuis il n'y eut plus qu'un Gouverneur particulier, & dans la suite seulement un Commandant, & un Major.

5) *Dunkerque, Dunkerken, Dünkirchen, Dunkerca, Dunikerca, Dunekerca*, est une Ville située en Pais plat, sur la Manche; chef-lieu d'une subdélégation de son nom avec un Commandant, un *Corps de Ville* composé d'un Bourguemaitre, de 10 Echevins, de 3 Conseillers pensionnaires gradués & permanens, d'un Trésorier, & d'un Baillif en titre d'office qui représente la personne du Roi; une *Chambre de Commerce*; un *siège général d'Amirauté*; une *Justice des Traités* &c. On y compte une seule Paroisse sous le titre de *St. Eloy*, un beau Collège, ci-devant aux Jésuites, 4 Couvens de Religieux; un Abbaye de Benedictines Angloises, & 4 autres Monastères de filles; une *pauvre Ecole*, ainsi nommée parce qu'on y reçoit les *pauvres* filles orphelines de la ville, & non d'ailleurs; un hopital général; un hopital royal ou militaire; 6 places publiques; une petite Chapelle, hors de la Ville, nommée *N. D. de la Fontaine* &c. Cette Ville n'étoit au commencement qu'un hameau composé de quelques Cabanes de Pêcheurs, & elle tire son nom d'une petite *Eglise* qu'on dit que St. Eloy, premier Apotre des Flamands, fit batir sur les *Dunes* ou collines de sables qui y bordent la côte maritime. Sa situation avantageuse engagea *Baudouin le jeune*, Comte de Flandres, à l'aggrandir, & à en faire une espèce de Ville vers l'an 960. Il n'y fit d'abord qu'une simple muraille, suivant l'usage de son tems; & la commodité de son port ayant favorisé son commerce,



le, elle devint bientôt florissante au point d'entretenir quelques Vaisseaux de Guerre. Dès le 12<sup>me</sup> Siècle elle équipa, contre les Pyrates Normands, une flotte qui, par les services qu'elle rendit, porta le Comte *Philippe* de Flandres à lui accorder de beaux privilèges. Elle fut vendue au XIII Siècle à *Godefroy de Condé* Evêque de Cambrai qui l'étendit considérablement & en perfectionna le Port. Ses héritiers la recédèrent en 1288 à *Guy* Comte de Flandres; & son fils *Robert de Bethune*, l'ayant detachée du Comté, la donna en appanage, à titre de seigneurie particulière, à *Robert dit de Cassel*, son fils, qui en 1322 y fit bâtir un Chateau démoli ensuite par les Révoltés de Flandres. *Yolande*, sa fille, l'apporta en mariage en 1343 à *Henri IV* Comte de Bar; & en 1395 cette même Yolande l'ayant prise à titre de fief de *Philippe* Duc de Bourgogne & Comte de Flandres, la donna, avec quelques autres endroits voisins, à son petit fils *Robert Comte de Marle* qui y fit construire en 1400 une nouvelle enceinte dont on voit encore les restes du côté du port. De la maison de *Bar* elle passa par mariage à celle de *Luxembourg* en 1435, & de celle-ci à celle de *Bourbon* par l'union de *Marie* de Luxembourg à *François* de Bourbon Comte de Vendôme, contractée en 1487. La Suzeraineté en appartenait au reste à la Maison d'Autriche, et *Charles V* y fit construire en 1538 un Chateau, qui depuis a été entièrement démoli. En 1558 le Maréchal des Thermes la prit sur les Anglois qui s'en étoient emparés, & elle fut cédée à l'Espagne par le Traité de Chateau Cambresis conclu en 1559. *Antoine de Bourbon* Roi de Navarre, petit-fils & héritier de *Marie* de Luxembourg s'en fit investir alors, comme de quelques autres places, par *Philippe II* Roi d'Espagne & Comte de Flandres. Le Duc d'Enguien, depuis Prince de Condé l'assiégea en 1646 & la prit, malgré la vigoureuse défense du Marquis de Leede qui en étoit Gouverneur. Les Espagnols la reprirent bientôt après;

après ; mais le Maréchal de Turenne les en dépouilla après la fameuse bataille des Dunes qu'il gagna sur eux en 1658. Elle fut bientôt après remise aux Anglois, en vertu du Traité conclu avec Cromwel ; & en 1662 elle fut rendue à la France, pour la somme de 5 millions de livres avec *Mardyck*, la *grande & petite Saint-Arenbouts-Capel-Capelle*, *Coudekerke*, *Teteghem*, *Uxem & Ghyvelde*, *Lefferinchouke & Zuytcote*, Villages que les Anglois occupoient, & qu'ils avoient ajoutés au territoire de cette Ville. Lors de la visite que le Roy fit alors des fortifications de Dunkerque, il y remarqua tant de défauts, qu'il jugea d'une nécessité absolue de les refaire presque entièrement. Dès l'année 1665, on commença par le Château, & l'on fit de grands changemens à tous les dehors de la place ; le travail fut continué en 1671, par 30 mille hommes que S. M. y employa. Il n'est pas croyable combien il y eut de nouveaux ouvrages élevés tant du côté de la Mer que du côté de la Terre ; combien de Bastions revêtus, changés ou refaits. On rasa plusieurs Dunes qui dominoient la place, & dont les sables étoient portés par les vents dans les Canaux & dans les fossés. La Citadelle fut perfectionnée, le *Fort-Louis* achevé, & pour rétablir le Port, on coupa un banc de sable de 5 ou 600 toises qui en fermoit l'entrée. Au lieu du Canal de *Mardyck* que les sables combloient sans cesse, on en fit un nouveau par où pouvoient entrer & sortir, en tout tems, des vaisseaux de guerre de 70 pièces de Canon. Il étoit formé par 2 jettées de charpente en Mer, longues de 1000 toises chacune, éloignées l'une de l'autre d'environ 40, & ayant à leur tête 2 Châteaux de charpente, l'un appelé le *Château-vert* & l'autre le *Château-de-bonne-Espérance* ; 2 bonnes batteries, où l'on pouvoit placer 50 pièces de Canon. À côté des jettées, en allant vers la ville, se voyoient deux *Rysbans* ou Forts de maçonnerie ; l'*ancien Rysban* placé à l'Ouest, communiquant par un pont de bois à

la jettée qui étoit du côté de la Citadelle, & ayant quelquefois jusqu'à 3 ou 400 hommes de Garnison & 46 pièces de Canon en batterie sur ses remparts. Le *nouveau Rysban*, construit en 1701 situé, par rapport à la jettée, de la même façon que l'ancien, mais moins grand. En avançant toujours vers l'entrée du Port, il y avoit, au milieu de la jettée de l'Est, un petit fort, appelé le *Chateau-Gaillard*, qui n'étoit proprement qu'une batterie; mais vis-à-vis la jettée de l'Ouest étoit un autre fort considérable nommé le *Cornichon* ou la *batterie-de-revers*, formant une espèce de triangle à front des fortifications du côté de la Mer. Ensuite venoit le *Havre*, puis un *Bassin* qu'on avoit creusé, & qui pouvoit contenir un bon nombre de Vaisseaux de guerre & autres Bâtimens. La Ville étoit fortifiée à la maniere du Chevalier de Ville; flanquée de 10 grands Bastions, entourée de 10 demi-lunes, d'un large fossé &c. Du côté de la campagne le Roi y avoit fait faire plusieurs ouvrages nouveaux; un fauxbourg où logeoient les Matelots, des Casernes magnifiques, un Arsenal de Marine, une Corderie, de belles Ecluses, & quantité d'autres Bâtimens. La Citadelle formoit une espèce de *Pentagone* très-irregulier situé à l'Ouest & au delà du Port, faisant face à une partie de la Ville dont il terminoit l'enceinte. Des bâtimens non moins irreguliers composoient le corps de cette petite Place, & il n'y avoit de fossé & de chemin-couvert que du côté de la Mer. Plusieurs Cavaliers les uns sur les autres défendoient la rade qui est belle & très sûre.

Cette Ville, l'une des plus fortes de l'Europe, en étoit aussi l'une des plus commerçantes & des plus riches. Elle avoit 2691 toises de circuit, sans y comprendre la basse Ville, & l'on comptoit, avant la paix d'Utrecht, plus de 26 mille ames de Communion, sans les habitans de la basse Ville, ni ceux de la Citadelle, des Rysbans & de plusieurs autres lieux, où il y avoit des Aumoniers, & qui montoient au delà de



16 mille. Mais cette paix conclue en 1713, en changea considérablement la face & diminua fort sa population. L'Angleterre à qui son commerce & sa navigation faisoient ombrage & portoient préjudice, obligea la France à promettre d'en démolir toutes les fortifications, d'en combler le Port, d'en ruiner les digues & les écluses; & à s'engager en outre, de ne jamais relever aucun de ces ouvrages. On en commença en effet la démolition, mais les inconveniens qui auroient resulté du comblement du port, le firent bientôt discontinuer, & donnèrent lieu à plusieurs negociations infructueuses. Le Traité de 1717, dont il sera parlé ci-après, ne fit que suspendre les plaintes de la Cour d'Angleterre, & les murmures de la Nation, animée par le fameux Ouvrage, que *Richard Steele* écrivit à ce sujet. Cet Auteur s'efforça d'y prouver, que la destruction du port de Düinkerque importoit si fort à l'Angleterre, que c'étoit l'unique moyen, d'assurer les progrès de son commerce; les François n'ayant aucun autre port sur la Manche, à l'exception de celui de St. Malo, qui ne peut recevoir que des Vaisseaux de 30 ou 40 pièces de Canon. Le Ministère de Londres ne parut pas plus content de l'exécution du Traité d'Aix-la-Chapelle, où la France avoit renouvelé ses engagements relatifs à cet objet. Il prétendoit, qu'elle faisoit de nouveau travailler aux fortifications & surtout au bassin, dont l'aggrandissement suppléeroit au défaut du port; à quoi la France répondit, que ces travaux n'avoient d'autre but, que de mettre les habitans à l'abri des mauvaises exhalaisons, que les eaux produisoient faute d'écoulement. Pendant la dernière guerre on avoit en effet rétabli en partie les ouvrages & le port de cette ville; mais en conséquence de la paix de 1762, tout vint d'être remis comme il étoit auparavant & conformément à ce qui avoit été arrêté par le Traité d'Utrecht.

*Mardyck* (le Vieux) Village sur la côte à une lieue & demi de Dunkerque, étoit déjà fort connu

par les deux forts, qu'on avoit construits dans ses environs ; l'un appelé le *Fort-de-bois*, bati dans la Mer, & rasé depuis ; & l'autre à qui il avoit donné son nom, & dont il ne reste plus que les ruines, après avoir été assiégré & pris en 1645, 1646, 1652 & 1657. Il devint plus célèbre ensuite par le magnifique Canal que Louis le grand y fit faire les dernières années de sa vie. Dès le moment qu'on voulut mettre à execution le Traité d'Utrecht, en 1713, ou reconnut qu'en comblant le Port de Dunkerque, on mettoit 10 lieues de país en danger d'être submergées ; & on entama à ce sujet diverses negociations avec l'Angleterre, qui aboutoient à faire creuser à Mardyck, sous la direction de Mr. *le Blanc*, Intendant de la Province, un nouveau Canal pour l'écoulement des eaux. Ce Canal commence à celui de Bergue, auprès du Mail, & a environ 3000 toises de long ; savoir 1500 toises sur 25 à 30 de large depuis son commencement jusqu'au coude, 300 toises depuis le coude jusqu'à l'Ecluse ; 300 toises sur 30 à 40 de large depuis l'Ecluse jusqu'à la laisse de haute-Mer ; & 900 toises sur 40 à 50 de large depuis la laisse de haute-Mer jusqu'à la laisse de basse-Mer. L'Ecluse étoit dans son espèce le plus beau morceau qu'il y eut au monde. Elle avoit 86 toises de long sur 23, & 4 pieds de large en fondation, sans y comprendre les contreforts ; & l'on y entroit par 2 passages, l'un de 44 pieds pour les gros Vaisseaux, & l'autre de 26 pour les Batiments ; chacun muni de 2 portes artistement faites & du poids de plus de 50 milliers. Il y avoit toujours sur le Radier de l'Ecluse 20 ou 21 pieds d'eau, dans les vives-eaux ordinaires, & plus de 24 dans les grandes vives-eaux qui arrivent au tems des équinoxes. Les Vaisseaux de Guerre auroient pû aller dans toute la longueur de ce Canal, & même dans celui de Bergue, au moyen des ouvrages qu'on s'étoit proposé d'y faire. Mais les avantages que la France en auroit retirés, firent la plus vive sensation sur les Puissances Maritimes, & don-

nerent

nerent lieu à differens memoires qui furent presentés aux Rois Louis XIV & Louis XV. Enfin il fut convenu par le Traité d'Alliance entre la France, l'Angleterre, & la Hollande, conclu à la Haye en 1717, que le grand passage de l'Ecluse de Mardyck seroit détruit de fond en comble, & le petit retréci à la concurrence de 16 pieds, en conservant au reste sa profondeur; que les jettées & les fascinages depuis les Dunes, ou l'endroit où la Marée monte sur l'Esttran quand elle est la plus haute, jusqu'à la basse-Mer, seroient rasés des deux cotés le long du nouveau Canal partout au niveau de l'Esttran; & que desormais il ne seroit construit aucun Port, Ecluse, ni Bassin à Dunkerque ou à Mardyck, ni même à 2 lieues aux environs.

## 2. Le Quartier de Cassel, qui renferme

1) *Cassel, Castellum Morinorum*, Ville assez grande, autrefois très forte, mais aujourd'hui sans fortifications, située sur une montagne où il ne reste plus que la terrasse du Chateau qui présente une des plus belles vues du monde, & d'où l'on voit 32 villes & un grand espace de Mer. C'est le chef-lieu d'une vaste Chatellenie de son nom, dont dépendent 4 petites Villes & 47 Villages, & d'une subdélégation avec une Cour féodale composée d'un grand Baillif héréditaire, d'un haut-Justicier, de 3 Gentils-hommes Vicomtiens, de 3 Gentils-hommes de fiefs roturiers, de 3 Conseillers pensionnaires, dont l'un est Greffier, & d'un Receveur de la Chatellenie. De frequents incendies ont fait perdre à cette Ville son ancienne considération; mais elle est toujours très remarquable par les 3 batailles qui se sont données auprès, contre 3 Philippes de France: en 1071, contre Philippe I, qui y fut défait par Robert-le-Frison; en 1328, contre Philippe-le-bel qui remporta une victoire complete & saccagea la Ville; en 1677 contre Philippe Duc d'Orleans, qui y défit le Prince d'Orange & prit Cassel.



Elle fut cedée à la France en 1678, par le Traité de Nimegue.

2) *Watten*, petite Ville avec une Abbaye de l'Ordre de St. Augustin.

3) *Merville* ou *Merghem*, *Menariacum*, Ville située sur la rive gauche de la Lys, chef-lieu d'une subdélégation de son nom, avec une seule Paroisse, 1 Couvent de Capucins, 1 de filles de l'Ordre de St. Dominique &c. On y fabrique quantité de toiles, & il y avoit autrefois une Abbaye considerable de l'Ordre de St. Benoit, sous le titre de St. Amé; mais qui a été transferée à Douay, dont le Chapitre est encore Seigneur de cette Ville.

4) *Bailleul* ou *Belle*, *Balliolum*, *Belgiolum*, Ville sur la petite riviere de Bellebeck, avec un Présidial, Chatellenie, Subdélégation, Recette, Corps-de-Ville composé d'un grand-Baillif héréditaire, d'un Avoué, de 9 Echevins, de 24 Conseillers pensionnaires & d'un Trésorier; Cour féodale de laquelle relèvent plusieurs fiefs &c. Il y avoit ci-devant un Collège de Jésuites, & les Capucins y ont un Couvent. Cette Ville étoit autrefois fortifiée, mais aujourd'hui elle est ouverte, & le Commerce considerable, qui s'y faisoit en Etoffes de laine & en fils, est fort diminué depuis que les manufactures se sont multipliées dans les Païs voisins.

5) *Etaires* ou *Stegers*, & *Hasebroeck* bourgs, le premier sur la rive gauche de la Lys.

6) *Nieukerke*, bourg de la Chatellenie de Balle.

3. Le Quartier de l'Isle ou Lille, qui est un Païs d'Etats, & composé de 2 Chatellenies & d'un Baillage, savoir

1) *La Chatellenie de l'Isle* ou *Lille* qui prend son nom de

*L'Isle* ou *Lille*, *Ryffel*, *Isla*, *Illa*, *Insula*, *Insulæ*, *Castrum Illense*, ville grande, belle, riche, bien peu-

peuplée, commerçante, & très forte indépendamment de la Citadelle, la plus belle qu'il y ait en Europe & la première que le Marechal de Vauban ait fait construire; située sur la Deule qui la traverse & y est navigable, Capitale de la Flandre françoise & de toutes les possessions des François dans les Pais-bas, Residence ordinaire du Gouverneur général & de l'Intendant, premier membre des États du Pais; chef-lieu d'une subdélégation de son nom, avec un Bureau des finances, un Baillage, une Gouvernance, un siege municipal ou Corps-de-Ville qu'on appelle *la Loi*, & qui est composé de 33 Officiers électifs & 6 permanens: les *Electifs* sont 1 Rewart & 12 Echevins dont le premier est nommé *Majeur*, 4 Echevins voirs-jurés, 8 jurés & 8 prud'hommes, qui tous ensemble se renouvellent tous les ans, le jour de la Toussaints par 4 Seigneurs commissaires denommés par le Roi: les *permanens* sont 3 Conseillers pensionnaires, 2 Greffiers & un Procureur-Syndic; une Jurisdiction des eaux & forets, une Cour des Monnoyes, une Marechaussée, une Chambre de commerce, une Chambre consulaire &c. L'origine des noms *Isle* ou *Lille* qu'on donne à cette Ville, & qui dans la basse latinité signifient la même chose, vient de ce que ses habitans l'élevèrent par leur travail au dessus du marais où elle est située, & que la crue des eaux inondoit souvent, & firent ainsi de leur habitation naissante une espèce d'isle. On y compte environ 170 rues, dont plusieurs sont très belles; 30 places publiques; 24 cours; environ 10 mille chefs de famille, 11284 feux; 8000 maisons tant grandes que petites, & environ 56000 ames; 1 église collegiale, dont le Chapitre est également nombreux & bien composé, & où l'on voit le magnifique Tombeau de *Louis de Male* dernier Comte de Flandre de la sixième race; 7 Paroisses, nombre d'autres églises; 8 maisons religieuses d'hommes; 16 de filles, dont 12 guillées, & 4 qui ne le sont pas; 1 maison de *Beguines*; & la *maison du Salut*, fon-

dée pour la correction des filles de mauvaise vie; 1 hôpital général, 2 autres grands hopitaux, l'un sous le titre de *St. Jean-Baptiste lez-Saint-Sauveur*, & l'autre sous celui d'*hopital-Comtesse*; 3 autres moins considérables; 2 maisons pour les enfans males orphelins; une maison dite *des-vieux-hommes* où l'on reçoit les Vieillards agés au moins de 60 ans; la maison des *bonnes-filles* pour les orphelines; celle de *Vieillettes* pour les femmes paralytiques, celle de *St. Jaques* pour recevoir & secourir les femmes en couches; celle de la *noble famille*, fondée sur le modèle de celle de St. Cyr, pour y recevoir les Demoiselles de naissance des Provinces de Flandres, d'Artois & de Hainault, & les élever selon leur état jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'age de 18 ans; 3 Collèges, un Seminaire particulier fondé pour les Irlandois; un *mont de pieté* où l'on prête, sans aucun interet, jusqu'à 50 Écus, sur chaque gage de pareille valeur, une bourse commune des pauvres, plusieurs Ecoles gratuites, & nombre d'autres établissemens pieux. Le Commerce de Lille est d'autant plus florissant que la grande population de cette ville, jointe à l'industrie de ses habitans, & à la fertilité merveilleuse du Païs, concourt puissamment à le soutenir dans le meilleur état. Les Manufactures considérables qu'elle renferme, fournissent des Draps, des Camelots, des Ratines & autres étoffes de toutes espèces en laine seule ou mêlée de soye, de Cotton ou de fil de lin; des Toiles de toutes qualités, de tous desseins & à tout usage; des Dentelles en soye, en or, en argent, & en fil; des Galons, des rubans, le plus beau fil à coudre, des Tapisseries de haute-lisse, des chapeaux, des cuirs dorés & autres, des Maroquins, des bas & autres ouvrages de bonneterie, au tricot & au metier; des savons blancs & noirs, du papier, du carton &c. Il y a d'ailleurs de toutes sortes d'artistes & d'ouvriers en grand nombre, & c'est le magasin & l'entrepot de toutes les Villes voisines du Hainault, du Cambresis,

de



de l'Artois, & d'une bonne partie de celles de Flandres. Louis XIV la conquit sur les Espagnols en 1667; les Alliées, sous la conduite du Prince Eugène, s'en rendirent maîtres en 1708, après un siège aussi coûteux qu'opiniâtre; mais elle fut rendue & cédée à la France par le traité d'Utrecht en 1713.

La Chatellenie de Lille comprend 137 Villages & plusieurs Villes, & se subdivise en 7 quartiers, qui sont:

1. *Le Melantois*, situé au Midi de la Ville, & qui titre son nom du Latin *Medenantum*. Son chef-lieu est

*Seclin, Sacilinium*, Bourg avec un Chapitre.

2. *Le Ferain*, au nord du Melantois, & prèsqu'entièrement de la dépendance de la maison d'Autriche. Il s'étend entre la Lys & la basse Deule, & renferme

*Comines, Cominium*, petite Ville que la Lys partage en deux, & dont la partie qui est du côté de Lille appartient à la France, en vertu du Traité d'Utrecht; & l'autre à la maison d'Autriche. Il y a une Eglise collégiale & c'est la Patrie du célèbre Historien Philippe de *Comines*, qui en étoit seigneur. Elle étoit autrefois assez bien fortifiée; mais elle est ouverte aujourd'hui.

3. *L'Avesne* ou plutôt la *Wepe*, à l'occident de Lille entre les mêmes rivières, que le Quartier précédent, & qui comprend

1) *Armentieres, Armentaria*, jolie petite Ville sur la Lys, avec un Corps de Magistrat composé d'un Baillif & de 7 Echevins; un Bureau des 5 grosses fermes, dépendant de la Direction de Lille, & une Ma-

nufacture d'excellents Draps. Elle avoit ci-devant des fortifications que Louis XIV-fit demanteler.

2) *La Bassée, Bassorum oppidum*, petite Ville aussi très forte autrefois, située sur un Canal qui communique avec la haute Deule.

4. *Le Carenveld ou Carembaud*, au midi du Melantois, sur les Confins de l'Artois, & où l'on trouve

*Phalempin*, chef-lieu avec une Abbaye de Chanoines réguliers de St. Augustin, la plus ancienne de cet ordre après celle de *St. Ruf*.

5. *La Peule*, à l'orient du Carembaud & au nord-ouest de la Ville d'Orchies. On y trouve

*Bouvines*, bourg sur la Marque, très célèbre par la victoire que le Roi Philippe Auguste y remporta en 1214 sur l'Empereur Otton & ses Alliés.

6. *Le Comte de Lannoy* où l'on trouve

*Lannoy, Alnetum*, gros bourg avec un Chateau très considérable & où il se fait un petit commerce d'Etoffe de laine. Il depend aujourd'hui de la Flandre Autrichienne.

7. *Le Quartier d'Awe*, au midi & au de-là de l'Escaut, où l'on voit

*Roubais, & Turcoing*, bourgs considérables où on fabrique beaucoup d'étoffes mêlées de soye & de laine.

II. *La Chatellenie d'Orchies* qui renferme

1) *Orchies, Origiacum, Orchesium*, petite Ville, qui en est chef-lieu, avec un Baillage, un Corps municipal, & de bonnes fabriques d'étoffes en laine. On prétend que cette Ville étoit autrefois aussi considérable que celle de Lille; & elle a encore conservé le droit

droit d'envoyer ses Députés aux Assemblées de la Province.

2) *Marchiennes, Marciana*, petite Ville sur la Scarpe dans un terrain marécageux, avec une célèbre Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Benoît, qui jouit de plus de 60000 livres de rentes.

3) *Saint-Amand, Oppidum Sancti Amandi*, petite Ville sur la Scarpe; chef-lieu d'une Subdélégation de son nom, avec une Recette; un Corps de Ville & une Abbaye de Benedictins très riche, dont le Titulaire est Seigneur du lieu & Collateur du Magistrat. Cette Ville faisoit ci-devant partie du Tournaisis; mais par le Traité d'Utrecht elle en fut demembrée & cedée à la France avec ses dependances. Il y a une fontaine d'eau minerale dans son voisinage.

4) *Mortagne, Moritania*, petite Ville ou Bourg au confluent de l'Escaut & de la Scarpe; & qui appartenoit également au Tournaisis avant la paix d'Utrecht. Elle à été cedée à la France à condition de n'y faire aucunes fortifications ni écluses de quelque nature qu'elles puissent être.

### III. Le Baillage de Douay qui a

*Douay, Duacum, Doacum, Duagium*, Ville grande, très forte, riche & assez bien peuplée, située sur la Scarpe, qui y est navigable & la divise en deux parties; chef-lieu d'une subdélégation de son nom, avec un *Fort* dit *de Scarpe*, un Parlement pour les Pais-bas françois, une Gouvernance; un Gouverneur particulier & un Lieutenant de Roi, un Corps de Magistrature composé de 12 Echevins dont le premier a le titre de *chef*, de 2 Conseillers pensionnaires, de deux Procureurs-Syndics, de deux Greffiers & d'un Receveur: un Baillage & une Université célèbre fondée en 1562 par le Pape Paul IV & Philippe II Roi d'Espagne. On y compte 2737 feux; 2 Eglises collégiales, 7 Paroisses, un beau Seminaire, 3 Abbayes de filles; plusieurs autres Maisons religieuses de l'un & de l'autre



tre sexe &c. Louis XIV s'en rendit maître en 1667; les Alliés s'en emparèrent en 1710: mais en 1712 après la Bataille de Denain, les François la reprirent & elle leur est restée par la paix d'Utrecht.

II. *Le Cambresis, Cameracensium, Camera-censis Tractus*, petite Province avec titre de Comté, dont *Cambray* & selon d'autres *Cateau Cambresis* est la Capitale. Sa longueur est d'environ 10 lieues depuis Arleux à Chatillon sur Sambre; & sa largeur ordinaire de 5 à 6 lieues; il n'y a que certains endroits où elle n'en a que 2 à 3. C'est un país d'états, fertile, bien peuplé & arrosé par l'Escaut, la Seille & la Sambre. Les principaux endroits qu'il renferme sont.

1) *Cambray, Cameryk, Cameracum* ou *Camaracum*, Ville belle, grande & très forte avec une Citadelle & un Fort, située sur l'Escaut qui la divise en deux parties & remplit d'eau ses fossés; chef-lieu d'une subdélégation & d'une Recette, avec un grand Etat-Major pour la Ville, & un pour la Citadelle; un Archevêché, une Officialité, un Magistrat composé d'un Prevot, de 14 Echevins, de 2 Collecteurs, de 2 Conseillers pensionnaires, de 2 Greffiers & d'un Receveur; plusieurs Baillages particuliers & autres Juridictions subalternes. On y compte 2993 feux, 2 Eglises Collegiales, outre la Cathedrale, 10 Paroiss's, 3 Abbayes d'hommes, 2 de filles, & plusieurs autres maisons religieuses, un Seminaire, deux hopitaux &c. L'Archevêque prend le titre de Prince du St. Empire (qu'il étoit autrefois), de Comte du Cambresis, & de Seigneur de la Ville. Ses suffragants sont les Evêques d'Arras, de St. Omer, de Namur, & de Tournay, & son Diocèse comprend environ 600 Paroisses, 38 Abbayes & 8 Chapitres. Ses revenus

annuels montent au moins à 150000 livres, quoique la taxe en Cour de Rome ne soit que de 6000 florins. Les seules Manufactures considerables qui soient établies dans cette Ville, sont celles des célèbres Toiles ou Toilettes fines nommées *Toiles de Cambrai*; il y en a encore quelques unes de Draps, de Savons, de Cuirs mais de peu de rapport. C'est en 1678 par le Traité de Nimegue que Cambrai a été réuni à la Couronne de France.

2) *Cateau ou Chateau-Cambresis, Castrum Cameracense*, Ville sur la Seille appartenante à l'Archevêque de Cambrai qui en est Seigneur spirituel & temporel & qui y a un magnifique Chateau, & le siège de sa Justice. On y voit de plus une Abbaye de Benedictins sous le titre de *St. André*, & il s'y fit en 1559 un fameux Traité de paix entre la France & l'Espagne. Cette Ville étoit jadis fortifiée; mais elle est ouverte aujourd'hui.

3) *Crevecoeur, Crepicordium, Cordolium*, bourg sur la rive droite de l'Escaut avec une bonne Manufacture de Serges.

4) *Valincourt*, petit endroit avec titre de Pairie & un Chapitre.

5) *Vaucelles*, petit endroit avec une Abbaye.

III. *Le Hainault-François*, qui comprend le Pais d'entre Sambre & Meuse, la moitié du Comté de *Mons*, la Prevoté de *Quesnoy*, le District de *Condé*, la Seigneurie de *Valenciennes* & le Comté d'*Ostrevant* entre Valenciennes & la Scarpe. Les principaux endroits qu'il renferme sont

1) *Valenciennes, Valentiniacæ, Valentianæ, Villa Valentiana*, Ville ancienne avec titre de Comté, grande, forte, bien peuplée, mais très irregulière, de même que sa Citadelle qui est divisée en trois Quartiers, & d'ailleurs très considerable; Capitale de tout

le Hainault - François, située sur l'Escaut qui y devient navigable & qui la sépare en deux parties; l'une à droite dépendante du Diocèse de Cambrai, & où il y a une Eglise Collégiale & une Abbaye; l'autre, à gauche, appartenante au Diocèse d'Arras; chef-lieu d'une Jurisdiction qu'on appelle *Prévôté le Comté*, & siège de l'Intendant, d'un Gouverneur particulier, d'un Lieutenant de Roi &c. Il y a deux Manufactures très renommées, l'une d'étoffes de laine, & l'autre de Batiste; & les Rois de France y avoient autrefois un Palais. Louis XIV la prit en 1677 sur les Espagnols, & la possession lui en fut assurée par le Traité de Nimegue.

2) *Famars; Fanum Martis*, endroit considérable autrefois, & qui avoit donné le nom à une partie du Hainault appelée *Pagus Fanomartensis*, & dans lequel se trouve Valenciennes dont l'accroissement a causé la diminution de Famars.

3) *Condé, Condaté, Condatum, Condæum, Condetum*, petite Ville mais très forte avec une Eglise collegiale, une Recette, un Chateau, une Subdélégation jointe à celle de Bouchain, & un grand Etat-Major; située au confluent de la Haisne & de l'Escaut, & dont les environs peuvent être inondés en tout tems au moyen des écluses qu'on y a pratiquées. Les François la prirent en 1676.

4) *Denain, Denonium*, Village avec un célèbre chapitre de Chanoinesses, situé sur la rive gauche de l'Escaut entre Valenciennes & Bouchain, & très remarquable depuis la victoire que les François, commandés par le Maréchal de Villars y remportèrent sur les Alliés en 1712.

5) *Bouchain, Buccinium, Bochanium*, petite Ville forte, capitale de l'Ostrevant & située sur l'Escaut qui la divise en haute & basse; chef-lieu d'une Subdélégation jointe à celle de Condé; & siège d'une Prévôté royale, d'un grand Etat-Major & d'un Magistrat composé d'un Majeur, d'un Lieutenant-Majeur



jeur premier Echevin, de 6 Echevins, d'un Greffier & d'un Receveur. Les François s'en rendirent maîtres en 1676.

6) *Pequin-court, Pequicurtium*, endroit assez chétif.

7) *Le Quesnoy, Quercetum*, petite place forte avec un vieux Chateau, Gouvernement particulier, Baillage, Subdélégation, Maitrise particulière pour la foret de Mormal, Prévoté &c. On y compte une seule Paroisse, une Abbaye de filles & 4 autres Couvents de l'un & l'autre sexe; un Collège &c. Elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrenées, prise par les Alliés en 1712, & reprise par les François dans la même Campagne.

8) *Bavay, Bagacum, Nerviorum Bagannum, Bavacum*, petite Ville très ancienne, avec une Prévoté, une Recette, deux Couvents & un Collège.

9) *Maubeuge, Melbodium, Malbodium*, Ville très forte située sur la Sambre qui la traverse & commence à y porter bateau, par le moyen des trous & des Ecluses qu'on y a faites jusqu'à Namur; chef-lieu de l'Intendance de la Province (mais dont l'Intendant reside plus ordinairement à Valenciennes); Gouvernement particulier, Recette, avec un célèbre chapitre de Chanoinesses nobles; une autre Eglise collegiale, un Collège, plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe &c. Louis XIV la fit fortifier comme elle l'est aujourd'hui, après qu'elle lui eut été cédée par la paix de Nimègue.

10) *Longueville*, Paroisse.

11) *Landrecy ou Landrecies, Landericiacum, Landericiæ*, petite Ville forte, située sur la Sambre, chef-lieu d'un Gouvernement & d'une Recette de son nom, avec une Prévoté royale, qui ressortit au Baillage du Quesnoy; une seule Paroisse, un Couvent de Carmes &c. Les François la prirent en 1655, & elle leur fut cédée par le Traité des Pyrenées. Le Prince Eugene l'assiégea en 1712, mais sans succès.

12) *Avesnes, Avesnæ, Avennæ*, Ville forte sur la Rivière d'Hepre, chef-lieu d'une Recette & d'un Gouvernement, avec titre de Pairie, Baillage royal, Baillage des Bois & Prévôté pour la terre & Pairie d'Avesnes &c. On y compte une Eglise collégiale, deux Couvents, un Collège, un Hopital, une Maréchaussée, un Bureau des 5 grosses fermes, de la Direction de Lille &c. Elle fut cedée à la France par la paix de Pyrenées.

13) *Solre le Chateau*, Comté.

14) *Mariembourg, Mariæ Burgus* ou *Burgum*, Ville située entre deux petites Rivières, la Blanche & la Noir-eau, qui se réunissent un peu au dessous, & vont se perdre dans la Meuse; chef-lieu d'une Prévôté, & d'une Recette de son nom, avec un Couvent de filles &c. Elle fut batie en 1547 par *Marie* Reine de Hongrie & Soeur de Charles-quin, qui lui donna son nom, après en avoir acquis le territoire de l'Evêque de Liege à qui il appartenoit, par l'échange de 1546. Henri II s'en empara en 1554 & elle fut cedée à la France par la paix des Pyrennées. Louis XIV en fit raser les fortifications en 1674 & la revêtit d'une simple muraille en 1681.

15) *Philippeville, Philippopolis*, petite mais jolie & très forte Ville, chef-lieu d'une Recette & d'une Prévôté de son nom, Gouvernement particulier avec un Couvent de Religieuses &c. située sur une hauteur auprès des Ruisseaux de Jamagne & de Bridou. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg nommé *Coubigny*, mais en 1555 cette même Marie, dont nous avons parlé à l'article précédent, le fit fortifier; elle lui donna le nom de son Neveu Philippe II. Louis XIV en a beaucoup augmenté les fortifications.

16) *Chimay, Cimacum*, Ville située sur la petite rivière de Blanche-eau, chef-lieu d'une Principauté de son nom, appartenante a la maison de *Henin* dit d'*Alsace*. On y voit un magnifique Chateau avec de très beaux jardins & un Chapitre. Ses environs sont ferti-

fertiles en bois & en paturages, & il y a beaucoup de mines de fer, des forges & des fourneaux.

17) *Anchin, Crespin, Hasnon, Haumont, Liesies, Marville, Saint-Sauve, Vicogne*, riches & célèbres Abbayes de Benedictins, & *Fontenelles* Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux.

18) Les anciennes Baronies d'*Aimeries*, & de *Berlaymont* sur la Sambre; celle de *Lallain* sur l'Escarpe, de *Gomignies*, de *Trajne*, de *Quievrain*; de *Tryt*, sur l'Escaut &c. &c.

IV. *La partie Françoisise du Comté de Namur*, renferme

1) *Charlemont, Carolomontium*, jolie Ville, & place très forte située sur un rocher escarpé & presque inaccessible, au pié duquel coule la Meuse. Elle prend son nom de sa situation, & de Charles-quin son fondateur, qui en 1555, acheta de l'Eveque de Liège le terrain qu'elle occupe, & l'unit au Namurois. Elle fut cedée à la France par le Traité de Nimegue en 1678. Mais le Roi ayant reconnu qu'elle étoit si petite, qu'on pouvoit à peine y loger un Bataillon, ordonna qu'on fortifiât

2) *Givet*, qui n'étoit qu'une dicoque au pié de Charlemont & qui fait aujourd'hui une jolie petite Ville régulière, divisée par la Meuse en deux parties, l'une appellée *Givet-Saint Hilaire*, & l'autre *Givet notre Dame*, scise au pié du *Mont d'Or*, & toutes deux également bien fortifiées. On y voit nombre de beaux batimens, surtout les Casernes; une très belle place; plusieurs Eglises & Maisons religieuses; une Prévôté royale; une Maitrise des eaux & forets &c. Il n'y a qu'un même Gouverneur pour Charlemont & les Givets; mais chacun a un Major, un Aide-Major & un Capitaine de portes particulier.



## 6. *Le Gouvernement de Champagne & de Brie.*

La *Champagne*, *Campania*, l'une des Provinces les plus considérables du Royaume, est bornée au *Septentrion* par le Hainault & une partie de l'Evêché de Liège; à l'*Orient* par le Luxembourg & la Lorraine; au *Midi* par la Franche-Comté & la Bourgogne, & à l'*Occident* par le Gatinois, l'Isle de France & la Picardie. Sa longueur du Sud au Nord, ou de Ravières à Rocroy, est d'environ 65 lieues, & sa largeur de l'Ouest au Sud-Est, ou de Lagny à Bourbonne-les-Bains de 48: ce qui peut être évalué à 1121, lieues quarrées. Le terrain y est en général très uni; & c'est des plaines immenses qui s'y trouvent qu'elle a pris le nom de *Champagne*. Il y a quelques montagnes & quelques collines à ses extrémités, mais qui ne sont rien moins que considérables. Elle renferme au moins 80 mille arpents de forets ou bois pleins; & cette denrée y est néanmoins rare en certains endroits. Son sol est l'un des meilleurs de toute la France: il abonde en grains, en paturages, & surtout en excellens vins rouges & blancs dont l'exportation est très considérable. Les Habitans n'en tirent cependant pas autant de profit qu'on pourroit le croire à cause de la rareté des bonnes vendanges & des frais considérables qu'entraîne la culture des vignes. Depuis l'année 1743, jusqu'en 1752, l'arpent de 32400 pieds de Roi n'a produit que 2 petits tonneaux du poids de

de

de 56 livres environ; & une pareille étendue ne se vend tout au plus qu'à raison de 1000 francs. Les autres articles du Commerce de cette Province, outre les grains & le vin, consistent en Fers, Bois, Bestiaux, Foins, Etoffes en laine & en demi-foye, Toile &c.

Les principales *Rivières* dont ce Païs est arrosé sont 1) la *Meuse, Mosa*, qui prend sa source dans le Bassigny, près du village de Meuse: arrose une partie des Duchés de Lorraine & de Bar; commence à être navigable près de St. Thibault; passe dans les Evêchés de Toul & de Verdun, la Champagne, le Luxembourg, le Comté de Namur où elle reçoit la Sambre, l'Evêché de Liège, les Païs-Bas-Autrichiens, les Provinces-unies; se joint au Wahall au dessous de l'isle de Bommel, où elle quitte son nom pour prendre celui de *Meruve*, & se jette dans l'Océan entre la Brille & Grawesande. On prétend qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pied plus que le jour, si le vent ne s'y oppose pas. 2) La *Seine, Sequana*, dont il a été parlé au §. 4. de l'introduction. 3) La *Marne, Matrona* ou *Materna*, qui a sa source dans le Bassigny, au pié d'une montagne, & à environ 500 pas d'une métairie nommée la *Marnotte*. Elle a son cours par les Généralités de Chalons, de Soissons & de Paris; commence d'être navigable près de Vitry-le-François, reçoit un grand nombre de rivières, & se jette dans la Seine à une demi-lieue au dessous de Charenton. 4) *L'Aube, Alba*, qui a 2 sources, l'une à Praslai,

paroisse du Baillage de Chatillon-sur-Seine en Bourgogne, & l'autre à une demi-lieue plus à l'Est; reçoit plusieurs rivières dans son cours, & se perd dans la Seine à Marfilly. On a tenté plusieurs fois de la rendre navigable; mais ç'a toujours été en vain. 5) L'*Aisne*, ou l'*Aine*, *Axona*, qui se forme de plusieurs ruisseaux découlants de l'Argonne, & dont la principale source est tout proche du hameau de Sommed'Aisne, à 4 lieues un tiers Sud-Est de la ville de Ste. Menchould. Elle commence à porter Bateau à Château-Porcien, & se jette dans l'Oise à un tiers de lieue Est-Nord-Est de Compiègne.

On trouve à *Bourbonne-les-Bains*; à *Attencourt*, petit endroit à une demi-lieue de la ville de Vassy; à *Sermaise*; à *Hermanville* &c. des eaux minérales qui font en très grande réputation.

Du tems de Jules-César, la Champagne étoit habitée par les *Tricasses*, les *Remi*, les *Catalauni*, les *Senones*, les *Lingones*, & par une partie des *Meldæ*. Sous Honorius elle étoit comprise en partie dans la seconde Belgique, & en partie dans la quatrième Lyonnaise; il n'y avoit que ce qu'on appelle aujourd'hui le *Bassigny*, qui dépendoit de la première Lyonnaise. De la Domination des Romains elle passa sous celle des François. Vers l'an 456. Mérovée se rendit maître de Rheims & de Chalons; & Clovis acheva de subjuguier le reste, après la défaite de *Siagrius* dernier Commandant des Romains dans  
les



les Gaules. Lors du partage de la Monarchie entre les fils de Clovis, la plus grande partie de cette Province fut comprise dans le Royaume d'Austrasie, dont Metz étoit la Capitale, & échut à Thierry I. Les limites des divers Etats qu'avoient formés ces Princes, aiant varié plusieurs fois dans la suite, elle suivit le sort de la Monarchie françoise, obéissant tantôt aux Rois d'Austrasie, tantôt à ceux de Neustrie, & tantôt à ceux d'Orleans & de Bourgogne. Sous les Rois de la seconde Race elle tomba à des Comtes particuliers, qui la possédèrent jusqu'à la fin du 13<sup>me</sup> siècle, qu'elle passa à la Maison Royale de France par le Mariage de Philippe le Bel avec *Jeanne* fille unique & héritière de Henri III. Comte de Champagne & Roi de Navarre mort en 1274. Louis X, qui avoit joui de ces Etats du chef de sa mère, avant & après avoir succédé à son Père, ne laissa en mourant qu'une fille nommée *Jeanne*, qui les reclama comme un bien qui lui appartenoit. Le Roi Philippe le Long qui les avoit usurpés, refusa de déguerpir, & ce ne fut qu'au décès de Charles IV, que cette Princesse put jouir de ses droits. Elle plaça alors la Couronne de Navarre sur la tête de Philippe Comte d'Evreux qu'elle avoit épousé; mais par convention de l'année 1335, elle céda, conjointement avec son Mari, tous les droits qui pouvoient leur appartenir sur la Champagne & la Brie, à Philippe de Valois qui en prit possession; & Jean son Successeur les réunit à la Couronne en 1361 pour n'en plus être séparées.

Il y a dans toute l'étendue de la Champagne, pour le Gouvernement Ecclesiastique 2 Archévêchés & 4 Evêchés qui ont sous eux nombre d'Abbayes de l'un & de l'autre sexe; & un des 3 grands-Prieurés de l'ordre de Malthe qui divisent la Langue de France, & qui est divisé lui-même en 15 Commanderies pour les Chevaliers, & 5 pour les Chapelains & Servants d'armes. Pour le Civil, elle dépend absolument du Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aides de Paris; & elle renferme 9 Baillages & sièges Présidiaux, un grand-Maitre des eaux & forets, & 9 Maitrises particulières, 4 Juridictions Consulaires, 2 Hotels ou Chambres des Monnoyes, & une Généralité séante à Chalons, & divisée en 12 Elections. Pour le Gouvernement militaire, elle a un Gouverneur-Général, 4 Lieutenants-Generaux, l'un pour les Baillages de Langre, de Troye & de Sezanne; l'autre pour le Baillage de Rheims; le troisième pour ceux de Vitry & de Chaumont; & le quatrième pour ceux de Meaux, de Provins & de Chateau-Thierry: 4 Lieutenants de Roi de la Province: 6 Lieutenants des Maréchaux de France, & nombre d'autres Officiers subalternes qu'il est inutile d'énumérer. Enfin la Champagne est divisée en plusieurs petits Districts, qui sont

I. La *Champagne* propre qui se distingue en *haute* & *basse*.

1. La *Basse Champagne* renferme

1) *Tro-*

1) *Troyes, Augustomana, Augustobona, Tricasses*, ville ancienne sur la Seine, assez grande, & riche, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi peuplée, ni aussi florissante qu'elle l'étoit autrefois. Elle fait partie des Domaines du Roi, & c'est le siège d'une Election, d'une Prévôté Royale, d'un Baillage, d'un Présidial, d'une Maitrise particulière des eaux & forêts, d'un grenier à sel, d'un Hotel des Monnoyes, d'une Maréchaussée, d'un Gouverneur particulier, d'un Evêché &c. & elle prétend être la Capitale de toute la Province, quoique Chalons & Rheims lui disputent cet honneur. On y compte, outre l'Eglise cathedrale qui est très belle, deux collégiales, & onze autres Paroisses toutes assez apparentes; 4 Abbayes, 10 Couvents, un Collège, un Séminaire & un Hopital. L'Evêque dépend de la Métropole de Sens, & son Diocèse comprend 372 Paroisses, 98 Annexes, & 19 Abbayes. Ses revenus annuels montent à 20000 Livres, & sa taxe en Cour de Rome à 2500 florins.

Cette ville est environnée de belles & grandes prairies qui ne contribuent pas peu à en égayer la situation. Les Canaux nombreux dont le Comte Henri I du nom les fit entrecouper, & que la Seine remplit de ses eaux, les rendent d'une utilité sans prix aux Fabriquants & autres Ouvriers qui s'en servent de Blancheries. L'air y est salubre, & le terroir y produit des grains de toute espèce, des vins, des fruits en abondance, & toutes les choses nécessaires à la vie. Il n'y a que la bonne eau potable qui y manque. Celle qui s'y trouve est sujette à causer les écrouelles; mais elle a par contre une propriété singulière pour dégorger les étoffes, pour la teinture des laines, soyes, fils &c. & pour tanner toutes sortes de cuirs, & même pour les passer en façon de cuirs de Hongrie. Les Bourgeois aisés se font apporter pour leur usage de l'eau de la Seine. Le Commerce de Troyes consiste principalement en Toi-



les de Lin, de Chanvre, de Cotton; en Futaines, Bazins &c. dont il y a des manufactures très considérables auxquelles plus de 600 Ouvriers travaillent continuellement; en Serges drapées, Serges dites de St. Nicoles, parce qu'on les fait dans l'hospital de ce nom; en Satins façon de Turin, d'Hollande & de Bruges, en Epingles qui se débitent bien partout; en très bon papier, en Bougies & en Chandelles, dont on estime la blancheur de la cire & la bonne qualité du suif.

2) *Isle-d'Aumont*, petit endroit avec titre de Duché-Pairie; & des ruines d'un ancien Chateau que l'on croit être du tems des Romaines.

3) *Mery-sur-Seine*, petite Ville située dans un District séparé avec une Jurisdiction royale & un Prieuré d'hommes de l'ordre de St. Benoit.

4) *Anglure, Angledura*, petite Ville sur l'Aube & l'une des plus anciennes Baronies de la Province.

5) *Plancy*, petite Ville situé sur l'Aube, avec titre de Marquisat, & d'un Chapitre sous le titre de St. Laurent.

6) *Arcis*, petite Ville très ancienne située sur un coteau à la rive gauche de l'Aube, avec un grenier à sel, où il se distribue, année commune, 28 muids de cette denrée.

7) *Rameru*, petite Ville sur l'Aube avec une Baronie appartenante à la maison de Luxembourg, & une Abbaye.

8) *Pongney*, paroisse près de la rive droite de la Marne.

9) *Piney* ou *Pigney, Pigneium*, petite Ville érigée en Duché en 1577, sous le nom de *Luxembourg*, & en Pairie en 1581.

10) *Lusigny*, paroisse avec une Justice royale, dependante du Baillage de Troyes.

11) *Beaufort Montmorency*, Duché.

2. *La haute Champagne* comprend :

1) *Chatillon-sur-Marne, Castellio ad Maternam*, petite Ville qui appartient aujourd'hui à la maison de Bouillon, & où il y a un Baillage auquel ressortissent plusieurs Mairies royales ; & un riche Prieuré de l'ordre de St. Augustin. C'est la Patrie du Pape Urbain II.

2) *Espernay ou Epernay, Sparnacus, Sparnacum*, Ville située sur la Marne, qui la divise en deux parties égales, & appartenante au Duc de Bouillon. C'est le Chef-lieu d'une Election de son nom, & le siège d'un Gouverneur particulier, d'un Baillage, d'une prévôté royale, d'un grenier à sel, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, d'une Brigade de Maréchaussée &c. Il y a une Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Augustin ; & le Vin qui croit dans les environs passe pour le meilleur de toute la Champagne.

3) *Ay, Ayejum*, Ville située à quelque distance de la rive droite de la Marne, avec une Mairie royale dépendante du Baillage d'Espernay. Le Vin y est excellent.

4) *Avenay, Aveniacum*, petite Ville avec un Chapitre ; & une Abbaye magnifique & très riche de filles de l'ordre de St. Benoit.

5) *Vertus, Virtudum castellum*, petite ville avec titre de Comté-Pairie, un Chapitre, deux Abbayes &c. située au pied d'une montagne, où il croit de très bon vin.

6) *Fere en Tardenois*, gros Bourg avec un Château & un beau Parc appartenants au Prince de Conty.

7) *La Fere Champenoise*, petite Ville sur la Pleurs.

8) *Dormans, Dormanum*, petite Ville sur la Marne avec un Château, titre de Chatellenie & de Comté.

9) *Hautvilliers*, vulgairement *Hautville*, petit endroit avec une Abbaye de Benedictins, situé dans

l'une des contrées qui produisent les meilleurs vins de Champagne.

10) *Pierry*, endroit chétif qui n'est connu que par le bon vin qu'on y fait.

II. *Le Chalonois, Catalaunensis ager*, petit District que quelquesuns inserent dans la Champagne propre. On y compte

1) *Chalons*, nom formé de l'ancien *Catalaunum*, belle & grande Ville sur la Marne, dépendante des Domaines du Roi; Evêché fort ancien; chef-lieu d'une Généralité ou Intendance; siège de l'Intendant, d'un Prévôt-général, d'un Gouverneur particulier, d'un grand Baillif d'Epée; Bureau des finances; Baillage & Présidial; Election; Jurisdiction consulaire; Grenier à sel; Bureau des 5 grosses fermes, Bureau général du Tabac; Maîtrise particulière des eaux & forêts &c. On y compte 2800 feux, deux Eglises collégiales, outre le Chapitre de la Cathédrale, 11 Paroisses, 3 Abbayes d'hommes, un seminaire dirigé par les Pères de la Mission, un Collège ci-devant aux Jésuites, 2 Hopitaux, 4 Couvents de Religieux mendiants, un maison de Trinitaires ou Mathurins de l'ordre de la Redemption des Captifs, & 4 maisons de Religieuses. L'Evêque est le second des Comtes & Pairs Ecclesiastiques du Royaume & suffragant de Rheims. Son Diocèse comprend 304 paroisses & 93 annexes, sous 9 Doyennés, & ceux-ci sous 4 Diocèses, 17 Abbayes d'hommes, 3 de filles, & 4 Chapitres de Chanoines. Son revenu annuel est de 30000 livres, quoique sa taxe en Cour de Rome ne soit que de 3000 florins. Le Parlement de Paris y fut transféré pour quelque tems en 1559, & ses habitans montrèrent un si grand attachement pour les interets d'Henri IV après la mort de son prédécesseur, que ce Prince, par reconnoissance, fit frapper une Médaille à son honneur, avec cette inscription: *Catalaunensis fidei Monumentum*. Il y a dans cette Ville une Société



*ciété Littéraire* dont les fondemens furent jettés en l'année 1750, & dont le principal objet est de faire des recherches sur l'histoire naturelle, ecclesiastique, civile, politique & littéraire de la Champagne. Elle commença ses séances particulières en 1753 avec la permission du Roi, & elle tint sa première Assemblée publique en Juin 1756. Les principaux Edifices qu'on y remarque sont la *Cathedrale* à cause de son Jubé & de ses deux clochers de pierre de taille, qui passent pour des chefs d'oeuvre d'Architecture; l'*Eglise collégiale de N. D.* & l'*Hotel de Ville*. A une des portes de la Ville est une promenade fort vantée, qu'on nomme le *jard*, & qui est en effet une des plus belles qu'on voie dans le Royaume. C'est une grande prairie presqu'entourée de tous cotés par les rivières de Marne & de Nau, & décorée d'un grand nombre d'Allées d'ormes & de tilleuls plantés régulièrement. On y distingue le *grand* & le *petit jard*. Au sortir du premier on entre dans 3 grandes Allées qui conduisent au Chateau de *Sarry* appartenant aux Evêques, & dont les Jardins sont magnifiques. Le Commerce qui se fait à Chalons consiste principalement en *Avoines*, depuis que celui des Vins a été transferé à Rheims & à Espernay. Il y a aussi beaucoup de Manufactures de Pinchinats, de Capucines & d'autres Etoffes en laine, auxquelles bien des personnes sont occupées.

2) *La Croisette*, lieu près de Chalons, où les habitans de cette Ville, conduits par Charles d'Anjou, Roi de Naples, taillerent en pièces 8000 Anglois.

III. Le *Remois*, *Pagus Remorum*, país très abondant en vins & en excellents paturages. Il contient

1) *Rheims*, *Durocorturum*, *Reimi*, *Civitas Remorum*, l'une des plus anciennes, des plus célèbres & des plus grandes villes du Royaume, bien peuplée assez bien batic, & située sur la Veslé dans une plaine fertile en grains, & ceinte, dans l'éloignement de deux

ou trois lieues, de collines qui produisent du vin délicieux. C'est le chef-lieu d'une Election de son nom & le siège d'un Archevêché, d'un Gouverneur particulier, d'un grand Baillif d'épée, d'un Baillage, Présidial, Hotel des Monnoyes, Grenier à sel, maîtrise particulière des eaux & forêts, Maréchaussée, & Université fondée en 1547 par Charles Cardinal de Lorraine, en conséquence des Bulles de Pape Paul II vérifiées en Parlement de Paris en 1549. L'Archevêque est premier Duc & Pair de France, Légat né du St. Siège, & Primat de la Gaule Belgique. Il possède, depuis le Sacre de Louis le Jeune, le droit exclusif de couronner les Rois de France; & ses suffragants sont les Evêques de *Soissons*, de *Chalons sur Marne*, de *Laon*, de *Senlis*, de *Beauvais*, d'*Amiens*, de *Noyon* & de *Boulogne*. Son Diocèse renferme 477 Paroisses, 365 annexes, 7 Chapitres, 24 Abbayes, 8 hopitaux & grand nombre de Couvents de l'un & de l'autre sexe. Ses revenus annuels montent à 80000 livres, quoique sa taxe en cour de Rome ne soit que de 4750 florins. L'église cathédrale de Rheims, dédiée à N. D. & construite au 12<sup>me</sup> siècle, est un Edifice d'une Architecture entièrement Gothique, mais des plus belles & des mieux exécutées qu'il y ait en France & peut être en Europe. Sa longueur est de 450 pieds, sur 93 de largeur, passé 110 d'élévation, & 150 de croisée en oeuvre, le tout couvert de plomb. Le portail, qu'on y admire surtout, est composé de 3 grandes portes, dont la principale est surmontée d'un vitrage en rose, d'une exécution & d'une délicatesse surprenantes. Deux grosses Tours carrées, placées de chaque côté du frontispice, lui donnent, en l'agrandissant, un air de majesté qui frappe, & que le nombre prodigieux de sculptures de toute espèce dont il est surchargé augmente considérablement. C'est dans cette Eglise que se fait le sacre des Rois. Le Maître Autel, qui sert à cette auguste cérémonie, est revêtu de lames d'or, & tous les autres ornemens y sont

y font d'une magnificence extraordinaire. Le trésor qu'elle possède est rempli de morceaux riches autant que curieux, donnés la plupart par les Rois à leur Couronnement. On range parmi les plus précieux le calice du fameux Archevêque Hincmar, le plus grand & le plus riche qui soit dans le Royaume; & le Reliquaire que Louis XV y a fait déposer. Il consiste en un soleil d'argent doré, du poids de 125 mares, & dont la hauteur est de 3 pieds 8 pouces, & sa base de 27 pouces sur 18 de largeur; le tout chargé d'ornements & de sculptures du dernier gout, & du travail le plus exquis. On prétend que le Livre des Evangiles sur lequel les Rois prêtent le serment est écrit en l'ange Eclavonne; il est couvert extérieurement de lames d'or & garni de pierreries brutes. Le Palais Archiépiscopal est attenant cette Eglise, & passe à juste titre pour un des plus beaux, depuis les réparations que l'Archevêque *Le Tellier* y a fait faire. On compte de plus à Rheims 3 Eglises collégiales très belles; 5 Abbayes, dont celle de *St. Remy* est la plus considérable, comme aussi l'une des premières de l'ordre de *St. Benoît* en France; un grand Séminaire, un beau Collège, ci-devant aux Jésuites; 3 grands hopitaux; 9 Couvens; une Commanderie de l'ordre de Malthe; & une de l'ordre de *St. Antoine* dont les revenus sont en grande partie affectés à l'hôtel des Invalides de Paris. L'Eglise de *St. Remy* est grande & belle, mais obscure. Le pavé, fait en compartiment de marbre & de pierre cuite, présente une infinité de figures, & ressemble plutôt à une belle & riche tapisserie qu'à tout autre chose. Le devant du grand-autel est composé de 3 planches d'or, enrichies de quantité de pierreries, & nommément de deux grenats presque de la grosseur d'un oeuf. Derrière est le tombeau de *St. Remy*, de 20 pieds de longueur sur autant de hauteur, exécuté en marbre blanc, & décoré de colonnes de porphyre d'ordre composite, & de nombre de figures sculptées avec autant d'art que de gout. Autour sont les



les statues, en marbre & de grandeur naturelle, des 12 Pairs de France en habits de cérémonie; & celle de *Clovis* que le sculpteur a décoré d'avance de l'ordre de St. Michel; licence non moins choquante que celle de ces 12 Pairs qu'on fait assister au Sacre de ce premier Roi chrétien. Au haut bout du tombeau est une niche où l'on voit la statue de St. Remy assis, & aiant devant lui celle de *Clovis* à genoux sur un prie-Dieu: celle de Thierry, aumônier de ce Prélat, est derrière lui & tient la croix. La porte ou ouverture de ce monument est toute brillante de perles, d'Emeraudes, de Rubis, de Turquoises, & d'autres pierres, dont les Rois & d'autres Princes & Princesses l'ont enrichi; & c'est où l'on conserve non seulement la châsse qui renferme le corps du St. Patron, & qui est de très grand prix; mais encore la célèbre phiole connue sous le nom de *Sainte-Ampoule*, & qui sert à la cérémonie du sacre. Elle est de verre, longue comme le petit doigt à peu près, de couleur rouge foncé, & assez ressemblante pour la forme aux flacons dont on se sert pour les eaux de senteur. Son embouchure se ferme par un vis d'or, & elle est enchassée dans un reliquaire aussi d'or, travaillé à jour, orné de pierres précieuses, & affermi sur une base ou disque d'argent. On ne la voit qu'au travers d'un cristal qui sert d'étui à la Châsse, & l'on prétend qu'elle est remplie d'une huile ou liqueur qui ne diminue point, quoiqu'on s'en serve au sacre de chaque Roi. Une colombe l'apporta, dit on, du ciel, lors du Batême de *Clovis*, à la prière de St. Remy, pour suppléer au défaut du crème ordinaire que le Prêtre ne put pas apporter à cause de la trop grande foule des assistans. Toute cette Anecdote fabuleuse ne porte au reste que sur l'autorité trop tardive de l'Evêque Hincmar, & tous les Ecrivains judicieux & les amateurs instruits de l'histoire de France, en reconnoissent le ridicule & dédaignent de s'y arrêter. On voit encore à Rheims plusieurs ouvrages & monuments

ments curieux des anciens Romains; tels sont les restes d'un arc de Triomphe dans la rue près de l'université; ceux d'un Amphitheatre pour les spectacles, à 200 pas de la ville; les vestiges d'un ancien Chateau bâti du tems de César, & un arc de Triomphe près de la porte de Mars érigé en l'honneur de ce même César, ou selon quelques autres en celui de *Julien l'Apostat*, lorsqu'après ses conquêtes d'Allemagne, il passa par cette ville pour aller à Paris. Il est composé de 3 Arcades d'ordre Corinthien. Celle du milieu a 35 pieds de haut sur 12 de large. Les bas-reliefs dont elle est ornée représentent une femme assise; & tenant une corne d'abondance, pour marquer la fertilité du pais. Les 4 Enfants qui sont auprès d'elle désignent les 4 saisons; & 12 autres les 12 mois. Les deux autres Arcades ont 30 pieds de haut & 8 de large. Les bas-reliefs de celle qui est à droite représentent *Remus & Romulus* qui tettent une louve: le Berger *Faustulus & Acca Laurentia* sa femme sont auprès. Les bas-reliefs de la 3<sup>me</sup> Arcade sont *Leda* qui embrasse *Jupiter* métamorphosé en Cygne, & un Amour qui les éclaire de son flambeau. Le principal commerce de cette ville consiste en vins; en pains d'épices; en petites Etoffes de laine, telles que les razes Cordelières, les Camelots, les Etamines, les Bazins, les Flanelles, les Crépons, les Sergettes ou Raz de Pologne; & en Etoffes mêlées de soye & de laine, comme les Dauphines à grandes rayes, les Raz de Maroc &c.

2) *Fismes, Fimæ ad Fines*, ville petite, mais très ancienne sur la Vesle, avec un Gouverneur particulier, une Justice royale & un Baillage ressortissant au siège présidial de Rheims. Il s'y est tenu deux Conciles provinciaux, l'un en 881, & l'autre en 935.

3) *Cormicy, Cormiciacum*, petite ville appartenante à l'Archevêque de Rheims, & où il y a un Grenier à sel, & un Bureau des 5 grosses fermes.

4) *Rocroy, Rupes Regia*, Ville forte, située dans une plaine environnée de forets, sur les confins du

du Hainault, & fameuse par la bataille que le Prince de Condé, alors Duc d'Enguien, y gagna sur les Espagnols en 1643. On y compte un Gouverneur particulier, un Lieutenant de Roi, une Prévôté royale dépendante du Baillage de Ste. Menchould, un Grenier à Sel &c.

5) *Maubert-fontaine*, paroisse à deux lieues de Rocroy.

6) *Aubigny-les-Potes*, paroisse avec un Bureau des 5 grosses fermes, de la Direction de Charleville.

7) *Avaux-la-Ville*, bourg avec titre de Comté, sur la rive gauche de l'Aisne, & dont dépend *Avaux le Château*, petit endroit qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue.

8) *Château Porcien*, *Castrum Porcianum*, *Castrum Porcinetum*, petite Ville avec titre de Principauté érigée en 1561, Gouverneur particulier, grenier à Sel &c. & située sur la rive droite de l'Aisne, vis-à-vis d'un ancien Château du même nom, bâti sur un roc. Elle fut prise & reprise 4 fois en très peu de tems dans le dernier siècle, par les Espagnols & les François. On y fabrique beaucoup de serges; & c'est le *Duc d'Aiguillon* qui la possède aujourd'hui.

9) *Sillery* Marquisat.

IV. *Le Réthelois*, Duché-Pairie appartenant à la maison de Mazarin, & abondant en bois, en mines de fer, en forges, & en excellens pâturages. On y trouve

1) *Réthel*, *Regitefte* ou *Reitefte*, Capitale du Duché, & située sur l'Aisne; chef-lieu d'une Election, avec un Gouverneur particulier, un Baillage, un Grenier à Sel, une Maréchaussée; & 3 Couvens. Ces n'étoit autrefois qu'un fort construit par les Romains pour s'assurer du passage de l'Aisne; & l'on y voit encore une grosse tour fort élevée. Cette ville fut prise par les Espagnols en 1650 qui l'évacuèrent après avoir



avoir été battus par le Maréchal du Plessis-Praslin le 13 Decembre de la même année. Ils la reprirent en Sept. 1652; mais Mrs. de Turenne & de la Ferté les obligèrent à la rendre, après 4 jours d'attaque, le 9<sup>me</sup> Juillet de l'année suivante.

2) *Attigny, Attiniacum, Attiniacus pagus*, bourg assez considérable, & chef-lieu d'une contrée agréable qu'on appelle la *Vallée du Bourg*, arrosée par l'Aisne, & remplie de Bois & de paturages. Il s'est tenu plusieurs Conciles remarquables à Attigny, & il y avoit autrefois un palais Royal que Clovis II y avoit fait élever en 647, & où les Rois ses successeurs faisoient quelquefois leur Residence.

3) *Mezières ou Maizières, Macerice*, place forte avec une Citadelle, une Eglise collégiale, un Gouverneur particulier, un Grenier à sel &c. située dans l'endroit le plus étroit d'une presqu'isle formée par la Meuse qui y passe sous 2 ponts. Elle fut assiégée en 1521 par les Troupes de Charles-quin; mais le fameux *Chevalier Bayard*, qui y commandoit, les força d'en lever le siège.

4) *Charleville, Carolopolis*, petite ville très belle, avec une Paroisse, 4 Couvents, un Collège, & un Gouverneur particulier réuni à celui de Mezières, dont elle n'est séparée que par un pont sur la Meuse. Ce n'étoit ci-devant qu'un Village nommé *Arches*; mais en 1609 Charles de Gonzagues, Duc de Nevers, & depuis Duc de Mantoue, la bâtit, & y fit construire des fortifications, plutôt pour l'ornement, que pour en faire une place de deffense. Les rues y sont tirées au cordeau, les maisons de hauteur égale, & couvertes d'ardoise. Il y a 4 belles portes, qui donnent dans 4 rues principales où aboutissent toutes les autres, & qui conduisent en ligne directe à la place Ducale, dont toutes les maisons sont en symmetrie, & au milieu de laquelle se trouve une très belle fontaine. C'est pour s'assurer de cette nouvelle Ville & la tenir dans le respect, que Louis XIII fit bâtir le *Mont-*

*Olympe*, Citadelle très forte dans une presqu'isle dépendante de la Prévôté de Château-Renard, de sorte que ces 3 places, Mezières, Charleville & le Mont-Olympe, sembloient n'en former qu'une; mais en 1687 Louis XIV fit raser toutes les fortifications du Mont-Olympe avec le pont de pierre qui y conduisoit, & ne laissa subsister que celle de Mezières.

5) *Donchery, Doncherium, Doncheriacum*, petite Ville sur la Meuse avec une Prévôté, un grenier à sel, un Bureau des 5 grosses fermes, un marché, & une belle manufacture d'étoffes de laine. Louis XIV la fit entourer de murailles flanquées de demi-bastions, en place de ses anciennes fortifications qui avoient été demolies.

6) *Le Chatelet, Bourg & Brieville* paroisse de peu de consequence.

V. *L'Argonne, Argona*, país qui s'étend partie dans la Champagne & partie dans le Barrois, entre la Meuse, la Marne, & l'Aisne; & qui a environ 18 lieues de longueur sur une largeur fort inégale. Il est rempli de Bois, & c'est ce qu'on appelle la *foret d'Argonne* dans laquelle il y a des vuïdes où l'on a bati des Villes & des Villages. Les habitans en cultivent les environs avec le plus grand soin; mais outre que la qualité du terrein n'est pas bien bonne, les bêtes fauves dont toute la contrée est remplie, les privent ordinairement du fruit de leurs peines. Leur meilleure ressource est le commerce qu'ils font du bétail qu'ils nourrissent, & du bois qu'ils coupent & qu'ils envoient dans les país voisins. Ce District renferme

1) *Sainte-Menehould, Fanum sanctæ Menechildis*, Ville ancienne, avec titre de Comté, située dans

dans un marais sur l'Aisne, entre 2 rochers, sur le plus haut desquels est un Chateau dont relèvent plus de 250 fiefs. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, d'un Lieutenant de Roi, d'une Election de son nom, d'un Baillage, d'une Maitrise particulière des eaux & forêts, d'un Grenier à sel, d'une Brigade de Maréchaussée &c. & elle fait partie des Domaines du Roi. C'étoit autrefois une forteresse qui soutint plusieurs sièges en 1038, 1089, 1436, 1590 &c. Elle servit de retraite au Prince de Condé & aux Ducs de Bouillon & de Nevers en 1614. Le Marquis de Praslin la prit en 1616, les Espagnols en 1652 & Louis le grand en personne en 1653. Toutes les fortifications en ont été demolies, & un incendie arrivé en 1719 y fit de grands ravages.

2) *Moujon*, petite Ville.

3) *Beaumont*, *Bellefontium*, petite Ville avec une Justice royale, une Prévôté, & une Mairie royale dépendante du Baillage de Rheims.

4) *Ville franche*, *Villa franca*, petite place sur la Meuse, autrefois fortifiée.

5) *Grand-Pré*, *Grandipratum*, petite Ville avec un ancien titre de Comté, située sur la petite rivière d'Air, País de bons labourages, & où il y a de grandes & belles prairies dont elle a pris son nom.

6) *Montfaucon*, petite Ville fort ancienne, avec une Abbaye secularisée appartenante à l'Evêque de Verdun. Il y avoit autrefois un Chateau fort que Henri IV fit demolir.

VI. Le *Pertois*, *Pagus Pertifus*, qui tire son nom de la Ville de *Pertes* son ancienne Capitale, qui aiant été détruite par Attila, n'est plus aujourd'hui qu'un Bourg de peu d'importance. Il est déjà fait mention de ce petit País dans les Capitulaires de Charlemagne. Son sol est très fertile surtout en bled. Il y croit aussi



du vin, & les paturages y font également bons & abondants. On y trouve

1) *Vitry-le-François, Victoriacum Franciscum*, qui en est aujourd'hui la Capitale, ville avec droit municipal, & faisant partie des Domaines du Roy, située sur la Marne; chef-lieu d'une Election de son nom, & siége d'un Gouverneur particulier, d'un grand-Baillif-d'Épée, d'une Prévoté royale, d'un Baillage, Présidial, Grenier à sel, Maitrise particulière des eaux & forets, Brigade de Maréchaussée &c. Cette ville est bien batié, quoique les maisons n'y soient que de bois; on y remarque surtout la Place sur laquelle est l'Eglise paroissiale & collégiale; la Halle; 3 couvens; 1 maison de Dames régentes; 2 Hôpitaux, dont l'un porte le nom d'hôpital général, & un Collège dirigé par les Pères de la Doctrine chrétienne. Elle doit son origine à François I, qui lui donna son nom, & elle est depuis longtems en possession de faire un très grand commerce de bled qui la rend une des plus riches villes de la Province. A une demi-lieue de-là est,

2) *Vitry-le-brulé*, ville autrefois considérable sur la rivière de Sault, que les troupes de Charles-quin ruinèrent en 1544, ce qui engagea François I, à fonder celle dont nous venons de parler. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village où l'on voit encore les ruines d'un Château dépendant des Domaines du Roi, & dont relèvent 120 fiefs. On trouve encore une Abbaye tout près, & les environs sont des plus agréables du Royaume.

3) *Saint-Dizier, Fanum sancti Desiderii*, ville située sur la Marne, & fameuse par le siége qu'elle soutint en 1544, contre l'armée de Charles V. Elle fait partie des Domaines du Roi, & c'est le siége d'un Gouverneur particulier, d'un Lieutenant de Roi, d'un Baillage royal ressortissant à celui de Vitry-le-François, d'une Maitrise particulière des eaux & forets,

rets, d'un grenier à sel, d'une Brigade de Maréchauffée &c. On y compte outre l'Eglise paroissiale, 2 Couvens, 1 hopital, & une Abbaye hors de ses murs. Les forges qui sont dans ses environs donnent lieu à un assez grand commerce de fer.

4) *Cheminon*, bourg avec une Abbaye très riche de l'ordre de Citeaux, & Patrie du célèbre *Pierre Richelet*.

VII. *Le Vallage*, petit Païs qui tire son nom des vallées qu'il renferme & qui sont autant de belles prairies, où l'on entretient beaucoup de bestiaux. O y remarque

1) *Vassy, Vassiacum*, ville ancienne mais petite située sur la rivière de Blaise; avec un Gouverneur particulier, une Prévôté royale, une Chatellenie, une Maitrise particulière; une église paroissiale, un Couvent de Capucins, une maison de Dames regentes, un hopital, & une manufacture de droguets. Cette ville est remarquable par le massacre qui s'y fit des Protestants en 1562, & pour avoir donné naissance au savant *Isaac Jacquelot*.

2) *Attencourt*, village à une demi-lieue de Vassy, remarquable par ses eaux minerales, & par les bois, les mines de fer, & les forges qu'il y a aux environs.

3) *Joinville, Joanvilla, Jovisvilla*, ville ancienne & assez considerable située sur la rive gauche de la Marne, au pied d'une haute montagne sur laquelle il y a un grand & magnifique Chateau, avec une église collégiale, sous l'invocation de St. Laurent, qui renferme nombre de superbes Monumens de plusieurs Ducs de Guise & d'autres anciens Seigneurs de cette ville. C'est le chef-lieu d'une Principauté, patrimoniale à la maison d'Orleans, & de laquelle dépendent aujourd'hui 82 villages; & le siège d'un Gouverneur particulier, d'une Election de son nom, d'un baillage, d'un grenier à sel, d'une Marechaussée &c.

On y compte une église Paroissiale sous l'invocation de N. D. quatre Couvens, & un cinquième à un quart de lieue de ses murs; 2 hopitaux, & une manufacture de Droguets. Les Environs sont montagneux & difficiles pour les voitures, mais fertiles en vins, & en bons paturages.

4) *Rosnay*, ancienne Pairie.

5) *Brienne, Breona*, petite ville appartenante aujourd'hui à la maison de Lomenie & divisée en deux Bourgades distantes de 1000 pas environ, & appellées l'une *Brienne-la-Ville*, près de l'Aube, & l'autre *Brienne-le-Chatel*. C'est un des anciens Comtés-Pairies de la Champagne.

6) *Bar-sur-l'Aube, Barrum ad Albulam*, petite ville très ancienne, avec titre de Comté, & Gouverneur particulier; chef-lieu d'une Election de son nom, recette particulière, prévôté royale, grenier à sel, Marechaussée, & un Chapitre très riche. On voit sur une montagne voisine les restes d'un Chateau qu'on dit avoit été ruiné par les Vandales.

7) *Clairvaux ou Clervaux, Clara Vallis, Clara-vallense Cœnobium*, paroisse avec une célèbre Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, chef-lieu d'une filiation de son nom, & fondée par St. Bernard en 1115.

8) *Chateaufvillain ou Chauteavillain, Castrum villanum*, petite ville avec titre de Duché-Pairie, située sur la rivière d'Aujon & entourée de murailles, flanquées de grosses tours de distance en distance, & enveloppées d'un fossé rempli d'eau vive. On y voit un Couvent de Recollets, un hospital, une Maladerie & un fort beau Chateau, dans l'enceinte duquel est une église collégiale. Elle appartient aujourd'hui au Duc de Penthièvre.

9) *Grancey-sur-Ource*, paroisse de l'Election de Bar-sur-Aube.

VIII. *Le Bassigny, Pagus ou Tractus Bassiniacensis*, País mêlé de montagnes & de plaines &



& qui tire son nom de sa situation dans la partie la plus basse de la Champagne. La Meuse, la Marne, l'Aube, l'Amance & plusieurs autres rivières y prennent leur source; l'air y est sain & assez tempéré, & la terre fertile en bled, en vins, en fruits, en bois, & en bons paturages. Il s'étend en partie dans le Duché de Bar, & en partie dans la Champagne. Ce dernier District renferme

1) *Langres, Lingones, Lingonæ, Andomantum, Andemantunum, Antematunum, Civitas Lingonum* &c. ville ancienne & considérable, située sur une hauteur, à une petite distance de la rive gauche de la Marne, aux confins de la Lorraine & de la Franche-Comté; chef-lieu d'une Election de son nom, Evêché, Gouvernement particulier, Baillage, Présidial, grenier à sel, Bureau des 5 grosses fermes, Maréchaussée &c. On y compte 1800 feux, 3 Paroisses outre la Cathédrale, où se trouvent quelques anciens monuments, 1 beau & grand séminaire dirigé par des Prêtres séculiers, 1 Collège régenté par les Jésuites jusqu'au tems de leur dissolution en France; 7 Couvens de l'un & l'autre sexe, 2 Hopitaux &c. L'Evêque est Duc & Pair de France, & suffragant de l'Archevêque de Lyon. Son Diocèse s'étend audelà de la Généralité & du Gouvernement de Champagne, & comprend 600 paroisses sous 4 Archidiaconés, 8 Chapitres, 18 Abbayes d'hommes, 8 Abbayes de filles, & nombre de Prieurés. Ses revenus annuels montent à 40000 livres, & sa taxe en Cour de Rome à 9000 florins. On fait à Langres différentes sortes d'étoffes, & beaucoup d'ouvrages de coutellerie fort estimés & répandus partout. C'est la Patrie de l'illustre M. *Denys Diderot*.

2) *Grancey-le-Chatel, Grancejum Castrum*, petite ville avec titre de Comté & un Chapitre, située sur

une hauteur, au bas de laquelle roule la rivière de Tille.

3) *Aigremont, Agramontium*, baronie qui relève du Duché de Langres.

4) *Bourbonne-les-Bains, Bourbonnia, Vervonna Castrum*, petite ville avec une Mairie royale, une Brigade de Maréchaussée, un Hopital militaire &c. & célèbre par ses eaux minérales qu'il est prouvé avoir déjà été connues des Romains. Elle fut entièrement consumée par le feu en 1717, mais dès lors elle a été rétablie.

5) *Chaumont, Calvus Mons*, ville dépendante des Domaines du Roi, & située sur une montagne baignée par la Marne; chef-lieu d'une Election de son nom, Baillage très étendu, Présidial, Justice royale, Maitrise particulière des eaux & forets, grenier à sel, Bureau des 5 grosses fermes, Maréchaussée &c. On y compte une Eglise collégiale, seule paroisse de la ville, une Abbaye, un Collège, ci-devant régenté par les Jesuites, & un Couvent de Carmelites dont l'Eglise est magnifique.

6) *Vignory*, petite ville avec titre de Comté, située sur la Marne.

7) *Val-des-Ecoliers, Vallis Scholarium*, fameuse Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Augustin, fondée en 1212, par 4 Docteurs de Paris qui s'y retirèrent.

8) *Montigny-le-Roi, Montigniacum regium*, petite ville autrefois fortifiée, & située sur la Meuse, qui prend sa source dans les environs.

9) *Coiffy-la-Ville* qui a pour Annexe *Coiffy-le-Chatel* dont elle est peu éloignée.

10) *Clémont*, petite ville & ancienne Baronie avec un Bureau des 5 grosses fermes.

11) *Andelot*, petite ville avec une Prévoté & Justice royale qui ressortit au Baillage de Chaumont, & un Bureau des 5 grosses fermes dépendant de la Direction de Langres.

12) *Vau-*

12) *Vaucouleur, Vallis-color*, petite ville ainsi nommée de sa charmante exposition, qui est sur le penchant d'une colline, au pié de laquelle est une prairie à perte de vue & arrosée par la Meuse. Elle dépendoit autrefois de la Lorraine, & l'on y trouve une Prévôte royale, une église collégiale, 2 couvens, un Prieuré simple &c. On voit à une portée de fusil de cette ville *Tusey, Tussiacum*, chateau où il s'est tenu un Concile très célèbre, connu sous le nom de *Concile de Touzy*. Il y a aussi près de-là les pierres que l'Empereur *Albert* & le Roi *Philippe* le Bel firent planter pour servir de bornes à leur empire, lorsqu'ils s'abouchèrent à Vaucouleur en 1299.

13) *Dompremi, ou Dom-Remy*, village surnommé la *pucelle*, parce qu'on prétend que c'est où nâquit la fameuse Jeanne d'Arc, plus connue sous le nom de *Pucelle d'Orleans*. C'est en considération des services qu'elle rendit au Roi Charles VII, contre les Anglois, que ce Prince accorda à ce village l'exemption de toutes Tailles, Aides & Subventions, par Lettres patentes datées du mois de Juillet 1429, & confirmées par Louis XIII, en 1610.

14) *Hombervaux, Chateau & Baronie*.

IX. Le *Senonois, Senoniensis ager*, situé le long de l'Yonne, & qui comprend

1) *Sens, Senones, Agendium Senorum*, ville ancienne & considérable, au confluent de la Vanne & de l'Yonne qu'on y passe sur un beau pont de pierre; chef-lieu d'une Election de son nom, & siège d'un Archevêché, d'un Baillage, Présidial, Prévôté royale, Grenier à sel, Maitrise particulière des eaux & forets, Maréchaussée &c. Quoique cette ville ne soit pas peuplée à proportion de son étendue, on y compte 16 paroisses outre la Metropole qui est très grande, & qui, entr'autres tombeaux illustres, renferme ceux de *Louis* Dauphin de France, mort en 1765, & de *Marie Joseph* de Saxe son Epouse; 5 Abbayes, un Collège



ci-devant des Jésuites , un Seminaire, 9 Couvents &c. L'Archevêque prend le titre de Primat des Gaules & de Germanie, & a pour suffragants les Evêques de *Troyes*, d'*Auxerre*, de *Bethlehem* & de *Nevers*, Son Diocèse comprend 775 paroisses, 16 Chapitres, 26 Abbayes, & 60 Couvents, Communautés & Collèges. Ses revenus annuels montent à 80000 livres, & sa taxe en Cour de Rome à 6166 florins. Il s'est tenu à Sens plusieurs Conciles provinciaux, dont le plus célèbre est celui de 1140, qui eut pour objet la condamnation d'*Abailard*.

2) *Montereau-faut-Yonne*, *Monasteriolum ad Icaunam*, ville située au confluent de l'Yonne & de la Seine, chef-lieu d'une Election de son nom, avec une Eglise collegiale, un Baillage, un Grenier à sel, une Maréchaussée &c. Elle est fort connue dans l'histoire par l'assassinat qui se commit sur son pont, le 10<sup>me</sup> Sept. 1419 en la personne de *Jean Duc de Bourgogne*, en présence de *Charles VII*, alors encore Dauphin de Viennois.

3) *Joigny*, *Joviniacum*, petite ville fermée de murailles très épaisses, flanquées de grosses tours bien baties, & située sur le penchant d'un coteau couvert de vignes, à la rive droite de l'Yonne qu'on y passe sur un très beau pont de pierre. C'est le chef-lieu d'une Comté & d'une Election de son nom, & le siège d'un Gouverneur particulier, d'un Baillage, d'un Grenier à sel, d'une Maréchaussée &c. Elle appartient aujourd'hui à la maison de *Villeroy*, & l'on y voit un beau Chateau, une grande place, nombre de belles maisons, 3 Paroisses, & un Couvent de Capucins fourni d'une très jolie Bibliothèque. Son sol est fertile en grains, en vins dont il se fait un grand commerce, & en excellents paturages.

4) *Ville-neuve-l'Archevêque*, petite ville sur la Vanne.

5) *Ville*

5) *Ville-neuve-le Roi*, petite ville sur l'Yonne, avec un Baillage, auquel ressortit la Prévoté royale de Chablis.

6) *Brion*, paroisse sur la rivière d'Armançon.

7) *Saint Florentin*, *Sancti Florentini Castrum*, petite ville sur la même rivière, & ancien Vicomté appartenant aujourd'hui au Marquis de St. Florentin Urilière; chef-lieu d'une Election de son nom, Baillage, Grenier à sel &c. Elle fut considérablement endommagée en 1722 par un incendie.

8) *Tonnerre*, *Tornodurum*, *Ternodorum*, petite ville renommée par ses bons vins, & située sur l'Armançon, chef-lieu d'une Comté considérable, & d'une Election de son nom, Baillage seigneurial régi par la coutume de Sens; Grenier à sel, Gruerie seigneuriale &c. On y voit l'Eglise collégiale de St. Pierre, & celle de N. D. dont le frontispice est orné de 3 ordres d'Architecture l'un sur l'autre, & terminé par un fronton fort élevé; une Abbaye, deux Couvens, & un hopital qui servoit autrefois de demeure aux Comtes de Tonnerre.

9) *Pontigny*, *Pontigniacum*, petite ville sur la rivière de Serain, avec une riche & célèbre Abbaye d'hommes en règle, & la seconde des quatre filles de Citeaux.

10) *Ligny-du Chateau*, Bourg & Vicomté considérable.

11) *Chablis*, *Cabelia*, petite ville remarquable par ses excellens vins blancs, & par la bataille sanglante qui s'y donna en 841.

12) *Ancy-le Franc*, *Anciacum*, petite ville près de laquelle est un magnifique Chateau, que Mr. de Louvois acquit de la maison de *Clermont-Tonnerre*.

13) *Bray sur Seine*, *Brayum ad Sequanam*, petite ville avec un ancien titre de Baronie Pairie, un Chapitre, & un Prieuré de filles de l'ordre de Citeaux.

14) *Nogent sur Seine, Novigentum ad Sequanam*, ville, chef-lieu d'une Election de son nom, avec un hotel de ville, un Baillage royal, un Grenier à sel, une Gruerie, une seule Paroisse, un Couvent de Capucins, une Communauté de filles de la Croix, un hotel-Dieu, un Collège, une filature de Cotton, & une manufacture de Bas. L'air y est bon dans toutes les saisons, & l'on n'y connoit point de maladies épidémiques.

15) *Pont sur Seine, Pons ad Sequanam*, petite ville sur la rive gauche de cette rivière, avec un beau pont de pierre, d'où elle a pris son nom; un Baillage royal, & un Chateau superbe, bati par Mr. de Chauvigny, & accompagné de parterres & de jardins à la beauté desquels rien ne manque.

X. *La Brie Champenoise*, ou cette partie de la Province de Brie, *Pagus Brigenfis*, qui dépend du Gouvernement de Champagne, & qui renferme

1) *Meaux, Jatinum, Meldæ, Civitas Meldorum*, Ville ancienne & sa Capitale, avec titre de Comté, située sur la Marne qui la divise en deux parties appellées l'une la *Ville* & l'autre le *Marché*; chef-lieu d'une Election de son nom, Eveché, Baillage, Présidial, Prevoté, Grenier à sel, & Residence d'un Lieutenant général & d'un Gouverneur particulier. On y remarque le Palais épiscopal, une Eglise Collégiale & plusieurs autres paroisses, outre la Cathédrale dont le Choeur passe pour un Chef-d'oeuvre, 3 Abbayes, plusieurs Couvens, deux hôtels-Dieu, un hospital sous le nom de Jean Rose, un hospital général &c. L'Eveque est suffragant de Paris, & son Diocèse est divisé par la Marne en deux grands Archidiaconés, dont chacun comprend 3. Doyennés ruraux, & en tout 227 Paroisses, 7 Chapitres & 9 Abbayes de l'un & de l'autre sexe. Ses revenus annuels montent à 25000 livrés environ, & sa taxe en Cour de



de Rome à 2000 florins. Les objets principaux du Commerce de Meaux consistent en Grains, Vins, Fromages & Laine. C'est dans cette Ville que furent jetés les premières semences de la Reformation en France, sous le Règne de François I.

2) *Dammartin*, petite Ville.

3) *Germigny-l'Evêque*, Paroisse sur la rive gauche de la Marne, où l'Evêque de Meaux a une belle maison de Campagne, dont les jardins & les terrasses sont dans le meilleur gout, & méritent l'attention des Curieux.

4) *Saint Fiacre*, à 2 lieues de Meaux, Prieuré de Benedictins de la Congrégation de St. Maur, & fameux par les fréquents pèlerinages qu'on y fait.

5) *Coulomiers* ou *Colomiers*, *Columbaria*, petite ville sur la rivière de Morin, dans un terrain fertile, chef-lieu d'une Election de son nom, avec un Prieuré Canonical, sous le titre de *Sainte Foy*, une Commanderie de l'ordre de Malthe &c. Il y avoit ci-devant un Chateau si somptueux qu'on assure qu'il avoit coûté plus de 2 millions; mais il a été démoli, il y a quelques années, par ordre du Duc de Luines & du Duc de Chevreuse son fils, à qui cette terre appartient.

6) *Provins*, *Provinum*, jolie ville fort ancienne sur la petite rivière de Vouzie, chef-lieu d'une Election de son nom, avec un Gouverneur particulier, un Présidial, un Baillage, une Prévoté, une Maîtrise particulière des eaux & forets, un grenier à sel, une Maréchaussée; 4 Paroisses, 3 Eglises collégiales, deux Abbayes, un Collège, un hotel-Dieu &c. Son principal commerce consiste en bled, qu'on transporte à Paris.

7) *Sezanne*, *Sezanna*, *Sezania*, ville ceinte de murailles & entourée de fossés de tous côtés, chef-lieu d'une Election de son nom, avec titre de Comté  
por-

porté par un des Cadets de la maison d'Harcourt-Beuvron; Baillage, Prévôté & Jurisdiction royale, grenier à sel, Maitrise des eaux & forets, Maréchaussée, Gouverneur particulier &c. On y compte une Eglise collégiale, une Abbaye, un Collège, un petit hospital & deux Couvens. Elle fut prise & saccagée en 1423 par les Anglois.

8) *Montmirail, Mons Mirabilis*, petite ville sur une hauteur à quelque distance de la rivière de Morin, avec un Baillif d'Epée, un Lieutenant-général, deux sièges de Juridictions privilégiées, & titre de Baronie, dont la mouvance fut assignée en 1645 à la grosse tour du Louvre, & dont relèvent la Principauté de Condé, la Baronie de Moulins, le Vidamé de Vieux-maisons, & 80 autres terres considérables.

9) *Chateau Thierry, Castvum Theodorici*, ville sur la rive droite de la Marne, qu'on y passe sur un très beau pont de pierre, chef-lieu de la *Brie Pouilleuse* & d'une Election de son nom, Baillage, Présidial, Prévôté royale, Grenier à sel, Maréchaussée, Gruerie, Maitrise particulière des eaux & forets &c. On y compte 3 Paroisses & plusieurs Chapelles très riches, une Abbaye royale, un hotel-Dieu, 2 hopitaux, dont l'un pour les Orphelins, quatre Couvens, & un petit Collège. Elle fut érigée en Duché-Pairie par Charles IX en 1566, & Louis XIV la céda aux Ducs de Bouillon, comme faisant partie des terres que S. M. donnoit en échange de la Principauté de Sedan. L'Abbaye de *Valsers* n'en est éloignée que d'une lieue.

7. *Le Gouvernement de Sedan.*

Ce Gouvernement est tout a fait distinct & séparé de celui de Champagne dont il ne dépend que quant à la Généralité; & il ressortit en matières Civiles, au Parlement de Metz. C'étoit autrefois une petite souveraineté, de laquelle dépendoit 17 Villages, & qui appartenoit aux Archevêques de Rheims; un desquels l'échangea au Roi pour Cormicy. Elle passa ensuite dans la maison de la *Marck*, & par le mariage de Charlotte de la Marck avec Henri de la *Tour a' Auvergne* dans celle de ce dernier. Frédéric Maurice, l'un de ses descendants, & Duc de Bouillon, la céda à la France en 1641, en échange des Duchés d'*Albert*, de *Chateau-Thierry*, du Comté d'*Evreux* &c. Il renferme

1) *Sedan*, *Sedanum*, ville très forte, sur la *Marne*, aux confins de Luxembourg, & l'une des clefs principales du Royaume; chef-lieu d'une Election de son nom, avec un Chateau très important, muni d'un Arsenal considérable, surtout en anciennes armes; Gouverneur, Présidial, Justice royale, Maitrise particulière des eaux & forets &c. On y compte une Paroisse, un Séminaire dirigé par les Pères de la Mission de St. Lazare, un Collège ci-devant aux Jésuites, & deux Couvens. On la divise en 3 parties, savoir la *haute ville* ceinte de murailles flanquées de 8 Bastions, & fortifiée à la manière du Chevalier de Ville, de même que la Citadelle qu'elle renferme; la *basse ville* comprise dans une espèce d'ouvrage à couronne irrégulière; & le *grand fauxbourg* défendu par 5 Bastions &c. On y fabrique des Draps fins fort renom-



renommés & plusieurs espèces de serges. Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit à Sedan une célèbre université reformée.

2) *Mont-Dieu*, Chartreuse au milieu d'un bois à 3 lieues de Sedan, & peut-être la plus belle maison de cette espèce qu'il y ait en Europe; du moins pour les cellules & les batimens interieurs.

3) *Mouzon*, *Mosomagus*, petite Ville dépendante des Domaines du Roi, chef-lieu d'un Baillage royal, Prévoté, Recette; avec une belle Eglise paroissiale, une Abbaye de Benedictins en Commende, un Couvent de Capucins, un hotel-Dieu &c. On y fait quantité de serges façon de Berry, & ses environs sont très fertiles en grains & en bons paturages. C'étoit la capitale d'une petite contrée qui appartenoit autrefois aux Archevêques de Reims, & qu'un d'eux donna en 1379 à Charles V, en échange de la Ville & Seigneurie de *Vailly* sur la riviere d'Aisne. C'étoit une place forte qui fut souvent prise & reprise, dans le dernier siècle, par les François & les Espagnols; mais Louis XIV en fit raser les fortifications en 1671.

4) *Chateau-Renaud*, *Castrum Reginaldi*, bourg avec titre de Prévoté, situé près du confluent de la riviere de Senoise & de la Meuse. C'étoit autrefois une Principauté souveraine qui s'étendoit sur 27 Villages & que Louis XIII acquit en 1629 de la Princesse Douairière de *Conty*, en échange de Pont-sur-Seine. Le Roi Louis XIV fit raser le Chateau d'où cette Principauté tiroit son nom, & qui étoit très fort.

8. *Le Gouvernement général de Metz.*

Ce Gouvernement renferme le Païs Messin, divisé en deux districts, celui de la *Ville de Metz*, & l'*Evêché*, avec les Prévôtés de *Longwi*, *Jametz*, *Dun & Stenay*; le *Luxembourg françois*; le Duché de *Carignan*; celui de *Bouillon*; le *Païs de la Sarre*; *Verdun* & le *Verdunois*. Il est borné, à l'*Occident*, par les Gouvernemens de *Sedan* & de *Champagne*; au *Midi*, par celui de *Lorraine*; à l'*Orient* par celui d'*Alsace*; & au *Septentrion* par le Duché de *Luxembourg* & l'*Electorat de Trèves*. Les principales rivières qui l'arrosent sont: la *Meuse*, dont nous avons parlé à l'article de la *Champagne*; la *Moselle*, *Musella*, *Mosella*, qui a sa source au mont de *Faucilles* dans les *Vôges*, traverse *Epinal*, passe à coté de *Toul*, puis à *Metz*, où elle est retenue par une digue & des écluses, & d'où elle est navigable pendant toute l'année, va à *Thionville*, sort ensuite du Royaume, & se perd dans le *Rhin*. C'est une belle rivière, qui coule sur le sable & le roc, s'enfle aisément, change souvent de lit, & inonde assez fréquemment tout ce qui l'avoisine. La *Meurthe*, *Mortha*, qui a de même sa source dans les *Vôges*, passe à *Raon-l'Etape*, commence à porter bateau, deux ou 3 lieues au dessus de *Nancy*, & se jette dans la *Moselle* au dessous de *Frouard*; l'*Ornes* qui prend son nom, & tire sa source du village d'*Ornes* en *Verdunois*, reçoit l'*Yon* à *Conflans* en *Jarnisy*, passe à coté de *Richemont*, & s'unit ensuite à la *Moselle*; la *Sarre*, *Sarra* ou *Saara*,

qui a sa source dans les Vôges, au pié de l'ancien chateau de Salm, reçoit dans son cours la Blife & la Nied, commence à porter bateau près de Saralbe, & se perd dans la Moselle un peu au dessus de Trèves; la *Seille*, *Salia*, *Sala*, qui nait à l'étang de Lindre-Lorraine, passe à Marfal, Moyenvic, Vic, & Metz, où elle se jette dans la Moselle. Il y en a encore nombre d'autres de moindre conséquence.

Le Pais Messin est la partie la plus étendue du *département* ou *Province des 3 Evêchés*; mais il n'est que médiocrement fertile, & ne rapporte que peu de froment. Les François s'en rendirent maitres sous le règne de Chilpéric, I & Metz devint, sous la première & la seconde race, la Capitale de la *France orientale* ou *Royaume d'Austrasie*, & la résidence ordinaire de ses Rois. Vers la fin de la 2<sup>de</sup> race les habitans de cette ville, de même que ceux de Toul & de Verdun, secouèrent le joug, & se mirent en liberté, sous la protection de l'Empire. Les *Evêques*, à qui les Rois & les Empereurs avoient donné beaucoup de terres considérables, profitèrent des divisions qui s'élevèrent entre ces puissances, pour se rendre peu à peu souverains de leur ville & des environs. Les *Comtes*, qui d'abord n'étoient que les Gouverneurs en chef des Magistrats, ne tardèrent pas à partager aussi la Souveraineté sous les Evêques, & cette qualité leur devint héréditaire dès le 10<sup>me</sup> siècle jusqu'au commencement du 13<sup>me</sup>. Gertrude, fille & héritière d'Albert dix-huitième Comte de Metz  
mort



mort en 1211, aiant épousé Thibauld I, Duc de Lorraine, il n'y eut plus de Comtes de Metz, & depuis, jusqu' en 1552, la ville se gouverna par ses propres loix, comme ville Impériale, sous la direction du Maître Echevin, qui fut revêtu de toute l' autorité. Il y eut alors de grands démêlés entre les *Evêques* qui prétendoient au droit exclusif de nommer les Magistrats, & les *Habitans* qui le leur disputoient, & qui parvinrent enfin à ne leur laisser qu' une part aux Elections & l' honneur de recevoir le serment. Dès lors les Magistrats & l' Evêque eurent chacun un district séparé, où ils jouirent d' une autorité absolue, sous la protection de l' Empire. Les choses continuèrent sur ce pié jusqu' en 1552, que les Confédérés de Smalkalde aiant fait alliance avec Henri II Roi de France, ce Prince qui se qualifioit de *Defenseur de la Liberté Germanique*, fit filer des Troupes vers la frontière d' Allemagne, & s' empara de Metz, ainsi que de Toul & de Verdun, à titre de protection, & dès l' année 1556 l' Evêque fut obligé de lui céder son droit aux Elections & prestations de serment. Depuis Metz est restée à la France, à qui elle a été cédée par l' Empire en toute souveraineté, par les Traités de Munster en 1648.

### I. Le *Pais Messin* renferme

1. Le Territoire de *Metz*, où l' on trouve

1) *Metz, Metæ, Mediomatricum, Divodurum Mediomatricorum* &c. Ville ancienne, grande & très forte, Capitale du Pais, d' un Gouvernement général militaire de Province, & d' un département considérable; avec une Citadelle fort vaste & d' une belle

construction; un Evêché; un Parlement; une Chambre des requêtes; une Chambre des comptes; une Chancellerie près le Parlement, un Baillage Royal & Présidial; un Bureau des finances; Maitrise des eaux & forets; recette des Domaines & des Bois; recette des finances; table de Marbre; chambre de police; résidence du Prévôt général de la Maréchaussée du département des 3 Evêchés; Hotel des Monnoyes; Bureau des Traités & Fermes du Roi; siège de la Subdélégation de la Commission de Rheims, établie contre les Contrebandes en sel & en tabac; Jurisdiction consulaire; Jurisdiction de la marque des fers; Bureau & recette de prêt & de droit annuel; Jurisdiction d'un Bureau d'hotel de ville; Société royale des Sciences & des Arts; plusieurs manufactures de Draps, Bas, Cuir &c. Gouvernement particulier de place; Direction de l'Artillerie & du Genie; Ecole de Cavallerie; siège d'un Intendant & Commissaire départi; chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance &c. Ou y compte, outre le Chapitre de la Cathédrale, 3 autres Chapitres d'Eglises collégiales; 4 Abbayes-royales d'hommes, 1 Abbaye & Chapitre royal & séculier pour des filles; une autre Abbaye de filles; 15 paroisses; 3 maisons de Chanoines réguliers, 8 Couvens d'hommes, 11 Couvens de filles; 2 Séminaires; 1 Collège; 3 Hopitaux, outre l'établissement de la Charité des Bouillons; une Communauté de Juifs qui y ont un Quartier séparé & une Synagogue; 5827 feux, & environ 36000 personnes. L'Evêque prend le titre de Prince du St. Empire, & dépend de la Métropole de Trèves. Son Diocèse est divisé en 4 Archidiaconés, qui comprennent 21 Archipretres, dans lesquelles se trouvent 623 paroisses, 16 Abbayes, & 9 Chapitres. Ses revenus annuels montent au moins à 120000 livres, & sa taxe en cour de Rome à 6000 florins. Cette ville située au confluent de la Seille & de la Moselle, partie dans un fond, & partie sur une hauteur, a 2500 toises dans son enceinte. Les rues en étoient la plupart étroites, & les maisons baties à l'an-

l'antique & presque toutes à crenaux; mais elle a entièrement changé de face pendant que le Maréchal Duc de *Belle-Isle* commandoit dans la Province. On y remarque surtout le *Wadrineau*, *Vadum Reginaldi*, qui est une digue propre à retenir les eaux de la Moselle qui entrent dans la Ville; l'*Isle*, promenade publique, à gauche de cette rivière, & divisée en 5 Allées, chacune de 137 pieds d'arbres; l'*Hôtel de l'Intendance*; celui des *Spettacles*; plusieurs Corps de *Casernes* &c. Ce qu'on appelle la *Ville neuve*, ou le fort de la double couronne de Moselle, est à gauche de cette rivière, & fut fondé en 1728. On y voit, outre plusieurs bonnes pièces de fortifications, & nombre de maisons de particuliers, une Eglise paroissiale, des *Casernes*, plusieurs Magazins, & l'hospital-militaire, assez grand pour contenir 1000 Lits. Les rues, Quais, Carrefours de la Ville de Metz sont éclairés pendant les mois d'hyver, par environ 620 lanternes. La *Société royale des Sciences & des arts* y fut établie par Lettres-patentes du Roi, données à Versailles en 1760, & dues aux soins du Maréchal de Belle-Isle, qui en est reconnu fondateur. Il s'est tenu plusieurs Conciles en cette Ville; savoir aux années 550, 592, 753, 834, ou 875, 859, 863, 869, 888, 1240, & 1286.

2) *Montigny-la-Grange*, cense avec un beau Chateau seigneurial, à 2 lieues de Metz.

3) *Ennery*, *Ury*, *Bionville* & *Borny*, endroits peut remarquables.

2. *L'Evêché de Metz*, district qui s'étend en bande assez longue, mais très irrégulière, & dont le terrain gras & fertile passe pour le meilleur de tout le País. Il étoit beaucoup plus considérable & plus étendu ci-devant qu'il ne l'est aujourd'hui; mais l'Evêque, qui en est seigneur, en a aliéné la partie qui renfermoit les salines,



réunies à présent au Duché de Lorraine, & pour lesquelles il ne tire plus qu'une somme de 30000 livres, outre 400 muids de sel que le Roi, à qui elles appartiennent, fait livrer annuellement sur ses greniers. Les principaux endroits qui restent à l'Evêque, sont :

1) *Helpedange, Hauboudange & Inqueffange*, fiefs seigneuriaux dont ce Prélat est Suzerain.

2) *Remilly*, bourg situé sur la Nied-francoise, & chef-lieu d'une Chatellenie, qui n'a jamais été séparée de la Menfe Episcopale.

3) *Vic, Vicus*, petite ville sur la Seille, chef-lieu d'une subdélégation de son nom, & siège de la Chancellerie Episcopale, d'un grand-Baillage, d'une Chatellenie, d'une Maréchaussée, de plusieurs Bureaux &c. On y faisoit autrefois du sel.

4) *La Garde*, village seigneurial, chef-lieu d'une Chatellenie, avec un Chateau situé sur un Etang d'où la petite rivière de Sanon prend sa source. Il y a de très bons paturages.

5) *Fribourg*, village, chef-lieu d'une Chatellenie.

6) *Richecourt* ou *Rikingen*, fief avec titre de Comté relevant de l'Evêché de Metz. Il avoit ci-devant ses Comtes particuliers ; mais par la Comtesse Luitgard de Dabo, ou Claire de Fencstrange, il passa à la maison de Linange, dont une ligne particulière le posséda jusqu'en 1699 que le Comte Louis Eberhard de Linange-Westerbourg le vendit à un Comte d'Ahlesfeld.

7) *Turquestin & Chatillon*, seigneuries sur la Vezouze.

8) *Baccarat*, petite ville sur la Meurthe, chef-lieu d'une Chatellenie dont l'Evêque est seigneur sous la Suzeraineté du Duché de Lorraine ; avec une Vicairie dépendante de Deneuvre, un Couvent de Cordeliers, & un hospital.

9) *Ram-*

9) *Rambervillers*, petite ville sur la Mortagne, chef-lieu d'une des plus belles Chatellenies de l'Évêque.

3. La *Prévôté de Longwy*, située près des frontières de Luxembourg, avec un ancien titre de Comté appartenant autrefois aux Ducs de Lorraine, & que la France acquit par le Traité de Nimégué en 1678. Elle renferme onze Paroisses ou communautés affouagées, & prend son nom de

*Longwy* ou *Longwic*, *Longus Vicus*, ville très forte qui en est le chef-lieu, comme le siège d'un baillage, d'une subdélégation, d'un Gouverneur particulier & Etat Major, d'une Maréchaussée &c. Elle est située près de la rivière de Chiers & se divise en haute ou nouvelle & basse ou vieille. Celle-ci n'est proprement qu'un village ouvert de tout côté, & entouré de 3 montagnes très roides au haut desquelles est la Ville-haute bâtie par Louis XIV, en 1682, & fortifiée sur les plans du Maréchal de Vauban. On compte à Longwy 1 Paroisse; 3 Couvens; 1 hôtel-de-Ville; 1 hôpital militaire, & une belle place.

4. La *Prévôté de Jametz*, dont le chef-lieu est

1) *Jametz*, *Gemmatium*, petite Ville située sur la rivière de Loison, & dont toutes les fortifications ont été rasées. Elle appartenait autrefois aux Comtes d'Ardenne qui la cédèrent aux Evêques de Verdun, & ceux-ci la donnèrent en fief à des Chevaliers d'où elle vint à la maison de la Marck, & de-là aux Ducs de Lorraine qui la cédèrent à la France par plusieurs Traités. Louis XIV la donna enfin à la maison de Condé, ne s'en réservant que l'hommage, & l'Appel de la justice au Parlement de Paris.

2) *Juigny, Juviniacum*, Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 874 par l'Impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve.

5. La *Prévôté de Dun*, dépendante autrefois du País de *Dormois* ou *Doulmois*, & possédée par le Duc Godefroy le Bossu, qui en fit présent en 1066, à l'Evêché de Verdun. Elle fut vendue dans le siècle suivant aux Ducs de Bar; réunie après au Duché de ce nom, & cédée ensuite à la France. Elle tire son nom de

*Dun, Dunum*, petite ville sur la Meuse, dont les fortifications ont été demolies.

6. La *Prévôté de Stenay* scilicet sur les Frontières du Luxembourg, & qui ne dépend du Gouvernement de Metz que pour le Militaire seulement, étant pour le reste du ressort de Clermont en Argonne. Elle tire son nom de

*Stenay, Stenacum, Astenidum, Satanacum*, petite ville sur la rive droite de la Meuse, que Godefroy Duc de Bouillon vendit jadis à l'Evêché de Verdun, d'où elle passa aux Comtes de Bar, & de-là aux Ducs de Lorraine, qui la cédèrent à la France en 1641. Sept ans après, le Roy la donna à la maison de Condé, en s'en réservant les droits regaliens, la souveraineté & le ressort; mais Louis de Bourbon Prince de Condé ayant embrassé le parti du Roi d'Espagne, Louis XIV, la prit en personne en 1654, & en fit raser la Citadelle & les fortifications. Elles ont au reste été rétablies depuis en partie, & il y a 1 Commandant, 1 Aide-Major, & 1 Capitaine des Portes.

II. Le *Luxembourg-françois*, ou cette partie du Duché de ce nom qui a été cédée à la France  
en



en 1659, par le Traité des Pyrénées, & qui renferme

1. La *Prévôté de Thionville*, où l'on trouve

1) *Thionville, Diedenhofen, Theodonis Villa*, petite place très forte située sur la Moselle qu'on y passe sur un beau pont de pierre défendu par un Ouvrage à corne; chef-lieu d'une Subdélégation de son nom, d'un Baillage, d'une Prévôté, & d'une Recette avec, au Gouverneur particulier & un Etat Major, une Maréchaussée &c. Ses habitans sont allemands, & sa situation est si riante qu'elle invita souvent les Rois d'Austrasie à y faire leur séjour dans un Château dont il ne reste plus de vestiges. C'est à Thionville que se fit le partage des Etats de Louis le Debonnaire en 843, & on y tint un Concile en 844. Les François la prirent sur les Espagnols en 1558, & la leur rendirent depuis; mais s'en étant emparés de nouveau en 1645 après la bataille de Rocroy, elle leur fut cédée par le Traité des Pyrénées.

2) *Budange, nu Budingen*, Seigneurie.

2. La *Prévôté de Damvilliers*, dont le District est entièrement enclavé dans le Verdunois, & qui est composé de 7 Villages outre

*Damvilliers, Damvillerium*, petite ville son chef-lieu, située dans une contrée marécageuse. Charles-quiné l'avoit fortifiée en 1528, mais les François l'ayant prise deux fois sous Henri II & Louis XIII, elle leur fut cédée par la paix des Pyrénées; & Louis XIV la fit démanteler en 1673. Près de cette Ville est un lieu appelé *Escurey*, où Dagobert II fut assassiné par une troupe de factieux l'an 715.

3. La *Prévôté de Marville & d'Arancey* qui composoit ci-devant une Seigneurie indivise entre le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine, &

qui fut cédée à la France par les traités de 1604 & 1661. On y trouve

*Marville, Marvilla, Martis Villa*, son chef-lieu, petite Ville sur l'Ottain; qui n'est entourée que d'une vieille muraille flanquée de quelques tours.

4. *La Prévôté de Montmedy & Chauvancy*, composée de treize Communautés, & qui a pour chef-lieu

*Montmedy, Mons Medius*, petite Ville mais forte, divisée en haute & basse, & située sur le Chiers, avec un Gouverneur particulier & Etat-Major, de belles Casernes, un hôpital militaire, un hôtel de Ville &c. Les François la prirent en 1657, & elle leur fut cédée en 1659.

III. Le *Duché de Carignan*, situé entre le Luxembourg, la Lorraine & la Champagne, & connu autrefois sous le nom de *Prévôté d'Yvoy* dépendante du Domaine des Comtes de Chiny. Ce District passa successivement dans les Maisons de Luxembourg, de Bourgogne & d'Autriche; & de-là aux François qui le conquièrent en 1637, & à qui il fut cédé par la paix des Pyrénées. En 1661 Louis XIV en fit don à Emanuel Philibert Amedée Comte de Soissons-Savoie, sans autre réserve que le ressort & la souveraineté; puis en 1662 ce Monarque pour reconnoître d'une manière plus distinguée les services que ce Prince avoit rendus à la Couronne, l'érigea en *Duché* sous le titre de *Carignan*, qui est une Ville de Piemont, dont le Pere Emanuel Philibert étoit titulaire. Ce Duché comprend 69 Paroisses partagées entre les Prévôtés de *Montmedy & Chau-*

*Chauvancy, Damvilliers, Marville*, dont nous venons de parler, & celle de Carignan proprement dite, & qui appartient seule au Prince de ce nom. Le chef-lieu en est

*Carignan, Carinianum, Trosium*, petite Ville sur le Chiers, avec un Grenier à sel, un Baillage, une Eglise collégiale & une petite Manufacture d'Estoffes de laine. Il s'y tient tous les ans 5 foires assez fréquentées.

IV. Le *Duché de Bouillon* dépendant autrefois du Comté d'Ardenne à titre de Seigneurie, & situé dans la forêt de ce nom. Lors du partage de la Monarchie, il se trouva compris dans le Royaume d'Austrasie, & après bien des vicissitudes il passa au pouvoir de l'Eglise de Liège, qui le posséda jusqu'en 1483, tems auquel il fut donné en engagement à Guillaume de la Marck & à ses successeurs les Ducs de Bouillon qui eurent à ce sujet de longs débats à soutenir. Les Evêques de Liège en réclamèrent la possession, & l'obtinent enfin par convention de 1641, au moyen d'une somme de 150000 florins de Brabant qui fut payée à Frederic Maurice de la Tour alors Duc de Bouillon. Mais l'Evêque de Liège ayant pris partie contre la France en 1672, l'Armée françoise s'empara de Bouillon en 1676, & le Roi, deux ans après, fit don de cette Principauté à Geofroy Maurice de la Tour son grand Chambellan, pour en jouir avec ses descendants, sous sa protection, à titre de Duché souverain. Ce petit Etat renferme 20 Paroisses ou Communautés, outre



*Bouillon, Bullio*, très jolie Ville qui en est la Capitale, située sur la rive gauche du Semois avec un Château bien fortifié dont le Roi s'est réservé la Garde & où il entretient Garnison; un Gouverneur, & une Cour souveraine pour juger les différends qui naissent entre les sujets du País, & qui ressortit par appel à un Tribunal composé de 7 Conseillers, d'un Secrétaire & Greffier &c. que le Duc souverain de Bouillon a établi à Paris où il reside assez habituellement.

#### V. Le País de la Sarre, qui renferme

*Sarre-Louis, Sarus Ludovici*, ville très forte, régulière & bien bâtie, dont Louis XIV fit jetter les fondemens en 1680, & qui fut achevée 4 ou 5 ans après. Elle est située dans l'isthme d'une presque isle que forme la Sarre & qu'on peut inonder en cas de siège, & sa figure est un Exagone régulier composé de 6 Bastions. On y entre par deux portes diamétralement opposées; & l'on y compte un siège présidial, un Gouverneur particulier & Etat-Major; une Eglise paroissiale, deux Couvens; plusieurs Corps de Casernes, un hospital, plusieurs Magazins &c. Elle demeura à la France par le Traité de Ryswick; & le Duc de Lorraine y ajouta en 1718 une place voisine contenant les décombres de l'ancienne ville de *Valderfange* ou *Vaudresfange*, en allem. *Walderfingen*, & les villages de *Listorf*, *Emstorf*, *Fraloutre*, *Roden* & *Beaumarais*, qui forment aujourd'hui le District de cette ville.

VI. Le *Verdunois*, qui se divise en deux Districts généraux, savoir la *Ville & Comté de Verdun*, & l'*Evêché*, s'étendant le long de la Meuse, entre le Luxembourg au Nord, le Barrois à l'Est, & au Sud, & la Champagne à l'Ouest. Il ne renferme point d'autre Ville que sa

Ca-

Capitale; mais nombre de Villages & gros Bourgs distribués en plusieurs Prévôtés, qui toutes ensemble formoient ci-devant un Gouvernement général militaire, réuni à présent à celui de Metz. Ce petit país étoit autrefois habité par les *Veroduni*, & il a essuié, à peu près les mêmes révolutions que le Messin. De la Domination des Romains il passa sous celle des François; puis à des Comtes particuliers; & d'eux aux Evêques, qui vendirent aux habitans la propriété de la Ville & Comté de Verdun, qui dès lors se gouverna par ses Magistrats, sur le pié des Villes Impériales, jusqu' en 1552, qu'elle se mit sous la protection de la France, à qui l'Empire la céda enfin en toute Souveraineté par le Traité de 1648.

I. Le *Distrikt de la Ville & Comté de Verdun* comprend plusieurs Villages & Chateaux, &

*Verdun, Verunum, Veronum, Veredonum, Verodunum, Veredunum, Verudonum, Viridunum, Viridunum* &c. Ville ancienne, riche, grande, bien peuplée & très forte sur la Meuse qui la partage en deux, avec une bonne Citadelle munie de son Etat-Major, un Gouverneur particulier, Commandant, Lieutenant de Roi; Ecole de Mineurs; Evêché, Subdelegation, Recette, Maréchaussée &c. Elle est divisée en *haute, basse & neuve Ville*, & l'on y compte, outre l'Eglise cathédrale, une Eglise collégiale, 9 Paroisses, 6 Abbayes, dont la principale est celle de *St. Vanne* chef de la Congrégation de ce nom, plusieurs Couvens de l'un & de l'autre sexe, un Collège, un Hopital général, un Hopital militaire, plusieurs Magazins, Corps de Casernes & autres batimens très apparens. L'Evêque est suffragant de Trèves, & prend le titre de Prince

ce du St. Empire & Comte de Verdun. Son Diocèse comprend 350 Paroisses & plusieurs annexes, 10 Abbayes & 4 Chapitres. Ses revenus annuels montent à 60000 livres, & sa taxe en Cour de Rome à 4466 florins.

2. *L'Evêché de Verdun*, ou le district dont l'Evêque est seigneur temporel sous la Suzeraineté du Roi de France, est composé de 106 Paroisses. Le Marquisat de *Hation-Châtel*, la Seigneurie de *Sampigny* sur Meuse, & la Directe des Comtés de *Clermont*, *Vienne* & *Varenne* lui appartenoient aussi autrefois; mais il n'en jouit plus aujourd'hui.

### 9. *Le Gouvernement de Toul & Tulois.*

Le Tulois faisoit autrefois partie du Gouvernement de Metz, qu'on appelloit pour cela le *Gouvernement des 3 Evêchés*; mais il en a été démembré & a rang aujourd'hui parmi les Gouvernemens de Province, quoiqu'il soit d'une très petite étendue. On le divise en deux Districts, savoir celui de la *Ville de Toul* & l'*Evêché*, & il est enclavé entre les Duchés de Lorraine & de Bar, touchant un peu à la Champagne vers le S. O. Il étoit autrefois habité par les *Leuci*, & il a exactement éprouvé les mêmes fortes de gouvernemens & les mêmes revolutions que le Messin & le Verdunois, jusqu'au Traité de Westphalie qui en a assuré la Souveraineté à la France.



1. Le *Distrikt de la Ville* renferme entr'autres,

1) *Toul, Tullum Leucorum, Tullo, Civitas Leucorum*, Ville ancienne, & très régulièrement fortifiée, située dans un vallon agréable & fertile, sur la Moselle qu'on passe sur un beau pont de pierre, chef-lieu d'une Subdélégation de son nom, avec un Gouverneur particulier, un Lieutenant de Roi, un Evêché, Baillage, Prêfidal, Recette, Maréchaussée &c. On y compte, outre la Cathédrale qui est très belle, une Eglise collégiale, 4 Paroisses, 2 Chapelles, 1 Séminaire, 3 Abbayes, 2 Prieurés, 7 Couvens, 2 Hôpitaux, & une Commanderie de l'ordre de Malthe. L'Evêque est suffragant de Trèves & se qualifie de Prince du St. Empire & Comte du Toulous. Son Diocèse comprend 1700 Paroisses, 26 Abbayes, & 13 Chapitres. Ses revenus annuels montent à 30000 livres, & sa taxe en Cour de Rome à 2500 florins.

2) *Void, Noniantus*, bourg situé sur un petit ruisseau, qui lui donne son nom, avec un Château, qui passoit autrefois pour une forteresse imprenable. Il fut assiégé inutilement en 1373, 1378, & 1385; mais il a été pris dans les dernières guerres.

2. *L'Evêché de Toul* ou Baillage dont l'Evêque est Seigneur sous la Souveraineté du Roi. Il s'étend sur 6 Prévôtés formées de plusieurs Bourgs & Villages dont les principaux sont

1) *Liverdun, Liberdunum*, gros Bourg ou petite Ville située en partie sur un coteau, auprès duquel coule la Moselle, avec un Château, presque ruiné par le tems, mais qui étoit autrefois très important.

2) *Vichéri*, Bourg où il se tient annuellement 4 foires assez fréquentées.

## 10. *Le Gouvernement de Lorraine & Barrois.*

I. Ce qu'on appelle aujourd'hui *Lorraine* n'est qu'une très petite partie de l'ancien royaume de ce nom. Il comprenoit toutes les provinces situées entre la *Saone*, la *Meuse*, l'*Escaut*, & le *Rhin*, ou ce qu'on nommoit alors la *Germanie première* ou *superieure*, la *Germanie seconde* ou *inferieure*; la *Belgique première* & une partie de la *Belgique seconde*. Lors de la décadence de l'Empire Romain jusqu'à l'établissement de la Monarchie françoise il souffrit beaucoup des courses des Barbares, qui, la plûpart, y dirigeoient leur route pour se rendre dans les Provinces meridionales. Ce ne fut que vers le milieu du 5<sup>me</sup> siècle que les *Leuci*, les *Mediomatrices* & les *Veroduni* qui l'habitoient, commencèrent à respirer un peu sous la domination des François; & ils firent depuis la plus noble partie du grand Royaume d'*Austrasie* formé en 511, après la mort de *Clovis le grand* & le partage ordinaire des Cadets de la maison de France, jusqu'en 679, époque de sa réunion à la *Neustrie*.

En 855 ce Pais fut donné à *Lothaire II*, petit-fils de Louis le Debonnaire, lors du partage des Etats de Lothaire I, son pere, & il en forma un Royaume qu'on appella depuis de son nom, *Lorraine*, *Loter-Reich* en Tudesque, *Lotharingia* ou *Lotharii Regnum*. A la mort de ce Prince qui ne laissoit point d'enfants, ce Royaume devoit appartenir de droit à l'Empereur Louis II  
son

son frere : mais *Louis de Germanie & Charles de Chauve*, ses oncles, trouvèrent à propos de s'en emparer & de le partager dans une entrevue qu'ils eurent au Païs de Liège sur les rives de la Meuse en 870. *Charles* eut pour sa part les Districts de *Vienne* en Dauphiné, de *Lyon*, de *Besançon*, & tout ce qui est situé à la gauche du *Mont Jura*, des *Vôges*, de la *Moselle* & de l'*Ourte*, petite rivière du Luxembourg, qui se jette dans la Meuse près de Liège; & tout ce qui est à la droite de ces limites échut à *Louis le Germanique*, nommément les Villes de *Metz*, de *Trèves*, de *Cologne*, & les Païs-bas. Au décès de *Louis le Begue* fils de *Charles le Chauve*, la portion qu'il avoit héritée de son Père dans la Lorraine, passa à *Louis & Carloman* ses deux fils aînés qu'il avoit eus d'*Ansgarde*; mais *Louis III*, fils de *Louis le Germanique* les attaqua, prétendant qu'ils n'étoient pas nés d'un mariage légitime, & les contraignit d'acheter la paix par la cession de leur part dans ce Royaume qui fut alors réuni tout entier à celui d'Allemagne. *Arnoul* fils naturel de *Carloman*, qui fut fait Roi de Germanie en 888, & Empereur l'année suivante, donna en 895, la Lorraine, à titre de Royaume, à *Zwentebold* son fils illegitime, qui n'en jouit que 5 ans, ayant été assassiné en 900 par ses sujets, qui se soumirent à *Louis l'Enfant* fils d'*Arnoul* & son successeur au Trone d'Allemagne & à l'Empire. Mais ce dernier Prince étant mort en 911 sans avoir été marié, une partie des Lorrains reconnut *Charles le simple* Roi de



France pour legitime heritier de leur maitre; l'autre partie, à l'imitation des Allemands, obéit à Conrad I, Comte de Franconie, élu Roi de Germanie & Empereur en 912. En c'est là la source des disputes qui s'élevèrent après, entre ces Couronnes qui toutes deux y firent administrer, pendant un certain tems, leurs portions respectives par des Gouverneurs amovibles. Enfin cet Etat déchiré par des guerres civiles, au milieu des troubles excités en France par la révolte de *Robert* Comte de Paris, & par l'emprisonnement de Charles le simple, se soumit en 924 à *Henri l'Oiseleur*, qui en laissa le Duché à *Gisbert*, puissant Seigneur du País, auquel il donna sa fille *Gerberge* en mariage. Le Roi Charles renonça 4 ans après à tous les droits qu'il conservoit sur la Lorraine, en reconnoissance des démarches que l'Empereur avoit faites pour lui procurer la liberté: mais à peine Henri II s'en fut-il mis en possession, qu'elle fut devastée par les Hongrois, qui y mirent tout à feu & à sang. En 963 *Brunon* de Saxe, Archevêque de Cologne & frère de l'Empereur Otton I, en obtint le Gouvernement suprême sous le titre d'*Archiduc*, & en 959, il la partagea en 2 parties, l'une appelée la *Basse-Lorraine* ou *Lothier*, & l'autre la *Haute-Lorraine* ou *Lorraine Mosellane*, qui est celle d'aujourd'hui, & qu'il fit gouverner par *Frederic* petit-fils de Ricuin Comte de Verdun, mais sous sa dépendance. Après Brunon, Otton I n'y nomma plus de Duc, & il s'en reserva le Gouvernement en chef jusqu'à sa mort.

Mais

Mais l'Empereur Otton II forma de ce Pais deux fiefs particuliers, mouvants de l'Allemagne & indépendants l'un de l'autre. Celui de la *haute-Lorraine* fut confié à *Frédéric*, fils de celui qui y avoit commandé sous *Brunon*; & à son décès, il passa à *Thierry* son fils, puis à *Frédéric II*, son petit-fils & le dernier de sa famille. La *Basse-Lorraine* fut donnée à *Charles*, frère de *Lothaire* Roi de France, qui la laissa en héritage à son fils *Otton*, lequel étant mort sans enfans, la conféra, de l'agrément de l'Empereur son fuzerain, à *Godefroi le Barbu*, fils de *Godefroi* Comte des Ardennes. En 1033 ces 2 fiefs furent réunis en faveur de *Gothelon* frere de *Geofroi*; mais à sa mort arrivée en 1044 ils furent séparés de nouveau & pour toujours, & partagés entre ses fils *Gothelon II*, & *Godefroi II*, remarquable par ses fréquentes revoltes. Quelqu's raisons ayant porté l'Empereur *Henri III*, à déposer *Gothelon II*, en 1046, il donna la *Haute-Lorraine*, qu'il possédoit, au Duc *Albert*, issu de la maison d'*Egesheim* en *Alsace*, & descendant du Duc d'*Alsace* *Ethichon I*, souche commune des maisons d'*Autriche* & de *Lorraine*. Mais *Albert* ayant été tué peu de tems après par *Godefroi* frere de *Gothelon*, son Duché fut donné à *Gérard d'Alsace* son Neveu, Auteur de la maison actuelle de *Lorraine*, qui le transmit à sa posterité, qui en jouit; par une suite de grands Princes plus ou moins célèbres dans l'histoire des Empereurs; jusqu'en 1430, tems auquel mourut *Charles II*, dit l'*Audacieux*, & où commence

une période nouvelle & très remarquable dans l'histoire de Lorraine. Ce Prince ne laissa qu'une fille, sous le nom d'*Isabelle*, qui hérita de ses Etats, & les porta en dot à *Réné d'Anjou* Roi titulaire de Naples & de Sicile, qu'elle épousa en 1431, & qui réunit à la Lorraine le *Duché de Bar* qu'il avoit acquis, l'année précédente par cession, du Duc Louis II, son oncle, qui avoit embrassé l'Etat ecclésiastique & avoit été fait Cardinal. Après la mort de son fils Jean Duc de Calabre, & celle de son petit-fils Nicolas Duc de Lorraine, Réné I designa pour son successeur *Réné II*, fils de sa fille *Jolande* & de Ferry Comte de Vaudemont, fameux par les guerres qu'il eut à soutenir contre Charles le Téméraire Duc de Bourgogne qui vouloit lui enlever la Lorraine, & qu'il vainquit en 1477. C'est de lui que vient cette nombreuse posterité de la maison de Lorraine si repandue en Europe (Antoine son fils aîné en fonda la ligne directe, & Claude son cadet est chef de la branche collatérale qui s'est étendue en France): Il transmit ses Etats en 1508, au Duc *Antoine* son fils, & celui-ci à *François* son aîné en 1544. Il n'y eut que le Duché de *Merceœur* qu'il donna à son second fils *Nicolas*. L'année suivante *Charles III*, fils de François, fut Duc de Lorraine, & en 1558 il épousa Claude, fille de Henri II, Roi de France. Il mérita le nom de *Grand* par ses vertus & par un regne florissant & pacifique qui ne finit qu'en 1608. L'Aîné de ses fils *Henri le Bon* lui succéda, & mourut en 1624, laissant ses Etats à sa  
fille



fille Nicole & à *Charles IV*, son neveu, qui l'avoit prise en mariage. En 1625, ce même *Charles*, sous prétexte que la Loi salique avoit force de Loi en Lorraine, fit reconnoître *François de Vaudemont* son Père, & frère cadet d'*Henri le Bon*, pour Souverain légitime, & quelques jours après il reprit de lui la souveraineté. Il commit d'énormes excès en guerre & en amour, & prouva plus d'une fois qu'il étoit mauvais politique. Ayant pris parti pour la maison d'Autriche, dans la guerre de 30. ans, les François l'en punirent & le chassèrent de ses Etats. Il y rentra néanmoins en 1659; mais sous des clauses fort dures. En 1662, il fit un Traité avec Louis XIV, qui portoit, qu'après sa mort la Lorraine appartiendroit à la Couronne, à condition que toute la maison de ce nom seroit mise au rang des Princes du Sang. Mais peu fidèle à ses engagements il se brouilla encore avec la France, & fut obligé en 1670 de quitter de nouveau ses Etats, qui furent démembrés & dévastés. Il mourut en Allemagne au service de l'Empereur en 1675, & son Neveu, fils de Nicolas François son frère, hérita de lui la seule qualité de Duc de Lorraine, sous le nom de *Charles V*. Héros célèbre par ses Victoires sur les Turcs, il ne gouta jamais la satisfaction de gouverner son País, parcequ'il refusa constamment d'accepter les conditions, auxquelles on vouloit le lui rendre, lors de la paix de Nimègue. *Leopold* son fils aîné lui succéda au titre de Duc en 1690, & en suite du Traité de

Ryswick conclu en 1697, il entra enfin en possession réelle de l'héritage de ses Pères que les François possédoient depuis 27 ans. En Prince sage, il s'occupa tout entier du bonheur de ses peuples, & répara les desastres de son País qu'il fut maintenir en paix entre les deux plus grandes puissances de l'Europe. Son fils *François Etienne* lui succéda en 1729, mais appelé à de plus hautes destinées, il ne fit que se montrer à ses sujets, & laissa sa régence à Elifabeth Charlotte d'Orleans Duchesse Douairière. En 1733 les François s'en emparèrent & par les préliminaires de paix signés à Vienne le 3. Octobre 1735, il fut arrêté que les Duchés de Lorraine & de Bar seroient cédés au Roi *Stanislas*, Beaupère de Louis XV, en dédomagement de la Couronne de Pologne, & qu'après sa mort, ils seroient réunis à perpétuité, & en toute souveraineté, à la Couronne de France: que par contre l'Empereur Charles VI, donneroit le grand Duché de Toscane en indemnifation à François Etienne alors son gendre. Ce Traité ayant été confirmé l'année suivante, Stanislas, de concert avec la France, prit possession de ses nouveaux Etats en 1737, & dès lors ce Prince, le modèle des Rois, les a gouvernés plus en Père qu'en maitre jusqu'en 1766, qu'il mourut à Luneville universellement regretté. La France en entra immédiatement en possession, & c'est un des plus beaux fleurons que Louis XV ait ajoutés à sa Couronne.

Le titre des Ducs de Lorraine étoit: *Par la Grace de Dieu Duc de Lorraine & de Mercœur, Roi de Jérusalem, Marchis, Duc de Calabre, de Bar, & de Gueldres, Marquis de Pont-à-Mouson, & de Nomény, Comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, Saarwerden & de Salm.* On voit par là & les Terres qu'ils avoient possédées, & les prétentions qu'ils pouvoient former. Le Prince aîné du Duc portoit le Titre de *Comte de Vaudemont*, du vivant de son Père; & tant qu'il n'étoit point marié, il se qualifioit aussi de *Marquis de Pont-à-Mouson*, mais après son mariage on le nommoit *Duc de Bar*.

La maison de Lorraine, en vertu d'un Traité conclu en 1736, conserve tous les Titres, Armoiries & Prérrogatives dont elle jouissoit autrefois, avec le rang & la qualité de Souverain, sans que cela lui donne au reste aucun droit sur le País.

La Lorraine, telle qu'elle est aujourd'hui, est bornée au N. par le Duché de Luxembourg & l'Electorat de Trêves; au N. E. par le Duché de Deux-Ponts & le Palatinat du Rhin; à l'E. par l'Alsace; au S. E. par le Sundgau; au S. par la Franche-Comté, & à l'O. par le Barrois qui la sépare de la Champagne. Elle a 39 lieues de longueur, sur 27 de largeur; ce qui peut être évalué à 750 lieues quarrées: mais il faut déduire de cette capacité de terrain, celui qu'occupent le País Messin, le Tulois & le Verdunois, qui se trouvent en quelque sorte enclavés dans la Lorraine. L'air y est généralement un



peu épais, cependant bon & sain, mais presque par tout plus froid que chaud, & toujours en proportion de la distance des Vôges, couvertes de neige la plus grande partie de l'année. Le sol des plaines y est fertile en grains, vins & fruits; & celui des montagnes & des côteaux dont elle est parsemée, abonde en bois, en gibiers & en bons paturages pour toutes sortes de bestiaux. On y trouve aussi plusieurs sources d'eaux minérales très célèbres, des sources salées de grand produit, des mines d'Argent, d'Azur, de cuivre, de plomb & de fer; des Lacs & des Etangs très poissonneux, surtout celui de *Lindre* dont le revenu annuel est, dit on, de 16000 livres. Le ruisseau de *Neuné* ou *Neunij* & la *Vologne* produisent des *Perles*; & les Montagnes des Vôges, qui s'étendent entre la Lorraine, le Sundgau, l'Alsace & la Bourgogne jusqu'aux confins de la Champagne, fournissoient ci-devant des *Agathes*, des *Grenats* de toutes couleurs, des *Calcedoines* très grosses, du *Jaspe* & autres pierres précieuses; mais aujourd'hui on n'y en trouve plus, soit que les Mines aient été épuisées, soit qu'on néglige de les travailler. On en tire encore des marbres & une matière fossile dont on fait des coupes & toutes sortes de vases. Nous parlerons plus au long de ces montagnes à l'article de l'Alsace. Les principales Rivières dont ce Pais est arrosé, sont la *Meuse*, la *Moselle*, la *Sarre*, la *Saone* qui ne fait qu'en mouiller les frontières du côté de la Bourgogne, la *Vologne*, la *Mortagne*, & une infinité d'autres

moins

moins considérables. La Lorraine n'est que médiocrement peuplée, & l'on n'y compte guère au de-là de 600000 Ames. Ses habitans ont eu de tout tems la reputation d'être vaillants, & les Ducs ci-devant entretenoient des Armées particulières, qui rendoient toujours de très grands services. La France elle même a tiré, plus d'une fois, avantage des forces de cette Province au préjudice de ses propres Ducs. Ses revenus annuels, joints à ceux du Barrois, sont estimés monter à 8 ou 9 millions de livres. La langue françoise y est usitée par tout, excepté dans le Baillage Allemand; & il n'y a point d'autre culte que le catholique Romain. Tel est l'Etat actuel du Duché de Lorraine qui se divisoit jadis en 3 Baillages généraux, savoir le *Baillage de Nancy* ou le *Baillage françois*, le *Baillage des Vôges*, & le *Baillage Allemand*; mais depuis 1751 il a été reparti en 25 Baillages royaux, qui sont

1. Le *Baillage de Nancy*, composé de 81 Communautés, dont les principales sont

1) *Nancy*, *Nancejum*, Ville grande belle & forte avec une bonne Citadelle, Capitale de la Province & ancienne résidence des Ducs, située au pié d'une montagne, dans une plaine agréable & fertile à  $\frac{1}{2}$  de lieue O. de la rivière de Meurthe; chef-lieu du Baillage, & siège d'un Gouverneur, d'un Commandant, d'un Lieutenant de Roi &c. d'une Intendance, Cour souveraine; Chambre des Comptes; Chambre des Consultations; Bureaux généraux de Recette des fermes & des Domaines; Maitrise particulière des eaux & forets; Capitainerie des Chasses; Recettes particulières

res des Finances & des Bois; Corps de Ville composé d'un Baillif, d'un Lieutenant-général de police, d'un Conseiller pour la Noblesse, de quatre Conseillers pour le tiers Etat, d'un Conseiller-Trésorier, d'un Assesseur - premier - commis, d'un Procureur-Syndic, d'un Secrétaire-greffier; & d'un Commis; Lieutenance générale de police; Justice Consulaire; Prévoté générale de Maréchaussée &c. On la divise en *Vieille & Neuve Ville*; la première en général assez mal batie & très irrégulière, forme un quarré long de 300 toises sur 200 fermé d'une bonne enceinte & flanqué de plusieurs Bastions. Les rues en sont étroites pour la plûpart; mais ornées cependant de beaucoup d'édifices anciens & de beaux Hotels batis sous le règne du Duc Leopold. On y voit aussi la place dite la *Carrière* où se faisoient autrefois les *Jouxtes & les Tournois*, & qui consiste aujourd'hui en un quarré long de 75 toises sur 20 environ, planté en grande partie d'Allées d'arbres formants une belle promenade, fermée par un mur d'appui chargé de vases, & le tout bordé de maisons magnifiques, rendues uniformes aux depens du feu Roi de Pologne. On compte parmi, le *Palais*, où la Cour souveraine & la plûpart des autres tribunaux rendent la justice; le *Tresor des Chartes* où sont les Archives de l'Etat; la Bourse des Marchands qui sert aussi de Palais à la *Justice Consulaire* &c. Leopold y avoit commencé un Chateau superbe qui étant resté imparfait à son décès, fut démoli en 1739 & remplacé par deux beaux pavillons séparés qui servent de logement aux principaux Officiers de la Garnison, & qui joignent les angles de la place par plusieurs Colonnes disposées en demi-cercle. L'espace menagé entr'eux sert de perspective à l'Intendance, Palais superbe accompagné de Jardins délicieux qui conduisent à une autre promenade publique, pratiquée sur un des Bastions de la Ville. Ce Palais dont le plan est aussi dirigé en demi-cercle séparé des Pavillons, dans son vuide, par un terrain de 35 toises sur 15, appelé *fer de cheval*, termine



mine la Carrière au Nord, & lui donne exactement la figure d'un miroir de Toilette. Vis-à-vis l'Intendance, au midi de cette place est la *Porte royale* ou l'*Arc de Triomphe*, qui communique à la *Ville neuve*. Celle-ci commencée en 1591 représente une espèce de triangle ou plutôt de Poligone, & renferme un espace coupé en croix de 500 toises de long, sur 300 dans sa moyenne largeur. Ses rues sont toutes larges, tirées au cordeau, & ornées de belles maisons. On y remarque surtout la *Place royale* construite par le Roi Stanislas, & d'où la vue s'étend jusqu'au bout de la Carrière, par une rue uniforme de 30 toises sur 10. Elle forme un quarré de 50 toises du Nord au Sud, & de 55 de l'Est à l'Ouest, bordé de maisons à façades égales & parmi lesquelles sont l'incomparable hotel de ville qui en borne tout le côté méridional; la Salle de la Comedie, le Collège royal des Médecins &c. A chacun des angles supérieurs sont de belles fontaines accompagnées de magnifiques grillages, & distinguées par les noms de *Neptune* & d'*Amphitrite*. Les angles d'entrée sont ornés de superbes grilles surmontées du Chiffre du Roi de France, avec la Couronne au dessus. Au milieu de la place est la Statue pedestre de *Louis le Bien-Aimé* en bronze, élevée sur un piedestal de marbre garni de médaillons, en face de la Porte royale, la vue vers la France, & le bras droit étendu du côté de l'Allemagne. La *place de St. Stanislas* est aussi très remarquable par la régularité des maisons qui la bordent & par la belle fontaine de forme pyramidale en plomb qu'on voit au milieu, & qui représente allégoriquement l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche par le Traité de 1756. On compte à Nancy une Eglise Primatiale magnifique; 5 Eglises Paroissiales, parmi lesquelles est celle de *St. Roch*, qui renferme le Tombeau du Roi *Stanislas le Bienfaisant*; deux Hôpitaux; deux Confralries de Pénitents; un Collège & Noviciat ci-devant aux Jésuites; un Abbaye de Benedicétiens,

10 Couvens d'hommes & 10 Couvens de femmes indépendamment d'un Monastère de N. D. du refuge; 3 Ecoles gratuites; une Société Royale des sciences & belles Lettres fondée par Lettres patentes du feu Roi de Pologne en 1751 & qui distribue annuellement deux prix de 600 l. chacun, mais à des Lorrains exclusivement; un Collège royal de Medecine, une Bibliotheque publique, une Université, & 25 à 30 mille personnes en 6000 familles. La Collégiale de *St. Georges* étoit autrefois le lieu de la sepulture des Ducs de Lorraine; mais ayant été demolie en 1743, tous les monuments qu'elle renfermoit furent transportés dans le Caveau de la *Rotonde* aux Cordeliers, où se trouvoient déjà les Tombeaux du plus grand nombre des Princes & Princesses de cette Maison morts posterieurement. La neuve ville étoit autrefois munie de fortifications qui passioient pour les plus belles de l'Europe, & qui furent démolies en 1661.

Le Fauxbourg de *Boudonville & Trois-Maisons*, & celui de *Bonsecours*, forment une 3<sup>me</sup> partie de la Ville de Nancy, qui a son mérite comme les deux autres. Le *premier* renferme, outre plusieurs beaux Jardins, une Eglise paroissiale; le *Crône*, port où l'on débarque les marchandises qui viennent par eau à Nancy; une Commanderie de l'ordre de Malthe qui consiste en une cense près d'une Chapelle au bord de l'Etang de St. Jean, où Charles le Hardi Duc de Bourgogne fut tué dans la Bataille que René II gagna sur lui en 1477 &c. Le *second* ou celui de *Bonsecours* a une Eglise paroissiale, un Hôtel magnifique ou seminaire des *missions royales*, un Couvent de Minimes, & l'Eglise de *N. D. de Bonsecours*, où Stanislas a fait élever un magnifique Mousolée à *Catherine Opalinska* son Epouse qui y est inhumée. Nancy est la Patrie du célèbre *Jaques Callot* & de nombre d'autres artistes & Savants en tout genre.

2) *La Malgrange*, nom d'un Chateau de plaisance à  $\frac{3}{4}$  de lieues de Nancy. Il y avoit depuis longtemps

tems en cet endroit une Maison de Campagne appelée le *Pavillon sans-soucis*, lorsqu'*Henri le Bon* n'étant encore que Duc de Bar, y fit bâtir un Château pour Catherine de Bourbon son Epouse qui y faisoit faire des exercices de la Religion protestante. Le Duc *Leopold* en fit commencer un plus magnifique sur les desseins de Boffrand; mais le Roi Stanislas le fit démolir en 1738 & fit construire depuis, à différentes reprises, la *Malgrange* moderne où il passoit une partie des étés. Il y a d'un coté un petit Bois de vieux chênes fort hauts, de l'autre un jeune taillis converti en Bosquet, & augmenté en charmilles plantées. On y jouit de tous cotés d'un prospect riant, & on y arrive, depuis la Chaussée au de-là de Bonsecours, par une Avenue bordée de chaque coté de deux rangs d'arbres.

3) *Frouard* ou *Fruard*, paroisse sur la Moselle avec un petit Château & titre de Marquisat. C'étoit autrefois un lieu assez considérable, mais il fut rasé par les Troupes de l'Evêque de Metz en 1450 & depuis il n'a pû se rétablir.

4) *Custines* ou *Coudé-sur-Moselle*, bourg avec titre de Marquisat appartenant à la maison du même nom.

5) *Amance*, *Amancia*, *Esmantia*, bourg peu remarquable situé sur une montagne auprès de laquelle coule l'Amesule. C'étoit autrefois une forteresse des plus considérables du Duché de Lorraine, & le chef-lieu d'une Prévôté. Le Duc Ferry II, qui y faisoit sa résidence ordinaire, accorda en 1265, divers beaux privilèges aux habitans, & Frederic II Roi des Romains y fit prisonnier Thiebault I, Duc de Lorraine en 1218.

6) *Gondreville*, *Gondulphi Villa*, petite Ville située sur la Moselle, avec un Château, un bel hospital &c. C'étoit ci-devant le siège d'une Prévôté, & les Rois de France de la première race y avoient un Palais, où Carloman & Charles le Gros tinrent une Diète



Diète en 880 & qui continua d'être célèbre jusqu'au tems de Charles le simple & à l'année 915 qu'il fut détruit.

7) *St. Nicolas, Sanctus Nicolaus*, petite Ville située sur la rive gauche de la Meurthe qui commence à y être navigable, & qu'on y passe sur un beau pont de pierre. Ce n'étoit autrefois qu'un petit Village appelé *Port*, qui doit son accroissement à une Relique de St. Nicolas qu'on y apporta de la Ville de Bari dans la Pouille, & qui est aujourd'hui déposée dans une très belle Eglise dédiée à ce Saint où elle attire des Pelerins de toutes parts. Il y a de plus 4 Couvens; une Maison ci-devant aux Jésuites; un petit Collège, & un Hopital ayant sa Chapelle en titre. Le Commerce de cette ville étoit autrefois considérable; mais il est tombé depuis que les Suedois la brûlerent en 1635.

8) *Lay Saint Christophle, Lacus Sancti Christophori*, petit endroit divisé en *Lay haut* & *Lay bas* & qui tire son nom d'une espèce de Lac ou Etang qui s'y trouve. On dit que c'est le lieu natal de St. Arnoul, tige de la 2<sup>de</sup> Race des Rois de France, & il y a un Prieuré à la tête duquel le célèbre *Calmet* fut longtems.

9) *Lupcourt, Ville en Vermois, Azelot, Manoncourt, Burthecourt & Gerardcourt*, terres & seigneuries unies en 1719 & érigées en Comté.

10) *Chaligny, Calliniacus*, Seigneurie dont dépendent les paroisses de *Chavigny* & de *Messein*, & qui ayant été unie en 1562 à celle du *Pont St. Vincent* dans le Baillage de Vaudemont, pour ne former qu'un seul & même fief lige indivisible, fut érigée en Comté en faveur de *Nicolas de Lorraine* Comte titulaire de Vaudemont.

11) *Ars sur Meurthe*, petit endroit avec une Eglise paroissiale & un Prieuré. A  $\frac{1}{4}$  de lieue est la belle Chartreuse de *Bosserville* où le Duc Charles III, mort

mort en 1675, & le Prince de Vaudemont son fils, sont enterrés.

2. Le *Baillage de Rosières-aux Salines* qui s'étend sur 31 Paroisses parmi lesquelles font

1) *Rosières* ou *Rosières-aux Salines*, *Rosaria*, Ville ancienne située sur la Meurthe qui la traverse & y forme plusieurs isles. Ce n'étoit autrefois qu'un Chateau qui s'est accru par le voisinage des Salines de grand rapport, qui y font. On y remarque une Eglise paroissiale, un Prieuré, un Hopital, un Couvent, une Maison ci-devant aux Jésuites, un Hotel de Ville, & les ruines d'un ancien Chateau sur la rive droite de la Meurthe.

2) *Bayon*, petite Ville sur la Moselle & chef-lieu d'une Seigneurie dont les Princes de Salm-Salm possédoient autrefois un *sixième*, & qui en 1720 fut érigée en Marquisat en faveur de Marie Isabelle de *Ludres*. On y compte une Eglise paroissiale, un Couvent, un Hopital, & un Chateau presque entièrement ruiné. C'étoit autrefois une Ville forte & on voit encore des restes de ses murs.

3) *Haussonville*, paroisse avec une petite Eglise collégiale & ancien titre de Baronie.

4) *Belchamp*, Abbaye d'Augustins qui jouit annuellement de 30 mille livres de rente.

3. Le *Baillage de Chateau-Salins* auquel ressortissent 30 Communautés. On n'y remarque que

1) *Chateau Salins*, *Castrum Salinarum*, petite Ville son chef-lieu, située sur la Seille avec un Hotel de Ville, une Eglise paroissiale, un Couvent, un Chateau, & des Salines considérables.

2) *Vivier*, Baronie.

4) Le *Baillage de Luneville*, qui renferme 117 Communautés dont les plus remarquables font

1) *Luneville, Lunaris Villa, Lunæ Villa*, Ville ancienne, jolie, & ci-devant forte, située dans un terrain naturellement marécageux, mais que le Roi de Pologne à pris soin de dessécher, à l'entrée d'une belle plaine, qui s'étend fort loin du côté de Blamont, entre la Meurthe & la Vezouze qui se réunissent un peu au dessous. On prétend qu'elle tire son nom d'un fameux Temple de Diane, qu'il y avoit autrefois sur la montagne appelée *Leomont* qui n'en est éloignée que d'une lieue. Cette Ville n'étoit anciennement qu'une simple maison de Chasse avec une Chapelle; mais elle s'accrut si rapidement, qu'au 10<sup>me</sup> siècle c'étoit déjà le chef-lieu d'une Comté considérable que le Duc Mathieu I unit à la Lorraine en 1167. Sous le regne du Duc Leopold elle prit une face toute nouvelle & fut augmentée de la *place neuve*, du *fauxbourg des Carmes*, où ces Religieux ont un Couvent & une belle Eglise; du *fauxbourg du Menil* qui renferme un très beau Prieuré de Benedictins; & du *fauxbourg de Viller* composé d'une longue rue neuve, droite & bien batic. C'est le siège du Baillage, d'une Maitrise des eaux & forets, d'une recette des finances, recette des Bois, Hotel de Ville Lieutenant-général de police &c. & c'est où les deux derniers Ducs de Lorraine & le feu Roi de Pologne ont fait leur residence. On y remarque une belle Eglise paroissiale où l'illustre *Marquise du Chatelet* est inhumée; un Abbaye de Chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin, sous le titre de St. Remy, plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, un bel Hopital; 1 Commanderie de l'ordre de Malthe, 1 Ecole de Cadets, où l'on élève de jeunes Gentils-hommes dans l'Art militaire, 1 fayancerie, 1 manufacture d'*amidon* & de *poudre à poudrer*, faites de pommes de terre; l'Hotel de Craon, celui du Prince Charles frère du feu Empereur François I, la faifanderie, & la belle maison de Campagne de St. Leopold, la Cense de St. Charles; & un magnifique Cha-



Chateau accompagné de Jardins & de Bosquets décorés de plusieurs belles statues, & d'une charmante Cascade, au haut de laquelle il y a un Sallon. Une partie de ce Chateau fut consumée par un incendie le 3<sup>me</sup> Janvier 1720, mais promptement réparée.

2) *Chauteheux*, village auprès duquel est un pavillon magnifique terminé en Donjon, que le Roi de Pologne a fait bâtir vis-à-vis le Chateau de Luneville, du côté des Bosquets, à la distance d'une demi-lieue, & on va de l'un à l'autre par une avenue bordée de charmilles & de vignes des deux côtés.

3) *Jolivet*, Chateau magnifique bâti sur une colline au pié de laquelle est le Village de Huviller, & d'où le point de vue est le plus avantageux pour voir le Chateau de Luneville.

4) *Einville* ou *Einville-au-jard*, *Audani-Villa*, Bourg avec une Eglise collegiale, un Couvent de Picpus & un Chateau auquel le feu Roi de Pologne fit ajouter un Sallon, & qu'il embellit d'ailleurs considérablement. C'étoit autrefois une Ville, mais toujours peu considérable.

5) *Craon*, village qu'on appelloit autrefois *Haddonviller*, & qui a pris son nom actuel du Chateau que le Prince de Craon y a fait bâtir & qui avec les Bosquets qui l'accompagnent, forme un des plus beaux & des plus superbes édifices du País.

6) *Gerbeviller*, *Gerberty-Villare*, petite ville avec titre de Marquisat, Prévôté &c. située sur une montagne qui la sépare de son fauxbourg, auprès d'une petite rivière qui va se perdre dans la Meurthe. On y trouve une Eglise paroissiale, & 2 Couvens.

7) *Remberviller*, ville située à droite de la montagne qui la sépare de son fauxbourg auquel, elle communique par un beau pont de pierre; C'est le chef-lieu d'une Chatellenie dependante du Temporel de l'Evêque de Metz, & d'une Prévôté Baillagère seigneuriale dont les appels se portent directement à la Cour souveraine de Lorraine, excepté les cas royaux

& privilégiés qui doivent être portés au Baillage de Luneville. On y compte 1 Eglise paroissiale, 1 Hotel-de-Ville, 1 Hopital, 2 Couvens &c. Cette ville avoit autrefois des fortifications, mais il n'en reste plus que les portes & une partie des murailles. Elle appartenoit à des Seigneurs particuliers desquels *Etienne de Bar* Evêque de Metz l'acquit en 1120, & la transmit à ses successeurs à qui la propriété en a été confirmée par un Article particulier du Traité de Paris de l'an 1718.

8) *Denevre* ou *Deneuvre*, *Danubrium*, ville ancienne située sur une montagne, à gauche de la Meurthe, avec une Eglise collégiale &c. Elle faisoit ci-devant partie du Domaine de l'Evêché de Metz; d'où elle passa en fief aux seigneurs de Blamont, & de ceux-ci aux Ducs de Lorraine, qui après en avoir joui longtems sous le même titre en obtinrent enfin la souveraineté en 1561.

9) *Badonvillers*, *Bodonis-Villare*, petite ville située sur la petite rivière de Blette, chef-lieu d'une Prévôté royale ressortissante au Baillage de Luneville, avec une Eglise paroissiale, 1 Monastère d'Annonciades des dix vertus, 2 fauxbourgs &c. Le Prince de Salmes en possédoit ci-devant la plus grande partie.

10) *Beaupré*, Abbaye de Bernardins reformés, fondée en 1131, par Folmar Comte de Metz, & située dans une contrée agréable proche de la rive gauche de la Meurthe. Ses revenus annuels sont estimés monter à 80000 livres de Lorraine, & les Religieux qu'elle renferme sont au nombre de 51, savoir 9 Prêtres, 19 Religieux & 23 freres laïcs qui observent tous la règle de St. Benoit selon l'ordre de Citeaux.

11) *Ogeviller*, village sur la Verdurette & chef-lieu d'une Seigneurie dont dépendent les villages de *Verloviller*, *Amberviller*, *Monoviller*, *St. Merten*, *Auricourt* &c. & dont la Maison de Salmes possède la moitié.

5. Le *Baillage de Nomeny* formé de 16 Communautés dont les principales sont

1) *Nomeny, Nomenicum*, ville chef lieu, situé sur le penchant d'un coteau à la rive droite de la Seille, avec titre de Marquisat & 1 Eglise paroissiale, 1 hospice de Minimes, 1 Couvent de Religieuses de la Congrégation, 1 Hopital &c. C'a été pendant longtems une des principales places dépendantes de l'Evêché de Metz; mais sur la fin du XIV siècle, l'Evêque Raoul de Coucy l'engagea avec le Ban de Delme à Charles I, Duc de Lorraine, pour 7000 florins d'or. Ses successeurs les dégagèrent peu à peu dans la suite, & ils demeurèrent unis au Domaine de l'Evêché jusqu'en 1551, que les Cardinaux de Lenoncourt & de Lorraine les inféodèrent à *Nicolas* de Lorraine Comte de Vaudemont, en faveur duquel l'Empereur Maximilien II. érigea Nomeny en Marquisat en 1567. Quarante ans après, la Duchesse Marie de Luxembourg, Veuve d'Emmanuel de Lorraine fils de Nicolas, & son héritier les vendit pour le prix de 500000 livres tournois au Duc *Henri* qui se fit reconnoître pour Vassal immédiat de l'Empire, & auquel l'Empereur Mathias accorda tous les privilèges dont avoient joui les Margraves de Nomeny. Dès lors ce Pais a suivi le sort de la Lorraine & a été réuni, comme elle, à la France en 1766, immédiatement après la mort du Roi Stanislas.

2) *Delme*, paroisse & chef-lieu du Ban de ce nom.

3) *Vaudrevange & Sistrof*, villages.

6. Le *Baillage de Blamont* qui comprend 25 paroisses & qui a pour chef-lieu

*Blamont*, ou *Blanmont*, *Albus Mons*, en Allemand *Blankenberg*, petite ville située sur la Vezouze avec titre de Comté, 1 Eglise collegiale, 2 Couvens, 1 Hopital &c. La Terre de Blamont étoit ci-devant un fief ou Franc-Alléu de l'Evêché de Metz. Mais



en suite de la donation que Obri ou Oubri de Blamont, Evêque de Toul, en avoit faite en 1519, à René Duc de Lorraine, elle fut unie par le Duc Antoine à son Duché en 1542 & réputée fief de l'Empire. Il s'éleva dans la suite nombre de disputes à ce sujet, entre les Prélats & les Ducs: mais par une transaction intervenue en 1561, Jean de Beaucaire Evêque de Metz ceda la Souveraineté de ce Comté au Duc Charles, & depuis il est demeuré constamment uni au Duché de Lorraine

7. Le *Baillage de Saint-Diez* composé de 50 Communautés dont les plus remarquables sont

1) *Saint-Diez* ou *Diei*, ou *Saint-Dié*, *Sanctus Deodatus*, *Sancti Deodati oppidum*, petite ville son chef-lieu, située sur la Meurthe qui la traverse, dans un vallon appelé le *Val-de-Galilée*, entre des montagnes très hautes, qui n'offroient autrefois qu'un affreux desert, ou *St. Deodat* se retira & fonda en 670 un Monastere qui fut secularisé en 984, & auquel elle doit son origine. C'est aujourd'hui un fameux Chapitre dont le Prévôt prétend aux droits Episcopaux dans son territoire, & dont l'Eglise sert de Paroisse à la ville, indépendamment de celle du fauxbourg. On remarque de plus à *St. Diez* un Couvent, 1 Hopital, 1 Chapelle particulière de *St. Diez*, où l'on prétend que ce Saint se retira d'abord, 1 Hotel de Ville &c. Les rues en sont aujourd'hui très régulières.

2) *Raon-l'Etape*, que les gens du Pais nomment *Jouven-Raon*, en latin *Rado*, ville située au bas d'un coteau au confluent des rivières de Plaine & de Meurthe, avec 1 Eglise paroissiale, 1 Couvent &c. Il s'y fait un grand commerce de bois; & Ferry III l'avoit fortifiée en 1279, ainsi que le Chateau de Bebrouart qui est sur la hauteur.

3) *Esti-*

3) *Estival*, paroisse sur la Meurthe avec une Abbaye d'hommes de l'ordre de Premontré.

4) *Saint - Hippolyte* qu'on nomme par abbreviation *Saint - Plit*, *Sanctus Hippolytus*, *Sancti Hippolyti oppidum*, petite ville située auprès des montagnes des Vôges & au dessous du chateau de Lunbourg, que le Duc Leopold a fait construire sur une langue de terre qui s'avance entre la haute & la basse Alsace. C'est le chef-lieu d'une Prévoté royale ressortissante au baillage de St. Diez, & l'on y voit un petit hospital, & une église paroissiale. Cette ville faisoit ci-devant partie de l'Alsace.

5) *Sainte Marie-aux Mines*, *Sancta Maria ad Fodinas*, gros bourg situé sur le Leber qui le divise en deux parties, dont la meridionale est d'Alsace, & la septentrionale de Lorraine. C'est le chef-lieu d'une Prévoté royale ressortissante au baillage de St. Diez, & l'on y voit une église paroissiale, un couvent de Cordeliers, une maison de Charité, un Douane pour le départ des marchandises & un ancien chateau rebâti à la moderne, & occupé par l'Entrepreneur des mines qui y avoit établi une manufacture de Galons d'or & d'argent, & une autre de bas de coton, de filofelle &c. mais qui n'ont pas réussi. Elle est célèbre par rapport à ses mines d'argent & de plomb.

6) *Sainte-Croix*, village avec une belle Papeterie.

7) *Lièvre*, bourg, chef-lieu du val de même nom. C'étoit autrefois une petite Ville du Rumbach allemand.

8) Le *grand & le petit Rumbach*, & la partie occidentale du chateau d'*Eschberg*.

9) *Misloch*, hameau remarquable par des mines de plomb, de cuivre & d'argent.

8. Le *Bailage de Vezelize* qui s'étend sur 76 Communautés dont les principales sont

1) *Vezelize*, *Vezeliacum*, ville son chef-lieu & capitale du Comté de Vaudemont, située à gauche du

Brenon, dans un lieu enfoncé & fort resserré par des coteaux, avec une paroisse, 3 couvens, un hospital, & les ruines d' un chateau.

2) *Vaudemont, Vaudemontium, Vadani Mons*, ville ancienne, située sur une montagne vers la source du Brenon, avec une église collégiale, une paroisse, un hospital, & des restes de plusieurs anciens ouvrages dont quelquesuns sont attribués aux Romains. C'étoit autrefois la capitale de la Terre de Vaudemont érigée en Comté immédiat de l'Empire dans le XI siècle, devenue fief mouvant du Duché de Bar à la fin du XIV, & réunie dans le XV, par René fils de Ferri & de Yolande d'Anjou, aux Duchés de Lorraine & de Bar, dont les Ducs ont depuis donné le titre de *Comtes de Vaudemont* à leurs Cadets. Mais cette ville ayant été ruinée en 1639 & réduite en un état pitoiable, elle a perdu son titre de capitale, & c'est Vezelize qui le porte aujourd' hui.

A une demi lieu de Vaudemont & sur la même montagne est un couvent de Picpus appelé le *Mont de Sion*, & fondé en 1627 par le Duc Charles III.

3) *Neuviller sur Moselle*, bourg situé au pié d' une montagne dans une des contrées les plus agréables de toute la Lorraine, avec une Prévoté Baillagère qui ressortit directement à la cour souveraine, à l'exception des cas royaux & privilégiés qui appartiennent au Baillage, un chateau irregulier mais très for, & un Prieuré bati sur la montagne & dont l'église est en même tems paroissiale. C'étoit autrefois une Seigneurie appartenante aux Princes de Salm-Salm & qui ne s'étendoit que sur la Ville & le chateau de Neuviller; mais Mr. de la Galaizière, Chancelier de Lorraine, en ayant fait l'acquisition, elle fut érigée en Comté en 1749 avec plusieurs terres qu' on y joignit. Entre Neuviller & Crevechamp est l'ancien hermitage de *N. D. de Grace*.

4) *Harouel*, Paroisse avec titre de Marquisat.



9. Le *Baillage de Commercy* formé de 33 Paroisses, parmi lesquelles sont

1) *Commercy, Commarchia*, ville située sur la rive gauche de la Meuse, avec titre de Principauté; 1 beau Château, 1 Eglise collégiale & une paroissiale, qui toutes deux communiquent au Château par des Tribunes; 2 Couvens, 1 Hopital, des Ecoles gratuites &c. Cette ville étoit connue dès le X. siècle, & la Seigneurie, dont elle est le chef-lieu, appartenoit anciennement en propre à Thierry Duc de Lorraine, fils de Gérard d'Alsace. Il la donna à l'Evêque de Metz en échange de celle de Bassonviller; & les Evêques la donnèrent en fief à des Seigneurs qu'on appelloit *Damoiseaux, Domicelli*: Elle passa ensuite successivement dans les Maisons de Saarbruck & de Nassau-Weilbourg, & devint une espèce de Souveraineté, y ayant une Cour, nommée les *Grands-jours*, où l'on jugeoit les procès en dernier ressort. Elle échut depuis, par vente, aux Seigneurs de Gondi: le Cardinal de Retz s'en reserva l'usufruit, & en vendit la propriété à Charles III, Duc de Lorraine, d'où elle a passé à ses successeurs au Duché.

2) *Vignot*, petit Bourg fermé de murailles, situé à droite de la Meuse, & qui a donné naissance au célèbre *Thiriqt* ou *Theriaut* qui construisit la fameuse digue du siège de la Rochelle.

3) *Sorcy*, bourg situé à droite de la Meuse, avec titre de Comté & Prévôté, 2 Paroisses, 1 Château, 1 Hopital, 1 Couvent de Religieuses & plusieurs Monumens des Maisons de Chatelet & de Choiseil. Il y avoit autrefois une célèbre Abbaye sous l'invocation de St. Martin.

4) *Foug* ou *Fau, Fagus*, bourg qui quoique enclavé dans le Tulois est un des plus anciens Domaines des Comtes & Ducs de Bar. Henri II, Comte de Bar, l'avoit fait fortifier en 1218, & avoit fait construire sur le sommet de la montagne, un Château

dont les ruines se voient encore, & où fut passé le Contrat de Mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine en 1419.

Près de *Foug* est le lieu de *Savonnières-lez-Toul*, en lat. *Saponariæ*, où les Rois de la seconde race avoient un Palais, & où il se tint en 859, un Concile auquel assistèrent les Evêques de 12 Provinces des Gaules & de Germanie avec trois Rois: ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau où l'on trouve à peine quelques vestiges de son ancienne Eglise.

10. Le *Baillage de Neuf-chateau* dont dépendent 63 Communautés; entr'autres

1) *Neuf-chateau*, *Neocastrum*, ville ancienne son chef-lieu, & celui d'un Doyenné rural, située sur une éminence, à la droite de la Meuse, avec 1 Hotel de Ville, une Maitrise particulière des eaux & forêts, des recettes des finances & des bois, 3 fauxbourgs, 2 Paroisses, 1 Abbaye de Religieuses de Ste. Claire; une Eglise & Maison de l'ordre de Malthe, sous le titre Commanderie de St. Jean; 1 prieuré de l'ordre de St. Benoit; 5 Couvens; 1 hopital uni à l'ordre du St. Esprit; 1 maison de la Charité. Le Chateau étoit bati au haut de la Ville; mais il n'en reste plus aucuns vestiges.

2) *Chatenoy*, bourg fort ancien & le séjour des premiers Ducs de Lorraine qui en avoient fait une place forte. Il y a un Prieuré de l'ordre de St. Benoit fondé en 1070.

3) *Beauffremont*, *Baffremont*, paroisse avec un chateau, & un ancien titre de Baronie qui a donné son nom à une des plus illustres Maisons du Royaume.

II. Le *Baillage de Mirecourt*, auquel ressortissent 51 Communautés & qui a pour chef-lieu

5) *Mirecourt*, *Mirecurium*, *Mercurii curtis*, ville ancienne & assez considérable, capitale du pays des Vôges & située sur la rive gauche du Madon qu'on y pas-

y passe sur un pont. On y compte un hotel de ville, une maitrise particulière des eaux & forets, une recette des finances, une recette des bois, une brigade de maréchaussée, 4 couvens, un hopital &c. Il s'y fait des Violons très estimés & beaucoup de dentelles. Les moutons qu'on y nourrit passent pour excellens.

12. Le *Baillage de Charmes*, composé de 22 Communautés dont la plus remarquable est

*Charmes, Carbini*, ville son chef-lieu, avec une église paroissiale, deux couvens, un hopital &c. située sur la rive gauche de la Moselle qu'on y passe sur un pont très long qui traverse tout le vallon.

13. Le *Baillage de Chatté* ou *Chatel-sur-Moselle*, formé de 24 Communautés dont les principales sont

1) *Chatté* ou *Chatel sur Moselle, Castellum in Vosago*, petite Ville située sur la rive droite de la Moselle, au confluent de l'Urbion, avec un Hotel de Ville, une Eglise paroissiale, un Hopital, deux Couvens &c. C'étoit autrefois une place forte, mais ayant été prise par le Maréchal de Crequy, elle fut démantelée. Chatté étoit ci-devant une Seigneurie séparée de la Lorraine, & tenue en fief mouvant du Duché de Bar par les Comtes de Vaudemont d'où elle passa à la Maison de Neufchatel, & de-là aux Comtes d'Isenbourg, qui la cédèrent par échange à Antoine Duc de Lorraine en 1543.

2) *Porcieux & Maguenville*, Villages où il y a de fort belles Verreries.

14. Le *Baillage d'Epinal* qui renferme 21 Communautés & dont le chef-lieu est

*Epinal, Spinalium*, Ville la plus peuplée, la plus considérable, la plus marchande, & la plus belle des Vôges, située sur la Moselle qui la traverse & la



partage en deux parties inégales. C'est le siège d'une maîtrise particulière des eaux & forêts, d'une Jurisdiction de maréchaussée, d'une recette des finances, d'une recette des bois &c. & l'on y compte une célèbre Abbaye & Chapitre de Chanoinesses nobles, un Collège ci-devant aux Jésuites, 4 Couvens, un Hospital &c. C'étoit un des plus anciens Domaines de l'Eglise de Metz; mais les vexations des Evêques engagèrent les habitans en 1444, à se soustraire à leur domination & à se donner à la France, à laquelle ils demeurèrent soumis jusqu'en 1466, que leur Ville fut incorporée au Duché de Lorraine; ce qui fut confirmé par la paix des Pyrenées en 1650, & par celle de Vincennes en 1661.

15. Le *Baillage de Bruyères* dont relevent 51 Communautés, parmi lesqu'elles on remarque

1) *Bruyères*, *Bruierium*, Ville son chef-lieu avec une recette, un Hotel de Ville, un Couvent, une Eglise paroissiale, un Hopital &c. Il y avoit autrefois un Chateau sur la hauteur, dont il ne reste plus que les ruines. Cette ville appartient en partie au Chapitre de Remiremont, & il y a pour cela une Jurisdiction appellée *Justice commune* qui ressortit directement à la cour souveraine de Lorraine.

2) *Laveline*, ou l'*Aveline*, *Aquilina* bourg situé au confluent de la Vologne & du Neuné, & où il y avoit autrefois un chateau aujourd'hui ruiné. Les habitans ayant rendu plusieurs services au Duc René II, pendant les guerres qu'il eut à soutenir contre le Duc de Bourgogne, ce Prince leur accorda en 1476 des prérogatives considérables. On appelle encore aujourd'hui leurs descendants les *Gentils-hommes* de Laveline; & les filles avoient droit de communiquer leurs privilèges à leurs maris & à leurs enfans; mais par Arrêt rendu en 1743 il fut ordonné que les descendants mâles seulement transféreroient leurs privilèges

ges à leur posterité masculine; & que les maris des filles n'en jouiroient que pendant leur vie.

3) *Champs*, ou *Champs-le-Duc*, ancien Village où les Rois de la seconde race avoient un Palais, & où Charlemagne & Louis le Debonnaire chassoient souvent. C'est le chef-lieu d'une paroisse très considérable & dont Bruyères n'étoit ci-devant qu'une Annexe.

16. Le *Baillage de Remiremont* formé de 41 Communautés dont les principales sont

1) *Remiremont*, *Romarici Mons*, Ville très ancienne entourée de murailles, & chef-lieu d'une Sénéchaussée, avec une Paroisse, un Couvent, & un célèbre Chapitre de Chanoinesses nobles, à qui elle doit son origine, & qui est secularisé depuis plusieurs siècles. L'Abbesse, outre le titre de Princesse de l'Empire, a seule haute, moïenne & basse justice sur plusieurs terres considérables, où elle peut imposer taille à sa volonté, & est pour moitié dans la Justice de la Ville & fauxbourg de Remiremont &c. La Seigneurie de ce nom étoit ci-devant un fief mouvant de l'Empire.

2) *Bain* ou *Bains*, *Balnea*, Village situé dans un vallon agréable, à quelque distance de la rivière de Coné, & très connu par ses eaux minérales. Il y a un Bain qu'on croit être l'ouvrage des Romains.

3) *Buffans*, Village connu par ses sources minérales, que les habitans appellent *Salmade* & qui sont froides, aigres, alkalines & dissolvantes. Mr. Le Maire fameux Medecin, qui en a suivi les effets pendant plusieurs années, en a fait imprimer un Essai Analitique à Remiremont en 1750. Les Buveurs qui vont à la source y trouvent toutes les commodités requises, depuis que S. M. Polonoise, par Arret de son Conseil des finances, a accordé le privilège de ces eaux à un particulier, à la charge d'y batir des logements suivant un plan donné, & de payer une pension fixe au Medecin qui dirige les malades.

4) *Arches, Arcæ, Archiæ*, paroisse située sur la Moselle, avec un hospital & les ruines d'un ancien Chateau. Le Chapitre de Remiremont en est Co-seigneur.

5) *Plombières, Plombariæ, Plubarîæ*, bourg assez bien bâti, enfoncé entre de hautes montagnes & des rochers, & traversé par la petite rivière d'Eau-grogne. On y compte une paroisse, un couvent de Capucins accompagné d'un jardin qui sert de promenade, un chateau, un hospital, une manufacture ou forge à tirer le fer en fil de toute grosseur; une Papé-terie &c. Il est spécialement connu par ses eaux minérales & ses Bains, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, & que leur vertu douce, savonneuse, calmante, apéritive & tout à fait salutaire contre un grand nombre de maladies, fait rechercher avec empressement. Il y a trois étuves principales & trois bains dont le premier, appelé le *grand Bain* a 54 pieds de longueur sur 22 & 4 pouces de largeur, divisé dans son fond par des cloisons pour la commodité des Baigneurs. L'eau que ses sources fournissent est assez chaude pour cuire un œuf de poule en quelques minutes; & mise au feu, elle ne bout pas plutôt que l'eau commune. Nous renvoions pour les autres particularités des eaux de Plombières, que les bornes trop étroites de cet ouvrage ne nous permettent pas d'insérer, au *Traité particulier* que le célèbre *Calmet* en a donné.

17. Le *Baillage de Darney* qui a 71 Communautés entre lesquelles on distingue

1) *Darney*, Ville ancienne située à droite de la Saonè, avec une Eglise collegiale & une paroissiale, un hospital, deux couvens, & un hotel de ville bâti sur l'emplacement de l'ancien chateau dont Charles VII en personne fit le siège en 1444.

2) *Dompaire* ou *Dompere, Domparium*, petite ville située sur un petit ruisseau qui se jette dans le  
Ma-



Madon au dessus de Mirecours, avec une vieille Eglise presque ruinée, & cinq Chapelles en titre. C'est où les Rois d'Austrie & les Ducs de Lorraine faisoient autrefois assez souvent leur séjour; mais aiant été prise & brulée en 1475 par le Duc de Bourgogne, elle n'a pû se rétablir depuis, & elle ressemble beaucoup à un village. C'est cependant le chef-lieu d'une Prévôté ressortissante au baillage de Darney, & le siège d'un Tribunal appelé la *Prévôté commune*, & dont la juridiction s'exerce sur les sujets communs au Roi & au Chapitre de Remiremont, répandus dans différens bans & villages de l'ancienne Prévôté de Dompaire.

3) *Chaumouzey*, paroisse avec une Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Augustin, & de la Congrégation de St. Sauveur.

4) *Bonfay*, *Bonum Fagetum*, Abbaye de l'ordre de Premontré.

18. Le *Baillage de Sarguemines*, qui comprend 74 Communautés dont les plus remarquables sont

1) *Sarguemines*, *Zarguemines* ou *Guemund*, Ville située au confluent de la Sarre & de la Blise, & fermée de murailles avec un vieux Chateau sur la montagne du côté de Puttelage; maîtrise des eaux & forêts, hotel de Ville, recette des finances & des bois, Jurisdiction de Maréchaussée &c. L'Eglise paroissiale est à Neunkirch, Village peu éloigné, & il n'y a dans la Ville qu'une petite Chapelle sous l'invocation de Ste. Catherine, & un couvent de Capucins. Sarguemines étoit autrefois fortifié; mais il a été ruiné pendant les desastres de la Lorraine, de même que le chateau fort dont il étoit muni.

2) *Saralbe*, petite ville jadis appelée *Albe* ou *Aube*, en lat. *Sara alba*, *Alba ad Saracum*, au confluent de la Sarre & de l'Albe, & chef-lieu d'une Seigneurie appartenante autrefois aux Evêques de Metz,

Metz, & que les Ducs de Lorraine acquirent en toute Souveraineté en 1561. Il y a une paroisse, un hotel de ville, & une prévôté royale dont les appels se portent au Baillage de Sarguemines.

3) *Bouquenom*, petite ville située sur la Sarre, & fermée de murailles flanquées d'anciennes tours, avec un fossé assez large, profond, & plein d'eau. On y remarque un couvent de religieuses, un petit collège ci-devant aux Jésuites, une église paroissiale & une prévôté royale qui ressortit au baillage de Sarguemines. Cette ville a toujours été regardée comme une Annexe & une dépendance du Comté de Sarwerden.

4) *Sarwerden*, *Sarverda*, Ville chétive avec une seule paroisse & les ruines d'un château, située à droite de la Sarre, & chef-lieu d'une Comté très ancienne & autrefois considérable qui relevoit en grande partie de l'Evêché de Metz, dès le 12<sup>me</sup> siècle. Il s'éleva dans le 16<sup>me</sup> siècle une querelle aussi longue qu'opiniâtre entre les Ducs de Lorraine, & les Comtes de Nassau, qui prétendoient également à ce Comté. Leur procès fut porté à la Diète de l'Empire & ne fut terminé qu'en 1669 par accommodement, en vertu duquel la Lorraine garda les villes de Sarwerden & de Bouquenom, & abandonna le reste à la Maison de Nassau.

5) *Graffenthal*, ou *Val de la Comtesse*, prieuré de religieux Guillemites, où Anne Leszinska, fille aînée du feu Roi de Pologne, est inhumée.

6) *Puttelange*, petite ville située sur un ruisseau qui se jette dans l'Albe une peu au dessus de son embouchure, avec un château, une église paroissiale, & une Jurisdiction dont le chef prend le titre de baillif, & dont les appels sont portés immédiatement au baillage de Sarguemines. C'est le chef-lieu d'une Seigneurie considérable & l'un des plus anciens fiefs mouvans de l'Evêché de Metz.

7) *Forbach*, petite ville située au bas d'un château ruiné & chef-lieu d'une ancienne Seigneurie, érigée

érigée en Comté en 1717 & dont dépendent 13 villages & fermes. Elle avoit autrefois ses Seigneurs particuliers; mais elle passa ensuite en partie aux Comtes de Linange-Westerbourg, qui en prennent encore le titre & en partie aux Comtes d'Eberstein. La portion de ces derniers fut acquise en 1750 par le Baron de Spon, & celle de Linange en 1751 par les Comtes de Linange-Guntersblum & Dame Frédérique Epouse de Charles Philippe de Hohenloh,

19. Le *Baillage de Dieuze* formé de 69 Communautés, parmi lesquelles on remarque

1) *Dieuze, Decempagi*, ville ancienne, son chef-lieu, située dans une plaine entre deux ruisseaux avec une maîtrise particulière des eaux & forêts, un hotel de ville, une recette des finances, une recette des bois, une brigade de maréchaussée, 4 couvens, 2 hopitaux & une paroisse. Elle est surtout renommée par sa Saline connue depuis le commencement du XI siècle, & la plus considérable de toute la Lorraine tant par la force que par l'abondance de sa source. Dieuze étoit un fief mouvant de l'Eveché de Metz, mais les Ducs de Lorraine ont cessé d'en faire hommage depuis l'an 1347.

2) *Marsal, Bodatium, Marsallum*, ville fortifiée, & située dans des marais de difficile accès, près de la rive gauche de la Seille, avec une Eglise collégiale, un hopital militaire, un hospice de Capucins, un couvent de religieuses de la Congrégation &c. Cette ville & ses dépendances appartenoient ci-devant à l'église de Metz; & il y avoit une Saline considérable qui a été abandonnée dès le milieu du dernier siècle, & qui est aujourd'hui absolument détruite.

3) *Morhange*, ville avec une église paroissiale, un hopital & deux vieux chateaux anciennement entourés de fossés; chef-lieu d'une Seigneurie considérable, qui de tems immémorial avoit le titre de Comté & le droit de Buffet, & étoit possédée en franc-alleu



alleu par des seigneurs nommés *Wildgraves*, qui ne reconnoissoient au dessus d'eux que les Empereurs. Elle fut érigée de nouveau en Comté, seulement en tant que besoin seroit, par François III en 1736, avec Prévoté Baillagère Seigneuriale, dont les appels relèvent directement à la cour souveraine de Lorraine.

4) *Tarquimpol*, village situé dans une isle assez élevée, vers l'extrémité occidentale de l'Etang de Lindre, & où l'on voit nombre d'antiquités & de vestiges qui font présumer que c'étoit une ville forte des anciens Romains.

5) *Dordhal*, communauté chef-lieu d'une Seigneurie possédée ci-devant par l'Electeur Palatin & le Duc de Deux-Ponts, & rendue à la Lorraine par le Traité de Paris en 1718. Il y a tout près une carrière abondante d'un assez beau marbre.

6) *Sarrebouurg* ou *Sarebruck*, *Saræpontum*, *Pons Saravi*, ville ancienne, chef-lieu d'une Seigneurie appartenante autrefois à l'Eglise de Metz, & dont le Duc de Lorraine s'empara en 1475. Elle lui fut cédée par l'Evêque en 1561; mais ses Successeurs furent obligés, 100 ans après, de l'abandonner à la France, à l'exception du chateau de Sarec & des Villages en dépendants qu'ils se réservèrent.

7) *Moyenvic* est une petite Ville du País Messin sur la Seille, appartenante autrefois à l'église de Metz, & qui fut cédée à la France en 1648 par le Traité de Munster, au moyen d'une redevance annuelle & perpétuelle que le Roi s'engagea de payer à l'Evêque. Elle est entourée de grands fossés remplis d'eau, & il y a une Saline très considérable.

20. Le *Baillage de Boulay* qui s'étend sur 68 Communautés dont on remarque surtout

1) *Boulay*, ville son chef-lieu, située sur la rive gauche du ruisseau appelé Kalzbach, avec une recette des finances, un hotel de ville, un couvent de Recollets Irlandois, une paroisse & une synagogue.

2) *Faul-*

3) *Faulquemont*, en allemand *Valckenberg*, gros bourg situé sur la rive droite de la Nied Allemande, chef-lieu d'une Seigneurie particulière appartenante autrefois aux Evêques de Metz, usurpée ensuite par des Seigneurs du Pais, & qui au XV siècle appartenoit déjà en partie aux Ducs de Lorraine. On y compte une Prévôté seigneuriale, dont les appels sont portés directement à la Cour souveraine de Lorraine; deux églises dont l'une paroissiale &c.

3) *Saint Avold* ou *Saint Avau*, petite ville située au milieu de montagnes, sur la petite rivière de Rosselle, & qui doit son origine à une Abbaye de Benedictins que St. Fridolin y fonda vers le VIII siècle. Elle tire son nom par corruption du Corps de St. Nabor que Grodegand Evêque de Metz y fit transporter de Rome en 765: on l'appella d'abord St. Navau puis St. Avold ou Avau. On y compte une paroisse, un hotel de ville, une maison de Benedictins &c. Cette Ville appartenoit également à l'Evêché de Metz. Mais après bien des aliénations, elle échut par achat, en 1582 aux Ducs de Lorraine en pleine Souveraineté.

4) *Hombourg*, ville fort ancienne, située sur la rive gauche de la Rosselle, & divisée en Hombourg haut & Hombourg bas; le premier situé sur une montagne environnée de toutes parts de montagnes encore plus hautes; & le second au pié de la montagne. On y voit un couvent de Recollets & les vestiges d'un ancien chateau. Cette Ville a constamment suivi le sort de St. Avold.

21. Le *Baillage de Bouzonville* qui renferme 117 Communautés, dont les principales sont

1) *Bouzonville*, petite ville son chef-lieu, située sur la rive droite de la Nied, avec une Prévôté, une Abbaye de Benedictins &c. C'est le chef-lieu d'une ancienne Seigneurie qui appartenoit aux Evêques de Metz.

2) *Berus, Bearain* ou *Belrain*, bourg, autrefois forteresse placée sur une montagne escarpée, & chef-lieu d'une ancienne Seigneurie qui fut donnée avec la précédente en 1545 à Valentin Comte d'Isenbourg en échange de Chatel sur Moselle. L'église paroissiale en est éloignée d'une demi-lieue, & est gardée par un hermite.

3) *Siersberg, Sigeberti Castrum*, ancien château situé sur une montagne au confluent de la Sarre & de la Nied, & qui fut pris pour la dernière fois par le Maréchal de la Ferté qui le détruisit. Il y a sur ses ruines 3 maisons avec siefs, & celle qui est du Domaine est appelée le château du Duc, & est séparée des deux autres par une haute muraille.

4) *Sierques* ou *Sirck*, petite ville près de la Moselle, autrefois fortifiée.

22. Le *Baillage de Bitche*, qui a 50 Communautés, parmi lesquelles on distingue

1) *Bitche, Bidifum*, son chef-lieu, ville ancienne, avec titre de Comté, & qui quoique petite est une place d'importance située au pié des Vôges, sur la petite rivière de Horn, aux confins de la principauté de Deux-Ponts & d'Alsace. Louis XV s'en rendit maître, après la conclusion du Traité de Nimègue auquel le Duc de Lorraine refusa d'accéder, & la fit fortifier par Mr. de Vauban; mais ayant été obligé de la rendre par le Traité de Ryswick, il la fit démanteler, & il fut convenu que les fortifications n'en pourroient être relevées. Elles le furent cependant en 1740, & on y ajouta de très beaux & bons ouvrages presque tous fondés sur le roc, des Magazins, Casernes & autres Corps de logis à l'épreuve de la bombe, & un puits qui par sa construction & sa profondeur mérite d'être vû. Il y a 1 Château, 1 Eglise Annexe de la Paroisse de Scherbach, 1 Couvent d'Augustins, 1 Etat Major &c. La Seigneurie de Bitche est un des plus anciens héritages de la maison de Lorraine. Elle



appartenoit à *Gérard d'Alsace* qui la laissa en franc-Alleu à son fils, & celui-ci à ses Descendants. Mais en 1297, *Frederic* Duc de Lorraine la donna en fief au Comte *Eberhard* de Deux-Ponts, dont les successeurs en jouirent jusqu'à *Jagues*, l'un d'entr'eux, décédé en 1570, sans autres héritiers que les enfans de sa fille *Marguerite Louise* mariée avec *Philippe* Comte de Hanau, & déjà morte en 1569. Ce Comte en fit foi & hommage à *Charles I*, Duc de Lorraine, & en reçut l'investiture; mais ayant ensuite été convaincu de felonie, le Duc le priva de ce fief & s'en empara, laissant toutefois aux Comtes de Hanau-Lichtenberg, par Traité de 1606, le Baillage de Lemberg qui en dépendoit.

Ce Baillage qui prend son nom de l'ancien Village & Château de Lemberg, a cessé d'être sous la souveraineté de France, & fait partie maintenant des terres de l'Empire. La Regence de Bouxviller en est le Tribunal suprême, le Lutheranisme la Religion dominante, & la Maison de Hesse-Darmstadt le possède aujourd'hui. Il comprend 28 Villages & 16 Metairies, & son chef-lieu est

*Pirmasens*, *Pirminii sedes*, ville nouvelle qui tire son nom de *Pirminius*, ancien hermite qui y avoit sa retraite. Ce n'étoit ci-devant qu'un Château de Chasse des Comtes de Hanau avec quelques maisons aux environs; mais *Louis*, Prince héréditaire, aujourd'hui Landgrave de Hesse-Darmstadt & héritier du Comté de Hanau-Lichtenberg, l'ayant choisi pour sa résidence, en a fait une ville assez régulière de passé 300 maisons, & fermée d'une haute & belle muraille avec deux portes. On y remarque, outre le Château qui vient d'être augmenté d'un nouveau pavillon, 2 Eglises, l'une Lutherienne & l'autre reformée, un Corps de Casernes & une belle place d'Armes.

23. Le *Baillage de Lixheim* formé de 22 Communautés; entr'autres

1) *Lixheim*, petite ville avec titre de Principauté, 1 Paroisse, 1 Couvent &c. située à gauche d'un ruisseau nommé la Briche. Il y avoit autrefois une Eglise Luthérienne que Louis XIV fit démolir. Cette ville n'appartient pas foncièrement à la Lorraine, & la France la possède sans que jamais elle lui ait été cédée par l'Empire.

2) La Terre de *Zareich*, dont dépendent plusieurs Villages.

24. Le *Baillage de Schambourg* où ressortissent 26 Communautés, & qui a pour chef-lieu

*Schambourg*, Chateau muni autrefois de fortifications dont les ruines sont au sommet de la montagne, sur le penchant de laquelle est la maison batië par les anciens Prévôts, qui y tenoient leurs audiences. Au pié de cette montagne est un village nommé *Tholei*, *Theologicum*, remarquable par une Abbaye de Benedicins non réformés de la Congrégation de Bursfeldt, fondée par Dagobert I, Roi de France, & qui a donné son nom à un Archidiaconé du Diocèse de Treves. Ce Canton appartenoit ci-devant à l'Empire, & la France le possède quoiqu'il ne lui ait jamais été cédé.

25. Le *Baillage de Fenestrange* composé de 20 Communautés. C'étoit jadis une des Archi-Maréchaussées de l'Empire, & depuis une Baronie possédée longtems par une ancienne & illustre Maison qui en portoit le nom. La Postérité masculine en finit vers le milieu du XV. siècle par la mort de *Nicolas* seigneur de Fenestrange, qui ne laissa que 2 filles, dont l'ainée appelée *Barbe* épousa *Nicolas* seigneur de Sarwerden, qui n'en eut qu'une fille mariée à *Jean Rhingrave* Comte de Salm & qui lui conféra la partie de la seigneurie de Fenestrange qui échut  
à sa

à sa Mere Barbe. La seconde fille de Nicolas de Fenestrange, appellée *Marguerite*, épousa Ferdinand de Neufchatel, seigneur de Montagu, & lui apporta l'autre partie de cette seigneurie. Leur fille Anne fut mariée au Baron de Fontenoy de la Maison de Dammartin en Lorraine, & il ne provint de cette union qu'une fille, unique héritière, nommée *Diane de Dammartin* qui épousa Charles Philippe Marquis de Croy & d'Havré en Hainault. Par là une partie de Fenestrange passa au Marquis d'Havré, dont la Branche masculine s'est éteinte dans le dernier siècle, en la personne de Charles Alexandre de Croy qui ne laissa qu'une fille nommée *Marie Claire*, mariée en premières noces à Charles Philippe Alexandre de Croy Marquis de Renti, de la Branche des Comtes de Solre, auquel elle apporta Havré, érigé en Duché par Philippe IV, Roi d'Espagne; & en secondes noces à Philippe François de Croy, frère de son premier mari, qui mourut en 1650, Gouverneur de Luxembourg & du Comté de Chini. De ce Mariage naquit *Ferdinand François Joseph* Duc d'Havré & de Croy, dont les descendants possèdent encore une partie de Fenestrange, & en prennent le titre de Souverains. Les Princes de Salm étoient demeurés en possession de l'autre partie de cette seigneurie, & l'ancien Baillage étoit composé d'Officiers du Roi & du Prince de Salm. Les appels étoient portés au *Buffet*, Tribunal composé de 4 Commissaires, 3 du Roi & 1 du Prince, & de la partie publique pour les deux. Il fut



établi à Nancy, après que le Prince de Vaudemont à qui Charles IV avoit donné cette Terre, en eut fait l'échange avec le Duc Leopold; mais il a été supprimé depuis la convention du 21. Decembre 1751, par laquelle la Baronie entière de Fenestrange est restée au Roi & a été érigée en Baillage, en suite des Terres à gauche de la rivière de Plaine que le Prince de Salm a reçues pour indemnité. Cette seigneurie est aujourd'hui sous la souveraineté de France, quoique l'Empire dont elle étoit terre libre, ne lui en ait jamais fait cession. L'Agriculture y est bonne, les pâturages abondans, & la pêche de très grand rapport. Parmi le grand nombre de viviers qu'elle renferme, on distingue surtout le *Stockweiher* qui a près de deux lieues d'étendue. Les Rhingraves *Otton* de Kyrburg & *Frederic* de Salm y introduisirent la reformation en 1565. Mais les Catholiques y sont dominants à présent, & les Protestants, quoiqu'en nombre à peu près égal, n'ont plus qu'un seul Ministre à *Wolfskirchen*, & vont la plupart aux Eglises voisines de la seigneurie de *Sarrwerden*. Les Endroits actuels dependants du Baillage de Fenestrange sont

1) *Fenestrange*, en allemand *Vistringen* ou *Fistringen*, son chef-lieu, petite ville d'environ 195 feux, située sur la Sarre, avec les restes des murs dont elle étoit autrefois entourée, une Eglise collegiale & un vieux Chateau dans l'enceinte duquel est la Chapelle seigneuriale où il y a un Caveau qui seroit sans doute de Sépulture ordinaire aux seigneurs de ce lieu. Tout près de la ville est un Hermitage fort ancien appelle *Brudergarten*, qui a été rétabli & doté

doté en 1713, par le Duc Leopold & le Prince de Salm.

2) Les villages de *Berndorf*, *Berthelming*, *Bettborn* ou *Bettbert*, *Bust*, *Diane-Capelle*, *Haut-Clocher* & la cense de *Fudenhoff*, *Hilbisheim*, *Langatt*, *Lhor*, *Metting*, *Mittersheim*, *Munster*, *Nidersteinselle*, & le Moulin de *Sulrichmühl*, *Postroff*, *Rommeljing*, *Schalbach*, *Wibersweiler*, *Wolfskirch* & *Louderfing* mi-partie avec Dieuze. Le Prince de Nassau Sarbruck a quelque part à *Nidersteinselle*, de même qu'à *Wolfskirch*, *Postroff*, & *Metting*.

Outre les 25 Baillages dont nous venons de faire l'énumération, il y a

26. Celui de *Merzig* & de *Sargow* possédé par indivis pour la Souveraineté & les autres droits en dependants par le Roi & par l'Electeur de Trèves, suivant la transaction passée le 30 Juillet 1320 entre Henri le Bon, Duc de Lorraine & Lothaire, Archevêque de Trèves, du consentement de son Chapitre & confirmée par l'Empereur Ferdinand II, le 4. Decembre 1623. Le siège est composé de deux Baillifs, un Lorrain & l'autre Trévirois, & les Appels de leur jugement sont portés devant les Commissaires nommés, par les deux souverains. Il y a un *Vogt-Meyer* ou *Haut-Maire* des Juridictions de *Merzig* & de *Sargow*, que le Roi & l'Electeur nomment alternativement, & l'on suit dans les Sentences le Droit écrit & les usages d'Allemagne.

Le *Merzig* est à droite de la Sarre & comprend *Bachem*, *Bitzen*, *Harling Menning* l'Abbaye de *Mettlach* & *Merzig* son chef-lieu, Bourg situé sur le ruisseau de *Brotterhof*, avec un Prieuré sous le titre de Prévôté, un hospital avec sa Chapelle, des Prisons &c.

Le *Sargow* est à gauche de la Sarre & divisé en deux Mairies. La *haute-Mairie* est composée de *Hilbring* chef-lieu; *Mondorff*, *Fitten*, *Silving*, *Ripling*, *Reich* & *Balleren*. La *Basse-Mairie* renferme *Schwemling* chef lieu; *Schonek*, *Stadt*, *Buchdorff*, *Wehing*, *Welling*, *Betting*, *Buding* & *Weiller*.

II. Le *Duché de Bar*, *Ducatus Barrensis*, est borné à l'*Est* par la Lorraine, le Toulinois & le *Pais Messin*; au *Nord* par le Luxembourg; à l'*Ouest* par la Champagne & la Franche Comté, & au *Sud* encore par la Champagne. Son étendue est de 32 lieues de longueur sur 16 de largeur, ce qui peut être évalué à 350 lieues quarrées; dont il faut déduire au reste les Enclaves du Toulinois & du Verdunois qui n'y appartiennent pas. C'est un *Pais* mêlé de montagnes, de collines & de plaines, abondant en bois, vins, grains de toute espèce, gibier, volaille, poisson, rempli d'excellens paturages servants à nourrir quantité de gros & de menu bétail, dont les habitans font un assez bon Commerce. Il tire son nom du *Chateau de Bar* construit vers l'an 951, par *Frederic I* d'Alsace, que l'Empereur *Otton* créa Comte, & que *Brunon* Archevêque de Cologne investit de la Lorraine *Mosellane* en 958 ou 959, époque à laquelle il prit le titre de *Duc de Lorraine* & *Comte de Bar*. Quant à l'érection de ce *Pais en Duché*, on est incertain du tems auquel elle s'est faite & de celui qui en est l'auteur. Les Lorrains & les Allemands prétendent que l'Empereur *Charles IV*, étant à Metz en 1354, l'éleva à ce rang en même tems



tems qu'il décora le Comté de Pont-à-Mousson du titre de Marquisat: ce dernier acte est constaté; mais pour le premier, il est moins fondé encore que le sentiment des Ecrivains françois qui soutiennent que le Roi *Jean* en mariant sa fille Marie avec Robert Comte de Bar, fit cette érection pour favoriser son gendre: sentiment qui repugne à la verité de la Chronologie, car la Princesse Marie n'épousa le Duc Robert que sous le regne de Charles V, sept mois après la mort du Roi *Jean* arrivée à Londres le 9 Avril 1364; & il y avoit déjà longtems que Robert étoit Duc, puisque Du Chesne cite des Lettres de ce Prince datées de l'an 1357, dans lesquelles il prend le titre de Duc de Bar, & d'autres de 1360 & 1362 où il se qualifie de même. Cet Auteur conclut de-là que Robert avoit été créé Duc en 1357, sept ans avant son mariage, & son opinion paroît d'autant plus juste que l'on voit dans la Patente de l'Empereur Charles IV, pour la confirmation des Privileges du Marquisat de Pont à Mousson du 21 Sept. 1356, que Robert de Bar n'avoit alors que le titre de *Comte* & de *Marquis*. Néanmoins la difficulté n'est pas levée, car le Roi Jean étoit alors prisonnier en Angleterre où il avoit été conduit après la Bataille de Poitiers le 19 Septembre 1356, & il faudroit que l'Erection eût été faite par Charles son fils, Régent du Royaume; mais on n'en a jamais vû aucun monument. On ne peut dont conclure autre chose sinon que l'origine du titre en question est très obscure; & l'on pencheroit à croire que le Comté Robert

l'usurpa, à la faveur de la confusion qui régnoit alors en France, & de la considération qu'il tiroit de son mariage avec Marie, fille du Roi Jean. Nous avons marqué à la tête de ce Gouvernement, comment le Barrois fut annexé au Duché de Lorraine, dont il a depuis constamment suivi le sort. Après avoir successivement fait partie des Etats des Empereurs Charlemagne, Louis le Debonnaire &c. il fut soumis tantot aux Rois de France, & tantot à l'Empire. En 1354 il dépendoit tout entier de la Couronne de France, comme cela se prouve par les divers hommages rendus aux Rois, particulièrement depuis le règne de Philippe le Bel; mais profitant à propos des conjonctures, les Ducs firent établir une distinction par rapport à certains districts de ce Duché, & en conséquence il n'y en eut plus qu'une partie qui releva de cette Monarchie. Dès lors on divisa le Barrois en *Mouvant & non-Mouvant*: le *premier*, pour lequel le Duc rendoit un hommage simple au Roi de France, comprenoit le *Baillage de Bar-le-Duc* formé des Prévotés de *Bar & de Souillières* & du Comté de *Ligny*; & le *Baillage de Bassigni* divisé en 4 Prévotés, savoir celles de *Chatillon sur Saone*, *Conslans en Bassigni*, *Gondrecourt* & *La Marche*. Le *second* où le Duc jouissoit des droits régaliens comme en jouissent les Princes de l'Empire sur leurs Etats, consistoit dans le *Baillage de St. Mihiel* qui s'étendoit le long de la Meuse & de la Moselle jusqu'au Duché de Luxembourg. Par Edit du Roi de Pologne publié en Juin 1751, tout

ce Pais se divise aujourd'hui en 10 Baillages, qui font

I. Le *Baillage de Bar*, composé de 178 Communautés, parmi lesquelles on remarque

1) *Bar*, ou *Bar le Duc*, *Barra* ou *Barrum Ducis*, ville considérable, Capitale de tout le Duché, & divisée en *haute & basse*, avec un chateau entre deux auquel elle doit son origine & qui fut bati, comme nous l'avons dit, par Frederic I d'Alsace, qui le nomma *Barrum* ou *Barra* à cause de sa situation aux frontières de France & de Lorraine, & parce qu'il servoit de *Barrière* aux Lorrains contre les incursions des Champenois. Il étoit très fortifié, mais un incendie l'endommagea considérablement en 1649, & en 1670 Louis XIV en fit demolir les Tours & les Murs. La Cour en est vaste, & l'on voit dans son fond l'Eglise collégiale de St. Maxe, très riche en antiquités, & qui servoit autrefois de Chapelle aux Comtes & Ducs de Bar. La *Ville haute*, qui n'est séparée de ce Chateau que par une cour ouverte, est en Amphithéâtre sur une montagne qui s'élève toujours jusqu'à la distance d'une demi-lieue vers le sud-ouest, & l'on y remarque l'église collégiale de St. Pierre, deux Monastères, une Chapelle dediée à N. D. de paix, un college ci-devant aux Jésuites; le Palais de la Justice pour le Baillage & la Maitrise des eaux & forêts; l'hotel de Ville & les Halles. La *Ville basse* placée sur l'Ornain qui la traverse, & qu'on y passe sur 3 ponts, occupe un beau vallon au pié de la montagne & renferme entr'autres le Prieuré de N. D. qui sert de Paroisse à toute la Ville, une Commanderie d'Antonins, un hopital & trois monastères, outre ceux des Capucins, des Minimes & des Soeurs Grises qu'on trouve dans ses fauxbourgs. Une même enceinte de mur percée de 7 portes enferme les deux Villes, qui sont assez mal baties & sombres. On y compte 1100 feux & environ 3000 ames, avec une officialité du Diocèse



cèse de Toul, une Chambre du Conseil & des Comptes, une recette des finances, une Recette des Bois, une Jurisdiction de Maréchaussée &c.

2) *Ligny, Lincium, Liniacum, Ligniacum*, ville qui tient le second rang parmi celles de ce Duché, située dans un vallon sur la rive gauche de l'Ornain, avec un ancien titre de Comté, une Prévoté royale ressortissante au Baillage de Bar, une Eglise collégiale qui renferme beaucoup de monuments de la maison de Luxembourg; une paroisse, un college ou il y a 8 boursiers, une maison de Charité, 4 couvens. Il y avoit autrefois une fameuse Poudrerie qui a cessé de travailler depuis quelques tems, & un Château qui a été rasé en suite d'arret de 1746, & remplacé par ce qu'on appelle la rue royale: le parc qui en dépendoit a été conservé & érigé en promenade publique. Cette ville a 4 portes, & ses anciennes murailles subsistent prèsqu'encore en entier.

3) *Dammarie*, petit endroit situé sur la rivière de Saux, chef-lieu d'un des Doyennées du Diocèse de Toul, avec un Prieuré & une Eglise paroissiale. Le Roi, comme Comte de Ligny, y est seigneur pour la haute Justice, & le Prieuré pour la moyenne & la basse.

4) *Souillières* ou *Souilles*, bourg chef-lieu de l'ancienne Prévoté de ce nom.

5) *Naix* ou *Nays*, que les habitans appellent *Nas*, sur l'Ornain, Bourg, autrefois Ville assez considérable & bien fortifiée, qui communiquoit à celle de Ligny par un chemin souterrain qui subsiste encore. On le découvrit en 1750, en formant la nouvelle Chaussée qui va de Ligny à Gondrecourt, & on trouva de plus des tombeaux & des medailles romaines.

6) *Morley*, bourg très ancien sur le Saux où l'on conjecture que se tint en 678 le concile où *St. Leger* fut déposé. Il y avoit autrefois une Prévoté royale, & un Palais des Rois d'Austrasie dont on voyoit encore des restes à la fin du dernier siècle.

7) *Mon-*

7) *Montier sur Saux, Monasterium*, espèce de bourg au dessus de Morley, & qui a pris son nom d'une maison de Benedictins qu'il y avoit autrefois, & qu'on détruisit pour y bâtir une forteresse. C'est le chef-lieu d'une Baronie, qui est revenue au Domaine, à la mort d'Elizabeth de Lorraine Princesse d'Epinoÿ.

8) *Pierrefitte*, village sur la rive gauche de l'Aire, chef-lieu d'une des plus anciennes Chatellenies de Barrois, avec une Prévoté qui fut supprimée en 1751, & rétablie en 1753 par Lettres patentes, en conséquence desquelles les differens Seigneurs de cette terre y font rendre la justice, chacun pendant un tems proportionné à leurs portions, ce qui s'accomplit dans une revolution de 48 mois, après lesquels la même Periode recommence. Le Sceau de cette Prévoté est très ancien & porte les armes de Bar avec une Légende en lettres gothiques fort difficile à lire. On peut conjecturer qu'il vient du tems où une partie de cette terre passa de la maison du Chatelet en celle de Bar. Il y a des Halles à Pierrefitte & les ruines d'un Palais des anciens Comtes & Ducs de Bar.

9) *Rembercourt aux Pots*, bourg situé aux sources de la rivière de Chez, avec une Eglise paroissiale, un couvent, une chapelle dédiée à Ste. Magdelaine &c. Il y avoit autrefois une Gruerie & Mairie royale dont les appels étoient portés directement à la Cour souveraine de Lorraine.

10) *Revigny aux Vaches*, anciennement *Ruvigny*, bourg situé à droite de l'Ornain, avec une Eglise paroissiale & un hospital. C'est la patrie du célèbre Jurisconsulte Jaques de Ruvigny.

11) *Koeurs la grande & la petite*, Villages situés sur la rive gauche de la Meuse, à une demi-lieue l'un de l'autre & chefs-lieux d'une très ancienne seigneurie qui fut érigée en Comté en 1717. Il y avoit un vieux chateau où le Duc René résidoit autrefois, & qui a été rebâti à la moderne.

12) *Mussey* ou *Mussy*, bourg autrefois chef-lieu d'une Chatellenie que les Comtes de Bar-tenoient en fief des Evêques de Verdun, mais que les Ducs de Lorraine, devenus Ducs de Bar, se sont approprié en toute souveraineté. Il y a un chateau très fort que les François rasèrent en 1670.

13) *Fains*, *Fanis*, village au pié d'une montagne à gauche de l'Ornain, avec un chateau qu'on estime plus ancien que celui de Bar; un couvent de Tiercelins, & quelques vestiges d'Antiquités, entr'autres un Camp Romain tracé sur la montagne.

14) *Condé*, gros bourg situé près de la Moselle, & chef-lieu d'une ancienne Chatellenie dépendante autrefois de l'Eveché de Metz, & qui par transaction de 1561 passa en toute Souveraineté aux Ducs de Lorraine.

2. Le *Baillage de la Marche* auquel ressortissent 79 Communautés; entr'autres

1) *La Marche*, petite ville son chef-lieu, située près de la source du Mouzon avec une maison de Charité, & un couvent de Trinitaires dits Mathurins, situé à la distance d'une demi-lieue.

2) *Conflans en Bassigny*, bourg situé dans une belle Prairie sur la rivière de Lanterne, près de son confluent avec le Plène & deux autres petites rivières qui viennent l'une de Fougerol & l'autre de Plombières. On y compte une église paroissiale & deux couvens. Il étoit autrefois ceint de murailles & il y avoit un chateau & une prévôté royale, qui n'existent plus.

3) *Saint Thiebault*, bourg situé sur la rive gauche de la Meuse & grand passage pour les Troupes, les Postes, Carosses &c. L'Auditoire & les Prisons existent encore.

4) *Morvilliers*, bourg, avec titre de Comté, situé dans une plaine sur un ruisseau qui se perd dans la Meuse, avec une église paroissiale, un hospital, un hospi-



hospice de Recollets &c. On croit que c'est dans son voisinage que Fredegonde gagna une sanglante Bataille contre Brunehaud en 596. Ebrouin, Maire du Palais de Neustrie, y remporta la Victoire contre les Seigneurs du Royaume d'Austrasie en 680; & Charles IV y battit du Hallier en 1641.

5) *Gondrecourt* ou *Gondrecourt le Chateau*, *Gundulphi Curia*, petite ville divisée en haute & basse & située sur l'Ornain, avec les ruines d'un Chateau & de sa Chapelle, deux couvens &c. elle jouissoit entr'autres Privilèges, de celui de recevoir des Ducs de Bar la justice sur les lieux mêmes; aussi y a-t-il eu un Baillage sedentaire jusqu'en 1711; & avant le nouvel arrangement de 1751 il y avoit encore une Prévôté royale dont le District étoit fort considérable.

6) *Chatillon sur Saone*, paroisse avec titre de Prévôté située sur la Saone dans une contrée abondante en excellens paturages.

3. Le *Baillage de Pont à Mousson* qui renferme 56 Communautés dont les plus remarquables sont

1) *Mont à Mousson*, *Musipontus*, ville assez belle & considérable que l'Empereur Charles IV érigea en Marquisat avec son District en 1354, & en Cité de l'Empire, & qui tire son nom d'un *Pont* sur la Moselle qui communique à la montagne de *Mousson* sur laquelle il y avoit jadis un chateau ou forteresse dont on voit encore les ruines & qui étoit la demeure & la plus ancienne seigneurie des Comtes de Bar. Cette ville est fermée d'anciens murs flanqués de vieilles tours, & située dans un vallon agréable environné de coteaux fertiles, sur la Moselle qui la traverse & la divise en deux parties. C'est le siège du Baillage, d'une maitrise des eaux & forets, d'une recette des finances, d'une recette des bois, d'une brigade de maréchaussée &c. & l'on y compte 4 paroisses, une église collégiale, deux seminaires, le grand et le petit,

un magnifique collège ci-devant aux Jésuites, une commanderie générale de St. Antoine, deux abbayes, onze couvens, un hospital &c. Il y avoit une université fondée en 1573, & qui lui donnoit beaucoup de lustre: mais elle a été transférée à Nancy en 1768 immédiatement après l'expulsion des Jésuites.

2) *Preny* ou *Perny*, bourg, chef-lieu d'un des Doyennés de Toul, situé sur une montagne au pié de laquelle est *Pagny*. C'étoit autrefois une forteresse considérable & fameuse dans le pais, par le nombre des sièges qu'elle avoit soutenus. Il y avoit aussi une prévôté royale, & c'est d'où la Maison de Lorraine tiroit son cri de guerre *Priny, Priny*. Louis XIII en fit raser le chateau en 1633.

3) *Mandre aux quatre tours*, bourg situé aux sources du Ru d'Ache, & qui tire son nom d'un chateau flanqué de 4 tours qu'on y voyoit autrefois & qui a été demoli. C'étoit jadis une seigneurie qui, de même que celle d'Amermont, qui fait aujourd'hui partie du Baillage d'Etain, dependoit de l'église de Metz; mais les Ducs de Lorraine se sont affranchis de l'hommage depuis le XVI siècle.

4) *Pierrefort*, chateau, chef-lieu de la seigneurie de ce nom qui comprend les villages de Mancey, Martincourt, St. Jean de Pierrefort, & la Cense de Nanceuil. C'est un des anciens fiefs du Barrois, de même que *Lavantgarde* situé près de la Moselle.

5) *Dieulouard, Deslonardum*, paroisse, autrefois ville fortifiée dans une isle formée par la Moselle, & chef-lieu d'une seigneurie qui borde les deux bords de cette rivière, & qui a passé à la maison de Lorraine, après avoir très longtems fait partie des Domaines de l'église de Verdun.

6) *Gorze*, bourg considérable situé sur le ruisseau de Gorze, & chef-lieu d'un district du même nom, avec un chapitre & une fameuse Abbaye de Benedictins à qui il appartient, & qui fut fondée en 749 par Grodegand Evêque de Metz. Le Cardinal de Guise,

Guise, connu sous le nom de Grand Cardinal de Lorraine, qui la possédoit en 1572, profita de l'état de ruine où elle se trouvoit, pour coopérer au dessein que le Duc de Lorraine Charles III avoit conçu d'établir une Université & un Chapitre distingué dans ses Etats. Il sollicita près du Pape la secularisation du Monastère pour en pouvoir démembrer les biens, & l'obtint ainsi que l'érection d'une église collégiale à Nancy & d'une Université à Pont-à-Mousson, qu'il dota d'une partie des biens de cette Abbaye: il destina les fonds, dont jouissoient à titre de benefice 3 religieux qui y restoient, à la donation d'un Chapitre qui fut en même tems établi à Gorze, composé de 6 chanoines, dont un doyen, & 4 demi-chanoines, ayant pour chef un Abbé dont le titre fut conservé avec une messe séparée & pleine Jurisdiction sur la collégiale. Les Chanoines furent installés la veille de la Pentecôte de 1580 dans l'église paroissiale de St. Etienne convertie en collégiale à cet effet, & la Cure fut unie au Doyenné. Elle est à la collation de l'Abbé ainsi que les Prébendes, un grand nombre de cures dans les trois Evêchés & le Prieuré de St. Dagobert à Stenay. Outre cela l'Abbé de Gorze conserva les droits regaliens & celui de faire battre monnoye jusqu'au Traité de Munster en 1648. Gorze fait partie du pais Messin, ainsi que

7) *Malatour* ou *Mars la Tour*, bourg avec une église collégiale, & chef-lieu d'un District dépendant autrefois de la suzeraineté de l'église de Metz, & dont les Ducs de Lorraine usurpèrent la souveraineté, mais ils furent obligés par la paix de Vincennes de le céder à la France.

4) *Le Baillage de Bourmont* dont dépendent 41 Communautés dont les principales sont

1) *Bourmont*, *Brunonis mons*, Ville son chef-lieu, située sur une montagne de difficile accès, à une petite distance de la rive droite de la Meuse. On y trouve une ancienne Sénéchaussée, une maîtrise des



eaux & forets, une recette des finances & des bois, une église collégiale, deux convents &c.

2) *La Mothe*, qui n'est plus aujourd'hui qu'un rocher où l'on découvre quelques vestiges de batimens & quelques restes de pavé. C'étoit autrefois une ville très forte, capitale du Bassigny Barrois, & située à la droite de la petite rivière de Mouson, sur une montagne de roche escarpée & commandant 3 autres montagnes. Mais les François, sous les ordres du Maréchal de la Force, s'en étant rendus maîtres en 1634 époque à laquelle on rapporte le premier usage qu'ils firent des bombes, l'endommagerent déjà beaucoup, & 13 ans après, c'est à dire en 1645, le Grand Condé l'ayant assiegée de nouveau, la fit raser entièrement, & ses habitans avec sa collégiale furent transportés à Bourmont.

3) *Bulgneville* ou *Bullegneville*, bourg avec une église paroissiale, un hospital, un couvent, une prévoté seigneuriale &c. près duquel il se donna en 1431 une sanglante Bataille où René d'Anjou Roi de Sicile & Duc de Lorraine fut fait prisonnier par Antoine Comte de Vaudemont. C'est le chef-lieu d'une seigneurie dont dependent 9 autres villages, terres ou seigneuries, & qui fut érigée en Comté, puis en Marquisat par Lettres patentes du Duc Leopold données en 1708 en faveur de François *des Salles* second du nom, Comte de Rorthé.

5) Le *Baillage de Saint Mihiel*, qui s'étend sur 63 paroisses entre lesquelles on distingue

1) *Saint Mihiel* ou *Saint Michel*, *Sancti Michaelis Fanum*, ville son chef-lieu, située sur la rive gauche de la Meuse dans un vallon environné de montagnes sur l'une desquelles sont les restes du Château que Sophie Comtesse de Bar avoit fait bâtir en 1085. Elle tire son nom & son origine d'une Abbaye de Benedictins fondée vers l'an 660 par Vulfoude, Maire du Palais du jeune Childeric Roi d'Austrasie, & très  
 puif-

puissante avant que Frederic I Duc de la Mosellane & ses successeurs l'aient dépouillée d'une partie de ses biens. Cette ville a 6 portes & 3 fauxbourgs, & l'on y trouve une église paroissiale très ancienne & remarquable par plusieurs beaux ouvrages de sculpture, une collégiale formée des Chapitres réunis d'Hatton-Chastel & d'Apremont que le Duc Leopold y transféra par Edit du 20 Juillet 1707; une maison ci-devant aux Jésuites; six autres couvens de l'un & de l'autre sexe, un hospital, une maison de charité &c. un hotel de ville, une maitrise des eaux & forets, une recette des finances & des bois &c. C'étoit ci-devant le chef-lieu du Baillage du Pais d'entre la Meuse & la Moselle, & on y avoit établi en 1380 une cour souveraine appelée *les grands jours* pour décider en dernier ressort les Procès des sujets du Barrois non-mouvant, & qui a subsisté jusqu'au tems de l'établissement de la cour souveraine de Nancy. En 1635 Louis XIII fit le siège de St. Mihiel, & pensa y être tué.

2) *Bouconville*, paroisse située sur la rivière de Maid, & ci-devant chef-lieu d'une Chatellenie dont dépendoient les seigneuries de Thiaucourt & de Troyon.

3) *Apremont*, village, autrefois gros bourg situé, au pié d'une montagne de difficile accès au dessus de laquelle il y avoit un chateau ruiné en 1545, & sur l'emplacement duquel les Recollets se sont établis en 1708. C'étoit le chef-lieu d'une Baronie considérable, l'un des plus grands fiefs de l'Eveché de Metz, & qui après avoir été partagé entre plusieurs maitres passa à la Maison de Lorraine dans le courant du XVI siècle.

4) *Hatton-Chastel*, ville ainsi nommée de Hatton Evêque de Verdun, son fondateur, & située sur un coteau dans une contrée remplie des bois, avec une église paroissiale &c. C'étoit autrefois avec son chateau une forteresse très importante & le chef-lieu d'une seigneurie appartenante à l'église de Verdun qui la ceda en 1564 en toute propriété & Jurisdiction aux Ducs de Lorraine. Trois ans après, Charles II, l'un

d'entr'eux s'en fit investir par l'Empereur Maximilien II qui l'érigea en Marquisat.

6. Le *Baillage de Thiaucourt*, qui renferme 20 Communautés dont les plus remarquables sont

1) *Thiaucourt*, petite ville son chef-lieu, située sur le Maid, avec un hotel de ville, une église paroissiale, un couvent de Capucins &c.

2) *La Chaussée*, bourg situé à gauche de l'Iron avec titre de chatellenie; une église paroissiale & un Etang dit de la Chaussée, qui est un des plus beaux de la Province. On y avoit établi ci-devant une Prévôté, qui depuis a été transférée à Thiaucourt.

7. Le *Baillage d'Etain* composé de 52 Communautés; entr'autres

1) *Etain, Stagnum*, ville son chef-lieu & celsi du petit païs appelé la *Vaivre* ou *Voivre* compris entre la Meuse & la Moselle, avec une église paroissiale un couvent de Capucins, une maitrise des eaux & forêts, un hotel de ville, une recette des finances & des bois, d'anciens murs & 4 portes. Elle est située sur la rive gauche de l'Orne, & elle appartenoit jadis avec son territoire au Monastère de St. Euchaire de Trèves, d'où elle passa au Chapitre de Ste. Marie Magdeleine de Verdun qui en 1224 fut obligé de la céder à Henri Comte de Bar qui la transmit à ses successeurs.

2) *Buzy*, bourg situé sur l'Orne & chef-lieu d'un Ban considérable composé de plusieurs villages & hameaux. Il y a une église paroissiale.

3) *Noroy sur Sec*, bourg situé à la source de l'Ottain avec les ruines d'un ancien chateau, & un Hermitage appelé *la Malgrée* où il se tient deux foires par an.

4) *Amermont*, paroisse située sur une hauteur & chef-lieu d'une seigneurie qui a été unie à celles de



Boulogny, Noroy-le sec, Domremy, Pienne & Abbeville, & érigée en Baronie par Lettres du 17 Mars 1725 en faveur de Jean Baptiste Joseph Bourcier de Villers, Conseiller d'Etat & maitre des requêtes ordinaire de l'hotel du Duc Leopold.

8. Le *Baillage de Briey* auquel ressortissent 82 Communautés dont les principales sont

1) *Briey*, ville, son chef-lieu, située dans une gorge sur le ruisseau de Mance, avec un ancien titre de Chatellenie & de Comté, un hotel de ville, une maitrise des eaux & forets, une recette des finances, une recette des bois, une église paroissiale dont le Curé prend le titre de prévôt, un hopital, & un couvent de Cordeliers, auxquels on abandonna en 1699 le chateau situé à l'endroit le plus élevé de la ville. C'étoit autrefois une seigneurie que les Evêques de Metz possédèrent jusqu'en 1225, qu'ils la donnèrent en fief & hommage lige à Henri Comte de Bar, dont les descendans l'ont rendu libre & indépendant.

2) *Gondrecourt*, bourg situé sur le bord d'un Etang d'où sort la rivière d'Ottain, dans une contrée abondante en paturages & en bois.

3) *Conflans en Jarnisy*, bourg situé au confluent des rivières d'Orne & d'Iron, & dépendant autrefois du domaine de l'église de Metz, d'où il passa en 1561 aux Ducs de Lorraine. Il y avoit une prévôté royale, un chateau & des murailles; mais tout cela n'existe plus.

4) *Jarny*, village situé sur l'Iron, & d'où ce petit Canton prend le nom de Jarnisy.

5) *Moyeuvre la grande*, bourg situé dans un fond entre des bois, à gauche de l'Orne, & remarquable par les riches mines de fer & les forges qui se trouvent dans son Ban.

6) *Sancy*, bourg avec un ancien titre de Chatellenie.

9. Le *Baillage de Longuyon* qui a 29 Communautés, entre lesquelles font

1) *Longuyon*, petite ville, son chef-lieu, située au confluent de la Chiers & de la Crune, avec une église collégiale, une forge considérable, une belle manufacture de canons de fusil &c. La banlieue de de cette ville renferme dix censés & hameaux, & c'est un des anciens Domaines des Comtes de Bar.

2) *Arrancy*, bourg avec un hospital, & où il y avoit autrefois une prévôté royale & un chateau qui a soutenu plusieurs sièges, & sur l'emplacement duquel il y a aujourd'hui plusieurs maisons.

10. Le *Baillage de Villers-la Montagne*, qui s'étend sur 47 Communautés dont les plus considérables font

1) *Villers-la Montagne*, bourg, son chef-lieu, situé sur la rive gauche du ruisseau de Moulonne, avec une église paroissiale & un très bel Auditoire. On remarque dans la foret de Selomont, à peu de distance de ce bourg, les ruines d'une ancienne ville qu'on dit avoir été consacrée au soleil.

2) *La Grandville*, bourg situé à droite de la Chiers, avec un Prieuré & un ancien titre de Baronie que le Duc Leopold érigea en marquisat en 1719. Le vieux chateau qui y étoit fut détruit en 1671, & on l'a remplacé par un autre à la moderne.

Le *Clermontois* ou *Comté de Clermont en Argonne*, district indépendant d'aucun Gouvernement, & que quelques auteurs placent dans la Champagne, confine au Barrois. Il avoit été donné anciennement par l'Empereur Otton à l'église de Verdun, qui le fit gouverner par des Chatelains, qui s'y rendirent indépendants, & en jouirent jusqu'en l'année 1204. Thiebauld

Com-

Comte de Bar s'en empara ensuite, & en demeura possesseur à titre de fief, dont lui & ses successeurs firent hommage à la dite église jusqu'en 1554. Charles II Duc de Lorraine traita alors avec Nicolas Pseaulme Evêque de Verdun qui, moyennant un petit dédommagement, lui céda tous les droits de fiefs & devoirs auxquels étoient tenus les Ducs de Bar envers son Evêché, pour *Clermont*, *Vicme*, *Varenne* & autres lieux qui cessèrent depuis d'être Arrière-fiefs & furent compris dans les Investitures immédiates données par les Empereurs aux Ducs de Lorraine. Par les Traités de Liverdun en 1632, & de Paris en 1641, Charles III fut obligé de céder en propriété à Louis XIII & à la Couronne de France le Comté de Clermont avec les Villes, Châteaux & Domaines de *Dun*, *Jametz* & *Stenay*; & Louis XIV qui par ses Lettres patentes du mois de Mars 1648, avoit donné ces terres au Prince de Condé, trouva bon que par un Article du Traité des Pyrénées il en fût mis en possession, pour en jouir en toute propriété, à l'exception des droits régaliens, de la Souveraineté, & de la Jurisdiction des cas royaux, & à la charge d'en rendre les *foi & hommage* par un seul & même acte, comme d'un fief relevant de la Couronne. Dès lors ces terres sont toujours demeurées dans la Maison de *Bourbon Condé*. Le chef-lieu du Clermontois est

*Clermont*, ville située sur une montagne, dans une contrée remplie de bois, & abondante en bons pâturages, à une petite distance de la rive gauche de l'Air.



## II. Le Gouvernement d'Alsace.

L'Alsace est un ancien Landgraviat borné à l'Ouest par la Lorraine; au Sud-Ouest par la principauté de Porrentru & celle de Montbéliard; au Sud par la Suisse ou le Canton de Basle; à l'Est par le Rhin qui le sépare du Brisgaw & de l'Ortenaw; & au Nord par le Palatinat du Rhin & l'Evêché de Spire. Son étendue est d'environ 46 lieues du Midi au Septentrion, & de 8 à 12 de l'Orient à l'Occident. Son nom paroît pour la première fois dans l'histoire de France sous les Rois Merovingiens; il est allemand, & se derive, avec le plus de probabilité de la rivière d'Ell ou Ill, qui fit d'abord nommer ceux qui en habitoient les bords *Elsassen*, c'est à dire voisins de l'Ill, & cette dénomination s'étendant peu à peu se communiqua enfin à tout le Païs qui fut appelé *Elsafs* en allemand; *Elisatia*, *Alisatia*, *Alsatia* &c. en latin. Les anciens auteurs françois le nomment *Aulsays*, *Aussay*, & *Païs d'Auxois*, d'où Guillaume de Nangiac a formé le mot latin *Alfacium*. Les meilleures Cartes qu'on en ait font celle de *Le Rouge* gravée en 5 feuilles, & celle des Heritiers d'*Homann* publiée en deux feuilles sous le titre d'*Alsatia una cum Sundgovia*.

Ce Païs est en général très agréable & varié de coteaux & de plaines; l'air y est sain, le Climat tempéré, & son sol d'une fertilité singulière y produit en abondance des grains de toute espèce; des vins que leur bonté & l'avantage qu'ils ont de se conserver longtems font rechercher par tout;

tout; des paturages excellents; des fruits & des légumes de toutes sortes; du chanvre dont on fait grand commerce surtout avec les Pays-Bas; du Bois de chauffage & à bâtir; du lin; du Saffran; du tabac &c. &c. Il y a cependant quelque différence à faire entre les Cantons: celui qui s'étend entre la rivière d'Ill, ce qu'on appelle la Haart, & le Rin, est étroit, sec & d'un médiocre rapport; les vignes y manquent, les bonnes prairies y sont rares à cause des fréquens débordemens du Rhin; & il ne produit gueres que du seigle, de l'orge, & de l'avoine. L'étendue qui est entre les montagnes & l'Ill, depuis Sultz ou Soultz dans la haute Alsace jusqu'à la rivière de Soor qui coule de l'Ost à l'Est 2 lieues au dessus de Haguenaw, est très abondante en toutes sortes de grains, en vins & en paturages. Ce qui est au dessus de Soultz jusqu'à Belfort le long des montagnes, & dans une étendue de 10 lieues de longueur sur 3 de largeur rapporte beaucoup moins à cause de la grande quantité de Bois, qui ne laissent que peu de terres labourables, spongieuses d'ailleurs & très difficile à travailler. Il y a au reste un assez grand nombre de prairies qui fournissent aux habitans le moyen de s'occuper à la nourriture des bestiaux dont ils font un assez bon commerce. Le Canton qui s'étend vers la Suisse est très fertile surtout du côté d'*Altkirch*, d'*Huningue* & de *Muhlhausen*. Dans la basse Alsace, le terroir d'Haguenaw appelé la plaine de *Morienthal* ne consiste qu'en bruyères sablonneuses & ingrates

où l'industrie & le travail soutenu des habitans fait néanmoins croître de la garance, des pommes de terre, du bled de Turquie, quelques autres espèces de grain & même du froment. Depuis la montagne de Saverne jusqu'au Rhin, c'est à dire l'étendue de Pais qui se trouve située entre ce fleuve, la Soor & la Brusche, est la plus fertile de la Province, surtout la plaine de Strasbourg, les grains & en particulier le bled, le tabac: les legumes de toute espèce, le Saffran, le chanvre, y croissent à foison, de même que le lin, les pavots, les navettes &c. dont les graines, ainsi que les noix qu'on y recueille aussi en quantité servent à exprimer des huiles tant pour la lampe, que pour la Peinture & d'autres usages. Les environs de Strasbourg produisent encore une semence d'oignon infiniment supérieure à celle de Bamberg dont on fait tant de cas. Cette partie de la Province située entre les montagnes & le Rhin, depuis Haguenaw jusqu'à Guermersheim est remplie de bois & de terres peu cultivées, & on n'y recueille guères que des foins; il faut au reste en excepter la belle plaine de Landaw de trois lieues d'étendue à peu près en longueur & en largeur, & qui abonde en bleds, en légumes & en fruits: Le pié de la montagne, de Landaw à Wissembourg, est couvert de Vignes dont le produit est ordinairement fort considérable; le vin en est plus léger mais moins spiritueux que celui de la haute Alsace.

Les principales *montagnes* de cette Province sont les *Vauges*, *Vosges* ou *Vôges*, *Vogesus Mons*,



*Mons, Vosagus saltus.* Elles prennent naissance aux environs de la ville de Langres, & s'étendent du Couchant au Levant jusqu'auprès de Belfort. Là elles séparent la Franche-Comté de la Lorraine, sous le nom de *Montagnes de Bourgogne* ou *Monts de Faucilles*, à cause des excellents paturages qui s'y trouvent. Puis tournant vers le septentrion, elles servent de séparation entre la Lorraine & l'Alsace, & s'inclinent vers l'Electorat de Trèves & les Ardennes où elles aboutissent. Leur longueur s'étend du Sud au Nord, & leur largeur, qui varie considérablement, du Couchant au Levant. La *Montée de Saverne, Tabernensis Trames*, est l'endroit où elles s'étrécissent d'avantage, & c'est aussi le chemin le plus court, le plus usité & le plus commode pour passer de l'une à l'autre des Provinces d'Alsace & de Lorraine. Leurs sommets les plus élevés sont 1) Le *Balon*, en allemand *Belch*, en lat. *Belcus* ou *Belus*, situé près de l'Abbaye de Marbach, & qu'il ne faut pas confondre avec les montagnes du même nom qui se trouvent l'une aux confins de la Franche-Comté, & l'autre dans le Brisgaw. Suivant la tradition accréditée parmi ceux qui en habitent les environs, on voit de sa cime, en plein été, les crépuscules du soir & du matin se succéder si rapidement, qu'il n'y a presque point de nuit. 2) La Montagne de *Ste. Odile, Stav. Odilia Mons*, située au bord de la plaine, à peu de distance de la ville d'Ehenheim, & du haut de laquelle la vue s'étend, à l'Orient, au Septentrion & au

Midi sur l'Alsace, le Palatinat, l'Ortenaw, le Brisgaw, le Mont-jura, les Alpes, la Foret-noire, 12 villes & plus de 200 villages avec les vastes campagnes variées à l'infini qui en dépendent, ce qui forme un prospect au dessus de tout ce que l'art du Poete ou du Peintre le plus ingénieux inventa jamais de plus beau. Abondante d'ailleurs en excellentes sources, & en grains, vin, fruits de toute espèce, il n'est pas étonnant si cette montagne a de tout tems été célèbre. D'abord après la conquête des Gaules, les Romains, pour contenir une partie de leurs nouveaux sujets, y établirent un Camp, d'où ils pouvoient observer tous les mouvemens qui se faisoient sur le Rhin. Dans les siècles suivans *Etichon* Duc d'Alsace y fit construire un Chateau, qu'il convertit ensuite en Monastère, en faveur de sa fille *Odile*, & c'est de là que lui vient son nom moderne. 3) Le *Framont*, en allemand *Franckenberg*, en latin *Ferratus Mons*, situé près de la vallée de Schirmeck, à 6 lieues de Molsheim, & autant de Ste. Marie-aux-Mines. Il le dispute en hauteur au Balon; les mines de fer qu'il renferme, & qu'on prépare à son pié, contribuent beaucoup à le rendre remarquable. Depuis Belfort jusqu'à la rivière de Queich, les Vôges appartiennent d'un côté à l'Alsace, & de l'autre à la Lorraine: Les sources d'un grand nombre de rivières & de ruisseaux en découlent, & il n'y a gueres de montagnes où il y ait plus d'hermitages, d'Eglises, de Couvents, d'Oratoires, & de Chateaux. On y compte jusqu'à

200 de ces derniers, que les guerres & les injures du tems ont mis en ruines. De gras pâturages où bondissent toutes sortes de troupeaux, des Vignes du plus grand rapport partagent les coteaux & les coins que la bonté du terrain & les rayons du Soleil favorisent; le reste est couvert, ainsi que les plaines d'Alsace, d'arbres & d'arbrisseaux dont les espèces montent jusqu'à 150, & de plus de 1550 sortes d'herbes & de plantes tant à l'usage de la Médecine que de l'économie. Les Vins rouge & blanc qu'on y recueille sont recherchés, & l'exportation qui s'en fait, jointe à celle des Eaux-de-vie, du vinaigre & du tartre qu'on envoie surtout en Hollande, forme un objet très considérable. Mais la surface de ces Montagnes n'est pas seule digne d'attention: Leurs entrailles fournissent depuis plusieurs siècles des fossiles de toutes sortes. Le *Val-de-Lièvre*, *Leberthal*, près de *Fétru*, quoiqu'il ne soit plus à beaucoup près aussi riche qu'au XVI. siècle, fournit encore annuellement environ 1500 Marcs d'argent tiré des Chocs de *Ste. Marie*: La *Vallée-de-Viller* dans la basse-Alsace, & *Steimbach* en donnent aussi, de même que le *Val-de-Rosmont* dans le Sundgau, département de Belfort, près de *Giromagny* surtout & d'*Auxelles*, où l'on tire 1600 Marcs d'argent, chaque année, indépendamment du cuivre qu'on en sépare, & qu'on trouve encore dans plusieurs autres endroits, ainsi que le *fer*, dont les Mines sont aussi considérables par leur qualité que par leur quantité; le *Plomb*, l'*Anti-*



moine, le Souffre, le Cobolt, & plusieurs autres minéraux que nous passons sous silence. On tire de l'Acier près de Dambat aux environs de Seelestatt, des Charbons bitumineux dans la Vallée de Viller, & de la Tourbe près de Nieder-Ehenheim. Il est impossible que parmi tant de Minéraux, les Vôges ne renferment pas aussi des eaux minérales & des Bains de toute espèce. On y en trouve en effet, pour la partie d'Alsace, à *Niederbrom* surtout, *Watviller*, *Soultz*, *Soultzmatt*, *Soultzbach*, *Argelsheim*, du côté de *Moltzheim*, *Holtzbad* entre *Benfeld* & *Bar* &c.

Les forets les plus remarquables d'Alsace sont

- 1) la *Haardt* ou *Hart*, *Hardta*, qui commence proche de *Michelfeld*, Monastère à l'extrémité du *Sundgaw*, du côté de *Basle*, & s'étend du Midi au Septentrion, entre l'Ill & le Rhin jusqu'à *Blo-delsheim* village de la haute-Alsace. Sa longueur est de 8 lieues sur deux de largeur, & sa capacité d'environ 30000 Arpens de bois pleins. Elle appartient au Roi.
- 2) La *Foret d'Haguenaw*, *Hagenoensis Sylva*, dans la basse-Alsace, qui occupe un espace de 5 lieues de longueur sur 4 de large, & renferme 31000 Arpens de bois pleins. La moitié en appartient au Roi, & l'autre moitié à la ville d'Haguenaw qu'elle avoisine.
- 3) Le *Bienwald*, ou *Bois-des-Abeilles*, communément *Bewald*, *Sylva Bienfis* qui est à peu près de la même étendue que la foret précédente. Il est située sur les frontières de la basse Alsace, & appartient à l'Evêque de *Spire*. Ces forets, ainsi que les Vôges, sont

rem-

remplies de toutes sortes de gibier quadrupède & volatile, & la chasse y est des plus variées.

Parmi les *Rivières* qui arrosent l'Alsace, on remarque

1) *Le Rhin, Rhemus*, dont l'origine & le cours seront décrits dans la 3<sup>me</sup> & 4<sup>me</sup> partie de cet ouvrage. Il sert de boulevard de cette Province du côté de l'Allemagne; mais il y fait de grands ravages presque toutes les années, en hyver, ou au milieu même de l'été, lorsque les neiges des Alpes commencent à fondre. Ses inondations couvrent les Campagnes d'un sable qui les abîme, & causent diverses altérations à son rivage & à la situation des isles qu'il renferme: Vieux-Brisac surtout, Rheinau, Honau & le Fort-Louis attestent combien elles sont préjudiciables. Une des prérogatives de ce fleuve est de charrier parmi les sables des paillettes d'or, que les torrents qui se précipitent du haut des montagnes de la Suisse & de la Rhétie y entraînent avec eux. Ces paillettes sont rarement de la grosseur d'un grain de millet; & leur principal dépôt est au dessous de Basle, dans de certaines profondeurs qu'on appelle *fonds d'or*. On les y pêche ordinairement en automne & en hyver, lorsque les eaux sont les plus basses, & après les avoir dégagés, à force de lotions, d'une partie de leur limon, on vient à bout, au moyen du mercure, de les rassembler en petites globules. Il s'en trouve aussi entre Brisac &

Strasbourg, mais moins qu'entre Strasbourg & Philipsbourg, & beaucoup moins qu'entre Fort-Louis & Germersheim, où le courant, en devenant moins rapide, fait qu'elles se déposent plus fréquemment. Cet Or est pur & très beau, mais la recette en est si mince aujourd'hui que la Ville de Strasbourg, dans une étendue de 4000 pas, où elle a droit, en recueille à peine 5 onces par an. Les Seigneurs du Village de Plobsheim, à deux lieues de Strasbourg, ne tirent que 8 francs d'arpillage, quoiqu'ils en aient le droit dans l'espace d'une lieue. Le Rhin fournit aussi quantité de cristaux, en forme de cailloux, de la grosseur d'une noix, & qui par leur dureté reçoivent le poli comme les Diamans & les autres pierres précieuses. On en fait un grand commerce en France sous le nom de *Cailloux du Rhin*.

2) *La Lievre ou Lebre, Lebera, Lebraha*, ruisseau qui descend des Vôges, coule dans la vallée du même nom & va mêler ses eaux à celles de

3) *La Cher, Scara*, torrent qui passe dans la vallée de Viller, se rend à Dambac & se jette ensuite dans

4) *L'Andlau, Andelaha*, avec laquelle elle se perd bientôt dans l'Ill auprès du Village de Fegersheim.

5) *L'Ergers, Ergilia*, qui a sa source dans les Vôges aux environs de Bersch, dans une vallée où il porte le nom d'Ehn qu'il échange après



après l'avoir communiqué aux Villes d'Ehnheim, & se décharge dans l'Ill à Gravenstaden.

6) *La Brusck* ou *Breusch*, *Brusca*, *Bruscha*, qui prend sa source dans les montagnes de Lorraine, aux environs de *Sell*, d'où descendant par les vallées du Kan de la Roche & de Schirmeck elle se rend dans la plaine, grossie par plusieurs ruisseaux, & passe à Molsheim après s'être partagée en 2 branches au dessus de Grefweiller. Celle de la droite va par Dachstein se rendre à Strasbourg où elle communique son nom à l'Ill. Celle de la gauche forme un beau Canal de 24 pieds de largeur sur 8 de profondeur, construit par Louis XIV, & dont la pente est de 84 pieds dans l'espace de 4 lieues. On y a pratiqué des Ecluses aux endroits convenables pour soutenir les eaux, & la navigation y est aujourd'hui fort commode. Entre les rivières que la Brusck reçoit dans son cours sont la *Mosig*, *Mossa*; la *Sauvel* ou *Suvel*, *Suvela*; l'*Hasel*, *Hasela* &c.

7) *La Sorr*, *Sorna*, qui a sa source près du Château de Dagsbourg, passe à Saverne & va tomber dans le Rhin.

8) *La Motter*, *Matra*, *Modena*, qui reçoit les rivières de *Zinsel*, *Zinsela* & de *Sauer* ou *Sur*, *Sura* & se dégorge dans le Rhin.

9) *La Selze* ou *Selzbach*, *Selza*, *Salza*, & la *Lauter*, ou *Lutter*, *Lutera*, qui forment ensemble les limites de la Basse Alsace & du Spirgaw ou Canton de Spire, & s'absorbent aussi dans le Rhin.

10) *La Queiche, Queicha*, qui a sa source dans des Vallons au dessus de la petite Ville d'Anwiller & tombe dans le Rhin près de Germersheim. Avant son entrée dans la Plaine, on en a séparé une partie par un Canal qui sert à Landaw, ce que celui de la Brusck sert à Strasbourg; & les eaux de cette rivière jointes à celles de quelques ruisseaux ont facilité les moyens de construire un rampart important formé de fossés & de retranchements qui depuis Landaw s'avancent vers le Bourg de Herte jusqu'au rivage du Rhin.

11) *L'Ill* autrefois *El, Hel, Ellus, Alsa*, qui prend naissance dans le bourg de *Vinckel* au Comté de Ferrette en Sundgaw, passe à Muhlhausen, Ensisheim, Colmar, Seelestat où elle commence à porter bateau, Strasbourg où elle traverse en se joignant à la Brusck dont elle prend le nom, après avoir reçu dans son cours les ruisseaux de *Larg, Tolder, Thur, Lauch, Fecht, Cembs, Cher, Andlau* & d'*Ergers*, & se jette enfin dans le Rhin au dessous de *Wanzenaw*.

Outre la quantité prodigieuse de manufactures & d'usines que ces rivières font mouvoir, elles fournissent encore aux habitans toutes les espèces de poissons exquis; & ce dernier avantage leur est commun avec le grand nombre de Lacs, de Vivers & d'Etangs parsemés dans la Province, & parmi lesquels on remarque surtout *le Lac noir, le Lac blanc & le Daren-sée*, tous trois situés dans les Vôges sur les frontières de la basse Alsace & de la Lorraine.

A tous ces avantages l'Alsace ajoute celui d'une nombreuse population. Le denombrement de 1750, fixe le nombre de ses feux à 88698, ce qui, en comptant 5 hommes par feu, & en y ajoutant la somme de 1554 Religieux qui se trouvent effectivement dans la Province, donne un total d'environ 445000 habitans, (\*) distribués en 71 villes tant grandes que petites, dont 32 dans la haute Alsace & le Sundgaw, & 39 dans la basse: 9 forteresses ou Villes royales indépendamment du *Fort-Mortier* près de Brisac, & des Chateaux de *Landscron*, de *Lichtenberg* & de *Luzelstein*; & passé 1000 villages, censés & hameaux. Le tout est reparti en 750 paroisses environ, dont les deux tiers appartiennent aux Catholiques-Romains fournis pour le spirituel aux Diocèses de *Besançon*, de *Basle*, de *Strasbourg*, & de *Spire*: & l'autre tiers à peu près à la Communion Luthérienne. On y compte aussi un assez bon nombre de Reformés divisés en 4 Communautés: celle de Strasbourg & des environs a son culte public au village de

E e 2

Wol-

(\*) Mr. *Schoepflin* dans son *Alsatia illustrata* (Tom. I, pag. 27. §. XLII.) livre aussi estimé par l'exaëctitude que par la profonde érudition qui y regne, porte le nombre des Habitans de l'Alsace à un demi-million, & ce calcul nous paroît plus juste que celui de Mr. l'*Abbé Expilly* qui le réduit à 309 mille 20 ames, dont 202 mille 923 Catholiques, 86 mille 932 Luthériens, 15 mille Calvinistes, & 4165 Juifs, voy. Dict. hist. geogr. & polit. des Gaul. & de la Fr. Tom. I. pag. 128. col. 2.



*Wolfisheim*, & les autres à *Bischowiller*, *Rosweiler* en basse-Alsace, & *Ste. Marie-aux-Mines*. Il y a de plus des Anabaptistes dispersés çà & là dans les fermes & metairies de la Province qu'ils font valoir. On y tolère les Juifs qui y ont des Ecoles & des Synagogues & qui formoient déjà en 1750, un objet de 2583 feux.

La Langue du País est l'allemande; il n'y a que quelques Cantons où l'on parle une Dialecte Romance que les François puristes appellent *Patois*. La Langue françoise au reste s'est introduite non seulement dans les Villes, mais encore dans les Villages, & il n'est dans la Province aucune personne au dessus du commun qui ne la parle assez bien pour se faire entendre.

La *Noblesse* d'Alsace, composée encore aujourd'hui de 300 familles, étoit autrefois toute entière sous l'immédiateté de l'Empire. Mais celle de la haute-Alsace & du Sundgaw aiant passé insensiblement sous les loix de la Maison d'Autriche, tant par les Emplois qu'elle accepta dans la Régence, à la Cour & dans les Provinces, que par d'autres moïens; il n'y eut plus que celle de la basse-Alsace qui conserva ses privilèges. Dès l'année 1651, elle fit corps avec la Noblesse immédiate des trois Cercles de Souabe, de Franconie & du Rhin; mais en 1680, après la paix de Nimègue, elle passa de la dépendance de l'Empire sous celle de Louis XIV, qui lui confirma, au reste, tous ses privilèges, autant qu'ils ne répugnoient point aux Loix du Royau-

Royaume. On la distingue encore aujourd'hui, sous le titre d'*immédiate*, de la *Noblesse-médiante* de la haute-Alsace & du Sundgaw, quoiqu'également soumises à la France. Les Causes de celle-ci sont portées directement au Conseil royal de Colmar : l'autre a son propre Directoire, siégeant dans son Hotel à Strasbourg, & qui connoit non seulement des différens des gentils-hommes, & des Appellations de leurs Baillifs définitivement jusqu'à la concurrence de 500 livres; mais encore de toutes les affaires personnelles des Nobles & de celles de tout le Corps, tant en demandant qu'en deffendant; & ce n'est que quand l'objet passe la somme de 500 livres que les appels en sont portés au Conseil souverain. Ce Tribunal que le Roi a décoré du titre de *Présidial*, est composé de sept Conseillers ordinaires, choisis du Corps de la Noblesse à la pluralité des voix, & qui alternent pour la Présidence de 6 en 6 mois, de 3 Conseillers Assesseurs; d'un Syndic & d'un Secrétaire. Il y a de plus 8 Adjoints perpétuels, élus par les Directeurs, & qui siègent avec eux dans les affaires où toute la Communauté est intéressée. Quand une place vient à vaquer, les Conseillers, les Assesseurs & les Adjoints élisent conjointement trois sujets, dont le Roi nomme & confirme celui qu'il juge à propos. La *Matricule* de cette Noblesse sert non seulement à inscrire les noms des individus qui en font partie; mais encore les terres qui leur appartiennent. Outre un grand nombre de Châteaux habités ou

démolis, elle renferme 90 villages parmi lesquels il y avoit plusieurs petites villes qui existent encore en partie, & le tout est divisé en 10 *Routes* ou districts réglés suivant la direction des grands chemins qui y passent. Les privilèges dont ce Corps jouit invitent sans cesse nombre de de Gentils-hommes de la haute-Alsace à tacher de s'y faire immatriculer.

L'Alsace passa de la domination des *Celtes* sous celle des Romains, du tems desquels elle étoit habitée par les *Triboccien*s, les *Rauraques*, les *Sequanien*s, & les *Mediomatrics*; & des Romains elle échut aux *Allemands* auxquels les *François* l'enlevèrent après la bataille de *Zulp* ou *Zulpich*, qu'on appelloit alors *Tolbiac*, gagnée par *Clovis* en 496. Elle fut ensuite incorporée au Royaume d'Austrasie & possédée, sans interruption, par les Descendants de ce Prince, qui la firent gouverner, d'abord conjointement avec l'Allemagne & ensuite séparément, par des Ducs, dont le plus célèbre fut *Etichon*, que d'autres nomment *Athalric*, *Adelric* & par contraction *Athic*, tige de nombre de familles illustres, & qui mourut vers l'an 690. *Adelbert* son aîné succéda à sa Dignité, & laissa un fils nommé *Luitfrid*, après la mort duquel (en l'année 730) les Ducs furent abolis, & la Province administrée par des *Comtes*, sans perdre néanmoins le titre de Duché. En 752, elle passa, comme le reste de la Monarchie, sous les loix de *Pepin le Bref* & de ses successeurs. Au décès de *Louis le Débonnaire* arrivé en 840,  
Lo.



Lothaire son fils aîné s'en empara & la joignit, après la paix de Verdun, conclue entre lui & ses frères en 843, à cette grande portion de l'Empire françois qui lui échut, & qu'on appella le *Royaume de Lorraine*. Lothaire II, son fils puis-né, l'hérita ensuite & la posséda pendant sa vie qu'il termina en 869. Dès lors cette Province fut réunie à l'Empire d'Allemagne auquel elle demeura constamment soumise, & Louis l'Enfant fut le dernier des Princes Carlovingiens qui y domina. Elle fut annexée jusqu'en 916, à la Lorraine Allemande gouvernée par des Officiers appelés *Camerae-Nuntii*; on l'en détacha ensuite pour la joindre au Duché de Souabe nouvellement établi, & les Ducs en prirent occasion de se qualifier indistinctement dans leurs Chartes, de Ducs d'Allemagne, de Ducs d'Allemagne & d'Alsace, ou de Ducs d'Alsace simplement. Elle en dépendit jusqu'à la révolution qu'y occasionna la mort de *Conradin* son dernier chef, décapité à Naples en 1262. Délivrée alors du joug des Ducs, elle releva immédiatement de l'Empire, excepté les terres considérables que la Maison d'Autriche se soumit peu à peu dans la haute Alsace.

Près d'un siècle avant l'extinction des Ducs, les 2 Comtes Provinciaux qui dominoient sous eux en Alsace, prirent le titre de *Landgraves*, & les Districts auxquels ils présidoient furent appelés *Landgraviats*, l'un *supérieur* & l'autre *inférieur*. Le Gouvernement politique étoit distribué de manière que le Duc avoit soin de

tout ce qui avoit rapport tant à la Milice qu'à la Paix & au repos de l'Etat, & les Landgraves présidoient aux Tribunaux: il n'y avoit que les domaines & les droits regaliens des Empereurs, les villes Episcopales & autres, qui étoient exempts de leur Jurisdiction, & administrés par un Préfet & des Conseils municipaux. Mais dès qu'il n'y eut plus de Ducs, les Landgraves étendirent peu à peu leur pouvoir, obtinrent les droits regaliens, & gouvernèrent enfin en maîtres les Pais où ils n'avoient été regardés d'abord que comme Magistrats. Le *Landgraviat inférieur* comprenoit toute la basse-Alsace, ou *Nordgaw*, nom sous lequel elle a été désignée jusqu'au milieu du XII. siècle, & qu'on trouve inféré dans les titres des Comtes de Metz, & après eux dans ceux des Comtes de *Werth* ou *Wærd* qui en furent les maîtres depuis 1196, jusqu'en 1358. Le dernier d'entr'eux fut Jean II dont la sœur *Adélaïde* épousa *Frédéric* Comte d'Oettingen, qui hérita du Landgraviat de Basse-Alsace, & en fut investi conjointement avec *Louis* son frère par l'Empereur Louis de Bavière en 1340. Mais étant mort en 1357, *Louis le jeune* son fils & *Louis* son frère l'aliénèrent l'année suivante, de façon que la meilleure partie en passa à l'Evêché de Strasbourg avec le titre de Landgrave; une autre partie échut à la Seigneurie de Lichtenberg, & le reste à la famille noble de Fleckenstein. Le *Landgraviat supérieur*, où ce nouveau titre prit naissance, renfermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui la haute Alsace & le Sundgaw. (Le mot

mot *Sundgaw* sous les Carlovingiens désignoit toute cette étendue; mais il fut borné, comme il l'est encore aujourd'hui, aux terres situées au septentrion de la rivière de Thur, depuis l'agrandissement du *Comté de Ferrette* qui embrassoit la plus grande partie de son district, & dès le XIV siècle on trouve assez fréquemment les termes de *Sundgaw* & de *Comté de Ferrette* employés comme synonymes.) Otton II de Habsbourg l'acquit par voie de succession & le transmit à sa famille. Albert III son petit-fils fut le premier qui, dans un Document de l'année 1186 prit la qualité de *Landgrave d'Alsace*: titre que la maison de Habsbourg, & après elle celle d'Autriche ont constamment porté depuis. En 1521 Ferdinand I joignit à ce Landgraviat celui de *Brisgaw* & le *Brisgaw* autrichien, & les soumit à une régence commune qui siégent à Ensisheim, & la forme d'administration publique qu'il y établit subsista sans altération jusqu'en 1648.

Par le Traité de Munster conclû alors, l'Empereur renonça, tant en son nom qu'en celui de la Maison d'Autriche & de l'Empire, à tous leurs droits sur le Landgraviat de haute & basse Alsace, le *Sundgaw* & la Préfecture d'Hagenaw ou les 10 villes impériales & unies de cette Province, & en fit cession à la France, pour en jouir à perpétuité, & en toute souveraineté. Louis XIV promit bien à son tour de ne point déroger aux immunités des Etats de cette Province qui avoit joui de l'immédiateté de l'Empire, & de se contenter des droits que la Maison d'Autriche



avoit exercés sur eux: mais dans la guerre suivante, il se crut obligé de prendre possession des 10 villes Impériales, & leur reddition n'ayant point été expressement déterminée par le Traité de Nimégué, il les soumit entièrement à sa domination. Le Corps de la Noblesse aiant subi le même sort en 1680, comme nous l'avons remarqué, ce Prince établit à *Brisac* une Chambre des Appellations à laquelle tant les dites villes que la Noblesse & tous les sujets des terres ci-devant Impériales furent renvoïées. Il ne restoit plus que la ville de *Strasbourg* qui, ne pouvant faire mieux, se soumit au Roi en 1681, & que l'Empereur & l'Empire cédèrent également en toute souveraineté à la France par le Traité de Ryswick de l'année 1697, avec tout ce qui lui appartenoit sur la rive gauche du Rhin.

Depuis que cette Province a ainsi été réunie à la Monarchie françoise, elle est régie par un *Gouverneur général* qui tantot est un Maréchal de France, tantot un Lieutenant-Général, & par un *Intendant*: le premier est principalement chargé de ce qui regarde le militaire, & le second de l'administration de la Justice, de la Police & des Finances. Il y a de plus un Tribunal suprême siégeant à Colmar sous le titre de *Conseil souverain*, qui a succédé à la Chambre de *Brisac*, & qui jouit des mêmes droits & privilèges que les Parlements du Royaume. Il est composé de deux Chambres, dont chacune a son Président, dix Conseillers & un

Avocat général, indépendamment de deux Conseillers-Chevaliers d'honneur d'Eglise, & de trois Conseillers-Chevaliers d'honneur d'Epée, qui ont séance à la première Chambre, ainsi que les Conseillers vétérans dont le nombre dépend des circonstances. Il faut y ajouter un Procureur général & deux Substituts, les Officiers de la Chancellerie & un nombre illimité d'Avocats & autres Emploïés.

L'Alsace étoit autrefois un País d'Etats composé des trois ordres ordinaires; mais c'est aujourd'hui un país d'imposition, & c'est l'Intendant, ou ses Subdélégués en son nom, qui connoit des contestations qui surviennent sur le fait du Domaine & sur celui des deniers royaux. On y paie la *Subvention*, qui tient lieu de ce qu'on appelle *Taille* dans d'autres Provinces, la *Capitation*, la *Milice*, les *Fortifications*, le *vingtième* &c. mais les droits sur le sel & les aides n'ont lieu que dans les terres qui dépendent de l'ancien Domaine, & il n'y a dans toute la Province ni Election, ni Cour des Aides, ni Bureau des finances.

La Haute & la Basse Alsace sont séparées par la petite rivière d'Egginbach qui tombe dans l'Ill, & par un fossé dit *Landgraben* qui se trouve à une demi-lieue Sud-Est de Scelestatt.

### *La Basse Alsace renferme*

I. *Strasbourg, Argentoratum, Strateburgum, Argentina, Urbs Argentinensis*, ville capitale de toute la Province, située à un quart de lieue du Rhin, sur

les rivières réunies de l' Ill & de la Brusck qui la traversent sous 8 ponts, dont 2 de pierre & 6 de bois. C'est la *résidence* du Gouverneur général & de l'Intendant, d'un Commandant, Lieutenant de Roi, Major & Etat Major, Commissaire ordonnateur des Guerres, Commissaire provincial du Corps royal d'Artillerie, Commissaire des Fontes, Trésorier & Contrôleur d'Artillerie, Prévôt général & Lieutenant de Maréchaussée &c. & le *siège* d'un Evêché, Officialité, Recette, Université, Direction du Génie, l'une des 22 qui selon l'ordonnance du 5 Sept. 1758, divisent les frontières du Royaume &c. Elle occupe un espace de 2200 toises de longueur sur 1200 dans sa plus grande largeur, & l'on y compte 6 portes sous l'inspection de deux Chapitaines, 200 rues tant grandes que petites, plus de 4000 maisons privées & passé 50000 habitans, indépendamment de la Garnison qui forme toujours en tems de paix un corps de 6000 hommes au moins. Outre les avantages de sa situation qui la rendent déjà très capable de défense, cette ville est munie de toutes les espèces de fortifications & augmentée d'une *Citadelle* régulière de figure pentagonale construite en 1682 sous les ordres du Maréchal de Vauban, & dont les ouvrages extérieurs s'étendent jusqu'à une très petite distance du Rhin. Il y a sur ce fleuve un Pont de bois de 1300 pas ou 3900 pieds de longueur, fait en 4 divisions par des terrains entre-deux & distingué en *grand- & petit pont* par une Isle défendue ci-devant par un Chateau considérable appelé *Fort de Pile*, & qui a été rasé en suite du Traité de Rastadt, ainsi que le *fort du Rhin* élevé dans l'Isle voisine: L'avenue du petit pont du côté de la ville est défendue par une *Redoute*, & au dessus est un Canal creusé pour servir de communication aux eaux de la Brusck & du Rhin, & qui facilite considérablement le transport des marchandises. Les fronts de la ville opposés à la Citadelle ont deux ouvrages à cornes, & deux fronts, l'un à l'Occident près la Tour  
blan-



blanche & l'autre au Nord, à l'extrémité du faux-bourg de pierre, tous deux munis d'un Commandant & Etat-major; & au Midi est une Ecluse merveilleuse au moïen de laquelle on peut inonder le pais à 1500 toises de distance & mettre ce coté là à l'abri de toute insulte. Le Magistrat de Strasbourg & la Bourgeoisie sont mixtes & professent partie la Religion Catholique romaine, partie la Confession d'Augsbourg. Les Catholiques y possèdent un Séminaire, un Collège ci-devant aux Jésuites, & érigé depuis leur expulsion en collège royal, deux couvens d'hommes, 4 de filles, plusieurs chapelles, & 6 églises paroissiales à la tête desquelles est la *Cathedrale*, chef d'oeuvre d'Architecture gothique, & l'un des plus beaux morceaux en ce genre qui existent dans l'univers. *Werner* Comte de Habsbourg & Evêque de Strasbourg, fit jetter les fondemens de la nef en 1015, & l'on employa 260 ans à sa construction. La Tour, à laquelle on travailla pendant 162 ans, ne fut commencée que deux ans après, & tout cet immense édifice fut enfin parachevé pour la fête de St. Jean de l'année 1439. Cette tour dont la flèche appartient aux Luthériens, à 500 pieds de Strasbourg ou 445 pieds de Roi d'élévation, suivant l'estimation du célèbre *Eisenschmidt* (*de pond. & mens. sect. III. cap. III. pag. 112.*) de forme pyramidale, la plus haute qu'il y ait en Europe, & toute travaillée à jour avec tant de délicatesse qu'il est difficile de concevoir comment elle a pu résister si longtems aux injures des saisons. On remarque dans l'église même, outre le Choeur très bien décoré & la belle & grande Chapelle de St. Laurent, une Horloge digne de l'attention des Curieux, & non moins admirable par les chefs d'oeuvre de peinture & de sculpture dont elle est enrichie, que par sa composition, même faite sur le plan donné en 1571 par le savant & célèbre mathématicien *Dasypodius*, & qui suppose dans ceux qui l'ont exécuté la plus grande habileté dans l'art méchaniques, l'horlogerie & l'astronomie.

Louis XIV après s'être rendu maître de la ville, fit donation à cette église de 3 magnifiques assortimens de Chasubles & vêtemens pour le maître. Autel, de 6 grands Chandeliers d'argent massif, & d'un Crucifix de même métal & le double plus pèsant; le tout estimé à 600000 Ecus. Le Chapitre est composé de 24 Comtes, tous issus des Princes ou Comtes de France & d'Empire, & obligés de faire preuve de 32 quartiers. Il fut fondé en 1019 par l'Empereur Henri II, qui augmenta ensuite les revenus des Canoncats, & voulut se faire recevoir lui-même au nombre des Chanoines; mais les Etats de l'Empire s'y étant opposés, il fonda une Prébende dont le titulaire devoit le représenter, & qui porte encore aujourd'hui le titre de *Chor-Koenig* ou *Roi du Chœur*, & qui est à la nomination du Prévôt du Chapitre. Parmi les autres Paroisses Catholiques on compte encore 3 Collégiales; celles de *St. Pierre-le-vieux* & de *St. Pierre-le-jeune*, dont les Chapitres sont composés de Chanoines réguliers, & celle de *St. Jean* qui appartient à l'ordre de Malthe. Les Luthériens y ont un Collège ou Séminaire sous le nom de *St. Guillaume*, où 24 Etudiants sont entretenus gratis, sous les yeux d'un Pédagogue & instruits dans les humanités, la Philosophie, la Theologie & les autres connoissances nécessaires aux fonctions pastorales ou scolastiques pour lesquelles on les destine; 7 Eglises paroissiales parmi les quelles on distingue 1) celle de *St. Thomas* munie d'un Chapitre composé de 16 Chanoines, dont 13 sont Professeurs à l'Université & les 3 autres premiers Pasteurs; 2) l'*Eglise neuve* qui renferme les cendres de l'illustre Maréchal *Maurice Comte de Saxe* auquel le Roi Louis XV prépare un Mausolée tout en marbre, travaillé sur les desseins du célèbre Girardon & qui fera un des plus beaux monumens de ce siècle; & 3) Eglise de *St. Nicolas* où il y a tous les dimanches un service en langue françoise. Les autres bâtimens considérables de cette ville sont l'hospital royal fran-

françois ou militaire, destiné pour la garnison; l'hôpital bourgeois ou allemand, où l'on entretient près de 800 personnes bourgeoises de l'une & de l'autre religion, indépendamment des étrangers qui y trouvent en tout tems un azyle assuré & des secours contre la misère & les maladies; deux maisons des Orphelins; une maison des Enfants trouvés; un hôpital pour la guérison des maladies vénériennes & de la teigne; un hôpital appelé *Lazareth*, situé à quelque distance de la ville, & auquel on n'a recours qu'en cas de maladie épidémique; une maison de Charité fondée en 1768, pour y enfermer les mendiants & autres gens sans aveu dont on a purgé la ville, & qui y reçoivent tous les secours dont ils ont besoin; une magnifique Salle avec un beau Cabinet d'Anatomie, un jardin Bothanique, une Bibliothèque très riche en manuscrits & en vieux imprimés tant en papier qu'en parchemin; \*) une Ecole royale d'artillerie & du Genie; une Ecole de dessin; un manège royal; une Ecole d'accouchement; un Observatoire; le Palais Episcopal, bâtiment superbe situé vis-à-vis d'une des portes de la Cathédrale, donnant par derrière sur une très belle terrasse, & bâti en 1741 par l'Evêque Armand Gaston Cardinal de Rohan; l'hôtel de la monnoye; le Gouvernement; l'Intendance; la maison du Directoire; l'hôtel de Ville, édifice très ancien & Palais royal autrefois, ce qui fait qu'on le nomme encore aujourd'hui *Pfalz*, *Palatium*; l'Arsenal où l'on trouve beaucoup d'armes anciennes & rares; la fonderie; l'hôtel de Darmstadt; l'hôtel de Neuville; l'hôtel de Marmoutier; plusieurs corps de Casernes magnifiques; 13 places publiques; une maison de Comédie; un Douane; plusieurs magasins &c.

La

\*) Indépendamment de cette Bibliothèque Mr. de Schoepflin, savant aussi illustre que respectable, a fait donation de la sienne à la ville en 1764, & de son cabinet de médailles & d'antiquités, le tout estimé à plus de 100 mille livres.



La Bourgeoisie de Strasbourg est divisée en 20 Tribus qui ont chacune leurs chefs particuliers; & le Magistrat est distribué en 5 Chambres, qui tirent leur dénomination du nombre des personnes qui les composent, savoir la Chambre des XIII, qui est la principale & la plus éminente; celle des XV, celle des XXI, le grand Senat & le petit Senat. Toutes les places en sont remplies partie par des Nobles, & partie par des Roturiers lettrés, négociants ou artisans. Les premiers Magistrats parmi les Nobles sont appelés *Stettmeistres*, & *Anneistres* parmi les roturiers, & il y a six de chaque parti. Dans les premières années de la domination françoise ce Magistrat avoit conservé l'indépendance & les immunités dont il jouissoit sous l'immédiateté de l'Empire, & il étoit tout Luthérien; mais en 1685 Louis XIV établit un Préteur royal & un Procureur-Syndic pour présider à toutes ces chambres, & veiller à ce qu'il ne se passe rien dans leurs délibérations qui soit contraire aux intentions de S. M. & en 1685 il admit les Catholiques dans les Emplois municipaux, & voulut qu'ils alternassent avec les Luthériens. A cela près, au reste, ce Monarque lui confirma tous ses privilèges ecclesiastiques & civils, & en conséquence il connoit encore en dernier ressort de la plûpart des matières criminelles, & de toutes les causes civiles dont l'objet n'exède pas la somme de 1000 livres; celles de plus grande conséquence sont portées par appel au Conseil souverain de Colmar.

L'Université Luthérienne de Strasbourg est composée de 4 facultés & de plus de 20 Professeurs, indépendamment des Docteurs, Licenties & Maitres es arts qui s'y trouvent, & dont une partie a la permission de donner des leçons publiques. Ce fut en 1621 que l'Empereur Ferdinand II l'érigea en la substituant à une Academie qui existoit depuis 1566 en cette ville, & que Maximilien II avoit créée d'un collège qui y fleurissoit déjà depuis le commencement du XVI siècle, & qui

& qui a été rétablie sous le nom de *Gymnase*, indépendante aujourd'hui de l'Université subordonnée elle-même au Magistrat. Pour l'Université catholique, fondée par le Cardinal de Furstemberg, & composée de plusieurs Chaires de Théologie & de Philosophie, elle est immédiatement & exclusivement soumise à l'Evêque.

La ville de Strasbourg est commerçante par sa situation, & il s'y tient annuellement deux foires assez fréquentées. On y trouve quelques manufactures, parmi lesquelles celles de Tabac sont les plus importantes; une fabrique de porcelaine, une raffinerie de sucre; & il s'y fait de très beaux ouvrages en broderie, dentelles &c. C'est dans ses murs que Jean Guttemberg natif de Mayence inventa, vers l'an 1436, l'art de l'imprimerie, comme Mr. Schæpflin, Conseiller historiographe du Roi & Professeur, le prouve solidement.

Au commencement du 5<sup>me</sup> siècle les Allemands détruisirent l'ancien *Argentoratum*, qui au milieu du 6<sup>me</sup> fut remplacé par *Strasbourg* fondé par les Francs. Ce n'a jamais été une ville médiante de l'Empire; mais toujours immédiate & libre, c'est à dire exempte de la contribution connue sous le nom de *Steuer*, & elle s'est soutenue sur ce pié jusqu'en 1681, qu'elle se soumit par capitulation à Louis XIV. L'Empereur & l'Empire renoncèrent solennellement en 1697 par le Traité de Ryswick à toutes leurs prétentions sur cette ville quelconques; son nom fut rayé de la matricule des villes immédiates, & elle passa pour jamais sous la souveraineté de la France. Le Roi y envoya en 1767 un de ses Architectes, nommé *Blondel*, avec ordre de dresser un plan propre à corriger l'irrégularité des rues mal percées pour la plupart. Tous ceux qui veulent bâtir désormais sont obligés de s'y conformer, & d'élever la façade de leurs maisons en pierre de taille, en vertu d'une ordonnance de la même année. Parmi les promenades publiques, qui donnent beau-

coup de gaieté & d'agrément à cette ville, on remarque le *Broglie*, terrasse plantée de deux allées d'arbres fermée de murailles à hauteur d'appui d'un côté, & des 3 autres de palissades, & ménagée tout près de la maison de Comédie; la *place d'armes* réparée depuis quelque tems, & qui à présent forme un grand carré bien pavé & entouré d'arbres & de beaux batimens; les *remparts* & *faux-remparts*; l'*arbre verd*, hors la porte des Juifs; la *Contade* & la belle Allée dite de l'Etoile &c. Il y avoit anciennement hors la porte de la Tour blanche, un Palais-royal, qui fut ruiné au XIV siècle, & dont l'Empereur Charles IV fit présent à la ville. A quelque distance de la porte des Pêcheurs entre l'Ill & le Rhin, est une grande Isle appelée *Ruperzau*, *Rupert Augia*, bien peuplée & dont les habitans jouissent en ville du droit de bourgeoisie.

Les revenus patrimoniaux de Strasbourg montent à plus d'un million de livres, & son territoire, qui est d'une étendue considérable, renferme

1) Le *Baillage de Dorlisheim* composé de 7 villages entre lesquels on remarque *Dorlisheim* & *Illkirch*.

2) La *Seigneurie de Barr* dépendante jadis de l'Empire, & que la ville de Strasbourg acheta en 1566. Elle comprend 5 villages outre *Barr* son chef-lieu, bourg ancien considérable situé au pié des Vôges.

3) La *Seigneurie de Waselnheim* qui étoit de même une ancienne terre seigneuriale de l'Empire, & qui fut vendue à la ville de Strasbourg en 1496. Elle s'étend sur 3 villages dont l'un nommé *Friedesheim* appartient à moitié à l'Evêque. Ceux de *Zehenacker* & de *Flechsberg* que la ville a acquis d'ailleurs & postérieurement, font aujourd'hui partie de cette seigneurie.

4) La *Seigneurie de Marley* ou de *Marle*, & non pas *Marlenheim*, composée de 4 villages, parmi lesquels on remarque celui du même nom, son chef-lieu,



lieu, muni autrefois d'un chateau ou palais-royal, de même que *Kirchheim*. La ville acheta la première portion de cette Seigneurie en 1491, & le reste peu après.

Les habitans de toutes ces terres dépendantes du Domaine de Strasbourg professent, pour la plûpart, la religion Luthérienne.

## II. La Subdélégation de Strasbourg qui renferme

### 1. Les Villes royales suivantes :

1) *Haguenau*, *Hagenoia*, ville royale & la seconde en rang parmi toutes celles de la Province, située sur la Motte qui la partage en deux, dans une contrée sablonneuse, au milieu de la forêt de son nom. Ce n'étoit autrefois qu'un village avec une maison de Chasse, dont on place l'origine entre les années 1105 & 1125. S'étant augmenté depuis assez considérablement, l'Empereur Frédéric I l'entoura de murailles en 1164, & elle devint *ville impériale*, chef-lieu de la Préfecture des 10 villes libres & unies des deux Landgraviats d'Alsace, & *Chambre de l'Empire*, titre dont peu de villes ont été honorées, & qu'on lui donna soit parce qu'on y gardoit les ornemens Impériaux sous les Empereurs de la Maison de Souabe; soit parce que c'étoit le siège d'un *Conseil provincial*; soit enfin par ce que c'étoit le *trésor* ou *dépot* des deniers que l'Empereur tiroit de la Province. Il y avoit un Palais impérial qui servoit de résidence au Préfet, & où la plûpart des Empereurs, depuis Frédéric Barberousse jusqu'à Ferdinand I ont séjourné. Mais il n'existe plus aujourd'hui, & son emplacement fut cédé en 1728 aux Jésuites qui y fondèrent le beau collège qu'on y voit encore. Cette ville a essuié de grands malheurs depuis son origine; mais le dernier siècle surtout lui a été fatal. Les Suedois, les Autrichiens & les François la dévastèrent au point, qu'en 1654 il n'y restoit plus que 250 habitans de 1300 qu'on y en

comptoit avant la guerre. En 1673 Louis XIV en fit raser les fortifications, qui furent rétablies l'année suivante, & détruites une seconde fois 3 ans après par le Général *Brossius* qui fit mettre le feu à la ville & y consuma 150 maisons outre le Palais Impérial, l'hotel de ville, & plusieurs autres batimens publics. Après la paix de Nimegue elle se releva peu à peu de ses cendres. En 1705 elle fut encore prise par les Impériaux, & reprise l'année suivante par les François, à qui les Autrichiens l'enlevèrent encore en 1744 mais pour quelques semaines seulement. Elle est encore aujourd'hui ceinte de murailles flanquées de quelques tours peu considérables, & défendues par un fossé assez large, revêtu presque par tout, rempli d'eau en partie, & soutenu par des batardeaux en très bon état. En 1750 le nombre de ses feux montoit à 6783 & parmi les Edifices publics on remarque surtout 2 églises paroissiales dont l'une est collégiale & l'autre Prieuré; 4 monastères d'hommes, deux de femmes; une maison ci-devant aux Jésuites; un hopital; un hotel de ville où l'on conserve un des beliers dont on se servoit jadis pour sapper les murailles &c. & tous ses habitans sont aujourd'hui catholiques. La Motter, qui y est navigable, y supplée en quelque façon à la stérilité du terroir, en facilitant le commerce qui s'y fait principalement en garance & en tabac. Les revenus patrimoniaux de cette ville sont d'environ 40000 livres & son territoire renferme les villages de *Kaltenhausen*, de *Schirrieth* ou *Schirein* & de *Harthausen*; ce dernier, ainsi que *Falkenhoff*, appartient à l'hospital. Après la paix de Westphalie Louis XIV conféra la Préfecture d'Haguenau au Comte d'Harcourt qui en jouit jusqu'en 1659, qu'elle fut donnée au Cardinal Mazarin qui la laissa au Duc de Mazarin son Neveu, d'où elle passa en fief en 1712 à Alexis Duc de Chatillon, & en 1753 à Louis de Chatillon son fils & le dernier de la famille. Après sa mort Louis XV l'a conférée au Duc de Choiseul, & elle rapporte autour de 50000 livres.

2) *Rosheim, Roshemium*, ville ancienne & la septième en ordre parmi celles de l'ancienne Préfecture. Elle est située à l'entrée d'un petit vallon arrosé par la Mayèle, & se divise en haute, basse & moyenne ville. On y compte deux églises paroissiales & un hospital, & tous ses habitans sont Catholiques, à l'exception d'un petit nombre de Juifs. En 1612 le Comte de Mansfeld la prit d'assaut, la livra au pillage & aux flammes après en avoir fait mourir tous les habitans sans distinction d'âge ni de sexe, pour se venger de ce qu'ils l'avoient traité de Batard.

3) *Ober Ehnheim*, ville qui en portoit déjà le titre en 1258, & qui est située au pié de la montagne de Ste. Odile, près de la rivière d'Ehn. On l'appelle Ober-Ehnheim ou Haut-Ehnheim, pour la distinguer de bourg de *Nieder-Ehnheim* ou *Bas-Ehnheim* qui n'en est pas éloigné. On y compte deux églises paroissiales, dont l'une au milieu de la ville, l'autre hors de son enceinte; deux couvens, l'un de Capucins & l'autre de religieuses Augustines, un hospital &c. & tous ses habitans sont aujourd'hui de la religion Romaine. Il y avoit jadis un chateau impérial, dont les ruines existent encore, & elle tenoit le 6<sup>me</sup> rang parmi les villes libres de la Province.

Le territoire d'Ober-Ehnheim renferme le vieux chateau de *Kagensfels* dans la vallée dite *Klingenthal*; le village de *Bernhardsweiler* ou *Bertsweiler* qui jouit du droit de bourgeoisie; & l'église & le chateau d'Oberkirch situés au dessus de la ville & dont une ancienne famille noble porte le nom. A 3000 pas d'Ober-Ehnheim est une manufacture royale d'armes blanches établie en 1730, & qui fournit les épées, sabres, bayonnettes &c. que la France avoit été obligée de tirer jusqu'alors d'Allemagne pour le service de ses troupes. Elle a fait donner le nom de *Klingenthal* à la vallée où elle est située, & que la rivière d'Ehn traverse. Les ouvriers protestants qui y sont employés y jouissent de l'exercice public de leur Religion.



2. Le *Baillage de Dachstein* appartenant à l'Evêché de Strasbourg, & qui renferme

1) *Dachstein, Dachstenium, Dabichii Lapis*, petite ville son chef-lieu, située sur la Brusch, avec les ruines d'un ancien château que les François ont démoli, & des restes de fortifications.

2) *Molsheim, Molshemium*, petite ville située sur la Brusch, avec une église collégiale; un collège ci-devant aux Jésuites & aujourd'hui Episcopal, & une belle Chartreuse.

3) *Bischofsheim* ou *Bischen*, village considérable & l'un des plus anciens Domaines de l'Evêché.

4) *Sulz*, ville autrefois & village aujourd'hui, remarquable par un bain minéral qui s'y trouve, & qu'on connoissoit déjà au XVI siècle.

5) *Bergbietenheim* ou simplement *Bietenheim*, village, autrefois petite ville, munie d'un château fort.

6) *Grisheim*, surnommé *im Loch*, & 13 autres villages.

3. Le *Baillage de Mulzig* ou plutôt de *Schirmeck*, qui appartient aussi à l'Evêché de Strasbourg, & renferme outre les châteaux ruinés de *Girbaden, Ringelstein, Hohenstein, Niedeck* & *Schirmeck* qui lui a donné son nom, 21 Paroisses, entre lesquelles on remarque

1) *Mulzig, Mulziga*, petite ville son chef-lieu, avec un château épiscopal, située sur la Brusch qui la sépare du petit village de *Hermolsheim* qu'on regarde comme en faisant partie, & où l'on voit un vaste couvent de Récollets.

2) *Schirmeck*, village, autrefois petite ville, situé sur la Brusch qui le partage, & appuyé contre la montagne sur laquelle étoit bâti le château de *Schirmeck* dont nous avons parlé, & qui fut ruiné dans le courant du XVI siècle. La partie de ce village située au de-là

de - là de la rivière, dépend de la Lorraine, & s'appelle la *Broque*, terme roman qui dérive sans doute de l'allemand *Brücke* qui veut dire *Pont*.

3) *Haslach*, village divisé en haut & bas, avec une collégiale, & qui dans les Chartes du XII siècle & des suivans est appelé *Avellana* & *Avellanum*, à cause du grand nombre de noisetiers qui se trouvoient dans ses environs.

4. Le *Baillage de Benfeld*, le plus grand & le plus avantageux de tous ceux de l'Evêché de Strasbourg. Il portoit autrefois le nom du château de *Bernstein* aujourd'hui démoli, & comprend 26 paroisses; entr'autres

1) *Benfeld*, son chef-lieu, petite ville avec un château, située sur l'Ill & autrefois assez bien fortifiée. Les Suedois la prirent en 1632 & la gardèrent jusqu'en 1680 qu'ils la rendirent à l'Evêque, après en avoir rasé les fortifications en vertu du Traité de Munster. Il y avoit ci-devant des Protestants dans cette ville; mais tous les habitans sont aujourd'hui catholiques.

2) *Dambach*, *Danbach*, petite ville érigée en 1340, & qui doit son origine aux habitans des villages d'*Altenweiler* & d'*Oberkirch* ruinés pendant les guerres du XIII siècle.

3) *Rheinau*, *Rhinovia*, petite ville située près du Rhin, comme son nom l'indique, & qui a succédé à celle du même nom que ce fleuve acheva d'engloutir au XVI siècle. Elle étoit ci-devant munie de fortifications, qui furent démantelées en suite de la paix de Westphalie; & il y a dans ses environs un passage du Rhin. Au mois de Dec. 1749 les eaux laissèrent à découvert le sommet d'un vaste édifice de l'ancienne *Rheinau*, & on en apperçut la porte & une fenêtre au fonds du gouffre.

4) *Epfich, Ephicum, Epiacum*, gros village où il y avoit un Palais Episcopal, & qui avec 3 autres villages voisins forme une espèce de baillage subalterne ressortissant à celui de Benfeld.

5) *Ebersheim-Munster* ou *Ebersmunster, Aprimonasterium*, village, autrefois petite ville, avec une célèbre Abbaye de Bénédictins, fondée par Sigebert & dont les revenus montent annuellement à 20 mille livres environ.

5. *Les terres du Haut Chapitre* qui comprennent la partie méridionale ou ce District de la *Vallée d'Albert*, qu'on nomme depuis long-tems en langue romance le *Comte-Ban, Comitum Bannus*, & dont le chef-lieu est le Château de *Franckenbourg* situé à l'entrée de la Vallée de Viller, sur la montagne qui la sépare de celle de Lièvre. Ces terres forment ce qu'on appelle la Recette ou le Baillage de Franckenbourg, & renferment 16 paroisses, réparties en 3 petits Baillages dont les chefs-lieux sont

1) *Chatenoy, Castinetum*, en allemand *Köstenholz*, bourg & siège du Baillif, auquel ressortissent les villages de *Breitenau, Fouchy, Neuf-Bois, Hirzelbach, Diefenbach, Neukirch, St. Moritz & Ebersheim* distant d'une demi-lieue du village du même nom où se trouve l'Abbaye d'Ebersmunster dont nous venons de parler.

2) *Erstein*, village considérable que les Ecrivains du moien age appellent *Erstheim*, & qui étoit autrefois une ville fortifiée & munie d'un Palais royal. *Kraft & Eschau* sont les seuls endroits qui en dépendent.

3) *Berse* ou *Bersch, Bersa*, petite ville située sur la rivière d'Ergers, & qui a dans son département les villages de *St. Nabor, de Lamportheim & de Geis-*



*Geispolzheim*, où il y avoit un Chateau qu'on demolit il y a quelques années, parce qu'il ménaçoit ruine.

6. La *Seigneurie de la Roche*, *Dynastia Rupis vallensis*, qui tire son nom d'un Chateau qui s'y trouvoit, servant de résidence aux anciens seigneurs, & qu'on appelloit la *Roche*, *Rupes* ou *Lapis*, en allemand *Stein*, parce qu'il étoit bati sur le sommet d'un rocher. Tout ce qui en dépend s'appelle *Ban de la Roche*, en allemand *Steinthal*, & forme une vallée d'environ 6 lieues d'étendue, bornée au Nord-est par la *Brusch*; au Nord-ouest par le petit ruisseau de *Rothaine*; au Midi par la vallée de *Villers*, & d'ailleurs par une montagne excessivement haute, commune entr'elle, la *Seigneurie de Barr* & le territoire d'*Ehnheim*, & au dos de laquelle est une plaine de 2 lieues, dont la partie la plus proche du ban en question s'appelle *Hochfeld*, *Champ-haut* ou *Champ-de feu*, terrain fertile en excellents paturages, & voisin d'un Etang dont les eaux, dit-on, n'augmentent ni ne diminuent quelque tems de pluies ou de sécheresse qu'il fasse. Cette vallée renferme 8 villages & quelques métairies, divisés en 2 paroisses, celle de *Rothau* & celle de *Valdersbach*. La première est composée de *Rothau* chef-lieu, siége du *Prévot* & des autres *Officiers seigneuriaux*, & aux environs duquel on commença en 1723, à ouvrir des mines de fer; de *Vildersbach* ou *Vittelsbach* & de *Neuwiller* qui avec la métairie de *haute-Goutte* ou *Ober-Rothau*, fait environ 50 feux, & est le plus

grand village du District: La seconde s'étend sur *Solbach, Foudray & Trouchi, Valdersbach* ou *Vachtersbay*, domicile du Pasteur, *Bellefosse* ou *Belfuss*, & *Belmont* avec les *Huttes*. Les habitans sont pour la plûpart de la confession d'Augsbourg, & ils ont une Dialecte romance particulière autant éloignée du François pur que du bon Allemand. Cette seigneurie étoit un ancien fief de l'Empire que la maison de *Rathsamhausen* posséda pendant plusieurs siècles, & qu'elle vendit en 1584, aux Comtes de *Valdenz* qui en jouirent jusqu'au décès de la Princesse *Dorothee*, épouse de *Gustave Samuel* Duc de Deux-Ponts, arrivé en 1723. Alors le Roi en donna l'investiture au Sr. d'*Angervilliers*, Intendant d'Alsace, pour en jouir à titre de fief vacant à lui conféré. Sa fille, qui lui a succédé au défaut d'Enfant mâle, l'a portée en mariage au Duc de *Roufeck*.

7. Le *Baillage de Girbaden*, fief relevant de l'Evêché de Strasbourg, & appartenant à la maison de Rohan-Soubise. Il est situé dans la vallée de *Schirmeck*, & tire son nom de l'ancien Chateau fort de *Girbaden*, outre lequel il comprend les villages d'*Artolsheim*, de *Mulbach*, de *Mahlkirch*, & de *Laubenheim*.

8. Le *Baillage de Wantzenau*, qui dépend également de l'Evêché de Strasbourg, & prend son nom de *Wantzenau*, autrefois *Wendlinsau*, *Wendelini Augia*, son chef-lieu, village immense, qui occupe une Isle formée par l'Ill & le Rhin, & s'étend encore sur une partie du district  
qui

qui se trouve en deçà de la Brusche. Ce Baillage renferme en outre les villages de *Gambshheim*, *Bottenhofen*, *Reichstett*, *Killstett*, *Suvelweyersheim*, *Weyersheim-la-Tour*, & l'Isle d'*Honau* où il y avoit ci-devant un Couvent célèbre.

9. L'ancienne *Seigneurie* ou *Comté de Lichtenberg*. C'est la plus étendue de toute l'Alsace, & son territoire, fertile en toutes sortes de grains, en vins & en paturages, renferme plusieurs grandes forets, nombre de villes, bourgs & Châteaux, & près de 100 villages, le tout divisé en 9 Baillages, indépendamment de celui de *Lemberg* dont nous avons parlé à l'article de la Lorraine, & de ceux de *Lichtenau* & de *Wilflætt* situés de l'autre côté de Rhin faisant partie de l'Empire. Cette Seigneurie avoit ses maîtres particuliers qui finirent en la personne de *Jacques* qui de simple seigneur fut créé Comte & mourut en 1480. Elle se divisa ensuite & passa moitié aux Comtes de Hanau, moitié aux Comtes de Deux-Ponts-Bitsch. Mais Philippe V, de Hanau-Lichtenberg, aiant épousé Marguerite Louise Comtesse de Deux-Ponts-Bitsch, la réunit presque toute entière, & la transmit à ses Descendants. Le dernier d'entr'eux mort en 1736, la laissa à son petit-fils *Louis* Prince héréditaire & aujourd'hui Landgrave régnant de Hesse-Darmstadt sous le nom de Louis IX. Les habitans de cette seigneurie forment un total de 7000 feux, & sont la plupart Luthériens. Ses Baillages dépendants de la subdélégation de Strasbourg sont



1) Celui d'*Offendorf* situé sur le Rhin & communément appelé *Staab-Offendorf*. Il est composé de 5 villages, savoir *Offendorf* son chef-lieu, près duquel la Soor se jette dans le Rhin; *Drusenheim* où la Motter se joint au même fleuve; *Herlisheim*, *Rohrweiler* & *Oberhofen*. Ces 2 derniers sont moins considérables que les trois autres

2) Le *Baillage de Brumat* situé sur la Soor & composé de 11 Paroisses dont les principales sont:

a) *Brumat*, & par corruption *Brumt*, *Brocomagus*, très beau village son chef-lieu, situé sur la Soor, & décoré d'un beau Chateau dont on jeta les fondemens en 1720, & qui fut achevé 8 ans après. C'étoit sous les Romains une ville florissante que diverses catastrophes mirent au nombre des villages sous les Francs, & qui sous les Allemands fut ceinte de murailles.

b) *Waltenheim*, village près duquel on trouve de bon platre.

c) *Geuderthaim*, gros village avec un Chateau.

3) Le *Baillage de Pfaffenhofen* composé de 9 paroisses; entr'autres

a) *Pfaffenhofen*, petite ville, son chef-lieu, située sur la Soor, & ceinte de murailles depuis le XVI siècle seulement. Les Lorrains y furent défaits par les Suedois en 1633.

b) *Schwindratzheim*, remarquable ci-devant à cause du bon pain qu'on y faisoit.

c) *Offweiler*, grand village près duquel est l'ancienne Commanderie de *Dhann*, de l'ordre Theutonique, fondée en 1368, par Eberhard d'Ettendorf, & sécularisée en 1609, par le Comte de Hanau.

4) Le

4) Le *Baillage d'Ingweiler* composé de 10 Paroisses, parmi lesquelles on remarque

a) *Ingweiler, Ingovilla*, petite ville située sur la Motter, & que l'Empereur Louis de Bavière permit d'entourer de murailles en 1345.

b) *Neuwiller, Neovilla*, petite ville, où les Recollets ont un hospice depuis 1736, & auprès de laquelle il y a une Eglise collégiale, dont les Luthériens occupent la nef, & les Chanoines le Choeur, en vertu d'un traité fait en 1563.

c) *Lichtenberg*, village situé au pié d'une montagne au dessus de laquelle est un Chateau bati sur un roc escarpé, muni d'une garnison d'Invalides, & qui a donné son nom à toute la Seigneurie.

5) Le *Baillage de Bouxviller* qui s'étend sur 27. Paroisses dont les plus remarquables sont

a) *Bouxviller, Buxovilla*, ville médiocrement grande, chef-lieu de toute la Seigneurie, & siège de la Régence, de la Chambre des finances & du Consistoire Luthérien, avec un Chateau d'une architecture Gothique, mais accompagné de Jardins & de promenades très agréables, & qui servoit de résidence aux Comtes de Hanau & à la famille du Prince aujourd'hui Landgrave de Hesse-Darmstadt. Le Collège protestant que le Comte *René* y fonda en 1612, a été renouvelé en 1750, & l'Eglise de la Cour, qui est en même tems la Paroisse de la ville, appartient aux Luthériens exclusivement. Il y en a une dans le fauxbourg pour les Catholiques. Tous les Officiers du Prince sont de la confession d'Augsbourg, il n'y a que les justiciers de Baillages & villages qui sont catholiques comme dans le reste de l'Alsace.

b) *Hoh-Azenheim*, village où il y avoit un Chateau qui fut détruit en 1365, & près duquel il y a une Chapelle bati sur une colline & célèbre par les pèlerinages qu'on y fait.

6) Le *Baillage de Westhofen* composé de 9 Paroisses desquelles on remarque surtout

a) *Westhofen*, petite ville autrefois fortifiée, & près de laquelle est situé l'ancien Château de *Rosembourg*.

b) *Balbronn*, gros village.

7) Le *Baillage de Wolfisheim* contenant

a) *Wolfisheim*, grand village à une lieue de Strasbourg, où les Reformés de cette ville ont leur culte public depuis 1654. Le service s'y faisoit, d'abord en François & en Allemand; mais il ne se fait que dans ce dernier idiome depuis 1685.

b) *Hangenbietenheim*, village d'environ 60 feux.

10. *Les terres de la Noblesse immédiate de la Basse-Alsace* divisées, comme nous l'avons dit, en 10 *Distriets* ou routes que la Matricule présente dans l'ordre suivant.

1) *Bischofsheim* ou *Bisch* sur la Saum, près de Strasbourg, *Mundolsheim*, *Vendenheim*, *Berstatt*, *Olvisheim* & *Schürhoffen*.

2) *Oberhausbergen*, *Mittelhausbergen*, *Pfulgriesheim*, *Behlenheim*, *Wiversheim*, *Schürsheim*, *Schaffhausen*, *Wilvisheim*, *Buesweiler*, *Mullhausen*.

3) *Stutzheim*, *Hürtigheim*, *Quatzenheim*, *Vessenheim*, *Wintzenheim*, *Landesheim*, *Furckhausen*.

4) *Schæfolsheim*, *Achenheim*, *Breuschwickersheim*, *Kolbsheim*, *Osthoffen*, *Scharrachberkheim*, *Irmstatt*, *Odratzheim*, *Trenheim*, *Cossweiler*, *Rumolsweiler*, *Birckwald*.

5) *Lin-*



5) *Lingolsheim, Ensheim, Duppichheim, Duttenheim, Niderotterott.*

6) *Bläsheim, Immenheim, Kraut-Ergersheim, Meistraszheim, Nieder-Ekenheim, Valf, Zellweiler, Stotzheim.*

7) *Mittelberkheim, Istersweiler, Nothalten, Zell & Bliensweiler en partie seulement, Reichsfelden, Bernhardsweiler, Saint-Blaise, Bliensbach & Andlau petite ville sur la rivière du même nom, & fief relevant de l'Abbaye voisine de Dames nobles, fondée par l'Imperatrice Richarde, à qui appartient encore par achat de 1616, l'ancienne Abbaye immédiate de Benedictins appelée Houcourt, Hugshoven, Hugonis Curia, & située dans la vallée de Viller.*

8) *Fegersheim & Ohnenheim, Ichtratzheim, Hipsheim, Osthausen, Bolsenheim, Altenheim, Werd.*

9) *Eschau, Wibolsheim, Illobsheim, Gerstheim, Obenheim, Boffenheim, Widernheim, Sundhausen, Mietersholtz, Ehemweger & Rathsamhausen, Bœsenbiensen. Enfin*

10) *Dupoltzheim, Sassenheim, Schœnau, Boltzheim, Mackenheim, Jepsheim, Kunheim, Hartmansweiler & Rimbach-Zell. Ces 4 derniers endroits sont situées en haute-Alsace.*

Toutes ces terres une fois inscrites dans la Matricule n'en sont jamais rayées, quoiqu'elles changent de maitres, & quelle que soit la condition de ceux à qui elles étoient, à moins qu'el-

qu'elles ne soient échangées contre d'autres qu'on y inscrit à leurs places. La Religion y est mixte.

III. *La Subdélégation de Landau* qui comprend

1. *Landau, Landavia*, ville ancienne, belle & très forte, commandée par un Château, & située sur la rivière de Queisch, qui remplit d'eau ses fossés, dans une contrée des plus agréables & des plus fertiles, à l'entrée de la Gorge d'Anweil. Les rues en sont belles, droites & bordées de batiments élégants, depuis l'incendie qu'elle eût en 1689, & l'on y compte une Eglise collégiale, dont la nef est indivise entre les Catholiques & les Luthériens, 3 autres Eglises, 1 Couvent d'Augustins, 1 hospice de Capucins, 1 hopital Bourgeois, 1 hopital militaire &c. Le nombre de ses feux montoit en 1752, à 893, & celui de ses habitans à 3480, & le Magistrat y est mi-parti, de même que tous les Emplois municipaux. On ne trouve point de traces de Landau antérieurs aux monuments de 1274, où elle est déjà qualifiée de ville. Elle devint bientôt après Impériale, & elle a fait partie de la Préfecture d'Haguenu. Pendant la guerre de 30 ans, elle fut prise au moins 7 fois. Les Impériaux l'emportèrent & la saccagèrent en 1688; mais Louis XIV la recouvra & la fit fortifier en 1689, par le Maréchal de Vauban. Elle repassa sous le joug des Allemands en 1702, & 1704; mais par le Traité de Bade, la possession en fut assurée à la France qui l'avoit reprise en 1713.

Son territoire comprend les villages de *Nussdorff*, *Damheim* & *Queichheim*, dont les habitans sont la plupart Protestants.

2. *Fort - Louis, Fortalitium Ludovicianum*, petite ville & forteresse très considérable, construite en 1689, par Louis XIV, sous la direction du Maréchal

chal de Vauban, des pierres de l'ancien chateau impérial de Haguenau. Elle est située dans une Isle du Rhin autrefois appelée *Repin*, & elle forme un quarré long régulier, composé de 4 grands bastions & d'autant de demilunes; le tout environné d'un fossé & d'un chemin couvert. Les rues y sont toutes tirées au cordeau, les maisons d'une belle symétrie, & l'on y compte une Eglise paroissiale, un Couvent de Capucins &c. Le pont qu'on y voïoit ci-devant, & l'ouvrage à corne construit de l'autre coté du Rhin pour le deffendre, ont été démolis en suite du traité de Ryswick. Tous les habitans de cette ville sont catholiques.

3. Le *Grand - Baillage de Lauterbourg* appartenant à l'Evêque de Spire, & divisé en *haut* & *bas* par la rivière de Lauter. Il comprend 20 paroisses, entre lesquelles sont

1) *Lauterbourg, Lutraburgum*, petite ville son chef-lieu, & siège d'une Régence établie depuis 1765, pour les sujets Alsaciens de l'Evêché de Spire. Elle est située sur la rive droite de la Lauter, à une petite distance de son confluent avec le Rhin; & sa position heureuse pour la deffense de l'Alsace avoit engagé les Romains à y construire jadis un chateau fort nommé *Tribuni*. Elle avoit autrefois ses Comtes particuliers; mais *Markedon*, le dernier d'entr'eux, ayant été tué dans une bataille en 1234 après avoir secouru le Roi Henri dans sa revolte contre l'Empereur Frederic II son père; Guillaume Roi de Germanie la donna en présent à l'Eglise de Spire qui l'a conservée depuis. C'est la première ville dont les Autrichins s'emparèrent en 1744, après avoir passé le Rhin près de Schreck, & c'est où se terminent les fameuses *lignes* dites de *Lauterbourg*, munies de forts & d'un fossé, & qui commencent près de Wissembourg, au pié des Vôges. En passant de Lauterbourg à Mottorn on remarque à



droite les bords de l'ancien lit du Rhin, que ce fleuve paroît vouloir reprendre aujourd'hui.

2) *Jockgrim* ou *Jockrim*, petite ville située sur une colline près du Rhin, avec un Chateau où reside un Chatelain de l'Evêque,

3) *Saverne du Rhin* ou simplement *Saverne*, suivant les anciens documents, *Taberna* ou *Taberna Rhenana*, petite ville ouverte aujourd'hui & qui a été plus d'une fois exposée aux fureurs de la guerre & des flammes.

4) *Blichelberg*, village fondé au commencement du 18<sup>me</sup> siècle dans la foret appelée *Bientwald*, *Sylva Apiatia*.

5) *Scheid* & *Rulzheim*, villages considérables.

4. Le *Baillage de Magdenbourg* ou *Madenbourg*, qui prend son nom d'un ancien Chateau bâti sur une Montagne au dessus du village d'Eschbach & démoli en 1680. Il appartenoit ci-devant aux Nobles de Heideg, d'où il passa, par acquet, en 1525, au Duc Ulric de Wirtemberg qui le vendit 5 ans après à l'Evêché de Spire, qui le possède encore aujourd'hui. On y compte 5 villages dont le plus grand est *Artzheim*, siége des Officiers du Baillage.

5. Le *Baillage de Dham*, qui outre les vieux & le nouveau *Dham* ou *Thansstein*, chateaux ruinés dont il tire son nom, renferme 7 villages parmi lesquels on remarque *Dham* situé au dessous des Chateaux, & *Fischbach*, le plus grand de tous. Ce Baillage appartient à l'Eglise de Spire à qui il est retourné en 1603, à l'extinction de la famille noble de Dhann qui le tenoit en fief mouvant.

6. Le *Grand-Baillage de Guttemberg*, qui tire son nom de l'ancien Château de Guttemberg, ou Gutembourg, situé sur une haute montagne entre Weissembourg & Saverne-des monts. C'est une ancienne Seigneurie que l'Empereur avoit hypothéquée aux Comtes de Linanges, & que Louis de Bavière permit, en 1330, aux Comtes Palatins, fils de son frère Rodolphe, de dégager pour le remboursement d'une somme d'argent qu'il en avoit empruntée. Ce ne fut que 40 ans après, c'est à dire en 1378 que ce dégagement s'effectua du consentement de l'Empereur Charles IV, & l'année suivante la moitié de cette Seigneurie & de celle de Fauquemont fut de nouveau inféodée aux Comtes de Linanges qui la possédèrent jusqu'en 1463, que *Schafrid*, l'un d'entr'eux, la donna en rançon aux Seigneurs de Lichtenberg, dont il étoit prisonnier, & qui la vendirent immédiatement à Frédéric I Electeur Palatin, & Louis le noir Duc de Deux-Ponts, qui possédoient déjà l'autre partie, pour le prix de 7000 florins d'or, comme ils en étoient convenus auparavant; & toute cette Seigneurie fut partagée par égale part & portion entre l'Electeur Palatin & le Duc de Deux-Ponts, malgré les oppositions & les plaintes reiterées des Comtes de Linanges. La Branche Electorale s'étant éteinte en 1559, la portion qu'elle possédoit passa d'abord par indivis aux familles de Deux-Ponts & de Veldenz, en suite de la convention conclue à ce sujet, à Heidelberg six ans auparavant; & bientôt après elle fut abandonnée à celle de Veldenz

denz seule, en vertu d'un nouveau Traité. Mais s'étant aussi éteinte en 1694, cette succession donna lieu à un procès entre les Comtes Palatins, qui ne fut terminé qu'en 1733 par un accommodement qui la laissa toute entière à Chrétien III nouveau Duc de Deux-Ponts, dont le fils la possède encore aujourd'hui sous le titre de *Grand-Baillage* dépendant de la souveraineté de France. Les habitans en sont la plûpart Protestants, & l'on y compte 11 Paroisses, entre lesquelles on remarque *Minfeld* son chef-lieu avec un Chateau qui sert de résidence au Baillif, & le village de *Kandel* ou *Langkandel*, ainsi nommé à cause de sa longueur qui est d'une demi-lieue.

7. Le *Baillage de Beinheim*, appartenant au Margrave de Bade-Bade, à qui il fut vendû en 1402 par les Seigneurs de Fleckenstein qui le possédoient auparavant. Il renferme outre la petite ville & le Chateau de *Beinheim* son chef-lieu, les villages de *Littenheim* & de *Neuhäusel*, & tous les habitans en sont catholiques.

8. Le *Baillage de Hatten*, composé de 8 Paroisses, & appartenant au Landgrave de Hesse-Darmstatt comme possesseur de la Seigneurie de *Lichtenberg*, à laquelle il passa après la mort du dernier des Seigneurs de Fleckenstein qui le possédoient auparavant. Il renferme l'ancien *Hatgau* dont il est fait mention quelquefois sous le titre de Comté, & ses principaux endroits sont: le village ou plutôt le bourg de *Hatten* & *Büchel* où se voit le tombeau du dernier seigneur de Fle-



Fleckenstein. La Religion est mixte dans le Baillage ainsi que dans les deux suivants.

9. Le *Baillage de Wærd*, qui appartient également au Landgrave de Hesse-Darmstatt en qualité de Seigneur de Lichtenberg. Il comprend 7 paroisses, dont les principales sont

1) *Wærd*, petite ville, autrefois la principale des Vôges, & qui tire son nom de sa situation entre les rivières de Soor & de Souzbach qui la traversent & en font une espèce d'Isle. Elle étoit ci-devant enfermée de murailles, & un ancien autel qu'on y déterra en 1577, prouve qu'elle étoit déjà habitée par les Romains.

2) *Gersdorff*, proprement *Gerlingsdorff*, village, autrefois petite ville fermée de murailles, avec un couvent de Franciscains, & une église sous l'invocation de N. D. du Chesne, célèbre par les pèlerinages qu'on y fait, & bâtis sur une montagne voisine.

3) *Lampertsloch*, remarquable par l'huile de pierre que l'on voit sordre de la terre dans ses environs.

10. Le *Baillage de Kutzenhausen*, situé entre Soulz & Gersdorff, & qui appartenait ci-devant aux seigneurs de Fleckenstein-Dachstuhl. La fille du dernier d'entr'eux le vendit au Comte Palatin *Charles Gustave*, depuis Roi de Suède qui en 1656 en fit présent à sa soeur & à son fils *Charles Gustave Margrave de Bade-Dourlac*. *Christine Julie*, fille unique de ce Margrave, le vendit en 1705 à *Dorothee Frédérique* Epouse de *Jean René Comte de Hanau-Lichtenberg*; & c'est par sa fille qu'il a passé à la Maison de Hesse Darmstatt qui le possède aujourd'hui. Il comprend 7 villages, dont *Nieder Kutzenhausen* où

il y a un Chateau & une église paroissiale, est le plus remarquable.

II. La *Baronie de Fleckenstein*, qui avoit autrefois ses Seigneurs particuliers, & qui après la mort de Henri Jaques, le dernier d'entr'eux, arrivée en 1720, passa à la maison de Rohan Soubise qui en avoit déjà reçu l'expectative dès 1706, & la co-investiture en 1712, sans que les héritiers du défunt aient pû en obtenir que quelques parcelles. La portion de cette Seigneurie qui appartenoit à la ligne Rudolphine de Fleckenstein ou de Dachstuhl, avoit jadis voix & séance à la Diète de l'Empire ainsi qu'aux Assemblées du Cercle du Haut-Rhin, & sa taxe militaire suivant la matricule de Worms, étoit de 3 Cavaliers & de 6 Fantassins. Toute la Baronie, dont les habitans sont en grande partie protestants, se divise en 9 Districts appellés *Questures* ou *Prévotés*, & l'on y remarque

1) Le *Chateau de Fleckenstein*, situé dans les Vôges entre Wissembourg & Haguenau, sur le sommet d'un rocher qui s'élève en forme de colonne isolée, & célèbre déjà dans le 12<sup>me</sup> siècle. Il passoit pour imprenable; aussi ne fut-il emporté qu'en 1675 par les François qui le démolirent 6 années après. A peu de distance de-là est le chateau de Frundsberg & Fronspurg.

2) *Sulz*, gros village, autrefois ville, dans les ruines de laquelle est une source d'eau salée abondante, & la seule qu'il y ait en Alsace.

3) Le *Questure de Nieder-Roedern*, formée de 4 villages & d'un chateau dont elle tire son nom.

4) L'*Uffried*, *Pagus ridensis*, qu'on appelloit autrefois le Comté *Imried* ou *Im-Ried*, & qui porte

aujourd'hui le titre de *Baillage de Roppenheim*. Il confine au Rhin vers l'Orient & se divise en *haut & bas Ried*, chacun avec son Prévôt particulier, & renfermant le premier 6 villages, & le second 5, parmi lesquels on remarque surtout *Roschwog & Roppenheim*. Il y avoit ci-devant pour ce district une Justice territoriale particulière siégeante à *Roschwog*.

5) La *Prévôté de Weitersweiler*, qui renferme le village de ce nom où il y a une source d'eau minérale qui est bonne contre la gale, & celui de *Zuzendorf*,

6) *Hochweiler*, dans le *Hatgau*, & *Drachensbrunn* situé du côté de *Clebourg*.

7) Les villages de *Lembach* ci-devant *Lanenbach*, *Trimbach* ou *Drigenbach* & *Nieder Seebach*, villages qui appartiennent, ainsi que les endroits rangés sous les N. 6 & 5, à des familles particulières, & non aux possesseurs de la Baronie.

12. Le *Baillage de Hohenbourg*, entre *Weglenbourg* & *Fleckenstein*, comprend les châteaux ruinés de *Hohenbourg* & de *Löwenstein*, & les villages de *Windheim* ou *Wingen* & de *Klimbach*. Il appartient à la famille de *Sickingen*.

13. Les Châteaux ruinés de *Hunenbourg*, *Winstein*, *Arnsperg*, *Philippsbourg*, *Falckenstein*, *Wasenstein* ou *Wasichenstein*.

IV. La *Subdélégation de Wissebourg* qui s'étend sur

1. *Wissebourg*, *Sebusium*, *Visseburgum*, ville située sur la *Lauter* au pié des *Vôges*, & que les Allemands, pour la distinguer de plusieurs autres endroits de même nom, appellent *Kronweissebourg*; épithète qui, à ce qu'on prétend, vient du grand lustre en forme de couronne qu'on voit suspendu dans l'Eglise collégiale, & que *Dagobert II*, lui donna en



présent, dit-on, après l'avoir fondée. La ville au reste, que cette dénomination sembloit faire dépendre de cette Eglise, a préféré celle de *Wissebourg-sur le Rhin*, qu'on lit sur les monnoies, dans les Matricules de l'Empire, & dans les Actes qu'elles a rendus publics. Cette ville, dont il ne paroît pas qu'il soit fait mention avant le 13<sup>me</sup> siècle, est munie de nouvelles fortifications depuis 1746, & c'est où commencent les lignes de la Lutter. C'étoit jadis une ville Imperiale, & les premières traces de son indépendance sont de l'année 1247, époque de son accession à la ligue des villes du Rhin. L'Eglise collégiale qu'elle renferme sous l'invocation de St. Pierre & de St. Paul, & dont elle dépendoit dans ses commencemens, est plus ancienne. C'étoit d'abord une des Abbayes Princières de l'Empire: elle ne fut réduite en Collégiale qu'en 1524; & en 1545, l'Empereur Charles-quin, de concert avec le Pape Paul III, la réunit pour toujours à l'Evêché de Spire. On trouve d'ailleurs à Wissebourg une Commanderie de l'ordre Teutonique, dite *Cammer-Commenthurey*, à laquelle appartient le village voisin de Rietfels; une maison de l'ordre de Malthe dépendante de la Commanderie de Geitershoff qui n'en est pas éloignée; 2 Couvents, l'un de Capucins & l'autre d'Augustins; 2 Eglises paroissiales, l'une appartenante en entier aux Luthériens, & l'autre commune entr'eux & les Catholiques; un hospital bourgeois, une salle d'anatomie &c. Le Magistrat & les autres Officiers municipaux y sont mixtes de même que la Bourgeoisie. Cette ville changea souvent de maître pendant les guerres du siècle passé, & se trouva plus d'une fois à deux doigts de sa ruine. Le Roi Stanislas Lescinsky l'illustra par le séjour qu'il y fit depuis 1719 à 1725, avec son Epouse & sa fille depuis Reine de France; & en 1744, elle tomba pour quelques semaines au pouvoir des Autrichiens qui y reçurent un échec de la part des François.

Elle est seigneur de villages de Schweigen, Weiler, St. Germain &c.

2. Le *Baillage d'Altenstadt* composé de 8 villages qui sont: *Altenstadt* ville autrefois & son chef-lieu, *Schweighofen*, *Schleithal* ou *Langenschleithal*, à cause de sa longueur, *Oberseebach*; *Schlettenbach*, *Bobenthal*, *Bärenbach*, & *Finstenheim*: ces 4 derniers situés dans la vallée de *Schlettenbach*. La moitié de ce Baillage appartenoit ci-devant à l'Electeur Palatin; mais depuis 1709, il appartient tout entier au Chapitre de Wissembourg.

3. Le *Baillage de St. Remy*, qui consiste en 3 villages, indépendamment de 3 Châteaux ruinés & de celui de St. Remy, dont une partie des remparts & des fossés subsiste encore.

4. La *Seigneurie de Schœneck*, enclavée dans les terres de Bitsch & de Fleckenstein, entre les Baillages de Niederbronn & de Wærd, & appartenante à la famille noble de Dürckheim. Elle renferme 9 villages, outre les châteaux de *Schœneck* & de *Hohenfels*, qui au 14<sup>me</sup> siècle étoient chefs-lieux de seigneuries particulières; & ceux de *Windeck* de *Witschloff*, de *Winstein-le-vieux* & *Winstein-le-neuf* & de *Drachensfels*. La religion y est mixte, & l'on trouve des mines de fer & des forges dans la vallée dite *Jägerthal* ou *Winsteineralthal*.

5. La seigneurie de Berwartstein communément *Barbelstein*, *Bervarti rupes*, qui appartient aux Nobles de Waldenbourg, & tire son nom d'un Château ruiné situé dans les Vôges.

On appelle *Mundat-de-Wissembourg* ou *Bas-Mundat*, *Emunitas inferior*, le district qui occupe les environs de cette ville & de la Lautter, sur une étendue de 5 lieues du levant au couchant, & de 4 du midi au septentrion, déterminée par des bornes qui s'y trouvent plantées de tout coté. Les habitans y jouissent en commun des bois, des paturages, de la Chasse & de la pêche, & tous les endroits qu'il renferme appartenoient ci-devant à l'Abbaye de Wissembourg, en suite de la donation que le Roi Dagobert II lui en avoit faite ; mais la plupart ont successivement passé en d'autres mains, soit par inféodation ou autrement, & le domaine en est aujourd'hui partagé entre la ville & l'Abbaye qui en sont conjointement les premiers seigneurs, appelés *Oberste-Mundats-Herrn*. Ils y forment en commun 2 Tribunaux, l'un appelé *Graduel*, *Staffel-gericht*, *judicium graduale* ; & l'autre *Forestat*, *Wald-amt*, *judicium forestale*, auxquels tous les habitans du Mundat sont soumis. Outre la ville de Wissembourg & ses appartenances, plusieurs fermes, *Rietsel*, & ce qui compose les *baillages d'Altenstadt & de St. Remy*, dont nous avons fait l'énumération, ce Canton renferme

1. Les villages de *Klebourg*, de *Rott*, de *Steinselz* & d'*Oberhofen* qui appartiennent à la Maison Palatine de Deux-Ponts, de même que celui de *Reichenbach* qui a son droit particulier.

2. Les villages de *Reichsdorf* & *Bellenborn* qui sont à l'Electeur Palatin.

3. *Bundenthal*, *Erlenbach* & *Lauterschwann*, villages possédés par la famille noble de Waldenbourg, & où la religion est mixte comme dans les précédents.

V. *La Subdélégation de Saverne* qui contient

1. *Le Baillage de Saverne* appartenant à l'Evêque de Strasbourg & formé de 6 villages, parmi lesquels on remarque ceux de *Sernhofen*, de *Waldolvisheim* & d'*Ottersweiler*, outre les ruines des Châteaux de *Greiffenstein* & de *Bar* ou *Hohenbar*, qu'on voit sur une montagne près de la ville de



*Saverne*, en allemand *Zabern*, en lat. *Tabernæ-Alsaticæ*, son chef-lieu, résidence de l'Evêque, & siège de tous ses tribunaux, bureaux &c. située sur la Soor, & fondée par les Romains. On y compte une Eglise collégiale & paroissiale, 1 hotel-Dieu, 2 Couvents, & 2 Palais Episcopaux contigus l'un à l'autre; l'ancien, qui occupe le terrain le plus élevé, & le nouveau, bâtiment magnifique fondé par Egon de Furstemberg, achevé par Armand Prince de Rohan, & accompagné de Jardins aussi vastes qu'élégants & bien décorés. Cette ville étoit ci-devant défendue par une Citadelle qu'on a laissé tomber en ruines, & elle est encore aujourd'hui fermée d'une vieille muraille percée de 3 portes. Celle du Couchant donne sur ces célèbres défilés des Vôges qui séparent la *Westrie* & la *Lorraine* de l'*Alsace*, & en forment la communication. Le passage en étoit autrefois très mauvais; mais Louis XV, toujours attentif à faciliter le commerce de ses Peuples, y fit commencer en 1728, un chemin royal superbe, large de 36 pieds sur 1825 perches de longueur, & qui s'élevant en cercle insensible, sur une pente de 4 pouces par perche, rend la montée & la descente de la montagne également agréables & faciles. Cette route vraiment royale est entrecoupée de 17 Ponts couverts dont quelques uns ont 24 perches de long, & le tout a été parachevé dans l'espace de 9 ans.

2. Le *Baillage de Cochersberg* appartenant à l'Evêque de Strasbourg, & qui prend son nom d'un vieux château, dont les ruines servoient en 1720, à la nouvelle chaussée qu'on éleva de Saverne à Strasbourg. Il comprend 28 villages tous habités par des Catholiques, & dont les principaux sont *Gugenheim*, *Dürningen*, *Truchtersheim* & *Wilgothheim* ou *Wilten* près du *Kochersberg*.

3. Le *Baillage de St. Jean-des-Choux* qui appartient à l'Abbaye de Bénédictins du même nom, située près de Saverne, & comprend les villages de *St. Jean* & d'*Echardsweiler*, dont les habitans font Catholiques.

4. La *Marche de Marmoutier* composée de la petite ville du même nom, de 8 villages, & de plusieurs métairies & Châteaux ruinés, le tout appartenant à l'Abbaye de *Marmoutier*, *Maursmunster*, *Monasterium Maurianum* ou *Aquilejense*, de l'ordre de St. Benoit, & dont l'Abbé étoit autrefois Prince de l'Empire. Tous les habitans en font Catholiques & on les appelle *Gens* ou *Bourgeois de la Marche*, & en allemand *Martinsleute* ou *Martins-bürger*, parce que toutes les Eglises qui s'y trouvent sont sous l'invocation de St. Martin. Ce district, dont Childebert avoit doté l'Abbaye, passa avec elle à l'Evêché de Metz, qui le donna à titre de fief aux seigneurs de Geroldseck qui le possédèrent jusqu'à leur extinction, après laquelle il fut engagé, vendu, racheté & démembré à réitérées fois avant de retourner à l'Abbaye, à qui il appartient à présent. Il a conservé son ancien nom de Marche, & ses principaux endroits sont

1) *Marmoutier*, *Maursmunster*, *Maurimonastrium*, petite ville son chef-lieu, ceinte de murailles & située en pays de montagne. Elle renferme la fameuse Abbaye qui lui a donné son nom & qui fut fondée par *Leobard*, & renouvelée par *Maurville*. Il y avoit ci devant un Château nommé *Weyerbourg* que l'Abbé fit abattre il y a quelques années.

2) Le *grand & le petit Geroldseck*, vieux châteaux situés chacun sur un sommet de montagne entre Saverne & Marmoutier, près du Château de Hohenbar. Les seigneurs voisins les construisirent d'abord pour la défense de l'Abbaye, du territoire de laquelle ils s'emparèrent ensuite, & le conservèrent, comme nous l'avons remarqué, jusqu'à leur extinction accomplie en 1390.

5. Le *Baillage de Neubourg* formé de 4 Communautés Catholiques, & qui prend son nom de l'Abbaye de Neubourg à qui il appartient, située sur la Motter, entre Haguenau & Pfaffenhofen, & fondée en 1128, par le Comte Renaud de Luxembourg. Son Abbé est Conseiller-Chevalier d'honneur d'Eglise au Conseil souverain de Colmar.

6. La *Seigneurie d'Oberbromm* formée en 1541 d'une partie de celle de Lichtenberg, & divisée en 2 Baillages composés de terres allodiales, & habités en grande partie par des Luthériens :

1) Le *Baillage d'Oberbromm* ou de *Rauschenbourg*, dont la moitié appartient au Comte Adam de Lövenhaupt, à titre d'héritage de son Epouse, & le reste est partagé entre le Prince de Hohenloh-Barthenstein, les Comtes de Linanges-Dabo-Guntersblum &c. Il renferme 9 paroisses outre les ruines du Château de Rauschenbourg, & le village & Château d'*Oberbromm* son chef-lieu, situé sur une montagne.

2) Le *Baillage de Niederbromm*, composé de 3 villages entiers & de la co-seigneurie de deux autres. Il appartient aujourd'hui aux Comtes de Linanges-Westerbourg, & son chef-lieu est



*Niederbromm* où l'on voit un Chateau, & un bain minéral fort renommé.

7. La petite ville de *Reichshoven* qui fut fondée au 13<sup>me</sup> siècle, & qui après plusieurs revolutions fut enfin vendue en 1761, au Sr. Jean de Dieterich, aujourd'hui Stättmeistre de la ville de Strasbourg, par l'Empereur François I, à qui elle appartenoit.

8. Le *Baillage de Bischweiler* appartenant au Comte Palatin Duc de Deux-Ponts, & dont les habitans sont la plûpart Protestans. Il renferme

1) *Bischweiler* ou *Bischofsweiler*, *Episcopi villa*, gros bourg situé sur la Motter qui y est navigable & se joint au Rhin près de Drusenheim qui n'en est que peu éloigné. On y trouve une fabrique de Draps; une Eglise commune aux Luthériens & aux Réformés qui y célèbrent leur culte dans les 2 langues; & un Chateau flanqué de 4 Tours, deffendû par 2 fossés, & appellé *Tieffenthal*, à cause de sa situation plus basse que le reste du bourg. C'est le siège de plusieurs Officiers seigneuriaux, & chaque année, le jour appellé *Pfeifferstag*, tous les Musiciens de la Basse-Alsace s'y assemblent.

2) *Hanhofen* ou *Hagelnhofen*, village dont l'Eglise fut cédée aux Catholiques en 1685.

9. Le *Comté de Dabo* moins étendu aujourd'hui qu'il ne l'étoit sous ses Comtes particuliers, & qui appartient, depuis le 13<sup>me</sup> siècle, à la branche cadette de la Maison de Linanges. Il prend son nom du Chateau de *Dabo*, en allemand *Dagsbourg* ou *Dachsbourg*, que les François ruinèrent en 1679, & au pié duquel est un grand vil-

village du même nom. Il comprend en outre 7 communautés dont les plus remarquables sont : *Walschied* dont les habitans se distinguent par leur humeur dure & féroce; & *Elbersweiler*, communément *Abresviler*, que le voisinage de la Sar enrichit par le commerce de bois qui s'y fait. Les vallées d'*Engen-Schnée* & *Wölflinger* qui s'y trouvent, & qui renferment plus de 60 familles, dépendent de la Paroisse d'*Obersteigen*.

10. La *Seigneurie de Herrenstein*, qui prend son nom d'un ancien Chateau bâti sur le sommet d'une montagne près de Neuviller & que les François ruinèrent dans le dernier siècle. Elle est composée de 5 Communautés, dont les principales sont *Dettweiler*, *Dosenheim* & *Rosenweiler* où les Réformés ont l'exercice public de leur religion. La ville de Strasbourg l'acquit sur la fin du 14<sup>me</sup> siècle des Comtes de Deux-Ponts & seigneurs de Lichtenberg, à qui les Evêques de Metz l'avoient engagée en 1380, & la revendit en 1651, à René de Rosen, dont les descendants Marquis du même nom la possèdent encore aujourd'hui. La plupart des habitans en sont Protestans.

11. La *Principauté de Pfalzbourg* composée de 15 Communautés dépendantes autrefois du Comté de Petite-Pierre, & que George Jean Comte Palatin de Welden vendit en 1583 à Charles Duc de Lorraine, avec le Chateau de Luzelbourg & ses appartenances. Au XVII<sup>e</sup> siècle ce District passa en donation à *Louis de Guise* sous

sous le titre de *Principauté* qu'il n'avoit pas auparavant, & la France le possède aujourd'hui en vertu de conventions intervenues en 1661 & 1718. Il dépend, quant à la Justice & aux finances, des Evêchés, étant du Parlement & de l'Intendance de Metz; mais du Diocèse de Strasbourg & du Gouvernement d'Alsace, quant au spirituel & au militaire. Son chef-lieu est

*Pfalzburg, Pfalsburgum*, ville d'importance & forte située sur une hauteur, qui est une continuation des Vôges, dans la même place où se voioit autrefois le village & chateau d'Einartzhausen. Elle fut fondée en 1570, par le Comte George Jean de Weldenz, continuée par Charles de Lorraine, & augmentée de nouvelles fortifications en 1680 par Louis XIV sur les plans de Mr. de Vauban. Elle forme un hexagone ovale & régulier, & l'on y compte aujourd'hui 210 feux, une prévôté &c. Subdélégation de son nom; une maîtrise particulière des eaux & forêts, un hotel de ville, un corps de Genie, des Casernes, une église paroissiale, les souterreins d'un chateau qui s'y trouvoit autrefois, & qui fut incendié en 1713 &c. Sa banlieue contient 60 baraques dites de Luzelbourg, 40 baraques dites du bois de Chêne, toutes à  $\frac{1}{2}$  lieue de la ville; une cense, & 3 autres baraques dites de Beikelberg, sur la route de la Petite-Pierre &c.

12. Le Comté de la Petite-Pierre, en allem. *Luzelstein* ou *Lucelstein*, situé entre le Comté de Salm au midi; celui de Sarwerden au couchant, celui de Bilsch au septentrion, & que quelques auteurs Palatins font dépendre de la Westrie. Il est beaucoup moins considérable aujourd'hui qu'il n'étoit autrefois; & les Comtes de son nom, autant qu'on peut en juger par les



les monumens qui existent, dépendoient d'un certain *Hugues*, dont le nom paroît pour la première fois dans une Charte de l'année 1216, à la confection de laquelle il parut comme témoin, & qui 4 ans après offrit son château de Lutzelstein en fief à l'église de Strasbourg. Henri, l'un de ses successeurs, se rendit célèbre par l'acquisition qu'il fit en 1391 d'une partie de la Seigneurie de Geroldseck. Burckard son frère & son unique héritier résigna l'Evêché de Strasbourg qu'il possédoit, pour lui succéder, & obtint du Pape la permission de se marier. Il prit successivement deux femmes, dont il eut une fille nommée *Jecume* & deux fils, *Jaques* & *Guillaume* qui, après sa mort, entreprirent des guerres qui leur attirèrent la haine de tous leurs voisins, & engagèrent l'Electeur Palatin à les chasser en 1452 du Château de Lutzelstein, dont il s'empara. Il ne leur resta que la portion de la Seigneurie de Geroldseck & les autres fiefs qu'ils tenoient de l'église de Metz, & que Guillaume, après la mort de son frère *Jaques*, posséda jusqu'en 1460. Etant mort sans enfans, Philibert Philippe de la Palu Comte de la Roche, Seigneur de Varembo, son neveu, fils de Jeanne sa soeur, répéta toute sa succession, tant les fiefs qu'il possédoit à sa mort, que ce que l'Electeur Palatin lui avoit enlevé; mais à peine put-il obtenir les premiers. Il les transmit à ses successeurs qui les vendirent en 1485 du consentement du Suzerain, à Guillaume seigneur de *Ribeaupierre*. Pour le Comté de *Petite-Pierre*, il demeura à

l'Electeur Palatin, & fut donné ensuite aux Comtes de Weldens cadets de la Maison. Leopold Louis le dernier d'entr'eux, le légua en 1694 à Charles XI Roi de Suède & Comte Palatin de Deux-Ponts; mais les Comtes Christians de Birckenfeld & de Soultzbach le reclamèrent en qualité de plus proches Parents, & il leur fut adjugé par arrêts du Conseil souverain d'Alsace de 1695 & 1699. En consequence le Roi de France les en mit en possession, & ils y furent confirmés par le Traité conclû en 1734 avec l'Electeur Palatin, au sujet de la Principauté de Deux-Ponts, à laquelle ce Comté appartient aujourd'hui. Il renferme 27 villages repartis en 7 Prévôtés & les habitans en font la plûpart Luthériens. Son chef-lieu est

*La Petite-Pierre, Parva Petra*, petite ville avec un chateau, à qui elle doit son nom & son origine, situé sur une montagne au milieu des Vôges, à coté du grand-chemin, sur la frontière de l'Alsace, de la Westrie & de la Lorraine, & muni d'une Garnison d'Invalides françois. C'est le chef-lieu de tout le Comté, & le vieux chateau d'Imstal n'en est pas éloigné.

13. Le *Baillage de Haguenau*, que des Chartres du 14<sup>me</sup> siècle, relatives à la Seigneurie de Fleckenstein, désignent sous le titre de *Reich* ou *Ban Impérial*, & qui comprend les ci-devant villages Impériaux dépendants de la Préfecture d'Haguenau. On en comptoit jusqu'à 41; mais celui de Hochfeld en aiant été détaché, avec 5 autres, que Louis XIV donna en fief après la paix de Westphalie, il n'en reste plus que 35 dont les

les principaux sont *Batzendorf*, siége d'une Prévôté où ressortissent 9 communautés; *Kittelsheim* situé près de Kochersberg, & aux environs duquel il y a un Etang qui ne gèle jamais, & une source sulphureuse; *Surburg*, situé sur la Soor, & où il y avoit autrefois une Abbaye célèbre, transformée ensuite en Chapitre, qui en 1738 fut transféré à Haguenau; *Suffelnheim*, gros village avec une Paroisse particulière & une Prévôté &c.

VI. La *Subdélégation de Scelestatt* qui renferme

I. *Scelestatt, Selestadium*, ville royale, autrefois Impériale & la troisième en rang parmi celles de la Province, située sur l'Ill, aux confins de la haute Alsace, dans le canton le plus étroit de la Province, à 4 lieues du Rhin, & vis-à-vis des montagnes des Vosges, dont elle n'est éloignée que d'environ une lieue. On y compte une église paroissiale très belle, 4 couvents, une commanderie de l'ordre de St. Jean réunie depuis 1399 à celle de Strasbourg, une maison ci-devant aux Jésuites, un hotel de ville, une Douane, un Arsenal, de magnifiques Casernes &c. & la Religion Catholique est la seule qu'on y professe. Six grandes routes, dont deux conduisent en Lorraine par les vallées de Lièvre & de Viller, viennent y aboutir, & ne contribuent pas peu à la rendre agréable. Sous l'Empereur Sigismond, les habitans, aidés de ses bienfaits, érigèrent parmi les marais celle qu'on appelle encore aujourd'hui la *nouvelle route*, entrecoupée de 34 ponts, & qui s'étend jusqu'au Rhin, au grand avantage de ceux qui habitent au de-là de ce fleuve, à qui elle épargne les détours qu'ils auroient à faire sans elle pour se rendre dans cette partie de l'Alsace située en deça de l'Ill, en Lorraine, & dans l'intérieur du Royaume. Sous les Francs Scelestatt étoit une Cour royale; elle fut érigée en Cité



sous les Allemands; néanmoins elle porte encore le titre de bourg dans les Chartres latines de l'Empereur Charles IV. Les Suédois l'assiégèrent & la prirent en 1632, sous les ordres du Général Gustave Horn, qui à son départ la remit aux François, à qui elle a été assurée par la paix de Westphalie. Louis XIV en fit abattre les anciens murs en 1673, & la munit, deux ans après, des fortifications qu'on y voit aujourd'hui. Elle est traversée par deux Canaux qui y conduisent une partie des eaux de l'Ill & de la Chér; & c'est dans son enceinte qu'un Potier trouva, au XIII siècle, le secret d'émailler ou d'enduire de verre les pots & autres vases de terre. Scelestatt est seigneur du village & chateau de *Kinsheim*.

2. La *Seigneurie de Viller*, située dans la vallée du même nom, dite aussi la Vallée d'Albert, de 7 lieues de longueur sur 4 de largeur, & qui le dispute en fertilité à tout ce qu'il y a de mieux dans la Province, soit pour les champs & les prairies, soit pour les vignobles, les forets, les sources &c. & c'est d'où proviennent les rivières de Brusck & de Chér. Cette Seigneurie s'étend sur 22 des 30 villages & sur 3 des 4 chateaux ruinés que toute la vallée renferme, & le nombre de ses feux monte à 1700. Elle portoit autrefois le nom d'Ortenberg qui lui venoit d'un Chateau qui s'y trouvoit distant d'une lieue de Scelestatt, & appartenoit aux Comtes d'Ortenberg parents de ceux de Habsbourg, d'où elle passa aux Comtes de Hohenberg, Souabes d'origine. Albert, l'un d'eux, la donna en dot au 13<sup>me</sup> siècle à Anne sa soeur, Epouse de Rudolphe de Habsbourg, dont les descendants l'engagèrent souvent depuis, & la vendirent enfin en 1314 avec  
la

la petite ville de Bergheim, à Henri de Mullenheim, ne s'en réservant que le droit de retrait & le Château de Bilstein qu'ils cédèrent peu après à l'Evêché de Strasbourg, pour le prix de 3000 marcs d'argent. Cette Seigneurie, après divers autres changemens parvint enfin en 1551 aux Barons de Bollwiler, & à leur extinction aux Comtes de Fugger, leurs héritiers par les femmes, qui la possédèrent jusqu'à ce que Louis XIV s'étant rendu maître de l'Alsace la donna en fief masculin à *Zurlauben* Brigadier de ses armées, & l'érigea en Baronie en 1686, puis en Comté 6 ans après. En 1703 il permit que les filles y succédassent; & par voie de mariage ce district a passé aux Marquis de Meuse de la Maison de Choiseul, qui en 1712 en obtinrent du Roi la dévolution à leur Postérité féminine au défaut d'enfants mâles. Les Comtes de Fugger qui s'étoient opposés à toutes les investitures que le Roi en avoit faites, en vertu des droits qu'ils y conservoient, s'accommodèrent enfin en 1720 pour une somme d'environ 70000 florins.

Les 3 Châteaux ruinés qui se trouvent dans ce Comté sont ceux d'*Ortenberg*, de *Ramstein*, & de *Bilstein*; & parmi les 22 villages qui le composent, & qui sont divisés en 7 paroisses toutes catholiques, on remarque *Viller*, *Vilerium*, son chef-lieu autrefois entouré de murailles & d'un fossé; *Albé* ou *Erlenbach*, le plus étendu de tous; *Scherweiler* & *Dieffenthal* situés hors de la vallée, dans une vaste plaine célèbre par la bataille qui

s'y donna pendant la guerre des païsans, qui y furent défaits en 1525.

3. Le *Baillage de Marckolsheim*, appartenant à l'Evêque de Strasbourg, & situé dans le voisinage de Rhin. Il faisoit autrefois partie du Baillage de Benfeld qui portoit alors le nom de Bernstein, & dont il fut séparé dans le courant du XVI siècle. Il renferme 7 villages, dont 3 dans la basse-Alsace, & 4 dans la haute; & la petite ville de *Marckolsheim* son chef-lieu, située dans son centre, & fermée de murailles déjà depuis le tems de Louis de Bavière. L'Evêque de Strasbourg l'acquit en 1294 du Comte Rudolphe de Habsbourg.

Cette Subdélégation renferme en outre plusieurs villages seigneuriaux considérables, entr'autres celui de *Baldenheim* dépendant de la Maison de Wurtemberg, & possédé aujourd'hui, à titre de fief, par la branche féminine des Comtes de Coligny-Sandersleben.

### *La Haute Alsace* comprend

VII. La *Subdélégation de Colmar* qui s'étend sur

I. *Colmar*, *Columbaria*, *Colmaria*, ville capitale de la haute Alsace, & la première en rang après Strasbourg, tant par son étendue que par ce qu'elle sert de siège au Conseil souverain de la Province. Quelques auteurs ont prétendu qu'Ensisheim lui disputoit le pas; mais c'est mal à propos, & sans autre fondement, sinon qu'Ensisheim étoit chef-lieu de la haute Alsace Autrichienne, & siège du Conseil, pendant que Colmar étoit encore ville Impériale, & par



conséquent indépendante d'aucune souveraineté particulière. Elle est située dans une des contrées les plus saines, les plus fertiles & les plus agréables de toute l'Alsace, & arrosée par les rivières de Fecht, & de Lauch, qui après avoir servi à mouvoir plusieurs moulins & à nettoier les rues par les canaux qui les traversent, vont mêler leurs eaux à celles de la Tour, sur laquelle on a construit un grand & beau Pont de pierre, du côté de Horbourg, & qui une lieue plus bas, va se jeter dans l'Ill qui de-là devient navigable & facilite considérablement le commerce qui se fait surtout entre cette ville & celle de Strasbourg. Sous les Rois françois Colmar étoit un village ou ferme royale (*Curtis* ou *Villa Regia*). Elle fut érigée en ville sous les Allemands environ l'an 1220, & devint ensuite ville Impériale & la seconde en rang parmi celles de la Préfecture d'Haguenau. Elle fut munie de fortifications au milieu du 17<sup>me</sup> siècle; mais Louis XIV s'en étant emparé, les fit raser en 1673, & aujourd'hui il n'y a plus qu'une assez bonne muraille flanquée de tours. Elle renferme 1877 feux, & passé 15000 habitans, dont 6000 au moins de la Confession d'Augsbourg & dirigés par un Consistoire particulier. Elle dépend pour le reste du Diocèse de Basle, & l'on y compte une église collégiale & paroissiale sous l'invocation de St. Martin & appartenante aux Catholiques; une église paroissiale pour les Luthériens; l'ancien Prieuré de St. Pierre possédé ci-devant par les Jésuites, & converti en un Collège royal pour l'instruction de la jeunesse catholique de la haute Alsace, & dont les revenus ont été augmentés depuis peu de ceux du Collège d'Ensheim; un Gymnase pour la Jeunesse Luthérienne; une commanderie de l'ordre de Malthe réunie à celle de Soulz; 3 couvents d'hommes, dont un de Dominicains, dans lequel les *Annales de Colmar* ont été écrites; un d'Augustins, & un de Capucins; deux maisons de religieuses de l'ordre de St. Dominique, l'un fort riche & situé jadis hors de l'en-

ceinte de la ville, un hospital militaire, un hospital bourgeois bati à la moderne, commun aux deux religions, & servant en même tems de Maison d'Orphelins; un Salle d'Anatomie; un Palais où l'on rend la justice; un hotel de ville; une Douane; un magnifique Arsenal qui sert aujourd'hui de Magazin &c. C'est le siège du Conseil souverain d'Alsace, d'un Commandant & d'un Major, d'une Recette, d'une Lieutenance de maréchaussée &c. Les Officiers municipaux y sont mixtes, & le magistrat est composé de 6 *Stättmeistres*, un Syndic & 20 Conseillers aiant à leur tête un Préteur royal en même tems Subdélégué de l'Intendant. Les Suédois se rendirent maitres de Colmar en 1632 & la gardèrent pendant deux ans. Louis XIV s'en empara en 1673, & la possession lui en fut assuré par le traité de Ryswick. Elle a conservé son droit municipal, & jouit de plusieurs privilèges. Son plus grand commerce consiste en bleds & autres grains, & en vins que ses environs produisent excellents, & dont l'exportation forme un objet considérable. On trouve hors de ses murs, du côté de Turingheim, un moulin royal des poudres, plusieurs usines & fabriques le long du Canal de la Fecht; une Pepinière royale du côté d'Horbourg &c. Les revenus de cette ville montent au de-là de 100000 livres & ses biens patrimoniaux sont :

1) *Sainte-Croix, Sancta crux, Stæ. crucis oppidum*, petite ville qu'elle acheta en 1536, pour le prix de 26000 florins. On y voit un assez beau Chateau, & elle doit son origine & son nom à un Couvent que Hugues Comte d'Egesheim & de Dachsbourg, Père du Pape Leon IX, fonda au XI. siècle, & qui fut appelé Ste. Croix d'un morceau de la vraie croix dont ce souverain Pontife le dota, dit-on, & qu'on conserve encore aujourd'hui dans l'Eglise paroissiale où il se fait chaque année des pèlerinages.

2) La *Seigneurie de Landsbourg*, qui tire son nom d'un ancien Chateau appelé aussi *Hohen-Landsbourg*

*bourg* ou *Landsberg*, situé sur une haute montagne, & dont il ne reste plus que les ruines. Louis XIV l'acquit en 1714, pour la somme de 60000 livres, & la donna à la ville de Colmar, en échange du Prieuré de St. Pierre, qu'il avoit conféré au Haut-Chapitre de Strasbourg. Cette seigneurie embrasse

a) Une partie de *Wintzenheim*, bourg ou petite ville entourée de murailles & située au pié de la montagne où se trouve le Château chef-lieu, à l'entrée de la vallée de St. Grégoire. Le reste, qui en fait la meilleure partie, dépend de la Dynastie de Keifersberg.

b) Le tiers de la ville de *Turingheim*.

c) Une partie du village de *Nieder-Morschweiler*, situé au milieu des vignobles, de l'autre coté de la montagne, au pié de laquelle est Turingheim.

d) Le village d'*Ingersheim*, qui par son étendue peut passer pour un Bourg.

e) Le village de *Katzenthal*, connu par ses bons vins, & où il y avoit ci-devant un Couvent de femmes, & tout près un Château nommé *Winecke*.

f) La petite ville d'*Ammerschweyer*, en langue romance *Mariville*, pour un tiers seulement, les 2 autres appartenants aux Dynastes de Ribeaupierre & de Keifersberg. C'étoit anciennement une ferme royale, & elle devint ville au XIV siècle par la réunion des villages d'*Ammerschweyer*, *Meyweyer* & *Katzenweiler*.

g) La petite ville de *Kiensheim*, *Cunonis-villa*, située dans une vallée des Vôges fertile en vins, entre Ammerschweyer & Keifersberg. On y voit deux Eglises, l'une paroissiale, qui renferme les tombeaux des *Schwendi* seigneurs de Landsbourg, & sur la partie extérieure des murs de laquelle on voit une danse de Morts assez endommagée, & que la tradition fait passer pour un ouvrage de Holbein.

h) *Sigolsheim*, grand & beau village.



i) *Lagelnheim*, village situé de l'autre côté de l'Ill, & près duquel il se donna un grand combat en 1578, entre *Cunon* de Horbourg, & *Egelolfe* de Ur-selingen.

2. *Munster* dit dans la vallée de *St. Grégoire*, *Monasterium Gregorianæ vallis*, ville autrefois Impériale, qui doit son origine & son nom à la fameuse Abbaye de l'ordre de *St. Benoit* & de la Congrégation de *St. Vannes* qui s'y trouve, fondée au septième siècle par les Rois Mérovingiens, & dont l'Abbé étoit ci-devant membre des Etats du *St. Empire*. On voit dans l'Eglise qui en fait partie, une ancienne Couronne qu'on fait passer pour un présent du Roi *Dagobert II.* Cette ville renferme en outre une Eglise paroissiale commune aux Catholiques & aux Luthériens, 1 hôpital, 1 hotel-de-ville & environ 176 feux. Le Magistrat y est mixte, avec un Prévot royal à la tête, & l'Abbé a le droit d'y avoir deux Assesseurs. Elle étoit fermée de murailles depuis le 13<sup>me</sup> siècle; mais *Louis XIV* les fit abattre, & c'est aujourd'hui une ville ouverte. En 1354, elle essuïa un incendie qui la réduisit totalement en cendres, & dix ans après, il en survint un autre qui en consuma la moitié.

La belle *Vallée de St. Grégoire* où elle est située, & qui tire sa dénomination du Patron de l'Abbaye, est très fertile en gras paturages où l'on entretient quantité de bestiaux, surtout des bêtes à cornes. On y cultive d'ailleurs des vignes, du chanvre, des grains, des fruits, du lin &c. Les forêts y nourrissent toutes du gibier & même des Ours, & elle est arrosée de rivières & d'étangs peuplés d'une multitude de poissons de toute espèce, notamment des Truites qui y sont excellentes & fort renommées. Elle est divisée en *grande & petite Vallée*, par les montagnes qui se trouvent tout près de la ville, & l'on y compte passé 8000 habitans, la plupart Luthériens. Leur principal commerce consiste en beurre, & en fromages dont on fait beaucoup de

de cas, en eau de cerises qu'ils distillent avec succès, en planches & en racines de *Gentiane*, dont le produit commence à devenir considérable. La *Grande Vallée* renferme 6 villages plus ou moins étendus, qui sont: *Sondernah*, *Mézeral*, *Mülbach*, *Pendenbach*, *Breitenbach* & *Diefenbach*: La petite comprend ceux de *Sulzenheim* ou *Sulzern* qui est le principal, *Stoswihr*, *Kirchbühl*, *Ampfersbach*, *Lutenbach*, *Froeschweiler* près duquel il y a une Papeterie excellente, *Fronzell*, *Nagelstall* où l'on voit une Usine en fer & en cuivre ci-devant très en vogue, & qu'on a abandonnée depuis quelques années, *Hohrod*, *Eschbach* &c. Il y a d'ailleurs quantité de Métairies dispersées sur les montagnes, & tous ces endroits font partie de la Bourgeoisie de la ville de Munster, en partageant tous les droits & les privilèges; & la formule reçue dans les Actes publics est *la ville & vallée de Munster* &c.

La petite ville de *Soultzbach*, appartenante à la famille de Schauenbourg à titre de fief mouvant de la Lorraine, est aussi située dans cette vallée. Il y a une source d'eau minérale assez fréquentée.

3. *Keisersberg*, *Keisersberga*, ville bâtie sous l'Empereur Frederic II. & située à un quart de lieue de celles d'Ammersweyer & de Kinsheim, sur la rivière de *Weiss*, au pié d'une montagne assez élevée, sur laquelle on voit les ruines d'un Château, & d'où l'oeil peut atteindre jusqu'au Rhin. C'étoit une ville libre & imperiale dès son origine, & elle a encore aujourd'hui son Magistrat municipal. Tous les habitants en sont catholiques, & l'on y compte 1 Eglise paroissiale, 1 Commanderie de l'ordre Teutonique unie le plus souvent à celle de Rouffac, 1 Couvent de Franciscains, & 1 hotel-de-ville sur le devant duquel se voient encore les Armes de l'Empereur & des figures qui représentent des Electeurs. Il croit de très bons vins dans ses environs, & il y a un passage pour la Lorraine qui étoit autrefois fort fréquenté.

4. *Turingheim* ou *Turckheim*, ville médiocre située sur la Fecht, à l'entrée de la Vallée de St. Grégoire, & célèbre par la victoire que le Maréchal de Turenne y remporta en 1675, sur les Impériaux commandés par le grand Electeur de Brandebourg. C'étoit autrefois la dernière ville Impériale de la Province; & l'on y compte aujourd'hui 1 Eglise paroissiale, 1 hotel de ville, & 1 Magistrat municipal. Tous les habitans en sont Catholiques, & la plûpart vivent de la culture des vignes qui dans les environs produisent des vins rouges & blancs d'une qualité supérieure. Elle étoit ci-devant fermée d'une double muraille que Louis XIV fit démolir en 1681, & l'on trouve de la chaux & du platre dans son territoire. Elle est co-seigneur du village de *Zimmerbach*; mais elle est obligée de fournir annuellement 40 mesures de vin à l'Abbé de Munster; & la ville de Colmar exerce aussi des droits sur elle, comme nous l'avons observé.

Les trois villes de *Munster*, de *Keisersberg* & de *Turingheim* sont partie de l'ancienne Dynastie de *Kaisersberg* dépendante elle-même autrefois de la Préfecture d'Haguenau. Le Dynaste demouroit au Château de *Keisersberg*, & veilloit également à la fureté des Bourgeois impériaux d'*Ammerschweyer*, de *Nieder-Morschweyer* & de *Wintzenheim*, dont il tiroit la meilleure partie de ses revenus. Ils étoient considérables alors; mais ils montent à peine aujourd'hui à 4000 livres. En 1697. Louis XIV convertit cette Dynastie en Emphitheose, & depuis 1739 elle est possédée par la famille des Barons d'Andlau.

5. *Neuf-Brisac*, *Novum Brisacum*, forteresse importante & régulière, située à peu de distance du Rhin, sur le territoire du Comte d'Horbourg, & que Louis XIV fit construire en 1699, sous la direction de Mr. de Vauban, pour la défense de l'Alsace & du Rhin. Les rues en sont nivellées, les maisons d'une Architecture égale; & l'on y compte au de-là de 300 feux, 1 Eglise paroissiale, 1 petit Couvent de Capucins, & 1 place d'Armes ménagée au centre de la ville, & qui forme un quarré immense planté d'arbres tout à l'en-



à l'entour, & orné d'une belle fontaine au milieu. Il y a un Gouverneur, un Etat major, & une Prévôté royale. Les Magistrats & les habitans en sont tous Catholiques; mais il est libre aux Protestants de s'y établir, & d'y jouir d'une pleine liberté de conscience.

A mille pas de la ville, vis-à-vis le Vieux-Brisac est le *Fort-Mortier* muni de son Commandant particulier.

Dans une Isle que le Rhin forme aux environs, il y avoit au 17<sup>me</sup> siècle une ville dite de *St. Louis* ou *Ville de paille*, qui a été détruite en vertu du traité de Ryswick, & dont il ne reste plus que quelques chaumières. Le conseil souverain d'Alsace y résidoit avant d'être transféré à Colmar, & il y a tout près un passage du Rhin.

A très peu de distance de-là est *Biesheim*, gros village que la ville de Vieux-Brisac a vendu depuis peu au Comte de Waldner qui en est seigneur actuel.

6, La *Seigneurie de Ribeaupierre* qui avoit jadis ses seigneurs particuliers, descendants d'un certain *Egelolfe*, le premier qu'on connoisse & qui vivoit vers l'an 1178. L'un des plus illustres fut *Eberhard* que les Empereurs Matthias & Ferdinand II, chargèrent de plusieurs Ambassades importantes, & qui mourut en 1637, laissant 2 fils qui furent les derniers de la famille. *George Frédéric* l'ainé d'entr'eux vécut jusqu'en 1651, & ne laissa qu'une fille nommée *Anne Elisabeth* épouse de Chrétien Louis Comte de Waldeck. *Jean Jacques* son frère cadet, à qui la succession passa en entier, & le seul qui ait porté le titre de *Comte*, ne mourut qu'en 1673, mais sans enfant mâle, & sans autre héritier que 2 filles, l'une appellé *Amé Dorothée*, morte dans le célibat,

libat; l'autre *Catherine Agathe* mariée à Chrétien Comte Palatin de Birkenfeld. Sa mort fit naître nombre de disputes, au sujet de la succession, entre ses filles & celle de son frère; mais Louis XIV, qui dès l'année 1668 avoit conféré les fiefs autrefois relevant de l'Empire & de l'Autriche au susdit Comte de Birkenfeld, pour en prendre possession à la mort de son beau père, termina tout, en lui adjugeant le reste de la succession tant en fiefs qu'en Allodiaux, à l'exclusion des Comtes de Waldeck. C'est de-là que cette seigneurie appartient encore aujourd'hui toute entière aux Comtes Palatins de Deux-Ponts. La Religion y est mixte; mais les Catholiques forment le plus grand nombre. Elle renferme

1) Le *Baillage de Ribeauviller* composé

a) Des trois Châteaux ruinés de *Ribeaupierre*, *alta Rapolti petra*, de *Stein* ou *Girsberg*, & de *St. Viric* ou *grand-Ribeaupierre* nommé aussi *bas château*. Le premier, situé au sommet de la montagne, a toujours eu la supériorité sur les deux autres bâtis à une certaine distance plus bas & vis-à-vis l'un de l'autre. Ils forment, pris ensemble, un triangle dont l'aspect de loin est tout à fait agréable, & ils tiennent un rang distingué parmi le monuments de l'Alsace.

b) De *Ribeauviller*, *Rappolsweiler*, *Rappolti villa*, ville, chef-lieu de toute la seigneurie, située au bas de la montagne où se trouvent les 3 châteaux précédents, & divisée en *haute* & *basse*; la première plus moderne que la seconde qui porte proprement le nom de Ribeauviller. C'est le siège d'une Chancellerie & Chambre des Finances pour la maison Palatine de Deux-Ponts, & tous les Officiers Municipaux

paux y sont mixtes de même que la Bourgeoisie. On y trouve 1 Eglise paroissiale appartenante aux Catholiques; 1 Couvent d'Augustins dont dépend l'Hermitage de *Tusenbach* construit à une demi-lieue de la ville, sous l'invocation de la Ste. Vierge & connu par les fréquents pèlerinages; 1 château, accompagné de très jolis jardins, & dans la Chapelle duquel les Officiers du Prince & les autres habitans Luthériens célèbrent leur culte &c. Cette ville n'étoit qu'un village avant le 13<sup>me</sup> siècle. C'est où les Musiciens de la haute Alsace tiennent leur Assemblée; au jour appelle *Pfeiferstag*.

c) De *Thannen-Kirch*, village situé à une lieue seulement de Ribeauviller, sur une montagne couverte de sapins, d'où il a tiré son nom.

### 2) Le Baillage de Guemar où l'on trouve

a) *Guemar*, *Gemaria*, petite ville son chef-lieu, située sur la grande route de Scelestatt à Colmar, avec un château ruiné appelé *Molckenbourg*, & fondé au 13<sup>me</sup> siècle par Rudolphe de Habsbourg. Les Habitans, à la réserve de quelques familles protestantes, y sont tous Catholiques; & le village auquel elle doit son origine existoit déjà dès le 8<sup>me</sup> siècle.

b) Les villages de *Illheusfern*, dont les habitans jouissent du droit de Bourgeoisie à Guemar; de *Heidolsheim*, *Mufig*, *Breitenheim*, *Onenheim* & *Jebshheim*.

Entre Guemar, Scelestatt, Onenheim, Elsenheim, Musig, Bergheim & Colmar, est une vaste plaine ou *Paquis* qu'on appelle *March* ou *Marche commune*, *gemeine Marck*. Les villes & villages de *Ribeauviller*, *Guemar*, *Bergheim*, *St. Hippolite*, *Onenheim*, *Elsenheim* & *Orschweiler* ont droit d'y faire paître leurs troupeaux; mais la Jurisdiction en appartient à la seigneurie de Ribeaupierre exclusivement.

3) Le Baillage de *Bergheim*, situé au pié des *Vôges*, & qui comprend

a) *Berg-*



a) *Bergheim* ou *Ober-Bergheim*, petite ville son chef-lieu, située entre Ribeaupviller & St. Hippolite, & qui depuis le 7<sup>me</sup> siècle, qu'elle a été érigée en ville, de petite ferme qu'elle étoit, a très souvent changé de maître. C'étoit autrefois un lieu de refuge, auquel les Alsaciens & les Etrangers accouroient à l'envi; & la tradition porte que les assassins mêmes y étoient en sûreté pendant l'espace de 100 ans & un jour. C'est dans ses environs que commence le fossé, appelé *Laudgraben*, qui sépare la haute Alsace de la basse, & s'étend depuis les Vôges jusqu'à l'Ill, & de l'Ill jusqu'au Rhin. Il est descendu par le ruisseau d'Eckenbach qui coule 200 pas plus bas.

b) Les villages de *Raviller* ou *Rorschweger* & *Rodern*, dont les habitans jouissent du droit de Bourgeoisie à Berkheim.

4) Le *Baillage de Zellenberg*, qui renferme la petite ville de ce nom, son chef-lieu, avec un chateau ruiné; & les villages de *Bennweyer*, *Hausen* & *Weiler*.

5) Le *Baillage de Heiterheim*, composé des villages de *Rustenhardt*, *Balgau*, *Weckolsheim* & *Heiterheim* ou *Heidern* son chef-lieu connu déjà depuis le 8<sup>me</sup> siècle, & où il y a un chateau seigneurial.

6) Le *Baillage de Wihr* située dans la vallée de St. Grégoire dont il occupe une des plus belles & des plus fertiles portions. Il a près de 2 lieues d'étendue, & il renferme outre les chateaux ruinés de *Girsbourg* ou *Girsberg*, *Plixbourg*, & *Wasserbourg*, les villages de *Walbach*, *Zimmerbach*, *Ginspach*, *Grispach* & la petite ville de *Wihr*, *Wiler* ou *Weyer* son chef-lieu avec un Chateau bâti sur une montagne plantée

tée de vignes, & une Chapelle où il se fait des pèlerinages.

7) Le *Baillage d'Orbey* qui s'étend sur la vallée du même nom, située entre celles de St. Grégoire & de Lièvre, & qui contient

a) *Hohenack*, château ruiné, autrefois très fort, situé sur le sommet d'une montagne, & qui donnoit son nom à une seigneurie particulière.

b) Les restes du château de *Judenburg* anciennement appelé *Gutenbourg*.

c) Cinq villages paroissiaux savoir *Orbey*, en allem. *Urbis*, chef-lieu, dont le district s'étend sur près de la moitié de la vallée, & renferme les Laes noir & blanc ainsi nommés de la couleur sous laquelle ils paroissent aux yeux de qui les regarde; *Freland*, en allem. *Urbach*; *La Poutroye* en allem. *Schnierlach*, *Bonhomme*, en allem. *Diedolshausen*, & la *Baroche* en allem. *Zell*.

d) Sept autres petits villages ou hameaux distribués dans les cinq paroisses précédentes, & qui sont: *Force* en allem. *Starckenbach*, *Longtrait* en allem. *Langenwasen*, *Hachimette* en allem. *Eschelmur*, ci-devant *Eschelmury*; *Hautes-hutes* en allem. *Ober-Hütten*, *Thannet* en allem. *Thannach*; & *Ribaugoutte* en allem. *Klein-Rappoltstein*. Tous les habitans de la vallée sont Catholiques, parlent un Patois-roman, & vivent du produit de leurs troupeaux.

e) La riche *Abbaye de Pairis*, *Parisiensis Monasterium*, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1138 par *Ulric* Comte d'Égisheim, & dont l'Abbé est Conseiller-Chevalier d'honneur d'église au Conseil souverain d'Alsace.

8) Le *Baillage de Ste. Marie*, situé dans le Val-de-Lièvre ou *Leberthal*, ainsi nommé de la rivière de *Lèbre* qui le traverse & va se jeter dans l'Ill. Sa dénomination latine *Leporea* ou

*Leporacensis Vallis* est peu justé & a été forgée du françois. La plus grande partie de cette Vallée dépend du Duché de Lorraine; & ce que ce Baillage en comprend, renferme

a) Une partie de *Ste. Marie-aux-Mines, Markirch, Fanum Stæ. Mariæ, S. Maria in fodinis*, gros bourg que la rivière de Lièvre, qu'on y appelle *Landbach*, divise en 2 parties; l'une toute Catholique, où l'on parle la langue romance, & qui appartient à la Lorraine: l'autre qui dépend de ce Baillage, & où l'on parle Allemand. Les Catholiques & les Luthériens y jouissent de l'exercice public de leur Religion, de même que les Réformés dont le service s'y fait dans les deux langues. Il y a aussi des Anabaptistes, & l'on y fabrique des Draps, & des Etoffes de coton. Nous avons parlé dans l'introduction à cette Province des mines d'argent qui se trouvent dans ses environs.

b) *Fetru* ou *Fertru, Fordelbach*, village habité en grande partie par des mineurs.

c) *Eschery, Eckerich*, village beaucoup plus ancien que le Chateau du même nom, situé sur terre de Lorraine, & dont il est éloigné de quelques lieues. Les Réformés y ont une petite Eglise.

d) Les villages de *St. Blaise; Surlattes* ou sur *l'Atre*, en allemand *Zyllhardt*; *Liversel* en allemand *Oberdorff*, & *Petit-Lièvre, Klein-Leberau*, dont les environs sont riches en mineraux.

7. Le Comté d'*Horbourg* & les Seigneuries de *Riquewir* & d'*Ostheim*, appartenants au Duc de Wurtemberg.

1) Le Comté d'*Horbourg*, situé entre le Rhin & l'Ill, prend son nom d'un Chateau qu'on appelloit autrefois *Harbourg* & depuis  
Hor-



*Horbourg*, situé à une petite demi-lieue de Colmar, & que les François démolirent en 1675. Il avoit jadis ses seigneurs particuliers, dont le premier nommé *Conrad* paroît sous le titre de *Comte* dès l'année 1125. Leur famille s'éteignit environ l'an 1374, en la personne de Jean II, surnommé *le Tardif*, parce qu'il nâquit après la vente que *Burchard II*, son père, & *Gauthier IV*, son oncle, firent de toutes leurs terres, tant de ce District que de la seigneurie de Riquewir. Ce fut *Ulric* Comte de Wurtemberg qui les acheta en 1324, & ses successeurs les ont possédées jusqu'à ce jour. La plûpart des habitans en sont Luthériens, & le Comté seul, outre plusieurs fiefs considérables qui en dépendent, renferme onze villages qui sont: *Sundhofen*, le plus grand de tous; *Anfoldsheim* ou *Andolsheim*; *Appenwoeyer*; *Wolfgangshheim*; *Algolsheim*; *Volgelsheim*; *Dürren-Entzen*, ainsi nommé de la sécheresse du sol où il se trouve; *Muntzenheim* ou *Munchsheim*; *Fortsweyer*; *Bischweyer*; & *Horbourg* son chef-lieu situé sur l'Ill, joignant le Château du même nom, & qui a succédé à la fameuse ville & colonie Romaine connue sous le nom d'*Argentuarina* où l'on gardoit le trésor de la Province, & près de laquelle l'Empereur *Gratien* remporta en 378 une victoire complète sur les Allemands qui y perdirent *Priarius* leur Roi & plus de 30000 hommes. Les *Vandales* la détruisirent sous le règne de Valentinien III, & l'on prétend que la ville de Colmar a été bâtie de ses ruines. On a trouvé plusieurs anti-

quités dans les environs de la place qu'elle occupoit.

2) La *Seigneurie de Riquewir* est située entre l'Ill & les Vôges, & unie, depuis plusieurs siècles au Comté d'Horbourg. Elle renferme

a) *Riquewir, Richewir, Riqueville, Reichenweyer, Richewiler, Ricovilla, Richovilla*, petite ville dont elle tire son nom, avec un Chateau ruiné, située au pié des montagnes, à 3 lieues environ de Colmar, dans une contrée couverte de vignes & qui produit un des meilleurs vins de toute la Province. On y trouve 1 Eglise paroissiale commune aux Catholiques & aux Luthériens; un Chateau seigneurial; un ancien hotel de ville; & c'est le siège d'une Surintendance, d'un Consistoire Luthérien, d'une justice baillivale, d'une maitrise des forets &c. le tout pour le Comté comme pour la seigneurie. On trouve aussi des carrières de plâtre dans ses environs.

b) Le village de *Hunnawir, Hunneweyer*, où il y avoit jadis un Chateau; celui de *Beblenheim*, & celui de *Mittelwir* ou *Mittelweyer*; tous trois fort considérables.

3) La *Seigneurie d'Ostheim* confine d'un côté à la seigneurie de Riquewir dont elle faisoit autrefois partie, & de l'autre au territoire de Colmar. Elle donna lieu, en 1733, à un procès qui fut enfin décidé en 1759, en faveur de la Maison régnante de Wurtemberg, à qui la possession en a été assurée. Elle comprend 1) le village d'*Ostheim* son chef-lieu situé sur le grand chemin de Colmar à Scélestatt; 2) celui d'*Aubure*, en allemand *Altweyer*, situé dans les montagnes entre Ribeauviller & Ste. Marie, & où l'on parle *Roman*; & 3) le Chateau de *Bilstein*  
que

que les Autrichiens ruinèrent en 1636, & qu'il ne faut pas confondre avec celui du même nom qui se trouve dans la Vallée de Viller. Au pié de la montagne sur laquelle il est situé, est un village nouvellement fondé & qu'on appelle pour cela *Neudörflein*.

Quelques auteurs prétendent que la plaine située du coté d'Ostheim & connue sous le nom de *Rothleuble* est le fameux *champ du mensonge* ou *Lügenfeld*, dans lequel l'Empereur Louis le Débonnaire, abandonné des siens, fut fait prisonnier par ses fils Lothaire, Pepin & Louis. Mais il est plus probable que cela se passa dans la plaine dite *Ochsfeld*, dont nous parlerons ci-après.

Toutes ces Terres appartenantes au Duc de Wurtemberg sont aujourd'hui purement allodiales; mais il ne peut néanmoins les aliéner, sans le consentement unanime de toute sa maison. Elles sont unies depuis longtems à la Principauté de Montbéliard, de façon que dans les titres des Ducs elles sont comprises sous celui de *Prince de Montbéliard*; & elles ont souvent fait, avec ce Pais, le partage des Princes cadets de Wurtemberg.

8. Le *Haut-Mundat de Rouffac*, *Mundatum rubracense superius* ou *Emunitas rubeacensis superior*, qui forme, autant qu'on peut le présumer, la plus ancienne & la première possession de l'Evêché de Strasbourg. C'est un district d'environ 5 lieues d'étendue, situé entre la rivière de Thur & le Territoire de Colmar, & agréa-



blement varié de bois, de vignobles, de prairies & de terres labourables. Il est appelé *Mundatum*, ou *Emunitas*, parce qu'il étoit exempt de la juridiction des anciens Landgraves; & *Mundatum superius*, pour le distinguer du *Mundat* de Wissenbourg qu'on nomme *Mundatum inferius*. L'Evêque y constitue des Juges dont on appelle à la Régence de Saverne, & de -là au Conseil souverain de Colmar. La Religion Catholique y est exclusivement établie, ainsi que dans toute la partie de ce Gouvernement que nous avons encore à décrire, & on le divise en 3 Prévôtés qui sont

1) La *Prévôté de Rouffac*, où l'on remarque

a) *Rouffac, Rubiacum*, ville son chef-lieu & celui de tout le *Mundat*, au milieu duquel elle est située, sur le ruisseau de Rothbach, avec 1 Eglise paroissiale; 1 Couvent de Franciscains; 1 Commanderie de l'ordre Teutonique, qui y a été transférée d'un village voisin nommé *Sundheim* & détruit aujourd'hui; 1 Chateau dit de *Rouffac* ou d'*Isenbourg* bâti sur une colline plantée de vignes, & qui a servi de résidence à quelques Rois Mérovingiens &c. Cette ville est co-seigneur du village de *Westhalten*, & sa municipalité ne remonte probablement que jusqu'au 13<sup>me</sup> siècle.

b) *Pfaffenheim*, village le plus considérable de tout ce District, & où l'on voit jadis 3 Chateaux forts nommés: *Presteneck*, *Hertensfels* & *Meyenheim*.

c) *Geberswiller*, village situé au pié du *Schauenberg*, montagne au haut de laquelle il y a un Couvent de

de Franciscains, fameux par les pèlerinages qu'on y fait.

d) *Sultzmatt*, gros village 'connu par ses eaux minérales & ses bains. On y voit le Chateau de *Wagenbourg* appartenant aux Nobles de Landeberg; celui de *Wasserstelzen* possédé par la famille de *Festett* qui tire son nom du Chateau de *Festett* situé sur une petite élévation à quelque distance de-là; & les ruines de celui de *Zillhausen*.

e) Les villages de *Westhalten*, *Orschweiler* & *Gundolsheim*.

## 2) La Prévôté de Sultz qui renferme

a) *Sultz* ou *Ober-Sultz*, *Sulza*, ville médiocre avec 1 Couvent de Capucins, & une Commanderie de l'ordre de St. Jean, dont dépendent celles de Colmar & de Mulhausen.

b) Les petits villages de *Wunnenheim* & de *Rimbachzell* qui sont comptés faire partie de la ville.

c) *Hartmansweiler*, village avec un Chateau que la famille de Waldner tient en fief de l'Evêché de Basle.

## 3) La Prévôté d'Egesheim où l'on trouve

a) *Egesheim*, petite ville fondée au 13<sup>me</sup> siècle, & qui doit son origine au Chateau qu'on voit encore au milieu bâti dès le 8<sup>me</sup> siècle, selon les apparences, & qui a donné son nom à l'ancien Comté d'Egesheim. C'est où le Pape Leon IX a reçu le jour.

b) Le Chateau ruiné d'*Egisheim*, situé à  $\frac{1}{2}$  lieue de la ville au sommet d'une haute montagne, & composé de 3 tours quarrées distantes de quelques pas l'une de l'autre & qui avoient ci-devant leurs noms particuliers. La plus considérable s'appelloit *Tagesbourg*, la seconde *Wahlenbourg*, & la troisième *Weckmund*. On les appelle aujourd'hui *Drey-Egisheim* ou *Hoh-Egisheim*, & ce qui reste de leurs murs a plus de dix pieds d'épaisseur. Quoique ce

Chateau ne soit pas aussi ancien que celui qui est dans la ville, on peut néanmoins le regarder comme un des beaux monumens du moïen âge.

c) *Wettelsheim*, village avec un Chateau nommé *Martinsbourg*, & une Eglise située à quelque distance dans la Campagne & qui est si antique qu'on en fait remonter l'origine jusqu'au paganisme. On l'appelle *Feldkirch*.

d) *Ober-Morschweiler* village.

Outre ces trois Prévôtés, le Haut-Mundat renferme encore quelques siefs considérables; *les uns* appartenants à la famille de Waldner, comme le *Chateau de Freudstein* situé sur le sommet d'une montagne, non loin du village de *Goldbach* & qui fut ruiné dans la guerre des Paysans en 1525, & le *Chateau d'Olweiler*, l'un des plus beaux de la Province depuis 1752, que le Comte Louis Frederic Dagobert de Waldner l'a fait rebatir tout à neuf. *Les autres* possédés par les Barons de Schauenbourg, tels que *Herlisheim* petite ville avec un Chateau, située sur la Lauch à 2 lieues plus haut que Colmar; *Schranckenfels* ou *Schreckenfels*, chateau ruiné, situé sur le sommet d'une montagne du coté de Soultzbach; & le *Chateau de Jungholtz* bâti sur un rocher fort élevé, au bas duquel est un village du même nom presque tout habité par des Juifs qui y ont droit de sépulture.

g. Le *Territoire du Chapitre de Murbach*. Ce Chapitre étoit ci-devant une Abbaye de l'ordre de St. Benoit, fondée en 724, & qui avant la conquête de l'Alsace par la France, étoit immédiatement soumise à l'Empereur & à l'Empire: son Abbé avoit voix & séance à la Diète en qualité de *Prince du St. Empire*, titre qu'il prend encore aujourd'hui. Mais le Roi Louis XV la sécularisa en 1759, en faveur de la noblesse Catholique d'Alsace, & les revenus en ont été divisés en un certain nombre de *Canonicats* ou *Bénéfices* dont les pourvus jouissent sans être obli-



obligés de résider. Ce Territoire est divisé en trois Prévôtés qui sont

1) La *Prévôté de Gebviller* ou *Gebweiler* située dans la Vallée dite *Blumenthal*, *Florival*, *Vallis florida*, à cause de sa beauté, & divisée en 2 parties: l'une *extérieure* qu'on nomme *Vallée de Gebviller*: l'autre *intérieure* joignant le *Froidval*, *Frigida vallis*, du côté de St. Amarin, & appelée *Vallée de Murbach* ou *Vallée du Balon*, *Bölchenthal*, à cause de ce haut sommet des Vosges nommé *Balon*, *Bölchen*, au pié duquel l'Abbaye de Murbach est bâtie. Cette Prévôté renferme

a) *Gebviller*, *Gebvilla*, ville située à l'entrée même du Florival, sur la Lauch, parmi des coteaux fertiles en bons vins, & bâtie environ dès l'an 1271. On y trouve 1 Eglise paroissiale qu'on a commencé à rebâtir depuis peu, & qui une fois achevée, sera un des plus beaux monumens d'Architecture de la Province; 1 Couvent de Dominicains; 1 Monastère de filles du même ordre, & 1 Commanderie de l'ordre de Malthe dépendante de celle de Rouffac.

b) Les villages de *Bühel*; *Lautenbach-Zell* où il y a une Eglise collégiale dont le Chapitre est seigneur des villages de Lautenbach, Schweighausen, Linthal & Hœffen; *Sengern*; *Bergholtz* où il y a un vieux Château bâti de pierre de taille; *Bergholtz-Zell* où l'on voit une Eglise que le Pape Leon IX a consacrée, comme il le paroît par une colonne qui en porte l'inscription.

c) Le Châteaux ruinés de *Hugstein* & de *Hohenrupf*, & ceux de *Angret* & de *Hungerstein*, fiefs relevant de l'Abbaye & possédés par la famille des *Kempfs*, Souabes.

2) La *Prévôté de Watteviller* qui comprend

a) La petite ville du même nom son chef-lieu,

située sur une monticule au pié des Vôges, & fort connue par ses eaux minérales qu'on recommande surtout à ceux qui souffrent de l'estomac & de la poitrine. C'est dans ses environs que les Suédois remportèrent une victoire en 1634 sur les Impériaux.

b) *Uffholtz*, bourg qui surpasse en grandeur & en richesse *Watteviller* dont il dépend.

c) Le Chateau ruiné de *Herrenfluch* situé au sommet d'une montagne entre *Uffenholtz* & *Watteviller*; & celui de *Hirtzenstein* appartenant aux Nobles de *Landenberg* à titre de fief relevant de l'Abbaye.

d) *Berweiler* & *Beroltzweiler* ou *Berville*, villages tenus en fiefs par les Nobles de *Waldner*, de même que le Chateau voisin de *Weckenthal*.

3) La *Prevôte de Saint-Amarin*, comprise dans une vallée charmante dont la partie extérieure s'appelle *Vallée de Thann*, de la ville de *Thann* qui en occupe l'entrée; & la partie intérieure, *Vallée de St. Amarin*, de la ville de ce nom batié presque en son milieu. Cette dernière portion, qui est la plus belle, abonde en prairies, en pâturages, en mines de fer & en habitans. Elle est arrosée par la *Thur* qui en sépare ce qui appartient au *Sundgaw* d'avec ce qui dépend de l'Alsace; & on la divise au surplus en haute & basse.

#### La Basse Vallée renferme

a) *St. Amarin* ou *Dammarin*, petite ville qui existoit déjà en l'année 1276, & où il y a deux églises, l'une collégiale, & l'autre paroissiale située hors de son enciente. Le village de *Vogelbach* y est attenant & jouit de tous ses droits & privilèges. Il y avoit tout près un Chateau nommé *Fridburg* ou *Frideberg*, que les Suédois réduisirent en cendres en 1637.

b) *Wäsf-*

b) *Wäfferling*, petit palais bâti dans le courant de ce siècle par un Prince de Löwenstein, administrateur de l'Abbaye de Murbach.

c) Les villages de *Ranspach*, *Mosch*, *Moschbach*, *Werscholtz*, *Geishausen*, *Altenbach*, *Goldbach* où il y avoit ci-devant un Monastère de Chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin, *Neuhausen*, *Weiler* & *Bitschweiler*, tous situés en deça de la Thur; & ceux de *Stouhenson*, *Orbey*, *Molau*, *Hufern*, *Mitzach* & *Malmersbach*, qui se trouvent de l'autre côté de cette rivière & font partie du Sundgaw, de même que le Château de *Stærenberg* tenu en fief par les nobles de Landenberg.

### La Haute Vallée embrasse

a) Les trois grands villages de *Greuth*, *Odern* & *Welleringen*, &

b) Les ruines du Château de *Wilderslein* bâti sur un rocher dont l'aspect horrible lui a fait donner ce nom.

10. Le *Baillage de Bollviller* situé entre Soultz & Ensisheim, & que Louis XV érigea en Marquisat en 1739. C'étoit autrefois une Baronie, qui avoit ses Seigneurs de même nom, dont le dernier, appelé *Rodolph*, mourut en 1616. Marguerite sa fille & son héritière, la transmit au Comte Jean Ernest Fugger son époux; mais Louis XIV l'en dépouilla pour la donner en 1649 à son Maréchal de Camp Renaud de Rosen dont la fille l'apporta en mariage à Conrad de Rosen Maréchal de France, qui en 1680 s'accommoda avec les Comtes de Fugger au moyen d'une somme de 113000 livres pour laquelle ces derniers renoncèrent à toutes leurs prétentions; & le traité



traité fut confirmé par le Roi. Ce Baillage comprend

1) *Bollwiller*, *Bollweiler*, gros village son chef-lieu, avec un Château seigneurial, & qui tient la place d'une petite ville de même nom qu'il y avoit autrefois.

2) Les villages de *Feldkirch*, *Bülversheim*, *Regisheim* ou *Rexen*, *Heimsbrunn* & *Flachsland*, ces deux derniers situés dans le Sundgaw.

II. La Seigneurie d'*Isenheim* ou *Eisenheim* située entre le Mundat de Rouffac, le Marquisat de Bollwiller, & le territoire de Murbach dont elle faisoit autrefois partie. Elle est aujourd'hui composée des villages d'*Isenheim*, *Merxheim* & *Retersheim*, & appartient depuis 1659 à la Maison de Mazarin.

12. *Ensisheim*, par corruption *Ensheim* & *Enzen*. ville médiocre, située au milieu d'une belle plaine sur le Canal dit *Quatelbach* que l'Ill remplit de ses eaux. C'étoit autrefois le chef-lieu de l'Alsace autrichienne & le siège de la régence archiducal établie sur la haute Alsace, le Brisgaw, la forêt noire & les 4 villes forétières; & après sa réunion à la Couronne elle a servi de résidence au Conseil souverain d'Alsace depuis 1659 jusqu'en 1674. On y compte aujourd'hui une maîtrise des eaux & forêts; un baillage que le Roi donna en 1735 à Ferdinand Cointel de Filain, Chevalier de l'ordre de St. Louis, dans la famille duquel il est héréditaire; une église paroissiale, dans laquelle est suspendue une pierre appelée *Donnerstein* de la pesanteur de 280 livres, & qu'on prétend être tombée du ciel; un couvent de Capucins, un de religieuses Franciscaines, & un Collège possédé ci-devant par les Jésuites, & dont les revenus ont été appliqués au Collège royal de Colmar. Cette ville possède le vil-

village de *Rulesheim*, & le tiers de celui d'*Ungersheim*.

A deux lieues d'Ensisheim est situé *Mulhouse*, ville libre avec son territoire & Alliée des Suisses. Nous en renvoions la description au Chapitre de cette République. Les Nobles de Waldner y jouissent du droit de Bourgeoisie, & possèdent en outre plusieurs villages seigneuriaux dans le Sundgaw, entr'autres *Sirentz*, où il y a quelques fabriques.

### 13. La Prévôté de Sernay qui renferme

1) *Sernay* ou *Cernay*, *Sennheim*, petite ville son chef-lieu & dont elle prend son nom, située sur la Thur, & où il se tient chaque année deux foires très fréquentées. Elle est gouvernée par un Prévôt & un magistrat, & elle appartient aujourd'hui à titre de fief à la famille de Klebsattel. Les premières traces qu'on en trouve sont dans un Document de l'année 1271.

2) Le village de *Steinbach* dont le maire est membre du Magistrat de Cernay; & le Prieuré de *Berlingen* qui consiste en une Chapelle & deux habitations.

14. La Seigneurie & Baillage de *Thann* dépendante entièrement du Sungaw où elle est située, à l'exception du Château d'*Engelburg* ci-devant son chef-lieu, qui se trouve sur la lisière de la haute Alsace au de-là de la Thur, vis-à-vis de la ville de *Thann*, & que le François ruinèrent sur la fin du dernier siècle. Cette Seigneurie appartient aujourd'hui à la Maison de Mazarin & se distingue en trois parties principales, savoir

1) La Jurisdiction de la ville qui s'étend sur

a) *Thann*, *Pinetum*, ville médiocre, fondée au 12<sup>me</sup> siècle & située sur la rivière de Thur, dans un  
païs

païs de vignobles, à l'entrée de l'agréable vallée de St. Amarin, & au pié de la montagne sur laquelle sont les ruines du Château d'Engelburg. Elle a beaucoup souffert dans les guerres du 17<sup>me</sup> siècle. On y voit une belle église paroissiale dont la tour est une des plus hautes & des mieux travaillées de la Province; deux Couvens de moines, deux Fauxbourg &c.

Entre cette ville & celle de Sernay est le fameux *Ochsenfeld*, *Campus bovinus*, où les historiens les plus accrédités placent le champ du mensonge connu par la trahison des fils de Louis le Débonnaire. Cette plaine vaste & en partie inculte a servi de Theatre à plusieurs autres expéditions, nommément à la bataille qui se livra en 1638 entre les Suédois & les Impériaux commandés par le Duc de Lorraine, & qui furent défaits.

b) La *Mairie de Hohenrodern*, qui outre le village du même nom, son chef-lieu, renferme ceux de *Leimbach* & *Ramersmatt*.

c) La *Mairie d'Aspach*, composée du haut & bas *Aspach*.

d) La *Mairie d'Alt-Thann* qui ne renferme que le village de ce nom.

2) Les deux *Prévôtés de Burnhaupten* & de *Traubach*. La première se divise en haute & basse Mairie qu'on appelle aussi Jurisdiction; la haute formée du haut & bas *Burnhaupten* & du village de *Giltweiler*; & la basse des villages de *Ammerzweiler* où il y a un Château; *Bernweiler*, *Galsingen*, *Ober- & Nieder-Spechbach*; dans le premier desquels sont deux Châteaux; *Brunighofen* & *Enschingen* ou *Enschufingen* chacun aussi avec un Château.

La *Prévôté de Traubach* embrasse 4 mairies qui sont 1) celle de *Damerkirch* qui outre le bourg de



de ce nom, son chef-lieu, où il se tient, chaque année à la St. George, une foire fort célèbre, renferme *Gommersdorf*, *Wolfersdorf*, *Ratzweiler* & *Oelbach*. 2) La Mairie de *Traubach* formée des villages d'*Ober-Traubach*, *Nieder-Traubach* & *Gevenatt*. 3) La mairie de *Falckweyer* dont les endroits sont *Falkweyer*, *Hecken*, *Sternberg* & *Linden*. 4) La Mairie de *Bretten* ou Mairie *Romance* où l'on trouve *Bretten*, *Burckhardsweiler*, *Bernhardsweiler* & *Welsch-Steinbach* ou *Esteimbe*.

3) Les 4 Mairies de *Balschweiler*, *Sulzbach* *Sops*, *Reiningen* & *Rispach*, ou *Reppe*. La première renferme *Balschweiler*, *Überkimm*, *Butweiler* & *Eglingen*; la seconde *Ober-Sulzbach*, *Nieder-Sulzbach*, *Diefmatt* & *Morzweiler*; & les deux autres les endroits seuls dont elles portent les noms.

15. La *Seigneurie de Landser*, cette partie du *Sundgaw* située entre *Basle*, *Mülhouse* & le *Rhin*, & divisée en *Baillage supérieur* & *inférieur*: le premier est composé de cette seigneurie primitive que les Comtes de *Habsbourg Landgraves* d'*Alsace* s'étoient acquise par toutes sortes de moïens; le second faisant autrefois partie de la terre héréditaire d'*Ensisheim*, dont il fut demembré au 12<sup>me</sup> siècle pour être incorporé à ce district de *Landser* qui fut plusieurs fois engagé par la Maison d'*Autriche*; mais que *Louis XIV* maître de l'*Alsace*, conféra en 1645 à titre de fief à la famille de *Herrvart*, d'où il a passé, par ma-

mariage aux Marquis de *Gouvernet* qui le possèdent encore aujourd'hui.

1) Le *Baillage supérieur* se distingue en 3 Prévôtés qui sont

a) Celle de *Landser*, où l'on remarque les villages de *Randoltzweiler*, *Kœtzingen*, *Geispolzheim* ou *Geispitzen*, *Waltenheim*, *Ober-magstatt* & *Nieder-magstatt*; & *Landser* originairement *Landsehre*, *Decus Regionis*, gros bourg, ville autrefois, & chef-lieu de toute la seigneurie, avec les ruines du Château qui lui a donné son nom, & un couvent de Capucins.

b) Celle de la *Chapelle* ou *Kappellen*, qui s'étend sur les villages de *La Chapelle*, *Ufheim*, *Barthenheim*, *Stetten* & *Helfrantzkirch*.

c) Celle de *Dietweiler* qui n'a que le village de ce nom, de même que

d) Celle de *Schlierbach*, &

e) Celle de *Bladolzheim* ou *Blozheim*, où l'on voit un Château & un Couvent de Capucins.

2) Le *Baillage inférieur* contient 11 villages divisés en 4 Prévôtés, savoir

a) Celle de *Habsheim* qui ne comprend que *Habsheim* son chef-lieu, ville forte autrefois, que les Suisses brûlèrent en 1468, & qui n'est plus aujourd'hui qu'un village, mais un des plus considérables de la Province.

b) Celle de *Rixheim*, qui tire son nom de *Rixheim* gros village son chef-lieu où l'on trouve une Commanderie de l'ordre de Malthe.

c) Celle de *Sarvisheim* qui renferme *Sarvisheim*, *Battenheim* & *Baltersheim*.

d) Celle de *Othmarsheim* qui s'étend sur *Othmarsheim* son chef-lieu, où il y a un Péage qui rapporte plus ou du moins autant que tout le reste de la

la Seigneurie; une Abbaye de filles nobles à laquelle appartient le village de *Neueweg* ou de la *Chaussée*, composé de 29 maisons qui bordent le grand Chemin &c. L'église de cette Abbaye est un monument précieux des anciens Romains & le seul en Alsace qui ait triomphé des injures du tems & des guerres. Il est très solide & parfaitement conservé, & l'on prétend que c'étoit un Temple consacré à Mars. *Bantzenheim*, où il y avoit un chateau nommé *Froschbach* qui fut détruit en 1268; *Rumersheim*; *Blodelsheim* remarquable par la bataille qui s'y donna entre l'Evêque de Strasbourg & le Comte de Ferrette en 1228; *Hirtzfeld*; *Tessenheim*, & la Chapelle de *Thierhurst* ou *Tierhurst* batic au milieu de brossailles, & qu'on croit être les restes de l'ancien village de *Tiernheim*.

Indépendamment de ces deux Baillages, la Seigneurie de Landser renferme encore plusieurs fiefs considérables.

16. Le *Baillage d'Escholzweiler* appartenant à la famille d'Andlau, & composé des villages d'*Escholzweiler*, *Zimmersheim*, *Nüfern*, *Landau*, *Homburg*, *Wittenheim*, *Kingersheim* & *Safenheim*.

VIII. La *Subdélégation de Belfort* située toute entière dans le Sundgaw, & qui renferme

1. La *Seigneurie de Belfort* qui au 14<sup>me</sup> siècle fut réunie au Comté de Ferrette; mais qui depuis 1659 appartient à la Maison de Mazarin. Le terroir n'en est pas absolument fertile; mais on y trouve nombre d'étangs poissonneux, des prairies, des bois & beaucoup de mines de fer. Ses habitans, ainsi que ceux du Comté de Montbéliard auquel elle confine, parlent la langue Romance; & elle est toute entière sous la Juris-



diction d'un Grand-Baillif. Elle se divise en 5 districts qui sont

1) La *Prévoté de Belfort* où l'on remarque

a) *Belfort*, petite ville, capitale de tout le Sundgaw, située sur la petite rivière de Savoureuse, *saporosus annis*, & fortifiée à la manière du Maréchal de Vauban. C'est le siège d'un Gouverneur particulier & d'un Etat-major, d'une Recette, Maréchaussée &c. & l'on y compte 363 feux; une église collégiale, deux hopitaux, une Salle d'Anatomie; un Couvent de Capucins situé hors des murs & plusieurs forges d'où il sort annuellement plus de 200 mille livres de fer d'une excellente qualité & qu'on transporte fort loin. Au dessus de la ville est le Chateau de *Belfort*, ou *Roche de Belfort*, *Belfortum*, qui a donné son nom à toute la Seigneurie, & qui l'a pris lui-même de l'importance de ses fortifications & de l'agrément de sa situation sur le sommet d'un rocher d'où l'on découvre non seulement l'Alsace, mais l'Evêché de Basle, la Suisse, la Bourgogne, le Pais de Montbeliard, & les confins mêmes de la Lorraine. Il y a un Commandant & une garnison d'Invalides, & c'est où l'on enferme aujourd'hui les vagabonds & gens sans aveu qu'on prend dans la contrée. A quelque distance de la ville, sur le hant d'une petite montagne, est une tour de forme quarrée, presque pyramidale, appelée *Tour de la Miotte*, & que les habitants ont grand soin de réparer, sans qu'on sache à quel usage. On y allumoit autrefois des feux à l'approche de l'ennemi. Belfort est le point où six grandes routes aboutissent.

b) La *Mairie de Perouse*, composée du village de ce nom, son chef-lieu, & d'*Offemont*.

c) Celle de *Chatenoy* qui comprend *Chatenoy*, *Vourvenans*, *Bermont*, *Botans*, & 12 habitations des villages de *Nommay*, *Brognard* & *Dampierre-ou-*

*outré-les-Bois*, dépendants de la Principauté de Montbéliard.

d) Celle de *Cravanche*, qui outre le village de ce nom renferme *Baviller*.

e) Celle de *Bethonviller & la Grange*; &

f) Celle de *Buc* ou *But*, à laquelle ressortit une partie du village de *Mandrevillar*.

2) La *Prévôté d'Angeot* partagée en deux Mairies, favoir

a) Celle d'*Angeot*, qui outre ce village renferme, *La Rivière*, *Vautiermont* (*Wattersperg*) & *St. Côme* (*Sanct - Cosman*.)

b) Celle de *Novillar* (*Neuweiler*) formée du village de ce nom & de ceux de *Rechotte*, *Autrage* & *Eschêne* (*Zu - der - Eichen*.)

3) La *Grande - Mairie - de - l'Affise*, (*Effis* en allemand) divisée en 2 petites Mairies, l'une dite *Affise - sur - l'eau* & composée de villages de *Danjustin*, *Andelnans*, *Sevenans*, *Leuppe*, *Moval*, *Trétudans* & *Dorans*; l'autre appelée la *Haute - Affise* & formée des villages de *Chevremont*, *Petite - Croix*, & *Befoncourt* en partie seulement.

4) La *Seigneurie de Rosemont*, la meilleure portion de toute la Seigneurie de Belfort, & qui prend son nom de l'ancien Château de *Rosenberg* ou *Rosensfels* qui s'y trouvoit, situé sur un rocher élevé au pié des Vôges. Elle se divise en deux parties qui forment chacune une Mairie distincte, favoir

a) Le *Haut Rosemont* ou la *Mairie de Chaux*, qui s'étend entre des montagnes & porte pour cela le nom de *Roseval* ou *Rosenthal*. Il comprend 12 vil-

lages parmi lesquels on remarque *Chaux* ou *Tscha*, qui donne son nom à la Mairie, & *Giromagny* le plus grand de tous, & que les mines qui se trouvent dans les environs rendent célèbre.

b) Le *Bas Rojemont*, ou *Mairie d'Argesans*, situé dans la plaine, & qui renferme *Argesans*, *Banvillar* & *Urferey*.

5) La *Seigneurie de Déle* composée de différentes terres ci-devant indépendantes les unes des autres, & réunies au XIV<sup>e</sup> siècle. Son nom lui vient d'un Château dont il est déjà fait mention dans des documents du 13<sup>me</sup> siècle, bâti sur un rocher, & que les François ruinèrent de fond en comble en 1674. Indépendamment de la ville de *Déle*, *Datira*, *Dela*, *Dattenried*, son chef-lieu, bâtie au pié de ce rocher, cette Seigneurie renferme 9 Mairies qui sont

a) Celle de *St. Dixier* qui renferme *St. Dixier-le-haut*, *St. Dixier-le-bas*, *Croix*, *Fesche-l'Eglise*, *Villar-le-Sec*, *Lebetain*, & une partie de *Montbouton* & de *Baucourt*, qui pour le reste dépendent de la Seigneurie de *Blamont-Montbéliard*

b) Celle de *Rechesy*, qui n'a que le village de ce nom: de même que

c) Celle de *Seppois-le-haut*, (*Ober-Sept*) le seul endroit de cette seigneurie où l'on parle allemand. *Seppois-le-bas* appartient à titre de fief aux nobles de *Landenberg*.

d) Celle de *Boncourt* ou *Bubendorf*, où la famille de *Stahl* a un Château.

e) Celle de *Faveroy* ou *Faverach*, qui appartient en partie aux seigneurs de *Florimont*, ainsi que

f) Celle de *Borogne* ou *Bæll*, où il y a un Château.

g) Celle



- g) Celle de *Jonchery*.  
 h) Celle de *Froide-Fontaine*, où il y a un Prieuré; & *Charmois*.  
 i) Celle de *Gronne* formée de *Gronne*, *Recouvrance*, *Boron* & *Vellescot*.

Les *Fiefs* relevant du Chateau de Déléfont

α) La *Seigneurie* & *Prévôté* de *Florimont* (*Blumenberg*) appartenante à la famille des *Barbauds* & composée du Chateau ruiné & de la petite ville du même nom, & des villages de *Courcelle*, *Courtelevant* ou *Hebstorff*, *Le Puis* ou *Sood*, & *Chavenatte*.

β) Le *Seigneurie* de *Montreuil* ou *Montreux* (*Munsterol*) divisée en 2 portions appartenantes aux deux branches de la Famille de *Reinach*. Elle renferme le Chateau de *Montreuil* qui lui a donné son nom, & les villages de *Cunelière*, *Frais*, *Chavanne le petit*, *Chavanne le grand*, *Lutran*, *Romagny*, *Magny*, *Grun*, *Fouffemagne*, *Montreux-le vieux*, *Montreux-le jeune*, *Bretagne* & *Fontaine*.

γ) La *Seigneurie* de *Granvillar* & *Morvillar* possédée par la famille de *Basinière*, & qui avec la petite ville de *Granvillar* son chef-lieu, comprend les villages de *Thiancourt*, *Morvillar* où il y a un beau Chateau, & *Mesirey*.

δ) La *Baronie* de *Montjoie* (*Froberg*), séparée du *Sundgaw* & située sur le *Doub*, entre l'Evêché de *Basle* & les Comtés de *Montbéliard* & de *Bourgogne*. Elle prend son nom du Chateau ruiné de *Montjoie* & s'étend sur les villages de *Vaufrey* résidence du seigneur, *Indevillars*, *Bremoncourt*, *Montancy*, *Le Faux*, *Montorsin*, *Le Bail*, *Fuessse*, *Richebourg*, *Surmont*, *Beurneviller*, *Montnoiron*, *Bois du Plain*, *Vernois* & *Les Chefaux*.

2. Le *Baillage de Masevaux & de Rougemont* appartenant aujourd'hui au Marquis de Rose, & qui renferme

1) La *Seigneurie de Masevaux (Masminster) Dynastia Masoniana*, qui s'étend sur la Vallée du même nom, d'environ 5 lieues d'étendue, & bornée au Levant par la rivière de Hanebach, & au Couchant par la haute montagne de *Grasson (Kratzen)*. Elle tire sa dénomination de *Masminster, Masonis Monasterium*, Abbaye de Chanoinesses de l'ordre de St. Augustin, qui se trouve dans son milieu, fondée au VIII siècle par Mason fils d'Adelbert, Duc d'Alsace, & où l'on ne reçoit que des filles nobles & originaires de cette Province. On trouve dans l'église qui en dépend l'Épitaphe du fils aîné de ce Mason qui y est décoré du titre de Roi. Joignant cette Abbaye est la petite ville de *Masevaux* ou *Moisevaux, Masmunster, Masopolis*, chef-lieu, qui lui doit son origine, & qui obtint les droits municipaux en 1217. On y compte environ 170 feux, & elle est renommée par le commerce qui s'y fait en fer, en bois, & en fil que les habitans préparent supérieurement. Les autres endroits dépendants de cette Seigneurie se divisent en deux Mairies, savoir

a) La *haute Mairie*, composée de ce qu'on nomme *Sebenthal*, de *Seben* village son chef-lieu, indépendamment duquel elle renferme ceux de *Dolleren, Rimbach, Oberbruck*, où l'on fond le fer qui se tire en abondance des mines des environs, *Weckscheid, Kirchberg* où il se fabrique des plaques de fer, *Stecken, Niederbruck, Sicker, Hubach* où il y a une Chapelle célèbre, & *Oberburbach*.

b) La *basse Mairie* formée des villages d'*Auw, Sendheim, Niederburbach & Gebenheim*.

2) La *Seigneurie de Rougemont, Rothenburg & Rothenberg*, ainsi nommée de deux Châteaux ruinés & situés l'un sur le sommet d'une montagne, & l'autre

Pautre au pié, joignant la petite ville de *Rougemont* qui existoit au 14<sup>me</sup> siècle & dont il ne reste plus que quelques vestiges. Cette Seigneurie renferme les villages de *Rougemont* (*Rothenberg*), *Le Val*, *La petite-Fontaine* (*Kleinbrunnen*), *Felon*, *St. Germain* & *Romagny*; auxquels on ajoute la Paroisse de *Pfaffans* (*Pfeffingen*) composée de *Pfaffans* chef-lieu, *La Colonge*, *Bessoncourt* (*Bussingen*), *Menoncourt*, *Eguenigue*, *Roppe* (*Roppach*) où il y a un Château; *Desney* (*Düringen*) & *Vetreigne*.

3. La Seigneurie & Baillage de *Ferrette* qu'on qualifie encore quelquefois de *Comté*; mais qu'il ne faut pas confondre, pour cela, avec l'ancien Comté du même nom, dont elle n'est que le District primitif, & qui comprenoit en outre les grands Baillages ou Seigneuries d'Altkirch & de Thann, de Belfort, de Dôle & de Rougemont, & par conséquent la plus grande partie du Sundgaw. Son nom vient du Château de *Ferrette*, *Ferretæ*, *Phirretæ*, *Pfirt*, bâti sur un rocher entre Basle & Dôle, & dont la plus grande partie est en ruines aujourd'hui. Il en est fait mention dès l'année 1144, & ce qui en forme le Domaine à présent, appartient dès 1659 à la Maison de Mazarin. Au pié de ce Château est la petite ville de *Ferrette* chef-lieu du Baillage, qui renferme en outre 34 villages distribués en 6 Mairies, qui sont

a) Celle de *Wolfsweiler*, *Lauter*, *Roedersdorf*, *Kiffis*, *Sondersdorf*, *Luxdorf*.

b) Celle de *Mernach*, *Alt-Pfirt*, qui fait comme un des fauxbourgs de *Ferrette*, *Kestlach*, *Dürlisdorf*, *Winckel* où l'Ill prend sa source; *Liebsdorf* & *Mos*.

c) Celle de *Pfeterhausen*, très grand village; & *Bisfel*.



d) Celle de *Muspach* qui renferme le *Haut*, le *Moien* & le *Bas Muspach*, *Knœringen* & *Volkensberg*.

e) Celle de *Grentzingen*, *Steinsultz*, *Rappoltzweiler*, *Waltighofen* & *Riespach*.

f) Celle de *Buxweiler*, *Werentzhausen*, *Fisliis*, *Lünstorf*, *Betlach*, *Oltingen* le plus grand village de toute la seigneurie, *Blozheim*, *Velpach* & *Niederlarg*.

Il y a en outre plusieurs fiefs qui relèvent directement de cette Seigneurie. Tels sont 1) la Seigneurie de *Morimont*. *Mœrspurg* ou *Mœrsperg*, ainsi nommée d'un Chateau ruiné situé sur le sommet d'une montagne entre *Porentru* & *Ferrette*, & possédée par la famille de *Vignacourt*. Elle est composée des Villages de *Morimont*, *Levoncourt* (*Lubendorf*), *Courtavon* (*Ottendorf*) & *Larg* (*Welscher Larg*). 2) Le *Distrikt de Blomont*, *Blochmont* ou *Blochmund*, de deux lieues d'étendue, & qui tire également son nom d'un ancien Chateau ruiné, qui le prend lui-même de la montagne sur laquelle il est bâti, & que les Allemands appellent *Blauenberg* (*Montagne bleue*). Il y a une métairie à son pié. 3) Les Chateaux de *Lüwenberg*, *Liebenstein*, *Leimon*, *Pieterthal*, *Waldeck*, *Reinesh* &c.

4. La Seigneurie & Baillage d'*Altkirch*, appartenant depuis 1639 à la Maison de *Mazarin*, & dont le nom vient d'un Chateau démoli, fondé sur une colline près de l'Ill. Elle renferme indépendamment de la petite ville d'*Altkirch* son chef-lieu, divisée en haute & basse, & qui n'est séparée du Chateau que par un fossé, nombre de villages distribués en 7 Mairies (*majoratus*) Sçavoir

a) Celle dite *sur la Largue* qui embrasse *Largitzen* ou l'ancien *Larga* des Romains; *Ueberstrass*, *Friesen*, *Hündlingen*, *Strutt*, *Moritzheim* ou *Mertzen*, *Willer*, *St. Ulric* où il y a un Prieuré; *Altenach*, *St. Luckar*, & *Manspach*.

b) Celle

b) Celle de la *Vallée de Huntzbach* qui comprend *Huntzbach, Berensweiler, Jettingen, Franckenheim, Weiler, Hausgauen, Schwobach, Zasingen Waldbach, Heuwiller, Tagsdorf, Emlingen, Weitersdorf & Wahlen.*

c) Celle de *Tagolsheim*, formée de *Tagolsheim, Ober-Morschweiler & Aspach.*

d) Celle de *Bettendorf, Hirtzbach & Henflingen.*

e) Celles de *Ballersdorf* ou *Baltersdorf, Illfurt & Hochstett*, chacune d'un village seulement.

5. Le *Baillage de Brunstatt* composé de plusieurs Châteaux & villages appartenants à différentes familles nobles; comme les Châteaux de *Hirzbach, Heydweiler, Freningen & Luemschweiler* avec 3 villages appartenants à la famille de *Reinach; Brunstatt, Riedesheim & Pfaffstatt, Zillisheim* grand village avec un beau Palais où il y a autant de fenêtres qu'il y a de jours dans l'année, *Lauterbach* avec un Prieuré &c.

6. *Huningue, Huninga*, bâti sur le Rhin près de Basle, aux confins du Sundgaw, & qu'on appelloit au 16<sup>me</sup> siècle *Grand Huningue* pour le distinguer du *Petit* situé de l'autre côté du fleuve. C'est aujourd'hui une forteresse importante & régulière que Louis XIV fit commencer en 1681 & qu'on peut appeller la clef de la haute Alsace. Elle fut achevée dans l'espace d'un an; & peu après les François construisirent sur le Rhin un Pont qui conduisoit d'abord jusqu'à l'Isle derrière laquelle passe ce qu'on appelle le *Vieux Rhin*, & qu'ils fortifièrent d'un ouvrage à cornes; puis ils le continuèrent sur le vieux Rhin même & le couvrirent d'un ouvrage avancé qu'ils élevèrent

fur le Territoire de l'Empire. Mais en vertu du Traité de Ryswick de l'année 1697 l'ouvrage avancé & le Pont furent rasés : on rétablit bien le dernier en 1741 & l'on y ajouta même quelques fortifications sur la rive opposée ; mais tout fut démoli derechef, vers la fin de l'année 1751. La ville d'Huningue est petite, mais jolie & très régulière ; & c'est le siège d'un Gouverneur particulier & d'une Maréchaussée.

7. Le Chateau fort de *Landscren* situé sur la pointe d'une montagne très escarpée, qui sépare en cet endroit la Suisse du Sundgaw. Les Margraves de Bade-Dourlach, en leur qualité de seigneurs de Röteln, en avoient la directe ; mais Louis XIV l'acquit en 1664, moyennant une rente annuelle de 3000 liv. païable du péage d'Othmarsheim.

On a établi 12 grandes Routes au travers des Vôges pour faciliter la communication & le Commerce entre la Lorraine & l'Alsace. Ces routes sont 1) Celle de *Gironmagny* ; 2) Celle de *Masevaux* ; 3) Celle de *St. Amarin* ; 4) Celle de la *Vallée de St. Grégoire* ; 5) Celle de la *Vallée d'Orbey* ; 6) Celle du *Val de Lièvre* ; 7) Celle de *Willer* ; 8) Celle de *Dabo* ; 9) Celle de *Saverne* ; 10) Celle de *Schironeck* ; 11) Celle de *Niederbronn-Bitsch* ; & 12) Celle de *Wissembourg-Bitsch*. La 4<sup>me</sup> & la 8<sup>me</sup> ne sont que pour les cavaliers & les piétons ; les autres servent à toutes sortes de voitures ; mais la 1<sup>re</sup> la 2<sup>de</sup> la 9<sup>me</sup> & la 12<sup>me</sup> sont surtout des ouvrages admirables. Il n'y a point d'efforts que l'art joint au travail n'ait fait pour aplanir & rendre aisés les endroits mêmes les plus impraticables.



12. *Le Gouvernement de Franche-Comté.*

La *Franche-Comté* ou *Comté de Bourgogne*, *Burgundia Comitatus*, est bornée au Nord par la Lorraine; au Nord-Est par le Sundgaw & la Principauté de Montbéliard; au Sud par la Bresse, le Val-Romey & le País de Gex; à l'Est par le país des Suisses & la Principauté de Neufchatel; à l'Ouest par la Bourgogne; & au Nord-Ouest par la Champagne & le Barrois. Son étendue est de 39 lieues de longueur prise du Sud au Nord, & de 26 de largeur du Sud-Est au Nord-Ouest ce qui peut être évalué à 640 grandes lieues quarrées. Elle est nommée *Comté de Bourgogne* pour la distinguer du *Duché* de ce nom, l'un & l'autre aiant été gouvernés ci-devant par les mêmes maîtres; & *Franche-Comté* à cause des franchises dont elle jouissoit. Les hyvers y sont plus rigoureux & plus longs qu'on ne devoit l'attendre de la situation naturelle de cette Province: il y en a dans le Royaume beaucoup d'autres plus septentrionales où cependant le Climat est plus tempéré. Cela vient des neiges dont les montagnes y sont couvertes jusqu'au mois d'Avril, & des vents mêlés de pluies froides dont la fonte de ces neiges est suivie, & qui sont cause qu'on ne s'y apperçoit presque pas du Printems. En Eté les chaleurs y sont très fortes & souvent extrêmes; les automnes y sont presque toujours belles; & l'on y passe les hyvers beaucoup plus commodément qu'ailleurs

à cau-

à cause de la grande quantité de forets de hêtres, de chênes & de sapins dont le pais se trouve rempli.

La Franche-Comté est naturellement divisée en *Pais-uni* & en *Pais de Montagnes*. Le premier abonde en bleds, en vins, en chanvres, en paturages, en noix & autres fruits, & comprend les baillages de Vesoul, de Dole, de Gray, de Lons-le-Saunier & de Poligny. Le second se subdivise en *Pais de franche Montagne*, qui renferme les baillages de Pontarlier & d'Orgelet, partie de ceux de Salins, d'Ornans & de Baume, avec la Terre de St. Claude; & en *Pais mêlés* où sont situés les Baillages de Besançon, de Quingey, d'Arbois, & l'autre partie de ceux de Salins, d'Ornans & de Baume. Dans le Pais de Franche Montagne il ne croit que de menus grains, tels que l'orge, l'avoine &c. & c'est néanmoins le Canton de la Province le plus riche, à cause de la multitude des bestiaux qu'on y nourrit & qui s'y engraisent. Les Pais mêlés produisent du bled, de l'avoine & beaucoup de vin; & partout les forets & les campagnes foisonnent en gibier de toute espèce.

Les principales *rivières* qui arrosent cette Province sont: la *Saone*, qui vient du Duché de Lorraine, arrose la Prévoté de Jussey, le Baillage de Vesoul & celui de Gray, & entre ensuite dans le Duché de Bourgogne; le *Doux* qui vient du Baillage de Pontarlier, arrose toute la Province en divers sens, & est navigable en partie;

l'Ou-

*l'Ougnon* ou *l'Oignon* qui a sa source aux montagnes de Vôge, arrose les Prévotés de Fauconney, de Montjustin & de Montbozon, les baillages de Vesoul, de Besançon, de Gray & de Dole, sert à flotter des bois pour la marine, sans être navigable d'ailleurs, & va se perdre dans la Saone; la *Louve* qui prend sa source dans le baillage d'Ornans qu'elle arrose aussi bien que ceux de Quingey & de Dole où elle se jette dans le Doux: elle est très rapide, & ne procure aucun commerce hors le flotage, qui ne s'y fait pas même sans difficulté; le *Dain* qui a sa source dans le Baillaga de Salins qu'elle arrose, de même que ceux de Poligny, de Lons-le-Saunier & d'Orgelet, d'ou elle entre dans le Bugey, & va ensuite mêler ses eaux à celles du Rhone. Elle est aussi fort rapide, & sert également à faire flotter des bois pour la marine. Ces rivières sont toutes poissonneuses: on y pêche quantité d'ombres ou ombres, de truites, de carpes, de brochets, de barbeaux, de lamproies, d'anguilles, de vilains, d'aloses, de perches &c. & l'on vante surtout la Carpe de la Saone, le Barbeau de l'Ougnon, le Brochet de Doux, l'Umbre de la Louve, & la Truite du Dain. Il y a en outre nombre de ruisseaux moins considérables qui arrosent des prairies dont on tire quantité de foin.

Parmi les autres productions de cette Province on compte des *sources d'eaux minérales* principalement à Luxeuil, à Repes & à une lieue de Dole; des *Mines de cuivre*, de *plomb*, de  
*fer*



*fer excellent & même d'argent; des Salines très importantes à Salins; & des Carrières de toutes fortes, nommément d'Albatres blancs & jaspés & de marbres noirs.*

Les principales *curiosités naturelles* qu'on y rencontre sont 1) *Deux puits* fort singuliers & fort connus: *l'un* près d'Ornans & qui croit tellement lors des grandes pluies que, quoiqu'il soit très profond, il régorge d'une manière prodigieuse & jette une si grande quantité d'ombres qu'elles rempoissonnent la rivière de Louve: *l'autre* à coté du village de Froté & qu'on appelle *frais-puits*. Sa largeur d'enhaut est d'environ 15 toises sur 20 de profondeur: il est fort retréci dans son fond, & l'on y trouve une petite fontaine sortant d'une fente de rocher. Quand il a plu deux jours de suite seulement, on voit monter l'eau, remplir ce puits, s'élever 4 ou 5 toises au dessus, & comme une montagne d'eau venir se répandre dans les campagnes voisins qui alors en sont inondées. Ce régorgement sauva la ville de Vesoul du pillage de l'armée du Baron de Polvilliers, lorsque revenant de Bresse il l'assiégea en 1577. 2) *Une fontaine* qui fait un flux & reflux sensible & réglé, & qu'on trouve dans un pré sur le chemin de Pontarlier au village de Touillon. Elle naît dans un lieu pierreux, & comme elle jette par deux endroits séparés, elle s'est formée en 2 bassins dont la figure lui a fait donner le nom de *fontaine ronde*. Dans le premier qui est le plus élevé, & qui a 7 pieds de long sur 6 de large,

le

le flux & le reflux paroissent davantage, & il semble qu'une pierre aiguë qui est au milieu, y a été mise exprès pour mieux faire remarquer ces mouvemens. Quand le flux commence, on entend au dedans de la fontaine comme un bouillonnement, & l'on voit sortir de tous cotés l'eau qui formant plusieurs petites boules s'élève toujours peu à peu jusqu'à la hauteur d'un grand pied. Alors étant répandue dans toute la capacité du premier bassin, elle régorge un peu à coté du second, où l'on voit de même qu'elle croît avec tant d'abondance, que ce régorgement des 2 sources en s'unissant, forme un ruisseau considérable. Quand le reflux se fait, l'eau descend insensiblement, à peu près en aussi peu de tems que quand elle monte, & la fontaine târit presqu'entièrement. Le période du flux & du reflux dure en tout un peu moins d'un demi-quart-d'heure, & le repos entre-deux n'est que d'environ 2 minutes. 3) *Deux ruisseaux* auprès de Besançon, l'un appellé *de Bougeaille*, & l'autre *de Craye*, qui s'unissent après avoir coulé séparément. Avant leur union, celui de Craye forme dans son lit des incrustations pierreuses, ou enduit d'une incrustation étrangère les pierres qu'il rencontre, & cela avec tant de force que dans des tuyaux de bois de sapin de 2 pieds & quelques pouces de diamètre, où l'on fait passer son eau pour l'usage de quelques forges de fer, on a reconnu qu'il y avoit formé en 2 ans d'autres tuyaux d'une pierre compacte & pesante, épaisse d'un pouce & demi. Le Ruisseau  
de

de Bougeaille a des vertus toutes opposées: son eau prise seule a la vertu de dissoudre absolument les incrustations du ruisseau de Craye, & depuis l'endroit où leurs eaux se mêlent, ces incrustations cessent & il ne s'en fait plus. 4) Une *grotte* longue & large où la nature a formé des colonnes, des tombeaux, des statues, des figures de toutes sortes, des cabinets, des fruits, des fleurs, des festons, des trophées, enfin tout ce qu'on s'imagine, dit Mr. *Boisot* dans la description qu'il en a insérée dans le Journal des Savants du mois de Septembre 1680. Elle est située à une lieue de Quingey & à 50 pas du Doux. Enfin 5) une *glacière naturelle* dont l'entrée, de 15 ou 20 pas de large, est située sur la croupe d'une montagne assez haute près de Leugné, village à 3 lieues environ de Baumeles-Nones. Elle couvre une descente de près de 300 pas en long & en large, au bas de laquelle est la porte de la Caverne qui est deux fois plus haute & plus large que la plus grande porte d'une ville. La Caverne même a 35 pas de profondeur sur 60 de large, & est couverte d'une espèce de voute de plus de 60 pieds de haut; ce qui fait qu'on y voit clair partout. Il pend de cette voute de gros morceaux de glace qui produisent un très bel effet; mais la plus grande abondance s'en forme d'un petit ruisseau qui occupe une partie de la Caverne, & qui se gèle en Eté & non en Hyver. On trouve dans le fond des pierres qui ressemblent si parfaitement à des écorces de citrons confits, qu'il n'y a personne qui



qui n'y soit trompé. Quand on observe des brouillards à l'entrée de cette caverne, c'est une marque infailible de pluie pour le lendemain; & les Païsans du voisinage, lorsqu'ils ont quelque ouvrage de longue haleine à entreprendre, viennent consulter cet Almanac naturel: ils jugent par la pureté de l'air qu'on y respire, ou par l'épaisseur des brouillards, du tems qu'il fera, & se règlent en conséquence.

Les *Habitans* de cette Province sont laborieux, bons soldats, mais d'un commerce un peu dur, & difficiles à persuader. Leur *négoce* consiste principalement en bleds, en vins, en chanvres, en fer, en chevaux, dont il y a des haras qui reussissent au mieux, en autre gros bétail, en sel, en salpêtre, en fromage, en beurre, en bois de charpente & de construction, en cochons, en lard &c. Il y a environ 30 forges ou fourneaux le long de la Saone, du Doux & de l'Orignon, où il se fabrique une prodigieuse quantité de fer excellent, comme aussi des bombes & des boulets pour l'artillerie de terre & de mer; & l'on trouve dans plusieurs villes, comme à Besançon & à Pontarlier, d'excellents ateliers d'armes à feu.

Du tems de *J. César* la Franche-Comté étoit habitée par les *Helvetii* qui bientôt après furent appellés *Sequani*; & sous *Honorius* elle étoit comprise dans la *Maxima Sequanorum*. Vers l'an 408 les *Bourguignons* aiant passé le Rhin s'en emparèrent, & elle demeura unie au Royau-

me qu'ils formèrent bientôt des autres terres qu'ils usurpèrent dans la Gaule, jusqu'au tems des Enfants de Clovis qui la réunirent à l'Empire françois, dont elle fit partie jusqu'au déclin de la Race de Charlemagne. Elle entroit dans la somme des Pais que *Louis le Debonnaire* donna à *Lothaire I*, son fils aîné, auquel succéda *Charles le chauve*; & c'est vers ce tems qu'elle fut appelée *haute-Bourgogne*, ou la Principauté d'*outre-Saone*. Quelque tems après la mort de ce dernier Prince, elle fut soumise au nouveau Royaume que *Raoul* ou *Rodolphe I*, surnommé d'*Estralinghen*, d'un chateau d'Alsace où il avoit pris naissance, & Gouverneur de la *Transjurane*, trouva à propos de se former, fondé sur une adoption de l'Empereur Charles le Gros. Mais dès l'année 1002, elle eut des Comtes particuliers, dont le premier fut *Othe* ou *Othon-Guillaume* dit l'*Etranger*, fils d'Adelbert II, Roi d'Italie & de Gerberge Comtesse de Macon. *Renaud III*, l'un de ses successeurs, refusa de rendre hommage à l'Empereur Lothaire II, parce qu'il n'étoit pas du sang des Rois de Bourgogne; & l'on prétend que c'est de ce refus d'hommage que la Province commença de prendre la dénomination de *Franche-Comté*. Otton I, le neuvième de ces Comtes, prit le titre de *Comte-Palatin*, & après sa mort, elle passa par le mariage de Beatrix sa fille dans la famille des Ducs de Meranie où elle resta jusqu'à ce que *Philippe le Hardi*, dernier Duc de Bourgogne de la première race, la réunit au Duché de ce nom, auquel

quel elle demeura constamment attachée jusqu'à la mort de *Charles le Téméraire* tué devant Nancy en 1477, & en qui s'éteignit la seconde race de ces Ducs. *Marie* son héritière & sa fille porta ce Comté en mariage à Maximilien Archiduc d'Autriche, dont le petit-fils *Charles-Quint* l'unit, avec le Duché de Bourgogne, aux Pays-Bas; & dès lors elle fit partie du Cercle de Bourgogne dépendant de l'Empire Romain, & appartint à la Monarchie d'Espagne. *Louis XIV* s'en rendit maître en 1668, en vertu des droits de la Reine sa femme; mais il la rendit bientôt après, par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Il la reconquit en 1674, & elle lui fut cédée par la paix de Nimégué en 1678.

Suivant les dénombremens faits, on compte dans la Franche-Comté 2134 villes, bourgs, villages, paroisses & communautés, & environ 665 mille personnes de tout âge, de tout sexe & de tout état, non compris 2000 Prêtres, Curés, religieux & religieuses; & le tout est divisé, par rapport à la Justice, en 14 Baillages, indépendamment des Jurisdictions de l'Evêché de St. Claude, des Abbayes de Luxeuil, de St. Paul de Besançon, des Terres de Lure, de Vauvillers & de St. Loup, qui toutes ressortissent immédiatement au Parlement de Besançon: ces Baillages sont ceux de *Vesoul*, de *Gray*, de *Baume*, de *Dole*, de *Besançon*, de *Lons-le-Saunier*, d'*Orgelet*, de la *Terre de St. Claude*, de *Poligny*, de *Salins*, d'*Arbois*, de *Pontarlier*, d'*Ornans* & de *Quingey*. Tous les Appels en sont portés à 5



*Présidiaux* établis par édit du mois de Septembr. 1696, à *Besançon, Vesoul, Gray, Lons-le-Saunier & Salins*, & composés chacun de 2 Présidens, d'un Lieutenant particulier, de 8 Conseillers, de 2 Avocats du Roi, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier civil, d'un Greffier criminel, d'un Greffier des présentations & affirmations, d'un Receveur des amendes & epices, d'un Receveur des consignations, d'un Commissaire aux saisies réelles, de 10 Procureurs, d'un Huissier audiencier, & de 6 autres Huissiers. Ces 5 Présidiaux ressortissent directement au Parlement de la Province, composé lui-même d'un Premier-Président, de 5 Présidens à mortier, de 3 Chevaliers-d'honneur, de 4 Maitres des requêtes, de 45 Conseillers, de 2 Avocats-généraux, d'un Procureur-général, d'un Greffier en chef, de 3 Greffiers au plumitif, & de deux substituts du Procureur-général. Ce Tribunal, dans son origine, étoit ambulatoire, & suivoit toujours le Prince dans ses voïages. Philippe le Bon le rendit sedentaire à Dole en 1422, & par Lettres-patentes du 22<sup>me</sup> Aoust 1676. S. M. le transféra à Besançon où il siége encore aujourd'hui.

Quant à l'administratiou des *Finances*, il y a dans cette Province un *Intendant* & une *Chambre des Comptes* établie à Dole, où elle est encore, en 1494, & confirmée par Louis XIV, qui en régla la Jurisdiction en 1692, & y unit en 1696, le Bureau des Finances & des Tresoriers de France, sous le titre de *Chambre & Cou*  
des

*des Comptes, Aides, Domaines & Finances du Comté de Bourgogne.* Elle est composée d'un premier-Président, de 9 autres Présidents, de 5 Chevaliers d'honneur, de 2 Conseillers d'honneur, de 42 Maitres, de 10 Correcteurs, de 14 Auditeurs, de 2 Avocats-généraux, d'un Procureur-général, & des Officiers d'ailleurs nécessaires, le tout distribué en trois Chambres, dont la première s'appelle la Grand'Chambre. Les articles qui forment les revenus du Roi dans la Franche-Comté sont 1) une *Imposition ordinaire* de 820000 livres; 2) Le *Damaine & les Salines*; 3) Les *Oëtrois* de Besançon & des autres villes; 4) L'*Ustensile*; 5) La *Milice* & son entretien; 6) La *plus-Value* des fourages de la Cavallerie qui y a ses quartiers; 7) La *Capitation*; 8) Les dons tant ordinaires qu'extraordinaires du Clergé; 9) Les Affaires extraordinaires telles que le *Vingtième* &c. & le total monte annuellement à environ 4 millions 830 mille livres.

Pour le *Gouvernement-Ecclesiastique*, la majeure partie de cette Province dépend de l'Archevêché de Besançon & de l'Evêché de St. Claude; le reste est du Diocèse de Lyon, de Lausanne & de Toul.

Pour le *Militaire*, il y a dans la Franche-Comté un *Gouverneur-Général*, un *Lieutenant-Général* pour le Roi; un *Commandant de la Province* qui depuis longtems est le même par le Lieutenant-Général; 4 *Lieutenants de Roi de la Province*; 4 *Lieutenants des Maréchaux de France*; & 4 *Grands-Baillifs d'épée*, dont les districts for-

ment la division que nous allons suivre dans l'ultérieure description de ce Païs.

I. Le *Grand-Baillage de Besançon* qui renferme 6385 feux distribués en 100 Paroisses, parmi lesquelles on remarque

1) *Besançon, Vesontio, Bisontio, Visontium*, ville ancienne, belle, grande & très forte, Capitale de toute la Province, située sur le Doux qui en forme une presqu'isle, & la divise en 2 parties; la plus considérable appelée *Ville* ou *Ville-haute*, & l'autre *Battans* ou *Ville-basse*, qui communiquent l'une à l'autre par un pont de pierre au bout duquel est un Portique superbe, divisé en 3 parties à peu près égales, soutenu de piliers d'une très belle pierre, & aux deux cotés duquel règne un Quai très étendu d'une belle structure, & qui présente une perspective également agréable & variée. Outre cette porte de communication il y en a 3 autres pour entrer de la campagne dans la *haute-ville*, savoir la *Porte de Notre-Dame*, près des Minimes; la *Porte taillée* au bout de la rue des Jacobins, & ainsi nommée par ce qu'on prétend que Jules-César fit couper à l'endroit qu'elle occupe, un rocher d'une grosseur énorme, pour ouvrir un passage au fameux Aqueduc dont on voit encore des vestiges tout près; la *Porte de Brégille*, devant laquelle, en dedans de la ville, est une place très vaste, bordée, sur ses deux ailes, de Casernes magnifiques, dont le plus grand Corps sert à loger l'Infanterie, & l'autre la Cavallerie. Il y a également 3 portes pour la basse ville, qui sont celle de *Battans* pour l'Allemagne; celle de *Charmont* pour la Champagne; & celle d'*Arènes* pour la Bourgogne.

Les fortifications de cette place sont d'autant plus considérables que l'art & la nature y ont presque également contribué: le Doux sert de fossés à la partie  
*haute,*



*haute*, divisée par ce qu'on appelle le *Champ-de-Mars*; & le Roi Louis XIV y a fait faire une nouvelle enceinte flanquée de 8 tours bastionnées; l'enceinte de la partie *basse*, située à droite de la rivière, est composée de trois grands bastions surmontés de grands Cavaliers, de 4 Courtines, & d'un Réduit ou bastion retranché par la gorge, qu'on nomme *Fort-Griffons*, muni d'un Commandant & d'un Aide-Major. Trois de ses fronts sont couverts par autant de Ravelins, & elle est entourée toute entière d'un grand & large fossé muni d'un Chemin-couvert revêtu, & d'un Glacis.

La *Citadelle* qui forme un Quarré long, composé de 4 bastions, dont les deux petits fronts sont couverts chacun d'une demi-lune & d'un petit-fossé, est bâtie à l'orient, sur un rocher très escarpé, au bas duquel, du côté de la ville, est un front de fortification appelé *Front-St. Etienne*, & couvert d'une demi-lune, d'un petit fossé & d'un chemin-couvert revêtu: du côté de la campagne est un fossé très profond taillé dans le roc qui barre toute la presqu'isle, & va d'un bord à l'autre de la rivière.

Tout annonce d'ailleurs à Besançon une ville du premier rang: les rues y sont belles, propres & bien pavées, & les maisons bien bâties. C'est le siège d'un Archevêque; du Gouverneur général de la Province, qui est en même tems Gouverneur de la Place; de 2 Etats-majors, un pour la ville, l'autre pour la Citadelle; du Parlement; de l'Intendant, du Grand Bailif; d'un Bureau des finances; Hotel des Monnoies; Présidial; Baillage particulier; Maitrise des eaux & forets; Prévôté de Maréchaussée; *Université* aussi ancienne que célèbre; *Académie des Sciences, belles Lettres & Arts*, fondée par Lettres patentes de Juin 1752. *Société littéraire militaire*; *Direction de Genie*; *École d'Artillerie*; *Bibliothèque publique* enrichie d'un médailler très curieux & très complet, & de plusieurs bronzes fort rares, parmi lesquels est une

tête d'*Appollon* d'airain qui, à ce qu'on prétend, rendoit des oracles. Les Bénédictins en ont la direction, & le public peut enjouir les mercredis & samedis de chaque semaine, le matin depuis 8 à 10 heures & l'après-midi de 2 à 4. On compte dans cette ville 8 Paroisses, 2 Chapitres; 3 Abbayes d'hommes; 1 de filles; 1 Commanderie de l'ordre de Malthe, de la Langue & du grand Prieuré d'Auvergne; 1 Séminaire; 1 Collège royal ci-devant aux Jésuites; 7 Couvents d'hommes; 5 de filles; 1 hotel-Dieu où l'on élève les pauvres enfants, garçons & filles; 1 hopital général; 1 hopital du St. Esprit pour les enfants trouvés; 1 refuge où l'on enferme les filles débauchées; 3293 feux, & en tout environ 20000 ames, non compris la garnison ordinaire de la place.

Parmi le grand nombre de beaux Edifices publics & particuliers qu'on y rencontre, on admire surtout; l'*Hopital général*, l'un des plus considérables du Royaume, bati en pierre de taille, & orné d'un grillage de fer d'un goût & d'un travail exquis, qui en forme le portail, s'étendant d'une des ailes à l'autre, & qui surpasse tout ce que les Architectes auroient pû faire de mieux en pierre ou en bois. Les *Greniers publics* que la ville a fait construire depuis peu sur la place neuve, & qui forment un bâtiment de 133 pieds de longueur sur 46 de profondeur & 45 de hauteur jusqu'à la corniche, & d'une Architecture aussi solide que somptueuse & magnifique. La maison du Gouverneur dit l'*Hotel de Granvelle*, remarquable par le nombre, l'élégance & la richesse des statues dont il est orné, & par la rareté des tableaux, des livres & des manuscrits qu'il renferme. Les belles promenades publiques appellées *Chamars*, consistant en plusieurs allées d'arbres très hauts, & bornées d'un côté par les ramparts de la ville plantés aussi de tilleuls fort élevés. L'*Hotel de ville*, à la façade extérieure duquel est une fontaine qui fait le principal ornement de la place sur laquelle elle donne; C'est une  
 espèce

espèce d'Apotheose de l'Empereur Charles-quin<sup>t</sup> dont on voit la statue en bronze portée par une aigle à 2 têtes jettant de l'eau par l'un & l'autre bec. Ce Prince est représenté avec une couronne de laurier sur la tête, tenant d'une main le Globe du Monde, & de l'autre une épée nue; au dessus est l'ancienne devise de la ville *Plût-à Dieu!* trois autres *Fontaines* très belles; l'une à la place de Barrane, où l'on voit une statue de Bacchus, en pierre, couronné de pampres & assis sur un tonneau qui donne de l'eau en abondance; l'autre seise devant le Couvent des Carmes & dite de *Neptune*, parce qu'une statue y représente ce Dieu tenant un trident à la main droite, & assis sur un Dauphin qui jette de l'eau dans un grand bassin; & la troisième ornée d'une statue de pierre rousse, qui représente une Nymphe nue jettant de l'eau par les mammelles. L'*Eglise Cathédrale* dédiée à St. Jean Baptiste, & batié au pié du Mont-|St. Etienne, appelé autrefois *mons Cælius*. On y conserve plusieurs *reliques* précieuses, entr'autres le *chef de St. Agapit* qui est en très grande vénération dans la Province, & le *saint Suaire* qu'on montre publiquement 2 fois par an, le jour de Pâques & le Dimanche d'après l'Ascension; mais cela ne se fait qu'avec beaucoup de précautions & seulement du haut d'une Galerie qui règne extérieurement au dessus de la corniche de l'Eglise. Le *Couvent de Cordeliers* dont l'Eglise renferme le Tombeau de *Jaques de Bourbon* second du nom, Comte de la Marche & Roi de Sicile, qui se fit religieux du Tiers-ordre de St. François,

L'*Archévêque* de Besançon prend le titre de Prince de l'Empire, & a pour Suffragants les Evêques de *Bellay*, de *Lausanne* & de *Basle*. Son Diocèse renferme 876 Paroisses (38 sont habitées par les Luthériens de la Principauté de Montbéliard) divisées en 5 Archidiaconés, qui ont sous eux 15 Doyennés ruraux; 29 Abbayes & 15 Chapitres. Ses revenus mon-



tent annuellement au moins à 40000 livres, quoiqu'il ne paie que 1023 florins pour l'expédition de ses bulles en Cour de Rome. Ce Prélat ne reconnoit que l'église de Rome pour supérieure, & il se regarde comme indépendant de toute autre Métropolitain. Il a d'ailleurs des Grands Officiers, tels qu'un Grand-Maréchal, un Grand-Veneur, un Grand-Echanson, un Grand-Ecuyer, un Grand-Forestier, un Grand-Chambellan &c. qui sont ordinairement des gentils-hommes de la naissance la plus distinguée de la Province, & la manière dont ils assistent aux Entrées & aux Obsèques des Archevêques est très curieuse.

Dans les divers Tribunaux ressortissants au Parlement de Besançon, ainsi que dans cette cour supérieure même, on suit la Coutume du Comté de Bourgogne qui fut rédigée en 1499; & cette coutume, à l'instar de bien d'autres, déroge en plusieurs choses au Droit Romain. Mais la ville de Besançon, qui a été libre & Impériale jusqu'à la Paix de Westphalie qu'elle fut cédée à l'Espagne, a encore ses coutumes propres & particulières, différentes en beaucoup de points de celles du Comté; & Louis XIV les lui a conservées dans les Capitulations de 1668 & 1674.

Les Romains attachèrent jadis tant de prix à la situation de cette ville, qu'ils en firent une place d'Armes & l'une des plus magnifiques des Gaules. Rien ne le prouve mieux que les débris des pavés à la Mosaïque, d'Edifices superbes, de Colonnes & de piliers de marbre ou d'autre pierre de la première beauté, les pièces & médailles antiques, les statues de marbre & de bronze &c. qu'on découvre toutes les fois qu'on creuse à une certaine profondeur dans ses environs. On découvrit, dans ces derniers tems, & creusant les fondemens des Greniers publics dont nous avons parlé, un Temple d'une Divinité payenne, dont l'autel, sur lequel se plaçoit l'Idole, étoit encore tout entier. Hors des murs sont les restes d'un Amphithéâtre d'environ 120 pièds de diamètre; & il y a plu-

sieurs

seurs quartiers tant au dedans qu'au dehors de la ville qui conservent encore les noms que ces anciens maîtres du monde leur avoient donnés. Dans la ville sont les Clos, *sacra septa*; le Champ de Mars, *Campus Martius*; Charmont, *Charitum Mons*; Romchau, *Collis Romæ*; Champ-Carno, *Campus Carnæ*; la Rue de Chasteur, *Vicus Castoris*; la Rhée, *Vicus Rheæ*; la Rue de la Lue, *Vicus Lucæ*; la Rue de la Vennie, *Vicus Veneris*. Hors de la ville & dans ses environs on remarque Mont-jouot, *Mons Jovis*; Merкуро, *Mons Mercurii*; Montermo, *Mons Termini*; Mont-Delié, *Mons Delii*; Charmarin, *Collis Marini sive Neptuni*; Champ-Vacho, *Campus Bacchi*; Champ Forgeron, *Campus Dei Fabri*; Champs de la Veste, *Campi Vestæ*; Mont de Brigille, *Mons Brigille*; Port-Joan, *Portus Jani*; Chal'Ese, *Campus Isis*; Chal'Eseuse, *Campi Elusini*; Chamuse, *Campus Musarum*; Pallante, *Campus Paladis seu Minervæ*; Chaudane, *Collis Dianæ*; Challuc, *Collis Lucinæ*; Prels de Pandor, *Prata Pandæ*; Rosemont, *Mons Rosarum* &c.

Il seroit trop long de faire l'énumération des guerres que cette ville fameuse a eu à soutenir dans tous les tems. C'est surtout lorsque ces nations barbares qui, sortant du nord, venoient chercher dans ces climats des contrées plus agréables & plus fertiles que les leurs, qu'elle eut à souffrir. Elle se deffendit vigoureusement en 406 contre les Vandales; en 413 contre les Bourguignons; en 451 contre les Huns: en 1288 contre les Allemands; en 1335 contre les Ducs de Bourgogne; en 1362 contre les Anglois, de même qu'en 1364 & en 1575 contre les Religionnaires qui vouloient s'en emparer.

2) *Avannes*, village considérable située sur la rive droite du Doux, à une lieue de Besançon.

3) *Avenay*, village avec un Prieuré qui a été secularisé en 1613, & qui dépend de l'Abbaye de St. Erienne de Dijon.

4) *Ben-*

4) *Beure & Bonnay* grands villages.

5) *Champlive*, paroisse située dans une contrée agréable & fertile.

6) *Nazey*, très grand village situé dans les montagnes.

II. Le *grand Baillage de Dole* ou du *Milieu*, qui comprend les baillages particuliers de *Dole*, de *Quingey* & d'*Ornans*.

1) Celui de *Dole* s'étend sur 177 Paroisses composées de 8084 feux, & dont les principales sont

a) *Dole*, *Dola Sequanorum*, ville grande & belle, & la plus considérable de toute la Franche-Comté après Besançon, située sur la rive droite du Doux, dans une contrée également agréable & fertile, & qu'on a appelée quelquefois le *Val d'Amour*. C'est le siège de la Chambre des Comptes, aides & finances de la Province, & le chef-lieu du grand-baillage; baillage particulier, Recette, Corps de magistrature, brigade de maréchaussée &c. On y compte une église collégiale sous le titre de Notre-Dame, dans laquelle on remarque, près du Maître-Autel, du côté de l'Evangile, le Mausolée en marbre blanc, de *Jean Carondelet* Chancelier de Bourgogne; un magnifique Collège royal, ci-devant aux Jésuites; un autre Collège dit de *St. Jerome* occupé par des Bénédictins; un Couvent de *Cordeliers* sur la porte duquel on lisoit, il y a quelques années, cette inscription:

*Fratres bene veneritis*

Bien las aux pieds & aux genoux

*Esuritis & sititis,*

C'est la manière d'entre nous.

Des biens qu'avons amassés,

*Pro Deo sumite gratis;*

Et si vous n'en avez assez,

*Mementote paupertatis.*



mais il n'y a plus aujourd'hui que ces mots : *Bene veneritis Reverendi Patres & Fratres*, trois autres Couvents de religieux ; six Maisons de religieuses, parmi lesquelles on distingue une *Abbaye* de l'ordre de Citeaux, dont l'Abbesse est élective & triennale, & les *Filles de la Visitation* ; une Commanderie de l'ordre de Malthe, de la Langue & du Grand-Prieuré d'Auvergne ; une Commanderie de l'ordre du St. Esprit de Montpellier ; plusieurs belles rues décorées de beaux batiments particuliers ; le Palais de la Chambre des Comptes ; un hotel Dieu ; 1349 feux & plusieurs vestiges de monuments érigés par les Romains, notamment la *place des Arènes* où se donnoient les combats. Cette ville étoit la Capitale de la Franche-Comté ou du Comté de Bourgogne dans le tems que celle de Besançon se gouvernoit en République & par ses propres loix. Le Parlement & l'Université y résidoient, & les maisons qui servoient à leurs Assemblées sont encore aujourd'hui au nombre des plus belles. Dans le 12<sup>me</sup> siècle l'Empereur *Frederic Barberouffe* y fit quelque séjour ; & après lui, les Souverains du País y établirent plusieurs fois leurs demeures. On la nommoit alors *Dole la joyeuse* ; mais aiant été prise & presque ruinée par les François en 1479, elle fut surnommée *Dole la dolente*. L'Empereur *Charles-quin* la fit fortifier en 1530, & en 1536 elle fut assiégée par le *Prince de Condé* qui fut obligé d'en lever le siège, pour s'être rendu aux instances des Jésuites qui le prièrent d'attaquer la ville par l'endroit le plus fort, pour ménager leur maison qui tenoit au coté le plus foible (*La Mare in comm. de Bello Burgund*). Louis XIV l'aïant conquise avec toute la Province en 1668, en fit raser les fortifications. Les Espagnols les réparèrent après qu'elle leur eut été rendue par le Traité d'Aix le Chapelle ; & le Roi s'en étant emparé pour la seconde fois en 1674 continua les nouveaux ouvrages qu'ils y avoient commencés, & les conduisit à leur perfection ; mais il ju-  
gea

gea à propos de ruiner ces fortifications au commencement de la guerre qui finit par la Paix de Ryswick, & elles n'ont point été relevées depuis. Sa Majesté y entretient cependant toujours un Commandant & un Major de la place.

b) *Annoines*, grand village où l'on compte 107 feux.

c) *La Loye & Moissey*, villages, chacun de 104 feux, & le premier situé sur la Louve.

d) *Sampan*, originairement *St. Pan*, village très remarquable par les belles carrières de marbre ou de pierres jaspées qu'on trouve en abondance dans ses environs.

e) *Orchamps*, village chef-lieu d'une Prévoté dont dépendent plusieurs paroisses, & situé sur la rive droite du Doux.

f) *Gendrey & Fraisans*, villages chefs-lieux de districts assez considérables.

2) Le *Baillage de Quingey* composé de 39 paroisses ou Communautés affouagées, qui contiennent ensemble 1407 feux. Les plus remarquables sont

a) *Quingey*, *Quingium*, petite ville chef-lieu & siège du Baillage, située sur la Louve, avec une Eglise paroissiale, une Communauté de Prêtres, un Prieuré, un petit Couvent de Dominicains &c. C'est à un lieue de-là qu'est la fameuse grotte dont nous avons parlé dans l'Introduction, & que l'Abbé Boifot compare à un Salon plein d'antiquités. Plus près & à une très petite distance de la ville sont des forges considérables, auxquelles sont employés quantité d'ouvriers.

b) *Arc & Senans*, où l'on compte 170 feux.

3) Le *Baillage d'Ornans* formé de 89 paroisses qui font la somme de 1979 feux, & parmi lesquels on distingue

a) *Or-*

a) *Ornans*, petite ville son chef-lieu, située sur la Louve, avec une Eglise paroissiale à laquelle est agrégée une Communauté de Prêtres; un Couvent de Minimes, & un d'Ursulines. Il y a tout près un puits très profond qui dans les grandes eaux degorge prodigieusement. Nous en avons parlé dans l'Introduction. Cette ville formoit autrefois une Seigneurie avec *Vuillafans* & *Brancons*.

b) *Lodz*, *Moutier*, *Ruffel*, les *Vaudahons*, *Verul* & *Vuillafans*, très grands villages.

III. Le *Grand-Baillage d'Amont*, ainsi nommé de sa situation au Nord que les habitans du Pais nomment *Amont*. Il contient les baillages particuliers de *Vesoul*, *Gray* & *Baume-les-Nonnes*.

1) Celui de *Vesoul* est composé de 467 Paroisses ou Communautés dont les principales sont

a) *Vesoul*, *Vesullum*, *Castellum Vesullum*, *Castrum Vesolense*, ville son chef-lieu, située en pente au pied d'une montagne dite la *Motte de Vesoul*, près de la rivière de Durgeon. Elle est fameuse dans la Province par la bonté & la richesse de son terroir; & c'est le siège d'un Commandant, d'un Présidial, Magistrat, Recette, Lieutenance de Maréchaussée &c. On y compte une Eglise collégiale, un Couvent de Capucins, deux maisons de Religieuses, un Collège ci-devant aux Jésuites &c. C'étoit une ancienne cité de la République des Séquaniens, & les fortifications en étoient assez bonnes; mais les guerres l'ont en partie ruinée.

b) *Claire-fontaine* & *Bellevaux* deux Abbayes d'hommes de l'ordre de Citeaux fondées dans le 12<sup>me</sup> siècle & qui valent l'une 5000 & l'autre 6000 livres de rente aux sujets qui en sont pourvûs par le Roi.

c) *Jusséy*, ville chef-lieu d'une Prévoté de son nom, avec un Prieuré en Commende & à la nomination du Pape &c. située dans les montagnes, en lieu



fertile en grains & surtout en paturages, sur la rivière d'Amance, qui va se jeter dans la Saone à une demi-lieue plus bas.

d) *Charlieu* ou *Cherlieu*, *Carus Locus*, paroisse avec une Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, située sur la petite rivière d'Ayron & fondée dn 1130. Elle est en Commende & vaut au moins 20000 livres de rente aux sujets que le Roi y nomme, quoique la taxe en Cour de Rome ne soit que de 177 florins.

e) *Jonvelle*, paroisse & Seigneurie.

f) *Faverney*, bourg chef-lieu d'un Doyenné de son nom, situé sur la rivière de Lanterne, avec une fameuse Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Benoit, & de la reformation de St. Vannes, qui jouit de 5 à 6000 livres de rente.

g) *Bourguignon*, *Amance*, *Conflanday*, *Rup*, *Fondrement*, *Flagi*, *Montaigu* & *Granvelle*, paroisses considérables.

h) *Montbozon*, Communauté, chef-lieu d'une Prévoté de son nom, située sur l'Ougnon.

i) *Belot*, Seigneurie qui renferme les terres d'*Ollans*, *Bettenans* & *Rantechaux*, unies & érigées en Marquisat par Lettres patentes de 1706, régistrées à Dole, en faveur de Jean François Daniel de Belot.

k) *Montjustin*, village, chef-lieu d'une Prévoté & d'un Arrondissement de son nom, situé à un lieue de la rive droite de l'Orignon.

l) *Villers sur Scey* & *Granges-le Bourg*, paroisses dépendantes de la Prévoté de Montjustin.

m) *Vaux-Villers*, petit endroit situé sur la frontière de la Lorraine, & chef-lieu d'une Jurisdiction particulière ressortissant directement au Parlement de Besançon.

n) *Faucogney*, ville chef-lieu de la Prévoté du même nom, située sur la rivière de Breuchin

o) *Fougereule*, bourg situé en pays de montagnes dans une vallée abondante en bois paturages, sur une petite

petite rivière de son nom. On distingue *Fougereule l'Eglise & Fougereule le Chateau*, éloignés l'un de l'autre de trois quarts de lieue.

p) *Servance & St. Hylaire*, grandes paroisses.

q) *Luxeuil ou Luxeu, Luxovium*, ville chef-lieu d'un district de son nom, avec une Jurisdiction particulière, une brigade de Maréchaussée, & une fameuse Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Benoit, à qui elle doit son origine, & qui fut fondée en 602, dit-on, par St. Coloman. Elle est en Commende & vaut à l'Abbé environ 25000 livres de rente, quoique sa taxe en Cour de Rome ne soit que de 600 florins. On trouve dans les environs de cette ville des sources ferrugineuses, & des bains chauds très bons & fort anciens. On en avoit négligé le bâtiment depuis que Jules César l'avoit fait réparer; mais Mr. de la Corée, Intendant de la Province, fit dresser en 1764 le plan du nouvel Edifice vaste & commode qu'on y voit aujourd'hui. La première pierre en fut posée avec un grand appareil le 5<sup>me</sup> May de la dite année. C'est dans l'Abbaye de Luxeuil qu'on avoit enfermé Ebroin Maire du Palais.

r) *Lure, Ludera*, bourg chef-lieu d'un district de son nom avec une prévôté particulière, situé dans les Montagnes, en pays de bois, à quelque distance de la rive droite de l'Oignon, & dans une isle formée par un étang. Il y a une célèbre Abbaye de Benedictins fondée vers l'an 611 sous le Règne de Clotaire II Roi de France & de Bourgogne, par St. Deicole vulgairement St. Déile; disciple de St. Coloman, qui en fut le premier Abbé. Elle est sous le titre de St. Paul, & unie à celle de Murbach en Alsace. Son revenu annuel est au moins de 10000 livres, & son Abbé a le titre de Prince de l'Empire.

2) Le *Baillage de Gray* s'étend sur 181 paroisses composées de 9494 feux. On y remarque principalement

a) *Gray, Gradium*, ville bien peuplée, fort commerçante, & chef-lieu du Baillage avec un Présidial, une Recette, une Maîtrise particulière des eaux & forêts, un Maréchaussée &c. située sur la rive gauche de la Saone. On y compte une Eglise collégiale dont le Chapitre a été fondé par le Roi Philippe le Long & sa femme Jeanne de Bourgogne; trois maisons religieuses d'Hommes; deux Couvents de filles, un Collège occupé ci-devant par les Jésuites &c. C'est où Otton IV Comte de Bourgogne avoit d'abord établi l'Université qui depuis a été transférée à Dole & ensuite à Besançon; & son Château, bâti dans une position des plus favorables, servoit de résidence ordinaire au Gouverneur de Franche-Comté. C'étoit autrefois une des plus fortes villes de la Province; mais Louis XIV l'ayant prise en 1668, en fit raser les fortifications. C'est où l'on embarque les grains & les fers destinés pour Lyon, & cette double branche du commerce n'est pas d'un médiocre avantage aux habitans.

b) *Corneux ou Cornocail*, Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré & en règle, fondée dès le 12<sup>me</sup> siècle, & située à une petite lieue de Gray. Elle jouit de 9000 livres de rente.

c) *Beaujeux*, village avec titre de Comté appartenant à la famille de *Hennezey*.

d) *Mont-Benoit*, Abbaye d'Augustins qui vaut à l'Abbé Commendataire environ 10000 liv. de rente.

e) *La Charité*, Abbaye d'Hommes de l'ordre de Cîteaux, située sur un ruisseau & fondée en 1133 par Dame Adélaïde de Frècus. Elle est en Commende & vaut 12000 livres de rente à celui que le Roi en pourvoit.

f) *Champlitte*, petite ville située sur la rivière de Salon avec une Eglise collégiale, un Prieuré simple & un Couvent de Capucins. On l'appelle aussi *Chamnite*, & elle se divise en deux parties; l'une batic sur la hauteur & nommée Chamnite le Château;

&



& l'autre au bas, désignée sous le nom de Chamnitte la Ville.

g) *Champlitte*, paroisse située tout près de la ville du même nom, & érigée en Comté par Lettres du Roi Philippe II, datées du 5<sup>me</sup> Sept. 1574. Elle appartient aujourd'hui avec ses dépendances à la famille de *Toulonjou*.

h) *Acey, Acejum, Accinctum*, Abbaye d'Hommes de l'ordre de Citeaux, située sur la rive gauche de l'Oignon, & dont l'Abbé jouit de 6000 livres de rente.

i) *Rai*, Paroisse & Seigneurie, avec un Château & une Eglise collégiale.

k) *Dampierre*, bourg situé sur la petite rivière de Salon, & composé de 119 feux.

l) *Bouclans*, Paroisse & Seigneurie érigée en Marquisat par Lettres de 1749, en faveur de Joseph le Bas de Cleuant Conseiller au Parlement de Besançon.

m) *Gy*, bourg où l'on compte 436 feux, & où les Archevêques de Besançon ont une grande & belle maison de campagne qu'ils habitent dans la belle saison.

n) *Marnay-la-ville*, bourg & Seigneurie érigée en Marquisat en 1602, & appartenant aujourd'hui aux Marquis de *Beaufremont*.

o) *Pesmes*, gros bourg situé sur la rive droite de l'Oignon, avec un très beau Château & titre de Baronie appartenant à la Maison de *Baume-Montrevel*.

p) *Vellesme & Vellezon*, paroisses de plus de 100 feux chacune.

3) Le *Baillage de Baume-les-Nonnes* ou les *Dames* formé de 184 Paroisses, qui font un total de 5096 feux. Les plus remarquables sont

a) *Baume-les-nones, Balmâ* ou *Palma*, ville chef-lieu, située sur la rive droite du Doux, avec une Recette, une Maréchaussée, une Eglise paroissiale

dans laquelle on remarque le tombeau du Roi *St. Gontran*, sur lequel est représenté en relief le fameux songe rapporté par *Aimoïn* Lib. 3, Chap. 3; une Communauté de Prêtres dite *Familiarité*, agrégée à cette paroisse, un Couvent de Capucins fort bien bâti, & une Abbaye très célèbre de filles, de l'ordre de *St. Benoit*, connue sous le nom de *Baume-les-nones*, qu'elle a communiqué à la ville. Elle est occupée par des Demoiselles qui sont obligées, pour y être reçues, de faire des preuves très exactes de leur Noblesse. Le tems de sa fondation est absolument incertain; mais on sait qu'elle étoit déjà fort considérable sous le règne de Charlemagne & de Louis le Débonnaire qui en parlent dans leurs Capitulaires. Au reste elle est peu riche & ne jouit que d'environ 3000 livres de rente.

b) *Lieu-Croissant* dit aussi *les Trois Rois*, Abbaye d'Hommes de l'ordre de *St. Benoit*, fondée en 1134, & qui vaut environ 3000 livres au Communautaire.

c) *Grammont* ou *Villersfexel*, bourg chef-lieu de la Seigneurie de ce nom, qui fut érigée en Marquisat par Lettres de Décembre 1718, en faveur de *Michel Dorothee* de Grammont Lieutenant-Général des Armées du Roi. Il est situé sur la rive gauche de l'Oignon, à une bonne lieue Nord-Ouest de l'ancien Château de Grammont; & l'on y trouve une Eglise collégiale fondée par *Humbert* de la Palu Comte de la Roche Baron & Seigneur de *Villersfexel*, & un grand & beau Château bati à la moderne.

d) *L'Isle*, village considérable situé sur le Doux; & *Bellevoie* paroisse de 51 feux.

e) Le Comté de la Roche, *Comitatus Rupensis*, appartenant à la Maison de Tullier de Montjoie, & qui prend son nom d'un Château situé sur un rocher au dessus de *St. Hippolyte* ou la Roche *St. Hippolyte*, bourg chef-lieu, situé sur le Doux avec un Chapitre,

un Hotel de Ville, un Couvent de nones; des moulins importants &c.

Il faut encore ajouter au Baillage de Baume, comme faisant partie de son ressort, les Seigneuries d'*Héricourt*, *Blamont*, *Clemont*, *Châtelot*, *Grange & Passavant* dépendantes de la Principauté de Montbéliard, dont elles étoient ci-devant terres allodiales. La France les mit en séquestre à l'occasion des prétentions formées par les Enfants naturels du Duc *Leopold Eberhard* dernier Prince de Montbéliard, mort sans posterité légitime en 1723, & s'en réserva la Souveraineté en 1748, en rendant l'utile au Duc de Wurtemberg, successeur aux Droits & légitime héritier des Domaines des Princes de Montbéliard.

1. La *Seigneurie d'Héricourt*, est composée de 11 Paroisses parmi lesquelles on remarque

a) *Héricourt*, *Hericurium*, petite ville son chef-lieu, située sur la rivière de la Rigole, à deux lieues de Montbéliard, avec un baillage particulier, deux vieux Châteaux, des Halles, une Eglise paroissiale commune aux Catholiques & aux Luthériens, plusieurs fabriques &c. Elle est traversée par le Chemin royal qui conduit d'Alsace en Franche-Comté.

b) *Chagey*, village situé en païs de bois, à une lieue d'Héricourt & près duquel il y a un étang très poissonneux, un fourneau & une forge où l'on travaille d'excellent fer.

2. La *Seigneurie de Blamont* renferme 13 Paroisses dont les principales sont

a) *Blamont*, *Albus Mons*, petite ville située à la source d'un ruisseau qui va se jeter dans le Doux, à 3 lieues de Montbéliard, & à une petite demi-lieue du *Lomont*. C'est le siège d'un Gouverneur, d'un Major, d'un Baillage, Recette &c. & l'on y trouve un Château fort, des Halles, & une Eglise paroissiale qui étoit ci-devant indivise entre les Catholiques



& les Luthériens; mais depuis qu'elle à été rebatie, après l'incendie qui en 1726 réduisit toute la ville en cendres à quelques maisons près, les Catholiques la possèdent seuls, & les Luthériens sont obligés de faire leur service à *Pierre-fontaine*, village éloigné d'une demi-lieue & situé au pié du Lomont. Cette ville fut prise en 1475 par les Bourguignons, les Bernois & les Balois joints au nombre de 11000, après un siège autant long que meurtrier, & ses fortifications furent ruinées. On a commencé à les rétablir depuis l'année 1744, & les ouvrages qui y ont été faits jusques-ici font augurer qu'elle sera un jour plus forte qu'elle ne l'a jamais été.

b) *Meslière*, petit endroit où il y a une bonne papeterie.

c) *Bondeval*, situé en país de bois & de vignobles qui produisent de très bon vin.

d) Une partie du village d'*Audincourt*, situé sur le Doux & près duquel on trouve une forge de fer, & une usine de fer-blanc très importantes & appartenantes en toute Souveraineté au Duc de Würtemberg.

3. La *Seigneurie de Clémont* est formée de 5 Paroisses, entr'autres

a) *Clemont*, son chef-lieu, petite ville autrefois, que les Troupes de l'Evêque de Basle & de ses alliés ruinèrent entièrement en 1427, de même que le Château dont elle étoit munie qu'ils brûlèrent en 1475, Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau.

b) *Montécheroux*, bourg assez considérable, situé sur le penchant de la montagne de Lomont, vis-à-vis de St. Hippolyte. Il s'y tient tous les ans deux foires assez fréquentées, & l'on y fait d'excellents ouvrages en fer & en acier.

4. La *Seigneurie du Châtelot* s'étend sur 10 Paroisses dont on remarque

a) *Châtelot*, petit endroit situé sur le Doux, & près duquel est une vieille tour qu'on nomme *Tour du*

du *Châtelot* & qui a donné son nom à tout le district.

b) Une partie du Village de *Lougres* près duquel on découvrit, en 1601 une source d'eau médicinale, appelée la *saine fontaine*, à cause des vertus salutaires qu'on lui a reconnus pour différentes maladies.

5. La *Seigneurie de Granges*, qui portoit jadis le titre de Grande-Baronie, & où l'on distingue surtout

a) *Granges*, petit bourg son chef-lieu, situé à 3 lieues de Montbéliard, avec un vieux Château &c.

b) *Saulnot*, village où il y a une source d'eau salée & des Salines très considérables, & dans les environs duquel on trouve du Gyp & du Charbon de pierre.

6. La *Seigneurie de Cleval*, dont le chef-lieu est *Clerval*, bourg avec un Château, situé sur le Doux à 5 lieues de Montbéliard.

7. La *Seigneurie de Passavant*, dont le principal endroit est *Passavant* situé à 8 lieues environ de Montbéliard, & près duquel est la fameuse glacière dont nous avons parlé dans l'Introduction.

IV. Le *Grand-Baillage d'Aval*, qui embrasse les Baillages subalternes de *Salins*, de *Poigny*, de *Arbois*; de *Pontarlier*, de *Lons-le-Sauvier*, de *Orgelet*, & la Jurisdiction de la *Terre de St. Claude*.

1) Le *Baillage de Salins* renferme 100 Paroisses, dont les habitans montent au nombre de 23480, & parmi lesquelles on distingue

a) *Salins*, *Salinæ*, *Pagus Seutingarum*, *Salinæ Sequanorum*, ville chef-lieu, ainsi nommée des

salines qui s'y trouvent & à qui elle doit probablement son origine. Ce n'étoit d'abord qu'un petit bourg construit à quelque distance de la grande saline, plus près de laquelle la commodité & l'utile firent bâtir ensuite plusieurs maisons qui se multiplièrent insensiblement & formèrent un autre bourg qu'on appella le *bourg-dessus*, pour le distinguer du premier qu'on nommoit *bourg-dessous*. L'émulation ou plutôt la jalousie qui s'éleva bientôt entre ces deux bourgs déterminâ l'Archiduc Philippe à les unir en 1497, & à rendre communs leurs intérêts & les honneurs publics. Dès lors Salins s'est tellement accru que c'est aujourd'hui une ville considérable où l'on compte environ 8000 habitans. Elle est à 7 lieues de Bésançon & de Dole, située sur la *Furieuse*, petite rivière qui y prend sa source, dans un vallon formé par deux hautes montagnes appelées *Poupet* & *Cresille*. La première, qui surpasse en hauteur toutes celles des environs, étoit jadis surmontée d'un Château nommé *Poupet*, à la place duquel est aujourd'hui le *Fort-Belin* muni d'un Commandant. On voïoit autrefois sur *Cresille* le Château *Bracon* où la tradition du País veut que St. Claude, l'un des Patrons de la Franche-Comté, soit venu au monde; mais le tems l'a détruit au point de n'en avoir pas même épargné les ruines. On y a substitué une Redoute nommée *Fort-Bracon* & construite sous le règne de Louis XIV, & le *Fort St. André* Château muni d'un Commandant, Lieutenant de Roi & Garnison. Une grande rue traverse Salins d'un bout à l'autre & laisse d'un côté les Salines, sur le bord de la *Furieuse*, & de l'autre la grande partie de la ville qui est sur un coteau. C'est le siège d'un Gouverneur, Lieutenant de Roi, Présidial, Baillage, Recette, Maréchaussée &c. & l'on y compte 3 Chapitres, 4 Paroisses, un Couvent de Carmes déchauffés, un de Capucins, un de Cordeliers conventuels, un hospice ci-devant aux Jésuites, deux maisons de Prêtres de l'Oratoire, un



Couvent de Carmelites, un de Cordelières dites de Ste. Claire, une de Tiercelines, un de filles de Ste. Marie ou de la Visitation, un d'Ursulines cloitrées, 3 hopitaux, une Infirmerie hors de la ville, un Collège &c. Les sources salées y sont d'un rapport considérable. La *grande Saline* est au milieu de la ville & forme une espèce de place forte de 140 toises de longueur sur 46 de large, entourée de tous cotés de bonnes & épaisses murailles, flanquées de tours d'espace en espace & couronnées d'un petit parapet. Une grande tour quarrée extrêmement haute, & dont le couvert finit par un petit Dôme octogone, dans lequel est une horloge qui se fait entendre dans la plus grande partie de la Ville, sert d'entrée à ce superbe Edifice. Deux spacieux batiments qui lui sont accolés servent l'un aux Fermiers-généraux, & l'autre à loger le Directeur ou principal Officier. Le bas de ces deux Logemens forme deux grandes Galleries couvertes & soutenues par de belles arcades, sous lesquelles sont les bureaux des Officiers qui servent tant à la garde de la Saline, qu'à la distribution du sel, recette & taxe des bois qu'on y amène journellement. Plus bas, & joignant le logement des fermiers est un très bel Edifice, destiné à rendre la Justice sur ce qui régarde les Salines, & composé d'une magnifique Salle d'audience, & de plusieurs chambres tant pour le Conseil, pour le greffe & pour les prisons, que pour les Archives. En face de ces batiments & presque au milieu du petit fort, s'élève un grand pavillon quarré dont le dessous sert d'entrée aux souterrains où sont les sources; & le haut de logement au Trésorier des Salines. Au dessus de l'Escalier qui y conduit est une fort belle Chapelle, sous l'invocation de la Vierge, où l'on dit tous les jours la Messe, pour la commodité des Officiers & des ouvriers qui s'y trouvent. On exploite aux environs de Salins de l'albâtre jaspé & du marbre noir.

b) *Goille*, Abbaye d'hommes de St. Augustin, fondée en 1199 & située à un quart de lieue de Salins,

dans une position si avantageuse qu'on l'appelloit autrefois *Beaulieu*.

c) *Nozeroy*, ville avec une Eglise collégiale & un Chateau, située sur une hauteur au pié de laquelle coule la rivière d'Ain. On l'appelle *Nucillum* en latin.

d) *Sainte-Anne*, chateau bati sur un rocher escarpé.

2) Le *Baillage d'Arbois* est composé de 21 Paroisses & de 1814 feux. On y remarque

a) *Arbois*, *Arbosium*, *Arborosa*, ville chef-lieu avec une Recette de son nom, située sur la petite rivière de *Cuisance* que d'autres nomment *Laustine*, dans une contrée fertile en vins excellents & singulièrement prisés par tout où on les connoit. On y compte une Collégiale exemte de la Jurisdiction de l'Archévêque, & dont le Chapitre est composé d'un Doyen & de 12 Chanoines, tous à la nomination du Roi; un Prieuré dépendant de l'Evêché de St. Claude, une Familiarité ou Communauté de Prêtres, 3 Couvents de Religieuses, deux de Religieux, & une Commanderie de l'ordre de Malthe, de la Langue & du grand Prieuré d'Auvergne.

b) *Montigny*, paroisse de 126 feux avec une Abbaye de filles de l'ordre de St. François, & un Couvent d'*Urbanistes* dont la Supérieure est nommée par le Roi, & perpétuelle.

c) *Mesnay*, Communauté de 123 feux, située sur la *Cuisane*, à une petite distance d'*Arbois*.

3) Le *Baillage de Pontarlier* comprend dans son ressort les Paroisses du Baillage proprement dit, la Seigneurie de *Joux* ou *Jougne*, le Val de *Mortau*, & le Val du *Saugois*, ce qui fait en tout la somme de 69 Communautés & de 5410 feux.

a) Le

α) Le *Baillage* proprement dit, renferme 49 Paroisses dont les principales sont

a) *Pontarlier, Pons Elaverii, Pons-Aelii*, ville assez considérable & chef-lieu du Baillage avec une Marchaillée, située sur le Doux, aux confins de la Principauté de Neufchatel, & passage fort commode & très fréquenté pour aller de France en Suisse. On y compte 1 Prieuré conventuel en Commende; une Communauté ou Familiarité de Prêtres; 3 Couvens de Religieux; 1 hopital &c. On croit assez communément que c'est l'ancienne *Arriarica*, dont il est fait mention dans l'itineraire d'Antonin. Elle changea son nom d'*Arriarica* sous l'Empereur Aelius Adrianus, qui passant par cette ville, dans la visite qu'il fit de son Empire, y fit batir une Tour à la tête d'un pont pour y traverser le Doux, & l'appella *Pons Aelii* d'où l'on a fait *Pontarlier*. Cette ville essuia en 1736 un incendie qui reduisit en cendres l'Eglise paroissiale, celle des Augustins, l'hopital, & plus de 40 autres maisons; mais le tout a été parfaitement réparé depuis.

b) *Arc, Chatel-blanc, La Cluze, les Fourgs, Frasne, Goux, Longeville-les-Rochejean, la Rivière*, paroisses très considérables de même que *Mothe ou la Mouthe* où il y a un Prieuré, & *Abergemont* près duquel est l'Abbaye du *Mont-Ste. Marie*.

β) La *Seigneurie de Jougne* ou *Joux* composée des Communautés de *Jougne* chef-lieu, situé en pais hérissé de montagnes, tout proche de la frontière du Canton de Berne; *Hôpitaux-neufs*; *Hôpitaux-vieux*; *Mestabier* & le *Chateau de Joux* le plus fort, sans contredit, de toute la Province situé sur la pointe d'un haut rocher, & représentant avec lui une Pyramide au pié de laquelle coule le Doux. C'est là & à



Jougnes qu'est le fameux passage taillé par Jules-César dans les Alpes pour aller en Allemagne. Il y a aussi un chemin de communication entre la Suisse & la France, & un Bureau où l'on lève les droits de sortie & d'entrée sur les marchandises.

γ) Le *Val-de-Mortau* contient les Communautés des *Fins*, *Grande-Combe*, *Grande-Ville*, *Lac* & *Mont-le Bon*, formant ensemble 932 feux.

δ) Le *Val du Saugeois* embrasse 12 Communautés qui sont celles d'*Arçon*, *Bugny*, *La Chaux*, *La Fresse*, *Gilley*, *Hauterive*, *Liuremond* ou *Lievremont*, *Longeville*, *Maison du Bois*, *Montflorin*, & *Ville-du Pont*.

4) Le *Baillage de Poligny* est beaucoup plus long que large & l'on y compte 103 Paroisses ou Communautés qui font ensemble 4893 feux. Les principales sont

a) *Poligny*, *Polemniacum*, *Poliniacum* ville chef-lieu, avec 1 Recette de son nom; 1 Eglise collégiale, 1 Communauté de Prêtres, 4 Couvents de Religieux, 1 de Religieuses, 1 Collège, 1 Hopital, 1 Commanderie de l'ordre du St. Esprit &c. située dans un beau pays, très abondant en grains, en vins excellents & en fruits, sur un ruisseau qui se joint à d'autres pour aller tomber dans le Doux. On appelloit autrefois ses environs le *Comté de Varasch*, *Pagus Varaschus*, des *Varaschi* qui l'habitoient, & il est parlé de *Polemniacum* dans le partage que Louis & Charles firent du Royaume de Lothaire en 870.

b) *Chatel-Chalon*, bourg situé dans un vallon, avec une célèbre Abbaye de filles de l'ordre de St. Benoît,

noit, où l'on n'admet que les personnes qui peuvent faire des preuves exactes de leur noblesse.

c) *Baume les-Moines*, bourg avec une fameuse Abbaye d'Hommes de l'ordre de St. Benoit, fondée en 926 par le Comte Bernon, & connue sous le nom de *Baume-les-Moines*. Elle est aujourd'hui en Commende, & vaut au moins 13000 livres de rente à celui que le Roi y nomme. On est obligé pour y être reçu moine, de faire preuve de noblesse de 4 générations tant du côté paternel que du côté maternel. Ce n'étoit originairement qu'une petite Cellule.

d) *Aumont, Bevilly, Le Grand-Bois, Champagnole, La Chaux-de-Crottenay, Communailles & dépendances, Frontenay, Grozon, Mantry, Mierry, Nery, Selliers, St. Louthain, Toulouse, St. Lamain, Ney, Tremont, Mauffans, Menetrux, Siroz, Gillois, Foncine &c.* qui sont des Communautés fort considérables.

5) Le *Baillage de Lons-le-Saunier* a 97 Paroisses qui contiennent ensemble 5886 feux. Les plus remarquables sont

a) *Lons-le-Saunier, Ledo Salinarius*, ville chef-lieu, avec un Présidial, Recette de son nom, Lieutenance de Maréchaussée &c. située sur la rivière de Solvant ou Vallière. Elle a pris son nom, selon Gollert (*Rep. Sequ.*) d'une Auge ou mesure d'eau salée, qui en terme de Saunerie s'appelle *Long*; ce qui prouve qu'il s'y faisoit un très grand commerce de sel; & l'on trouve encore aujourd'hui des sources salées dans ses environs qu'on néglige, dit-on, faute de bois. On y compte une Eglise paroissiale desservie par une Communauté de Prêtres établie à cet effet; 1 Prieuré d'Hommes de l'ordre de St. Benoit & de la Congrégation de Cluny, qui vaut environ 3000 livres de rente à celui qui en est pourvu; 1 Abbaye de filles de l'ordre de Ste. Claire, établie dans le 13<sup>me</sup> siècle, & mitigée par le Pape Ur-

bain IV, 4 maisons religieuses d'Hommes, & 1 d'Ursulines; 1 Collège &c.

b) *Arley*, bourg avec titre de Baronie.

c) *Arthens, Beaufort* & dépendances, *Cesancey, Chapelle-Volant, Chilly, Conliege, Cousance, Desnes, l'Etoile, Gevige, Jousseau, Larnaux, Marcornay, Mainal* & dépendances, *Montégu, Montmorot* & dépendances, *Perrigny, Ruffey, Vernautois, Villevieux* &c. bourgs & paroisses considérables.

6) Le *Baillage d'Orgelet* a dans son ressort 192 Paroisses fortes de 4756 feux. On en distingue surtout

a) *Orgelet, Orgeletum*, ville chef-lieu, avec un Couvent de Religieux de l'ordre de Citeaux, située très agréablement & en bon air près des sources de la Valouze. Il y a une Recette de son nom, & une Brigade de Maréchaussée.

b) *Clerevaux*, paroisse de 134 feux, située près d'un Lac.

c) *Aliège, Chavaune, Crescia, Fetigny, Orgens, Piedmorin, Poite, Rozet-le-Porret, Salaure, St. Amour* & dépendances. *St. Julien, St. Mauris*, paroisses très étendues.

d) *Gigny*, bourg situé dans un vallon sur la petite rivière de Surain, avec 1 Prieuré conventuel de l'ordre de St. Benoit, dont les religieux sont obligés de faire preuve de noblesse. Le terroir des environs est fort montagneux.

7) La *Jurisdiction de la Terre de Saint-Claude* qui s'étend sur 91 Paroisses ou Communautés occupées par 34137 habitans, & dont les plus apparentes sont

a) *Saint-Claude* ou *St. Oyant, Sanctus Claudus*, petite ville chef-lieu, située entre des montagnes, au bord de la petite rivière de Lison, sur les fron-



frontières du Bugey & du País de Gex, à 5 ou 6 lieues de Genève, & autant du Canton de Berne. Les maisons y sont la plûpart bien baties, & l'on y compte 1 Eglise paroissiale sous l'invocation de St. Romain, desservie par un, Vicaire perpétuel & une Communauté d'environ 20 Prêtres; 1 autre Eglise pour une Confrairie de Séculiers; 1 hopital; 1 Collège pour l'éducation de la jeunesse; 1 Couvent de Carmes; 1 de Capucins; 1 de Religieuses de l'annonciation de la Ste. Vierge; & une célèbre Abbaye, l'une des plus illustres du Royaume par son ancienneté, par sa richesse & par la noblesse dont ses religieux, au nombre de 24, étoient obligés de faire preuve jusqu'au Trisayeul tant du côté paternel que du côté maternel. Ils avoient chacun leur revenu séparé, & vivoient chacun en particulier, habillés en Prêtres séculiers, excepté une espèce de Cordon auquel pendoit une Croix d'or de la longueur du doigt sur laquelle étoit l'effigie de St. Claude. L'Abbé jouissoit d'environ 30000 livres de rente, & avoit le droit d'annoblir ses Vassaux & les habitans de ses terres, de leur accorder des Lettres de légitimation, de grace &c. à la charge cependant du ressort & souveraineté envers le Roi & son Parlement de Besançon. Mais le Pape Benoit XIV, à la sollicitation du Roi de France, sécularisa cette Abbaye & ses dépendances, par sa Bulle du 22<sup>me</sup> Janvier 1742, releva les Moines de tous leurs voeux, excepté celui de Chasteté, les habilita à posséder toutes sortes de Bénéfices en Commende & autres, érigea l'Eglise en Cathédrale, y créa une Dignité Episcopale & 1 Chapitre composé de 20 Chanoines, dont 4 Dignités, savoir 1 grand Doyen à la nomination du Pape, 2 Archidiares & 1 grand Chantre; & appropria enfin à la Mense épiscopale & capitulaire tous les biens du Monastère & de ses appartenances. Le Diocèse de St. Claude renferme 84 paroisses, 23 annexes, & 4 Chapitres. L'Evêque est suffragant de Lyon, jouit de 34000 livres de rente, & sa taxe en Cour de Rome est de 1500 florins.

L'Egli-

L'Eglise Cathédrale est fort belle & Pon y conserve plusieurs reliques, entr'autres le Corps de *St. Claude*, au tombeau duquel la dévotion attire une foule de pelerins qui font vivre la plûpart des habitans de cette ville, tourneurs de profession & sans cesse occupés à faire des chapelets, des croix, de petites figures de Saints &c. en buys qu'ils trouvent en abondance dans leurs environs. Il y a à *St. Claude* des Juges municipaux, des Juges ordinaires & un Juge supérieur auquel sont portées les Appellations des Subalternes; & dans tous ces Tribunaux la justice est exercée au nom de l'Evêque qui en nomme les membres & les commet; & les Appels de leurs jugemens sont portés directement au Parlement de Besançon.

b) *Charcillat, Moiran, Grand-Serva &c.* paroisses fort étendues.

### 13. Le Gouvernement de Bourgogne.

Il est composé du *Duché de Bourgogne* & de ses dépendances, de la *Bresse*, du *Bugey*, du *Val-Romey* & du *Pais de Gex*. Ses bornes sont à l'*Est* le Gouvernement général de Franche-Comté; au *Nord* celui de Champagne; au Nord-Ouest celui d'Orleanois: à l'*Ouest* celui de Nivernois; au Sud-Ouest celui de Bourbonnois; au *Sud* celui de Lyonnais; & au Sud-Est celui de Dauphiné, la Savoye & la République de Genève. Il a 55 lieues de longueur sur 29 de largeur, ce qui peut être évalué à 900 lieues quarrées.

I. Ce qu'on nomme proprement le *Duché & Province de Bourgogne*, *Burgundia Ducatus & Provincia*, est borné à l'*Est* par la Franche-Comté; au Nord par la Champagne; au Nord-Ouest par le Gatinois; à l'*Ouest* par le Nivernois; au Sud-Ouest par le Bourbonnois; au Sud par le Beaujolois, & au Sud-Est par la Bresse & la Principauté de Dombes. C'est un Pais mêlé de plaines, de collines & de montagnes, & le *Climat* quoiqu'inégal & beaucoup plus tempéré dans les lieux bas que dans les hauteurs, y est partout fort sain. Le *Terroir* y est des plus fertiles & des meilleurs: Les *plaines*, qui s'étendent surtout le long de la Saone, abondent en prairies magnifiques, & en grains de toute espèce comme Froment, Seigle, Orge, Turquet, Avoine, Millet, Navette, Chanvre &c. Toutes les *col-*



*lines* sont plantées d'arbres fruitiers & de vignes qui produisent d'excellents vins, surtout cette chaine qu'on appelle la *Cotte* par excellence, & qui commence auprès de Dijon, s'étendant vers le Sud-Ouest l'espace de 10 lieues, & peuplée des paroisses, villes & villages de *Nuyts*, *Chambertin*, *Savigny*, *Romancé*, *Beze*, *Coulanges*, *Chassagne*, *Baume*, *Vollenay* ou *Volenet*, *Pomar*, *Santenay*, *St. Aubin*, *Belgny*, *Meursault*, *Vougeot* &c. dont les vins sont délicieux & renommés par toute l'Europe. Les *Montagnes* fournissent des paturages excellents où l'on nourrit quantité de Bestiaux, principalement des Boeufs & des Chevaux; des mines de différentes sortes de métaux, des Carrières, quantité de Gibier de toute espèce, & une si grande abondance de Bois & forêts, qu'il n'y a peut-être point de Province dans le Royaume qui en ait tant. On y en compte jusqu'à 60000 arpents dont une bonne partie sont des bois de construction; ce qui a engagé le Roi à établir à Dijon un Commissaire-ordonnateur de la Marine & plusieurs autres Officiers entretenus pour l'exploitation des bois destinés au radoub & à la construction des vaisseaux de S. M.

Les *Rivières* qui arrosent cette Province sont la *Seine* & le *Rhone* dont nous avons parlé dans l'Introduction: la *Saone* qui a sa source dans les *Vôges* en Lorraine, à 4 lieues au dessus de Darney, & qui prenant son cours vers le Midi arrose le Duché & le Comté de Bourgogne, passe par les Généralités de Dijon & de  
Lyon

Lyon, séparant cette dernière de la Principauté de Dombes, commence à porter bateau à *Traves* au dessus d'Aussone, & se jette dans le Rhone au dessus de Lyon, auprès de l'Abbaye d'Anay; l'*Armençon*, *Ormentio*, dont on dit en proverbe *mauvaise rivière & bon poisson*: il sort du baillage d'Arnay-le Duc, passe à Semur & à Tonnerre, reçoit la *Brenne* dans son cours, & se perd dans l'Yonne entre Auxerre & Joigny; l'*Yonne*, *Ycauna*, qui a sa source dans les montagnes du Morvant, commence à être navigable à Clamecy, & se mêle à la Seine près de Montereau-faut-Yonne après avoir reçu la *Cure*, *Chorra*; le *Serein* qui naît dans le baillage d'Arnay-le Duc, traverse ceux de Saulieu, de Sémur en Auxois, d'Avalon, de Noyer, le Tonnerrois, & se rend dans l'Yonne au dessus d'Auxerre; l'*Ousche*, *Oscara*, qui a sa source à Lufigny dans le Baillage de Baune, passe à Dijon, & se jette dans la Saone entre la Tille & la ville de St. Jean de Laone; la *Déhuue* ou *Deune*, qui sort de l'étang *Long-pendu*, traverse une partie du baillage de Montcenis qu'elle sépare de celui de Châlons, & ce dernier de ceux de Baune & de Nuyts & se perd dans le Saone à Chauvert près de Verdun, après avoir reçu dans son cours la *Bourgeoise* entr'autres, qui traverse la ville de Baume; l'*Arroux*, *Adrus*, qui a sa source au petit étang de Mouillon, à un bon quart de lieue de Pouilly en Auxois, & se jette dans la Loire auprès de la Motte St. Jean, après avoir reçu plusieurs ruisseaux dans son cours; la *Barbince*, *Bourbince* ou

*Brebince*, *Burbuncia*, qui a sa source dans l'étang de Long-pendu, de même que la Deune, parcourt presque tout le Charolois, passe à Paray, & se perd dans l'Arroux; l'*Ougnon*, le *Doux*, la *Seugle* ou *Seille*, la *Reffouze*, la *Vêle*, la *Loire*, l'*Arconce*, la *Gronne*, la *Tille*, la *Baize*, la *Vé-genne* & un grand nombre d'autres moins considérables, la plupart navigables en tout ou en partie, & toutes très poissonneuses.

On trouve des eaux Minérales à *Apoigny* proche de Seignelay, à *Préméau* proche de Nuyts, à *Vezelay*, à *Sainte-Reine* & à *Bourbon-l'Ancy*. Ces dernières sont regardées comme meilleures & plus utiles à la santé qu'aucunes autres du Royaume, & il y en a 7 sources toutes situées dans le fauxbourg de St. Leger; l'eau de celle qu'on appelle le *grand-Limbe*, est si chaude qu'on ne peut y souffrir la main l'espace de deux minutes sans se brûler; cependant on peut y laisser un œuf pendant une heure entière sans qu'il y cuise; & quand on en boit, les lèvres ne s'en ressentent point & l'on ne sent pas non plus qu'elle soit trop chaude dans l'estomac. On ne doute nullement que ces eaux n'aient été connues des Romains; mais elles avoient été absolument oubliées depuis plusieurs siècles. On les découvrit de nouveau en 1580, & dès lors on y a fait des réparations très considérables, & l'on a bâti une quarantaine de maisons destinées à recevoir les personnes qui viennent y faire cure.

La source la plus renommée des eaux de *Sainte-Reine* est dans une Chapelle de l'Eglise  
des



des Cordeliers établis dans la petite ville de ce nom. Elle forme un réservoir d'environ deux pieds en quarré, & quoiqu'elle ne soit pas abondante on assure qu'elle ne peut être épuisée. Son eau est claire, froide & insipide, comme de l'eau ordinaire de fontaine, cependant on lui attribue bien des vertus; mais à en juger par la conduite du peuple qui en fait usage, on seroit tenté de croire que c'est la dévotion seule qui lui donne du relief. Il s'en trouve une autre source beaucoup plus grande & plus abondante dans un champ à une portée de mousquet de la ville, & il est démontré que l'eau en est plus fraîche, plus légère & meilleure, mais elle n'est pas dans une Chapelle & on n'y a pas la même confiance.

Les eaux d'*Apoigny* sont froides & ferrugineuses, mais sans beaucoup de réputation, de même que celles de *Prêmeau* qui sont tièdes & insipides.

Outre la Source de *Vezelai*, qui n'est pas fort considérable, il y a près de cet endroit un prel qui renferme une *fontaine* ou *mine de sel* très remarquable. On n'y voit aucune source; mais quand on veut avoir de l'eau, on creuse, dans un endroit du prel quelconque, à la profondeur de deux pieds, & le trou se remplit insensiblement. Dès qu'on l'a vuidé, on en fait un second, & l'on continue de même jusqu'à ce qu'on ait de quoi remplir une chaudière de cette eau, qui, quand on la fait évaporer, laisse toujours au fond environ deux doigts de sel. Les fermiers géné-

raux, persuadés que cette petite faveur de la nature étoit contraire à leurs intérêts, n'ont rien négligé pour en découvrir la source; mais ils n'ont pû y reussir. Ils mirent des gardes dans le prel en 1678, & y firent passer la rivière de Cure qui en est tout près; mais tout a été inutile la rivière s'est retirée, & la fontaine ou la mine est telle qu'elle étoit auparavant. L'herbe & les pierres d'alentour sont blanches de sel, & y attirent une quantité prodigieuse d'oiseaux de différentes espèces.

Les *Grottes d'Arcy*, si connues dans l'histoire naturelle de la Bourgogne, sont situées à 500 pas du village d'Arcy, sur le bord de la petite rivière de Cure, & ont au dessus d'elles des terres labourables, qui n'ont pas plus de 8 à 10 pieds de sol. Ces cavités paroissent avoir été faites en tirant de la pierre: elles ont une entrée étroite, & environ 300 toises de profondeur ou de long. On y voit des ceintres qui forment plusieurs voutes qui en certains endroits paroissent avoir 20 pieds d'hauteur, en d'autres 25 & en d'autres 30, & desquelles il tombe une eau cristalline qui se convertit en pierre brillante & très dure, & forme des pointes ou culs de lampe de toute grosseur qui descendent ou s'allongent les uns plus, les autres moins, avec une diversité admirable, & une infinité de choses différentes. On y remarque surtout 5 à 6 tuyaux de 5 à 6 pieds de haut & de 8 à 10 pouces de diamètre, creux en dedans, & arrangés d'alignement l'un après l'autre sans pourtant qu'ils se

se touchent; quand on les frappe avec un baton, ils rendent des sons différens & agréables, ce qui les a fait appeller *les Orgues*. A 20 ou 30 toises de l'entrée est un petit Lac de 5 toises de largeur sur 15 ou 20 de longueur, dont l'eau est très claire & qui, selon toutes les apparences, s'est formé de la partie la plus légère de cette eau qui tombe sans cesse goutte à goutte du haut des voutes. Il y a un endroit de cette grotte, où l'on trouve une espèce de salle qu'on appelle *la Salle du Bal*, ou *la Salle de Mr. le Prince*, & dont la nature a formé le plafond d'une terre fort unie, couleur de café brulé, & où paroissent mille chiffres bizarres qui font un effet fort agréable de même que quelques figures de pierre mal formées par les gouttes d'eau. Mr. Martineau de Solleyne, Subdélégué de l'Intendance de Bourgogne au Comté d'Auxerre, étant allé visiter ces grottes en 1716, pénétra jusqu'à leurs fonds, & parmi une infinité de jeux singuliers de la nature il admira l'espèce de Parquet en coquilles larges chacune d'environ un pied & demi que le hazard s'est plû à y former. L'air qu'on y respire n'est ni froid, ni chaud, ni humide, & on y peut demeurer tant qu'on veut, sans en être incommodé.

On trouve à *Pourrain*, à 3 lieues d'Auxerre, de l'*Ocre* fort estimée, dont les teinturiers se servent utilement; & l'on cultive avec succès du Tabac près de *Pailly* dans le Baillage de la Montagne.



Du tems de *César* ce País étoit habité par les *Lingones*, les *Aedui*, les *Mandubii*, les *Ambarri* & les *Zediones*; & sous *Honorius* il se trouvoit compris dans la première Lyonnaise. Le nom de Bourgogne lui vient des *Bourguignons*, peuple originaire d'Allemagne, qui appellés par les Romains mêmes que les circonstances obligoient d'opposer Barbares à Barbares, passèrent le Rhin vers l'an 413, s'avancèrent vers le Midi, & se fixèrent d'abord dans la Suisse & une partie de la Franche-Comté. Puis s'étendant de plus en plus vers les rivières du Rhone & de la Saone, ils fondèrent enfin un Royaume particulier qui devint considérable, & se divisa dans la suite en *haute* & *basse* Bourgogne, ou en Bourgogne *Trans- & Cis-jurane*, du nom du *Jura* qu'il renfermoit, & qu'on appelle aujourd'hui les *montagnes de St. Claude*. Les Rois de France s'en emparèrent successivement; & par le partage qui se fit en 843, entre les Enfants de Louis le Débonnaire, Charles le Chauve eut la partie de ce Royaume située à l'Ouest de la Saone, & la fit gouverner par un Duc bénéficiaire nommé Robert le Fort, dont les successeurs ne tardèrent pas à rendre leur Gouvernement héréditaire. Ils devinrent même si puissants que du tems de Charles le simple, *Raoul* ou *Rodolphe* l'un d'entr'eux, fut élu Roi de France. Ce Duché passa ensuite à *Hugues-le-Grand* Comte de Paris, qui donna beaucoup à faire à Raoul, & dont le fils *Hugues Capet* se plaça bientôt, avec sa famille, sur le Trone des François. *Robert le pieux*

*pieux*, successeur de ce dernier, aiant hérité de la Bourgogne, la donna à Henri son second fils, qui étant devenu Roi depuis, la laissa en partage en 1032, à *Robert I*, son cadet, qui est le chef de la première Race Ducale de Bourgogne. Elle subsista près de 330 ans & finit en la personne de *Philippe I*, dit *de Rouvre* (à cause d'une maison de plaisance de ce nom que les Ducs de Bourgogne avoient à deux lieues de Dijon) qui mourut sans postérité en 1361. Le Roy *Jean* à qui la succession avint, du chef de son Ayeule Jeanne de Bourgogne, réunit cette Province à la Couronne, & la donna en 1363, à titre de Pairie, à son 4<sup>me</sup> fils *Philippe le Hardi*, chef de la seconde race des Ducs de Bourgogne. Le dernier d'entr'eux fut *Charles le Téméraire*, tué devant Nancy en 1477, sans autre héritier qu'une fille nommée *Marie* qui épousa Maximilien I d'Autriche à qui elle porta en dot la Franche-Comté, la Flandre, le Brabant, le Hainault, le Comté de Namur, le Luxembourg, l'Artois, le Limbourg, Anvers, Malines, la Hollande, la Zélande, la Gueldre, le Comté de Zutphen &c. mais pour le Duché de Bourgogne, le Roy Louis XI s'en empara, quoiqu'il y eût d'ailleurs encore un Prince de Bourgogne, Duc de Nevers & de Réthel, qui ne mourut qu'en 1491, & le réunit à la Couronne, dont il n'a plus été séparé depuis, malgré les prétentions réitérées que la Maison d'Autriche y a formées & qu'elle a cherché à faire valoir.

Les Bourguignons sont industrieux, bons soldats, amis des sciences, laborieux, & leur principal commerce consiste en vins, bleds, bois, bestiaux, chanvres, toiles, étoffes de laine, fer &c. Leur País renferme 41 Villes; 69 Bourgs; 1327 Paroisses; 744 Hameaux; & c'est une des premières Provinces des Gaules qui aient été éclairées de l'Évangile: Ce fut vers le milieu du 2<sup>me</sup> siècle, sous le règne de l'Empereur Marc-Aurèle-Antonin, surnommé le *Pieux*, & l'on compte aujourd'hui dans son étendue 5 *Evêches*, savoir ceux d'*Autun*, *Châlon*, *Mâcon*, *Auxerre* & *Dijon*, indépendamment de plusieurs paroisses qui font partie des Diocèses de *Langres*, de *Besançon*, de *Lyon* & de *Nevers*.

Pour l'*administration de la Justice*, le Gouvernement de Bourgogne est du ressort de deux Parlements, celui de Dijon & celui de Paris. Le premier qu'on nomme le *Parlement de Bourgogne* fut créé sous le titre de *Cour souveraine de Parlement de Bourgogne*, à l'instar de celui de Paris, par Lettres patentes du Roi Louis XI, données à Arras le 18 Mars 1477, après la mort de Charles le Téméraire & confirmées par déclaration du même Roi du 9 Aoust 1480. La première séance s'en tint à Dijon le 24 Octobre suivant; & il n'avoit alors dans son ressort que le Duché de Bourgogne & dépendances, n'étant composé que d'une Chambre qu'on a depuis appelé la *Grand' Chambre*. Mais François I' y ajouta la *Chambre de la Tournelle* en 1537; Henri III, les *requêtes du Palais* en 1575; Louis XIII,



XIII, la *Chambre des Enquêtes* en 1630, & Henri IV mit sous son ressort la Bresse, le Bugey & Val-Romey, & le País de Gex, qui y sont demeurés jusqu'à ce jour. Outre les *Prévôtés* & diverses autres Juridictions subalternes qui connoissent des causes en première instance, il y a 13 *baillages* qu'on nomme *principaux*, par ce qu'il y a dans chacun un Baillif d'épée; 9 *Baillages particuliers*, c'est à dire, où ces Baillifs ou leurs Lieutenants généraux peuvent tenir leur séance, mais qui ressortissent nuement au Parlement, comme les baillages principaux; 8 *Présidiaux*, dont 2 seulement dépendent du Parlement de Paris, savoir ceux de *Mâcon* & d'*Auxerre*, de même que le Baillage de *Bar-sur-Seine*; 16 *Baillages seigneuriaux*; nombre de *Mairies* ou *Chambres du Conseil des villes*; une *Table de Marbre* à laquelle ressortissent 5 maîtrises particulières des eaux & forets; 6 *Justices Consulaires*; 11 *Tribunaux de Maréchaussée*; 1 *siège des Monnoies* &c. La *Coutume* domine dans la majeure partie de cette Province, & le *droit écrit* supplée à ce que la *Coutume* ne règle pas, & sert d'interprétation, à ce qu'elle peut avoir de douteux.

Par rapport aux *Finances* il y a en Bourgogne une *Chambre des Comptes* dont les principales fonctions consistent à examiner les comptes des différents Receveurs employés aux affaires publiques; une *Cour des Aides* unie au Parlement de Dijon, nombre de *greniers à Sel*; *Justices des Gabelles*, *Entrepôts*, *Traites-foraines*, *Bureau des Finances*; *Intendance*; *Commission des dettes*  
des

*des Communautés, Chambre des Elus des Etats; Intendance de la Marine &c.* Ce sont les Etats de la Province, composés des trois ordres, le Clergé, la Noblesse & le tiers-Etat qui, par un privilège particulier, ont la direction des Finances; & ils s'assemblent régulièrement de trois en trois ans pour prendre les mesures relatives aux Impositions.

Pour ce qui concerne le *Gouvernement militaire* on compte en Bourgogne un *Gouverneur Général; un Lieutenant-Général commandant* pour le Gouverneur & résidant à Dijon; *4 autres Lieutenants-Généraux pour le Roi; un* pour le Dijonnois, le Comté d'Auxonne, le Baillage de la Montagne, l'Autunois, l'Auxois, le Brionnois & le Charolois; *un* pour le Chalonois; *un* pour le Maconnois; & *un* pour la Bresse, le Bugey, le Val-Romey & le País de Gex; *6 Lieutenants de Roi de la Province*, le premier pour les Grands-Baillages de Dijon & de la Montagne, & les Comtés d'Auxonne & de Bar-sur-Seine; le second pour l'Autunois, l'Auxois & l'Auxerrois; le 3<sup>e</sup> pour le Chalonois; le 4<sup>e</sup> pour le Charollois; le 5<sup>e</sup> pour le Maconnois, & le 6<sup>e</sup> pour la Bresse, le Bugey, le Val-Romey & le País de Gex; *7 Lieutenants des Maréchaux de France*, savoir 2 à Dijon; un à Chatillon sur Seine, un à Beaune; un à Macon, un à Bourg en Bresse; un pour le Val-Romey & le País de Gex, & un à Auxerre; *deux Grands-Sénéchaux* héréditaires, l'un de la Bourgogne, & l'autre pour la Bresse, le Bugey & le País de Gex; *un Prévôt*

*vôt général de Maréchaussée*; 10 Prévôts particuliers &c.

La Bourgogne se divise en *Duché de Bourgogne* & en *Comtés* qui en dépendent.

I. Les principales parties du Duché sont

1. Le *Dijommois, Divionensis Tractus*, anciennement *Pagus Oscarenfis*, à cause de la rivière d'*Ouche, Oscara*, qui le traverse. C'est un País riche en vins, en prels, & en bois où l'on trouve quantité de forges. Il renferme

1) *Le Baillage principal de Dijon*, dont les principaux endroits sont

a) *Dijon, Divio, Dibio, Divionense Castrum*, ville ancienne, grande, belle, riche, très peuplée, & l'une des plus considérables du Royaume, Capitale de tout le Gouvernement de Bourgogne, située entre la petite rivière d'*Ouche* qui la traverse, & le ruisseau de *Suzon* qui en remplit les fossés, dans une plaine charmante & fertile, terminée au Couchant par un rideau de montagnes, sur le penchant duquel on recueille d'excellents vins, & dont le pié est bordé de gros villages tout près les uns des autres. On entre dans cette ville par 4 portes dont les avenues sont riantes & commodes, & elle a 3 fauxbourgs, savoir celui de la porte d'*Ouche* où il y a une chaussée de près d'un quart de lieue de long, bordée de chaque côté d'un rang d'ormes; celui de *St. Nicolas*, & celui de *St. Pierre*. Sa figure est ovale, & sa longueur de 1500 pas sur 1000 de largeur, & qui fait un circuit d'une lieue environ. Ses murs sont beaux & accompagnés de demi-lunes, de bastions au nombre de 12, & de fossés qui y répondent, avec un Chateau, dans le même alignement, bâti dès le règne de Louis XI en forme quarrée, aiant à chaque angle une grosse tour



tour ronde, & flanqué de deux fers à cheval, l'un du côté de la campagne, & l'autre du côté de la ville. Elle est divisée en 7 Quartiers dont chacun a ses Officiers de Milice bourgeoise, à la tête desquels est le *Maire* qui est chef d'Armes & qui jouit d'une infinité de beaux privilèges. Les rues en sont droites, larges & bien pavées, les maisons belles, & l'on y compte une Eglise cathédrale, ci-devant Abbaye sous le titre de St. Etienne batié en l'année 343 sur une Chapelle souterraine construite du tems de la Prédication de St. Bénigne Apôtre de la Bourgogne & Martyr; une Eglise collégiale dite *la Ste. Chapelle du Roi*, fondée en 1172, & dans laquelle on conserve une Hostie dont on rapporte nombre de miracles; un Archidiaconé, 7 Paroisses, dont l'une, sous le titre de St. Jean Baptiste fut érigée en Collégiale en 1455; 6 *Méparts* ou Communautés de Prêtres; un Doyenné ou Archiprêtre uni à la Cure de St. Jean; un Séminaire dirigé par les Prêtres de l'Oratoire, une Commanderie de l'ordre de Malthe, une magnifique Chartreuse, fondée en 1384 à l'extrémité du fauxbourg de l'Ouche & dont l'Eglise sert de sépulture aux derniers Ducs de Bourgogne de même qu'à leurs Epouses & à leurs Enfants; un Couvent de Dominicains, dans une salle duquel s'assemblent les habitans des 7 Quartiers de la ville, quand il est question de procéder à l'élection du *Maire*; une Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Benoît, sous le titre de St. Benigne, & dont l'Eglise mérite d'être vue; 5 Couvents d'Hommes; deux Abbayes & 5 Couvents de filles; une Communauté de Veuves & filles établie pour le soulagement des pauvres; un Collège ci-devant occupé par les Jésuites, & l'un des plus beaux qu'ils aient eu en France; un Hôpital général dit le *Grand-Hôpital* desservi par des religieuses d'un institut particulier; un hôpital dit *du St. Esprit* pour les Enfants trouvés; un hôpital dit *Ste. Anne* pour les pauvres filles; un hôpital dit de *St. Fiacre* pour les Pèlerins dévots à ce Saint; une mai-

maison dite du *Bon-Pasteur* pour les filles débauchées & celles qui veulent s'y retirer de leur gré &c. plusieurs belles places publiques, entr' autres celle des Cordeliers; celle qui est devant l'Eglise de St. Etienne, où l'on fait les réjouissances publiques & qui sert de promenade; & la *place royale* au milieu de laquelle est une Statue équestre en bronze de Louis XIV, pour le piedestal de laquelle on a employé 1294 pieds huit pouces de marbre tant blanc-pommelé que gris, qui rendu à Dijon a couté tout brut 32 liv. le pié; la *Maison du Roi* ou le Logis & Chateau des Ducs de Bourgogne qui est réellement magnifique; le Palais du Parlement; la maison de ville; le Palais de la Chambre des Comptes, & nombre d'Hotels particuliers qui concourent également à en faire une des plus belles villes. Dijon est le siège d'un Evêché érigé par Clement XII en 1731; d'un *Parlement*; Chancellerie près le Parlement; Chambre des Requêtes du Palais; Chambre du Domaine; premier-Baillage principal; Baillage particulier, Présidial uni au Baillage & à la Chancellerie; Chancellerie aux Contrats; Mairie qui a la justice ordinaire, civile & criminelle dans la ville & la Banlieue; Chambre du Conseil de la ville où s'exerce la police; Seigneries & Justices des Enclos & terres des Abbayes de St. Benigue & St. Etienne &c. Table de Marbre pour toutes des maîtrises & grueries royales & seigneuriales du Parlement de Bourgogne en fait d'eaux & forets; maîtrise particulière; Justice royale des Chasses & plaisirs du Gouverneur de la Province; justice consulaire; maréchaussée sous le Prévot-général; hotel & siège des monnoies; *Chambre des Comptes*; *Cour des Aides*; Grenier à sel; justice des Traites foraines, justice de la marque des fers & des cuirs; *Généralité* ou Bureau des finances; *Intendance* de justice, police & finances; *Commission* pour les dettes & affaires des Communautés; Chambre des Elus généraux des Etats; *Intendance* de la Marine; Recette générale & particulière des Etats; Direction des Ga-

belles

belles & Traités &c. C'est aussi la Résidence du Gouverneur - Général de la Province; ou du Lieutenant Général commandant en sa place; d'un Gouverneur particulier; deux Lieutenants de Roi, l'un pour la ville & l'autre pour le Château; un grand Sénéchal, deux Lieutenants des Maréchaux de France, Prévôt général de Maréchaussée &c. & l'on y compte 3000 feux & environ 25000 âmes. L'Evêque de Dijon est premier Conseiller d'honneur au Parlement, & son Diocèse, qui est un démembrement de l'Evêché de Langres & d'une partie de celui d'Autun, renferme 211 paroisses, 2 Abbayes d'hommes, 3 Abbayes de filles, & 8 Chapitres de Chanoines. Il jouit au moins de 25000 livres de rente, & selon sa taxe en cour de Rome, il paie 1233 florins pour l'expédition de ses bulles. Dijon a vû naître plusieurs grands hommes entr'autres le célèbre Jaques Benigne Bossuet dont le nom est au dessus de tous les éloges; & il y a encore aujourd'hui une *Académie des sciences, arts & belles Lettres* fondée en 1725, par le sieur Pouffier mort Doyen du Parlement; & une *Faculté de Droit-Civil & Canonique* créée par Edit donné à Versailles au moins de Dec. 1723.

On remarque au *Sud* & à l'*Est* de la ville de Dijon plusieurs *Cours* très beaux, entr'autres celui qui commence à la place St. Pierre, sur la droite du chemin qui mène de Dijon à Seure. Il est fermé par 3 Allées de tilleuls tirées en ligne droite sur une étendue d'un quart de lieue, & interrompues dans leur milieu par un rond spacieux bordé d'arbres dans le même ordre; & le tout se termine à un Parc très bien planté & très bien entretenu avec un beau mail & un jardin enfermé de murailles de 3 cotés, & de l'autre par la rivière d'Ouche, au de-là de laquelle est une maison de plaisance appelée la *Colombière*, appartenante au Prince de Condé. Au commencement du chemin d'Auxonne, est un autre Cours de deux rangs d'arbres en ligne parallèle à celui du Parc. Il y en



y en a un troisième sur le chemin de Beaune; & un quatrième qui commence au Fauxbourg d'Ouche, & va jusqu'aux Chartreux, dans l'enclos de ces religieux, & derrière le Jeu de l'arquebuse, dont le bâtiment qui est un long corps de logis accompagné de 2 Pavillons, fait face à 2 ailes d'arbres élevées en berceau & séparées par un Canal. Sur le rempart de la ville enfin est un cinquième Cours qu'on commença à planter en 1716, & qui a 350 toises royales de longueur: il s'étend depuis la porte de St. Pierre jusqu'au bastion de Guise ou de la porte d'Ouche; ce bastion est garni d'arbres en forme d'étoile, & son parapet, de même que celui du rempart, sont réduits à hauteur d'appui; ce qui permet à la vue de se promener dans la plaine, sur la rivière, le long de la montagne, & même dans la ville, prospect tout à fait merveilleux.

b) *Fontaine-les-Dijon*, paroisse remarquable par ce qu'elle a vû naître St. Bernard. Tesselin son père en étoit seigneur, & l'on voit aujourd'hui, sur l'emplacement même du Château qu'il occupoit, un Couvent de Feuillants fondé par le Roi Louis XIII.

c) *Brazey*, paroisse avec une Chatellenie royale ressortissante au Baillage de St. Jean-de-Losne.

d) *Esbarrès*, paroisse située à quelque distance de la rive droite de la Saone, & érigée en Baronie en faveur de Claude *Jagnot* Gentilhomme ordinaire du Roi, par lettres patentes de Février 1642. Elle est possédée aujourd'hui par M. de *Berbis de Rancy*.

e) *Foybillot*, bourg situé en pays de montagne & de bois, dans une enclave entre le Bassigny & la Franche-Comté, sur la petite rivière de Saulon. Ses habitans ont le privilège du franc-salé, & il y a un Prieuré d'hommes de l'ordre de St. Benoit; une Baronie du baillage de Dijon; & un Bureau des Traités-foraines de Langres, sous la direction de Chalons en Champagne.

f) *Fontaine-Francoise*, bourg avec un Prieuré d'hommes de l'ordre de St. Benoit, situé près des

frontières de Champagne, sur une des routes qui mènent de Langres à Dole. Il est très connu depuis le combat de 1595, où le Roi Henri IV, s'étant exposé témérairement avec un petit nombre de Cavalerie, vit fuir devant lui 18 mille hommes, commandés par Ferdinand de Valasco & le Duc de Mayenne. Le Roi manda à sa sœur après cette journée; *Peu s'en faut que vous n'alez été mon héritière.*

g) *Is-sur-Tille* ou *Iffurtille*, petite ville avec une Mairie qui a la police, 1 grenier à sel, un Bureau des Traités foraines; 1 Couvent de Capucins, 1 hôpital &c. située sur la rivière d'Ougne, près de celle de Tille, dans une plaine, où l'on trouve des carrières de pierres blanches qui se scienc & ne sont point sujettes à la gelée.

h) *Mirebeau*, bourg avec une Eglise paroissiale, Mairie, grenier à sel, hôpital, bureau des traités &c. situé sur la route de Dijon à Gray.

i) *Selongey*, petite ville dans la plaine.

k) *Saux-le-Duc*, petit endroit avec une Châtellenie, grenier à sel &c. situé sur une montagne, dans une contrée remplie de bois.

l) *Arc-sur-Tille, Beire, Chaignay, Couchey, Fleurey, Gemeaux, Gevrey, Hevilley, Lure, Marey, Marsanne-le-bois, Messigny, Meuvy, Pombière, Poinson, Renesve, Talant, Talnay* &c. paroisses considérables & fort étendues.

2) Le *Baillage particulier de Beaune*, qui s'étend sur 133 Paroisses, parmi lesquelles on remarque

a) *Beaune, Belna, Belnum*, ville fortifiée, chef-lieu & Capitale du Beaulnois, située sur la rivière de Bourgeoise, dans une contrée également fertile & agréable, & renommée par ses excellents vins. C'est un des Archidiaconés & Archiprêtres d'Autun, & l'on y compte une Eglise collégiale & paroissiale sous le titre de Notre-Dame; 4 autres Paroisses, une Communauté

nauté de Prêtres, ou *Mépart* annexé à l'Eglise de St. Pierre; une Commanderie de l'ordre de Malthe; une Chartreuse fondée en 1328, par Eudes IV Duc de Bourgogne; une Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux; 8 autres Couvents de l'un & de l'autre sexe; un Collège régenté par les Prêtres de l'oratoire; un hôpital général dit *du St. Esprit* & l'un des plus beaux du Royaume; un hôpital de la Charité, pour les pauvres Orphelins, une Chambre des pauvres, dont le Bureau est composé du Maire de la ville qui y préside, de deux Chanoines, de deux Officiers royaux, de deux Echevins & de 4 Bourgeois, & dont les revenus sont employés à faire subsister des pauvres honteux, & à faire apprendre des métiers aux enfants de l'un & de l'autre sexe. Cette ville est d'ailleurs le siège d'une Officialité de l'Archidiaconé, d'un Gouverneur particulier, du Baillage, d'une Chancellerie aux Contrats; Mairie qui a la justice ordinaire de la ville & de la Police; justices du Chapitre de Notre-Dame, de la Commanderie & de la Chartreuse; Grenier à sel; Justice des Traités foraines; bureau & recette des mêmes Traités; Subdélégation de l'Intendance; Recette des Etats, Maréchaussée &c.

b) *Nolay*, bourg avec titre de Marquisat, situé dans un vallon fort étroit, & dont dépendent plusieurs villages & hameaux. La fontaine dite de la Fournée y a sa source.

c) *Pomard*, bourg avec une Chatellenie royale &c. situé sur la petite rivière d'Avantduesne, & dont dépend la métairie d'Irville.

d) Les Paroisses d'*Aubaisne*, *Beligny*, *Mursaut*, *Santenay*, *Savigny*, *Serrigny* & dépendances, *St. Romain*, & *Cussy* où il y a une Colonne remarquable.

3) Le *Baillage particulier de Nuyts* composé de 75 Communautés, entr'autres

a) *Nuyts*, *Nuys* ou *Nuis*, *Nutium*, ville chef-lieu, située sur la rivière de Musain, au bas d'une



montagne stérile à son sommet, mais qui à mi-côte produit l'un des meilleurs vins de toute la Bourgogne. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, du Baillage & d'une Chancellerie unie, Prévôté royale, Mairie qui a la Police; Grénier à sel; Subdélégation de l'Intendance de Bourgogne; Recette particulière des Etats &c. On y compte une Eglise collégiale sous le titre de St. Denys; une Eglise paroissiale dite de St. Séphorien avec un Mépart ou Communauté de Prêtres, deux Couvents, un Collège, deux hopitaux &c. Cette ville avoit autrefois des remparts, des murs, de doubles fossés & des tours; mais ces fortifications, ayant été totalement négligées sous le règne de Louis XIV, elles tombèrent en ruines, & la ville vendit à son profit toutes les places vagues des fossés & des ramparts. C'est la Patrie du célèbre *Sarrazin* qui a brillé si longtems sur le Théâtre de la Comédie française de Paris.

b) *Abergement-le Duc*, bourg avec une Prévôté royale ressortissante en première instance au baillage de Nuyts.

c) *Argilly*, Paroisse avec une Justice royale, près de laquelle s'étend une belle foret qui contient 5449 arpents.

d) *Premaux*, petit endroit où il y a quelques sources minérales dont l'eau est insipide & tiède, & dans les environs duquel il y a des vignes qui produisent d'excellent vin.

e) *Cisteaux* ou *Citeaux*, *Cistercium*, Abbaye chef-lieu de tout l'ordre de Citeaux, soumise immédiatement au St. Siège, & dont dépendent près de 1800 Monastères d'hommes & autant de Monastères de filles. Elle est située sur le ruisseau de Vouge près d'une belle foret, & fut fondée sur la fin du 11<sup>me</sup> siècle par une Colonie de Religieux de l'Abbaye de Molesme en Champagne, en vertu d'une permission du Pape, & sous les auspices de Reynard Vicomte de Beaune à qui appartenoit le terrain qu'elle occupe.

Le bâtiment en est vaste & sent son chef-d'ordre. Elle jouit de 110 mille livres de rente, & la Communauté est composée ordinairement de 80 religieux outre environ 40 domestiques. L'Eglise est grande & bien décorée aiant des autels à chaque pilier de la nef & plusieurs tableaux d'un grand prix; & c'est où sont enterrés presque tous les Ducs de Bourgogne de la première race. L'Abbé est chef, père & supérieur général de tout l'ordre, aiant l'entier pouvoir du Chapitre universel quand il n'est pas assemblé. C'est à lui seul qu'appartient le droit de le convoquer. Il fait la visite par lui, ou par ses Commissaires, dans tous les Monastères; reçoit les Appellations des jugements rendus par les Pères immédiats; a seul le droit de permettre aux religieux de son ordre de faire imprimer des livres, & exerce une Jurisdiction exclusive sur les Collèges généraux, parce que tout ce qui a trait à la police générale est de son ressort. Il est de plus Supérieur en chef des 5 ordres de Chevalerie qui sont en Espagne ou en Portugal, & Conseiller né au Parlement de Bourgogne. Peu après son élection, il va prêter serment entre les mains du Roi, & c'est le seul Abbé régulier du Royaume qui jouisse de cet honneur.

f) *Molaize*, petit village avec une Abbaye royale de filles de l'ordre de Citeaux.

g) *Chambolle*, *Morey* & *Gilly* dont dépend *Vougeot* qui produit le meilleur de tous les vins de Bourgogne.

4) Le *Baillage particulier d'Auxonne* formé du Comté du même nom & de plusieurs Communautés démembrées du Baillage de Dijon. Le nombre des Paroisses qui s'y trouvent monte à 85, & les principales sont

a) *Auxonne* ou *Auffonne*, *Auxonia*, *Auffonia*, ville forte & chef-lieu, située avantageusement

à l'extrémité d'une belle plaine, sur la rive gauche de la Saone qu'on y passe sur un beau pont, au bout duquel commence, du côté de la Franche-Comté, une levée ou chaussée de 2350 pas de long, soutenue par 23 arcades, & revêtue de pierres en 1405, par les soins de Marguerite de Bavière Duchesse de Bourgogne; elle a été construite pour faciliter l'écoulement des eaux de la rivière, quand il arrive des inondations. Cette ville est le siège d'un Gouverneur particulier & grand Etat-Major avec Garnison & Arsenal; Officialité, Chancellerie aux Contrats unie au Baillage; Mairie & Vicomté qui a la justice ordinaire de la ville & de la police; Justice consulaire; Grenier à sel; Subdélégation de l'Intendance; Recette particulière des Etats; Bureau des Traités foraines &c. On y compte une Eglise paroissiale sous le titre de Nôtre-Dame avec un Mépart considérable; 2 Couvens d'hommes; 2 Couvens de filles, 1 Collège & 1 hôpital. Elle est ceinte d'une double muraille, l'une & l'autre bien revêtues de pierres de taille, & défendues par un fossé également large & profond, indépendamment de 8 bastions revêtus, plusieurs demi-lunes, une Contregarde & un Chemin-couvert, qu'on y construisit en 1673. Le Chateau est flanqué de 6 grosses tours & c'est l'ouvrage des Rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Cette ville servoit de barrière au Duché de Bourgogne avant que le Roi Louis XIV eut fait la Conquête de la Franche-Comté, & elle donna un exemple mémorable de fidélité lorsqu'en 1526 elle refusa de se rendre au Comte de Launoy, qui étoit venu en prendre possession au nom de l'Empereur Charles-quin à qui François I l'avoit cédée par le Traité de Madrid.

b) *Chapelle St. Sauveur*, paroisse considérable dont il dépend plusieurs siefs & hameaux.

c) *Chaussin*, petite ville avec titre de Marquisat & Baillage rural, située sur la rive gauche du Doux & appartenante à la Maison de Bourbon-Condé. En



1636, elle fut presqu'entièrement réduite en cendres par l'Armée du Général Galas; mais elle s'est assez bien rétablie depuis.

d) *Pontaillier*, bourg situé sur la Saone avec 1 Chatellenie royale tenue en engagement par la Maison de Bourbon Condé; 1 Mairie qui a la Justice & la police sur les habitans; 1 bureau des Traités foraines de Dijon, 1 Prieuré de Notre-Dame, de l'ordre de Ste. Geneviève; 2 Paroisses, & 1 Collège avec des Régents Laïcs.

e) *Bellegarde ou Seurre, Surregium*, ville avec titre de Marquisat, appartenante à la Maison de Bourbon-Condé, & située très agréablement sur une hauteur environnée de grandes & belles prairies sur la rive gauche de la Saone. C'est le siège d'un Gouverneur particulier; Baillage seigneurial ressortissant nuement au Parlement de Bourgogne; Mairie qui a la justice ordinaire de la ville & de la police; grenier à sel, Bureau des Traités foraines, Subdélégation de l'Intendance de Bourgogne, & la seconde ville du Comté d'Auxonne. Elle étoit autrefois fortifiée, & l'on y compte 1 Eglise paroissiale avec Mépart; 4 Couvents de l'un & de l'autre sexe; 1 Collège régenté par les Augustins, & 1 hospital. La longueur de cette ville est de 600 pas, & sa circonférence d'une demi-lieue, en y comprenant les 3 fauxbourgs & le Parc qui les avoisine & qui est fort beau. Le terroir des environs est très bon & très fertile en grains & en toutes sortes de fruits; mais les vins n'y sont pas de bien bonne qualité. La rivière de Saone, celle du Doux & un grand nombre d'étangs & de viviers y fournissent quantité de poissons: la volaille y est abondante & exquise: les bois sont peuplés de gibier: & l'on peut dire en un mot que le séjour de Ballegarde est des plus gracieux, & qu'on peut y mener une vie aussi délicieuse que tranquille.

f) *Verdun, Viridunum Castrum*, petite ville avec titre de Comté, situés au confluent du Doux & de

la Saone. On y remarque surtout le fauxbourg St. Jean qui est plus grand, plus beau & plus fréquenté que tout le reste à cause de l'abord. Il s'y fait un Commerce considérable, & tous les ans, le 29 d'Octobre, on y tient une foire qui dure 15 jours & où il vient des Marchands de tous côtés. Il y a une Paroisse, & justice seigneuriale.

g) Les paroisses de *Flamerans, Foucherand, Laix, Longepierre, Perrigny, Poursans, Torpes, Viellverge* &c.

5) Le *Baillage particulier de Saint-Jean-de-Lône* dont le chef-lieu est

*St. Jean de Laone* ou *Lône*, petite ville située sur la Saone, & qui tire probablement son nom d'un temple que Latone y avoit. C'est au moins ce que designe son nom latin *Latona*. C'est le siège du Baillage, d'un Grenier à sel, d'une Recette, d'une Mairie &c. & l'on y compte 1 Eglise paroissiale, 1 Couvent de Carmes qui tiennent une espèce de Collège; 1 Couvent d'Ursulines; 1 hospital &c. Elle est avantageusement postée pour se defendre, & l'on y avoit commencé quelques fortifications, mais qui n'ont point été achevées. Quoique petite, cette ville a servi de théâtre à plusieurs grands événements: Il s'y est fait différentes entrevues de Papes, d'Empereurs, de Rois & d'autres Princes, & il s'y est conclu plusieurs Traités de paix. Les habitans s'acquirent une gloire immortelle par le siège qu'ils soutinrent en 1636, & qu'ils firent lever, malgré les efforts réunis de l'arme Impériale commandée par le Général Galas, des Troupes des Rois d'Espagne & de Hongrie aux ordres du Marquis de St. Martin, & de celles du Duc Charles de Lorraine commandées par ce Prince en personne. Aussi le Roi Louis XIII leur accorda-t-il en recompense, par Lettres de Decembre de la même année, & de Mars de l'année suivante, une *exemption de toutes les Tailles, Taillons, crues des*  
Pré-

*Prévotés des Maréchaux, & de tous autres subsides & impositions quelconques, qui s'imposeront dans le Royaume, en la Généralité de Bourgogne &c. un affranchissement des droits de francs-fiefs & nouveaux Acquets, & la permission d'acquérir & posséder toutes seigneuries à haute, moyenne & basse justice, & autres droits seigneurieux comme les tiennent les personnes nobles de l'Etat.*

2. *L'Autunois, Augustodunensis Tractus* ainsi nommé d'Autun sa Capitale: il abonde principalement en gras paturages, en seigle, en chataigners &c. & il comprend

1) *Le Baillage principal d'Autun* composé de 80 Paroisses, parmi lesquelles on distingue

a) *Autun, Augustodunum, Civitas Aeduorum*, ville ancienne & très belle, située au pié de 3 grandes montagnes, sur la rivière d'Aroux. C'est le siège d'un Evêché, Archidiaconé & Archiprêtré; Officialité du Diocèse; Officialité du Chapitre de la Cathédrale; Chambre des Decimes; Recette particulière de la Recette générale des Decimes de Bourgogne; Gouvernement particulier; Lieutenance des Maréchaux de France; Baillage; Chancellerie aux Contrats, Présidial uni au Baillage & à la Chancellerie; Chancellerie près le Présidial; Vierge ou Mairie qui a la justice ordinaire sur la plus grande partie de la ville, & la police partout; Justices des Enclos & Seigneuries de l'Evêché, du Chapitre de la Cathédrale, des Abbayes de St. Martin, St. Jean-le Grand, & St. Andoche, & du Prieuré de St. Symphorien; Maitrise particulière des eaux & forêts; Justice Consulaire; Maréchaussée; Grenier à sel; Subdélégation de l'Intendance; Recette particulière des Etats; recette des bois de la maitrise &c. On y compte 2 Eglises Cathédrales, l'une sous le titre des Sts. *Celse & Nazaire*, & l'autre sous celui de *St. Lazare*; 1 Eglise collégiale;



8 Abbayes d'hommes, dont 2 sont réunies au Chapitre de la Cathédrale & en font aujourd'hui des Dignités; 2 Abbayes de filles; 8 paroisses; 2 Séminaires; 2 Prieurés: 1 magnifique Collège ci-devant aux Jésuites; 5 Couvents; 2 Hôpitaux &c. L'Evêque d'Autun est suffragant de l'Archévêché de Lyon, dont il est Administrateur-né pour le spirituel & pour le temporel pendant qu'il est vacant. Son Diocèse renferme 611 paroisses sous 4 Archidiaconés & 24 Archiprêtres; 9 Abbayes d'hommes, 4 de filles & 16 Chapitres. Ses revenus annuels montent aujourd'hui à environ 30000 livres, & sa taxe en Cour de Rome est de 4080 florins. C'est dans l'Eglise de l'Abbaye de *St. Martin* d'Autun qu'est inhumée la fameuse Reine *Brunehaut*; & l'on trouve d'ailleurs quantité d'anciens monumens tant dans cette ville qu'aux environs, nommément, les restes de 3 temples payens & d'un Amphithéâtre, au pourtour duquel sont les cavernes où l'on enfermoit les bêtes féroces destinées pour les Combats. Cette ville, qui n'est tout au plus aujourd'hui que la troisième partie de ce qu'elle étoit autrefois, tant elle a essuïé de malheurs & de ravages, est divisée en 3 parties, savoir: le *Château*, qu'on appelle le *Capitole*, & où sont le *Château de Riveau* à demi-ruiné, les 2 Cathédrales, la Collégiale, & la place dite du *Terreau* où l'on voit une fontaine ornée d'une architecture admirable, & qui jette de l'eau par 8 gros tuyaux, d'où il se forme une très belle cascade: *La ville* proprement dite, où se trouve une place aussi étendue que bien ménagée; Le *Mars-chaud* qu'on appelloit autrefois *Champ-de-Mars*.

b) *Couches*, bourg avec titre de Baronie, Châtellenie royale; Prieuré; Eglise collégiale: Hôpital &c. situé à quatre lieues d'Autun. Il y a aujourd'hui deux possesseurs de cette Baronie, qui nomment alternativement le Prévôt & les Chanoines de la Collégiale.

c) *Mont-*

e) *Montjeu*, Chateau avec titre de Marquisat, situé sur une montagne, qui quoique fort élevée fournit quantité d'eau aux bassins, pare & jardins qui en dépendent.

d) *Epinac*, paroisse avec titre de Comté dont dépend la Terre & Seigneurie de Monetoy.

e) Les paroisses d' *Aligny*; *Anost*; *Antully*; *Blain*; *Broye*; *Chiffey*; *Cussy*; *Glaine* où il y a une Chatellenie royale; *Grury*; *Dracy-St. Loup* Baronie, de même qu' *Issy-l'Evêque*, *Lucenay-l'Evêque*, & *la Motte-St. Jean*; *Moux*, *Neuvy*, *Saisy*, *St. Symphorien*, *Verrière-sous-Glenne* &c.

f) *Beuvray*, petit endroit situé au pié d'une montagne, & que quelques Auteurs prétendent être l'ancien *Bibracte*.

2) Le *Baillage particulier de Montcenis* où l'on trouve quantité de bois & des mines de charbon de pierre. Il consiste en 50 Paroisses, dont on remarque

a) *Montcenis*, *Mons Cinisius*, ville en forme de bourg non-fermé, chef-lieu, avec titre de Baronie, située sur une élévation entre 2 montagnes, l'une à l'orient, sur laquelle sont les restes d'un ancien Chateau fort; l'autre à l'occident appelée le Calvaire. C'est le siège d'une Chancellerie unie au Baillage; Chatellenie royale, ou Justice ordinaire de la ville; Mairie qui exerce la Police; Grenier à sel; Subdélégation de l'Intendance &c. & l'on y compte 1 Eglise paroissiale & 1 Couvent d'Urfelines. Le commerce y est peu considérable, parce qu'elle est éloignée des grandes routes, & plus encore des rivières navigables.

b) *Blanzay*, *Breuil-sous-Montcenis*, *Broye*, *Charmoy*, *St. Martin de Couches*, *St. Symphorien de Marmagne*, *la Taunière* &c.

3) Le *Baillage particulier de Semur-en-Brionnois* formé de 66 Paroisses, les unes distraites du Baillage principal d'Autun, les autres composant le petit País de *Brionnois* située le long de la Loire sur les confins du Bourbonnois, & qui, suivant l'opinion reçue, a pris son nom de la ville de *Brionne* ou *Brienne* détruite depuis long-tems. On n'y trouve aujourd'hui de remarquable que

*Sémur dite en Brionnois, Castrum Sinemurum Briennense*, petite ville chef-lieu, située à une demi-lieue de la Loire. On y compte une Eglise paroissiale & collégiale en même tems, sous l'invocation de St. Hilaire; une Chatellenie royale, une Recette, un Grenier à sel, une Mairie, une Gruerie, un Gouverneur &c.

4) Le *Baillage principal de Bourbon-l'Ancy* qui ne comprend que 19 Paroisses, parmi lesquelles on distingue

a) *Bourbon-l'Ancy* ou *l'Ansy*, *Burbo Anselii*, ville chef-lieu, située sur les confins du Duché de Bourgogne, à une demi-lieue de la rive droite de la Loire, & dans les environs de laquelle on trouve souvent des statues, des médailles, des ruines de vieux murs, de grandes briques figurées, des marbres antiques, des Colonnes, des Corniches, des Entablements, des Frises & des Architraves qui sont autant de preuves incontestables de son antiquité. On la distingue en 3 parties, savoir la *Ville* proprement dite; le *Fauxbourg* qui s'étend vers le Nord & le Couchant, & le fauxbourg St. Leger où sont les *bains* dont nous avons parlé dans l'Introduction à ce Gouvernement; il est dans un fond, au pié d'un rocher escarpé & fort élevé où se trouve un ancien Chateau fort qui n'est séparé de la ville qui par un fossé, & d'où l'on dé-

cou-



couvre la Loire, le Bourbonnois & le Nivernois. On compte dans cette ville une Eglise collégiale fondée en 1495, un Prieuré de l'ordre de St. Benoit, un Archiprêtre, 3 Paroisses, 3 Couvents, un Collège & 2 Hôpitaux. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, Baillage & Chancellerie aux Contrats, Baronie, dont la Chatellenie royale est unie au Baillage, Seigneurie du Chapitre & du Prieuré, Mairie qui a la Police, Gruerie royale, Grenier à sel, Subdélégation de l'Intendance &c. Mr. *Pinot*, chargé de l'Inspection des Bains chauds de Bourbon-l'Ancy, & qui en a traité dans un Mémoire particulier publié en 1752, a observé à l'égard de leurs eaux, ce qu'on a observé à l'égard de bien d'autres, savoir que leur chaleur naturelle ne contribue point à les faire bouiller plutôt que l'eau froide ordinaire, quand on les met sur le feu. Le *grand bain* est fermé de murailles en forme ronde, & le pavé en est de marbre: c'est un ouvrage des anciens Romains.

b) *Cronat*, paroisse située sur une hauteur à quelque distance de la rive droite de la Loire, & dont il dépend plusieurs fiefs.

c) La Baronie de *Vitry sur Loire* & les Paroisses de *Chalmoux*, *Gilly*, *Grury* & dépendances; la *Nocte*, *St. Aignan*, *St. Loger jous Beurnay* &c.

3. Le *Châlonois*, *Cabillonensis ager* ou *tractus*. País fertile & abondant, de 13 lieues d'étendue en longueur sur environ autant de largeur, & qui avoit jadis ses Comtes particuliers. On le distingue en *Châlonois propre* & en *Bresse Châlonnoise* séparés l'un de l'autre par la Saone, & tous deux forment un *Baillage principal*.

1) Le *Châlonois propre* situé à l'Ouest de la Saone & qu'on nomme aussi la *Montagne*, à cause de la côte ou rideau de Montagnes qui le

traverse & s'étend en demi cercle ou en arc, depuis Beaune jusques dans le Mâconnois, est fertile non seulement en vins délicieux que cette même côte fournit en abondance; mais encore en bois de haute futaye & taillis, fourages & grains de toutes sortes qu'on recueille dans les belles plaines qui règnent surtout le long de la rivière. Il embrasse 156 paroisses ou Communautés dont les plus considérables sont

a) *Châlon sur Saone, Cabillonum*, ville ancienne & belle, son chef-lieu, entourée de murailles, & située sur la Saone, avec une bonne Citadelle flanquée de 4 bastions, & augmentée de quelques ouvrages depuis le dernier siècle; un Evêché, Archidiaconé & Archiprêtre; une Eglise cathédrale sous le titre de St. Vincent, une Eglise Collégiale dédiée à St. George, un Prieuré de l'ordre de St. Benoît, sous le nom de Ste. Marie, & une autre Eglise paroissiale dite de St. Jean de Moisel, une Abbaye de Bénédictins, une Abbaye de filles, une Commanderie de l'ordre de Malthe dite du Temple, une Commanderie de l'ordre de St. Antoine, une Séminaire dirigé par les Prêtres de l'Oratoire, 8 Couvents de l'un & de l'autre sexe, un Collège ci-devant aux Jésuites, un hospital général, un hospital de la Charité &c. C'est le siège de l'Officialité du Diocèse, d'une Officialité du Chapitre, Chambre des Décimes, Recette particulière de la Recette générale des Décimes de Bourgogne, Gouverneur particulier, Lieutenant de Roi, Major & Garnison dans la Citadelle, Lieutenance des Maréchaux de France, Baillage, Chancellerie aux Contrats, Présidial uni au baillage, Chancellerie royale pour la moitié de la ville, Baillage du Temporel de l'Evêque dont la justice comprend l'autre moitié de la ville, justice du Chapitre de la Cathédrale, de l'Abbaye de St. Pierre & de la Commanderie, Mairie qui a la police sur toute

la ville & les fauxbourg, Maitrise particulière des eaux & forets, Justice Consulaire, Maréchaussée, Grenier à sel, Justice d'Entrepots des sels, Justice des Traités foraines dite la maitrise des ports & passages, bureau & recette des mêmes Traités, subdélégation de l'Intendance, Recette particulière des Etats, Recette particulière des Bois &c. L'Evêque est suffragant de Lyon, & prend le titre de *Comte de Châlon & de Baron de la Salle*. Son Diocèse renferme 204 paroisses sous 16 Archiprêtres distribués en 4 Archidiaconés, 5 Abbayes d'hommes, 2 de filles, 3 Chapitres, sans celui de la Cathédrale, & 11 Prieurés. Ses revenus annuels montent à 15000 livres, quoique sa taxe en Cour de Rome ne soit que de 700 florins. Cette ville n'étoit pas d'une grande étendue avant qu'on ait renfermé dans ses nouveaux murs les fauxbourgs de *St. André*, de *Ste. Marie*, & de *St. Jean de Moisel*. On y entre aujourd'hui par 4 portes, & il s'y fait un commerce considérable en grains surtout, en bois & en vins. C'est la patrie de plusieurs grands hommes, & il s'y est tenu plusieurs Conciles.

b) *Brancion*, paroisse située sur une montagne, & chef-lieu d'une terre & seigneurie appartenante aujourd'hui à la famille de Baume-Montrevel. Elle a donné son nom à une ancienne Maison connue dès l'année 1000, & il y a une Chatellenie royale.

c) *Bos-Jean*, paroisse située sur la rivière de Braine, & érigée en *Comté* par Lettres patentes de Sept. 1680 en faveur de Claude *Fyot de la Marche*.

d) *Brange*, paroisse située sur la rive droite de la Seille & chef-lieu d'une Seigneurie érigée en *Marquisat* par Lettres de May 1655, en faveur d'Antoine de *Barillon* Seigneur de Morangis Directeur des finances.

e) *Belle-Croix*, paroisse située près de Chagny, avec une Commanderie de l'ordre de Malthe qui vaut 4100 livres de rente au sujet qui en est pourvu.

f) *Escor-*



f) *Escorailles*, Paroisse & Seigneurie érigée en Marquisat par Lettres patentes de 1710, en faveur de Philippe François d'*Escorailles*, seigneur de la Balme, la Faye &c. & Maréchal de Camp des Armées du Roi.

g) *Germolles*, Paroisse & Chatellenie royale avec les restes d'un Chateau que le Duc de Bourgogne habitoient jadis.

h) *Gergy*, bourg & seigneurie située dans une contrée fertile près de la Saone, & érigée en Comté par Lettres de 1706, en faveur de Jaques Vincent *Languet*, Ambassadeur du Roi à Venise, en recompense de ses services.

i) *Givray*, bourg avec une Mairie, situé près de la foret de son nom, & dont il dépend 10 hameaux.

k) Les Paroisses de *Chagny*, *Bussy-le royal*, *Bantauge* Marquisat; *Beaumont sur Grône*, où il y a une Justice royale; *Longepierre*, *Loisy*, *Mervans*, *Montpont*, *Demigny*, *Fontaine*, *Jambes & Charnailles*, *Lalheve*, *Rully*, *Sassenay*, *Senecy Marquisat*, *St. Desert* & dépendances; *St. Loup de Maizière*, *Varenne le grand* &c.

b) *La Ferte sur Grône*, petit endroit avec une Abbaye d'Hommes de l'ordre de Citeaux, dont elle est la première fille, fondée en 1113, & dont le revenu annuel est de 30 mille livres environ.

2) La *Bresse Châlonnoise* est aussi fertile que le Châlonnois propre: il y a quelques montagnes du côté de Cuizeaux; mais le reste consiste en magnifiques plaines abondantes en grains de toute espèce, en bois de futaye & taillis, en paturages &c. & entrecoupées d'une infinité de rivières, de ruisseaux & de petits étangs très poissonneux. Les principaux endroits qu'on y observe sont

a) *Saint*

a) *Saint Laurent lez-Châlon*, petite ville située au de-là de la Saone, vis-à-vis de Châlon auquel il communique par un pont, & dont il est regardé comme un des fauxbourgs. Il y a une Chatellenie particulière, une Recette à laquelle appartiennent tous les endroits de cette partie du Baillage de Châlon, un hotel-Dieu &c.

b) *Cuisery*, petite ville située sur une élévation près de la rivière de Seille, avec une Eglise collégiale & Communauté de Prêtres; une Mairie qui a la police de la ville, une Chatellenie royale &c.

c) *Cuizeaux* ou *Cuisseaux*, petite ville avec titre de Baronie, Eglise collégiale, Mairie, Bureau des Traités foraines &c.

d) *Louhans*, *Loviacum*, ville située entre les rivières de Seille, Salle & Solvant, qui en forment une espèce d'Isle où l'on n'aborde que par deux ponts. On y compte une Eglise paroissiale avec *Mépart*; un Couvent de Cordeliers; un Collège regenté par les Missionnaires de St. Joseph de Lyon; un hopital servi par des Religieuses, Baronie, Mairie, Grenier à sel, & Dépôt établi pour les marchandises que l'on fait passer de Lyon en Suisse, en Allemagne & autres Païs étrangers. Il y a d'assez bonnes manufactures d'étoffes, & l'on peut marcher à couvert par toute la ville parce que les appartements d'enhaut des maisons avancent beaucoup sur la rue.

4. *L'Auxois*, *Alesiensis Tractus*, païs mêlé de montagnes, de collines, de bois & de plaines, fertile en grains, en paturages & en bons vins, & où l'air est sain quoiqu'un peu froid. Sa longueur est de 15 lieues sur 9 de largeur, & il renferme

1) Le *Baillage principal de Sémur* composé de 215 Paroisses ou Communautés dont les plus considérables sont

a) *Sémur, Sinemurum*, ville son chef-lieu & capitale de tout le País, située sur des roches escarpées, parmi lesquelles la rivière d'Armançon s'est fait un lit, mais si étroit, à cause de la dureté du terrin, que les eaux ont peine à s'écouler, & que dans les grandes crues, elles surmontent souvent les ponts, & entraînent par leur violence les maisons qu'elles rencontrent. Elle se divise en 3 parties, chacune enfermée d'une enceinte de murailles, savoir le *Bourg* qui est l'endroit le plus agréable, le mieux peuplé, & où résident les principaux habitans; le *Donjon*, place forte qui sert de Citadelle; & le *Chateau*, sans y comprendre 6 fauxbourgs qui l'environnent. On y compte un Chapitre, 2 Prieurés, 6 Couvents de l'un & de l'autre sexe, un Collège dirigé par les Carmes, un hospital &c. C'est le siège d'un Gouverneur particulier & d'un Lieutenant de Roi, Prévôté royale, Bailage érigé en Présidial en 1696, Recette, Grenier à sel, Hotel de ville, Mairie, Maréchaussée &c. Son principal commerce se fait en Draps dont il y a quelques fabriques. Semur est la seule ville de Bourgogne qui demeura fidèle au Roi pendant la Ligue; & ce fut pour la récompenser de sa fidélité que le Roi Henri IV y fit convoquer les Etats de la Province en 1590, & y transféra le Parlement de Dijon qui y tient ses séances jusqu'à la paix.

b) *Alise, Alisia* ou *Alesia*, village situé sur une montagne ou coteau à une petite distance du Bourg de Ste. Reine avec lequel il ne fait qu'une seule & même Communauté. On y voit encore les ruines de l'ancienne ville d'*Alexia* qui a donné son nom au país, & dont César se rendit maître malgré les efforts de 80 mille Gaulois qui y étoient renfermés.

c) *Sainte-Reine*, bourg qui doit son origine à la Ste. du même nom, qui après avoir enduré, dit on, les supplices du cachot, du chevalet & des lampes, fut enfin décapitée en cet endroit sous le Pro-Consul Olybrius. Comme les habitans des environs ont une  
grande



grande dévotion à cette Sainte, & que les Cordeliers, qui sont établis dans le Bourg, prétendent en conserver quelques reliques, le concours des devots y est prodigieux. Il y a de plus des eaux qu'on nomme minérales, comme nous l'avons remarqué dans l'Introduction à ce Gouvernement, mais qui ne paroissent remarquables que par l'adresse qu'ont les religieux, dans l'Eglise des quels la source se trouve, d'en exalter les vertus pour le profit du Couvent.

d) *Flavigny, Flaviniacum*, petite ville située sur une Montagne au milieu de plusieurs autres, baignées par la petite rivière d'Ozerain & sur le penchant desquelles il y a quantité de vignes. On y compte un fameuse Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Benoit, dont l'Abbé est Seigneur de la ville & nomme le Juge & les Officiers de Justice, à l'exception du Procureur d'Office qui est à la nomination des Religieux par un Concordat de l'an 1663; une Eglise paroissiale avec une Communauté de Prêtres, un Archidiaconé & Archiprêtré, un Couvent d'Ursulines, un hospital &c. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, Justice seigneuriale, Mairie, Subdélégation de l'Intendance &c. C'étoit autrefois une ville considérable & de grande étendue, & on la divisoit en *Cité, Bourg & Fauxbourg*. Mais les guerres civiles aiant donné lieu d'en faire une place forte, on en ruina les deux premières parties pour la rendre plus régulière. Au tems de la Ligue le Parlement de Bourgogne aiant été obligé de sortir de Dijon, tint ses séances à Flavigny pendant 18 mois; & c'est dans l'Eglise de l'Abbaye qu'a été transporté le Corps de *Ste. Reine* qui s'y trouve encore aujourd'hui.

c) *Montbart*, Ville située partie sur la rivière de Brenne qui la divise, partie sur le penchant d'une petite montagne élevée dans un vallon assez spacieux. Elle est fermée de murailles sans autres fortifications que quelque tours à demi ruinées; mais au dessus de la montagne est un vieux Chateau dont les

murs font très forts & flanqués de grosses tours. Dans le País cette ville passe pour être très ancienne, & l'on prétend qu'elle a tiré son nom des *Bardes*, Philosophes & Poëtes des anciens Gaulois, antérieurement à la conquête de la Gaule par les Romains. On y compte une Paroisse avec *Mépart*; un Couvent d'Ursulines, un Collège, un Hopital, une Chatellenie royale, Justice qui comprend le Chateau & les hameaux de la campagne; Mairie qui exerce la justice ordinaire de la ville & la police, Grénier à sel, Maréchaussée, Subdélégation de l'Intendance &c. Montbart est la patrie de M. M. *Buffon* & d'*Aubenton*, auteurs d'une Histoire naturelle qui jouit à bon titre de la plus grande célébrité, & de plusieurs autres ouvrages très estimés.

2) Le *Baillage particulier d'Avalon*, qui s'étend sur 117 Paroisses, dans lesquelles on remarque

a) *Avalon*, *Aballo* ou *Avalo*, ville chef-lieu & capitale de l'Avalonnois, située sur la rivière de Coufain, dans une contrée fertile & agréable. On y compte une Eglise collégiale, deux Paroisses avec un Secours ou Annexe, 4 Couvents des deux sexes, un Collège régenté par les Pères de la Doctrine Chrétienne, & un hopital. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, d'une Chancellerie unie au baillage; Mairie qui exerce la police; Maitrise particulière des eaux & forets, Prévoté royale; grenier à sel; Subdélégation de l'Intendance &c. Cette ville est ancienne, & forte par sa situation. Il y avoit ci-devant de bonnes fortifications; mais elles sont tombées en ruines, & il n'existe plus que le Chateau.

b) *Carré-les-Tombes*, ou *St. George lez Carré les Tombes* village situé à deux lieues & demi d'Avalon, & remarquable à cause de quantité d'anciens Tombeaux qu'on y voit, & au sujet desquels Mr. *Boc-*

*Bocquillot*, & Mr. *Moreau de Mautour* ont publié des Dissertations assez intéressantes.

c) *Tanlay*, bourg avec titre de Marquisat & un beau Château, situé sur l'Armançon.

d) *Chatelus*, paroisse avec titre de Comté.

e) *Montreal*, bourg situé sur la croupe d'une montagne en pays de vignobles, à une petite distance de Serain, avec 1 Eglise collégiale & paroissiale; 1 Prieuré de St. Bernard de l'ordre de St. Augustin; 1 Chatellenie royale; une Mairie &c.

f) *Noyers, Nocetum*, ville & Comté seigneurial dont dépendent 31 Communautés, située dans un vallon entouré de montagnes de tous côtés, sur la rivière de Serain qui en forme une espèce d'isle. Elle est fermée d'anciens murs flanqués de 22 Tours de pierre de taille & de fossés. On y compte trois portes & une fontaine à chacune, 1 Prieuré d'Hommes de l'ordre de St. Benoit; 1 Eglise paroissiale; 1 Collège régenté par les Pères de la Doctrine Chrétienne; 1 Couvent d'Ursulines, 2 hopitaux, 1 baillage seigneurial; Mairie qui a la police; Gruerie seigneuriale; Subdélégation de l'Intendance, Communauté de la Recette d'Avalon &c.

g) *Chateau-Girard, Estivey, Irotter; Nuis, Villiers-les hauts* &c. paroisses dépendantes du Comté de Noyers.

3) Le *Baillage particulier d'Arnay-le Duc*, qui embrasse 120 Paroisses ou Communautés dont les principales sont

a) *Arnay-le Duc, Arnetum* ou *Arnejum Ducis*, ville chef-lieu située dans une contrée mêlée de plaines & de montagnes sur la rivière d'Arroux, & au milieu de la Lorraine. On y compte 3 portes & un petit fauxbourg à chacune; 1 Prieuré de l'ordre de St. Benoit, dont le Prieur a, deux fois l'an, la justice dans toute la Ville, savoir depuis midi de la veille de la fête de St. Jacques & de celle de St.



*Blaise* jusqu'à midi du lendemain; 1 Eglise paroissiale; 1 Hopital; 1 Collège ci-devant a la charge des Jésuites; 2 Couvents &c. C'est le siège d'un Gouverneur particulier; du Baillage; d'un grenier à sel, & d'une Justice seigneuriale qui appartient au Prince de Lambesc de la Maison de Lorraine, grand-Sénéchal héréditaire de Bourgogne, & grand Ecuyer de France.

b) *Chateauneuf*, bourg avec titre de Baronie, situé sur une montagne au pié de laquelle est un hopital sous le titre de Ste. Marie Madeleine.

c) *Pouilli*, Bourg situé au pié d'une montagne avec une Eglise paroissiale & deux Chapelles; une Chambre à sel &c.

4) Le *Baillage particulier de Saulieu* qui a 85 paroisses, & dont le chef-lieu est

*Saulieu*, *Sidoleucum*, *Sedelaucum*, petite ville située sur une élévation, fermée de murailles, & environnée de fossés, avec 5 fauxbourgs dans lesquels il y a plus d'habitans que dans la ville même. On y compte 1 Eglise collégiale; 1 Paroisse & 1 Annexe; 1 Hopital; 1 Collège ou Ecole publique &c. & c'est le siège du Baillage; d'une Mairie; Grenier à sel; Justice consulaire &c. L'Evêque d'Autun est seigneur de Saulieu, & la Justice lui appartient tant dans la ville que dans les fauxbourgs & Banlieue, & les Appellations des Jugements de ses Officiers se relèvent au baillage royal qui y fut créé en 1694.

5) Le *Pais de la Montagne* ou *Baillage principal de Chatillon sur Seine*, situé dans des montagnes, qui lui ont donné son nom, & abondant en fruits, seigle, froment, bois de futaye & taillis; mines de fer &c. Il renferme 164 Paroisses dont les plus remarquables sont

a) *Chatillon-sur-Seine, Castellio ad Sequanam*, ville capitale du País & chef-lieu du Baillage, située sur les deux rives de la Seine qui la partage en deux quartiers dont l'un est appelle *Bourg* & l'autre *Chaumont*, tous deux fermés d'une même enceinte de murailles. On y compte une Abbaye d'hommes de l'ordre de St. Augustin; 1 Abbaye de filles de l'ordre de St. Benoit; 1 Doyenné ou Archiprêtré; 1 Paroisse dite de *St. Vorle* avec 2 Annèxes & un Mépart; 1 Commanderie de l'ordre de Malthe qui vaut 3-à 4000 livres de rente à celui qui en est pourvû; 5 Couvens de l'un & de l'autre sexe; 2 hopitaux; 1 collège avec des régents Laïcs &c. C'est le siège d'un Gouverneur particulier; d'un Lieutenant des Maréchaux de France; du Baillage; d'une Chancellerie aux Contrâcts; Présidial uni au baillage; Chancellerie près le Présidial; Mairie qui a la Justice ordinaire & la police de la ville; Justice de l'Abbaye & de la Commanderie; Maitrise particulière des eaux & forets; Maréchaussée; Grenier à sél; Bureau des traites foraines; Subdélégation de l'Intendance; Recette particulière des Etats; Recette des bois de la maitrise &c. On voit dans le quartier de Chaumont les ruines de l'ancien Chateau des Ducs de Bourgogne, & à l'extrémité est une espèce de maison seigneuriale qu'on croit avoir été batie par le Chancelier Rollin. Il y a plusieurs forges aux environs de Chatillon.

b) *Aigney-le Duc*, ville située sur une montagne au bas de laquelle coule un ruisseau qui porte le nom d'*Aigney*. Il y a 1 Prévoté royale & 1 Paroisse.

c) *Aixey-le Duc*, bourg avec titre de Baronie & Chatellenie royale, situé en païs de montagnes & de bois sur la rive droite de la Seine.

d) *Arc-en-Barrois*, petite ville ceinte de murailles flanquées de Tours d'espace en espace avec un fossé assez large & profond rempli d'eau vive. Elle est située sur la rivière d'Aujon ou Saugeon & l'on y compte 1 Chateau bien fortifié & entouré d'un fossé

également rempli d'eau vive : 1 Eglise paroissiale ; 2 Couvens ; 1 Hopital, une Maladerie ; 1 Grenier à sel ; 1 Mairie pour les affaires æconomique &c. Cette ville fut érigée en Duché-Pairie en 1703, & elle forme, conjointement avec les Paroisses de *Bunière, Cour-l'Evêque, Creancey, Gicey-sur-l'Aujon, Latrecy, Montribourg & Richebourg*, une seigneurie qui a le titre de Marquisat & appartient au Duc de Penthièvre.

e) *Frólois*, bourg avec titre de Comté.

f) Les paroisses de *Bricon, Buffy-le grand, Latrescy, Giffey-sous-Flavigny, Poinsson, Prangey, Vanvey* &c.

g) *Chanceaux*, bourg situé sur une montagne où la Seine prend sa source. On y fait de la Marmelade d'épine-vinette qui est fort estimée.

h) *Saint-Seine*, petit endroit qui tire son nom d'une ancienne Abbaye qui s'y trouve de l'ordre de St. Benoit, & de la Congrégation de St. Maur.

i) *Duesme, Dusma*, bourg situé dans un vallon fort étroit sur la Seine, avec une Chatellenie royale ; prieuré de l'ordre de St. Benoit ; Archiprêtre &c. C'est le chef-lieu du *Duesmois, Pagus Dusmisus*, petit País connu des anciens & qui comprend plusieurs bourgs & villages, mais dont il seroit aujourd'hui très difficile de décrire les bornes.

k) *Val-des-Choux, Vallis Caulium*, Prieuré chef-d'ordre fondé sur la fin du 12<sup>me</sup> siècle.

## II. Les Comtés dépendants du Duché de Bourgogne sont

1. Le *Charolois, Quadrigellensis* ou *Quadrel-lensis Tractus*, País d'environ 9 lieues de longueur sur 7 de largeur, parsemé de collines & d'étangs, & fertile en froment, seigle, vins, bois de haute futaye & de taillis, paturages &c.

Ce



Ce Païs passa de la domination des Romains aux François, & fut posséd   ensuite,   titre de fief, par les Ducs de Bourgogne, puis par ceux d'Armagnac d'o  il retourna   Philippe le Hardi Duc de Bourgogne dont les Descendants le gard rent jusqu'en 1477, que le Roi Louis XI, s'en empara. Charles VIII s'obligea, par le Trait  de Senlis, de le rendre   Philippe d'Autriche; mais les broiilleries survenues entre les Cours d'Espagne & de France engag rent celle ci   l'occuper de nouveau. Il fut rendu & confirm    Philippe IV, Roi d'Espagne par le Trait  des Pyr n es; mais sous le Roi Charles II, son fils, Louis II, Prince de Cond  se saisit de ce Pa s, & s'en fit adjuger la possession par arr t du Parlement, en en reservant au reste le haut Domaine au Roi de France. Il forme un Baillage principal de 84 paroisses dont les principales sont :

a) *Charolles, Quadrigella*, chef-lieu & Capitale du Comt  situ  sur une colline entre la rivi re d'Arconse & celle de Semense. On y compte 1 Chateau bati sur la hauteur; 1 Eglise coll giale & paroissiale avec Archipr tr ; 1 Prieur  d'hommes de l'ordre de St. Beno t, 3 Couvens; 1 Coll ge; 1 Hopital &c. C'est le si ge du Baillage nomm  le *Baillage des cas royaux*; baillage du Comt ; Chatellenie ou Justice ordinaire de la ville; Justice seigneuriale des eaux & forets; Mar chauss e; Grenier   sel; Recette des Etats &c. On entre dans cette ville par deux porte.

b) Les paroisses de *Baubry; Digoin; Joncy; Lugny* Baronie, *Martigny-le-Comte; Palliages* dont il d pend plusieurs hameaux; *Suin; St. Bernain*

*vain sous - Sauvigne; Vaudenesse; Viry; St. Vincent &c.*

c) *Paray-le-Monial, Paredum Moniale*, ville située dans une plaine sur la rive droite de la Burbince, avec un Cours qui va d'une porte à l'autre, une belle prairie & en général des dehors agréables. On y compte 1 Prieuré de l'ordre de St. Benoit; 1 Eglise paroissiale avec un Mépart considérable; 2 Couvens; un Collège ci-devant régenté par les Jésuites; 1 Seigneurie appartenante à l'Abbé de Cluny avec la Justice ordinaire de la ville & des terres du Prieuré; Mairie, Greniel à sel &c. C'est la Patrie de *François Vavasseur* fameux Latiniste.

d) *Toulon-sur-Arroux, Tullus, Tullonum, Tolonum*, bourg situé sur la rivière d'Arroux, avec 1 Grenier à sel; 1 Eglise paroissiale, 1 Prieuré &c.

e) *Mont-St. Vincent, Mons-sancti-Vincentii*, bourg situé sur la plus haute montagne qu'il y ait en Bourgogne, avec 1 Prieuré de l'ordre de St. Benoit, uni à l'Abbaye de Clugny à cause du Prieuré de Paray.

2. Le *Mâconois, Matisconensis Pagus*, pais mêlé de plaines fertiles en toutes sortes de grains; de coteaux couverts de vignes qui produisent d'excellents vins, & de montagnes qui rendent le Pais froid & les voitures difficiles. Son étendue est de 18 lieues de longueur sur 14 de largeur, & il avoit jadis ses Comtes particuliers. Aujourd'hui il a encore ses Etats distincts, & il forme un Baillage principal de 176 Paroisses parmi lesquelles on distingue

a) *Mâcon ou Mascon, Matisco*, ville chef-lieu & Capitale du Comté, située sur le penchant d'un coteau à la rive droite de la Saone qui la borne à l'orient dans toute sa longueur, & la sépare de la Province de Bresse avec laquelle elle communique par un

Pont

Pont de pierre de 13 Arcades, long de 300 pas communs & large de 6, au bout duquel, du côté de la Bresse, est une tour qui dépend du Gouvernement de Mâcon. C'est le siège d'un Evêché; Officialité pour la partie du Diocèse qui est du Gouvernement de Paris; Officialité du Chapitre de la Cathédrale, Chambre des Décimes, Recette particulière de la Recette générale des Décimes de Bourgogne, Gouvernement particulier, Lieutenance des Maréchaux de France, Baillage principal, Présidial uni au Baillage de même que la Prévoté royale qui est la justice ordinaire de la ville, Mairie qui exerce la Police, Seigneuries de l'Evêché, des deux Chapitres & de la Commanderie, Maréchaussée, Election, Justice des Gabelles, Grénier à sel, Justice des traites foraines, bureau des mêmes traites; Subdélégation de l'Intendance, Recette des Etats &c. On y compte 1 Eglise Cathédrale, 1 Collégiale & Archidiaconé, 2 Paroisses, 1 Commanderie de l'ordre de Malthe, 1 Séminaire dirigé par les Prêtres de l'Oratoire; 7 maisons religieuses de l'un & l'autre sexe, 1 Collège régenté ci-devant par les Jésuites, 1 hospital &c. Cette ville est ancienne & assez considérable. On y entre par 4 portes, & son enceinte forme à peu près la figure d'un demi-cercle dans lequel on compte 1300 pas de longueur, 640 de largeur, & environ 3000 de circuit. Les rues y sont étroites & mal percées, & il n'y a presque point de places publiques. Lors de l'entrée de Galas en Bourgogne à la tête d'une armée ennemie, on commença à Mâcon de nouvelles fortifications qui n'ont point été achevées. On n'exécuta que deux bastions du côté de la porte de St. Antoine, dont le plus grand est joignant la Saone & n'est pas terrassé. L'Evêque de Mâcon est Président-né & perpétuel des Etats particuliers du Mâconoïis & Baron de Romenay. Son Diocèse renferme 268 paroisses, sous 4 Archidiaconés & 6 Archiprêtres, 2 Abbayes & 2 Chapitres. Ses revenus annuels montent à 20 mille livres, & sa taxe en Cour

de



de Rome à 1000 florins. Immédiatement au dessous du pont de Mâcon, la Saone forme une petite Isle entourée d'arbrisseaux, & au milieu de laquelle est une petite prairie fort propre pour donner des fêtes ou des rejouissances publiques. Il s'est tenu plusieurs Conciles en cette ville.

b) *St. Gengoux le Royal, Sti. Gengulfi oppidum*, petite ville située sur le penchant & presque au bas de la montagne dite de Montgobaut sur la Grône, avec 1 Eglise paroissiale, 1 Couvent, 1 Hopital, 1 Châellenie royale ressortissante au siège présidial de Mâcon, 1 Mairie, 1 Grenier à sel &c. La justice de cette ville appartient au Roi; mais les droits utiles sont aujourd'hui au Marquis de *Bellefont*.

c) *St. Gengoux-de-Cessay*, petit endroit entre de hautes montagnes.

d) *Tournus, Tornucium*, ville très ancienne située sur la rive droite de la Saone, avec 2 Paroisses chacune munie d'un mépart, 2 Couvens, 1 Collège, 1 Hopital ou Maison de Charité pour les enfants; une Tour très antique appelée *la Tour des Echelles* ou *la Tour de la Monnoye*, parce qu'on prétend que les Abbés de Tournus y faisoient autrefois battre monnoye; 1 ancienne Abbaye de Bénédictins qui fut sécularisée en 1625, & convertie en Eglise collégiale. C'étoit autrefois un Chateau, & l'Abbé titulaire est haut-justicier dans la ville, & jouit d'environ 12000 livres de rente.

e) *Clugny ou Cluny, Cluniacum*, ville située dans un vallon entre deux montagnes, sur la rivière de Grône. On y compte une fameuse Abbaye de l'ordre de St. Benoit, chef de la Congrégation de son nom, soumise immédiatement au St. Siège, & fondée l'an 910 par *Guillaume* Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne, 3 Paroisses avec des Méparts & sous la Jurisdiction spirituelle du Grand-Archidiacre de l'Abbaye, un Couvent de Recollets, un hopital desservi par des religieuses, Officialité de l'Abbaye ressortissante au

Pape; Justice mage de la ville & des terres de l'Abbé, Justice mage de la mense conventuelle; Mairie, Grenier à sel, Subdélégation de l'Intendance &c. L'enceinte de cette ville est plus grande que celle de Mâcon, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi peuplée. C'est pour ainsi dire à son Abbaye qu'elle doit sa naissance & sa réputation. L'Abbé de Cluny, qui est Supérieur général de tout l'ordre, est électif mais à vie, & jouit de 50 mille livres de rente. La Mense conventuelle est de 70 mille livres, & l'Eglise est une des plus grandes du Royaume. Elle a près de 600 pieds de long sur 120 pieds de large, batié en forme de croix archiépiscopale, aiant deux croisées, dont la première a 200 pieds & la seconde 100. Il y a d'ailleurs une magnifique Bibliothèque à cette Abbaye, & l'on peut dire en général que c'est un des Monastères les plus vastes, les plus beaux, les plus riches & les mieux ordonnés.

f) *Marcigny, Marciniacum*, ville située à une petite distance de la rive droite de la Loire, qui lui procure le moïen de faire un gros commerce, particulièrement en bled qui se transporte quelquefois à Orleans. On y trouve une célèbre Abbaye de filles de l'ordre de St. Benoit fondée en 1056; une Paroisse avec Mépart, deux Couvents, un hospital, Seigneurie ou justice ordinaire de la ville à la Prieure & aux Religieuses, Mairie, Grenier à sel &c. Cette ville dépend des Etats du Duché de Bourgogne, quoiqu'elle soit dans le Mâconnois.

g) Les Paroisses & Bourgs d'*Azé, Boyer, Char-nay, Chasme, Chapelle de Guinchay, Chintré, Cles-sé, Fleurié, Fleurié-la montagne, Fley, Fuissey, Huchisy, Hurigny, Igé, Laizé, Lugny, Monbellel, Ozenay, Pierreclau, Plotu, Presty, Prisssey, Romanèche, Romenay, Solutrey, St. Amour, St. André-le-desert, St. Boil, St. Clement lez Mâcon, St. Maurice lez Chatel neuf, St. Point, St. Simphorien, St. Sorlin, Tramaye, Verzé, Virey* &c.

3. L'*Auxerrois*, *Autissiodorensis Ager*, País fertile en vins, mais sec & aride d'ailleurs, rempli de collines & peu abondant en bleds & en paturages. Il a 6 lieues de longueur sur 5 de largeur & forme un Baillage principal de 43 paroisses, dont on remarque

a) *Auxerre*, *Autissiodorum* ou *Altissiodorum*, Ville ancienne & considérable située sur le penchant d'un coteau sur la rive gauche de l'Yonne qui facilite beaucoup le commerce de ses Habitans. On y compte une Eglise Cathédrale; Archidiaconé & Archiprêtre du Diocèse de son nom, 3 Abbayes d'hommes, 2 Abbayes de filles, une Eglise Collégiale, un Prieuré de l'ordre de St. Augustin, & un autre de Prémontrés; une Commanderie de l'ordre de Malthe, 12 Paroisses, un Séminaire dirigé par les Lazaristes, 7 Couvents de l'un & de l'autre sexe, un Collège ci-devant aux Jésuites, 2 Hopitaux. C'est le siège d'un Evêché, Officialités du Diocèse & du Chapitre de la Cathédrale, Chambre des Décimes, Recette particulière de la Recette générale des Décimes de Bourgogne, Gouvernement particulier, Lieutenance des Maréchaux de France, Baillage principal & Présidial, Chancellerie près le Présidial, Prévôté royale, Justice des Enclos & Seigneuries de l'Evêché &c. Mairie qui a la police sur toute la ville, Subdélégation du Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, Maitrise particulière des eaux & forêts, Justice consulaire, Maréchaussée, Commission sur le fait des Aides, Tailles & autres Droits du Roi au Comté d'Auxerre, Grénier à sel, Subdélégation de l'Intendant, Recette particulière des Etats, Recette du Tabac, Recette des Bois de la Maitrise &c. Cette ville est d'une figure à peu près ronde, toutes les rues en sont propres & bien pavées; l'air y est pur, la situation agréable, le Commerce florissant, les maisons apparentes pour la plupart & toutes les Eglises fort belles & bien décorées. Il n'y a au reste

que



que deux places publiques, l'une devant la Cathédrale & l'autre appelée la Place des Fontaines. L'Eglise dépendante de l'Abbaye de St. Germain est la plus remarquable par le grand nombre de reliques & de Tombeaux de Saints qui s'y trouvent & qu'on fait voir aux Curieux. L'Evêque d'Auxerre est Suffragant de la Métropole de Sens; & son Diocèse renferme 238 Paroisses sous 4 Archidiaconés; 8 Abbayes d'Hommes, 6 de filles & 9 Chapitres. Ses revenus montent annuellement à 35000 livres, & selon la taxe en Cour de Rome, il paie 4400 florins pour l'expédition de ses bulles. Son Palais Episcopal est un des plus beaux du Royaume. Il s'est tenu deux Conciles à Auxerre.

b) *Seignelay, Seilliniacum*, petite ville avec un Chateau, située sur un ruisseau nommé Serin près de l'Yonne. Il y a un Grenier à sel, & deux manufactures érigées par le Ministre Colbert qui en aiant fait l'acquisition le fit ériger en Marquisat.

c) *Appoigny*, bourg situé près de Seignelay, avec un petit Chapitre & une source d'eau minérale froide & ferrugineuse, que quelques auteurs ont vantée, mais dont les habitans eux-mêmes font peu de cas.

d) *Cravant ou Crévant*, petite ville située près du confluent des rivières de Cure & d'Yonne qu'on y passe sur un pont de pierre. Il y a un Gouverneur particulier, Seigneurie appartenante au Chapitre de la Cathédrale d'Auxerre, Mairie, Justice d'entrepôts des sels; Subdélégation de l'Intendance, Paroisse, Couvent d'Ursulines &c. En 1423 il se donna auprès de cette ville une bataille entre les Anglois & les François au désavantage des derniers.

e) *Collanges les vineuses*, petite ville située dans une contrée montagneuse, où il y a des vignes qui produisent d'excellents vins. Mr. Couplet Tresorier perpétuel de l'Académie royale des sciences, a beaucoup mérité de cette ville, en lui fournissant des sources d'eau dont elle manquoit absolument.

f) *Collanges sur Tonne*, petite ville & Prévôté à 5 lieues de Collanges les vineuses.

g) *Arcy*, bourg situé sur une colline, sur la rivière de Cure, avec un Prieuré de l'ordre de St. Augustin, connu sous le nom de *Bois d'Arcy*.

h) *Vermanton*, petite ville dont il est parlé dans une Charte de Charles le Simple, rapporté dans le premier Tome de la grande Collection de P. Martenne, sous la date de l'année 900. L'Eglise qui s'y trouve est une des plus anciennes du Diocèse, à en juger par le portail.

i) Les paroisses de *Courson*, *Crain*, *Mailly le Chatel*, *Mailly la ville*, *Merry sur Tonne*, *Migey*, *Queine*, *Saint Brix*, *St. Cyr*, *Val de Mercy*, *Venoy* &c.

4. Le Comté de *Bar-sur-Seine*, País encloué dans la Champagne, & rempli de montagnes dont la plûpart sont couvertes de vignes; mais où il n'y a que peu de terres labourables & de paturages. Il forme un Baillage principal de 31 Paroisses dont on remarque

a) *Bar-sur-Seine*, ville son chef-lieu & Capitale du comté située au pié d'une montagne qui la couvre du côté d'occident; & à l'orient elle est terminée dans toute sa longueur par la Seine qui lui sert presque de fossés. On y compte 3 portes, à l'une desquelles il y a deux ponts sur la rivière, qui s'y divise en 2 bras, un Prieuré de l'ordre de St. Benoit, une Paroisse avec Mépart, un Prieuré de Mathurins, un Couvent d'Ursulines, un Collège, un Hopital &c. C'est le siège d'un Gouverneur particulier, du Baillage, d'une Prévôté royale ressortissante au Baillage, Mairie qui a la police, Maitrise particulière des eaux & forêts, Election, Grenier à sel, Subdélégation de l'Intendance, Recette particulière des Etats, Recette des bois de la maitrise &c. Cette ville étoit autrefois beaucoup plus grande

grande qu'elle n'est aujourd'hui, mais les incendies & les sièges qu'elle a essuïés en différens tems l'ont réduite à l'étendue qu'elle a maintenant. Il y avoit sur la montagne une forteresse considérable que les habitans détruisirent eux mêmes en 1596. On montre dans le bois appelé la *Garenne des Comtes* situé à un quart de lieue des murs de la ville, un vieux Chêne où selon la tradition il fut trouvé une Image de la Vierge, à laquelle on a bati depuis quelque tems une Chapelle où le peuple accourt sans relache.

b) Les Paroisses d'*Avirey*, où il y a une Prévoté royale; *Balnot*, *Bourguignons*, *Celle*, *Juilly*, *Landreiller* avec une Mairie royale, *Loches*, *Ricey le bas*; *Ricey le haut*, *Ville sur Arce* &c.

II. Le *Comté de Bresse*, *Bressia*, *Bressiae Comitatus*, est borné au Nord par le Duché de Bourgogne & la Franche-Comté; à l'Est par le Bugey; au Sud par le Rhone qui le sépare du Dauphiné, & à l'Ouest par le Franc-Lyonnois & par la Saone qui le sépare du Maconnois. Sa longueur est de 16 lieues, sur autant dans sa plus grande largeur: ce qui peut être évalué à 121 lieues quarrées; non compris la Principauté de Dombes qui y est enclavée, & qu'elle borne au Nord, au Sud & à l'Est. Cette Province est arrosée par la *Saone*, le *Rhone*, l'*Am*, la *Valouze*, le *Suran*, la *Velle*, la *Ressouze* &c. L'air y est assez sain & tempéré, & on la divise en *haute* & *basse-Bresse*. La *première*, qu'on nomme aussi *Pais de Revermont*, consiste en une chaine de côteaux, ou de petites montagnes couvertes de vignobles qui ne produisent que du vin dur & de mauvaise qualité. La *seconde*, par



contre, est un País plat, humide & même marécageux, où l'on recueille du grain & quantité de foin. On compte dans la Bresse jusqu'à 6950 arpents de bois en 6 forets, & elle abonde en poissons, en Gibier, & surtout en Volaille, parmi laquelle on vante avec raison les Chapons & les Poulardes qu'on y engraisse, & dont on fait un grand commerce de même que de Chevaux, de Boeufs, de Cochons, de Chanvre, de Toile, de Fil &c.

Du tems de César la Bresse étoit habitée par les *Insubres* & en partie par les *Segusiani*, les *Sequani* & les *Aedui*. Sous Honorius elle se trouvoit comprise dans la première Lyonnaise. De la domination des Romains elle passa sous celle des Rois Bourguignons, & après avoir obéi aux François, elle se trouva comme envelopée dans le second Royaume de Bourgogne. Les Chefs de cette dernière Monarchie étant montés sur le Trône Impérial, & se trouvant trop éloignés pour conserver leur autorité dans ces contrées, plusieurs seigneurs particuliers s'en emparèrent & y formèrent autant de petits Etats différens. Les principaux furent les *Sires de Bauge*, de *Cognin*, de *Thoire*, Seigneurs de *Villars* &c. Toute la Province passa successivement, avec le *Bugey* & le *Pais de Gex*, aux Ducs de Savoye qui, après les avoir possédés pendant plusieurs siècles, les cédèrent enfin à la France, en échange du Marquisat de Saluces en Piémont, par Traité passé à Lyon le 27<sup>m</sup> Janvier 1601. Dès lors le Roi les mit sous le Gouvernement de Bourgogne,

gne, & sous le ressort du Parlement & de la Chambre des Comptes & Généralité de Dijon où ils font demeurés jusqu'à ce jour. Le Clergé de Bresse avec celui de Bugey & de Gex ne faisoit autrefois qu'un seul corps; mais il est à présent divisé en 3, savoir celui du Diocèse de *Lyon* en Bresse & en Bugey; celui du Diocèse de *Belley*, & celui du Diocèse de *Genève* à la partie du France, qui ont chacun leurs charges particuliers, indépendamment du Clergé de France, Les Assemblées du Clergé de cette partie du Diocèse de Lyon se tiennent à Bourg où l'on élit 4 Députés; savoir un des hauts-Bénéficiers, un des Chapitres, un des Curés, & un des Chartreux, qui font la répartition des Décimes & autres Impositions sur les Bénéficiers; & ceux-ci paient entre les mains d'un receveur choisi par l'assemblée, & résident à Bourg, où se trouve aussi la Chambre Ecclesiastique qui juge toutes les contestations qui surviennent à ce sujet. Le Clergé du Diocèse de Belley tient ses Assemblées dans la ville Episcopale de ce nom: On y nomme, à chaque triennalité, 2 Députés; l'un pour le Chapitre de la Cathédrale, & l'autre pour le Clergé; qui avec l'Evêque de Belley & l'Abbé de St. Sulpice, qui sont Députés perpétuels pour les hauts-Bénéficiers, composent la Chambre Ecclesiastique, qui établit les Impositions, connoit de l'exécution, & nomme un Receveur à Belley. Pour le Clergé du Diocèse de Genève à la partie de France, c'est l'Official qui en convoque les Assemblées où l'on nomme des Dépu-

tés qui composent la Chambre Ecclesiastique, & un Receveur qui doit résider à Seyffel. Quand il se presente des affaires qui intéressent tout le Clergé du País de Bugey, tant du Diocèse de Lyon que de ceux de Belley & de Genève, l'Assemblée générale se tient au Palais Episcopal de Belley: Et quand enfin il y a sujet de convoquer le Clergé des trois País, de Bresse, Bugey & Gex, l'Assemblée se tient dans une ville choisie par le Clergé lui-même.

Tout ce que nous avons dit à l'article de la Bourgogne, sur le Gouvernement militaire, civil & politique, regarde également la Bresse: La seule chose en quoi elle diffère c'est que c'est un *País d'imposition*. La Noblesse d'ailleurs tient tous les trois ans des assemblées pour la conduite des affaires qui peuvent la regarder en particulier, & ces assemblées se tiennent à Bourg. Cette Province, qui forme une Election & Bailage principal du Parlement de Dijon, se divise en 25 Mandemens, savoir

1) Celui de *Bourg* composé de 21 Paroisses entre lesquelles on remarque principalement

*Borg*, *Tannum Burgus*, ville capitale de la Province, située sur la rivière de Ressouze, partie en plaine, & partie sur le penchant d'une colline. On y compte 1 Eglise collégiale & paroissiale; Archiprêtre du Diocèse de Lyon; 6 Couvents; 1 Collège régente ci-devant par les Jésuites; un hopital des Malades; un hopital pour les pauvres filles &c. C'est le siège d'une Officialité, Chambre & Recettes des Decimes de la partie du Diocèse de Lyon qui est en Bresse & en Bugey, Gouvernement particulier, Lieutenance des



des Marechaux de France, Baillage principal, Présidial uni au Baillage, Chancellerie près le Présidial, Chatellenie royale, possédée en engagement par la Maison de Bourbon-Condé, Mairie qui a la police, Gruerie, Maréchaussée, Election, Justice des Gabelles, Grenier à sel, Justice des Traités-foraines; Bureau de recette des mêmes Traités, Subdélégation de l'Intendance, Recette des tailles &c. On entre dans cette ville par 3 portes: le nombre de ses habitans est à 4500 environ, distribués en 550 feux. C'est le lieu de naissance de Claude *Bachet* seigneur de Meziriac, Claude *Favre* seigneur de *Vaugelas* & *Nicolas Favret*, trois Ecrivains qui ont beaucoup contribué à perfectionner la Langue françoise.

2) Le *Mandement de Bagé* ou *Baugé* formé de 28 paroisses dont on distingue

a) *Baugé* ou *Bagé*, ville chef-lieu, située sur une hauteur, avec titre de *Marquisat* dont la justice d'appel ressortit nuement au Parlement de Bourgogne & au Présidial de Bourg; justice ordinaire qui ressortit au juge d'appel; Mairie &c. C'étoit autrefois la Capitale de la Bresse; mais il y a longtems que celle de Bourg jouit privativement de cette distinction.

b) Les Communautés de *Boz*, *Mansiat*, *Feuil-liens* &c.

3) Le *Mandement de Boulogneux* qui n'a que 2 Paroisses, savoir

a) *Boulogneux*, chef-lieu avec titre de *Comté*; &

b) Le *Plantay*.

4) Le *Mandement de Chatillon-les-Dombes* qui s'étend sur 12 Paroisses dont le chef-lieu est

*Chatillon-les-Dombes*, petite ville située dans un vallon entre deux collines, l'une au midi & l'autre au nord, sur la rivière de *Chalaronne*. On y compte

1 Eglise collégiale & paroissiale, 2 Couvens, 1 Collège, 1 hospital &c. & c'est le siège d'un Gouverneur particulier; Comté dont la justice d'appel ressortit au Baillage de Bourg; Justice ordinaire; Mairie; Grenier à sel &c. C'est la patrie du célèbre Avocat *Collet*.

5) Le *Mandement de Coligny* qui a 13 Paroisses & dont le chef-lieu est

*Coligny*, bourg avec titre de Comté, situé sur les confins de la Franche-Comté, & qui a donné son nom à l'illustre & très ancienne Maison de Colligny-Chaillon, de laquelle il y a eu des Amiraux & des Maréchaux de France.

6) Le *Mandement de Gordan* qui a 3 Paroisses & dont le chef-lieu est

*Gordan*, bourg situé sur la rive droite de l'Ain.

7) Le *Mandement de Jasseron*, formé de 7 Paroisses, dont la principale est

*Jasseron*, chef-lieu situé dans une contrée abondante en grains & en paturages.

8) Le *Mandement de Lange* composé de 2 Paroisses, & qui a titre de Baronie. Le chef-lieu en est

*Estré*, village dont le terroir est fertile en grains & en paturages.

9) Le *Mandement de Loye* qui a 5 paroisses, entr'autres

*Loye*, chef-lieu situé sur une hauteur à quelque distance de la rive droite de L'Ain.

10) Le

10) Le *Mandement de Mirebel* qui renferme 7 Paroisses dont la première est

*Mirebel*, bourg chef-lieu, avec titre de *Marquisat*, situé à 8 lieues de Bourg. On y compte deux paroisses ; deux Justices, l'ordinaire & celle du Marquisat. &c.

11) Le *Mandement de Montaney* qui n'a que 4 Paroisses, entr'autres

*Montaney* ou *Montanay*, chef-lieu situé à une lieue & demie de Trevoux.

12) Le *Mandement de Montdidier* composé de 12 Paroisses, & dont le chef-lieu est

*Montdidier*, village avec titre de Baronie &c.

13) Le *Mandement de Montluel* formé de 13 Paroisses, entre lesquelles on distingue

*Montluel*, *Mons Lupelli*, petite ville chef-lieu & capitale de ce qu'on appelle la *Valbonne*, située au pié d'une colline, à quelque distance de la rive droite du Rhone. On y compte 1 Eglise collégiale, 2 autres Paroisses, 2 Couvens, 1 Collège & 1 hospital. C'est le siège d'un Gouverneur particulier; Comté & Chatellenie royale, engagée à la Maison de Condé; Mairie qui a la police; Grenier à sel; Bureau des traites foraines &c.

14) Le *Mandement de Montrevel* qui a 16 Paroisses, dont on remarque

*Montrevel*, ville chef-lieu avec titre de *Comté*, située à 3 lieues de Bourg. On y trouve 1 Mairie, 1 Couvent d'Augustins &c.

15) Le *Mandement de Pérouge* qui a 7 Paroisses, entr'autres



*Pérouge*, petite ville chef-lieu, avec titre de *Baronie*, Grenier à sel, Hopital &c.

16) Le *Mandement de Pont-d'Ain*, formé de 13 Paroisses, & dont le chef-lieu est

*Pont-d'Ain*, petite ville chef-lieu, avec titre de *Marquisat*, située sur la rive droite de l'Ain.

17) Le *Mandement de Pont-de-Vaux* composé de 7 Paroisses dont la principale est

*Pont-de-Vaux*, petite ville avec titre de *Duché*, située à une demi-licue de la rive gauche de la Saone, dont les bateaux remontent par la *Ressouze* jusqu'à ses portes dans les grandes eaux. On y compte 1 Eglise Collégiale, 1 Officialité, 1 Paroisse, 2 Couvents, 1 Collège avec des Régents Laïcs, 1 Hopital &c. Cette ville est au milieu des plus riches & des plus fertiles paroisses de la Bresse: tout ce qui l'environne est fécond en beaux paturages; terroir heureux, bleds, chanvres, bétail, tout est à ses portes & remplit ses foires & ses marchés presque également fréquentés. Elle est bâtie dans une plaine, sur les bords de la rivière de *Ressouze* qui en enferme plus de la moitié, & fait un contour qui lui donne la forme d'un Croissant. Il y a 2 portes & 2 fauxbourgs, & c'est le siège d'une Justice seigneuriale, Mairie qui a la police, grenier à sel &c.

18) Le *Mandement de Pont-de-Velle* qui a 15 Paroisses & pour chef-lieu

*Pont-de-Velle*, petite ville avec un fauxbourg & titre de Comté, située à l'extrémité de la Basse-Bresse, sur la rive gauche de la Velle où il y a un Pont qui a donné lieu à la dénomination de *Pont-de-Velle*. On y compte 1 Prieuré uni au Chapitre de St. Martin d'Aisnay, 1 Collège, 1 Hopital, 1 Justice  
d'ap-

d'appel, 1 Justice ordinaire, 1 Grenier à sel, 1 Gouverneur particulier &c.

19) Le *Mandement de St. Paul-de-Varas* qui n'a que 3 Paroisses & pour chef-lieu

*St. Paul-de-Varas*, village chef-lieu, avec titre de Comté.

20) Le *Mandement de St. Julien* formé, comme le précédent, de 3 paroisses seulement & qui tire son nom de

*St. Julien*, Communauté chef-lieu, située sur la Ressouze & forte de 52 feux.

21) Le *Mandement de St. Trivier*, qui renferme 17 Paroisses & a pour chef-lieu

*St. Trivier*, bourg chef-lieu avec une Paroisse, titre de Comté & Mairie.

22) Le *Mandement de Tréfort*, qui a 8 Paroisses, dont la principale est

*Tréfort*, bourg chef-lieu avec titre de *Marquisat*, une Paroisse, une Justice d'appel, une Justice ordinaire &c.

23) Le *Mandement de Varambon*, qui s'étend sur 8 Paroisses & dont le chef-lieu est

*Varambon*, bourg avec titre de *Marquisat* &c.

24) Le *Mandement de Villars*, qui embrasse 11 Paroisses dont la première est

*Villars*, petit endroit avec titre de *Marquisat* situé sur la rivière de Chalaronne. Enfin

25) Le *Mandement de Villereverfure*, qui n'a que 5 Paroiffes dont la plus remarquable est *Villereverfure*, bourg de 105 feux, fon chef-lieu.

III. *Le Bugey, Beugesia*, eft borné au Nord par la Franche-Comté; au Sud par le Rhone qui le fépare du Dauphiné; à l'Est par le même fleuve qui le fépare de la Savoye; & à l'Oueft par la rivière d'Ain qui le fépare de la Bresse. L'air y eft fain & affez tempéré, & on le divife en *haut & bas Bugey*: le *bas* confifte en une plaine affez fertile; & le *haut* eft en grande partie rempli de montagnes fort élevées & couvertes de bois, furtout de sapins. Il y a auffi d'excellents paturages où l'on nourrit quantité de bétail, & le plus grand commerce des habitans confifte en fromage & en beurre. Son étendue eft de 16 lieues environ, depuis Pont-d'Ain jufqu'à Seyffel, fur 9 depuis Dortans jufqu'à Loyette, ce qui peut être évalué à environ 100 lieues quarrées. C'est un Païs d'imposition comme la Bresse, & il fe gouverne exactement de même tant pour l'Ecclesiastique, le Civil & l'Oeconomique, que pour le Militaire & le Politique, aiant fes Etats particuliers, & tous les 3. ans des Affemblées de la Noblesse & du tiers-Etats. Il faisoit autrefois partie du Royaume de Bourgogne, & les Ducs ou Comtes de Savoye s'en étant emparés petit à petit, le conferverent jufqu'en 1601. qu'il fut cédé à la France par le Traité de Lyon; excepté un District fitué au de-là du Rhone & comprenant les Cantons de



de *St. Genis, Jenne & Loiffey* ou *Lucey*; & 4 Seigneuries dont je parlerai ci-après. Le Bugey renferme le *Bugey propre*, le *Valromey* & la *Michaille*, & il forme une Election & Baillage principal divisé en 10 Mandemens, favoir

1) Celui de *Rosillon* composé de 72 Paroisses, parmi lesquelles on remarque

a) *Rosillon*, bourg chef-lieu avec titre de Comté, Justice d'Appel, Justice ordinaire &c.

b) *Belley, Belica*, ville capitale de tout le Bugey, située agréablement, entre deux côteaues, dans un Pais fort abondant. On y compte une Eglise Cathédrale, Archidiaconé & Archiprêtre, une Paroisse, un Seminaire, un Abbaye de filles de l'ordre de Citaux, 4 Couvents, un Collège, un Hopital &c. C'est le siège d'un Evêché, Officialité du Diocèse, Chambre & Recette des Décimes, Gouvernement particulier, Lieutenance des Maréchaux de France, Baillage principal, Seigneurie & Justice ordinaire de la ville appartenante à l'Evêque, Seigneurie du Chapitre de la Cathédrale, Mairie, Maréchaussée, Election, Justice des Gabelles, Grenier à sel, Bureau des Traités foraines, Subdélégation de l'Intendance, Recette des Tailles &c. L'Evêque est suffragant de Besançon, & il se qualifie de Prince du St. Empire. Son Diocèse comprend 83 Paroisses, deux Abbayes & un Prieuré. Ses revenus annuels sont de 8 à 10000 livres, & selon la taxe en Cour de Rome, il paie 333 florins pour l'expédition de ses bulles.

c) Les Paroisses d'*Armix, Brenier, Briord, Chavorney, Contrevoz, Cressin, Culoz, Ennemond, Grossée, Hauteville, Lompnat, Longecombe, Luis, Marchand, Montagnieu, Perieu, St. Benoit, Selionax,*

*lionaz, Serrieres, St. Germain-des Paroisses, Virieu le grand, Virignin, Nattage Baronie.*

2) Le *Mandement de Mattafelon*, formé de 5 Paroisses, dont la principale est

*Mattafelon*, bourg chef-lieu situé à quelque distance de la rive gauche de l'Ain.

3) Le *Mandement de Montreal*, qui a 17 Paroisses, entr'autres

a) *Montreal*, bourg chef-lieu, avec titre de Comté, Justice d'appel, Justice ordinaire &c. situé dans les montagnes.

b) Les Communautés d'*Arbant, Dortan, Oyonnaz, St. Martin du Fresne* &c.

4) Le *Mandement de Nantua*, qui renferme 11 Paroisses dont les plus remarquables sont

a) *Nantua, Nantuacum*, ville chef-lieu avec titre de Baronie située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un Lac d'un quart de lieue d'étendue, où l'on trouve de très beaux poissons, surtout des truites. On y compte un Prieuré d'Hommes de l'ordre de St. Benoit & non réformé, une Paroisse avec Mépart, un Couvent de filles, un Collège, un Hôpital &c. C'est le siège d'une Justice Seigneuriale appartenante au Prieur de Nantua, Mairie, Justice des Fraites foraines, Bureau des mêmes Traités, Maréchaussée, Grenier à sel &c.

b) Les Communautés de *Belleydoux, Brenod, Eschalons, Laleyriat* &c.

5) Le *Mandement de Pontcin*, qui a 8 Paroisses, dont les principales sont

a) *Pont-*

a) *Pontcin* ou *Pontain*, petite ville chef-lieu avec titre de Baronie, appartenante au Duc de Savoye, Eglise collégiale, Paroisse, Bureau des Traités foraines &c. située sur la rive gauche de l'Ain où il y a un Pont.

b) *Cerdon*, bourg avec titre de Baronie, appartenante également au Duc de Savoye, & situé à une lieue de la rive gauche de l'Ain.

6) Le *Mandement de Seyffel*, qui s'étend sur 19 Paroisses, dont on distingue

a) *Seyffel*, *Sesselum*, chef-lieu & capitale du Valromey, située sur le Rhone qui la divise en deux parties jointes par un pont, dans une agréable contrée, à l'extrémité du Bugey, sur les limites de la Savoye. On y compte une Eglise paroissiale, 4 Couvents &c. & c'est le siège d'un Gouverneur particulier, Chatellenie royale, Grenier à sel &c. C'est ici que le Rhone commence à être navigable, & qu'on décharge tout le sel qui se voiture en Savoye, en Suisse, à Genève & dans le Valais.

b) *Chatillon*, bourg situé à une lieue de la rive droite du Rhone & chef-lieu du petit pais de Michaille.

c) Les Communautés d'*Anglefort*, *Chenay*, *Carbonot*, la *Rivière furens* &c.

7) Le *Mandement de St. Germain d'Amberieu* qui a 11 Paroisses, entr'autres

a) *St. Germain d'Amberieu*, bourg chef-lieu où l'on compte 426 feux.

b) *Ambournay*, *Ambroniacum*, petite ville située sur la route de Lyon à Genève, à trois quarts de lieue de la rive gauche de l'Ain, avec une Eglise



paroissiale, un hospital & une Abbaye de l'ordre de St. Benoit, fondée vers l'an 800 & soumise immédiatement au St. Siège. Elle vaut 14000 livres de rente à l'Abbé.

c) Les Communautés de *Chateau-Gaillard*, *Dours*, *Juzurieu*, *Leyment*, *St. Denys*, *St. Jean-le-vieu*, *St. Maurice* &c.

8) Le *Mandement d St. Rambert*, formé de 17 Paroisses, dont on remarque

a) *St. Rambert de Joux* (Jurensis) ainsi nommée à cause de sa proximité du Mont Jura ou de Joux, & située sur la rivière d'Arbarine, dans un vallon entre deux hautes montagnes, sur l'une desquelles il y avoit autrefois un Chateau qui commandoit la ville, & que le Maréchal de Brion fit raser après le Traité de Lyon de 1601. On y compte une Eglise paroissiale, un Collège, un petit hospital & une Abbaye, à qui elle doit son nom & son origine, de l'ordre de St. Benoit, de la Congrégation de Cluny, & fondée dans le 5<sup>me</sup> siècle par St. Domitien. La police de la ville est administrée par des Officiers royaux, & la Jurisdiction Civile, qui ressortit d'ailleurs au Parlement de Dijon, appartient partie à l'Abbé de St. Rambert, & partie au Duc de Savoye. Cette dernière portion fut érigée en Marquisat en 1576, avec les terres qui en dépendent, par *Emanuel Philibert* qui la donna alors, en titre de fief, à *Amé* son fils naturel.

b) Les Communautés d'*Aran* & *Rougemont* qui ont titre de Marquisat; *Argil*, *Montferrand*, *St. Hierome*, *Tenai*, *Vieux-d'Izenave* &c.

9) Le *Mandement de St. Sorlin*, qui a 11 Paroisses, parmi lesquelles on considère

a) *St.*

a) *St. Sorlin*, bourg, chef-lieu, avec titre de Marquisat, appartenant au Duc de Savoye.

b) *Lagnieu*, petite ville située sur la rive droite du Rhone & faisant partie du Marquisat de St. Sorlin. Il y a un Grenier à sel.

c) Les Communautés d'*Ambutrix*, *Chasey-sur-Ain*, *Soudon*, *Vaulx* &c.

10) Le Mandement du *Val-Romey*, *Vallis Romana*, qui embrasse 23 Paroisses, dont les principales sont

*Abergement-le-grand*, *Abergement le petit*, *Champagne*, *Charancin*, *Hostonne*, *Passin*, *Ruffieu*, *Vieu*, *Virieu le petit* &c.

IV. Le *Pais de Gex*, *Gesiensis Pagus* ou *Tractus*, est borné au Nord par le Pays de Vaux & les Suisses; au Sud par le Rhone & la Savoye à l'Est par le Lac de Genève, & à l'Ouest par le Mont-Jura ou de St. Claude, & par la Franche-Comté. Il a 6 lieues de longueur prises depuis le Fort-l'Écluse jusqu'au village de Crofsay; & 3 lieues & demie de largeur, depuis Gex jusqu'à Genève. Le Climat y est sain & tempéré, & le Mont-Jura ou *Grand-Credo*, qui en occupe une partie, & qui paroît si peu fertile, abonde, à son sommet, en paturages excellents où l'on nourrit une prodigieuse quantité de vaches. Les Bergers qui habitent cette montagne en très grand nombre, en descendent tous les ans le 10<sup>me</sup> de May. On leur confie jusqu'à 2000 vaches qu'ils mènent paturer dans le haut; & le

& le 10<sup>me</sup> Oct. suivant ils les ramènent & les rendent aux propriétaires respectifs, en se faisant paier 10 livres pour l'engrais & les soins données à chaque vache, outre 10 autres livres qu'ils paient aux propriétaires de la Montagne, & qu'on leur rend. Ces Pâtres ou Bergers ont à leur profit tout ce que les vaches rendent de lait pendant qu'elles paissent sous leur direction. Dans le plat-Païs on recueille du vin & du bled; mais la dernière de ces denrées est si peu abondante, que le Peuple est obligé de se nourrir de chataignes, 4 mois de l'année. Le commerce de ce district est peu considérable: il se fait principalement avec Genève, & consiste en fromages & en beurre; il s'y débite aussi quelque peu de vin & de charbon. Indépendamment du *Rhone* qui cottoye le Païs dans toute sa longueur, sans cependant y être navigable nulle part, tant à cause des rochers qui embarassent son lit, que parce qu'il se perd sous terre, au dessous du Fort-l'Ecluse, & n'en sort que fort loin: il y a une autre rivière nommée *la Versoye*, qui arrose ce Canton & se jette dans le Lac de Genève, & deux torrents qui se perdent dans le *Rhone*.

La Baronie de Gex relevoit autrefois du Comté de Genève, d'où elle passa à la Maison de Joinville qui la posséda jusqu'en 1353, que le Comte de Savoye s'en saisit, parce que le Seigneur refusoit de lui rendre hommage; & elle demeura unie à son Domaine jusqu'en 1536, que la ville de Berne s'en empara, & ne la rendit qu'en



qu'en 1567. En 1591, elle tomba au pouvoir de la ville de Genève qui la posséda jusqu'en 1601, tems auquel le Duc de Savoye la céda à la France avec la Bresse & le Bugey, par la paix de Lyon. Ce Pais appartient aujourd'hui à la Maison de Condé à qui il a été engagé depuis; & il forme un Baillage principal dépendant de l'Electon de Belley & composé de 25 Paroisses, non compris celles d'*Avulles*, de *Chancy* & de *Moins*, que la République de Genève prétend être dans sa souveraineté. Les principaux endroits de ce Baillage sont:

a) *Gex*, *Gesium*, petite ville, capitale de tout le Pais, située au pié du Mont-Jura ou de St. Claude, & divisée en 3 parties. On y compte 1 Paroisse avec Mépart; 4 Couvens; 1 petit Collège régenté par des Carmes; 1 hopital &c. & c'est le siège d'un Gouverneur particulier; du Baillage avec 1 Baronie & Châtellenie royale dont la Maison de Bourbon Condé est engagiste; Mairie qui a la Police; Maréchaussée; Grenier à sel; Bureau des traites foraines; Subdélégation de l'Intendance &c. Cette ville fut conquise avec le reste du Pais par les Bernois en 1536, puis par les Genevois, comme nous venons de le dire. Les Savoyards la maltraitèrent beaucoup.

b) *Verfoy*, petit endroit avec titre de Marquisat, situé sur le Lac de Genève.

c) Le *Fort de l'Ecluse*, petite forteresse qui défend les avenues du Bugey & de la Bresse. Elle est taillée dans le roc du Mont-Jura & située sur le Rhone qui y passe avec peine dans une gorge resserrée entre les montagnes du Jura & de Vache. Cette place fut prise en 1536, par les Troupes Bernoises, & en 1589 par celles de Genève.

d) Les Prieurés d'*Asserois*, de *Divonne*, de *Preveffin* & de *St. Jean de Gonville*,

e) Les Communautés de *Ceyffey*, *Chalex*, *Chevry*, *Colonges*, *Crozet*, *Peron*, *Souverny*, *Toiry* &c.

Il faut ajouter à tout cela le Païs & Vallée de *Chezery* qui a été cédé à la France, & réuni au Gouvernement Général de Bourgogne, par l'art. I, du Traité de Limites, conclû à Turin entre le Roi & le Roi de Sardaigne, le 24. Mars 1760. Cette Vallée est située à la rive droite du Rhone, & s'étend jusqu'aux confins de la Province de Franche-Comté, entre le Païs & Baillage de Gex qui la borne à l'Est, & le Mandement de Seyffel du Païs de Bugey qui la borne à l'Ouest. Elle a trois lieues de longueur, sur une lieue dans sa plus grande largeur, & la terre y est fertile en bons pâturages & en grains. Indépendamment de la petite ville ou Bourg de *Chezery* son chef-lieu, elle renferme encore 17 villages, entre lesquels on remarque *Ballon*, *Confort* &c.

---

\*

\*

\*

*La Principauté de Dombes*, sans faire partie du Gouvernement Général de Bourgogne, est cependant tout à fait située dans son enceinte, & il est à propos d'en traiter à la suite.

Ce País, qu'on nomme en latin *Pagus Dubensis*, est borné au Nord, au Sud & à l'Est par la Bresse; au Sud & Sud-Ouest par le Franc-Lyonnois, & à l'Ouest par la Saone qui le sépare du Beaujolois & du Mâconnois. Il a 7 lieues de longueur & environ autant de largeur, ce qui peut être évalué à 26 lieues quarrées. La Saone, le Fontblin, le Forment, la Chalaronne, la Velle & le Moignant sont les rivières dont il est arrosé. Le Climat y est sain & tempéré, & le sol fertile en bleds, en vins, en fruits, en paturages, & en étangs qui abondent en poissons, en bois & forets où le gibier est très commun; de sorte que la Dombes est un des plus beaux & des meilleurs País du Royaume. Le principal commerce des Habitans consiste en bled & en bestiaux; & ils engraisent quantité de volaille qu'ils envoient ensuite dans les Provinces voisines & même jusqu'à Paris.

Ce País faisoit autrefois partie du Royaume de Bourgogne; mais il en fut démembré sur la fin du 10<sup>me</sup> ou au commencement du 11<sup>me</sup> siècle,



& devint une Souveraineté libre, possédée successivement par les Maisons de Bougé, Beaujeu, Thoire & Villars, d'où elle passa tant par donation que par acquet au Duc Louis II de Bourbon, Comte de Forest & de Clermont, dont la Postérité en jouit jusqu' en 1522, que Louise de Savoye se la fit adjuger sur le Connétable Charles III Duc de Bourbon, comme aiant succédé aux droits de Marguerite de Bourbon sa mère, Epouse de Philippe Duc de Savoye. En 1547, après la mort du Connétable, François I confisqua réellement la Principauté de Dombes & la réunit à la Couronne; mais en 1560 ou 1561, le Roi la remit à Louis de Bourbon Duc de Montpensier & à sa Mère Louise de Bourbon, soeur du Connétable, d'où elle passa à Henri de Montpensier, puis à Marie sa fille unique, mariée à Gaston Jean Baptiste Duc d'Orleans frère du Roi Louis XIII. Anne Marie Louise d'Orleans leur fille, dite *Mademoiselle de Montpensier*, à qui cette Principauté échut, la légua, par acte du 2 Février 1681 à Louis-Auguste, Légitimé de France Duc du Maine, mort en 1736, dont le fils aîné Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes décéda en 1755, sans avoir été marié. Louis Charles de Bourbon Comte d'Eu, son Cadet, en aiant hérité, l'échangea le 28 Mars 1762 contre le Duché de Gisors en Normandie & contre d'autres terres, & dès lors le Roi l'a reunie à la Couronne.

Louis XIV avoit déclaré & reconnu la Dombes Principauté tout à fait souveraine, & le Prince se qualifioit: *Par la Grace de Dieu Prince souverain de Dombes*. Il avoit le droit de battre monnoye, & celui de vie & de mort sur ses sujets; comme aussi de leur imposer tout ce qu'il vouloit, & de les annoblir. Ses revenus fixes montoient au moins à 150000 livres & indépendamment du Parlement séant à Trevoux & du Gouverneur général commandant pour le Prince, il avoit un Conseil souverain établi près de lui à Paris.

Aujourd'hui cette Principauté est gouvernée au nom du Roi par un Gouverneur général, & il y a un Parlement établi par Edit de S. M. de 1762. On peut la diviser en haute & basse Dombes, & elle renferme 225 Paroisses ou Communautés subdivisées en 12 Chatellenies, savoir

1. Celle de *Trevoux* composée de 14 Paroisses dont la principale est

*Trevoux, Trivortium*, ville capitale de tout le País, ainsi nommée pour avoir été batie dans l'endroit où l'un des grands Chemins qu'Agrippa avoit fait faire dans les Gaules se partageoit en trois, & qu'on appelloit pour cette raison *Treviæ* ou *Trivium* (c'est l'opinion du P. Menestrier). Elle est située sur une colline qui s'abaisse jusqu'au bord de la Saone; & l'on y compte une Eglise collégiale & paroissiale;

3 Couvents, un Collège, un Hopital, une Imprimerie &c. C'est le siège du Gouverneur général, du Parlement, Baillage, Chatellenie &c. Les principaux Edifices qu'on y remarque sont le Palais du Gouverneur, la Chambre du Tresor, l'hotel de la Monnoye &c. Cette ville étoit beaucoup plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais elle souffrit beaucoup dans les guerres que les Ducs de Bourbon firent aux Ducs de Savoye, surtout en 1431. L'ouvrage périodique connu sous le nom de *Mémoires de Trevoux* & composé dès 1701 par les Jésuites de Paris, sous les auspices du Duc du Maine, a été imprimé à Trevoux.

2. La *Chatellenie de Toissey*, à laquelle appartiennent 48 Paroisses, entr'autres

1) *Toissey, Tossiacus*, petite ville située près des rivières de Chalaronne & de Saone, avec une Eglise paroissiale, un Couvent, un beau Collège &c. C'est le siège d'un Baillage & Chatellenie; & il y avoit autrefois un Chateau renommé pour sa force, mais qui a été détruit à la sollicitation des Lyonnais.

2) Le *Port de Toissey*, petit endroit à un quart de lieue de la ville, au confluent de la Chalaronne & de la Saone. C'est où les habitans de Toissey passent la rivière, & embarquent les marchandises dont elle leur facilite le commerce. On appelle l'*ancien port de Toissey* un chetif endroit, le seul de toute la Principauté situé au de-la de la Saone.

3) *Garnerans*, bourg avec titre de Comté.

4) *Mo-*



4) *Mogneneins*, petit bourg près de la Saone avec un Chateau.

5) *Saint Didier*, bourg, l'une des plus considérables Paroisses du País.

3. La *Chatellenie de Villeneuve*, qui s'étend sur 23 paroisses, dont on remarque

1) *Villeneuve*, petite ville chef-lieu, où il y avoit autrefois un Chateau.

2) *Agnereins*, Paroisse, ci-devant le siège de la Chatellenie qu'on nommoit alors la *Justice des Herons*.

4. La *Chatellenie de Montmerle*, formée de 19 Paroisses, parmi lesquelles on distingue

1) *Montmerle*, bourg chef-lieu situé sur la Saone, avec un Couvent,

2) *Amareins*, paroisse avec un Chateau.

3) La *Batie*, paroisse avec titre de Comté.

4) *Guereins*, bourg situé sur un ruisseau à quelque distance de la rive gauche de la Saone.

5) *Lurcy*, petit endroit avec titre de Baronie.

5. La *Chatellenie de Beauregard*, qui a 14 Paroisses, entr'autres

1) *Beauregard*, petit endroit chef-lieu, situé entre deux ruisseaux sur la rive gauche de la Saone. C'étoit autrefois une ville avec un Chateau très fort, & la Capitale de la Souveraineté de Dombes, comme aussi le siège de son Parlement. Elle soutint des sièges contre les Comtes & les Ducs de Savoye Comtes de Bresse; mais aiant été prise d'assaut vers l'an 1377 elle fut ruinée, & depuis ce tems elle n'a pû se rétablir.

2) *Flechière*, paroisse avec titre de Baronie.

6. La *Chatellenie de Ligneu*, qui n'a que 5 Paroisses, dont la principale est

*Ligneu*, son chef-lieu.

7. La *Chatellenie d'Amberieu* forte de 21 Communautés, entr'autres

1) *Amberieu*, bourg chef-lieu.

2) *Montbertoud*, Doyenné.

3) *Montlieu*, petit endroit avec un Chateau.

4) *St. Olive*, paroisse avec titre de Baronie.

8. La *Chatellenie de St. Trivier*, qui a 10 Paroisses, dont on ne remarque que

*St. Trivier*, petite ville, chef-lieu avec titre de Baronie, située entre trois petits bois & un Lac. Il y a une Eglise paroissiale avec un Prieuré.

9. La

9. La *Chatellenie de Chalamont*, qui embrasse 39 Paroisses dont les principales sont

1) *Chalamont*, ville, chef-lieu, située sur une hauteur, dans une contrée fertile, agréable & abondante en poissons & en gibier, auprès d'un étang. Il y avoit autrefois un Chateau assez considérable; mais il a été ruiné durant les guerres des Seigneurs du Pais avec les Ducs de Savoye.

2) *Montfavry*, paroisse avec un Prieuré.

10. La *Chatellenie de Lent*, qui a 10 Paroisses, entr'autres

*Lent*, petite ville, chef-lieu, située sur la rivière de Veille. Elle étoit autrefois très florissante, & avoit un Chateau considérable, dont il ne reste plus que les ruines.

11. La *Chatellenie de Chatelard*, composée de 19 Paroisses dont les principales sont

1) *Chatelard*, bourg très médiocre, mais chef-lieu situé sur une hauteur, près de la Chalaronne. C'étoit autrefois une ville remarquable par son chateau l'un des plus renommés du Pais, mais qui a été ruiné dans les guerres contre la Savoye.

2) *Marlieu*, petite ville située entre deux Lacs & sur le Renon.



- 3) *Ville*, petit Chateau à coté de Marlieu.
- 4) *Montrosar*, petit endroit avec un Chateau.

12. La *Chatellerie de Baneins*, qui n'a que 3 paroisses, mais titre de Comté. *Baneins* en est le chef-lieu; mais il faut observer que le Chateau du même nom, qui est en Bresse, n'en dépend pas.





20





3960

[4]